This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1874
1
DC2
.R4
5.sér.
t.7
1874

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EX LIBRIS
CAR. DE BEAUREPAIRE

Digitized by Google

1-w

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME VII.

ANNÉE 1874. — 1er SEMESTRE.

PARIS,

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIV.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER 1874.

ACTE OFFICIEL.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu le projet de règlement présenté par les sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La section d'histoire et de philologie et la section d'archéologie se composent, la première, de trente membres titulaires, et, la seconde, de vingt-cinq.

ART. 2.

Ces membres sont nommés par le Ministre, après avis de la section compétente, qui présente trois candidats pour chaque place vacante.

ART. 3.

En cas de vacances, le Comité, saisi par le Ministre, est chargé de faire des propositions pour pourvoir auxdites vacances; en outre, tous les ans, au mois de juillet, chacune des sections nomme une commission de trois membres, chargée :

1° De constater le nombre des vacances qui ont pu se produire dans la section, par suite des causes de radiation énumérées dans l'article 4;

2° De dresser une liste de candidats.

Digitized by Google

Chaque commission fait son rapport à la section dans la séance du mois de décembre.

Tous les membres ont droit, dans cette séance, de proposer l'adjonction de nouveaux noms à la liste des candidats dressée par la commission. Dans la séance du mois de janvier, il est procédé au choix définitif des candidats qui seront présentés au Ministre. Le vote a lieu au scrutin secret. Sont présentés au Ministre les candidats qui ont réuni, au premier tour, la majorité absolue, et, au second, la majorité relative des suffrages.

ART. 4.

Tout membre qui, sans motifs justifiés, aura manqué pendant une année aux séances de la section, ou qui durant deux ans n'aura pas fait de rapport, sera considéré comme démissionnaire.

ART. 5.

Tout membre non résidant, ou tout correspondant qui vient habiter Paris, perd, par ce seul fait, son titre de membre non résidant, ou de correspondant.

ART. 6.

Lorsqu'un membre titulaire, membre non résidant, honoraire ou correspondant, est intéressé personnellement dans une question, la discussion et le vote ont lieu en son absence, à moins d'une décision contraire de la section.

Fait à Paris, le 21 février 1874.

Signé DE FOURTOU.

Pour ampliation :

Le chef du bureau des Archives,

H. VALMORE.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1873.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE, PUIS DE M. BATBIE,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Ministre des affaires étrangères de Belgique a chargé M. le baron de Beyens, ministre de Belgique à Paris, de s'assurer des dispositions où serait le Gouvernement français au sujet de la publication des papiers d'État du cardinal de Granvelle. Dans le cas où ce gouvernement, qui a déjà publié neuf volumes de cette collection, jugerait à propos de ne pas la continuer, la Commission royale d'histoire de Belgique se chargerait, si elle y était autorisée, de publier ceux des papiers du cardinal de Granvelle qui n'ont pas trouvé place dans la collection française.

Cette communication est soumise à une commission composée de MM. Bellaguet, F. Wey et Rathery.

M. le vicomte de Luçay, ancien maître des requêtes, sollicite de M. le Ministre sa nomination comme membre résidant du Comité (section d'histoire et de philologie). Il fait connaître à l'appui de sa demande les titres de quelques-uns des ouvrages qu'il a publiés. Le Ministre ayant consulté le Comité sur cette demande, plusieurs membres prennent la parole pour exprimer le regret que l'avis demandé par M. le Ministre se présente sous la forme d'une question isolée et personnelle, ce qui rend difficile la désignation d'une

Digitized by Google

commission chargée d'examiner les titres du candidat. Ne pourrait-on pas s'appuyer sur ce précédent pour généraliser l'application du principe et appeler la section à intervenir dans le recrutement du Comité, en signalant ses besoins au Ministre et en indiquant à celui-ci les savants dont l'adjonction faciliterait l'exécution de certains travaux, en fournissant, par exemple, des commissaires pour la publication de certaines catégories spéciales de documents, etc.

La section adopte la résolution suivante :

Après avoir entendu les témoignages rendus à la personne et aux travaux de M. de Luçay, la section d'histoire et de philologie pense que M. de Luçay serait pour elle un auxiliaire utile. Mais elle serait fort reconnaissante si M. le Ministre voulait bien lui permettre d'étudier les meilleurs moyens de pourvoir aux vacances qui se font dans son sein, de sorte que le choix des membres nouveaux qui lui seraient adjoints répondît aux conditions souvent difficiles des travaux qui lui sont confiés.

M. Éd. de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, envoie copie d'une lettre de Linguet qui constate, par une note y annexée, et également autographe, sa demande pour être admis à l'Académie française créée par le roi de Prusse.

Deuxième copie d'une relation de la mort de Colbert (7 septembre 1689).

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse, avec quelques lignes d'introduction, copie de trois comptes-quittances relatifs à la première foire qui se tint à Taillebourg (Saintonge), en février 1480.

M. Marchegay donne l'indication d'une charte dont une copie, du xve siècle, est conservée, comme les deux pièces qui précèdent, dans le chartrier de Thouars. Elle contient *vidimus* et confirmation par le pape Innocent III d'une charte de Richard d'Angleterre en faveur de l'abbaye de la Saulve-Majeure (*Salva-Major*), diocèse de Bordeaux. M. Delisle est prié de compléter les recherches auxquelles s'est livré M. Marchegay au sujet de cette charte.

M. Auber, chanoine de l'église de Poitiers, correspondant, re-

Digitized by Google

prend la proposition faite précédemment par M. Oct. Teissier au sujet de la publication d'une table générale des mémoires historiques et archéologiques que renferment les diverses publications des Sociétés savantes des départements.

La section, qui n'a jamais méconnu l'utilité de la table dont il s'agit, se trouve obligée, à son grand regret, à persister dans l'opinion qui lui a fait écarter la proposition qui lui avait été déjà faite, en raison des difficultés que devrait rencontrer l'exécution d'un pareil travail.

M. Ch. Aubertin, correspondant, adresse un essai historique su le collége de Beaune.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Louis de Backer, correspondant, adresse copie d'une lettre du cardinal Dubois relative à des négociations engagées en 1720 à l'effet de discuter les prétentions du roi d'Espagne sur le duché de Milan, les Deux-Siciles, Gibraltar, etc.

Renvoi à M. Rathery.

M. Duhamel, correspondant, adresse copie d'un traité passé entre le Sénat de Gênes et une colonie d'émigrants grecs pour leur installation sur la côte occidentale de la Corse. Il adresse en même temps deux documents relatifs à l'île de Corse.

Renvoi à l'examen de M. de Mas-Latrie.

M. P. de Fleury adresse les analyses de deux actes notariés prouvant la persistance au XVIIIe siècle des anciennes formes d'investiture

Renvoi à M. Lascoux.

M. Magloire Giraud, chanoine, curé de Saint-Cyr (Var), correspondant, demande si la section mettrait quelque opposition à ce qu'il publiât dans le recueil d'une Société savante, qui lui en a fait la demande, un choix d'anciens proverbes rimés et dictons agricoles en langue provençale qu'il avait adressés en 1854 et qui avaient été mis en réserve pour le recueil inédit des poésies populaires.

La section accorde volontiers à M. Magloire Giraud l'autorisation qu'il réclame.

M. Gomart, correspondant, adresse copie de deux lettres de

Digitized by Google

Catherine de Médicis, qui sont renvoyées à M. le comte de La Ferrière.

M. A. de Lamothe, correspondant, fait hommage de la publication qu'il vient de faire des *Coutumes de Saint-Gilles.*

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

Deux autres documents manuscrits, envoyés aussi par M. A. de Lamothe, l'un relatif à un marché passé entre le prince de Condé et le sieur Gilles Dubye, et l'autre concernant M. de Thoré (Guillaume de Montmorency), 1577, sont renvoyés à l'examen de M. Lascoux.

M. Magen, correspondant, fait hommage de documents inédits sur Jules-César Scaliger et sa famille; M. A. de Rochambeau, des chansons de P. de Ronsard, P. Desporte et autres, mises en musique par Nicolas de la Grolle.

Des remercîments seront adressés à MM. Magen et de Rochambeau, et leurs ouvrages déposés à la bibliothèque du Comité.

M. Charvet, président de la Société scientifique d'Alais, adresse copie du compte des recettes et dépenses faites par le sieur Jean Roussière, viguier de Remoulins (Gard), août 1632.

Renvoi à M. Wey.

M. Albert Grignard, ingénieur civil, demande l'autorisation de déposer, pour être publié par le Comité, le *Dictionnaire topographique de la Haute-Vienne*, préparé par son père, et dont celui-ci, peu de temps avant sa mort, avait, en 1870, retiré le manuscrit à la suite d'une difficulté dont son fils n'a jamais connu le motif.

La section, avant de prendre un parti à ce sujet, priera M. Alb. Grignard de lui envoyer le manuscrit du dictionnaire dont il demande l'impression.

M. A. Lacroix, archiviste départemental de la Drôme, fait hommage d'un volume in-8° qu'il a publié et qui a pour titre : *L'arrondissement de Montélimar. — Géographie, Histoire et Statistique*, tome II.

Remercîments et dépôt dans la bibliothèque du Comité.

M. J. Liblin, fondateur de la *Revue d'Alsace*, créée en 1850. an-

Digitized by Google

nonce la reprise de cette publication, qui avait été interrompue en 1870. Il espère que le Ministre voudra bien accorder un encouragement à cette *Revue*, qui représente l'idée française en Alsace dans le domaine de la science, mais qui a perdu un grand nombre d'abonnés.

Renvoi à la commission des souscriptions.

M. le Maire de la Rochelle fait hommage d'un volume qui a pour titre : *Notices historiques sur les Sociétés des lettres, sciences et arts de la Rochelle*, publiées sous les auspices de l'administration municipale avec le concours de l'Académie.

Renvoi à M. Hippeau.

M. Auguste Perreciot fait hommage d'une brochure intitulée : *De la législation et du système de l'Univers*, mémoire présenté à l'Institut de France pour son concours des livres utiles.

M. Théry offre au Comité un exemplaire de son *Cours abrégé de littérature*, 1re partie, *Éléments d'histoire littéraire.*

M. le Président prie M. Théry de recevoir pour ce don les remercîments du Comité.

M. Delisle fait également hommage, au nom de M. Marchegay, d'un volume intitulé : *Lettres missives originales du chartrier de Thouars.*

Des remercîments seront adressés à M. Marchegay à l'occasion de cet hommage.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. A. de Barthélemy, Rathery, Lalanne, Marty-Laveaux, Cocheris, Jourdain, Lascoux et Hippeau.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. Théry, sur les *Mémoires de l'Académie du Gard* [1].

Le même, sur les *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube* [2].

[1] Années 1869, 1870 et 1871.
[2] Année 1871.

Digitized by Google

M. Desnoyers : continuation de son rapport sur les huit derniers volumes publiés par la Société de statistique de Marseille.

Renvoi de ces divers rapports à la commission de la *Revue*.

M. A. Batbie, ministre de l'instruction publique, vient prendre place au fauteuil de la présidence et demande à M. L. Delisle, président de la section, des renseignements sur les travaux du Comité et la nature des relations qui existent entre ce Comité et les Sociétés savantes. Il demande quelles sont les Sociétés qui correspondent le plus activement, quelles sont celles dont les travaux offrent généralement le plus d'importance, etc. M. Delisle fournit tous ces renseignements à M. le Ministre et lui fait connaître également les services que le Comité est appelé à rendre à son tour aux Sociétés savantes, la part qu'il prend à la distribution des récompenses, à la répartition des subventions annuelles allouées aux Sociétés, l'examen qui lui est confié des titres qu'elles peuvent faire valoir à l'effet de concourir pour les prix accordés chaque année aux compagnies savantes, etc.

Enfin M. Delisle entretient le Ministre des rapports fréquents qui rattachent le Comité à ses correspondants et des services que ceux-ci rendent aux travaux historiques.

M. le Ministre se retire après avoir remercié le Comité du zèle et du dévouement qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche.

C. Hippeau.

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le comte H. de La Ferrière, membre non résidant, envoie les copies des lettres de Catherine de Médicis, des années 1561-1562.

Renvoi à la Commission chargée de la direction de cette publication.

Digitized by Google

M. Marchegay, membre non résidant, adresse copie de six documents qui peuvent offrir de l'intérêt pour l'histoire maritime du XVIe siècle.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une note confirmant l'opinion qu'il avait émise au sujet des restes du cardinal Sadolet à Carpentras.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Ch. de Beaurepaire, correspondant, adresse copie d'un document relatif à Pierre et à Thomas Corneille, qui se trouve aux archives de la Seine-Inférieure.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Combet, correspondant, adresse la suite de ses recherches sur la topographie du canton d'Uzerche, relatives à la commune de Masseret.

Remercîments et dépôt aux archives.

Le même M. Combet adresse une note relative au *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, par M. de Gourgues.

Renvoi à M. Lascoux.

M. A. Devoulx, correspondant, adresse la copie du texte français et la traduction du texte turc du traité conclu, le 1er janvier 1694, au sujet de l'exploitation des comptoirs français établis sur la côte orientale de l'Algérie et connus sous le nom de *Concessions d'Afrique*.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Dupré, correspondant, adresse une notice sur un feuillet détaché du cartulaire de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches.

Renvoi à M. Delisle.

M. Dupré fait également hommage d'une brochure qu'il vient de publier : *Lettres de Jérôme Groslot fils à Jacques Lectius*. Orléans, 1873.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Henri Lepage, correspondant, fait hommage de sa dernière

Digitized by Google

publication : *Les prétentions de la Prusse; la Lorraine allemande; sa réunion à la France.* Nancy, 1873.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. Célestin Port, correspondant, envoie la copie préparée pour l'impression du manuscrit de Guillaume Lemaire, dont la publication dans les *Mélanges* a été proposée.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Soucaille, correspondant, adresse copie de quatre documents relatifs aux États de la province de Languedoc, qui sont conservés dans les archives municipales de Béziers et font suite à d'autres documents de même nature précédemment envoyés.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Albanès, docteur en théologie, adresse copie de deux actes inédits, où sont mentionnées des moralités qui furent représentées en Provence au xve siècle; l'une à Draguignan, en 1462, l'autre à Toulon, en 1494.

Renvoi à M. Fr. Wey.

M. Brun-Durand, membre de plusieurs Sociétés savantes, adresse la copie d'un pouillé du diocèse de Die (1449-1450), qui existe en fort mauvais état aux archives départementales de la Drôme.

Renvoi à M. de Barthélemy.

M. l'abbé E. Landau, aumônier de l'École normale de Blois, adresse copie de la *Vie de la glorieuse Virge* (*sic*), *martire et amye de Dieu, Madame Saincte Marguerite*, traduction en 612 vers français d'un texte latin tiré d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Poitiers.

Renvoi à M. Meyer, avec d'autres pièces adressées aussi par M. Landau.

M. Mercier, archiviste du département du Var, à Draguignan, adresse copie et analyse d'un document constatant un cas de maladie vénérienne, à la fin du xive siècle, dans la viguerie de Draguignan.

Renvoi à M. J. Desnoyers.

Digitized by Google

M. Ferdinand Pouy, à Amiens, adresse copie d'une lettre du président de Lamoignon, en date du 18 décembre 1697, dans laquelle ce magistrat demande si S. M. Louis XIV trouve bon qu'on plaide au parlement la question de la régale.

Renvoi à M. Rathery.

Le même M. Pouy annonce qu'il a trouvé dans un ancien acte de procédure la mention suivante : « Le testament sur parchemin, daté de 1276, de Jeanne, reine de Castille, comtesse de Ponthieu, etc. est en vieux picard. »

Les origines du dialecte picard étant fort peu connues, il serait d'un grand intérêt, dit M. Pouy, de connaître le texte de ce testament et de le publier s'il est inédit.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Pouy annonce l'envoi du *fac-simile* d'une lettre d'un nabab indien, écrite en 1741 au Gouvernement de l'Inde.

M. L. Delisle annonce que M. de Blosseville lui a remis le manuscrit complet du *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, préparé sous les auspices de la Société libre de l'Eure, d'après le plan adopté par le Comité.

Renvoi à la commission des dictionnaires.

M. Delisle a également été chargé par M. l'abbé Landau de communiquer au Comité un feuillet d'ancien manuscrit qui servait de couverture à un registre à lui appartenant. Ce feuillet, d'après les vérifications faites par M. P. Meyer, est un fragment de la Grammaire saxonne d'Alfric, contenant le chapitre intitulé : *De verbis anomalis et inequalibus*, p. 36 de l'édition de Somner, publiée en 1659 à la fin du Dictionnaire anglo-saxon.

C'est un précieux exemple de l'écriture et de la langue anglo-saxonne du XIe siècle. La Bibliothèque nationale, très-pauvre en documents de ce genre, serait heureuse de pouvoir s'en enrichir.

M. l'abbé Landau, à qui M. Delisle a exprimé ce désir, met le feuillet à la disposition du Comité.

M. Delisle propose, en conséquence, le renvoi à la Bibliothèque nationale du feuillet de parchemin dont il vient d'être question.

Ce renvoi est prononcé.

Enfin M. Delisle entretient la section d'une lettre qu'il a reçue de M. Brouchoud, de la Société de topographie historique de Lyon, qui transmet l'offre faite par cette Société de se charger de la pu-

Digitized by Google

blication du Cartulaire de Cluny, dans le cas où le Ministère de l'instruction publique abandonnerait cette publication.

Postérieurement à la date de cette lettre, il a été répondu directement du Ministère à la Société de topographie historique que l'impression du Cartulaire de Cluny se continuait par les soins de M. Bruel.

M. Delisle termine sa communication en annonçant la perte que le Comité vient de faire d'un de ses correspondants les plus actifs et les plus distingués, M. de Lépinois, conservateur des hypothèques à Rouen.

M. Servaux annonce également la mort de M. Henri de Laplane, correspondant honoraire à Saint-Omer.

M. le Président invite la section à délibérer sur la réponse faite par M. le Ministre au vœu exprimé par la section d'être appelée à intervenir dans le recrutement du Comité, en signalant les besoins au Ministre et en lui indiquant les savants dont l'adjonction faciliterait l'exécution de certains travaux, etc.

M. le Ministre a donné son approbation à cette demande, et la section a maintenant à nommer une commission pour examiner les propositions qui pourront être soumises à M. le Ministre.

Après avoir consulté la section, M. le Président désigne, pour composer cette commission, MM. Desnoyers, Jourdain, Rathery et Boutaric, auxquels s'adjoindra le bureau de la section.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Rathery, Théry, Hippeau, Michelant, Lalanne, Bellaguet et Meyer.

M. Bellaguet lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de la Commission royale de l'histoire de Belgique, relative à l'achèvement de la publication des papiers d'État du cardinal de Granvelle.

La commission est d'avis qu'il y a lieu de déférer à la demande adressée par le représentant du Gouvernement belge à M. le Ministre de l'instruction publique de France.

Elle exprime en même temps le vœu que, pour faciliter les recherches dans les volumes déjà publiés et les rendre plus utiles, il soit dressé une table analytique des matières qui y sont comprises.

Digitized by Google

Cette table formerait le complément du dixième volume, qui deviendrait le dernier de la collection.

Ces propositions sont adoptées.

La commission, dans une des plus prochaines séances, devra soumettre au Comité le plan qu'il conviendrait d'adopter pour ce travail.

M. Meyer, au nom de la commission à laquelle a été renvoyé l'examen du projet de publication des Rôles gascons, présente à ce sujet quelques observations qui seront transmises à M. Francisque Michel.

M. Boutaric, au nom de la commission chargée d'examiner les documents appartenant à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, dont M. le comte de La Ferrière a fait exécuter des copies pendant les missions scientiques dont il a été chargé en Russie, propose le dépôt à la Bibliothèque nationale des trois liasses de copies déposées, dans la séance du 7 juillet 1873, par M. de La Ferrière.

M. F. Wey donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Charvet, relative à une mission donnée au viguier de Remoulins pour faire annuler une contribution imposée à ce bourg.

Proposition de dépôt aux archives du compte des dépenses et de la note qui lui sert d'introduction.

M. Jourdain, auquel a été renvoyé l'examen d'un extrait de lettres de Leibniz, fait connaître que ce fragment a été publié par Dutens.

M. Jourdain lit ensuite un rapport sur l'histoire du collége de Beaune, par M. Ch. Aubertin.

Remercîments et proposition de dépôt aux archives.

M. Jourdain lit également un rapport sur divers hommages envoyés par M. de Laplane, et saisit cette occasion pour payer un juste tribut de regrets à la mémoire de cet honorable correspondant, dont la mort vient d'être annoncée au Comité.

M. Rathery propose verbalement le dépôt aux archives de trois lettres, dont M. Couaraze de Laà, correspondant à Albi, a adressé des copies.

1° Lettre d'Armand de Bourbon Condé à Jean Ier d'Auger du Lys, baron de Sainte-Colome en Béarn, pour l'informer que, mal-

Digitized by Google

gré ses vifs regrets, il a été obligé de renvoyer son fils qui s'était battu en duel (17 mars 1658).

2° Lettre du baron de Saincte-Colome au justicier d'Aragon, au sujet de la succession d'Espagne (30 juin 1667).

3° Lettre du baron de Saincte-Colome à Don Juan d'Autriche, pour l'informer de certains projets hostiles des Anglais contre le Gouvernement espagnol, et particulièrement contre l'île de Cuba (23 février 1676).

M. Rathery propose de publier dans la *Revue* une communication de M. Ch. de Beaurepaire, qui fournit des détails intéressants sur Jean Le Roy, l'un des auteurs de la Satire Ménippée.

Le même M. Rathery propose aussi l'impression dans la *Revue* de six des lettres de Voltaire communiquées par M. Beaune, et d'une note de M. Th. Lhuillier, correspondant, qui révèle le lieu et la date de naissance d'un acteur de la troupe de Molière connu sous le nom de Brée, et qui s'appelait réellement Edme Villequin, et était frère d'Étienne Villequin, peintre du roi.

M. de Mas-Latrie propose l'impression dans la *Revue* de diverses communications de M. Duhamel, correspondant.

M. Lascoux donne lecture d'un rapport dans lequel il propose le dépôt aux archives de quatre communications faites par MM. de Fleury, de Lamothe, Ch. de Sourdeval et Brun-Durand.

M. Boutaric propose l'impression dans la *Revue* de trois pièces relatives aux dépenses faites par le seigneur de Taillebourg, à la fin du xve siècle. Cette communication est intéressante en raison des éclaircissements que M. Marchegay y a joints.

M. Boutaric dépose ensuite, pour être placé aux archives du Comité, le manuscrit des *Troubles religieux du Cambrésis*, envoyé autrefois par MM. Le Geay et Des Planques, et qui devait être imprimé dans les *Mélanges*, décision qui, depuis lors, a été rapportée.

M. Delisle rend compte de diverses communications de MM. Marchegay, Ch. de Beaurepaire et l'abbé Arbellot.

M. Marchegay a donné l'indication d'une charte de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, en faveur de l'abbaye de Saulve-Majeur, diocèse de Bordeaux.

Digitized by Google

La charte de Richard, signalée par M. Marchegay, paraît inédite à M. le rapporteur, qui n'en connaît qu'une copie imparfaite, insérée dans les recueils de D. Estiennot.

Comme cette pièce, telle que D. Estiennot l'a transmise, soulève une question de chronologie et même d'authenticité, il serait fort utile d'avoir le nouveau texte découvert par M. Marchegay. Il ne serait pas indifférent d'avoir non-seulement le texte de la lettre de Richard, mais encore celui de la lettre d'Innocent III dans laquelle est inséré l'acte royal.

M. Ch. de Beaurepaire a envoyé des documents sur le chroniqueur Jean Lefebvre de Saint-Remy, qui forment un complément très-précieux de la notice que Mlle Dupont a donnée sur ce chroniqueur dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*. M. le rapporteur est d'avis qu'il serait utile de publier ces documents dans la *Revue*.

Enfin M. L. Delisle propose l'insertion dans la *Revue* d'une note de M. l'abbé Arbellot, relative à la situation du lieu de Carantenago en Limousin, note qui a pour objet de rectifier une assertion erronée du *Gallia christiana*.

Les conclusions des rapports de MM. J. Wey, Jourdain, Rathery, de Mas-Latrie, Lascoux, Boutaric et L. Delisle, sont adoptées par la section, qui renvoie en outre à la commission de la *Revue* les documents désignés pour l'impression.

M. Michelant donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* [1].

M. Desnoyers dépose le rapport sur le *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, dont il a donné lecture par fragments dans plusieurs séances précédentes [2].

Renvoi de ces deux rapports à la commission de la *Revue*.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tome XII, 2e série.
[2] Tomes XXVIII à XXXV.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Maire de Vienne (Isère) transmet, avec un plan de la localité, le rapport détaillé, annoncé précédemment, sur le résultat des fouilles pratiquées, en 1873, dans la partie supérieure du cimetière de cette ville. Ce magistrat fait observer que le conseil municipal et le département ont alloué une somme de 1,200 francs pour ces travaux, et que le Ministre de l'instruction publique a déjà accordé une subvention de 300 francs; mais, comme il s'agit de poursuivre ces fouilles, M. le Maire, en faisant observer que la ville et le département consacreront, en 1874, une nouvelle somme de 1,200 francs, exprime l'espoir d'obtenir du Ministre une allocation plus considérable que celle de l'an dernier, c'est-à-dire 600 au lieu de 300 francs. Cette demande est renvoyée à M. Léon Renier.

M. le Président de l'Académie de Clermont (Auvergne) a adressé au Ministre le rapport demandé par la section à l'appui d'une demande de subvention pour des fouilles exécutées au sommet du Puy-de-Dôme. M. Léon Renier est encore chargé d'examiner ce rapport.

La Commission archéologique de Narbonne donne avis de la découverte faite dans cette ville, au mois de juillet dernier, sur la place Cassaignol, d'une grande et belle mosaïque de l'époque romaine. Cette mosaïque, dont la Commission adresse un dessin, a été déposée au musée. Il s'agirait maintenant de la restaurer en quelques endroits; avant d'entreprendre ce travail délicat, la Commission réclame le concours ou tout au moins les avis d'un archéologue compétent. Cette demande est renvoyée à M. A. Lance.

Digitized by Google

M. A. de Barthélemy, membre de la section d'histoire, transmet les explications que lui a adressées M. l'abbé Baudry, sur la demande de la section d'archéologie, au sujet de la question de propriété d'une statuette de bois trouvée dans le vingtième puits funéraire de Troussepoil. Les explications fournies par M. l'abbé Baudry ne paraissant pas suffisantes, la section en attendra de nouvelles avant de statuer.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait hommage du tome II (1870-1871) du *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, et sollicite pour cette commission une subvention. Cette subvention ayant été accordée par M. le Ministre pendant les vacances du Comité, la section ne peut qu'exprimer sa satisfaction à ce sujet.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse la photographie d'une croix de pierre qui existe dans une rue du village de Mer (Somme), en face du Tréport. Cette communication, dont l'auteur recevra les remercîments du Comité, sera déposée aux archives.

M. Hucher, membre non résidant, adresse les feuilles 11 et 12 de *l'Art gaulois*, IIe partie. Des remercîments seront adressés à M. Hucher.

M. l'abbé Arbellot, curé-archiprêtre de Rochechouart, correspondant honoraire, adresse quelques observations sur le sarcophage antique de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne), à l'occasion d'un article que M. Tholin a publié sur ce monument dans la *Revue des Sociétés savantes* (4e série, t. IV, p. 519). M. de Montaiglon rendra compte de cet envoi.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse copie de trois inscriptions, datées de 1549, 1670 et 1674, qu'il a recueillies à Chaumont (Haute-Marne), et entretient la section des travaux de restauration qui se font en ce moment dans l'église paroissiale de Saint-Jean de cette ville, sans qu'on prenne les précautions nécessaires pour assurer la conservation des belles fresques, datées de 1577, qui décorent les parois de cet édifice. Cette communication est renvoyée à M. le baron de Guilhermy.

Digitized by Google

M. Auguste Chassaing, correspondant, adresse copie d'un prix fait, en langue vulgaire, passé en 1468 entre trois seigneurs des environs de Mauriac (Cantal) et Jean Molon dit Larcher, maître maçon, pour la reconstruction de la tour de Moutclas. Ce document sera examiné par M. Lance.

M. l'abbé Corblet, correspondant, fait hommage de la nouvelle édition de son *Manuel d'archéologie nationale*, 1 vol. in-8° de 549 pages.

M. Devoulx, correspondant, fait hommage de trois exemplaires d'une brochure ayant pour titre : « Les édifices religieux de l'ancien Alger. » C'est un extrait de la *Revue africaine*.

Des remercîments seront adressés à MM. Corblet et Devoulx.

M. Hippolyte Durand, correspondant, adresse des calques et dessins de divers monuments, et annonce l'envoi prochain de notes explicatives.

M. P. de Fleury, correspondant, adresse deux documents relatifs à l'histoire des voies de communication dans le Blésois, à la fin du XIVe siècle, et une reconnaissance d'une somme de 63 livres, due à un fondeur d'Orléans, pour fonte et façon de cloches pour l'église de Mer, en 1462. Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. de La Saussaye, membre honoraire, qui assiste à la séance.

M. Flouest, correspondant, actuellement en résidence à Lyon, où il occupe le poste d'avocat général, adresse des notes sur des marques présumées de jaugeage et sur des marques de verriers de l'époque romaine, qui sont renvoyées à l'examen de M. Léon Renier.

M. Godard-Faultrier, correspondant, envoie une note (avec un dessin) sur un fragment de tapis de laine qu'il croit provenir de celui qu'on étendait chaque jour sur la sépulture de Louis Ier, roi de Sicile, et qu'il a lui-même mentionné dans un mémoire sur les *Parures des tombes des rois et reines de Naples dans la cathédrale d'Angers*, lu à la Sorbonne en 1867. M. Darcel rendra compte de cette communication.

M. G. Leroy, correspondant, adresse une note accompagnée de plans et dessins sur un tombeau gallo-romain antique, qui vient

Digitized by Google

d'être découvert à Dammarie-les-Lys, près de Melun. M. de Montaiglon rendra compte de cette communication.

M. Lottin de Laval, correspondant, dont on a pu lire, dans la *Revue des Sociétés savantes*, une récente communication relative à ses procédés de moulage[1], ayant lu dans plusieurs journaux que le Ministre de l'instruction publique était dans l'intention de fonder un musée épigraphique, se met à cet égard à la disposition de l'administration. Le zélé correspondant rappelle qu'il possède une collection très-considérable d'inscriptions rapportées de ses diverses missions en Asie et en Égypte, et qu'il peut les reproduire en matières durables aussi résistantes à la pluie et à la gelée que le calcaire le plus dur. La section, qui n'a pas été saisie du projet ministériel, remercie M. Lottin de Laval, dont la proposition ne sera pas oubliée en temps et lieu.

M. Martin-Daussigny, correspondant, fait connaître les résultats d'une excursion qu'il a faite dans le département de l'Isère pour y retrouver les traces de la voie antique de Lyon à Vienne. Au lieu dit *la Tour*, entre Saint-Fons et Feysier, il annonce avoir rencontré dans une ferme trois cippes antiques assez bien conservés. Ces cippes en *Choin de Fay*, ont été employés aux angles d'un hangar. Tout en envoyant les textes de ces inscriptions, M. Martin-Daussigny donne avis d'autres découvertes archéologiques faites à Lyon récemment. Toute la partie de cette communication qui concerne l'archéologie romaine est renvoyée à M. Léon Renier; quant à ce qui concerne le moyen âge, la section en charge M. de Guilhermy.

Le même correspondant, en sa qualité de président de la *Société de topographie historique de Lyon*, adresse deux exemplaires du plan scénographique de la ville de Lyon au XVIe siècle, publié par cette compagnie, dont en même temps il sollicite l'inscription au budget des Sociétés savantes. Cette demande sera examinée en son temps par une commission spéciale.

M. Mathon, correspondant, adresse l'empreinte d'une inscription gravée dans le mur du côté gauche de l'église de la commune de Veules (arrondissement d'Yvetot, Seine-Inférieure), qu'il croit inédite. M. de Guilhermy examinera cette communication.

[1] Voyez tome V de la 5e série, page 164, *Note additionnelle, etc.*

Digitized by Google

M. Mignard, correspondant, adresse un travail manuscrit intitulé : *Des principaux sanctuaires de l'ancienne province de Bourgogne, d'après l'ordre des temps. Église Saint-Voiles à Châtillon-sur-Seine, XIe siècle. Église Saint-Nicolas au même lieu, XIIe siècle.* Ce travail fera l'objet d'un rapport confié à M. J. Marion. Le même correspondant fait hommage d'un *Recueil de diverses études archéologiques dans le pays de la montagne.* Cet ouvrage in-8° sera déposé à la bibliothèque du Comité; M. Mignard, son auteur, recevra les remercîments de la section.

M. l'abbé Poquet, curé-doyen de Berry-au-Bac, correspondant, adresse un travail supplémentaire sur une monographie de l'abbaye de Longpont, publiée par lui, en 1869, dans le *Bulletin de la Société académique de Laon.* A cet envoi sont jointes les copies de deux inscriptions. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. A. Poulle, correspondant, adresse une note relative à deux inscriptions qu'il a copiées à Aïnzada et à Borchira?, aux environs de Sétif, en août 1873. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier.

M. l'abbé Richard, correspondant, adresse une feuille d'un antiphonaire ou vespéral du diocèse de Besançon, qui paraît remonter au XVIe siècle; il l'a trouvée dans les archives de la paroisse de Dambelin (Doubs). M. Gustave Bertrand examinera cet envoi.

M. Roger, correspondant à Philippeville, adresse divers extraits relatifs à l'archéologie publiés par lui dans le journal *le Zeramna;* en même temps, M. Roger envoie des estampages de monuments de diverses époques. Cet envoi sera examiné par M. Chabouillet.

Le même correspondant adresse les estampages d'un marbre découvert à Philippeville en 1859, ainsi que le croquis d'une pierre tumulaire numidique dont s'est récemment enrichi le musée de cette ville. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. Samazeuilh adresse une réclamation au sujet de l'identification de Medicinum avec Mézin. Le correspondant fait savoir qu'il avait énoncé une opinion motivée à cet égard dans un de ses rapports, plusieurs années avant la note de M. Paul Raymond, publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* (t. V, 5e série, p. 120). M. Chabouillet est chargé d'examiner cette réclamation.

Digitized by Google

Le Comité diocésain de Bourges fait hommage du *Répertoire archéologique et historique du diocèse de Bourges*, publié par ses soins et sous sa direction. Bourges, 1872, in-8°, 1er fascicule.

M. Magen, correspondant, adresse : *Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine.* Agen, 1873. Extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*

M. A. de Rochambeau adresse : 1° *Excursions archéologiques dans le Vendômois. — Lavardin. — Montoire. — La Poissonnière.* Vendôme, 1873, in-8°; 2° *Le Congrès archéologique de 1872. XXXIIe session tenue à Vendôme.* Vendôme, 1873, in-8°.

Des remercîments seront adressés à ces divers donateurs.

M. Darcel fait hommage de son travail intitulé : *Exposition rétrospective de Tours.* Tours, 1873. M. Darcel, présent à la séance, reçoit les remercîments de la section.

M. Albanès, docteur en théologie à Marseille, adresse le texte rectifié, conformément à la demande de M. de Guilhermy, de l'inscription ou épitaphe de Sainte-Casarie. Cette communication est renvoyée à M. de Guilhermy.

M. Grasset aîné, conservateur de la bibliothèque et du musée de Varzy (Nièvre), fait hommage d'un travail qu'il vient de publier sous ce titre : *Emblèmes attribués à des objets gallo-romains. Bases frontales de bois de chêne.* Paris-Nevers, 1873. Des remercîments seront adressés à M. Grasset.

M. P. Pouy (d'Amiens) donne l'indication d'un vase à eau bénite, de cuivre jaune, qui se trouve dans l'église Notre-Dame d'Airaines, et qui ne paraît pas avoir encore été signalé au Comité. Ce vase, muni d'une anse en fer, a 40 centimètres de hauteur sur 25 centimètres de diamètre. On y lirait : *Maistre Etienne, bénédictin à Nostre-Dame Daresnes, l'an* MD & XVII. Plusieurs membres font remarquer qu'il doit y avoir erreur dans cette lecture; la qualification de *Maistre* ne paraît pas pouvoir être attribuée à un religieux de Saint-Benoît; s'il s'agissait en réalité d'un bénédictin, on lirait *Dom Étienne.* M. Pouy a joint à cette communication une notice sur Airaines et ses monuments, qui a été insérée dans le *Messager d'Amiens*

Digitized by Google

du 5 octobre 1873. Ces deux communications seront déposées l'une aux archives et l'autre à la bibliothèque du Comité.

M. Renier présente, au nom de M. Allmer, les copies annotées de quatre-vingts inscriptions ou fragments d'inscriptions romaines copiées par notre savant et zélé correspondant dans le midi de la France. Le Vice-Président de la section fait le plus grand éloge de la manière dont M. Allmer s'est acquitté de la mission qu'il s'était donnée, et de l'excellente exécution des dessins qu'il a adressés. Il est à regretter qu'on ne puisse publier ces calques; ce serait de précieux modèles à fournir aux épigraphistes.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Éd. de Barthélemy, de La Villegille, Jules Marion, Darcel, marquis de La Grange, P. Lacroix, Gustave Bertrand et comte Clément de Ris.

M. Léon Renier dépose une brochure offerte au Comité par M. le colonel Gazan, relative à la pierre de Soliès-Pont (Var), sur laquelle M. D. Rossi a précédemment attiré l'attention (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 532). Cette notice est accompagnée d'un *fac-simile* qui diffère beaucoup de celui qui a été publié par M. D. Rossi. M. Gazan donne également une interprétation peu satisfaisante de cette inscription, et, à ce propos, exprime le regret que le Comité se soit montré peu indulgent pour les travailleurs des départements.

M. Léon Renier démontre que ce reproche est mal fondé, en se contentant de reproduire les termes mêmes du compte rendu de la séance dans laquelle on a renvoyé à M. le Vice-Président de la section l'examen de la communication de M. D. Rossi (voyez *Revue des Sociétés savantes*, loc. cit.).

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur le tome II, année 1871, du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine.*

M. Darcel lit également un rapport sur le tome IV des *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. Darcel fait un rapport verbal sur le testament de la veuve d'un viguier et capitaine pour le roi dans la ville de Draguignan,

Digitized by Google

fait en 1580 et conservé dans l'étude d'un notaire de cette ville, qui est adressé au Comité par M. Mireur, ex-archiviste, membre secrétaire de la Société d'études archéologiques de Draguignan.

M. Darcel propose l'impression de ce document, qui renferme des détails fort intéressants, mais, en même temps, demande que M. Mireur soit prié d'ajouter des notes explicatives, ainsi que la traduction des termes provençaux qui abondent dans ce document. La section adopte les conclusions de M. Darcel.

M. Darcel donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Barbier de Montault, correspondant, relative à un gaufrier de l'église Saint-Paul de Narbonne.

M. Darcel propose que l'empreinte en gutta-percha de ce gaufrier, qui est jointe à la notice de M. le chanoine B. de Montault, soit envoyée au musée de Cluny.

M. Darcel lit ensuite un rapport sur une communication de M. Célestin Port : *Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannés*, et propose l'impression de ce document, qui fournit « un chapitre intéressant des mœurs de la fin du XVIe siècle, en même temps que le détail de l'ameublement d'un homme qui a marqué dans l'art par la protection qu'il lui a donnée. »

Les conclusions de ces rapports sont adoptées.

M. Quicherat propose verbalement l'impression dans la *Revue* de trois communications de M. Cournault, accompagnées de dessins, relatives à des découvertes des monuments des époques gauloise et romaine. La section ordonne le renvoi de ces communications à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Chabouillet donne lecture de deux rapports : l'un sur une communication de M. Roger, de Philippeville, relative à des jetons; l'autre sur une communication de M. l'abbé André, relative aux noms, à la valeur, etc., des monnaies en Provence. Le rapporteur propose l'impression de la seconde de ces communications.

La section adopte les conclusions du rapporteur.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1873.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

A l'occasion du procès-verbal, M. Darcel fait une observation sur l'emploi du mot *avers* dans le sens de *droit* ou de *face* d'une médaille par un des correspondants du ministère.

M. Chabouillet expose qu'en effet c'est une locution vicieuse qui menace de s'établir comme tant d'autres, et contre laquelle il est utile de réagir. Le mot latin *aversus*, dont on a tiré mal à propos le mot *avers* dans le sens de côté principal d'une médaille, signifie le contraire de ce qu'on veut dire en l'employant. Si l'on emploie le mot *droit* de préférence au mot *face*, c'est que ce dernier ne désignerait pas très-exactement une médaille qui n'aurait pas d'effigie sur son côté principal; on s'est donc habitué, depuis trente ans environ, à dire *droit* et *revers;* mais les vrais numismatistes n'ont jamais cessé de protester contre le mot *avers*.

Toujours à l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Léon Renier annonce qu'il a reçu une nouvelle lettre de M. le colonel Gazan, qui l'informe que M. D. Rossi (du Var) vient de publier une brochure dans laquelle il s'exprime dans les termes les moins convenables tant à l'égard de M. Léon Renier qu'à l'égard du colonel lui-même.

Après délibération sur un nouveau mode de recrutement des membres du Comité, au sujet duquel M. le Ministre de l'instruction publique demande l'avis de la section, comme il a déjà demandé celui de la section d'histoire, une commission, composée de MM. Quicherat, de Guilhermy, Lance et Darcel, ainsi que des membres du bureau, est nommée, avec mission de s'entendre sur cet important projet avec la commission de la section d'histoire. La section d'histoire sera avertie du désir de la section d'archéologie par les soins de M. Servaux, chef de division adjoint, chargé du Bureau des travaux historiques.

Digitized by Google

M. de La Ménardière, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, adresse, au nom de cette compagnie, une demande d'allocation de 500 francs. Cette somme serait employée à la continuation de l'entreprise des fouilles d'un balnéaire placé en face des substructions de l'enceinte, remontant à l'époque romaine, qui subsistent de l'autre côté du Clain. Cette demande est renvoyée à l'examen de M. J. Marion.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse deux dessins exécutés par M. Balard, directeur de l'Observatoire d'Alger, en 1860, d'une statue de marbre blanc plus grande que nature, représentant une dame romaine dont le nom, *Vibia Tyché*, nous aurait été transmis par une inscription déposée dans l'enceinte du *prætorium* de Lambèse, à côté de la statue. M. Léon Renier, qui a publié cette inscription dans ses *Inscriptions romaines de l'Algérie* (n° 1293), fait observer que, bien que le cippe sur lequel cette inscription est gravée ait été trouvé près de cette statue, c'est seulement par présomption que ce nom de Vibia Tyché peut être donné à la personne représentée. Des remercîments seront adressés à M. Cherbonneau.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse le dessin à la plume d'un moule à couler les monnaies de plomb d'un évêque des Innocents de la paroisse de Saint-Leu, d'Amiens, nommé Louis Cordier. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet. Le même membre envoie le dessin d'un ancien fer de cheval trouvé, à 5 mètres de profondeur, dans une tranchée ouverte sur le bord de la rivière de Canche, non loin de l'abbaye de Cercamps (Pas-de-Calais).

Renvoi à M. Quicherat.

M. Hucher, membre non résidant, fait hommage des feuilles 13 et 14 de la 2e partie de *l'Art gaulois*. Des remercîments seront adressés à notre collègue.

M. Marchegay, membre non résidant, adresse sept mémoires ou quittances d'armuriers, doreurs en cuir, gaîniers et fourbisseurs des xve et xvie siècles. Cette communication est renvoyée à M. Darcel.

Digitized by Google

M. Amé, correspondant, adresse copie, précédée d'une notice historique, de l'inventaire inédit du mobilier de l'Hôtel-Dieu de Salers (Cantal) en 1632. Renvoi au même M. Darcel.

M. Castan, correspondant, adresse copie de deux pièces qui peuvent servir à la biographie du musicien Claude Goudimel (XVIe siècle). M. Gustave Bertrand examinera cette communication.

M. Combet, correspondant, adresse les empreintes de deux monnaies d'argent, qui seront examinées par M. Chabouillet.

M. Ch. Cournault, correspondant, adresse quatre rapports sur des tournées archéologiques qu'il vient de faire dans la Meuse, la Moselle, les Vosges et la Meurthe. Ces rapports, accompagnés de dessins parfaitement exécutés, sont renvoyés à l'examen de M. Quicherat.

M. Deschamps de Pas, correspondant, adresse une note sur un atelier de silex taillés récemment reconnu sur le sommet du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais). M. Alex. Bertrand examinera cette note.

M. A. Devoulx adresse une note concernant des vestiges auliques constatés lors de l'établissement du boulevard militaire du Nord à Alger (Icosium). M. Léon Renier rendra compte de cette communication.

M. P. de Fleury, correspondant à Blois, adresse des empreintes de sceaux inédits des IXe et XIIIe siècles. Cet envoi est confié à l'examen de M. Douët d'Arcq.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, adresse le *fac-simile* d'une inscription gravée en creux sur un fragment de marbre gris trouvé récemment sous les ruines de Tauroentum. Cet envoi est confié à l'examen de M. A. Bertrand.

M. Martin-Daussigny, correspondant, adresse une copie et un estampage d'une inscription mutilée qu'il vient de faire transporter au musée de Lyon, et qui a servi, pendant bien des années, de table à décharger les harnais dans les écuries de l'hôtel des Ambas-

Digitized by Google

sadeurs à Lyon, quai de Bondy, sur la Saône. On y lit le nom d'un curateur et patron des *Nautæ* de la Saône, *Novellius Januarius*. M. Léon Renier examinera cette communication.

M. le comte de Mellet, correspondant, adresse copie d'un inventaire de 1697, qui lui a paru propre à faire connaître l'état en province d'un gentilhomme à la fin du XVIIe siècle. M. Darcel examinera ce document.

M. l'abbé L. Julien Laferrière, aumônier du collége à Saintes, vice-président de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, adresse un mémoire sur l'origine des souterrains du donjon de Pons. M. Quicherat examinera cette communication.

M. Grenade-Delaporte, à Aumale (Algérie), adresse l'estampage d'une inscription romaine inédite, qui se lit sur une tombe, dans une propriété située à 500 mètres nord-ouest de la ville d'Aumale. M. Léon Renier examinera cet envoi.

M. l'abbé Landau, aumônier de l'École normale de Blois, adresse copie de deux pièces extraites du cartulaire de l'église Saint-Jean de Baillou, dans le Vendômois. Ces pièces, qui datent du XVe siècle, concernent les reliques de l'église paroissiale de Baillou. M. Lance est chargé d'examiner cette communication.

M. Fernand Le Roux, membre de la Société historique de Compiègne, etc., adresse une brochure qu'il a publiée et qui a pour titre : *Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468, à Compiègne, par le roi Louis XI. Comptes de la construction et de l'ornementation, etc.* Compiègne, 1872.

M. de Smyttère, officier de l'instruction publique, fait hommage d'une brochure publiée par lui sous ce titre : *Inauguration du monument historique érigé au square du Mont-Cassel, le 21 septembre 1873.* Hazebrouck, 1873.

Ces brochures seront placées dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. Éd. de Barthélemy dépose un rapport au Ministre de l'ins-

Digitized by Google

truction publique, dû à M. Joseph de Baye, sur les grottes préhistoriques de la Marne. La section charge M. Éd. de Barthélemy d'examiner ce travail.

M. Léon Renier communique une lettre de M. le président de la Commission archéologique de Narbonne, qui réclame l'intervention de M. le Ministre de l'instruction publique et l'appui du Comité, afin d'obtenir de M. le Ministre de la guerre qu'on lui laisse la disposition de l'ancienne église de Lamourguier (l'Amour-Dieu), où sont déposées les nombreuses inscriptions antiques provenant de la destruction des fortifications de la ville. Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de l'assemblée, discussion dans laquelle on a été unanime à reconnaître les services rendus à la science par la Commission archéologique de Narbonne, la section décide que M. le Ministre de l'instruction publique sera prié d'intervenir auprès de son collègue de la guerre en faveur de cette compagnie.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Renier, Éd. de Barthélemy, P. Lacroix, Marion, Clément de Ris, Darcel, de Guilhermy et A. Bertrand.

M. Éd. de Barthélemy donne lecture de deux rapports, l'un sur le tome XXXV des *Mémoires de la Société académique de l'Aube* (3e série, t. VIII, année 1871), l'autre sur le tome X, années 1870-1871, des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin.* Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. A. Bertrand lit deux rapports sur des communications de M. Bréan et de M. le comte de Mellet.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Chabouillet lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Barrère, ayant pour titre : *Nouveaux documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de Medicinum ou Mézin.* Ce rapport conclut à l'impression dans la *Revue* de cette communication. La section adopte les conclusions du rapporteur.

Digitized by Google

M. Lance donne lecture de plusieurs rapports : 1° sur une communication de M. le marquis de Castelnau d'Essenault, relative aux monuments de Figeac; 2° sur la description, par M. Tholin, de l'église romane de Sainte-Rafine-de-Ganiac à Frégimont (Lot-et-Garonne). Le rapporteur conclut à l'impression de ces deux communications. Le troisième rapport de M. Lance a trait à un envoi, par M. L. Drouyn, de cinq croquis d'après des sculptures de la petite église de Montcaret, canton de Vélines, arrondissement de Bergerac (Dordogne). Des remercîments seront adressés à M. Drouyn.

M. Lance propose verbalement que des remercîments soient adressés à M. Hippolyte Durand, correspondant à Tarbes, qui a fait une communication comprenant : 1° les plans de l'église de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), auxquels il a joint les copies de deux pièces manuscrites relatives au prieuré de ce nom; 2° un extrait des chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch; 3° le dessin d'un tombeau placé sous le porche de l'église Saint-Ginès à Thiers (Puy-de-Dôme); 4° le croquis d'un bas-relief en marbre blanc placé à l'extérieur de l'église de Saint-Paul-lez-Dax (Landes). M. Lance ajoute que, avant de classer cette communication dans les archives du Comité, il serait peut-être utile de la placer sous les yeux de nos collègues de la section d'histoire.

M. Lance rend encore compte verbalement de deux communications de M. Dusevel : la première, relative à l'église Notre-Dame de Doullens, relate l'inscription commémorative de la reconstruction du clocher en 1719; la seconde a trait à une mission confiée à M. Dusevel par M. le préfet de la Somme. Il s'agissait d'examiner la flèche de l'église Notre-Dame-de-la-Chapelle à Abbeville, dont l'état de dégradation était devenu menaçant. Ces deux communications seront déposées dans les archives.

M. Marion dépose sur le bureau la quatrième note de M. Thuot sur les forts vitrifiés de la Creuse, dont l'impression partielle a été décidée par la section. Cette note est renvoyée à la commission de la *Revue*.

M. Marion donne ensuite lecture d'un rapport sur un travail de M. Mignard, intitulé : *Des principaux sanctuaires de l'ancienne province de Bourgogne. — Église de Saint-Vorles, à Châtillon-sur-Seine. — Église Saint-Nicolas, au même lieu.* M. Marion demande que des re-

Digitized by Google

mercîments soient adressés à M. Mignard, dont le travail sera conservé dans la bibliothèque du Comité.

M. Marion lit, pour M. de Montaiglon empêché, un rapport sur des communications de M. Gabriel Leroy et de M. l'abbé Arbellot, relatives, la première, à un tombeau antique trouvé à Dannemarie-les-Ceps (Seine-et-Marne); la seconde, au sarcophage antique de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne).

M. de Montaiglon propose l'impression dans la *Revue* de ces deux notices, mais en demandant le dépôt dans les archives des dessins qui les accompagnent.

M. Darcel lit un rapport sur l'envoi, par M. Godard-Faultrier, d'un dessin d'une étoffe de laine décorée de fleurs de lis et de L couronnés, qu'il croit être un fragment du tapis qui servait à décorer la tombe du fils du roi Jean, Louis Ier, roi de Naples, mort en 1391. Le rapporteur ne partage pas cette opinion; mais, avant de se prononcer, il désirerait des détails plus circonstanciés sur ce tissu, qui lui paraît être improprement nommé *tapisserie*. On écrira à M. Godard-Faultrier dans le sens des désirs de M. Darcel.

Les conclusions des rapports de MM. Bertrand, Chabouillet, Lance, Marion, de Montaiglon, sont adoptées.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, fait verbalement à la section une communication sur la découverte d'une villa romaine qu'il a faite à Saint-Martin-d'Omonville, arrondissement de Neufchâtel; mais, cette découverte ayant été mentionnée par plusieurs journaux, il n'y a pas lieu de s'y arrêter ici. Au contraire, la section, qui a entendu avec intérêt le récit d'une autre découverte faite par le même savant au cours de fouilles exécutées, sous sa direction, à l'abbaye de Saint-Saëns, même arrondissement, le prie de vouloir bien rédiger une note à ce sujet, qui sera imprimée dans la *Revue*. Il est même décidé qu'on fera dessiner une plaque de bronze commémorative de la reconstruction de l'abbaye en 1685, sous la direction de l'abbesse Marie de Castagnet.

M. Darcel rappelle à la section que M. Revoil a publié un ouvrage dans lequel le correspondant s'est efforcé d'établir l'origine carlovingienne d'un certain nombre de monuments du midi de la

Digitized by Google

France. M. Darcel, qui ne partage pas les idées de M. Revoil et a écrit un compte rendu de son livre, désirerait connaître à ce sujet l'opinion de ses collègues; mais, ce travail étant destiné à la *Gazette des beaux-arts*, M. Darcel demande si la section consentirait à en entendre la lecture en séance. Malgré l'opposition d'un membre, qui fait ressortir les inconvénients d'une semblable communication, et notamment les retards qui en résulteront pour l'audition des rapports destinés à la *Revue des Sociétés savantes*, la section, en raison de l'importance du sujet traité par M. Darcel, décide qu'elle l'entendra dans sa prochaine séance.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

4e série, t. VI, 1870-1871. Besançon, 1872, 1 vol. in-8°.

Cette vaillante société du Doubs ne s'est pas laissé abaisser par les malheurs publics : les Francs-Comtois, au cœur de l'invasion, n'ont jamais désespéré. Ils sont tout entiers à la défense nationale, mais, dès qu'il a fallu poser les armes, ils se remettent courageusement à ces travaux industriels et intellectuels qui prépareront l'avenir et aideront à venger les désastres passés. En 1872, ils publient un volume renfermant les travaux de la Société d'émulation pendant les années 1870-1871. En temps ordinaire, il paraît un volume par an. Tout d'abord, nous trouvons une patriotique étude de M. Tuetey sur l'incendie par les bombes prussiennes de la bibliothèque de Strasbourg, d'après la célèbre lettre de M. R. Reuss (p. 8). Le mémoire de M. Alphonse Delacroix, intitulé *Besançon, place forte*, et lu le 17 décembre 1871 (p. 14), répond à des préoccupations du même genre. L'auteur prétend que la carte de l'état-major renferme des inexactitudes destinées à produire, en fait de guerre, les méprises les plus fâcheuses; il trace un tableau rapide des moyens de défense que présente le Jura, et fait l'historique des événements militaires dont il a été le théâtre. Il indique ce qu'il conviendrait d'exécuter pour perfectionner l'œuvre de la nature et faire de Besançon une place forte qui jouerait dans la défense de nos provinces de l'Est un rôle hors ligne.

M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, poursuit la louable tâche qu'il a entreprise de publier les anciennes chartes de coutumes de

Digitized by Google

la province : celles de Gy et d'Oiselay ont vu le jour dans les volumes précédents, et nous avons attiré sur ces documents l'attention du Comité. M. Gauthier nous donne aujourd'hui les coutumes accordées en 1315 à la petite ville de Jougne, ancienne station romaine, *Junia*, qui, située sur le versant nord-est du Jura, fut au moyen âge un des passages les plus fréquentés par les marchands italiens qui, à travers la Lombardie et la Suisse romande, venaient apporter les objets de leur négoce en Franche-Comté et en Bourgogne. Un péage appartenant d'abord en commun à plusieurs familles nobles, puis réuni entre les mains de la maison de Chalon, offrait une source abondante de revenus, et les archives de l'ancienne chambre des comptes de Dole renferment encore plusieurs tarifs du XIIIe siècle, applicables aux objets qui étaient introduits par ce port fréquenté. Jean d'Arlay, pour développer la prospérité de Jougne, crut devoir, au mois de mars 1315, lui accorder des libertés et des coutumes rédigées en latin.

Sont bourgeois les natifs et les étrangers, après un séjour d'un an, avec l'agrément du conseil de ville, qui est électif. Le sire se réserve le droit d'aubaine, la banalité des fours et des moulins, le ban-vin, l'ost et la chevauchée, l'aide aux quatre cas ; plus quelques menus impôts.

Une partie, non des moins curieuses, concerne la pénalité et la procédure, dont le caractère germanique est fortement accusé. Les délinquants trop pauvres pour acquitter l'amende encourue sont mulctés corporellement, mis tout nus et promenés en cet état dans la ville. On remarque aussi les règlements sur les foires, les marchés et l'exercice de différents métiers, tels que ceux de boulangers, bouchers, cordonniers, etc.

Il est question dans ces coutumes de la preuve que doit administrer celui qui a été frappé dans une rixe : cette preuve peut être faite *per regiquinam omnis hominis*, à condition que cette personne ne sera pas l'adversaire judiciaire de celui contre qui elle déposera. La *regiquina* (mot qui ne se trouve pas dans la Glossaire de Du Cange) mettait fin à la contestation et faisait condamner celui contre qui elle était prononcée.

Une grande partie du volume est occupée par un véritable ouvrage, intitulé *Poliorcétique des Grecs*, traité de fortification, d'attaque et de défense des places, par Philon de Bysance, traduit pour la première fois par M. Albert de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie.

Digitized by Google

Ce qui a rapport aux principes de fortifications et aux machines de guerre des Grecs est peu connu; cependant ce ne sont pas les documents qui font défaut, car nous possédons plusieurs traités de ce genre remontant à l'antiquité. Dès 1693, le bibliothécaire Thévenot en avait publié une collection renfermant :

1° Le traité d'Athénée sur les machines;

2° Les poliorcétiques d'Apollodore;

3° Deux traités de Philon réunis sous le titre du premier : *De la construction des machines de trait;*

4° Le traité de Biton sur les machines;

5° Le traité de Héron, disciple de Ctesibius, sur la construction des machines de trait;

6° Les pneumatiques de Héron d'Alexandie;

7° Le traité sur la construction des automates du même auteur.

8° Les *Cestes* de Jules l'Africain;

9° Un traité anonyme *sur la défense des places.*

Ces traités, sauf les deux derniers, sont accompagnés de traductions latines, dues en grande partie à l'abbé de Vallois et à Cotelier; mais ces traductions, œuvres d'hommes de cabinet, n'ont aucune valeur technique.

En 1853, MM. Kœchly, de Zurich, et Rustow, reprirent la tentative de Thévenot et publièrent une nouvelle édition critique des *Mathematici* grecs; mais ils n'ont mis au jour qu'un certain nombre de traités. En 1867, notre savant compatriote, M. Wescher, a publié un recueil de ce genre sous le nom de *Poliorcétique des Grecs.*

M. de Rochas d'Aiglun a entrepris la tâche difficile de nous faire connaître les plus curieux de ces anciens traités, et il n'a pas cherché à se faciliter la besogne. Il s'est attaqué d'abord peut-être au plus important, mais à coup sûr au plus difficile à comprendre. C'est celui que Thévenot a publié sous le titre factice de *Philonis Telijactiva, libri V.* Il est tellement incorrect, que MM. Kœchly et Wescher n'ont pas cru devoir le reproduire. Les principes sur lesquels s'est appuyé M. de Rochas sont ceux-ci : « Si je n'ai point reculé devant une tâche si difficile aux yeux des gens les plus compétents, ce n'est point par suite d'une folle présomption. C'est parce que je suis convaincu que, dans un ouvrage technique, profondément altéré comme celui qui nous occupe, les règles ordinaires de la philologie deviennent complétement impuissantes. Le sens général seul, tiré des considérations qui ont fait l'objet des études

Digitized by Google

de toute ma vie, peut guider le traducteur dans la tentative d'une restitution. »

M. de Rochas d'Aiglun, après la traduction du *Traité de l'attaque des places* de Philon, nous donne :

1° Des extraits du *Traité de la défense des places* d'Æneas, qui vivait au commencement du règne de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre, dont il y a plusieurs bonnes éditions et traductions;

2° Des extraits des *Stratégiques* de l'anonyme de Bysance, traduits pour la première fois en français;

3° Des extraits des *Poliorcétiques* de Héron de Constantinople;

4° Enfin une compilation anonyme *sur la défense des places fortes*, dont la traduction est due à M. Caillemer, professeur à la faculté de droit de Grenoble [1].

Sans doute, ces essais de traduction, ou plutôt de restitution et d'interprétation, en mettant en œuvre les connaissances spéciales du génie militaire moderne, de ces anciens traités, au texte corrompu, des ingénieurs et des stratégistes grecs, soulèveront de nombreuses critiques; mais, en des matières si ardues, on doit s'applaudir, non pas seulement d'avoir atteint le but, mais d'en avoir quelquefois approché. Il faut féliciter M. le capitaine de Rochas d'Aiglun du noble et savant emploi qu'il fait des quelques instants dont sa profession lui laisse la libre disposition.

Un volume de la Société d'émulation du Doubs, sans un mémoire de son excellent secrétaire, M. Castan, serait chose impossible : aussi le savant bibliothécaire, qui avait jadis si bien retrouvé l'histoire du palais Granvelle, nous donne-t-il aujourd'hui une bonne étude sur les sceaux de la commune, sur l'hôtel de ville et le palais de justice de Besançon, avec de bons dessins. Vous me direz peut-être que ce travail regarde la section d'achéologie; sans doute, mais la section d'histoire revendique aussi le droit de louer des travaux archéologiques qui s'appuient sur des textes, et des textes inédits scrupuleusement établis. Je trouve, en effet, à titre de pièces justificatives, la reproduction des documents suivants :

1° 1225. Sentence de l'archevêque Jean Halgrin, prononçant la dissolution de la commune de Besançon, et condamnant, à titre de réparation, cent des principaux citoyens de la ville à venir

[1] Dès 1869, M. de Rochas d'Aiglun avait lu à la Sorbonne un important fragment de ce livre dans une des séances de la section d'archéologie. (Voyez le compte rendu par M. Chabouillet, *Rev. des Soc. sav.* 4e série, t. IX, p. 366.)

Digitized by Google

dans la cathédrale, en chemise et pieds nus, pour être battus de verges par la main du prélat.

2° 1259 (29 janvier). Commission donnée par le pape Alexandre IV aux évêques d'Autun et d'Auxerre, pour contraindre les citoyens de Besançon à abolir leur commune et à respecter l'engagement souscrit par eux à cet égard envers l'archevêque Jean Halgrin.

3° 1259 (31 mars). Lettre du pape Alexandre IV, réitérant au roi de France Louis IX la prière de prêter main-forte à l'archevêque de Besançon contre les seigneurs du comté de Bourgogne.

4° 1435. Témoignages concernant les origines de l'hôtel de ville et des armoiries de Besançon, etc. Ceci est de l'histoire au premier chef.

M. Henri Éloy, avocat général près la cour d'appel, clôt le volume avec son étude sur les chefs de la justice en France issus de la Franche-Comté, et retrace les biographies du chancelier de France Guillaume de Rochefort, mort en 1492, et de son frère Guy de Rochefort, qui fut chancelier de 1497 à 1507. Il termine par quelques mots sur M. Courvoisier, qui fut pendant quelque temps ministre de la justice.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Années 1870-1871-1872.

L'Académie nimoise, qui vient d'être reconnue comme établissement d'utilité publique, s'est toujours distinguée par des travaux nombreux et importants; fondée en 1682, présidée en 1687 par l'illustre Fléchier, admise en 1692 à une alliance d'honneur avec l'Académie française, elle a publié trentre-quatre volumes de mémoires, comprenant des sujets très-variés, étudiés avec conscience et traités avec gravité.

Les trois derniers volumes, d'environ 600 pages chacun, sont consacrés, pour une large part, à l'archéologie et aux sciences; mais la moisson historique y est encore assez abondante pour fournir les éléments d'un rapport sérieux.

Nous y rencontrons d'abord un discours d'ouverture, prononcé en 1870 par M. le président de Labaume, et qui sort du cadre un peu banal des allocutions de ce genre. L'orateur y traite l'intéres-

Digitized by Google

sante question de l'agriculture, et propose des moyens pratiques de développer, par l'instruction et par des applications intelligentes, l'amour salutaire de la vie des champs. Il signale comme un grand danger social le dépeuplement des campagnes, et il conseille, en fort bons termes, de distribuer plus équitablement les moyens d'assistance entre les pauvres des villes et ceux des villages, d'annexer à chaque école rurale un champ d'application où se feraient, dans une mesure raisonnable, des expériences agricoles, de faire comprendre aux propriétaires le grand intérêt que donnerait leur présence à la culture de leurs terres, et les avantages légitimes qu'ils trouveraient à résider dans ces domaines qu'ils négligent pour les agitations bruyantes et les plaisirs stériles de nos cités.

Un fonctionnaire supérieur de l'Université, M. Quesnault-Desrivières, s'élève contre les classifications minutieuses et pédantesques des genres littéraires. Il soutient que la définition de la poésie, par exemple, ne doit pas exclure les ouvrages en prose où l'imagination prodigue ses richesses, et qu'il y a autant de poésie véritable dans Bossuet que dans Homère, dans Fénelon que dans Virgile, dans Buffon que dans Lucrèce, dans Chateaubriand que dans le Tasse et Milton. Les définitions particulières de l'Ode, de l'Épopée, du Drame, de l'Éloquence, sont contestées par l'auteur, qui abrite son opinion derrière ces paroles de Voltaire : « Dans les arts qui dépendent de l'imagination, il y a autant de révolutions que dans les États. Ils changent de mille manières, tandis qu'on cherche à les fixer[1]. »

Nous ne discutons pas cette opinion, soutenable dans une certaine mesure, mais dont le danger consisterait à tomber dans la confusion, pour échapper à la réglementation plus ou moins arbitraire des rhéteurs.

On ne saurait faire un reproche à M. Ernest Roussel d'avoir signalé à l'admiration de ses compatriotes un poëte nimois, un troubadour du XIXe siècle, Louis Romieux, qui, après Jasmin, après Mistral, tous deux honorés d'une récompense par l'Académie française, a chanté, dans la vieille langue provençale, les affections intimes de la famille, et répandu sur les traditions locales les fleurs d'une imagination naïve. M. Roussel trouvera des contradicteurs dans son panégyrique des patois, et il n'a peut-être pas répondu

[1] *Essai sur la poésie épique*, ch. Ier.

Digitized by Google

victorieusement aux objections tirées des scrupules légitimes de ceux qui plaident en faveur de l'unité nationale; mais, en ce qui touche son appréciation du poëte qu'il fait connaître par des citations bien choisies, on ne peut que s'associer à son jugement.

Nous avons lu avec intérêt une étude philologique de M. Verdier sur la langue espagnole, à l'occasion d'une grammaire de cette langue par M. Robbe. Malgré une modeste déclaration d'incompétence, l'auteur mêle avec succès des considérations de grammaire générale à l'analyse des caractères de la langue espagnole, harmonieuse sans mollesse, nerveuse sans âpreté. Ses observations sur les augmentatifs et les diminutifs, sur les cinq cents verbes irréguliers de cette langue, sont exactes et piquantes. Elles donneront envie d'apprendre ce que l'écrivain a si bien expliqué.

Nous passerons plus rapidement sur un examen critique un peu tardif des doctrines extravagantes et heureusement oubliées de Fourier, qui ont troublé, il y a un demi-siècle, un certain nombre d'imaginations. Nous n'avons pas à prouver, Dieu merci, que la volonté humaine ne peut refaire la création selon nos convenances, ni fonder la morale sur les attractions passionnelles, ou l'économie politique sur le travail attrayant. Disons seulement que M. Ginoux a su analyser avec clarté, et avec une sévérité avouée par le bon sens, le système d'un des plus intrépides rêveurs qui aient méconnu la conscience humaine.

M. l'abbé Azaïs et M. Quesnault-Desrivières nous entretiennent d'un homme illustre dont le mérite rayonne dans une sphère plus pure.

M. Quesnault analyse en détail la Vie du P. Lacordaire, par M. Foisset, qui a pu compléter par ses souvenirs personnels une autre biographie de cet homme illustre, due à la plume éloquente de M. de Montalembert. M. Azaïs, à son tour, nous fait voir dans le célèbre dominicain la *personnification la plus éclatante de l'alliance de l'esprit moderne avec les traditions religieuses du passé.* Il étudie surtout en lui l'instituteur dévoué, le directeur modeste et puissant en œuvres du collége de Sorèze, et il ne néglige rien pour caractériser le grand orateur, le conférencier populaire de Notre-Dame, plaçant sa plus haute ambition dans le gouvernement d'une école.

C'est encore un poëte nimois, mais un poëte écrivant en langue française, Jean Gaidan, que nous présente M. Viguié. L'admiration,

Digitized by Google

ou du moins la haute estime que ce talent original lui inspire, est vraiment communicative, et il suffira peut-être, pour la justifier, de citer quelques vers gracieux, placés dans la bouche d'une petite fille, prématurément ravie à l'amour de ses parents :

Ne me pleurez pas ; je suis la colombe
De l'arche éternelle où sont les aïeux ;
Je revole au ciel à travers la tombe,
Le chemin terrible et silencieux.
. . . . . .
Mon destin est beau, l'esprit me rappelle.
Et je vous attends où vous viendrez tous.
Le soleil divin reprend l'étincelle :
Ne me pleurez pas, mais souvenez-vous !

M. l'abbé Azaïs reprend la plume pour raconter un des épisodes les plus saisissants de la vie dramatique de saint Augustin, sa retraite à Cassiacum, dans la compagnie de sa mère et de ses plus chers disciples, retraite active et féconde, qui a produit des dialogues tout cicéroniens, ou, selon l'expression heureuse de M. Azaïs, des *Tusculanes chrétiennes.*

La philosophie revendique une sérieuse étude de la loi du progrès par M. Pinchinat; l'histoire du droit, une autre étude, grave et savante, sur le franc-alleu en Languedoc, par M. Verdier; l'histoire, une discussion de M. Viguié, sur ce qu'il appelle la légende de Guillaume Tell, morceau de critique où l'auteur s'efforce d'établir, contre l'autorité de deux écrivains suisses, Tschudi et le célèbre historien Muller, que cette légende, longtemps vague et hésitante, n'a pris une forme déterminée que deux siècles après l'événement qui l'a fournie, et que Guillaume Tell est un symbole collectif du patriotisme helvétique, une transfiguration poétique, plutôt que la figure réelle du libérateur.

Je n'ai analysé qu'une partie de ces trois volumes, si consciencieusement remplis, mais j'en ai dit assez pour qu'il ne reste aucun doute sur la gravité des matières traitées dans l'Académie de Nimes, et sur le mérite varié des membres de cette honorable compagnie.

THÉRY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Année 1871.

Plusieurs communications relatives aux institutions et aux industries locales, plusieurs notices biographiques, se prêtant peu à l'analyse, remplissent une grande partie du 35e volume des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.*

Trois morceaux se détachent de cet ensemble et ont spécialement fixé notre attention.

Le premier et le plus important est une étude de M. Babeau sur un essai de *décentralisation* tenté au siècle dernier. Le mot est si souvent prononcé de nos jours, qu'il peut être utile de voir comment nos pères concevaient la chose.

C'est une page d'histoire très-intéressante que le récit des essais patriotiques de réforme dont Louis XVI prit l'initiative, et qui eurent pour premier caractère de donner aux pays d'élection une organisation analogue au système plus libéral des pays d'État. Les prérogatives des intendants, diminuées au profit des assemblées et des commissions, leurs intermédiaires, laissèrent un champ plus large à l'examen et au contrôle. Cette réforme administrative de 1787 a été, suivant M. de Tocqueville, une première révolution; mais c'était, dans l'intention de ses auteurs, une révolution prudente, de nature à préparer, sans l'accélérer, le mouvement de 1789.

L'assemblée provinciale de Champagne, dit M. Babeau, fut la première instituée et réunie. Les populations, accoutumées à marcher à l'aide des lisières administratives, s'étonnèrent au premier abord, et ne surent point user des droits qui leur étaient donnés par les institutions nouvelles; puis, lorsqu'elles se sentirent libres, elles ne calculèrent pas la portée de leurs mouvements, et se trouvèrent désarmées en face de l'anarchie et du despotisme.

Ainsi, le nouveau régime, qui tendait à substituer à une partie de la domination de l'autorité centrale, représentée par l'intendant, la tutelle des assemblées et de leurs bureaux, ne fut pas comprise. L'administration communale, au lieu de s'améliorer, se compliqua; les conflits se multiplièrent; les vues généreuses du roi et de Necker, son ministre, furent méconnues. « Chacun, dit l'auteur, décriait l'administration, dont il connaissait les maux, et enviait celle du voisin, dont il ne voyait que les avantages. »

Digitized by Google

Enfin la convocation des États généraux réduisit les autorités locales à l'impuissance, et, un peu plus tard, une centralisation absolue, fruit d'une époque de violence, effaça les derniers vestiges d'une tentative prématurée peut-être, dont le dernier mot eût été l'alliance des libertés provinciales avec une forte autorité nationale, ce qui est encore aujourd'hui la solution cherchée par beaucoup d'esprits généreux.

A cette grave étude succède un travail spirituel et piquant de M. Lebrun-Dalbane, président de la Société, sur les savants de Troyes et l'académie de Châlons au XVIIIe siècle. Analyser ce morceau serait difficile, mais nous en recommandons la lecture à ceux qui aiment à s'instruire en s'amusant.

M. Boutiot, vice-président, a consacré une notice sérieuse au baron Pavée de Vendeuvre, ancien député de l'Aube et ancien pair de France. Il fait ressortir le caractère indépendant de cet homme de bien, son goût pour les arts, son dévouement aux intérêts de l'agriculture. Il loue avec conviction et en termes dignes l'ami respecté de Casimir Périer, du général Foy et de Royer-Collard. Ce sont-là des noms qui appartiennent à l'histoire, et des caractères qui ne redoutent pas son jugement.

THÉRY,

Membre du Comité.

RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Tome XXVIII (IIIe de la 6e série), 1er et 2e fascicules. Marseille, 1866. 2 vol. in-8° de 203 et 104 pages. — Tome XXIX (IVe de la 6e série, 1er et 2e fascicules, 1866. 2 vol. in-8° de 274 et 148 pages. — Tome XXX (Ve de la 6e série), 1867. 1 vol. in-8° de 455 pages. — Tome XXXI (Ier de la 7e série), 1870. 1 vol. in-8° de 629 pages. — Tome XXXII (IIe de la 7e série), 1871. 1 vol. in-8° de 526 pages. — Tome XXXIII (IIIe de la 7e série), 1872. 1 vol. in-8° de 279 pages, et p. 1 à 64 du *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, par M. Mortreuil. — Tome XXXIV (IVe de la 7e série), 1872. 1 vol. in-8° de 403 pages, et p. 65 à 208 du *Dictionnaire topographique*. — Tome XXXV (Ve de la 7e série), 1873. 1 vol. in-8° de 372 pages.

Les études qu'embrasse la statistique, considérée sous ses divers points de vue et dans ses nombreuses applications, sont si variées, si multipliées, qu'il semble ne devoir rester que bien peu de place

Digitized by Google

dans les publications de la Société de Marseille aux travaux d'histoire proprement dite.

En effet, tous les éléments de la vie publique et de la vie privée : description des territoires sous leurs différents aspects naturels et dans leurs divisions politiques; — conditions de la propriété; — agriculture; — mouvements de la population; — état des différentes classes de personnes; — valeur et usages des produits naturels et artificiels; — industrie et commerce dans leurs innombrables ramifications; — justice criminelle; — établissements charitables; — valeur des monnaies et des salaires; — économie politique et organisation administrative de la fortune publique, etc.; — aucun aspect de l'histoire de la société et de la famille n'est étranger à la statistique. On a dit avec raison que la statistique, comme la géographie, était une des bases essentielles de l'histoire.

En effet, appliquées aux études historiques, ces nombreuses et diverses ramifications de la statistique sont les sources les plus riches et les plus fécondes d'études et de découvertes. Peu de recherches seraient plus intéressantes et plus instructives que des statistiques des temps anciens et du moyen âge, ainsi envisagées. C'est ce qu'ont déjà tenté, à divers points de vue, plusieurs savants distingués, tels que Bœck, Heeren, de Savigny, Niebuhr, Dureau de la Malle, pour l'antiquité classique; et pour le moyen âge, MM. de Reiffenberg, Guérard, de Laborde, Vallet de Viriville, de Wailly, L. Delisle, Douët d'Arcq et d'autres érudits. Si la Société de Marseille appliquait, d'après un plan méthodique de recherches, à l'état social des temps passés les études qu'elle concentre principalement sur l'époque actuelle, si chacune des grandes divisions de la statistique, pour ainsi dire historique, fixait successivement l'attention de commissions spéciales créées dans son sein, analogues à ses commissions de statistique contemporaine, elle pourrait arriver à des résultats qui donneraient encore une plus grande valeur à ses recherches et à ses publications. Telles que nous les présentent les nombreux volumes dont j'ai à rendre compte, elles ne manquent certainement pas d'intérêt, et touchent encore, par de nombreux points, aux études historiques et archéologiques, quoique la plus grande partie de ses travaux concerne plutôt la statistique, l'industrie et le commerce des temps modernes.

Une partie de ces volumes ayant déjà fourni à un de nos collègues de la section d'archéologie, M. Paul Lacroix, le sujet d'ana-

Digitized by Google

lyses détaillées, au point de vue des études de cette section, je dois me borner à mentionner les titres de ces mémoires, quoiqu'ils offrent plus d'un point de contact avec les recherches historiques proprement dites[1]. Ce sont : Tome XXVIII (2e fascicule), l'analyse d'un travail de M. Penon sur le théâtre d'Arles et sur les théâtres chez les anciens en général, d'après l'ouvrage de M. Jacquemin; une étude de M. Feautrier sur l'autel de Rome et d'Auguste, à Lyon (analyse d'un mémoire de M. Martin-Daussigny). — Tome XXIX, une notice sur le musée numismatique de Marseille, l'une des plus riches collections départementales, surtout pour les monnaies relatives à la Provence, par M. Laugier. — Tome XXX, un inventaire des œuvres d'art qui se trouvent dans les églises de Marseille, par M. A. Regnier; une description, avec figures, des monnaies frappées par les grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, par M. Langlois. — Tome XXXI, une notice de M. Kothen sur des monuments funéraires et héraldiques des églises de Marseille, notice qui offre aussi de nombreuses indications historiques; un mémoire de M. Laugier sur les monnaies françaises depuis 1789, et un autre du même sur les accroissements du musée numismatique; une description, par M. l'abbé Giraud, des monnaies et médailles découvertes près de la chapelle de Saint-Cyr, lieu célèbre de pèlerinage; un mémoire de M. Émile Bernard sur le canal de Marius et les *Fossæ Marianæ;* un discours de M. Blancard sur l'origine phénicienne de Marseille; une notice de M. Kothen sur les inscriptions découvertes dans le sous-sol de l'église Saint-Vincent-de-Paul; un mémoire étendu de M. Stéphan, directeur de l'Observatoire de Marseille, sur les moyens employés pour compter le temps, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours; enfin un recueil de documents relatifs aux *farots* ou feux de garde sur les côtes de la Provence, par M. l'abbé Giraud.

Dans le premier fascicule du tome XXVIII, 1866, envoyé tardivement au Ministère, et dont M. P. Lacroix ne paraît pas avoir eu connaissance, se trouvent encore quelques travaux archéologiques dont je ne donne que les titres :

Rapport de M. Mortreuil sur le mémoire de M. A. Saurel, intitulé : *Fossæ Marianæ;*

[1] *Revue des Sociétés savantes*, p. 523, 5e série, t. I, juin 1870, et t. IV, juillet-août 1872, p. 90. Dans cette dernière analyse, le titre de la Société de statistique de Marseille est dit *Société archéologique*, titre qu'elle n'a jamais porté.

Digitized by Google

Des monnaies de Constantin le Grand, relatives à la Provence et sortant des ateliers d'Arles, par M. Penon;

Rapport sur une brochure de M. l'abbé Cayol, intitulé : *Histoire du quartier de Saint-Loup* (banlieue de Marseille), par M. le Dr A. Sicard.

Après cette mention succincte à laquelle j'ai dû me borner, mais que j'ai cru utile, afin d'indiquer l'ensemble des travaux d'histoire et d'archéologie que la Société de statistique de Marseille a embrassés pendant ces dernières années, abordons les mémoires plus directement historiques.

Voici la liste des travaux contenus dans les dix premiers volumes, dont je vais donner une analyse succincte :

Tome XXVIII, 1er fascicule.

Condition des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre, au XIVe siècle, par M. Felix Blanc. Page 62.

Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille à son origine et au temps du siége de cette ville par Jules-César, par M. Alfred Verdillon. Page 83.

L'Hôpital Saint-Esprit de Marseille, par M. Mortreuil. Page 135.

Quelques mots sur les bibliothèques marseillaises, par M. Laurent de Crozet. Page 192.

Borghini ou *Borduni*, par M. Ch. Kothen. Pages 48 et 55.

Tome XXVIII, 2e fascicule.

Note de M. Blancard sur l'utilité de recourir aux textes pour expliquer certains problèmes que l'examen des médailles laisse sans solution. Page 78.

Proposition par M. Blancard d'imprimer le plus ancien registre des comptes conservé dans les archives et qui remonte à 1249; proposition plusieurs fois renouvelée et qui n'a pas été réalisée, malgré l'intérêt incontestable qu'eût offert cette publication. Page 92.

Tome XXIX, 1er fascicule.

Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles existant aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, par M. le comte Emmanuel-Ferdinand de Grasset. Page 106.

Digitized by Google

Tome XXIX, 2e fascicule.

Note de M. Camoin sur l'*Histoire de la librairie à Marseille, depuis 1750 jusqu'à nos jours*. Pages 22 et 601.

Développement des œuvres religieuses à Marseille depuis 1789, par M. Timon-David. Page 75.

Armes des comtes de Provence, par M. Blancard. Page 559.

Tome XXX.

Culte israélite à Marseille, par M. A. Latil. Page 22.

Tome XXXI.

Importance des pouvoirs temporels des archevêques d'Aix et d'Arles et de l'évêque de Marseille, par M. Latil. Pages 18 et 518.

Aperçu historique sur l'origine du notariat, par M. A. Blanc, notaire. P. 825.

Sur le Culte protestant à Marseille, par M. Latil. Page 575.

Tome XXXII.

La Savonnerie marseillaise (recherches sur ses commencements), par M. J. Roux. Page 1.

Système pénitentiaire en Italie durant le moyen âge, par M. Léon Vidal. Page 173.

Roux de Corse ou Notice historique sur George de Roux, marquis de Brue, négociant et armateur marseillais (1703-1792), par M. A. Saurel. Page 261.

Notice sur la famille de Moustier, par M. l'abbé Timon David. Page 315.

Chartes, titres et documents principaux relatifs aux pêcheries de Martigues, appelées Bordigues, rapport de M. Léon Vidal. Page 489.

Tome XXXIII.

L'architecte et l'ouvrier de bâtiments en France, du IVe au XIXe siècle, par M. Paul Levenq. Page 122.

Le temple de la Vénérable Mère-Loge écossaise de France, à l'Orient de Marseille, 1765, par M. Segond-Cresp. Page 155.

Campagne de Marius dans les Gaules, Marius, Marthe et Julie, par M. Louis Blancard. Page 152.

Digitized by Google

Catalogue de la bibliothèque de Marseille. Rapport par M. l'abbé Timon-David. Page 269.

Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille, par M. Mortreuil. (Lettres A. But.)

Tome XXXIV.

L'Hospitalité de Notre-Dame d'Ardène, par M. G. de Rey. Analyse par M. Kothen. Page 83.

Mémoire sur la Penne, la Pennelle et le général Penellus, par M. A. Saurel. Page 178.

Une thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille en 1769, par M. Segond-Cresp. Page 248.

Le Culte de sainte Madeleine, à Rome, par M. X. Barbier de Montault. Page 323.

La Vallée de l'Huveaune, par M. A. Saurel. Page 345.

Suite du *Dictionnaire topographique.* (Lettres Butr. Maill.)

Tome XXXV.

Les heures du roi René d'Anjou, à la cathédrale d'Angers, par M. Barbier de Montault. Page 132.

La Vierge noire de Saint-Victor, par M. Guinchené. Page 143.

L'Obituaire du XIIe au XIIIe siècle conservé dans l'église du monastère de Saint-Victor, par M. Kothen. Page 172.

La Culture de l'oranger en Provence, par M. A. Saurel. Page 199.

Annibal et Cornelius Scipion, par M. Gille. Page 289.

I. *Condition des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre, au XIVe siècle*, par M. Félix Blanc. (T. XXVIII, 1er fascicule, p. 62 à 75.)

C'est dans les registres de la Cour des comptes de Provence, conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, que M. Félix Blanc, de l'École des chartes, et alors archiviste adjoint, a puisé les éléments de ce mémoire.

Les revenus de l'étang de Berre et des territoires environnants étaient des plus importants parmi ceux que la Provence fournissait aux comtes d'Anjou et de Provence, rois de Jérusalem et de Sicile. Outre les redevances et les droits acquittés par les tenanciers de tous les domaines du comté, l'étang de Berre était soumis à une

Digitized by Google

juridiction fort étendue des eaux et des pêcheries; l'exploitation du sel produit par cet étang d'eaux saumâtres était, pour la gabelle des comtes de Provence, la source de droits nombreux et de revenus considérables. La même juridiction s'appliquait au port de Bouc, mis en communication avec l'étang par un canal; ce qui créait une relation de commerce importante entre les droits d'entrée et de déchargement des navires et les droits de vente des marchandises dans tout le territoire de l'étang, et réciproquement pour les droits de sortie des navires et des marchandises.

M. Félix Blanc passe successivement en revue les domaines de Terre ferme, la juridiction de l'étang de Berre et celle du port de Bouc. Dans le premier article, il examine l'état des terres et des personnes; il énumère les fiefs nobles, les fiefs roturiers, les terres serviles possédées par des colons ou manants, les droits d'inféodation, les droits de souveraineté. Dans le second, il expose les faits concernant les pêcheries, les *bourdigues* ou réservoirs à poisson et les salines; puis il énumère très-succinctement les droits de navigation acquittés dans le port, et constate le mode de perception de tous ces droits divers.

L'ensemble de ces droits est généralement conforme à ce qui a été tant de fois décrit dans l'histoire de l'organisation féodale de la France au moyen âge. Comme physionomie locale, on peut remarquer la désignation de tous les fiefs sous leurs noms anciens, dont plusieurs rappellent l'époque romaine et même des temps antérieurs. On voit que les possesseurs des fiefs roturiers, les bourgeois, étaient qualifiés de *personæ ignobiles* et soumis à une multitude de charges, d'impositions et de tailles. Les tenures roturières étaient inféodées aux possesseurs, aussi bien que les fiefs nobles étaient inféodés aux seigneurs. Il y avait plusieurs sortes de droits d'inféodation. Le droit de vente était désigné sous le nom de *Laudemium*. Les locations, ou fermages à moité fruit, s'appelaient Fâcherie ou *Facheria*. L'emphytéose ou bail à long terme, depuis 10 jusqu'à 99 ans, entraînait des droits fréquents de mutation désignés sous le nom de *Reacapitum*. Au XIVe siècle, la plupart des terres situées au sud et au sud-est de l'étang de Berre et avoisinant la vicomté de Martigues étaient tenues en emphytéoses. Dans les tenures serviles, les colons ou manants, soumis à la sujétion la plus dure, étaient les hommes de corps, de *plenière poeste*, de leur seigneur; ils étaient attachés au fonds de terre par les liens les plus indissolubles; ils

Digitized by Google

acquittaient un impôt par tête, appelé *Chevage*, qui n'était payé qu'après la majorité, et qui n'était autre, suivant l'auteur, que la capitation romaine transmise aux Mérovingiens et conservée sous les Carolingiens. Cet état rappelle, en effet, la persistance en Provence d'un état de servage et presque d'esclavage, puisque les serfs y étaient taillables à merci, état qui, dans d'autres parties de la France, avait disparu, ou, du moins, avait été très-modifié antérieurement au XIVe siècle.

Les droits de possession des champs étaient indiqués sous le nom d'*Agrarium;* ceux de pâturage par celui de *Pastio;* le droit de mener les porcs dans les bois était nommé *Glandaticum;* le droit de fauchaison, *Herbaticum;* le droit d'usage dans les forêts, *Lignaritia;* les taxes de guerre, *Hostilitium*, *Carnaticum.*

Le cens annuel, remplaçant l'obligation de moissonner les blés des domaines seigneuriaux, était désigné sous le nom d'*Augustaticum* (probablement corvée du mois d'août); les journées de travail avec des bœufs ou avec les mains, *Dies;* le labour des terres seigneuriales, *Rigæ*, *Curvadæ;* la coupe des arbres dans les forêts, *Caplim;* les charrois, *Carroperæ;* les charrois du mois de mai, *Magisca;* les charrois de blé et de vin, *Angaria, Vinericia;* les travaux divers plus généraux, manuels, ou de transport, *Banni;* la garde des propriétés, *Wacta.*

Plusieurs de ces droits féodaux sont désignés sous les mêmes noms dans d'autres parties de la France, mais plusieurs aussi paraissent être locaux, et leur mention n'est pas dans le Glossaire de Du Cange.

Les droits de souveraineté m'ont paru être les mêmes que dans la plupart des autres provinces, à la même époque. On voit comme plus particulièrement appliquables à la localité les droits sur la vente des laines, sur la vente des produits des amandiers, sur la vente des huiles. Des gelines ou poules y sont données en cens.

Dans la juridiction de l'étang de Berre, qui comprenait les pêcheries et les salines, les pêcheries sont inféodées aux seigneurs de Berre, et celles de Martigues possédées en tenures roturières. Les délits de pêche étaient punis d'une amende de 50 livres royaux et de la confiscation de la barque et des autres engins de pêche.

Les *bourdigues* ou réservoirs à poissons, pratiqués sur les bords de l'étang de Berre, étaient tenus en fiefs nobles, pour la plupart, par l'archevêque d'Arles et par plusieurs corporations religieuses.

Digitized by Google

D'autres étaient loués; et, outre le prix de location et le cens, les tenanciers étaient obligés d'acquitter un droit d'usage, *Expletivum*, *Espleitiu*, chaque fois qu'ils retiraient des poissons des réservoirs.

Les usufruitiers des salines étaient astreints à porter aux greniers à sel de Berre tout le sel qu'ils retiraient de l'étang, et ne pouvaient le vendre qu'en présence des *gabelloti* ou contrôleurs des gabelles. Les droits de navigation du port de Bouc étaient fort nombreux. Outre les droits imposés aux marchandises, tout passager débarquant d'un navire acquittait le *Chevage* ou droit personnel de passage. Les droits d'entrée et de sortie des navires étaient désignés sous le nom de *Cadenage* ou *jura catenæ*, à raison des chaînes qui fermaient le port. Il y avait aussi les droits d'Ancrage. Parmi les arrivages les plus fréquents, on remarque la *Grande compagnie de navigation des Allemands* et la *Compagnie de Biscaye*.

Je me suis étendu un peu longuement sur l'analyse de ce premier mémoire, parce qu'il est le seul publié par M. Félix Blanc, et parce qu'il serait à désirer que la Société de Marseille en eût publié plus souvent de pareils, empruntés aux archives du département ou aux archives municipales.

L'analyse par M. Vidal (t. XXXII) d'un ouvrage anonyme sur le même sujet offre aussi de l'intérêt.

II. *Dissertation sur l'ancienne topographie de Marseille à son origine et au temps du siége de cette ville par Jules-César*, par M. Alfred Verdillon. (T. XXVIII, 1er fascicule, p. 83, avec un plan.)

Ce sujet a fourni aux historiens, aux antiquaires, aux statisticiens de la Provence la matière de nombreuses dissertations et de controverses qui ne sont point encore terminées et auxquelles le mémoire de M. Verdillon ne mettra probablement pas fin, quel que soit le nombre des témoignages anciens et des arguments tirés de l'étude des localités, exposés à l'appui de son opinion, et quelle que soit l'étendue de son travail, qui n'a pas moins de 50 pages, accompagnées d'un plan détaillé et comparatif de la ville de Marseille à son origine et dans des temps ultérieurs. Deux systèmes sont surtout en présence. Selon les uns, la première colonie phocéenne s'est établie d'abord sur la côte ouest; elle a eu pour port la Joliette ou une autre anse voisine; la mer a envahi une grande partie de la ville primitive. L'ancien port n'était qu'un marais sans issue, nettoyé plus tard de main d'homme; la citadelle était placée

Digitized by Google

sur les bords de la mer, entre la Tourette et la Major. Parmi les partisans les plus connus de cette opinion, on remarque Raymond de Solliers, Aug. Fabvre, Grosson, Papon, Bayle, M. Vincent Martin et les auteurs de la grande *Statistique des Bouches-du-Rhône*.

Suivant l'autre système, le port actuel aurait été le premier et le seul occupé par les Phocéens; leur ville aurait été établie sur l'emplacement des anciens quartiers, c'est-à-dire sur le versant sud des collines qui regardent le port; la citadelle aurait été placée soit sur la colline des Moulins, soit à l'Observatoire. Cette opinion, beaucoup moins généralement admise, et qui a eu surtout pour défenseurs les deux historiens de Marseille, Ruffi et Cary, est celle qu'adopte M. Verdillon. Le but de son mémoire est donc de prouver: 1° que l'établissement des Phocéens a eu lieu dans l'enceinte de l'ancienne ville, notamment dans la partie qui fut plus tard la ville vice-comtale; 2° que la citadelle n'était point près de la Major; 3° que l'arsenal était dans les murs de la ville; 4° que les premiers habitants n'ont point eu d'autre port que l'ancien port, appelé par eux *Lacydon*; 5° que les Marseillais n'auraient jamais eu d'autre port que celui qui est encore désigné sous le nom de *l'ancien port*; 6° qu'ils n'ont pu s'établir sur un autre point que le rivage du même port.

A l'appui de sa thèse, qu'il serait d'autant plus difficile de discuter que, sur les lieux même, elle ne peut être étudiée qu'avec le plus scrupuleux examen des localités et des résultats des fouilles qui ont, à diverses époques, fait connaître les parties successivement occupées dans l'antiquité et dans le moyen âge, M. Verdillon invoque et interprète les témoignages de César, de Strabon, de Pomponius Mela, de Trogue Pompée, de Festus Avienus, du rhéteur Eumène, etc.

Mais il est une autre base accessoire de son argumentation qui semble moins solide, et que peut-être l'auteur eût dû prudemment écarter; c'est l'opinion soutenue déjà par MM. de Villeneuve et Toulouzan, dans leur *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. II, p. 273), que la ville grecque de *Massilia* a conservé son autonomie, ou son administration particulière, jusqu'à la domination des comtes de la première famille d'Anjou, qu'elle a été remplacée par la ville vice-comtale, et que, par conséquent, l'étendue et l'emplacement faciles à reconnaître de cette dernière circonscription du moyen âge représentent l'ancienne cité phocéenne. M. Verdillon cite à l'appui de cette par-

Digitized by Google

tie de son système la division de Marseille en deux parties : 1° la ville proprement dite, *Urbs* ou *Civitas Massiliæ*, soit la basse ville qui fut plus tard la vice-comtale, et 2° la ville romaine, la ville haute, *Villa superior*, qui fut subdivisée dans les siècles suivants en ville épiscopale et ville de la prévôté et de l'œuvre (*Villa episcopalis Turrium* et *Villa præposituræ* et *operæ sedis*).

L'auteur cite, pour démontrer cette division, remontant, selon lui, à la plus haute antiquité, et traversant tout le moyen âge, des textes et des arguments sur l'autorité et l'administration épiscopales, substituées pendant le moyen âge aux divisions territoriales de l'administration romaine, fait généralement vrai. Puis, poussant plus loin son argumentation, il ajoute que les évêques n'eurent jamais l'administration de la ville basse, tandis qu'ils eurent toujours celle de la ville haute, et il conclut de l'indépendance constante de ces deux villes ou portions d'une même cité que la ville grecque avait son administration distincte de celle des Romains, et que, la ville vice-comtale ayant remplacé la ville phocéenne, celle-ci est représentée encore aujourd'hui par l'emplacement de l'ancienne ville basse de Marseille.

Il me paraît d'autant plus difficile de donner à ces arguments toute la valeur que leur attribue M. Verdillon, qu'un des érudits de Marseille les plus distingués, M. Mortreuil, correspondant de l'Académie des inscriptions, a soutenu, quoique indirectement, une thèse opposée dans un savant mémoire, lu à l'Académie de Marseille, sous le titre d'*Études historiques sur les trois cités de Marseille*. Il a montré que la division en trois villes, vice-comtale, épiscopale et prévôtale, était commune à plusieurs autres villes de la Provence, et qu'il serait téméraire de baser sur ces divisions du moyen âge la preuve d'une distinction aussi ancienne que serait celle qui aurait existé entre la première colonisation phocéenne et l'établissement romain postérieur qui lui aurait succédé, ou plutôt qui s'y serait latéralement adjoint.

Dans la suite de son mémoire, M. Verdillon emprunte d'autres arguments au récit du siége de Marseille par César et à la narration de Lucien pour démontrer que l'antique citadelle était située sur la hauteur actuelle des Carmes. Il serait téméraire de discuter ces opinions, à moins d'examiner, avec le même soin scrupuleux qu'y a mis l'auteur lui-même, les textes et les arguments historiques, archéologiques et géographiques sur lesquels il base ses opinions.

Digitized by Google

Il me paraît, toutefois, que les arguments tirés des découvertes incontestables faites dans la basse ville sont plus solides que la division antique des deux villes conservée dans le moyen âge.

Ce mémoire est le plus important de ceux du volume dont j'ai commencé l'analyse, et l'un des meilleurs de la collection du Répertoire de la Société de statistique, autant par son sujet que par la manière dont ce sujet est traité et par l'érudition dont il fait preuve.

III. L'*Hôpital Saint-Esprit de Marseille*, par M. Mortreuil. (T. XXVIII, p. 135.)

Les archives hospitalières ont été déjà l'objet de travaux importants et justement appréciés; elles ont été fréquemment signalées à l'attention des hommes studieux comme devant fournir de précieuses ressources à la connaissance des origines des institutions charitables, à celle des mœurs et des usages, à celle d'une foule de détails de la vie privée de nos ancêtres. La fondation des établissements publics destinés à venir au secours des classes pauvres et laborieuses, à soulager leurs maux, améliorer leur condition, joue un rôle considérable au moment où se manifeste le mouvement de formation des libertés communales et où se constitue le tiers état. Les fondations pieuses, les règlements municipaux, destinés à soulager les misères de la partie la moins fortunée et la plus productive des populations, coïncident avec les idées de liberté qui favorisèrent l'émancipation de la bourgeoisie. Mais ce ne fut pas seulement dans la classe moyenne que ces bienfaits se manifestèrent; le clergé, la noblesse, la royauté, rivalisèrent dans ces communs efforts destinés à adoucir des misères bien autrement grandes et dignes de compassion à des époques où l'inégalité des conditions sociales répartissait plus inégalement en un petit nombre de mains les propriétés territoriales et les fortunes privées.

Les établissements de bienfaisance de Marseille ont déjà été le sujet d'un ouvrage important, savoir : l'*Histoire des hôpitaux de Marseille*, par M. Auguste Fabre (2 vol. in-8°); mais les faits nouveaux, les appréciations différentes, les rectifications notables que M. Mortreuil met au jour, dans son mémoire sur l'un des plus anciens et des plus importants établissements de charité de cette ville, en font un travail tout à fait neuf et original.

L'auteur a pu retrouver et classer les documents originaux les plus anciens et les plus authentiques sur les origines, l'histoire et sur

Digitized by Google

l'organisation de l'hôpital du Saint-Esprit. L'usage d'un inventaire général, dressé en janvier 1399 (1400, nouv. st.), sous le titre de *Libre del tresaur* (Livre du trésor), par le notaire Laurent Aycardi, a servi de base aux recherches de M. Mortreuil, et lui a permis de reconstituer, avec bien plus de méthode qu'elles ne l'étaient auparavant, les archives de cet établissement hospitalier.

Un point de vue auquel il paraît attacher une grande importance et qui semble tout à fait nouveau est celui-ci : jusqu'alors on avait considéré l'hôpital du Saint-Esprit de Marseille comme ayant été créé sous l'influence et dans la dépendance de l'ordre régulier et hospitalier des chanoines du même nom, fondé pendant le XIIe siècle à Montpellier, et qui, en effet, a donné naissance à un grand nombre d'établissements charitables. M. Mortreuil démontre par des arguments solides que, malgré les prétentions contraires de cet ordre et malgré quelques mentions postérieures, l'hôpital de Marseille a eu pour fondateurs, vers la fin du XIIe siècle, une confrérie de bourgeois, *Confrérie du Saint-Esprit*, association plus politique que religieuse, qui, de son côté, ne tarda pas à étendre ses ramifications dans toute la Provence. «Son organisation, dit M. Mortreuil, n'eut aucun rapport avec celle de l'ordre régulier du même nom; son but principal fut l'émancipation commerciale; ses moyens, le rachat des droits féodaux perçus par les seigneurs, l'établissement d'une justice indépendante, et surtout le droit de réunion libre en dehors de toute sujétion seigneuriale. La confrérie du Saint-Esprit était une association (*confratraria jurata*, *conjurata*) essentiellement libre, qui se recrutait et agissait librement, et dont les membres n'étaient liés par aucun des vœux que prononçaient ceux des corps réguliers.» C'est donc à une confrérie municipale, et non à une corporation religieuse ou chevaleresque, que l'hôpital de Marseille doit sa fondation, en 1188, par l'initiative d'un généreux citoyen de Marseille, appelé Hospinel, avec le concours de plusieurs autres membres de la même confrérie laïque. La parité de nom et de but entre l'ordre régulier de Montpellier et la confrérie laïque de Marseille a fait naître dès le XIIIe siècle et continuer jusqu'au XVIe des différents entre les deux établissements; des titres furent produits à l'appui de l'une et de l'autre opinion.

Malgré les prétentions souvent renouvelées par l'ordre hospitalier de Montpellier, comme chef d'ordre, à l'effet de participer à la nomination et à l'investiture des dignitaires de la confrérie de Mar-

Digitized by Google

seille, l'indépendance de celle-ci paraît à peu près démontrée par les documents et les raisonnements exposés par M. Mortreuil. Mais il ne me semble pas en résulter aussi évidemment que cette dernière confrérie dirigeait le mouvement politique qui devait amener la reconstitution du régime municipal. Il n'est pas contestable qu'elle contribua à fonder à Aix et dans plusieurs autres localités de la Provence des maisons hospitalières qui ont conservé le titre de l'association primitive.

Dans la suite de son intéressant et savant mémoire, M. Mortreuil expose, avec une grande sûreté de critique et toujours en s'appuyant sur les textes originaux, l'histoire de l'hôpital de Marseille, de ses fondateurs, de ses premiers recteurs, de son régime intérieur constitué en une sorte de communauté religieuse, dont l'organisation avait les plus grands rapports avec la grande confrérie hospitalière de Montpellier. Il décrit ensuite les bâtiments anciens et les bâtiments actuels de l'hôpital, ses dépendances et propriétés, ses revenus, l'organisation de ses divers services. Il termine par les témoignages de l'assistance donnée par la confrérie de Marseille aux enfants abandonnés et par la mention de plusieurs actes qui montrent l'existence de prêts sur gages faits par cet établissement dès le XIIIe siècle, sorte de mont-de-piété, comme il en existait dès lors en Italie.

M. Mortreuil annonçait (p. 141) la publication de documents originaux à la suite de son mémoire, mais il s'est borné à quelques extraits placés en notes au bas des pages, et bien suffisants d'ailleurs pour corroborer et éclairer l'ensemble de cet excellent mémoire.

IV. *Obituaire du XIIe au XIIIe siècle conservé dans l'église du monastère de Saint-Victor de Marseille jusqu'en 1793*, par M. Ch. Kothen. (T. XXXV, 1873, p. 172.)

Le document ou plutôt le monument que fait connaître cette notice n'est point, comme son titre pourrait l'indiquer, une de ces listes manuscrites ou nécrologes rédigés au moyen âge dans la plupart des monastères ou des églises cathédrales, ordinairement insérés dans les livres canoniques, et sur lesquelles les fonctionnaires ou les bienfaiteurs de ces établissements ecclésiastiques étaient mentionnés au jour de leur mort. Ce n'est point non plus un de ces rôles ou rouleaux des morts écrits sur parchemin, tels que M. L. Delisle en a fait connaître si parfaitement un grand nombre dans

Digitized by Google

l'intéressant volume publié en 1866 par la Société de l'histoire de France, rouleaux qui contenaient les noms des membres que perdaient ces établissements religieux, et qui étaient colportés de monastère en monastère pour y recevoir la mention des témoignages de sympathie de chacun d'eux pour la mémoire des défunts. Il s'agit ici d'une inscription gravée sur pierre et présentant les noms, avec la date de leur mort, de dix-neuf personnages, évêques ou abbés, jadis inhumés dans le monastère de Saint-Victor.

Cette inscription lapidaire était placée sous un porche latéral de l'église Saint-Victor, à une assez grande élévation, sur la frise de l'entablement d'un autre monument funéraire, célèbre dans l'histoire de Provence, et élevé à la mémoire des généreux Pisans qui, en 1114, périrent dans un combat contre les Sarrasins près de Majorque[1].

Elle était gravée sur dix-neuf tablettes de pierres de taille placées à côté les unes des autres et portant les noms de trois évêques et de neuf abbés, morts depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIIIe. Elle a été mentionnée et même publiée par plusieurs des historiens de Marseille, et d'abord par Ruffi, mais moins exactement que dans le mémoire de M. Kothen.

Détruite en partie et disparue en 1793, cette inscription aurait été perdue pour l'histoire, si un artiste de l'époque ne l'avait alors copiée et consignée dans un recueil de monuments de l'antique abbaye de Saint-Victor, recueil conservé encore aujourd'hui. Plusieurs des pierres ont été retrouvées et sont très-judicieusement rapprochées pour reproduire intégralement cette longue suite d'inscriptions funéraires, que l'auteur a encore éclairées par des détails biographiques sur chacun des personnages mentionnés.

V. *Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles existant aux archives départementales des Bouches-du-Rhône*, par M. le comte Emmanuel-Ferdinand de Grasset, archiviste adjoint honoraire du département des Bouches-du-Rhône. (T. XXIX, p. 106-121.)

Une des questions les plus obscures est les plus compliquées de l'histoire de la Provence au moyen âge est celle des origines et des vicissitudes du royaume d'Arles ou de la Bourgogne cisjurane, et des prétentions que les empereurs allemands n'ont cessé, pendant plusieurs siècles, de faire valoir à une souveraineté plus ou

[1] Cette inscription tumulaire est aujourd'hui conservée dans le musée d'Avignon.

Digitized by Google

moins directe, plus ou moins fictive sur ces contrées. Les témoignages historiques ne manquent pas, et les nombreux historiens de la Provence, Saxy, Michel de Nostredame, Bouche, Ruffy, Papon, et surtout Anibert[1], ont longuement et diversement traité la question des origines de ce royaume. Les uns, rappelant la primauté d'Arles dans les derniers temps de l'empire romain, ont fait remonter jusqu'au ve siècle les prétendus droits des empereurs d'Allemagne sur cette partie des Gaules. Les autres, arguant avec plus de vraisemblance de la conquête de cette province par les Francs et du partage du territoire conquis entre les descendants de Clovis, considèrent comme un héritage sa transmission aux empereurs carolingiens.

Ce droit héréditaire fut, en quelque sorte, confirmé par la cession que l'un d'eux, Charles le Chauve, en fit à son beau-frère Boson, proclamé, en 876, roi d'Arles et de Provence, sous la dépendance de l'Empire, dépendance dont il ne tarda pas à s'affranchir en se faisant reconnaître, en 879, par une assemblée de grands et de prélats, roi de Provence et de la Bourgogne cisjurane.

La réunion de la Bourgogne transjurane aux provinces déjà conquises constitua, en 930, sous l'un des successeurs de Boson, le royaume d'Arles.

Ce royaume échut en héritage à l'empereur Conrad le Salique, vers le commencement du xie siècle, et resta au pouvoir de la maison impériale de Franconie, puis passa à la maison de Saxe. L'un des empereurs de cette famille, Lothaire II, qui prit, comme ses prédécesseurs, le titre de roi d'Arles, nomma un gouverneur de cette ville qu'il considérait comme une partie de ses États. Mais cette domination était plutôt nominale que réelle. Les comtes de Provence et de Toulouse, les dauphins de Viennois et d'autres puissants seigneurs s'étaient, en effet, emparés peu à peu de la plus grande partie de l'ancien royaume, et, tout en rendant hommage à l'empereur, leur suzerain, tendaient à s'affranchir de plus en plus même de cet hommage moins réel que fictif. De leur côté, cependant, les empereurs d'Allemagne ne renonçaient point à leur prérogative, et l'un d'eux, Conrad III, inféoda, en 1144, à l'archevêque d'Arles, en lui accordant des priviléges très-étendus que semblait justifier l'antique primauté de l'archevêché d'Arles en Gaule, les droits régaliens

[1] *Mémoires hist. et crit. sur l'ancienne république d'Arles*, 1780, 3 vol. in-12.

Digitized by Google

sur la ville et les quelques châteaux qui lui restaient encore, afin de les soustraire à l'ambition des seigneurs laïques de Provence et de Toulouse.

Cette sorte de sauvegarde de leurs anciens droits que les empereurs d'Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle, et même Frédéric Ier et Frédéric II, continuèrent de fonder sur l'autorité ecclésiastique, offre un étrange contraste avec la lutte que ces princes soutinrent si constamment contre la papauté.

Les archevêques d'Arles étaient comme les représentants des empereurs, et les puissantes familles de Provence, souvent rivales entre elles, étaient obligées de demander à ceux-ci l'investiture de leurs domaines pour les soustraire soit à la domination ecclésiastique, soit à l'ambition de leurs rivaux. Un autre résultat des efforts des empereurs d'Allemagne et surtout de Frédéric II pour relever le royaume d'Arles fut de permettre à la population arlésienne, à laquelle ce prince avait accordé de grands priviléges, d'en profiter pour s'affranchir de toute autorité, se déclarer ville libre et créer un magistrat suprême sous le nom de *podestat*, auquel ils confièrent le gouvernement, exemple qui fut (en 1213) bientôt suivi par d'autres villes, telles que Marseille, Avignon et Tarascon. L'archevêque d'Arles et l'évêque de Marseille eurent recours à Frédéric, qui annula tous les consulats, toutes les juridictions créées par les communautés urbaines. Ce point de vue des efforts et des obstacles de l'émancipation communale dans le midi de la France pourrait être comparé avec intérêt aux développements des mêmes efforts dans les villes du nord de la France sous des influences différentes.

Frédéric II fut le dernier des empereurs qui s'immisça avec quelque succès dans les affaires de Provence; après lui, l'autorité impériale sur le royaume arlésien ne fut plus qu'une ombre.

L'anarchie qui déchira l'Empire après la mort de Conrad IV en fit à peu près disparaître les derniers vestiges, qui semblaient éteints pendant la domination de la maison d'Anjou. Cependant l'empereur Rodolphe de Hasbourg accorda encore l'investiture des comtés de Provence et de Forcalquier à Charles d'Anjou.

En 1312, Henri VII voulut évoquer le vieux fantôme qu'on appelait royaume d'Arles, au préjudice de Robert d'Anjou, qui soutenait en Italie le parti guelfe contre lui; il le déclara déchu de son comté et confirma les droits et priviléges de l'archevêque d'Arles; mais la domination angevine l'emporta.

Digitized by Google

En 1355, nouvelle tentative de l'empereur Charles IV confirmant tous les priviléges de l'église d'Arles, ainsi que tous les droits royaux et impériaux sur la ville, et peu après accordant à Jeanne d'Anjou et à Louis de Tarente, son mari, l'investiture des deux comtés. Le même empereur revint se faire couronner à Arles en 1364; mais il renonça bientôt à ces fictions d'autorités, et céda, en 1366, tous ses droits sur la couronne d'Arles à Louis d'Anjou, comte de Provence. La réunion de la Provence à la couronne de France mit fin à tout rétablissement de cette royauté que Charles-Quint invoqua vainement en 1532. Elle avait persisté, plus en apparence qu'en réalité, depuis les Carolingiens. Les empereurs d'Allemagne avaient eu pour représentants ou pour vicaires, indépendamment des archevêques d'Arles, plusieurs personnages dont l'histoire a conservé les noms, et particulièrement au commencement du XIIIe siècle, Gervais de Tilbury, auteur d'une chronique bien connue sous le titre d'*Otia imperialia*.

Tel est, fort en abrégé, l'ensemble des faits que M. le comte de Grasset a exposés, avec d'intéressants développements, dans le mémoire que je viens d'analyser. Les chartes impériales qu'il annonce dans son titre comme existant dans les archives départementales des Bouches-du-Rhône ne sont indiquées par lui que très-sommairement et sans aucune mention positive des textes. Mais, soit d'après ces chartes elles-mêmes, dont on ne peut révoquer en doute l'authenticité, soit d'après les historiens de Provence cités au commencement de cette analyse, l'auteur a su tracer un tableau à peu près complet d'une question historique obscure et très-compliquée [1].

VI. *Importance des pouvoirs temporels des archevêques d'Aix et d'Arles et de l'évêque de Marseille*, par M. Latil. (T. XXXI, p. 18 et 518.)

C'est à l'étude d'une partie des mêmes chartes conservées dans les archives de la préfecture et de l'évêché de Marseille, sur lesquelles M. de Grasset s'est appuyé pour composer le mémoire précédent, que M. Latil a emprunté les éléments de la notice que je vais analyser. Mais il les examine à un autre point de vue et en tire d'autres conclusions. Ce qu'il veut surtout mettre en évidence,

[1] On voit avec regret quelques fautes d'impression dans ce mémoire : p. 109, *1930* au lieu de *930*; p. 112, *honoravio fidelitatis jure* pour *honorario*...

Digitized by Google

c'est la supériorité, à des époques différentes et à des titres différents, de chacun des deux archevêchés d'Arles et d'Aix. Les documents concernant le premier de ces archevêchés prouvent incontestablement une suprématie plus ancienne, remontant jusqu'au pape Zosime, qui, par une bulle de l'an 417, accorde à l'église d'Arles une prééminence spirituelle sur les églises de la première et de la deuxième Narbonnaise ainsi que de la Viennoise. M. Latil eût pu ajouter que cette supériorité ecclésiastique était la conséquence et la représentation de la suprématie civile constatée dans la division politique des provinces de l'empire romain, et que la juridiction de l'église d'Arles s'étendait, comme celle du magistrat civil, sur toute la Gaule narbonnaise.

Cette suprématie seigneuriale, confirmée par les priviléges de l'empereur Frédéric Ier, en 1154 et 1164, devint bientôt une suprématie politique, puisque ce même prince déclara, en 1178, que l'église d'Arles était le siége principal du royaume de Bourgogne, et qu'il en avait été ainsi de toute antiquité.

« Quum Arelatensis ecclesia spirituali ratione imperio pertinet, « utpote quod ab antiquis temporibus principalis sedes regni Bur- « gundiæ esse dinoscitur. »

La puissance des archevêques d'Arles devint alors essentiellement politique; elle s'accrut de l'influence impériale mise à leur disposition, quand le même empereur vint se faire couronner à Arles et confirma le droit régalien de battre monnaie qui leur avait déjà été concédé, dès le commencement du xe siècle, par l'empereur Louis l'Aveugle.

Les titres de l'église d'Aix sont moins anciens; elle ne fut administrée, jusqu'en l'an 1118, que par des évêques, et c'est seulement à cette époque qu'elle fut élevée au rang d'archevêché. Précédemment elle était subordonnée à l'archevêché d'Arles, auquel elle devait soumission, respect et obéissance (*subjectionem*, *reverentiam et obedientiam*), ainsi que le constate un titre de 1049.

Mais dans des temps postérieurs, alors que la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne sur la Provence n'existait plus qu'à l'état de légende, le peuple, la noblesse, le clergé font valoir leurs droits à la direction et au maniement des grandes affaires du pays; c'est l'archevêque d'Aix qui préside, à la tête des trois États, dans les assemblées provinciales des xvie, xviie et xviiie siècles jusqu'à la convocation des États généraux.

Digitized by Google

Quant à l'évêché de Marseille, s'il n'a jamais occupé dans la hiérarchie ecclésiastique un rang aussi élevé, et s'il n'a pas joui des mêmes prérogatives que les deux siéges d'Arles et d'Aix, il a dû à l'admirable dévouement de son évêque, Mgr de Belsunce, pendant l'épidémie de 1720, une renommée et une gloire plus solides et plus pures. Tels sont les aspects sous lesquels M. Latil a envisagé les trois principaux siéges de l'autorité ecclésiastique en Provence, les considérant surtout à un point de vue pour ainsi dire philosophique et religieux plutôt qu'à un point de vue plus directement historique.

VII. *Quelques mots sur les bibliothèques marseillaises*, par M. Laurent de Crozet. (T. XXVIII, p. 192 à 201.)

La plus ancienne mention remonte à la bibliothèque de la célèbre abbaye de Saint-Victor, connue par un fragment d'inventaire daté de 1198. On y reconnaît, comme dans la plupart des bibliothèques des grands monastères, à côté des ouvrages manuscrits théologiques qui en forment la plus grosse part, plusieurs auteurs profanes, Cicéron, Virgile, Ovide, Horace, Salluste, César, Josèphe, Orose, etc. Cette bibliothèque a fourni à M. Mortreuil le sujet d'un ouvrage intéressant, publié en 1854, et qui a été l'occasion de plusieurs autres mémoires sur le même sujet. L'auteur de la notice que nous analysons assure qu'on ne connaît aucun vestige de cette première bibliothèque, ce qui est peu vraisemblable. Elle existait encore à la fin du XVIe siècle, puisqu'en 1591 trois religieux de Saint-Victor accusèrent leur abbé d'avoir dilapidé la *Livrerie du pris et estimation de deux mil escus.*

Quelque temps après se forma à Marseille une bibliothèque qui dut être importante, si l'on en juge par les débris qui se retrouvent encore fréquemment et sont reconnaissables à la beauté des exemplaires et des reliures généralement en maroquin rouge et aux armes : trois massacres de cerf posés deux et un. Cet écusson est celui de la famille des Soderini, de Florence ; mais il reste beaucoup d'incertitude à cet égard, les biographies de Marseille n'y reconnaissant aucun membre de cette famille.

L'antiquaire Laurent Gravier posséda aussi une bibliothèque qui contenait, outre les volumes, une nombreuse collection de lettres et de documents manuscrits. Elle a été dispersée sans qu'on en puisse constater les vestiges. M. de Crozet en cite cependant un qui

Digitized by Google

ne manque pas d'importance. Louis XIV avait pensé à la conquête de l'Égypte; une lettre célèbre de Leibnitz en a conservé le souvenir. Le roi avait, en conséquence, confié à Gravier d'Ortières, capitaine de vaisseau, la mission de visiter les ports de l'Égypte, de la Syrie et de la Palestine. Ces projets de Louis XIV furent arrêtés surtout par la ligue d'Augsbourg. Gravier visita en effet ces ports (1685-1687), et rédigea un recueil de *Plans et vues des places que les princes mahométans possèdent sur les costes de la Méditerranée.* De ce recueil on ne connaît que le tome troisième, contenant les plans de l'île de Chypre, de la Syrie, de la Terre Sainte et de l'Égypte. M. de Crozet ne dit pas où est conservé aujourd'hui cet atlas.

Vers le même temps, un trésorier de France, Michel de Léon, formait une bibliothèque devenue plus tard célèbre; elle était surtout remarquable par les anciens poëtes et plusieurs manuscrits sur vélin, ornés de miniatures. Ce qui lui donnait aussi un grand intérêt local, c'était la collection de documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire de Provence, et rassemblés en plus de deux cents volumes. Mais on ignore la destinée de cette précieuse collection.

Pendant la Révolution, Achard, l'auteur du *Dictionnaire des hommes illustres de Provence* et d'autres ouvrages historiques, fonda la bibliothèque de Marseille et rédigea plusieurs catalogues, dont le plus connu est celui des livres de l'abbé Rive (1793). Cette bibliothèque, dispersée pendant la Terreur, fut cependant vendue à des prix très-élevés, ainsi qu'une autre bibliothèque cataloguée par le libraire Chauffard en 1799. (Ces prix étaient probablement payés en assignats.)

La bibliothèque Rouvière et la bibliothèque de Joseph Barbarin, dispersées au commencement de ce siècle, renfermaient des ouvrages précieux vendus à vil prix, quoiqu'elles fussent riches en vieux poëtes très-recherchés depuis. Une bibliothèque considérable, formée par Martin fils, fut disséminée vers 1831. La plus grande partie fut transportée à Paris, mais la préfecture de Marseille acheta, au prix de 1,200 francs, la collection Nicolaï, comprenant en cent quarante cartons un très-grand nombre de titres originaux. Ce n'est cependant pas celle qui a fourni récemment à M. de Boislisle, qui la connaît, les principaux matériaux de l'important ouvrage dont il publie le premier volume sous le titre : *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (Nicolaï).

Les bibliothèques de M. Michel de Léon, de M. le marquis de

Digitized by Google

Poulhariez-Cavanal, de M. Bugnon, de M. Tronchet et de M. Reymonet furent disséminées en 1841, 1849, 1850, 1859 et 1861. Lorsque celle de M. Lautard fut vendue, en grande partie, en 1855, à un marchand de Lyon, la ville d'Aix eut la bonne fortune d'acquérir, au prix de 450 francs, une copie des lettres du roi René, renfermant la transcription de deux cent quatre-vingt-dix lettres. Cette précieuse collection a été signalée au Comité des travaux historiques, et j'ai eu occasion de l'indiquer dans un précédent rapport. Peu après 1861, à la vente de la bibliothèque de M. C. Bousquet, une collection très-considérable de brochures, historiques pour la plupart, formant plus de deux cents cartons, fut dispersée.

M. de Crozet arrête à cette époque l'histoire succincte, mais qui n'est pas dépourvue d'intérêt, des bibliothèques de Marseille; il ne fait mention d'aucune des bibliothèques existant encore aujourd'hui, craignant, dit-il, de blesser les susceptibilités de leurs possesseurs.

VIII. *Aperçu historique sur l'origine du notariat*, par M. Auguste Blanc. (T. XXXI, p. 525 à 530.)

Les anciennes archives des notaires et des tabellions, leurs devanciers, sont, dans le midi de la France, une des sources historiques les moins explorées et les plus riches, surtout pour les XIVe, XVe et XVIe siècles. Plusieurs fois déjà, cependant, le Comité a reçu d'intéressantes communications extraites de ces dépôts, qui existent encore intacts dans plusieurs villes, mais qui, dans beaucoup d'autres, sont négligés, quand ils n'ont pas été dispersés ou dilapidés. C'est pour garantir la conservation des matériaux de ces archives, non moins utiles à l'histoire des mœurs, de la vie privée et des institutions locales qu'aux droits et aux traditions des propriétés et des familles, que M. A. Blanc a soumis à la Société de Marseille un projet tendant à la réunion officielle, dans un dépôt central de chaque ville, surtout dans les bibliothèques communales, des registres notariaux et autres actes analogues remontant à plus d'un siècle.

M. Blanc, notaire lui-même, était un excellent juge; il appuie sa proposition sur un aperçu historique du tabellionage, particulièrement en Provence. Ce résumé, n'étant lui-même qu'une table chronologique des origines et des vicissitudes historiques du notariat, mériterait d'être développé; il serait d'autant plus instructif qu'il pourrait faire connaître avec plus de précision, par des som-

Digitized by Google

maires analytiques, la date et la composition de ces recueils originaux qu'on veut conserver et utiliser.

IX. *L'architecte et l'ouvrier de bâtiments en France, du IVe au XIXe siècle*, par M. P. Levenq. (T. XXXIII, p. 122 à 135.)

Après quelques considérations générales «sur les affinités de l'architecture avec les instincts, les idées, les mœurs, les progrès et les besoins des peuples,» l'auteur expose le caractère de chacune des trois périodes qu'il distingue dans son histoire : 1° la période *monacale*, du IVe au XIIe siècle, qui se traîne sur les traces des traditions romaines avec impuissance et pauvreté; 2° la période *laïque* ou communale, qui, du XIIe au XVIIe siècle, au vain désir de faire revivre une civilisation éteinte, fait succéder l'antagonisme entre les hommes et la lutte contre la matière; 3° la période *académique*, qui naît en plein XVIIe siècle et où, la personnalité du peuple étant absorbée par le pouvoir personnel, les arts deviennent officiels.»

Cette mention textuelle des divisions systématiques admises par M. Levenq permet de reconnaître ce qu'elles ont de trop absolu et de trop exclusif, ainsi qu'on peut le voir par les développements qu'il en donne, tout en reconnaissant la justesse de la plupart de ses considérations.

Il examine d'abord l'influence exercée par Charlemagne, empruntant à l'Orient et à l'Italie les dernières traditions de l'antiquité pour concentrer, par l'enseignement et la pratique, autour des abbayes et autres établissements religieux, des ateliers artistiques et industriels, ainsi que des foyers scientifiques, influence que l'ordre religieux de Cluny, surtout, entretint et propagea, et qui eut son plus grand développement pendant les XIe et XIIe siècles. Les architectes, clercs pour la plupart, et soumis aux règlements monastiques, en subissaient l'influence, cause principale et essentielle de l'uniformité des monuments et autres produits des arts durant cette période.

C'est pendant la seconde période que les corporations séculières d'architectes et autres corps d'états s'organisent, en même temps que toutes les autres branches de la vie civile, tendant à se rendre indépendantes de l'influence ecclésiastique et à entraîner la féodalité cléricale elle-même.

Ces corps de métiers, dont le système était une reproduction mo-

Digitized by Google

difiée des corporations romaines (*collegia*, *corpora opificum*) et avait été surtout conservé dans les villes du midi de la France, s'organisèrent plus tard dans les contrées du nord. Accueillis d'abord avec méfiance par l'autorité ecclésiastique, ils furent promptement adoptés par elle pour la construction des grands édifices religieux, cathédrales et monastères, qui, depuis le XIIe siècle, se multiplièrent dans toute l'Europe en de si vastes proportions et selon des plans dont l'uniformité n'exclut pas l'originalité, mais s'explique surtout par l'esprit d'association unissant les corporations entre elles.

L'auteur expose les principaux caractères et les bases d'organisation de ces sociétés industrielles, dont les plus répandues et les plus puissantes étaient celles des divers corps de métiers attachés aux bâtiments. C'est surtout à cette grande influence des corporations séculières que l'auteur attribue l'érection des nombreuses cathédrales qu'on voit s'élever de toutes parts à l'ombre des hôtels de ville, œuvres nées d'aspirations assentiellement libérales et dont le principe appartient à l'élément laïque. Tout en admettant cette double influence, on ne peut oublier les grands édifices religieux du XIe et du XIIe siècle, antérieurs à tous les édifices civils, dont l'importance atteste une manifestation indépendante de la puissance ecclésiastique, mais plus tardive.

Pour la troisième période, ou période *académique*, que M. Levenq faisait d'abord commencer au XVIIe siècle, mais que, dans la suite de son mémoire, il fait remonter plus justement au XVIe, il montre les architectes de la Renaissance dégoûtés des défauts de proportion et d'harmonie des derniers temps de la période gothique, cherchant, dans le retour à l'architecture classique de l'antiquité, un art presque nouveau, pour lequel ils trouvent un appui et une direction dans l'autorité royale. L'auteur termine son mémoire par des conseils aux architectes contemporains et aux ouvriers; il réclame surtout pour ceux-ci non-seulement des améliorations matérielles, mais aussi une franche et libérale instruction, en remplacement des garanties offertes par les prévoyances des anciennes corporations.

X. *Thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille en 1769*. Notice de M. Segond-Cresp. (T. XXXIV, p. 248-258.)

La thèse que cette notice fait connaître, et dont un exemplaire

Digitized by Google

est conservé dans la bibliothèque communale de Marseille, n'est pas remarquable, comme plusieurs autres déjà signalées à l'attention du Comité, soit par les belles gravures qui leur étaient jointes à grands frais, soit par les singularités de leur rédaction, soit par la notoriété des candidats soumis aux épreuves des différentes facultés. De ces thèses historiées et imagées du XVIIe et du XVIIIe siècle, en forme de placard grand in-f°, on connaît plusieurs collections intéressantes à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques de Sainte-Geneviève, Mazarine, de l'Arsenal, et dans d'autres bibliothèques de Paris ou de villes de province. J'en ai moi-même recueilli un certain nombre, dont j'ai eu occasion d'entretenir le Comité dans un précédent rapport.

La thèse dont il s'agit ici, très-soigneusement décrite par M. Segond-Cresp, était une thèse de philosophie, dont le R. P. Guez, dominicain, professeur de cette branche d'études à l'École Thomistique de Marseille, proposait aux syndics de l'ordre des avocats de vouloir bien agréer la dédicace. Elle devait être soutenue, le 17 août 1769, par un sieur Antoine Requier, fils d'un maître d'école, pour les belles-lettres et la langue latine.

Les syndics de l'Ordre discutèrent longuement la formule de la dédicace, qui fut ainsi arrêtée, après avoir consulté une autre thèse soutenue en 1733 sous le même patronage :

Nobilissimis ac eruditissimis viris
in supremo Provinciæ Senatu
Advocatis
Massiliæ causas agentibus.

Le candidat devait traiter de différents sujets, savoir : *ex universa Philosophia*, *ex Logica*, *ex Metaphysica*, *ex Physica generali*, *ex Cosmographia*, *ex Physica particulari*, *ex Ethica.*

On peut voir dans l'histoire de l'Université de Paris, de Dubouchet, si savamment continuée et complétée par notre confrère M. Jourdain, que l'enseignement philosophique des écoles dominicaines de Marseille était encore à cette époque, comme dans les siècles précédents, à peu près conforme à l'enseignement de la grande école parisienne, fidèle aux traditions doctrinales du moyen âge.

Le barreau de Marseille fixa aussi, non sans débats, l'ordre et le cérémonial de la soutenance de ladite thèse. Comme le candidat

Digitized by Google

était peu fortuné et que le barreau n'était pas non plus très-riche, ce fut à l'aide d'une cotisation de six francs par chacun des avocats, dont le total s'éleva à la somme de cent cinquante livres, qu'il fut pourvu aux frais d'impression de la thèse-programme, aux autres dépenses de la cérémonie et à l'acquisition d'un *Corpus juris* de Godefroy, qui devait être offert en don au récipiendaire.

Voici le détail de la cérémonie :

A trois heures après midi, tous les membres présents en robe et en rabat, sortirent du palais, de deux en deux, les syndics à leur tête, et se dirigèrent dans cet ordre vers l'église des révérends Pères Prêcheurs, suivis du portier du bureau charitable, en habit noir.

Les avocats furent reçus à la porte de l'église, au son de l'orgue, par le R. P. Rote, prieur de la communauté. Des chaises avaient été préparées pour recevoir les membres de l'Ordre, et disposées en hémicycle; le centre était libre. Les syndics se placèrent au milieu, vis-à-vis la chaire du répondant, et de chaque côté, à droite et à gauche, les autres membres prirent place dans l'ordre de la marche, c'est-à-dire selon le rang de la matricule, le plus ancien à la droite du premier syndic, le suivant à la gauche du second syndic, et ainsi de suite en alternant. Le portier du bureau charitable se tenait, pendant la thèse, derrière les syndics et à leurs ordres. Le répondant, après le compliment d'usage, présenta à chacun de ses Mécènes un programme relié, avec les armes du roi sur le plat. MM. les syndics en firent porter un semblable au lieutenant général civil, assis à l'extrémité de l'hémicycle. Messire Julien, chanoine-curé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Martin, fit l'ouverture de la thèse par un compliment et un argument. Dans le cours de la thèse, deux des avocats désignés par l'Ordre, maîtres Vitalis et Lavabre, argumentèrent avec le répondant et firent un petit discours. La thèse finie, les avocats sortirent au son de l'orgue, dans le même ordre qu'ils avaient observé en entrant, et le R. P. prieur les accompagna jusqu'à la porte de l'église, avec une partie de ses religieux en manteau long.

L'Ordre, étant rentré au Palais, reçut dans la chambre ordinaire d'assemblée la visite du sieur Antoine Requier, répondant, et du R. P. Guez, son professeur. L'Ordre fut heureux de féliciter le répondant et son professeur; et le premier syndic remit au jeune lauréat le *Corpus juris* de Godefroy, sur lequel l'Ordre avait fait

Digitized by Google

graver en or les armes du roi, et auquel il avait ajouté une inscription rappelant le don et la circonstance :

Hocce præmio a nobilissimis causarum Massiliensibus... donatus est Antonius Requier Massiliensis, post suæ erga clarissimos Mæcenates observantiæ, nec non in rebus philosophicis specimen solertiæ publice datum in schola thomistica. Massiliæ die 17 Augusti A. 1769.

Le petit tableau de mœurs que présente cette cérémonie scholastico-juridique est sans doute, en lui-même, d'un médiocre intérêt, quoique les exemples n'en soient pas communs. En effet, les récipiendaires des examens universitaires, qui dédiaient toujours leurs thèses doctorales à quelque puissant protecteur, ou, comme la tradition s'en est conservée dans nos Facultés modernes, aux plus chers membres de leur famille, dont les patrons étaient, d'ordinaire, figurés en tête du programme, les plaçaient plus rarement sous la protection de corporations publiques. Mais un autre point de vue s'y rattache. On voit ici un exemple des rapports réciproquement bienveillants qui existaient entre le clergé et le barreau, peu d'années avant la grande commotion qui devait rompre violemment ces liens et tant d'autres. En effet, l'auteur de la notice que je viens d'analyser a ajouté à son fidèle récit le fait suivant, qui montre combien l'élève en philosophie des dominicains de Marseille, en 1769, avait oublié l'honorable générosité que lui avait témoignée le barreau de cette ville. En 1794, les satellites de la Terreur poursuivaient et atteignaient, sur les sables de Montredon, une barque génoise à bord de laquelle des proscrits marseillais avaient réclamé un asile. L'un de ces malheureux se précipita dans les flots pour échapper à la poursuite révolutionnaire. Le proscrit était l'avocat Lavabre, le persécuteur était l'accusateur public, Antoine Requier [1].

XI. *Le temple de la Vénérable Mère-Loge écossaise en France, à l'Orient de Marseille*, par M. Segond-Cresp. (T. XXXIII, p. 155 à 164.)

Cette Loge maçonnique jouissait, avant la Révolution, d'une grande célébrité en Provence. Elle a été citée avec de pompeux éloges par la plupart des historiens modernes de Marseille, dans les Annuaires historiques de M. Grosson (1770-1790) et par M. Augustin

[1] M. Segond avait eu sans doute l'intention de joindre des notes à son mémoire, car on en voit dans le texte l'indication au nombre de 40, mais pas une seule n'a été imprimée.

Digitized by Google

Fabre, qui, dans l'excellente histoire topographique qu'il a publiée en cinq volumes sous ce titre, *Les rues de Marseille*, en a fait mention avec de grands éloges. Toutefois on n'avait point de description complète de ce temple, le plus célèbre à cette époque dans l'univers maçonnique, suivant l'opinion exprimée par M. Segond-Cresp. Ses souvenirs de famille et les traditions locales ne lui ayant point fourni les documents suffisants pour cette restitution, il en a cherché et trouvé la description la plus complète dans un recueil anglais publié à Londres en 1785, mais dont il ne donne point le titre. Cette description est assez curieuse pour pouvoir être reproduite ici en grande partie. Elle donne une idée de ces lieux d'assemblées maçonniques, où, de nos jours encore, de mystérieuses apparences conservent d'anciennes traditions et des allégories auxquelles les corporations du moyen âge attachaient un si grand prix, et que les confréries de nos jours conservent, la plupart, pour la forme traditionnelle autant que pour le sens emblématique souvent oublié. Voici la traduction de cette description du voyageur anglais anonyme :

« La franc-maçonnerie possède à Marseille un temple magnifique, sous le nom de Loge de Saint-Jean. Ses proportions sont les suivantes : longueur, 58 pieds; largeur, 30; hauteur, 42. Au fond du temple est placé, sous un baldaquin doré, avec quatre rideaux de soie bleu et or, dans le goût italien, un tableau représentant le génie de la franc-maçonnerie soutenant le portrait du roi de France, placé sur un piédestal, avec cette inscription : *Dilectissimo regi, monumentum amoris, latomi Massilienses.* Un génie, placé au bas du piédestal, indique avec sa main droite cette inscription, et de l'autre soutient les armes de la Loge portant pour devise : *Deo, regi, patriæ, fidelitas.* Au-dessus de ce génie en est un autre couronnant le roi. A la droite de cette peinture est placé un autre tableau représentant la sagesse de Salomon, avec cette inscription : *Prudentia.* A gauche du baldaquin, un autre cadre représente le courage de saint Jean-Baptiste, reprochant à Hérode ses débauches, avec ce mot : *Fortitudo.*

« Le côté droit du temple est décoré de sept tableaux d'égale grandeur, portant tous en tête une inscription ou devise. Le premier représente Joseph reconnaissant ses frères et leur pardonnant les mauvais traitements qu'il avait reçus d'eux, avec cette inscription : *Venia.* Le second, Job sur son fumier, sa maison détruite, ses

Digitized by Google

champs dévastés par la tempête et sa femme l'injuriant; lui, tranquille et résigné, levant ses mains vers le ciel. Devise : *Patientia*. Le troisième représente les apôtres saint Paul et saint Barnabé refusant de rendre les honneurs divins à Lystra. Inscription : *Humilitas*. Le quatrième a pour sujet Jonathan avertissant David de se cacher dans sa ville pour éviter les dangers que couraient ses jours. Inscription : *Amicitia*. Le cinquième montre Salomon surveillant les travaux du temple, pour l'exécution des plans dont l'avait chargé David, son père. Inscription : *Pietas*. Dans le sixième on voit saint Pierre et les autres apôtres payant le tribut à César avec une pièce de monnaie trouvée miraculeusement dans la bouche d'un poisson. Devise : *Fidelitas*.

« Le côté gauche du temple ne contient que trois tableaux. Le premier, Tobie soignant son père : *Filiale debitum*. Dans le second, le père de l'enfant prodigue embrasse son fils et lui pardonne ses offenses : *Obedientia*. Le sujet du troisième tableau n'est pas indiqué.

« De chaque côté de la porte du temple sont deux peintures : l'une montre les apôtres faisant l'aumône en commun : *Eleemosina;* l'autre, Loth prenant les anges pour des étrangers et les recevant dans sa maison : *Hospitalitas*.

« Les quatre coins de ce temple sont décorés par quatre allégories. L'une représente deux génies soutenant un large médaillon sur lequel sont peints trois piliers d'or, avec ces mots : *Hic posuere locum*, *Virtus*, *Sapientia*, *Forma*. Dans l'autre, deux génies supportent également un large médaillon sur lequel sont trois cœurs brûlant d'une même flamme. Devise : *Pectora jungit amor, pietasque ligavit amantes*. Le premier des deux autres médaillons, qui sont plus petits et soutenus par un seul génie, porte réunies trois branches, l'une d'olivier, l'autre de laurier, la troisième de myrte, avec la devise : *Hic pacem mutuo damus accipimusque vicissim*. Dans le dernier médaillon, une main venant du ciel tient un niveau perpendiculaire sur un tas de pierres de forme et de grandeur inégales. Devise : *Æqua lege sortitur insignes et imos*.

« Toutes ces peintures sont sur toile. Sur la porte intérieure d'entrée, on lit sur une banderole déployée par un enfant : *Supremo totius orbis terrarum architecto. Varia hæc virtutum exempla fraternæ liberalitatis monumenta D. V. et C. latomi Massilienses fratribus quæ assequenda præbent anno Lucis 5765*. Au bas de chaque tableau sont les armes du frère qui les a fait peindre. L'espace d'une colonne

Digitized by Google

à l'autre forme un entre-colonnement; au milieu de chacun des vingt-quatre pilastres qui décorent la salle, sont placées des gaînes supportant les bustes des hommes grands et vertueux de l'antiquité. La décoration du temple est complétée par trois grands lustres de cristal. . . »

Telle est cet e description, évidemment rédigée par un frère. M. Segond-Cresp devait l'éclaircir encore par de nombreuses notes dont les chiffres sont indiqués dans le texte, mais que l'auteur annonce devoir publier plus tard.

XII et XIII. Deux mémoires importants et fort étendus d'économie politique ont été couronnés par la Société de statistique; tous deux sont de M. Legoyt, qui a rempli longtemps les fonctions de chef de bureau de la statistique générale de la France au ministère de l'agriculture et du commerce, et de secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Paris, et bien connu par ses nombreux et savants travaux dans cette branche d'études. L'un de ces deux mémoires est intitulé : *Du morcellement de la propriété en France et dans les principaux États de l'Europe* (t. XXIX, p. 122 à 274, 1866); l'autre a pour sujet : *Du progrès des agglomérations urbaines et de l'émigration rurale en Europe et particulièrement en France* (t. XXXI, p. 234 à 497, 1870).

Ces deux questions ont depuis bien longtemps fixé, à juste titre, l'attention des économistes et des administrations publiques; le morcellement de la propriété surtout, qui touche par tant de points à la prospérité des nations, en même temps qu'aux besoins et aux progrès de l'agriculture et aux conditions privées des familles, a été l'objet de recherches approfondies et d'opinions contradictoires. C'est principalement depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle que cette question a donné lieu aux opinions les plus opposées. Arthur Young, Adam Smith, le marquis de Mirabeau, Turgot lui-même, dont les écrits et le caractère sont également dignes d'estime et d'admiration, ont porté leur attention sur cette question capitale de la vie des nations. Plus tard, Malthus, B. Say, Sismondi, Mac-Culloch, Thornton, Rossi, M. H. Passy, de Gasparin, M. Leplay, et la plupart des économistes modernes, en ont fait le sujet de leurs études.

Les opinions opposées ont été également soutenues avec ardeur et conviction. M. Legoyt les expose impartialement; il développe les avantages et les inconvénients du morcellement des propriétés,

Digitized by Google

au triple point de vue de l'État, de la famille et de l'agriculture; il démontre la nécessité du morcellement comme conséquence de notre état social moderne, tout en ne se dissimulant pas que, pour les améliorations agricoles, la grande propriété présenterait des avantages auxquels ne peut pourvoir la division infinie du sol agraire. Mais, en même temps, les influences pour ainsi dire morales de la propriété sur l'individu lui paraissent avec raison contrebalancer les inconvénients d'un morcellement territorial excessif; ces inconvénients, qui doivent être loyalement reconnus, sont plus que balancés par ses avantages. Comme en tant d'autres questions, un terme moyen serait désirable, et ce terme moyen restera longtemps encore la condition de la propriété en France.

Le mémoire de M. Legoyt est ainsi divisé :

1re partie. Le morcellement en France: 1° les faits; chapitre dans lequel l'auteur remonte jusqu'aux Romains et au moyen âge, en indiquant les progrès incessants des conditions agricoles au milieu des états sociaux les plus différents; 2° les opinions; 3° la discussion.

2e partie. Le morcellement à l'étranger : en Allemagne, dans le Mecklembourg, en Prusse, en Saxe, dans le Wurtemberg, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Russie, en Scandinavie, en Suisse, dans les pays hors de l'Europe. Les faits et les discussions concernant la France forment nécessairement la partie la plus importante du mémoire; mais on trouve aussi, pour les pays étrangers, qui offrent entre eux de si notables différences, des renseignements variés et utiles, que les connaissances étendues de M. Legoyt lui ont permis de réunir et d'apprécier.

Le second mémoire de M. Legoyt, qui a pour objet l'examen des *Progrès des agglomérations urbaines et de l'émigration rurale en Europe et particulièrement en France*, est intimement lié au précédent par plusieurs points de vue, puisque l'émigration des habitants des campagnes vers les villes est, en quelque sorte, un des obstacles au trop grand morcellement de la propriété rurale. Mais la question est plus compliquée, plus controversée et encore plus difficile à être impartialement appréciée.

Les développements du mémoire de M. Legoyt se fondant principalement sur des résultats de statistique, c'est-à-dire sur des chiffres disposés suivant les pays et les époques, il serait impossible d'en donner une analyse. Bornons-nous à rappeler que l'étendue et

Digitized by Google

la précision des détails de la statistique la plus rigoureuse, qui permettent à l'auteur de caractériser, en les comparant entre elles, les populations urbaines et les populations rurales, ne l'empêchent pas de s'élever aux considérations générales les plus solides sur les moyens de rattacher davantage au sol l'habitant des campagnes, non-seulement par les intérêts matériels et pécuniaires, mais aussi par l'intérêt moral de la famille. D'un autre côté, appréciant l'état de la population urbaine, au double point de vue du travail et de la vie morale, M. Legoyt recherche avec impartialité les moyens d'améliorer cette situation si variable suivant les temps et les événements. Ses raisonnements et ses calculs sont basés sur des tableaux numériques et des raisonnements très-compliqués, empruntés à toutes les branches de la statistique, de l'économie sociale et de l'administration politique, mais dont l'auteur sait tirer avec sagacité des conséquences pleines de justesse, des conseils dignes de la plus sérieuse attention, pour les administrateurs aussi bien que pour les administrés.

Plusieurs autres mémoires, beaucoup moins étendus, mais non moins instructifs, concernant différentes branches de l'économie sociale, politique et industrielle, font partie des dix volumes de la Société de Marseille; je dois me borner à en donner les titres, quoique la plupart contiennent des renseignements historiques.

L'histoire de la librairie à Marseille depuis 1789, par M. Camouin (t. XXIX, p. 6).

Rapport sur le Registro estadistico de la République Argentine, par M. B. Poncel (t. XXXI, p. 67 à 233).

Le port de Marseille et le commerce maritime de la France, par M. Albrand (t. XXX, p. 322 à 332).

Le commerce de Marseille avec le Sénégal, par M. Sauveur-Theraizol (t. XXXIII, p. 109 à 121).

Une étude statistique sur les prisons des Bouches-du-Rhône, par M. Menard (t. XXX, p. 70).

Les cités ouvrières à Mulhouse et à Marseille, par M. Abeille de Perrin, à propos d'un mémoire de M. Penot (t. XXX, p. 332 à 344).

Le culte israélite à Marseille, par M. Latil (t. XXX, p. 22).

De l'école primaire au point de vue de la famille, par M. Laurent de Crozet (t. XXXIV, p. 208 à 212).

Digitized by Google

Des réformes à apporter à la législation des annonces judiciaires et légales, par M. Alfred Saurel (t. XXXIV, p. 224 à 240). Rapport sur ce même sujet.

De la publicité légale, par M. Segond-Cresp (t. XXXIV, p. 241 à 247).

Système pénitentiaire en Italie durant le moyen âge, par M. Léon Vidal (t. XXXII, p. 173).

Études statistiques sur les prisons des Bouches-du-Rhône, par M. L. Menard (t. XXX, p. 70 à 122).

Statistique médicale comparative des armées alliées pendant la campagne d'Orient (1854-1856) *et de celles de l'Union américaine pendant la guerre de la Sécession* (1861-1865), par M. Didiot (t. XXX, p. 154 à 231).

De l'influence des ambulances civiles sur l'état physique et moral des soldats admis dans ces établissements, par M. Verdillon (t. XXXIV, p. 257 à 280).

Vingt-trois ambulances établies par toutes les classes de la société marseillaise et par les établissements civils et religieux des différents cultes. Influences favorables non-seulement sur la santé du corps, mais encore sur le moral.

Ambulances particulières :

L'ambulance Bourjac, par M. le docteur Sicard (t. XXXIV, p. 281 à 292). *L'ambulance des frères de la doctrine chrétienne*, par M. Dugat, (t. XXXIV, p. 293 à 299). *L'ambulance de la rue Saint-Féréol*, par M. le docteur A. Sicard (t. XXXV, p. 240).

Étude statistique sur la syphilis dans la garnison de Marseille, par M. le docteur Didiot (t. XXX, p. 33 à 69).

D'autres mémoires sur des sujets en apparence étrangers aux études historiques, tels que ceux de M. A. Saurel, sur l'*Oranger* (t. XXXV, p. 199 à 234), sur les *Fraises* (t. XXXIV, p. 300 à 311), présentent cependant des renseignements intéressants sur les origines, le commerce, les variations de production et de vente de ces produits naturels.

Fidèle à l'objet principal de ses études, la Société de Marseille consacre une partie des encouragements dont elle dispose habituellement pour des concours à des recherches de statistique locale. Depuis longtemps elle laisse au choix des concurrents la description des communes qu'ils ont le mieux étudiées. C'est ainsi que plusieurs monographies ont été publiées dans des volumes antérieurs à la

Digitized by Google

période dont j'avais à faire l'analyse. Celle-ci contient deux mémoires intéressants non soumis aux concours, et dus au secrétaire et au président de la Société, M. Alfred Saurel et M. Mortreuil.

Le premier est une monographie de la *Vallée de l'Huveaune*, depuis la source de cette rivière jusqu'à son embouchure. L'auteur, qui a déjà publié d'autres travaux analogues sur différentes localités voisines de Marseille, savoir *Saint-Jean-de-Garguier, l'abbaye de Saint-Pons-Gemenos, la plage du Prado, etc.*, a rassemblé dans celui-ci, sans prétention, mais en récits intéressants, la description de tout ce qui mérite d'être remarqué dans cette partie du département. On y voit aussi des recherches historiques sur les plus anciennes mentions de la rivière de l'Huveaune (*Vuelna* des textes du moyen âge) et sur l'histoire de la petite ville d'Aubagne.

Le second travail, beaucoup plus considérable et plus important, est un *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, comprenant les noms anciens et les noms modernes des localités. Conçu d'après le plan des dictionnaires topographiques publiés par le Ministère de l'instruction publique, sous la surveillance du Comité des travaux historiques, celui-ci n'est encore imprimé qu'en partie et s'arrête à moitié de la lettre M. Les deux premières parties de ce consciencieux travail ont été insérées en 1872 dans les tomes XXXIII et XXXIV du Répertoire de la Société.

Si l'ouvrage de M. Mortreuil, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), eût embrassé l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, au lieu de se restreindre à l'arrondissement de Marseille, il eût pu figurer dignement dans la collection du Ministère.

On trouve encore dans les derniers volumes de la collection de la Société de statistique plusieurs notices biographiques d'une assez grande étendue et rédigées avec soin d'après des documents originaux, non moins intéressantes pour l'histoire de la Provence et surtout de Marseille qu'utiles pour perpétuer la mémoire de quelques-uns de ses plus honorables citoyens [1].

[1] La Société de Marseille n'a encore payé qu'un tribut d'estime insuffisant (t. XXVIII, p. 5 et 6) à la mémoire de M. P.-M. Roux, qui a rempli avec tant de dévoûment pendant trente-sept années les fonctions de secrétaire perpétuel, et qu'elle a perdu en 1864. — Entre autres notices biographiques contenues dans ces derniers volumes, on peut remarquer celle qui concerne Borghini ou Borduni, fils d'un no-

Digitized by Google

On doit citer entre autres, en première ligne, un mémoire de M. A. Saurel, intitulé : *Roux de Corse, ou Notice historique et biographique sur George de Roux, marquis de Brue, négociant et armateur marseillais* (1703-1792). (Rép. t. XXXII, p. 261 à 348).

Ce personnage, peu connu en dehors de l'histoire du commerce de Marseille, a cependant rempli dans cette ville un très-grand rôle. Il fut l'un des armateurs, des commerçants et même des administrateurs les plus dignes d'une réputation qui a été trop vite oubliée. Il possédait une flotte considérable pour le service de ses opérations commerciales avec les colonies, qui furent nombreuses et très-profitables. La plus importante de ses œuvres fut la colonisation de la Martinique, qu'il entreprit seul et qu'il mena à bonne fin. Il fit profiter la ville de Marseille des richesses dues à ses heureuses opérations commerciales. Des titres de noblesse lui furent accordés en reconnaissance de son dévoûment généreux. On ne lit pas sans intérêt le récit de ses belles entreprises, des chances plus ou moins favorables auxquelles elles furent exposées. Il serait à souhaiter que d'autres biographies d'hommes utiles, mais oubliés, quoique méritant une plus solide et plus durable renommée que les guerriers et les conquérants, fussent souvent recueillies par les Sociétés savantes des départements, pour lesquelles il serait plus facile d'en rassembler les éléments.

Je ne terminerai point ce rapport sans exprimer le regret de ne voir dans aucun des volumes de la collection de la Société de Marseille un document historique d'une réelle importance, le *Polyptycum Caroli*, dont l'impression, votée en décembre 1864, avait été commencée en 1865; ce document, copié par M. Blancard, d'après l'original trouvé dans les archives dont il était conservateur, devait former le 1er fascicule du XXIXe volume du Répertoire. Mais des lenteurs, dont la Société pouvait seule juger les inconvénients, l'ont déterminée à suspendre indéfiniment cette publication, qu'il serait

taire de Marseille, mort vers 1615, et dont la tête monstrueuse est conservée au musée de cette ville. Spon, Millin, Grosson et plusieurs autres historiens en ont parlé. M. Ch. Kotben (t. XXVIII, p. 55 à 61) a rassemblé tout ce qu'on pouvait savoir de la biographie de ce personnage, et surtout du sort de sa tête, qui ne pesait pas moins de 70 livres. On rapporte que les frères de l'Observance placèrent au-dessus du bassin des âmes du purgatoire, pour la fête de la Commémoration des Trépassés, cette tête colossale, qui effrayait les assistants.

Digitized by Google

très-désirable de voir reprise un jour pour un des volumes subséquents de la Société de statistique.

Si aux mémoires que je viens d'analyser on ajoute les travaux archéologiques que M. Paul Lacroix a fait très-soigneusement connaître, dans deux rapports, à une autre section du Comité, si l'on tient compte de plusieurs communications moins importantes, plutôt mentionnées que développées dans les derniers volumes du Répertoire de la Société de statistique de Marseille, et quelques autres dont la longueur de ce rapport m'empêche de parler avec détails, telles que la notice de M. Barbier de Montault sur *les heures du roi René*, celle de M. Guinchené sur *la Vierge noire de Saint-Victor*, celle de M. Blancard sur *les armes des comtes de Provence* et d'autres encore, on reconnaîtra que, dans ces dernières années, cette compagnie savante, tout en ne dirigeant point spécialement ses recherches vers les études historiques, les éclaire cependant souvent par d'intéressants travaux. Elle pourra leur être encore plus utile un jour, en appliquant cette science si vaste et si variée qu'on appelle *Statistique* à différentes branches des recherches historiques que j'ai indiquées en commençant ce rapport, et vers lesquelles elle semble de plus en plus diriger les études de ses membres et les travaux des candidats à ses concours.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

2e série, t. XII. Nancy, 1870.

Parfois les publications de cette Société contiennent un assez grand nombre de travaux où les détails archéologiques sont mêlés au récit des événements, de telle sorte qu'il semble difficile de déterminer à quelle section du Comité en appartient l'examen; ici, néanmoins, l'élément historique est assez abondant pour que, sans crainte d'empiéter sur le terrain de nos confrères, nous puissions analyser la notice de M. Renauld sur *le château, l'église et la maison seigneuriale de Charmes-sur-Moselle*. Si, après avoir mentionné sommairement le château bâti au commencement du XIe siècle par les comtes de Toul, M. Renauld décrit plus en détail l'église et ses diverses parties, sa description ne néglige jamais l'histoire des faits

Digitized by Google

qui s'y rattachent. Il ne faut pas perdre de vue surtout qu'une portion de son travail a pour but de combattre une erreur accréditée dans le pays, qui donne aux seigneurs de Bassompierre une popularité qu'ils ne méritent pas. Cette erreur, qui a fait donner le nom de *chapelle des Bassompierre* à la portion de l'édifice religieux la plus remarquable sous le rapport artistique, provient de ce que la collation de cette chapelle, appartenant aux seigneurs de Savigny, qui l'avaient fondée au commencement du XVIe siècle, était passée avec leur succession à la famille des Bassompierre, qui en étaient devenus collateurs à leur tour. A cette occasion, African de Bassompierre avait fait élever un splendide monument en l'honneur de son père, Christophe, bien que ce dernier fût inhumé dans l'église des Minimes, à Nancy. Dans la suite des temps, la mémoire des seigneurs de Savigny finit par s'éteindre pour faire place à celle de leurs héritiers.

La maison seigneuriale porte aussi le nom de maison de Bassompierre ou maison des Loups, et cette dernière désignation lui vient des gargouilles qui surmontent la partie de l'édifice restée debout; mais, comme il résulte de documents récemment mis au jour, les Bassompierre n'ont jamais possédé cette habitation ni aucune autre à Charmes. Construite avec une certaine élégance architecturale, la maison seigneuriale, désignée dans des titres anciens sous le nom de maison ou hôtel du Chaudron, appartenait en 1504 à Jean de Charmes, que René II avait nommé capitaine de la ville à la mort de Charles le Téméraire, pour le récompenser de sa fidélité. Après avoir passé par alliance à la famille des Armoises, l'hôtel du Chaudron revint, par acquêt, en 1563, au duc de Lorraine, Charles III, qui l'embellit, le meubla et vint l'habiter à plusieurs reprises avec sa famille. Ses successeurs suivirent son exemple jusqu'à l'incendie de 1635, qui le détruisit en grande partie, ainsi que toute la ville de Charmes. Les faibles débris qui échappèrent passèrent dans diverses mains, et appartiennent aujourd'hui à des particuliers. Les Bassompierre, comme on voit, ne l'occupèrent jamais, et, dans les séjours fréquents qu'ils firent à Charmes, en leur qualité de baillis des Vosges, ils logèrent constamment chez des particuliers. Il est vrai qu'ils eurent toujours soin de faire payer leur écot à la ville, qui, malgré sa pauvreté et ses désastres, pour se maintenir dans les bonnes grâces des baillis et de leurs gens, achetait leur protection par des présents en vin, poissons, gibiers, d'autant

Digitized by Google

plus onéreux pour elle qu'elle devait les faire porter à ses frais au château de Savigny, résidence des seigneurs de Basssompierre. M. Renauld a relevé dans les comptes de la ville un certain nombre de faits qui prouvent que les bourgeois de Charmes avaient de bonnes raisons pour garder le souvenir de ces opulents marquis, qui, sous prétexte de ménager leurs bons offices à la ville, n'avaient pas honte de la rançonner, malgré le dénûment et la détresse de ses habitants.

Un dénombrement des villes, seigneuries et villages de Lorraine, dressé par Godefroy et faisant partie de la collection Dupuy (vol. 430), a fourni à M. Schmit les éléments d'une notice qu'il a intitulée : *État de la Lorraine avant la guerre (1631) et dressé par ses envahisseurs* (ce sont les Français qu'on désigne ainsi) *après la conquête (en 1634)*. Les dates sont fournies par conjectures, mais elles étaient essentielles pour faire un gros grief à Godefroy et autres savants de la même époque d'une pièce qui nous a paru parfaitement inoffensive, et qui, au bout du compte, n'est qu'un simple inventaire, une copie peut-être, et pouvait servir aussi bien aux revendications de la Lorraine qu'aux prétentions de la France. Mais, suivant les traditions de l'école lotharingienne, l'histoire alors n'était que l'auxiliaire et l'humble servante de la politique, et toutes deux elles ne devaient s'unir que dans un but de spoliation. Il faudrait cependant reconnaître que la plupart des maux qui sont venus fondre sur la Lorraine au XVIIe siècle sont dus en grande partie aux intrigues politiques de Charles IV, à sa mauvaise foi dans l'exécution des traités et à sa folle présomption. Les habitants ont eu à subir plusieurs invasions, et il est certain que la soldatesque suédoise et française s'est portée aux plus effroyables excès; cependant les troupes lorraines ne sont pas à l'abri de ce reproche, et un témoignage contemporain nous en fournit la preuve. Dans la relation de son voyage à Liége et Cologne, Philippe de Hurges signale, comme un des plus fâcheux incidents, la rencontre de soldats, et qui pis est, ajoute-t-il, « lorrains, qui sont les plus grands larrons... » Trêve donc de récriminations de part et d'autre, d'autant plus qu'aujourd'hui elles ont l'inconvénient de fournir des armes aux Allemands, qui ne cessent de représenter l'annexion de la Lorraine comme une juste restitution qui leur était due depuis longtemps. Il est un autre point sur lequel nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec M. Schmit. « Suivant une constante habitude, » il a conservé au document qu'il publie « son orthographe originelle, » et rien ne lui paraît faire plus

Digitized by Google

triste figure qu'une œuvre ancienne affublée d'un vêtement moderne. Sans doute l'exactitude est une excellente chose en soi, mais il ne faut pas la pousser jusqu'à cet excès où une reproduction matérielle trop rigoureuse dénature les noms qu'elle doit respecter. Nous ne voyons aucun avantage à perpétuer des formes d'écriture tombées en désuétude, et nous trouvons des inconvénients à écrire de la même manière que Luxeuil, c'est-à-dire par un *u*, Gondreville, Lunéville et tant d'autres qui, moins connus du lecteur, peuvent l'induire en erreur sur leur prononciation. A part ces observations, la pièce publiée par M. Schmit, avec tout le soin qu'il apporte à ses travaux, est fort intéressante et contient des indications curieuses pour la statistique de la Lorraine au XVIIe siècle.

M. Henri Lepage signale une erreur commise par l'abbé Lionnois pour avoir tiré des conséquences trop absolues d'un document qui semblait concluant au premier abord, erreur qu'il a contribué lui-même à propager, *sur la noblesse et le nombre des membres du tribunal des échevins de Nancy*. Des lettres patentes du duc Charles III, accordées à Quentin Salvette le 1er janvier 1583, énoncent que le père de l'impétrant, Pierre Salvette, membre de ce tribunal, avait joui, sa vie durant, à cause et à l'occasion de ses charges, de tous les priviléges, exemptions, prérogatives et immunités de la noblesse, « telles que peuvent estre celles dont usent les conseillers des courts de Parlement..., » ce qui semblait établir que cette juridiction formait un tribunal souverain dont les membres se trouvaient assimilés à ceux des parlements de France. Des nouvelles recherches de M. Lepage il résulte que, sur neuf maîtres échevins dont il a découvert les noms, y compris Pierre Salvette, cinq appartenaient à des familles d'anoblis, et que les trois autres avaient obtenu des lettres de noblesse qui ne spécifiaient nullement la prérogative dont ils auraient joui en vertu de leur susdite qualité. Sans hasarder une hypothèse en ce qui concerne Pierre Salvette, on peut conclure que les fonctions du tribunal des échevins ne conféraient pas de droit la noblesse, puisque le souverain accordait cette prérogative par lettres patentes. L'abbé Lionnois avait fixé à dix le nombre des membres du tribunal des échevins; c'est encore là une erreur. Il a varié de deux à sept, sans jamais dépasser ce dernier chiffre. L'occupation de la Lorraine à cette époque amena la suppression de ce tribunal, dont on n'a jamais pu découvrir exactement l'origine et les attributions, et qui s'était signalé d'une manière fâcheuse par sa sévérité

Digitized by Google

envers les malheureux accusés de sorcellerie, ou par sa complaisance à servir les vengeances politiques de Charles IV.

Le Prieuré de Salonne, dont M. l'abbé Pierson nous raconte les vicissitudes, est un des plus anciens monuments religieux de la Lorraine. Fondé, à ce que l'on croit, par Fulrade, premier abbé de Saint-Denis, on le trouve cité pour la première fois dans une charte de donation faite par Charlemagne à l'abbaye de Saint-Denis, en 775, avec d'autres localités dont M. Pierson n'a pas toujours su fixer l'attribution d'une manière suffisante. *Carisiaco*, qui lui est resté inconnu, ne peut être que Cherisey, village de la Moselle, qui faisait partie du Saulnois comme Salonne, et a longtemps appartenu à la Lorraine. *Vastingas* ne peut être Faxe (*Fezonis Curtis*); c'est incontestablement Fénétrange, dont le nom allemand *Vestingen* s'en rapproche d'autant plus que la terminaison *ingen*, si fréquente dans cette région, se rend toujours par *inga* en latin, et ainsi de quelques autres. En 777, Charlemagne exempta de la juridiction épiscopale, pour maintenir plus sûrement les droits de l'abbaye de Saint-Denis, qui les conserva jusqu'en 815, le prieuré, qui fut alors donné à Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, par Louis le Débonnaire. Le dernier titulaire, Pierre de Saint-Vincent, étant mort en 1598, le cardinal Charles de Lorraine, en sa double qualité d'abbé de Saint-Mihiel et de légat du Saint-Siége, unit le prieuré à la primatiale de Nancy, en 1602. Les religieux voulurent s'y opposer, mais ils furent repoussés, et l'union fut maintenue définitivement en 1610. L'histoire du prieuré de Salonne se lie intimement à celle du village et des salines qu'on y exploitait; nous ne suivrons pas l'abbé Pierson dans le récit des contestations qui surgirent, entre le chapitre et les habitants, pour la réparation de l'église; nous ne parlerons pas non plus des démêlés qui s'élevèrent avec les ducs de Lorraine au sujet des Salines ou de la juridiction d'Amance. Tout cela s'effaça devant les désastres du XVIIe siècle, où Salonne eut à souffrir de la peste, de l'invasion suédoise et de la famine. L'église, pillée et saccagée, fut longtemps à se relever de ses ruines, et c'est seulement en 1749 qu'elle fut reconstruite en partie sur les débris de l'ancienne.

La *Notice sur Gondrecourt le Château, par M. le docteur Depautaine, complétée par M. Henri Lepage*, est un résumé de la notice de Lorraine de D. Calmet (1756), de la description du Barrois par de Maillet (1773), de celle de Durival (1778 et 1779), de deux

Digitized by Google

monographies publiées en 1765 et 1776 par M. de Tillancourt, qui remplissait les fonctions de subdélégué de l'intendant, et enfin de divers travaux tout récents; elle est donc aussi complète que possible, et, sauf un peu plus d'ordre et de méthode dans la disposition des matériaux, elle laisse peu de chose à désirer au lecteur. Fondé, à ce que l'on croit, par un certain Gondoin, frère de Wulfoald, maire du palais d'Austrasie sous les règnes de Chilpéric II et Dagobert II (660-679), Gondrecourt, aujourd'hui chef-lieu d'un canton du département de la Meuse, appartint successivement aux Rinel, aux comtes de Bar, aux ducs de Lorraine, aux des Armoises, aux ducs de Bourgogne, aux sires d'Anglure, au maréchal de Lhospital, et, sous ces différents seigneurs, souvent il fut pris, repris, incendié et saccagé, malgré son enceinte de murailles, jusqu'à ce qu'enfin Louis XIV en fit démanteler entièrement les fortifications. A tant de calamités causées par la guerre venait s'en joindre une autre non moins dure à supporter, c'était la question des impôts; elle soulevait entre les officiers royaux et ceux du duc de Lorraine de fréquentes contestations, qui se traduisaient, de part et d'autre, par des saisies, des exactions, retombant toujours, en fin de compte, sur les malheureux habitants; les rois de France eux-mêmes ne purent pas toujours réprimer le zèle de leurs officiers fiscaux, jusqu'à la transaction qui fut conclue en 1571 avec le duc de Lorraine. Après avoir relaté les faits généraux qui concernent l'histoire de Gondrecourt, les auteurs, dont il est difficile de déterminer la part de collaboration, nous font connaître les priviléges des habitants, les juridictions dont cette ville fut le siége, ses établissements religieux, l'état de son commerce et de son industrie. Ce dernier article nous apprend que la fabrication des draps y avait pris une certaine extension avant la seconde moitié du XIVe siècle, puisqu'on y trouvait une corporation qui ne fut réglementée que vers 1377. On y trouvait également des fabriques de toile assez importantes. Gondrecourt se signalait, en outre, par une spécialité gastronomique qui lui donnait un certain renom; c'étaient les pâtés de truite, qui, pendant le XIVe et le XVe siècle, figuraient avec honneur, dans toutes les solennités, sur la table des ducs de Bar. L'instruction n'y était pas négligée, car en 1427 on voit figurer un Thierry de Billey comme «maistre de l'escolle,» et en 1520 un nommé Me Jehan est qualifié «recteur des écoles.» Nous pourrions relever dans cette notice un grand nombre d'autres faits curieux, s'il n'était beaucoup plus simple

Digitized by Google

d'y renvoyer ceux que pourrait intéresser l'histoire d'une petite ville de Lorraine au moyen âge.

Un compte de recettes extraordinaires de l'aide, donné par les trois états à Mgr le duc de Lorraine, en 1477, a fourni à M. Olry les éléments d'une *Note sur le comté de Vaudemont, son étendue, ses enclaves, sa population, et sur Vézelise, sa capitale.* Distrait de la Lorraine en 1072 pour former un état indépendant relevant de l'empire, le comté de Vaudemont fit retour au duché, en 1472, par le mariage de Ferry, fils du duc Antoine, avec Yolande, fille de René d'Anjou; mais, durant toute cette période, les comtes, par leur esprit remuant et belliqueux, furent un sujet continuel de crainte pour les ducs de Lorraine, dans les États desquels se trouvait enclavé le territoire démembré. En 1477, on comptait dix-huit fiefs principaux relevant du comté, non compris plusieurs enclaves ou seigneuries indépendantes. Le nombre des conduits ou familles imposables, répartis dans quarante-sept localités ou villages et bourgades, s'élevait à 1199, indépendamment de la ville de Vaudemont, ce qui permettrait d'évaluer à 7,000 âmes environ la population du comté. Il possédait deux villes fortes, Vaudemont et Vézelise, qui, jusqu'à la réunion à la Lorraine, partageaient le titre de capitale, dont Vézelise resta seule en possession sous le règne de Ferry II. On y voyait autrefois un beau château, où les ducs firent de fréquents séjours; il fut remplacé, au XVIIe siècle, par un couvent de religieuses de la Congrégation. Vaudemont ne fut plus qu'une place forte, comme on peut le voir par la notice qui lui a été consacrée dans les Mémoires de 1868. Le travail de M. Olry est accompagné d'une carte du comté de 1072 à 1473, d'un plan de Vézelise et de trois tableaux explicatifs; il ne laisse rien à désirer sous le rapport géographique, que l'auteur avait exclusivement en vue.

Phalsbourg et ses monuments, par M. Arthur Benoît, ne présentent guère qu'une série de notices et de renseignements historiques sur cette héroïque petite ville. L'auteur s'occupe d'abord de ses armoiries, qui varièrent aux différentes époques où elle changea de maître. Bâtie en 1570 par un comte palatin dont elle portait les armes, elle en reçut de nouvelles en passant successivement sous la domination des ducs de Lorraine, de Henriette de Lorraine-Vaudemont, et enfin sous celle de la France. Après les armoiries, M. Benoît passe en revue, sous les titres que nous nous contenterons d'énumérer, les fortifications construites par Vauban en 1680, le château

Digitized by Google

bâti par le prince palatin Jean-Georges et détruit par un incendie en 1714, la garnison composée d'infanterie et de cavalerie, l'église, le couvent des capucins, la fontaine, les rues, la foire et les marchés; puis viennent de courtes notices sur la princesse Henriette de Phalsbourg, qui, rentrée dans ses États en 1653, alla mourir à Neufchâteau en 1660, malade des émotions que lui causaient les passages continuels de troupes; sur le prince de Grimaldi, son quatrième mari, à qui elle vendit la principauté de Lixheim, qui conférait le titre de prince du Saint-Empire, et enfin sur les divers gouverneurs, qui résidaient rarement à Phalsbourg, où ils se faisaient remplacer par un lieutenant de roi. L'atelier monétaire, fondé par le comte Georges-Jean, fut supprimé lors de la cession à la Lorraine; quant à la princesse Henriette, elle avait sa monnaie particulière à Lixheim. Ce travail se termine par l'acte de cession au duc de Lorraine, Charles III, en 1584, et la prise de possession par ses délégués. Comme on le voit par l'énumération qui précède, c'est moins une étude historique qu'une réunion de matériaux qui pourraient trouver utilement leur place dans une histoire de la principauté.

MICHELANT,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Tomes XLVIII et XLIX. Années 1867 et 1869.

J'ai à rendre compte aujourd'hui des tomes XLVIII et XLIX des *Mémoires de l'Académie de Reims*, qui, au moment où je parle, doivent avoir dépassé le chiffre respectable de cinquante volumes, sans compter les importantes publications parues sous les auspices de la même Société et pour la plupart épuisées. Cette Académie s'honore, à juste titre, d'avoir cultivé avec prédilection l'histoire, et principalement l'histoire locale. Là est en effet, on peut le dire, la véritable mission des Sociétés savantes des départements. C'est sur ce terrain étroit, si l'on veut, mais solide, qu'elles peuvent lutter avec avantage contre les productions plus retentissantes, mais souvent plus vides, qui émanent des grands centres littéraires.

L'Académie dont nous parlons propose tous les ans un prix pour la meilleure monographie d'un canton ou d'une commune de

Digitized by Google

l'arrondissement de Reims. Tous les ans aussi, ou à peu près, elle encourage des travaux consacrés à faire connaître les hommes du même pays qui se sont fait remarquer par leurs talents, leurs vertus, leur dévouement et leurs services, à justifier les honneurs qu'on leur a rendus, à provoquer ceux qu'on leur doit encore. C'est ainsi qu'elle a successivement couronné les *Vies d'Hincmar et de Gerbert*, par l'abbé Loupot, dont nous avons eu occasion de vous entretenir. Elle a indiqué pour sujets de prix, en 1870, une *Étude sur Clicquot-Blervache, moraliste et littérateur;* en 1873, une *Étude sur la vie, l'administration et les travaux littéraires de Louis-Jean Lévesque de Pouilly.*

Quant aux monographies locales dont nous avons parlé, voici comment l'Académie en traçait le programme dans l'annonce des concours ouverts pour les années 1873 et 1874 :

« A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc. »

En conséquence, ont été couronnées ou récompensées : en 1864, une *Etude sur le canton de Fismes;* en 1867, l'*Histoire de Witry-lez-Reims;* en 1869, l'*Histoire du canton de Bourgogne.* L'année précédente, on avait accordé le prix à l'*Histoire de Trigny*, par M. l'abbé Genet, et la deuxième médaille au *Mémoire* de M. l'abbé Marcq *sur la topographie et l'histoire des communes d'Aussonce, la Neuville, Germigny, etc.*[1] Ce sont ces deux mémoires qui remplissent presque exclusivement les deux volumes dont nous avons à vous rendre compte.

Ils sont dus, ainsi que plusieurs de ceux que nous avons eu occasion d'indiquer précédemment, à des membres de ce clergé de la province de Reims qui a eu dans le passé tant d'illustres représentants. Ces travaux consciencieux et modestes ne visent pas à la célébrité, qui ne s'attache qu'aux puissantes synthèses historiques, aux grands tableaux où l'exposition des faits est revêtue d'un inté-

[1] La seconde de ces communes prit, au moins à partir de 1451, le nom de *Torne-en-fuye la Neuville*, en mémoire de la victoire remportée en 1434 contre les Anglais qui, *tornés en fuite* par Xaintrailles à Germigny, s'étaient enfuis du côté de la Neuville.

Digitized by Google

rèt dramatique et pittoresque ; mais ils peuvent fournir de précieux matériaux à l'histoire générale par la connaissance exacte des lieux, par un heureux emploi des documents locaux, par un rapprochement plus intime avec les sources vivantes de l'histoire. C'est ainsi que, dans les deux mémoires dont il s'agit, on trouve, sinon une réalisation complète du programme cité plus haut, du moins de louables efforts pour s'en rapprocher, et (observation dont les auteurs ne sauraient trop se pénétrer) c'est dans la partie en apparence la plus facile et la plus humble de leur tâche, c'est-à-dire dans la mise en œuvre des informations placées sous leur main, que consiste le véritable mérite de leur travail, bien plutôt que dans des appréciations et des théories empruntées aux *Études historiques* de Chateaubriand, et surtout aux étymologies celtiques de Bullet. On aime à y rencontrer des documents positifs, tels que la série des seigneurs, des abbés, des curés ; des notions sur la constitution du sol, la culture et l'industrie des habitants, sur leur contribution aux charges générales, sur les redevances locales, la dîme, etc. Dans le résumé comparatif qu'il donne des charges afférentes aux deux communes d'Aussonce et de la Neuville, M. l'abbé Marcq arrive à cette conclusion, dont nous lui laissons la responsabilité, « que les impôts d'autrefois étaient environ de moitié moins élevés que ceux d'aujourd'hui. »

Le mémoire de M. l'abbé Genet, plus étendu et suivi de nombreuses pièces justificatives, au lieu de consacrer des chapitres séparés à chaque matière, suit rigoureusement l'ordre chronologique des faits. Comme le précédent, il offre dans un cadre étroit le reflet des grands événements de notre histoire, dont l'influence s'est fait sentir sur toute l'étendue de la France, depuis les grands centres jusqu'aux moindres recoins du pays : nos gloires et nos misères, invasions du dehors, révolutions intérieures, fléaux pour lesquels la Champagne, entre toutes les provinces de France, a payé plus que sa part.

Nous pourrions, si les bornes d'une rapide analyse nous le permettaient, confirmer par de frappants exemples ce que nous avons dit des lumières que les annales des plus humbles villages peuvent jeter sur l'histoire générale. Ainsi, lorsqu'on parcourt le livre du regrettable Feillet, *La Misère sous la Fronde;* lorsqu'on y voit le tableau des malheurs de la Champagne, au soulagement desquels ne pouvait suffire l'inépuisable charité de saint Vincent-

Digitized by Google

de-Paul et de ses auxiliaires; lorsqu'à propos des innombrables violences exercées par d'Erlach avec ses corps d'Allemands, de Suédois et de Polonais, on y lit ce passage : « Tout ce qui résistait à ces barbares était impitoyablement saccagé. Aussonce fut pour ce motif entièrement brûlé... » on est ému sans doute, mais quelle confirmation frappante de ces récits résulte de l'inscription suivante, relevée par l'historien local dans la tour de l'église d'Aussonce ! « L'an mil six cent quarante neuf, le troisième d'avril, fut faict la bataille des Allement contre les habitants d'Aussonce, qui fut acomancé à dix heures du matin, qui dura jusqu'à huict heures du soir, par lesquels les Allement ayant mis le feu partout, il n'y resta plus que quatre granges et une petite quantité de maisons. »

Ici l'on voit, l'on touche du doigt pour ainsi dire le fait encore vivant au bout de plusieurs siècles, avec un sentiment d'autant plus poignant de la réalité que des analogies trop récentes viennent raviver dans la mémoire de tous ces douloureuses impressions.

De même, dans le mémoire de M. l'abbé Genet, lorsque, arrivé à l'époque néfaste de 1793, l'auteur raconte les faits et gestes des terroristes de Trigny; lorsqu'il ne craint pas de dénoncer à l'exécration et au mépris publics ces noms répétés encore avec horreur par les anciens du pays; lorsque, redisant la fin misérable de la plupart de ces hommes, il prend à témoin toute une population de la justice providentielle dont il proclame l'arrêt, ne ressort-il pas de ces exemples, encore présents aux souvenirs de tous, une leçon terrible pour ceux qui seraient tentés d'imiter de semblables excès, une réfutation écrasante pour les auteurs de réhabilitations impossibles ?

Pour compléter ce compte rendu, nous devons mentionner ici quelques articles moins importants que renferme le XLIXe volume des Mémoires de l'Académie de Reims : *Comment on écrivait l'histoire dans la haute antiquité*, par M. l'abbé Gainet ; *Citadelle et Capitole de la ville de Reims*, par M. l'abbé Cerf; *Gerbert jugé par M. Olleris*, de M. l'abbé Loupot ; enfin un morceau de M. Fialon, lu dans la séance publique du 10 juin 1769 et intitulé : *Lettre inédite de Diderot à Marmontel*, pastiche agréable que les futurs éditeurs de l'auteur des *Contes moraux* devront se garder de prendre au sérieux, et qui, malgré les précautions oratoires dont l'auteur a entouré son innocente contrefaçon, ou plutôt à cause de ces précautions mêmes, n'aura pas trompé la savante réunion qui en a entendu la lecture.

Digitized by Google

En effet, sans parler d'autres indices, il n'aura échappé à aucun de ses membres que Marmontel, en 1759, date de son arrestation, n'a pu mettre dans la bouche du lieutenant de police une allusion aux circonstances qui inspirèrent à J.-J. Rousseau sa fameuse prosopopée de Fabricius, et qui n'ont été connues que lors de la publication des *Confessions* en 1766-1767.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Tomes VIII, IX et X, 1868-1871.

Fidèle au titre qu'elle a choisi, cette Société consacre la portion la plus importante des volumes qu'elle publie à l'archéologie proprement dite; néanmoins l'histoire locale y occupe aussi une large place.

Nous mentionnerons, au premier rang, une série intéressante de *Documents inédits* publiés par M. Paul Marchegay, qui, après avoir distribué entre différents recueils, suivant leur spécialité d'études, le résultat de ses savantes recherches, commence à les réunir dans un spicilége plus général et plus compréhensif, dont il a publié l'année passée le premier volume sous le titre de *Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou.*

Tous ces documents sont choisis et commentés avec un goût et une sûreté d'érudition dont il serait superflu de faire ici l'éloge; nous noterons toutefois comme peu exacte, suivant nous, la conséquence tirée par M. Marchegay du début d'une confirmation de donation faite à Nantes en 1216 par Étienne, évêque de Nantes, début traduit en ces termes par le savant éditeur : « Bien que nous n'ayons pas en nous la religion, nous voulons cependant et nous devons l'entretenir chez les autres. »

Pour nous, il n'y a là qu'une de ces formules générales d'humilité que s'appliquent à chaque instant, sans qu'elles tirent d'ailleurs à conséquence, les ecclésiastiques du moyen âge.

M. Marchegay y voit quelque chose de plus particulier et de plus personnel, et conclut qu'avec « la plus grande franchise le prélat

Digitized by Google

avoue qu'il ne mettait pas toujours en pratique les préceptes de la charité chrétienne. »

L'évêque de Nantes aurait, je crois, été un peu surpris de se voir ainsi pris au mot.

Quelques-uns de ces documents, recueillis par M. Marchegay, se rapportent à une époque relativement récente.

Une lettre adressée, le 10 novembre 1618, par Henriette de Rohan à la duchesse de la Trémouille, alors en Hollande, contient quelques détails curieux sur les comédiens du prince d'Orange Maurice de Nassau, dont les représentations furent la principale distraction de la noblesse bretonne aux États de la province. C'est un témoignage de plus qui établit qu'à cette époque des pièces de théâtre, convenables et jouées décemment, pouvaient passer pour une rareté. « Nous y avons vu (*à Nantes*) de fort bons comédiens, qui se disent à Monsieur vostre frère. Ils sont très-honestes, ne dizent aucune vilaine parole, non-seulement devant nous, mès encore dans la ville, à ce que l'on m'a dit. »

Les *Lettres missives originales du chartrier de Thouars*, également publiées et annotées par M. Marchegay, abondent en renseignements précieux. Elles nous font connaître, comme bibliophile, Prégent de Coëtivy, nommé grand amiral de France en 1439 et tué par un boulet anglais le 20 juillet 1450, au siége de Cherbourg. Il recommande avec une grande sollicitude sa bibliothèque : « Envelopez tres bien mes livres et les faites enfoncer en pippes, en et par maniere que s'ilz cheoient en l'eaue qu'ilz ne se puissent mouller ne gaster en aucune maniere. Et gardez bien que vous ne meslez ceulx qui sont chez maistre Jehan Festin avec ceulx qui sont chez Paoul, mais les faites mettre à part les ungs des autres en belles pipes, tellement que, pour pluie ne eaue quelconque, ilz ne se puissent gaster. »

Trois ou quatre fragments de comptes ou d'inventaires nous font connaître la plus précieuse portion de ces livres. On y remarque, outre trois volumes d'heures :

« Le mirouer historial, en IV volumes couvers de velours noir.

« Le Tresor des histoires, en un grant volume couvert de velours vermoil.

« Ung Titus Livius couvert de velours noir.

« Les Histoires de Josephe et de Merlin, tout en ung livre couvert de cuir vermoil.

Digitized by Google

« Les Croniques de France, escriptes en lettres de forme, vestues d'une chemise de soie vert brochée d'or.

« Les Croniques des rois et princes qui regnerent en la Grant-Bretaigne, et le livre du roy Meliadius de Lionnoys, en ung grant livre couvert de cuir vermoil.

« Boëce, de Consolacion, en ung petit volume comme unes Heures.

« La Legende dorée.

« Bocace, des Melleures femmes.

« Le livre de Tristan, escript en lettres de court, couvert de cuir roge.

« Le Livre de Lancelot.

« Le Livre de Guyton le Contoys.

« Le Romans de la Roze » et divers opuscules.

Dans le mémoire intitulé *Promenade à travers les registres de l'état civil*, M. de la Nicollière-Teijero recueille les faits historiques, intéressants pour l'histoire générale de la Bretagne ou l'histoire particulière des paroisses, que les ecclésiastiques chargés d'inscrire les baptêmes, les mariages et les décès, ont insérés en assez grande abondance dans ces volumes, qui n'avaient pas alors le caractère rigoureusement officiel et spécial qui leur a été donné dans le dernier siècle.

Non-seulement l'intérieur de ces registres a fourni à M. de la Nicollière un contingent intéressant, mais la couverture de l'un d'eux lui réservait une découverte d'une certaine importance.

On savait que madame de Mercœur avait fait arrêter, le 7 avril 1589, Charles de Harouys, maire de Nantes, qui n'avait pu sortir de prison qu'en payant une forte rançon, mais on manquait de détails sur cette affaire; les placets présentés au roi par Charles de Harouys et les arrêts rendus en sa faveur, qui jettent sur ces faits un jour tout nouveau, ont été retrouvés servant de couverture au registre des naissances de l'an VIII de la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre.

Ces décisions n'avaient produit aucun effet; Charles de Harouys mourut sans avoir reçu la moindre indemnité pour les déprédations commises sur ses biens pendant sa longue détention, et ce fut seulement en 1619 que sa veuve obtint une faible somme que Louis XIII autorisa les États de Bretagne à lui octroyer.

C'est encore à M. de la Nicollière-Teijero que l'on doit une très-

Digitized by Google

curieuse *Biographie nantaise* du XIVe siècle, consacrée à *Jeanne de Rays*. Cette Jeanne, dite *la Sage* par du Paz et les historiens bretons, afin de la distinguer de sa grand'tante, Jeanne *la Folle*, n'a obtenu que par comparaison ce surnom de *Sage*, que son extrême facilité à se laisser tromper et à changer de goûts et de déterminations ne semblait guère lui mériter.

En effet, après avoir contracté une union aussitôt rompue que célébrée, elle fait don au duc de ses domaines, et, bien que cédant à la force, le reconnaît pour son héritier, plaide contre son spoliateur, et rentre enfin dans ses droits; ensuite elle accorde toutes ses sympthies à son cousin Jean de Craon, puis lui préfère son petit-neveu Guy de Laval, jusqu'à ce que, par un soudain revirement, elle se décide enfin à donner tous ses biens au premier.

L'auteur de la notice sur Jeanne de Rays a fort bien expliqué toutes les pièces de procédure qui permettent de reconstituer une biographie si accidentée, et il a su distinguer, avec beaucoup d'habileté et de pénétration, la réalité des faits qui se cachent sous les stipulations officielles.

L'étude sur *Les seigneurs et la châtellenie de Sion*, rédigée par M. l'abbé Guillotin de Corson, est en grande partie extraite, ainsi que nous l'annonce fort loyalement son auteur, d'un volume in-folio de notes que Jean Moisan, nommé recteur de Sion en 1827 et mort en 1863, avait recueillies sur sa paroisse.

Après avoir embrassé le protestantisme avec ardeur, les seigneurs de Sion se signalèrent par leurs excès dans les guerres religieuses de la Bretagne. Le rédacteur de ce mémoire avait le droit et le devoir de les flétrir, mais peut-être n'a-t-il pas fait pénétrer assez avant dans son travail le sentiment de la critique historique moderne. Lui-même est demeuré quelque peu, à son insu sans doute et contre sa volonté, un homme du XVIe siècle. On en jugera par cette seule appréciation, qui semble étrange aujourd'hui et suffit à caractériser l'esprit dans lequel cette étude a été entreprise : « On peut dire sans crainte de se tromper, je crois, que la Ligue fut le premier moyen dont Dieu se servit pour préserver la Bretagne des ravages de l'hérésie. »

Mentionnons encore, parmi les études tout particulièrement locales; une *Notice sur le prieuré de Quinquenavant*, par M. Bourgouin : *La robe rouge portée par les maires de Nantes au XVIIe siècle*, par

Digitized by Google

M. Louis Petit, et la publication de la *Liste des bons et généreux citoyens qui ont concouru au bien général de la ville de Nantes par le sacrifice de leurs boucles d'argent.*

Elle est suivie d'une lettre assez curieuse d'un volontaire nantais, qui ne s'associe point à cette offrande et critique vivement la conduite de quelques-uns de ceux qui y ont pris part : « Ces hommes-là, dit-il, se donneraient bien garde de faire un sacrifice qui serait moins remarqué; cette méthode simple ne les rendrait pas tranquilles sur l'opinion que l'on peut avoir d'eux; mais, en se montrant avec de larges boucles jaunes, il est clair que l'on est bon patriote, ou du moins qu'on fait tout ce qu'on peut pour le paraître. » Cette lettre est datée du 19 octobre 1789, mais celui qui l'a écrite a jugé à propos de n'y point mettre son nom.

Nous terminerons ce rapport par l'examen d'un mémoire qui, tout en appartenant à l'histoire de la province, intéresse celle de la nation tout entière.

Ce mémoire, qui a pour titre *Descente des Anglais en Bretagne et siége de Lorient en 1746*, par M. Charles Bourgouin fils, est rédigé d'après trois relations manuscrites contemporaines. Au moment où M. Bourgouin écrivait sa notice, il croyait que deux de ces relations étaient demeurées inédites; c'est assez tardivement qu'il a su, comme il nous l'apprend en note, qu'elles avaient paru à une époque fort récente, en 1860 et 1863, et dans des recueils qui paraissent dans la même province, le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* et la *Revue de Bretagne et Vendée;* mais cette circonstance, qui ôte assurément à son travail beaucoup de sa nouveauté, ne lui enlève du moins rien de son intérêt.

Le 30 septembre, une escadre anglaise d'une cinquantaine de voiles, commandée par le contre-amiral Lestock et partie le 26 septembre du port de Plymouth, était signalée sur la côte de Bretagne, et le lendemain elle opérait son débarquement, sous la direction du lieutenant général Saint-Clair. Lorient, sommé de se rendre, s'y refusa énergiquement et se prépara à la défense; les travaux furent poussés avec activité, chaque instant gagné augmentait le nombre des défenseurs de la ville, et quatre mille coups de canon tirés en quelques jours avec assez de succès semblaient devoir rassurer la population sur l'issue définitive de la lutte. Toutefois, le 7 octobre, malgré une vive opposition d'une partie du conseil, les autorités résolurent de se soumettre. Le récit de cette tentative

Digitized by Google

de capitulation est fait d'une manière piquante par un témoin oculaire, le recteur de Pleucadec.

« Les députés, dit-il, arrivèrent sur les lieux, sur les neuf heures du soir. Le drapeau fut arboré, la chamade battue, personne des ennemis ne se présenta. M. de l'Hospital sortit environ cent pas hors de la portée du moulin. En vain un tambour rappella, aucun Anglois ne parut. Il s'imagina que c'étoit une ruse des Anglois. La frayeur le prit. On battit la générale, et toutes les troupes restèrent toute la nuit sous les armes jusqu'à la pointe du jour, qu'il fut vérifié que les ennemis avoient abandonné leurs quatre canons et leur mortier, le tout encloué, et que ce grand feu qui avoit paru dans leur batterie sur les neuf heures du soir étoit celui qu'ils avoient mis dans leurs magasins à poudre. »

La défense de Lorient est demeurée célèbre dans notre histoire, mais cette circonstance particulière d'une capitulation offerte par l'assiégé, qui se croit à bout de ressources précisément à l'instant où l'assiégeant a déjà pris la fuite, est beaucoup moins connue et nous a semblé assez curieuse à rappeler.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Tome V, 2e et 3e parties. Tome VI, 1re partie, 1869-1872. 3 fascicules in-4°.

La section d'histoire et de philologie nous a fait l'honneur de renvoyer à notre examen trois fascicules comprenant la deuxième et la troisième partie du tome V et la première partie du tome VI des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*. Le plus ancien de ces fascicules a paru en 1869; le dernier en 1872 : comme tous ceux qu'a déjà publiés la Société de Chalon, ils témoignent d'études sérieuses, d'une intelligente activité, qui a en tout temps distingué cette savante compagnie et que les désastres de ces dernières années n'ont pas ralentie.

Nous nous reprocherions d'empiéter sur un terrain qui n'est pas le nôtre, en nous arrêtant à des travaux qui intéressent l'histoire de l'art et la science des antiquités plutôt que la littérature et l'histoire proprement dites; et cependant ce n'est pas sans regret que

Digitized by Google

nous renonçons à parler soit de la très-intéressante notice que M. Jules Guillemin a consacrée au peintre et sculpteur Guillaume Boichot, un des artistes les plus éminents, sinon les plus célèbres, du commencement de ce siècle, soit du mémoire de M. Éd. Flouest sur le camp de Chassey, petite localité du canton de Chagny, sur les confins des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, que sa position escarpée fit comprendre par les Romains dans leur système défensif de cette contrée. Mais, en nous renfermant dans notre domaine propre, nous avons suffisamment, nous ne dirons pas à y glaner, mais à y moissonner. Les fascicules qui sont entre nos mains contiennent, en effet, plusieurs travaux d'inégale étendue, mais d'un sérieux intérêt, dus à la plume de M. Henri Batault, de M. Marcel Canat, de M. l'abbé Bugniot et de M. Eugène Beauvais.

M. Henri Batault est celui dont l'apport est le plus considérable; il consiste en deux mémoires, l'un sur la corporation des avocats de l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône, l'autre sur les écoles de cette ville du xve siècle à la fin du xviiie siècle.

I.

Le premier a été composé à la suite de la lecture d'un manuscrit retrouvé dans une bibliothèque particulière, et contenant, de 1616 à 1789, le registre de la confrérie de Saint-Yves de la ville de Chalon.

Né en 1253 à Kermartin, près de Tréguier, mort en 1303, canonisé en 1347, saint Yves, durant le cours de sa vie terrestre, avait exercé d'abord les fonctions d'avocat à la cour de l'évêque de Tréguier, était devenu ensuite official du diocèse, et, dans cette charge importante comme dans sa première condition, s'était montré constamment le défenseur désintéressé des pauvres et des opprimés. Il n'est donc pas étonnant que, dans plusieurs provinces de France, les gens de loi, et surtout les avocats, touchés de ses vertus, l'aient choisi pour leur patron, tandis que, sur d'autres points du territoire, ils restaient fidèles à l'ancien patronage et au culte de saint Nicolas.

A quelle époque la confrérie des avocats a-t-elle pris naissance en Bourgogne, et notamment à Chalon-sur-Saône? Pourquoi s'était-elle placée sous la protection de saint Yves? Quelle influence a-t-elle exercée dans le pays? Ce sont les trois questions intéressantes que M. Batault se pose à la première page de son mémoire

Digitized by Google

plutôt qu'il ne les résout. Nous ne lui ferons pas un reproche de sa réserve, bien au contraire. En pareille matière, il est sage de s'en tenir aux faits authentiques, si peu nombreux qu'ils soient, et de ne pas hasarder d'inutiles hypothèses pour suppléer à l'absence des documents. Ce qui est d'ailleurs l'objet principal du travail de M. Batault, c'est l'analyse du registre qu'il a eu sous les yeux, et qui abonde en curieux détails sur la vie intérieure d'une compagnie d'avocats au XVIIe et au XVIIIe siècle.

Non-seulement on peut y relever, et notre auteur y relève un grand nombre de noms propres, appartenant au barreau et à la magistrature, qu'il n'est pas sans intérêt de mettre en lumière; mais on y trouve la trace de beaucoup d'usages, quelques faits et des traits de mœurs qu'on chercherait vainement ailleurs.

Selon nous, il s'agit trop souvent, dans les pages de ce registre, tout au moins dans les premières, des repas donnés par les prieurs de la compagnie. Celui qui tient la plume n'en omet pas un, et il énumère avec soin les mets offerts aux convives. Ainsi, nous apprenons que, le 19 mai 1618, messire Loys de Mucie «a fait le festin de son prieurat très-splendidement, avec poissons monstrueux, voire même de grandes truites et *ombres* en pâté, et toutes autres viandes de carême très-délicates et très-magnifiques.» Le 16 mai 1626, chez M. Claude Tapin, «y avait quantité de faisans et de pâtés de truites et de perdrix à l'excès, attendu que chacun des convives en avait une sur son assiette. Le très-généreux vin clairet de *la Tremouille* a eu le prix pour la réjouissance, et le friand vin blanc de Montferran, l'honneur pour le goût.» Ces repas officiels constituaient pour les prieurs une assez lourde charge, à laquelle ils n'échappaient pas facilement. En 1666, M. Petit, qui se trouvait appelé au prieurat, n'en fut dispensé, pour cause d'infirmités, qu'à la condition de verser dans la caisse de la confrérie 30 pistoles d'or, soit 328 livres, sur lesquelles 300 furent placées en rente dont les arrérages devaient être distribués aux pauvres, et 28 employées à l'acquisition d'une statue de saint Yves en bois noir imitant l'ébène. Les somptueux festins, que ramenait ainsi chaque année pour les avocats de Chalon-sur-Saône la fête de leur patron, se continuèrent, sans autres interruptions que celles qui étaient causées par la guerre ou par la peste, durant tout le XVIIe siècle et la plus grande partie du XVIIIe. La cérémonie de saint Yves ne fut supprimée qu'en 1777, en vertu d'une délibération qui dispensa le prieur de donner à l'a-

Digitized by Google

venir aucun repas à ses confrères à l'occasion de ladite fête ; il était seulement tenu de payer 150 livres pour subvenir aux frais divers de l'ordre.

Nous ne parlerons ni des procès que la confrérie de Saint-Yves eut à soutenir pour la défense de ses priviléges, ni de la part qu'elle prit aux affaires de la ville, ni des soins qu'elle donnait aux prisonniers : on en trouvera le détail dans le mémoire de M. Batault. Nous sommes parvenus à la seconde moitié du XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les anciennes institutions fléchissent et disparaissent. La confrérie de Saint-Yves partagea le sort commun : à dater de 1779 jusqu'en février 1787, M. Batault signale une complète négligence dans le registre de ses séances. En 1787, un vieil avocat provoque une assemblée et cherche inutilement à faire revivre l'ancienne compagnie : ses efforts n'aboutissent qu'à la nomination d'un bureau composé de sept membres, qui ne put accomplir la mission dont il était chargé. Cependant, le 17 janvier 1789, les avocats de Chalon se réunirent chez M. Comaret, bâtonnier, et adhérèrent aux conclusions de l'ordre des avocats au parlement de Dijon en faveur des réformes à apporter dans l'administration et dans la constitution même des États de Bourgogne. Le 9 mars suivant, la compagnie nomma des députés pour s'entendre avec ceux de la ville sur la rédaction des cahiers à présenter aux États généraux. Cette délibération clôt le registre que M. Batault nous a fait connaître, et qui méritait certainement, sinon d'être publié textuellement, au moins d'être étudié à fond et fidèlement analysé.

II.

Le second mémoire de M. Batault est intitulé : *Essai historique sur les écoles de Chalon-sur-Saône, du XVe à la fin du XVIIIe siècle.* Ce titre est pleinement justifié par l'étendue du travail qui ne remplit pas moins de 168 pages in-4°, et par le grand nombre et l'importance des faits nouveaux qu'il met en lumière.

L'auteur commence par recueillir les témoignages, peu nombreux il est vrai, mais suffisants et décisifs, qui établissent qu'en Bourgogne, et spécialement à Chalon, comme dans beaucoup d'autres villes et villages, il a existé très-anciennement des écoles dont on peut suivre la trace, à dater du XIIIe siècle, dans la plupart des cartulaires. Ainsi, en 1250, Guillaume de Brancion, chanoine de Saint-

Digitized by Google

Vincent, lègue cinq sols « Magistro Johanni de Poilleo, *rectori scholarum Cabilonensium.* » Chose plus remarquable, puisqu'il s'agit cette fois d'une école destinée aux juifs, dans un accord passé en 1236 entre le commandeur du Temple et Guillemette, veuve de Guillaume Tessier, et ses fils, ces derniers reconnaissent devoir un cens de cent sols, assignés sur une maison située audit Chalon, *ante scholam Judæorum, in vico Judæorum.*

Mais c'est principalement à partir du xve siècle que M. Batault a retrouvé d'abondants matériaux pour écrire l'histoire des écoles de Chalon-sur-Saône, non sans jeter par moments de vives lumières sur la situation de l'instruction publique dans d'autres villes, comme Dijon, Langres et Dole. On comprend que nous ne pouvions suivre le savant historien dans les détails qu'il a empruntés aux archives municipales et qui font le prix de son ouvrage. Bornons-nous à dire que Chalon avait tout à la fois une grande école, entretenue par la ville, et dans laquelle il paraît bien qu'on enseigna d'assez bonne heure les éléments des belles-lettres, puis de petites écoles, c'est-à-dire des écoles primaires, dirigées par de simples particuliers, prêtres ou laïques, sous l'autorité du clergé. La grande école se plaignait souvent de la concurrence que lui faisaient les petites écoles, et qui la réduisait « à néant, » comme le recteur Guillaume Amyot s'en plaignait en 1664 aux échevins. A considérer les désordres dont elle était le théâtre, il faut convenir qu'elle ne méritait guère la confiance des familles. S'il faut en croire un document contemporain, les écoliers y portaient dagues et épées, et s'entre-battaient avec grands scandales et tumulte avec les clercs du bailliage, tant de jour que de nuit. Ajoutez à cela qu'ils étaient misérablement nourris, le principal n'ayant ni blé ni vin. Cette école si mal dirigée n'en reçut pas moins, en 1566, le nom de *collége.* Mais ni ce changement de titre ni les donations de quelques généreux citoyens ne la relevèrent, et elle était en pleine décadence et à peu près éteinte lorsque les Jésuites en prirent possession en 1634.

M. Batault a raconté en détail, d'après des documents authentiques, cette transformation du collége de Chalon-sur-Saône, l'opposition qu'elle rencontra d'abord de la part des échevins, les négociations qui furent suivies durant plusieurs années, l'intervention du prince de Condé, la délibération du 22 décembre 1632, qui permit au maire de conclure avec la compagnie de Jésus, enfin les destinées du collége au xviie et au xviiie siècle sous ses maîtres nou-

Digitized by Google

veaux. Dans cette partie du mémoire, nous avons distingué trois chapitres qui nous ont paru offrir un intérêt particulier : l'un, sur lequel nous n'insisterons pas, donne la liste des bienfaiteurs du collége de Chalon, dont les noms étaient inscrits avant la Révolution sur des tableaux placés à l'hôtel de ville, d'où ils ont disparu en 1793 ; les deux autres concernent les distributions de prix et les représentations théâtrales qui accompagnaient autrefois ces fêtes scolaires.

Le chapitre consacré par M. Batault aux distributions de prix fait à la fois connaître et le nombre des prix décernés et les ouvrages donnés aux lauréats. Voici les prix de l'année 1583 : « *Valerius Maximus*, pour celui qui composera le mieux en prose à la première classe; *Flores poetarum*, pour le mieux composant en vers de ladite classe; *Officia Ciceronis*, pour le mieux étudiant et composant de la seconde classe; *Emblemata*, pour le mieux composant de la troisième classe; pour la quatrième classe, *Fabulæ Æsopi*, au mieux composant; et pour le mieux étudiant, déclinant et conjuguant, une escriptoire. » Au XVIIIe siècle, le nombre des prix se trouve sensiblement augmenté, aussi bien que celui des classes et des élèves. En 1731, nous en trouvons quarante, entre lesquels deux sont attribués au grec dans la classe de rhétorique, deux dans celle de seconde, deux dans celle de troisième. Parmi les ouvrages remis aux lauréats, nous trouvons l'*Iliade*, les histoires d'Hérodote, Théophraste, les lettres de Pline, Horace, puis les œuvres de Racine, les œuvres de Campistron, les *Mémoires* de M. l'abbé Choisy, la *Manière de bien penser*, les *Lettres édifiantes*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Nouveau Testament*, la *Méthode du blason*, *etc.* Ces simples titres, ces quarante prix, ces encouragements réservés à l'étude du grec, tout cela n'est-il pas l'indice d'une instruction poussée beaucoup plus loin qu'on ne le croit généralement?

Voulons-nous connaître maintenant ce que furent à Chalon les représentations théâtrales qui, surtout dans les colléges tenus par les Jésuites, étaient l'ornement habituel, et en quelque sorte obligé, des distributions de prix? M. Batault a relevé les sujets de quelques-unes. En 1663 furent jouées une tragédie, *Philippe II*, roi de Macédoine, et une comédie, *le Père indulgent;* en 1667, *le Marché des sciences*, comédie, avec prologue; en 1675, *Saint Maurice, martyr*, tragédie, et le ballet d'*Apollon;* en 1723, *le Triomphe d'Apollon*, comédie mêlée d'intermèdes de musique et de danse; en 1736, *Geta*, tra-

Digitized by Google

gédie, et *le Triomphe de la discorde*, ballet. L'année suivante, les Jésuites auraient voulu se contenter d'un simple dialogue : sage, mais inutile dessein, qui valut à la compagnie, de la part du maire, M. Gauthier, un mémoire, à elle signifié par procureur, et portant « que l'obligation des P. Jésuites de donner au public une pièce de théâtre le jour de la distribution des prix était fondée sur la possession immémoriale où étaient les habitants de se faire donner une représentation ce jour-là. »

Malgré cette méchante querelle et quelques autres, tout aussi peu fondées, que d'implacables adversaires leur suscitaient de loin en loin, les Jésuites avaient porté le collége de Chalon à un degré de prospérité qu'il n'avait jamais connu : ils n'en furent pas moins obligés de le quitter à la suite des arrêts de proscription qui les frappèrent en 1763; et la ville de Chalon, comme tant d'autres villes, ne fut pas médiocrement embarrassée de trouver des successeurs aux maîtres éprouvés que les décisions de la magistrature venaient de lui enlever. Elle s'adressa d'abord à des laïques, et, après avoir vu son collége, naguère si florissant, dépérir entre leurs mains, elle se décida, non sans peine, à le remettre, en 1784, à l'évêque, qui le confia lui-même à la congrégation des prêtres missionnaires de Saint-Joseph. Ceux-ci ne devaient en conserver la direction que quelques années, ayant été dispersés par la Révolution, avec les autres membres du clergé demeurés fidèles au Saint-Siége. M. Batault poursuit l'histoire du collége de Chalon jusqu'à cette date fatale, sans que son érudition fléchisse. Il consacre un chapitre à part à l'instruction primaire durant le cours du XVIIIe siècle, et il termine par quelques observations générales sur l'importance de l'éducation et sur la place que la religion doit y occuper.

L'étendue que nous avons donnée à ce compte rendu montre assez tout le prix que nous attachons à l'ouvrage de M. Batault. Il occupera très-honorablement sa place à côté des savantes recherches de M. de Beaurepaire sur les anciens établissements d'instruction publique de Normandie; et ce que nous prenons plaisir à signaler, c'est au sein de deux Sociétés savantes des départements que ces savants ouvrages ont pris naissance : c'est dans les mémoires de ces Sociétés qu'ils ont été pour la première fois publiés.

Digitized by Google

III.

L'espace nous manque pour parler bien longuement des autres travaux historiques compris dans les fascicules renvoyés à notre examen. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de signaler les utiles compléments que les *Notes historiques* de M. Canat apportent à l'histoire des évêques de Chalon-sur-Saône, telle qu'on la lit dans le *Gallia christiana*.

Voici trois évêques, Stracteus au xe siècle, Rodenus au xie, Pierre au xiie, sur lesquels M. Canat fournit des documents inédits. A l'égard d'un quatrième personnage, nommé Étienne de Semur, et jusqu'ici fort peu connu, M. Canat a découvert qu'il fut désigné en 1404 par le chapitre pour succéder à l'évêque décédé, Olivier de Martreuil, mais qu'en dépit des démarches de ses amis son élection ne fut pas ratifiée en cour de Rome. Ce sont là sans contredit des résultats intéressants pour l'histoire ecclésiastique.

IV.

A d'autres points de vue, il y a aussi un véritable intérêt dans l'étude que M. l'abbé Bugniot a écrite sur la Maison-Dieu et la chapelle de Marloux, en mettant à profit les matériaux recueillis par M. l'abbé Lavaivre. Combien en trouverait-on, parmi nos lecteurs, qui connaissent la pieuse retraite qui fait l'objet de cette notice? Pour notre part, nous ne faisons pas difficulté d'avouer notre complète ignorance. Cependant l'hospice de Marloux remonte aux premiers siècles du moyen âge; plusieurs générations sont venues y chercher des secours pour le corps et aussi pour l'âme; son sanctuaire, consacré à la sainte Vierge, a été fréquenté par de nombreux pèlerins; il méritait donc de trouver un historien, et nous ne pouvons que nous féliciter que celui qu'il a enfin rencontré ait apporté un soin aussi scrupuleux à remonter jusqu'aux sources et à s'entourer, autant que possible, de documents authentiques.

V.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot sur quelques pages de M. Eugène Beauvais, intitulées *Une pénalité des lois Gombettes et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Bourguignons*. On lit dans la loi des Burgondes que, « si une femme abandonne l'homme avec lequel elle est légitimement unie, elle sera noyée dans un bourbier. » M. Eugène

Digitized by Google

Beauvais a cru retrouver les antécédents de cette singulière pénalité chez les peuples Scandinaves et dans les chants de l'Edda. Il en conclut que les Burgondes étaient originaires de la Scandinavie, et il annonce l'intention de montrer prochainement la part qu'ils ont eue dans les mythes et dans les légendes de la Norwége et de l'Islande. Nous sommes, quant à nous, restés jusqu'ici trop étrangers à l'étude des antiquités scandinaves pour nous prononcer sur la valeur de pareilles conclusions.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans.

Tome XIV, 1872.

Cette année, M. Loiseleur ne nous conduit pas dans de vieux manoirs; en faisant connaître les archives de l'Académie d'Orléans, le secrétaire général s'est fait l'historien de la compagnie où il siége si utilement; il termine son travail en émettant le vœu que le conseil général, s'inspirant de l'exemple donné jadis par les assemblées provinciales, accorde son patronage à la Société d'agriculture, et la mette à même, en conservant une certaine initiative, de disposer de prix assez importants pour exciter l'émulation. Ce vœu est très-légitime, surtout dans un moment où, sous prétexte de faire des économies nécessaires, certains conseils généraux commencent par retrancher du budget les faibles subventions consacrées aux sciences et aux lettres. Les départements ont la mission d'encourager les travaux de l'intelligence; l'État leur donne l'exemple; les conseils généraux doivent craindre de laisser supposer, par de mesquines économies comparées à certaines dépenses considérables, mais d'une utilité contestable, que chez eux la majorité est composée d'hommes ignorants et étrangers à tout ce qui touche au domaine de la science et de l'érudition, et par conséquent à l'honneur national. Orléans, depuis longtemps, a été le centre d'associations scientifiques et littéraires; elle se vante d'avoir eu une Société littéraire près d'un demi-siècle avant la création de l'Académie française.

La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir déjà le Comité l'année dernière, fut

Digitized by Google

fondée en 1809, appelée, après un intervalle de seize ans, à succéder à la Société d'agriculture établie en 1762, et à l'Académie royale établie en 1781. Ces deux compagnies avaient été dissoutes en 1793, et je crois qu'il est difficile de trouver les raisons qui poussaient la Convention à supprimer toutes les académies de France. Il faut supposer que le besoin de l'égalité a été le prétexte, et que les théories démagogiques exigent la suppression des travaux académiques, afin d'arriver à l'égalité de l'ignorance.

M. Bimbenet a publié, avec la traduction en regard, un récit de la bataille de Saint-Quentin livrée le 10 août 1557, écrit en latin par un procurateur de la nation allemande à l'Université d'Orléans. Ce récit est de 1559, par conséquent contemporain; l'auteur est un Saxon, Herman Frisius.

Le latin brave l'honnêteté parfois; c'est sans doute pour cela que Herman Frisius s'est plu à écrire ce factum, semé de ces aménités germaniques que de tout temps, et aujourd'hui encore, les Allemands multiplient avec une naïveté qui permet de penser qu'ils n'ont pas la plus faible idée de ce que nous appelons l'urbanité.

Herman Frisius nous dit que le pape Paul IV était une «infâme et impure harpie, altérée de sang humain.» Saint-Quentin, devient Quentin tout court; les Parisiens sont des «citadins efféminés, de délicats Sybarites, nourris et abandonnés dans les jardins d'Adonis, aux allures lascives, aux danses de Vénus, tous en proie à la frayeur que leur inspirait le fracas des armes des redoutables Allemands.» — Si le roi Philippe II n'a pas pris Paris, c'est que «cette Corinthe gauloise a été conservée par un dessein secret de Dieu pour un autre temps.» — Je ne veux pas abuser de la patience de mes collègues en multipliant ces citations, qui ne semblent pas dater de trois siècles. Il n'y a pas bien longtemps que j'ai lu, sur la France et sur Paris et les Parisiens, des phrases presque identiques, dues à la plume d'un Allemand qui a su conquérir une réputation bien autrement universelle que Herman Frisius. Le caractère des peuples traverse les siècles sans grandes modifications : or il s'en trouve qui ont été, sont et resteront sans courtoisie.

J'en trouve une preuve dans ce même volume. M. de Buzonnière a consacré une longue étude au poëme de Robert Southey, intitulé *Jeanne d'Arc*. Après l'avoir examiné page à page, au triple point de vue religieux, politique et poétique, M. de Buzonnière conclut que

Digitized by Google

ce poëme, écrit par un Anglais, protestant, se fait remarquer par sa parfaite convenance et un certain courage international. C'est que les Anglais connaissent la courtoisie.

Je reviens maintenant à M. Bimbenet et aux Allemands, mais cette fois pour rendre justice à la part prise par ceux-ci à l'établissement de la première bibliothèque d'Orléans. Dès 1411, l'Université s'occupait d'avoir un local pour renfermer des livres à l'usage des écoliers : en 1560, ce local était encore vide; cinq ans plus tard, le procurateur de la nation allemande, après bien des difficultés surmontées, obtenait la permission de déposer dans la salle appartenant à l'Université les livres des étudiants, ses compatriotes; c'est la première librairie de l'Université d'Orléans, dont le premier administrateur fut naturellement le procurateur Van Giffen, l'infatigable promoteur de cet établissement, le même qui, plus tard, fut appelé le *Cujas* de la Germanie.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.

Deux livraisons contenant les quatre trimestres de l'année 1871.

Dans la séance du 30 juin 1870, M. l'abbé Chevalier, président de la Société, a rendu compte des fouilles entreprises, en septembre 1869, dans l'ancienne chapelle du prieuré de Saint-Cosme, près Tours. Ces fouilles avaient pour but de rechercher les restes du poëte Ronsard, qui, comme abbé commendataire de ce prieuré, y mourut le vendredi 27 décembre 1585 et y fut enterré.

On sait, par un passage des *Recherches sur la France*, d'Estienne Pasquier, qu'en 1589 Ronsard n'avait encore ni une épitaphe, ni même une simple pierre indiquant l'endroit précis où gisait sa dépouille mortelle.

En 1607, Joachim de la Chetardie, successeur de Ronsard au prieuré de Saint-Cosme, fit appliquer au-dessus de l'endroit où le poëte avait été inhumé «contre le mur du côté de l'évangile, proche le grand autel,» un monument funéraire dont les recueils de Gaignières contiennent un dessin qui paraît fort exact. M. l'abbé Chevalier joint à son rapport une lithographie de ce dessin.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1742. A cette date, le prieuré fut supprimé, et, deux ans plus tard, la chapelle qui menaçait ruine fut à moitié démolie. Cette démolition amena le déplacement du monument de Ronsard. Les chanoines de Saint-Martin le firent transporter dans leur salle capitulaire à Tours. Je dis le monument, non le tombeau même : c'est cette confusion entre deux choses tout à fait distinctes qui a longtemps arrêté les fouilles dans l'ancien prieuré de Saint-Cosme.

En les reprenant, la Société archéologique avait d'autant plus de chances de découvrir la dépouille du poëte que «la sculpture de Ronsard était défendue par un amas de décombres, de 50 centimètres d'épaisseur, contre des fouilles, d'ailleurs superficielles, nécessitées par la culture et par la construction d'un nouveau changar.»

Digitized by Google

L'espoir de la Société a été déçu. « On ne trouva ni le carrelage de la vieille église, ni dalles, ni débris de cercueil, ni ossements, » et l'on acquit la certitude que l'emplacement avait déjà été fouillé, soit entre 1589 et 1607, soit postérieurement à 1742.

Il ne reste plus aujourd'hui du monument commémoratif de Ronsard que deux choses :

1° L'inscription encastrée dans ce monument. Cette inscription se trouvait en 1810 au musée de Tours, où Chalmel la releva, sans que l'on sache à quel moment et dans quelles circonstances elle y fut transportée. Elle figure aujourd'hui au musée de Blois, et l'on ignore également comment elle a quitté Tours.

2° Un moulage en plâtre du buste qui surmontait le monument et dont l'original a disparu. Les musées de Tours, de Blois et de Vendôme possèdent des exemplaires de ce moulage.

Dans la même séance, M. Péan a donné communication d'une lettre adressée, le 28 février 1511, à Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, veuve de Philibert le Beau, dans laquelle Jehan Levau raconte à la duchesse que Jehan Perréal, stimulé par lui pour donner une réponse relative aux tombeaux de l'église de Brou, a répondu « qu'il envoieroit cejourd'huy son homme à Tours devers l'ouvrier qui fait les patrons, pour le solliciter à les expédier[1]. » Cet ouvrier, on le sait, était Michel Columb.

M. Péan se trompe quand il dit que « l'on ne savait pas si les modèles des monuments de Brou avaient été réellement exécutés par notre grand sculpteur tourangeau, » et quand il affirme que la pièce qu'il publie « lève ce doute. » Non-seulement le fait de la livraison des modèles était connu, mais on connaissait également la somme reçue par Michel Columb « pour avoir faict en petit volume la sépulture de Philibert le Beau. » Cette somme se montait à six vingt huit livres treize sous tournois monnaye du roi, et M. Péan désigne lui-même les deux ouvrages *Analectes historiques*, de M. Le Glay, et *Documents inédits sur l'histoire des arts en Touraine*, de M. Grandmaison, où ce marché est rapporté *in extenso*. Or, à moins de supposer que Michel Columb ait été payé par anticipation d'un travail qu'il n'aurait pas livré, il est évident que cette pièce prouve qu'il fit au moins le modèle du tombeau de Philibert le

[1] M. Péan a emprunté cette lettre au recueil intitulé *Lettres du roy Louis XII. Brusselle*, François Foppens, 1712.

Digitized by Google

Beau, sinon ceux des deux autres tombeaux. Le document communiqué par M. Péan n'apporte donc pas de lumière nouvelle sur une question qui n'est plus controversée.

Mais il en est une autre souvent débattue, et qui n'a pas encore reçu, faute de documents précis, de solution bien satisfaisante. Je veux parler de l'exécution matérielle, de la mise en place des sculptures de ces tombeaux. Que la section veuille bien me permettre d'en dire quelques mots.

Un contrat passé le 14 avril 1526 nous apprend que Conrad Meyt, *tailleur d'ymaiges*, fut chargé de faire les figures des mausolées moyennant la somme de 300 livres 15 gros par an, s'engageant, en outre, à les terminer dans l'espace de quatre années. Il était aidé par trois ouvriers (ses praticiens) «aux gaiges raisonnables de Madame (Marguerite d'Autriche).»

Or, en 1526, Marguerite avait déjà commandé les modèles des tombeaux de Brou à trois artistes au moins : en 1511, à Jehan Perréal et à Michel Columb; en 1516, à un peintre, Jehan Cornelis Wermessen, qui, comme Jehan Perréal, dut s'adjoindre un sculpteur pour l'exécution de ses cartons[1]. Je laisse de côté les modèles de Wermessen, qui ne sont pas en cause dans la question soulevée par M. Péan, pour ne m'occuper que des modèles de Michel Columb.

Il est acquis par ce que je viens de dire qu'en 1526, quatorze ans après la commande des modèles des maquettes (pour me servir de l'expression technique), faite à Michel Columb, aucune de ces maquettes n'était reproduite en grand et mise en place. Ce premier point est hors de doute. En 1526, Michel Columb et son aide principal, Bastien François, gendre de son neveu, étaient morts.

A ce moment, les maquettes existaient-elles encore? C'est probable. Conrad Meyt s'est-il borné à les copier, comme le prétendent naturellement les archéologues tourangeaux, poussés par un amour-propre des plus légitimes, et surtout comment les a-t-il copiées? Là est toute la question. Circonscrite ainsi, un examen réfléchi et comparatif des œuvres en litige peut seul y répondre. Cet examen, j'ai eu occasion de le faire il y a quelques années, et il n'a pas confirmé l'opinion des archéologues tourangeaux. Si Conrad

[1] Voir les curieuses notes publiées par M. Houdoy dans la *Gazette des beaux-arts* de 1872, sous le titre de *Marguerite d'Autriche, l'église de Brou et les artistes de la Renaissance en Flandres*.

Digitized by Google

Meyt a travaillé d'après les maquettes de Michel Columb, il ne leur a certainement pas conservé leur caractère original et typique. Ce caractère, il est connu par les statues du tombeau de François II à Nantes; or les figures des tombeaux de Brou offrent bien peu de similitude avec les figures du tombeau de Nantes. Comme sentiment, comme exécution, les figures des tombeaux de Brou ne sont certainement pas mauvaises; mais elles ne sont pas bien remarquables, elles n'offrent aucune qualité saillante, rien de personnel; en un mot, elles sont médiocres.

Si l'on voulait à toute force reconnaître l'influence de Michel Columb, peut-être la retrouverait-on dans deux des statues debout qui soutiennent la dalle supérieure du tombeau de Philibert le Beau; mais il ne serait pas difficile de démontrer que cette vague similitude tient plutôt à une influence générale d'époque et d'école qu'à une volonté particulière d'imiter la manière de tel ou tel artiste. Les deux figures dont je parle rappellent bien moins la manière de Michel Columb que, par exemple, la figure de femme placée aujourd'hui dans la cour du musée de Cluny, et qui, cependant, n'a jamais passé pour avoir été exécutée sur un modèle de Michel Columb.

On sait d'ailleurs, par un document authentique, que Conrad Meyt modifia complétement les modèles des personnages morts composés par Michel Columb. Restent les trois personnages représentés vivants et les figures accessoires. La comparaison avec des œuvres authentiques peut seule résoudre la question, et je viens d'exprimer mon opinion à cet égard.

De ce qui précède je conclus :

Que, si Conrad Meyt a exécuté les trois tombeaux de Brou d'après les maquettes de Michel Columb, il a apporté de telles modifications à ces modèles, qu'il est impossible d'y reconnaître le caractère que l'artiste tourangeau a imprimé à ses œuvres authentiques.

Puisque je parle de l'église de Brou, la section me permettra-t-elle de relever incidemment l'erreur qui place cette église sous le vocable de Notre-Dame? Elle est dédiée à Saint-Nicolas de Tolentino, dont la statue ornait, il y a quelques années, le pied droit du portail central. Le passage suivant du contrat du 3 décembre 1511 ne laisse subsister aucun doute à cet égard : «Pour lesquelles choses estre faictes par les dicts Bastyen François, j'ay retenu le

Digitized by Google

double de la plateforme de la dicte église du couvent de Sainct Nicolas de Tolentin lez Bourg en Bresse, etc. etc.»

La dernière livraison contient un article remarquablement bien fait, de M. le docteur Giraudet, sur l'ancien Hôtel-Dieu de Tours. Cet article paraît être un chapitre détaché d'un travail plus considérable du même auteur sur l'*Histoire de l'assistance publique à Tours*. Je ne puis qu'appeler sur cet article l'attention de mes collègues de la section d'histoire, qu'il intéresse plus spécialement.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

2e série, tome IV. Arras, 1870.

Ce volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, un peu plus riche que les précédents en faits relatifs à l'art et à l'archéologie, a déjà été examiné, pour sa partie historique, par notre collègue M. Jourdain, dans l'autre section du Comité.

Ce que nous avons à y examiner se réduit cependant à peu de chose, car nous ne pouvons suivre M. C. Le Gentil dans les considérations esthétiques qui émaillent sa *Notice sur les tableaux des églises d'Arras*.

Les 10 et 11 décembre 1781, en exécution d'un arrêté du Directoire d'Arras, le peintre Philibert Bergaigne avait procédé à un inventaire des peintures et sculptures existant dans les églises et chapelles supprimées dans la ville. Puis, en 1794, un autre peintre, nommé Doncre, obtint du district le mandat de faire un choix dans les tableaux, statues, bas-reliefs, dessins, gravures et autres productions des arts concernant la religion catholique et la féodalité, appartenant aux églises, chapelles, couvents et émigrés, et pouvant être placés au Muséum.

Au lieu de former un musée, les tableaux conservés ont été réintégrés ou placés dans les églises qui subsistent aujourd'hui, et c'est à l'examen de ces toiles que se livre M. C. Le Gentil.

A propos d'une *Descente de croix* appartenant à la cathédrale et attribuée à P. P. Rubens, l'auteur de la *Notice* se livre à ce que l'on appelle en argot d'atelier un éreintement du célèbre triptyque de la

Digitized by Google

cathédrale d'Anvers, où l'on rencontre, dit-il, la « brossaillerie et la lavasserie que présentent trop souvent les tableaux d'église du grand Anversois. »

Ce nous semble faire preuve d'un esprit de clocher un peu trop particulier que de vouloir exalter une œuvre inconnue, le fût-elle injustement et montrât-elle toutes les beautés que l'auteur y découvre, au détriment d'une autre qu'a consacrée, non pas le snobisme seul des touristes, mais l'étude des critiques les plus sévères.

A propos de deux triptyques de style encore gothique, dont l'un est daté de 1528, M. C. Le Gentil vise le retable d'Anchin, donné par M. Escallier à l'église Notre-Dame de Douai, et attribué à Jehan Bellegambe par un acte de 1601. Suivant lui, ces deux tableaux sont de la même main que ce retable. Nous en serions mieux convaincus si l'auteur ne gâtait les connaissances qu'il possède sur l'histoire de l'art par un parti pris de critique dont nous venons de donner un exemple.

Notre confrère, M. Ch. de Linas, nous ramène dans des régions plus calmes et plus archéologiques dans sa note sur *Le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo*, de l'église San-Lorenzo des Frères Mineurs de Naples. Cette tombe qui leur fut élevée quelque temps après leur mort, en 1387, aujourd'hui « perchée », comme dit M. de Linas, au-dessus du mur de clôture du chœur, est un spécimen de l'art gothique italien de la fin du XIVe siècle. Les deux époux sont couchés sur leur sarcophage comme dans une alcôve dont deux anges ferment les rideaux, suivant une tradition qui nous semble s'être longtemps conservée en Italie.

Un *Rapport sur diverses antiquités découvertes à Ervillers*, par M. Proyant, ne renferme rien de particulièrement remarquable. Ces antiquités consistent en ossements fossiles d'éléphants, en armes de silex, en monnaies et en poteries romaines de peu d'importance, et enfin en une tombe probablement mérovingienne.

Nous terminerons cet examen par la mention d'un travail sur *la Sainte-Chandelle d'Arras*, par M. Le Watelet. Il ne s'agit point d'une étude nouvelle sur le célèbre monument artésien, mais de sa destruction pendant la Révolution.

Le 28 juin 1791, le clocher de la chapelle des Ardents s'écroula, alors que la confrérie, nullement inquiétée, fonctionnait encore. Les craintes suscitées par cet événement engagèrent les mayeurs de la confrérie à provoquer une visite de la pyramide de la Sainte-Chan-

Digitized by Google

delle, visite qui eut lieu deux jours après, et dont le procès-verbal constate un peu vaguement le mauvais état de la pyramide du XIIIe siècle, qui présentait des faux aplombs dans sa partie supérieure et qui était garnie de cinq chaînes de fer. .

Abandon, dès le lendemain, de la pyramide et des chapelles bâties à sa base par la confrérie à la ville, qui en décida la démolition. Tout le mobilier qui garnissait lesdites chapelles fut réservé à la confrérie, qui le fit transporter dans une chapelle du préau, dite du *Tripot*, qui lui appartenait. La démolition fut achevée en août, et les matériaux furent vendus 4,948 livres au mois d'octobre, afin d'entretenir un atelier de charité. C'est le vandalisme administratif qui procéda, on le voit, à cette destruction. Les offices de la confrérie se continuèrent jusqu'en 1792 dans la chapelle des Ardents, dont le reliquaire fut même réparé après la démolition dont on vient de parler. Le tour du vandalisme révolutionnaire arriva enfin.

En mars 1792, les citoyens réunis en armes firent ordonner la fermeture provisoire de toutes les chapelles et oratoires, et, joignant l'exécution à l'ordre, un officier municipal, étant entré par une fenêtre dans la chapelle des Ardents, en barricada la porte intérieurement. Puis la chapelle fut démeublée et vendue.

En mars 1794, des fouilles furent faites dans les jardins de certains détenus, afin de découvrir l'argenterie qu'ils pouvaient y avoir cachée, et surtout la Sainte-Chandelle, ou plutôt son « habit d'argent, que nous convoitons pour la République, » écrit le secrétaire du Comité de surveillance.

Mme Watelet, femme d'un des mayeurs de la confrérie, qui l'avait cachée, la garda en dépit de toutes les recherches. Mais à la fin, lorsque la guillotine fonctionna sur la place d'Arras, Mme Watelet la fit jeter dans le puits du cloître, d'où un boulanger la retira en voulant repêcher son seau. Par ordre de Jean Le Bon, elle fut déposée au bureau de sûreté du district, où elle resta jusqu'en juin 1797, époque à laquelle elle fut vendue, à Arras, au citoyen Grimbert, ancien mayeur de Notre-Dame des Ardents.

Celui-ci, en 1803, en fit la remise, avec la cire qu'elle contenait, à M. Watelet, maire d'Arras, et à l'un des administrateurs de la fabrique de Notre-Dame, qui la déposa dans une des chapelles de la cathédrale.

Aujourd'hui, le reliquaire de la Sainte-Chandelle, bien connu

Digitized by Google

par la gravure que les *Annales archéologiques* en ont publiée, un peu trop restauré peut-être, est redevenu une des curiosités archéologiques de la ville d'Arras, bien pauvre en monuments du moyen âge.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN.

48e année. 1 vol. grand in-8° de 781 pages, 1870-1872.

Nous avons peu à recueillir dans ce gros volume, rempli, pour la plus grande partie, par un travail de M. Ernest Berlemont sur l'*Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois*. Nous lui emprunterons seulement un détail sur le repas que le châtelain de la vicomté de Le Roi-de-Saint-Quentin devait offrir chaque année aux membres de l'échevinage et dont l'usage subsista même après la suppression de cette charge et jusqu'à la prise de la ville au XVIe siècle. Dès que le festin avait été annoncé au châtelain et fixé, huit jours avant sa célébration, par les échevins, ils s'assemblaient dans une salle tendue de tapisseries : leur table devait être couverte, de toutes parts, de même étoffe et de trois nappes, et leurs bancs garnis de *paillots*. Assis en un même rang, ils étaient servis par deux officiers de la ville, qui étaient le procureur et le greffier aux causes, portant serviettes blanches sur l'épaule et un chapeau ou une couronne de fleurs sur la tête. A la première entrée, on leur servait un grand potage, bon pain et bon vin. Succédaient ensuite : poulets bouillis aux pois, et encore pâtés de poulets, puis un oiseau par deux échevins. Après ce service, on distribuait de la carpe et du brochet par quartier, sur des tranches de pain avec du verjus d'oseille. Le châtelain, qui était obligé de fournir les pièces de ce repas aux dépens du domaine, devait présenter la veille, à deux échevins et à leurs délégués, les susdits poissons vivants. On apportait après cela un bœuf salé avec de la moutarde. Chaque couple d'échevins avait son plat. La viande rôtie était au choix du châtelain. On levait la première nappe, et l'on servait alors une tarterelle à chaque échevin et des cerises. (Cette fête avait ordinairement lieu le mardi après la saint Barnabé.) La crême servie ensuite était couverte d'un large craquelin, entremêlé de fromages

Digitized by Google

vieux et nouveaux que l'on présentait sur deux pains blancs « tenant ensemble » : puis de grosses noix et des gâteaux secs « non fourrés. » On ôtait alors la seconde nappe : chaque échevin recevait un verre d'hypocras, accompagné d'une abondante distribution de *métiers* ou *oublis* dont il pouvait disposer pour ses parentes. L'un des clercs-servants demandait à chacun s'il voulait un second verre. Le plus ancien échevin de la fête disait les grâces, que les autres répétaient successivement. On se couvrait de bouquets et de couronnes, et l'on pliait la dernière nappe de la table qui restait seulement couverte de sa tapisserie. A ce repas, le châtelain pouvait inviter le mayeur et son lieutenant avec les officiers du roi. Mais ils étaient servis à une table séparée, après les échevins, et, les grâces dites, ils devaient se retirer. A ce moment, les échevins se faisaient lire par un des clercs les statuts du festin, et, si le châtelain avait omis quelqu'une des conditions, il devait fournir un autre repas et donner à chaque échevin quelques deniers pour l'indemniser du dérangement. Un châtelain ayant voulu se soustraire à cet usage, Philippe le Bel lui donna tort et confirma solennellement la coutume du repas, en 1250.

M. Desmazes nous fait connaître un bibliophile saint-quentinois du XIVe siècle. Il se nommait Jacques Bauchant, et le roi Charles V, ayant appris ses connaissances spéciales, se l'attacha comme sergent d'armes. « Mon très redoubté seigneur, raconte Bauchant lui-même, quand de vottre benigne grace il vous plu à moy faire tant d'honneur comme moy retenir à vous en faire votre serjent d'armes, pour ce qu'il vous fut rapporté d'aucuns que j'avois plusieurs livres et que je mi connoissois aucunement, vous me commandastes que je vous apportasse par escript les titres de tous les livres que je avois deverz moy, lesqueix je vous apportai et oiztes livres, espécialement ceux en latin. » Plusieurs de ces manuscrits existent à la Bibliothèque nationale : entre autres une traduction de « Vejgeze, » faite en 1284, par Jean de Meung pour le comte d'Eu, et qu'une note autographe de Bauchant constate avoir été achetée à Noyon au prix de 3 florins d'or, valant 18 sols parisis. Le roi lui fit faire des traductions. Notre riche dépôt de la rue Richelieu possède les *Voies de Dieu*, ornées d'une magnifique miniature représentant le roi sur son trône recevant le livre relié en maroquin rouge des mains du savant sergent d'armes. Charles V lui fit également traduire le traité de Sénèque sur *les remèdes aux maux de la fortune*, avec une

Digitized by Google

autre miniature représentant encore Bauchant offrant son cœur à son auguste protecteur. Jacques mourut à Saint-Quentin, vers l'année 1396. Une partie de sa bibliothèque fut achetée par le duc d'Orléans, comme le prouve une quittance du 1er avril 1396, par laquelle Ollivier Lempereur, et non pas de Lempire, comme l'écrit l'auteur, l'un des quatre maîtres principaux libraires de l'Université de Paris, déclare avoir reçu du trésorier de ce prince 48 sols parisis «qui lui estoient deubs pour avoir prisé certains livres achetés au mois de mars passé, lesquels feurent feu Iaques Baurand.»

M. Lemaire rend compte de fouilles faites par les soins de M. Seydoux dans un tertre qu'il nomme *tumulus*, sis au centre de la commune de Bousies, près de Landrecies (Nord). Il doit s'agir ici d'une motte en terre argileuse, formant un cône tronqué d'une hauteur de 8m,50, mesurant 50 mètres de diamètre à sa base et 17 mètres à sa plate-forme, sur laquelle on reconnaît les vestiges d'une tour de 12 mètres de diamètre, construite évidemment au moyen âge. Plusieurs tombes, toutes orientées, existaient dans le tumulus : elles étaient placées à des hauteurs différentes du haut à la base; chacune se composait d'un petit caveau de 2 mètres de long, formé de deux ais de côté, recouvert en long par des planches assemblées au moyen de chevilles en bois sur deux supports; les deux bouts de la cavité n'étaient pas garnis. Les tombes ne renfermaient aucun débri d'aucune sorte : ni armes, ni poteries, ni ustensiles quelconques. Il y a évidemment lieu d'en conclure, contrairement à ce que propose M. Lemaire, que ces sépultures datent du commencement du moyen âge, de l'époque où fut construite une tour féodale.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Tome XXXV, année 1871. In-8° de 276 pages (3e série, t. VIII).

Nous trouvons d'abord dans ce volume une notice de M. Jules Gréau sur l'école de dessin instituée, à Troyes, par six professeurs artistes, à l'instigation de Pierre Cossard, et grâce aux libéralités de M. de Brunneval, receveur de gabelles, l'un d'eux, par lettres pa-

Digitized by Google

tentes données à Versailles au mois de février 1773, enregistrées au Parlement le 23 mars 1781. Son titre officiel était : *Ecole royale gratuite de dessin.* Cet établissement conquit une grande faveur à Troyes, et fut soutenu non-seulement avec une constante sollicitude par le corps municipal, mais par tout ce que la ville renfermait d'hommes intelligents. Nous ajouterons qu'elle subsiste toujours avec le même succès.

M. l'abbé Coffinet fait connaître les deux remarquables mausolées qui avaient été érigés dans la cathédrale de Troyes, en 1626, à Charles de Choiseul, marquis de Praslin, et en 1651, à Roger de Choiseul, son fils, tous deux gouverneurs de Troyes. Le premier a été l'un des hommes de guerre les plus considérables de son temps : serviteur fidèle des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Il fut maréchal de France, lieutenant général en Champagne, chevalier des Ordres, gouverneur de Saintonge, et il commanda en chef neuf armées, réduisit cinquante-trois villes, assista à quarante-neuf batailles et combats, eut huit chevaux tués sous lui et reçut vingt-deux blessures pendant quarante-cinq années de service. Son corps fut amené à Troyes le 18 février 1626, et enseveli le lendemain dans un caveau de la cathédrale, au pied du sanctuaire, du côté de l'évangile. Sa veuve, Claude de Cazillac, paya au chapitre 6,000 livres pour la fondation d'un anniversaire et le droit de faire élever un mausolée. Ce monument se composait d'une vaste base rectangulaire en marbre blanc, noir et gris, chargée d'inscriptions latines et de trophées; au-dessus, la statue du maréchal en marbre blanc, à genoux, les mains jointes, en costume de chevalier des Ordres ; devant lui un prie-Dieu, également en marbre blanc, couvert d'un tapis frangé avec un livre ouvert ; sur le devant, l'écu des Choiseul avec la couronne ducale et le bâton de maréchal.

Roger de Choiseul fut maréchal de camp, mestre de camp général de la cavalerie légère, lieutenant général également du gouvernement de Champagne. Il passa sa vie à combattre et fut tué à la bataille de Marfée, à 36 ans. C'est sa mère qui fit amener son corps à Troyes pour l'inhumer auprès de celui du maréchal. Le mausolée était pareillement en marbre, des bas-reliefs rappelant les principales actions militaires du défunt ornaient le socle : il était représenté debout, armé de toutes pièces, avec un manteau frangé, relevé sur l'épaule. La famille paya 10,000 francs la construction de ce monument; le tapis mortuaire dans lequel le corps avait été

Digitized by Google

apporté de Sedan était conservé à la cathédrale, et on le plaçait sur le mausolée le jour de l'anniversaire. En 1732, le chapitre, pour remanier le chœur, voulut faire enlever ces mausolées : le conseil de Troyes s'y opposa par un arrêt : ils furent cependant reculés en 1778, quand on répara cette partie de l'église, et les révolutionnaires de 1793 se chargèrent de les détruire. Les débris furent mis dans un coin et recueillis seulement en 1835 pour être déposés dans le musée de la ville. L'auteur fait remarquer que le bas-relief de la bataille de Marfée est attribué au chevalier Bernin ; la date se charge d'enlever la moindre véracité à cette hypothèse [1], et nous ferons observer, en passant, qu'on se laisse trop facilement aller à ces attributions peu sérieuses. En 1862, l'autorité ecclésiastique et civile a procédé à la reconnaissance du caveau dans lequel le cercueil avait été retrouvé intact, et une pierre commémorative a été placée sur la dalle qui le ferme.

M. Lebrun-Dalbanne fait connaître avec quelques détails un peintre champenois sur lequel la biographie resta muette : Pierre de Saint-Yves, auteur d'un tableau du vœu de Jephté, actuellement conservé au musée de Tours, et qui fit recevoir son auteur, le 28 janvier 1708, à l'Académie de peinture. Pierre de Saint-Yves naquit à Diart, près de Rocroy, en 1666 ; d'abord page de Mlle de Guise, il montra de telles dispositions pour le dessin, que cette princesse le fit envoyer à Rome en qualité de pensionnaire du roi. Il y demeura plusieurs années, et fut, immédiatement après son retour, admis à l'Académie, comme peintre d'histoire. Il mourut à Paris, le 10 mars 1715, d'après le registre de la compagnie ; le 4 novembre 1730, suivant Le Thillois, qui le fait naître le 5 mai 1660 [2].

[1] C'est en 1665 que Bernin vint en France à la demande de Louis XIV.

[2] La biographie resta en effet fort longtemps muette sur Pierre de Saint-Yves ; cependant, dès l'année 1867, bien avant la publication du tome XXXV des *Mémoires de la Société de l'Aube*, on pouvait lire un article sur ce peintre dans le *Dictionnaire critique d'histoire et de géographie* de Jal. Cet article confirme d'ailleurs l'assertion de M. Lebrun-Dalbanne, en ce qui concerne la date de la naissance de P. de Saint-Yves. Suivant le registre de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, cité par Jal, Pierre de Saint-Yves mourut, non pas le 10 mars 1715, non pas le 4 novembre 1730, mais le 20 mars 1716, âgé d'environ 50 ans. P. de Saint-Yves, qui demeurait alors place du Palais-Royal, avait en effet 50 ans en 1716. Ces dates sont aujourd'hui définitivement fixées, malgré l'incendie du 24 mai 1871, qui a détruit, avec tant d'autres, le registre cité par Jal, car l'exactitude de l'analyse donnée par ce laborieux investigateur de l'acte d'inhumation de P. de Saint-Yves est certifiée par la publication *in extenso* de l'acte en question dans le Recueil d'extraits d'actes de

Digitized by Google

Son frère cadet a été le plus célèbre oculiste du XVIIIe siècle, et à ce titre était surnommé le grand abatteur de cataractes.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Tome XXXVI, in-8° de 330 pages, avec un portrait.

La Société de l'Aube ne s'occupe pas assez d'archéologie : voici plusieurs volumes où elle la laisse trop de côté pour traiter, avec plus de zèle qu'il ne convient à une académie provinciale, des questions absolument étrangères au pays. Le département de l'Aube est cependant assez riche pour fournir d'intéressants sujets d'étude, et elle compte des membres trop compétents pour que nous ne nous permettions pas ici de stimuler leur ardeur un peu trop assoupie.

M. Lebrun-Dalbanne fait connaître les tableaux des inconnus au musée de Troyes, dans le but de corriger les indications erronées du *Livret* du musée pour certaines de ces toiles. Il relève ainsi l'attribution d'un *Christ descendu de la croix* (art. 126) à l'école italienne du XVe siècle. Après avoir constaté avec raison le vague d'une semblable indication, il démontre d'une façon très-logique que ce panneau, peint à l'œuf sec, enduit à la colle, est bien de l'école française, et du XIVe siècle, d'après les caractères très-lisibles à la bordure formant le cadre. Après cette restitution, M. Lebrun s'arrête au n° 129, portrait de M. de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal : grandeur naturelle, de trois-quarts, pourpoint de brocart d'argent brodé, collerette ouvrée. Le marquis de Saint-Phal vivait lors du démembrement de la noblesse de Champagne, en 1673.

Or M. Lebrun, frappé de la valeur de cette peinture, a recherché dans nos musées des toiles en rappelant le faire, et il croit pouvoir prouver qu'elle est due à l'auteur des deux célèbres portraits de Cinq-Mars, actuellement possédé par M. le baron Seillière, et de la

l'état civil d'artistes français que M. H. Herluison avait par bonheur entrepris avant 1870, et qu'il a publié en 1873 avec l'attache de la Société de l'histoire de l'art français. (1 vol. in-8° de 479 pages. Orléans et Paris.) — [Note du secrétaire de la section d'archéologie].

Digitized by Google

marquise de Forbin, conservé dans le musée d'Avignon, c'est-à-dire à Louis le Nain, artiste laonnais, comme on sait.

M. Lebrun croit aussi pouvoir nommer l'auteur des deux tableaux de fruits et de fleurs cotés sous les numéros 191 et 192 du livret : d'après les études comparatives auxquelles il s'est livré, le peintre serait Cerquozzi. Le raisonnement de M. Lebrun est des plus ingénieux et des plus sérieux; nous le signalerons à titre de renseignement.

M. l'abbé Lalore a composé une étude historique importante et très-bien faite de la ville des Riceys. Nous ne parlerons ici que de la partie où il décrit les trois églises de cette intéressante localité.

Saint-Pierre-le-Bas est la plus ancienne : le XIIe siècle y est indiqué par le dernier arcdoubleau du chœur; le XVe, par les chapiteaux des deux derniers piliers du chœur; le reste du monument appartient au XVIe siècle. L'abside est à trois pans, le chœur a trois travées avec des collatéraux et six chapelles. Le transept, sans chapelles et d'une seule travée, est d'un aspect peu gracieux. La grande nef est flanquée sur chaque côté d'un collatéral avec deux chapelles. L'édifice mesure en tout 48m,40; la hauteur des maîtresses voûtes est de 17 mètres dans la nef, de 12 mètres dans le chœur et l'abside. Le grand portail occidental est de la pure renaissance, avec trois portes correspondantes à l'une des nefs; celle de droite, plus ancienne, appartient à l'architecture gothique. Une porte partagée en deux baies par un trumeau surmonté d'un tympan ogival ouvre dans le transept septentrional; une porte simple avec tympan couronné d'une archivolte ogivale dans l'autre transept. Une tour rectangulaire s'élève au-dessus de la croisée surmontée d'une flèche de 73 mètres, flanquée de quatre clochetons.

L'église Saint-Jean-Baptiste date du XVIe siècle : abside à cinq pans avec autant de fenêtres à meneaux légers, voûtes ornées de nervures croisées formant de doubles pendentifs. La nef a quatre travées avec collatéraux et transepts; il n'y a pas de chapelles. Le grand portail est richement orné : un pilastre sépare la porte en deux. Les portes collatérales sont à arcs surbaissés; au-dessus de la croisée, une tour couronnée d'une flèche octogone de 75 mètres.

L'église Saint-Vincent se compose de deux églises se coupant à angle droit : la plus ancienne est orientée régulièrement; la seconde est tournée au nord, et sa nef n'est que le prolongement du

Digitized by Google

transept nord de la première, à laquelle elle est soudée perpendiculairement; toutes deux sont du XVIe siècle. L'ancienne église a 31 mètres avec collatéraux, très-belle abside et cinq chapelles. Au-dessus de la croisée se dresse une tour carrée terminée par une flèche de 60 mètres cantonnée de quatre clochetons. La seconde église n'est pas à dédaigner; elle a 46 mètres de longueur, avec abside à cinq pans, collatéraux et chapelles; elle a été construite pour agrandir la première, qui, à cause de sa position, ne pouvait être prolongée que vers le nord.

L'auteur termine par une dissertation curieuse sur l'emplacement géographique d'un village du nom de *Pauliacus*, dont il est fréquemment question dans les annales des Riceys et qui a disparu : il est nommé notamment dans la charte de Léothérie et d'Ingora, sœurs de saint Ebbon, comte de Tonnerre, au commencement du VIIIe siècle : ce sont les deux principales bienfaitrices de l'église de Riceys. Les bénédictins ont traduit *Pauliacus* par Pouilli; les érudits modernes hésitent entre les villages de Pouilly-en-Auxois et de Prusly-sur-Ource, tous deux dans la Côte-d'Or. La charte susnommée plaçant *Pauliacus* dans le *pagus Laticensis*, M. l'abbé Lalore fait voir aisément que, dès lors, il ne peut être question de Pouilly-en-Auxois. Prusly appartient bien au pagus susdésigné, mais notre auteur se refuse à y retrouver le nom de *Pauliacus*. Il démontre, au contraire, que cette localité a été, jusqu'au milieu du XIIe siècle, une paroisse dont dépendait Molêmes. En 1170, la paroisse de *Pauliacus*, alias *Porliacus*, disparaît, et Molêmes devient, en son lieu, chef-lieu paroissial. M. l'abbé Lalore établit, comme preuve encore plus probante de son système, qu'en 1636 une des portes de Molêmes s'appelait porte de Pouilly, et qu'enfin le dernier pouillé de l'abbaye de Molêmes, porte : « la cure de Molêmes, autrefois appelée *Ecclesia S. Petri de Poliaco*, située hors de Molêmes..... » Encore aujourd'hui existe au bas de ce bourg une rue de Pouilly.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Tome XII, in-8° de 562 pages, 1873.

Nous n'adresserons pas à cette compagnie savante la même cri-

Digitized by Google

tique qu'à celle de l'Aube. L'archéologie y tient une large place au contraire.

M. le comte de Fontaine de Resbecq y a écrit l'histoire d'une maison destinée à l'éducation de jeunes filles pauvres de la noblesse de l'Artois et de la Flandre française, établie à Lille en 1686 sous le nom de « a sainte et noble famille de Lille, » qui contient de précieux détails nobiliaires et héraldiques sur les anciennes maisons de ces provinces.

Une note très-curieuse fait connaître le salaire perçu par Me Jacques Jocquet, auteur des pièces théâtrales représentées par les élèves du séminaire de Saint-Pierre de Lille, de 1690 à 1696. La représentation de la Saint-Remy, en 1690, coûta 60 livres pour l'auteur du drame, 41 liv. 4 s. pour huit lots de vin d'Ay « consommés au soir du jour de l'action, » 32 liv. 7 s. de frais de mise en scène. En 1699, les dépenses furent à peu près égales, et l'on y but la même quantité de vin, coûtant le même prix. Outre la représentation de la Saint-Remy, il y en avait une au carême, mais coûtant moins cher et sans vin d'Ay.

M. de Coussemaker fait connaître avec les plus grands détails le manuscrit du couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne de Douai. Ce manuscrit, bien connu dans le monde savant, date du premier tiers du XVIIe siècle. Le 10 mai 1631 eut lieu, dans le couvent des Frères Prêcheurs de Douai, le quatrième chapitre provincial; une procession solennelle célébra cet événement religieux, dans laquelle parurent cent tableaux représentant les armoiries des principaux ecclésiastiques, les généalogies spirituelle et temporelle de saint Dominique, les vertus dont devaient être pénétrés les membres de l'ordre, etc. Le père Ph. Petit, prédicateur général de la maison de Douai, chargea Vaast Bellegambe et Bon Lenglet, maîtres peintres à Douai, de reproduire ces splendeurs en y ajoutant l'histoire du couvent de Saint-Dominique et de Sainte-Catherine-de-Sienne dont il était l'auteur. Ce précieux manuscrit, terminé vers 1645, comprend, d'une part, cent scènes peintes à l'huile; d'autre part, les textes des deux histoires susdites. M. de Coussemaker décrit soigneusement chacun de ces petits tableaux, qui comprennent quatre classes différentes : principaux saints de l'ordre, allégories ayant figuré à la procession de 1691 ; généalogie temporelle de saint Dominique; principaux objets artistiques ou précieux possédés alors par le couvent. On comprend sans peine l'im-

Digitized by Google

portance de cette dernière partie; malheureusement tous les objets qui y sont énumérés et décrits ne datent que du XVIIe siècle. M. de Coussemaker donne ensuite la biographie des deux peintres, qui étaient beaux-frères.

Vaast Bellegambe, de vieille souche de peintres douaisiens, fut l'auteur du polyptyque si célèbre de l'abbaye d'Anchin, actuellement conservé dans l'église Notre-Dame de Douai : deux de ses frères peignaient également. Il avait épousé la sœur de Bon Lenglet dont le nom est rarement séparé de celui de Vaast. Tout deux ont exécuté, de 1625 à 1631, pour le seul couvent des Frères Prêcheurs de leur ville, quinze grands tableaux et quarante et un moyens; pour celui de Sainte-Catherine, vingt-trois tableaux ovales représentant les saints et saintes de l'ordre, et quatre grandes toiles; enfin les cartons de huit tapisseries de la vie de sainte Catherine. Tous ces tableaux, richement encadrés, disparurent dans l'incendie du 25 mars 1775.

Une note du père Petit nous fait connaître les prix perçus par ces deux infatigables peintres. Les quarante-quatre tableaux, mesurant 4 pieds 1/2 sur 3 pieds 1/2, coûtèrent chacun 10 florins, « hormis quatorze qui ne coûtèrent que 7 florins 1/2, parce que leurs moulures ne sont encore dorées. » Huit grandes toiles de 17 pieds sur 10, représentant des saints, coûtèrent 150 florins chacun. Nos deux peintres demandèrent 19 florins pour avoir fait deux écriteaux en lettres d'or; l'un portant : *Collegium U. J. Bacchaleorum;* l'autre : *Laudare, benedicere et prædicare.*

Une autre pièce dressée par le même religieux fait connaître, avec des détails assez intéressants, les frais de la décoration « du lambry du cœur et de l'église des FF. Prescheurs de Douay, ayant lesdists cueur et église 205 pieds en longueur et de largeur 50 pieds. » Le grand lambris « estoit embelli de cinquant-cinq images de l'ordre, haultes de 7 pieds, avec les armes des donateurs au-dessous d'icelles qui sont de 5 pieds, et les noms de ces images qui sont au-dessus portent 4 pieds. » Le petit lambris avait reçu vingt-huit images de l'ordre avec la même disposition que les précédentes, mais d'une grandeur à peu près inférieure de moitié. Bellegambe et Lenglet reçurent 10 florins pour chacune des grandes, 6 florins pour chacune des petites, plus 25 florins pour avoir peint en jaspe toutes les colonnes de l'église : les feuillets de bois pour cette œuvre coûtèrent 772 florins; les menuisiers prirent 87 florins 11 sols pour

Digitized by Google

façon; le marchand de clous reçut 46 florins; deux frères convers furent récompensés de leur peine pour avoir aidé les peintres, «comme bons menuisiers,» par le don de deux robes de drap de 52 florins; les mêmes frais, y compris le vin «qu'on a bu à divers marchés,» furent de 250 florins.

Nous ne pouvions pas prolonger cet examen, mais nous devions constater l'intérêt de cette savante monographie et la signaler tout particulièrement au point de vue de l'art.

Un cimetière gallo-romain vient d'être mis au jour près d'Avesnes, et M. Lebeau s'est chargé de nous le faire connaître en insistant sur l'intérêt de cette découverte, qui lui semble reculer de cinq à six siècles plus loin l'origine habituellement assignée à cette ville. Le cimetière a été reconnu à 500 mètres des remparts d'Avesnes, sur le versant oriental de la colline rocheuse où s'élève cette ville. Au mois d'avril 1872, un ouvrier, en fouillant le sol pour en extraire de l'argile, trouva un fragment d'ancienne poterie, et, en continuant son travail, en amena un grand nombre à la surface du terrain. M. Lebeau, prévenu, s'empressa de poursuivre cette fouille fortuite, et recueillit bientôt, à une très-faible profondeur, des vases contenant des morceaux de charbon de bois, parfois des parcelles d'ossements brûlés. Les poteries étaient grossières, souvent ornées de creux faits évidemment avec les doigts; des fragments d'un vase en terre brune accusent une dimension énorme de $1^{m},96$ de circonférence; la panse est ornée de rubans ondulés descendant obliquement du bord. Les urnes cinéraires varient pour la hauteur entre $0^{m},14$ sur $0^{m},11$ à l'orifice, et $0^{m},20$ sur $0^{m},17$; elles sont de couleur brune, rousse, jaunâtre, grise, ardoise ou noire. Des dessins et des moulures décorent la gorge, quelquefois des rubans ondulés courent sur la panse. M. Lebeau a reconnu plus de cent de ces urnes. Il a recueilli aussi nombre de petits pots à large ventre avec anse et gorge étroite, ayant d'ordinaire $0^{m},14$ de hauteur; la terre en est brune ou grise; un seul a une ornementation composée de lignes ondulées; des cruchons en terre ou en grès, jaunâtre, noir ou gris, de formes élégantes, avec anse, le col légèrement épanoui à l'orifice; le col et la panse sont ornés de quatre cordons en relief, parallèlement distancés, entre lesquels serpentent des ondes; la hauteur est également de $0^{m},22$ à $0^{m},24$. M. Lebeau cherche à dater le cimetière d'Avesnes, il le fait remonter au IIe ou IIIe siècle, à cause de l'absence d'ossements, ce qui lui fait penser qu'il servait

Digitized by Google

à l'époque où l'on brûlait encore les corps, usage qui a cessé du IIIe au IVe siècle de notre ère.

Partant de cette découverte, M. Lebeau en conclut naturellement que ce cimetière suppose un centre de population, et que ce centre a été précisément l'ancienne Avesnes. Depuis la rédaction de son mémoire, M. Lebeau a fait au même lieu une découverte des plus intéressantes : selon lui, c'est l'emplacement, croit-il, de l'*ustrinum*, c'est-à-dire du lieu où l'on brûlait les cadavres. Cet endroit est indiqué par une place formée d'une grosse couche d'argile battue, cuite et rongée au feu comme de la brique, d'une épaisseur de $0^m,12$ à $0^m,15$; le dessus offre une surface unie comme une aire de grange revêtue d'une sorte de dur ciment gris cendré. La partie reconnue par M. Lebeau mesure $1^m,50$ sur 2 mètres. Il y a trouvé beaucoup de débris de charbon de bois et trois fragments d'os calcinés.

M. Rigaux a fait exécuter, à Bouvines, des fouilles qui ont amené la découverte de poteries grossières avec ornements faits avec les doigts et les ongles; sur un autre point, il a trouvé un cimetière franc avec plus de cent tombes contenant des armes, fibules, boucles, poteries, verreries, etc. Il n'a pas eu la main moins heureuse en fouillant rue Solférino à Lille, où, entre de nombreux débris de vases, il en a recueilli un morceau portant cette inscription : ATTICI MANV. Dans une nouvelle fouille à Bouvines, M. Rigaux a exhumé une fibule avec ces mots gravés à la pointe : *Quod vis ego volo.* Une tombe de femme présente les détails les plus intéressants. Le corps était dans un cercueil de bois, d'après les clous que l'on a retouvés; près des dents, une monnaie du Bas-Empire percée de deux trous; près des clavicules, une grande épingle destinée sans doute à attacher la robe; à la ceinture, une boucle de fer ornée de trois boutons en cuivre avec plaque en bronze; sur l'os du bassin, à gauche, un anneau découpé à jour représentant un serpent et plusieurs têtes; près du fémur gauche, un anneau et une chaînette en fer; le bras gauche était replié vers la ceinture, et une bague en cuivre ornait un doigt. Près du genou gauche, plusieurs objets provenant évidemment d'une poche : une perle en ambre, une boucle, un bout de lanière, un bouton en bronze, une bague en même métal avec une croix gravée sur le chaton, semblable à celle des monnaies mérovingiennes. Enfin, au bout des pieds, un vase incliné vers la tête.

Digitized by Google

M. l'abbé Desilve a trouvé à Wallers, près de Trélon, une pierre tumulaire portant cette inscription :

D. M.
PROBI
TIBERI
D. M.
LATINIANI.

Enfin nous mentionnerons un excellent travail de M. de Coussemaker sur les armoiries de la ville de Bailleul, qui rectifie l'erreur commise quand, en 1826, on plaça à l'hôtel de ville de la localité l'écusson ainsi blasonné : d'argent à la croix chargée de petites cloches. Or le sceau original de la commune existe aux Archives nationales, appendu à une charte du mois de janvier 1237 : dans le cercle, où se lit la légende *Sigill. Scabinorum de Bella*, est un écusson chargé d'une croix vairée ou contrevairée, dont l'artiste de 1826 a fait des clochettes. Un sceau de 1304 n'indique la croix que vairée, et c'est le blason enregistré par d'Hozier.

L'intéressante notice de M. Houdoy sur la «joyeuse entrée» de Leurs Altesses Albert et Isabelle à Lille, en 1600, fournit de curieux détails sur les travaux faits à l'occasion de cette fête et les prix des objets fournis, prix qui sont toujours très-élevés. C'est ainsi que nous voyons Jean Castel, maître charpentier, recevoir 2,800 livres «pour avoir par marché fait et érigé un théatre en ourdaige sur le marché au devant de la maison Eschevinale, de 80 pieds de long, de 25 pieds de large, le parrois de devanture de 40 pieds de hault en ce jusque à la panne, le parrois de derrière de 25 pieds de hault, sans avoir compris dans la haulteur les termes, piramides et austres gaillardises qui estoient par dessus lesdites pannes.» Le même reçut encore 1,480 livres pour garnir les rues par où devait passer le cortége de «neuf cent termes, ensemble neuf cent quatre retz, les planter, attacher et fournir les clous.» Pierre Combier eut 892 livres pour «l'érection de deux théatres, où sont été représentés si come : en l'ung, le comte Guy, son schapellain, douze eschevins et conseillers, et en l'aultre, le comte Baudoin de Lille et sa femme.» Les rues de Lille furent littéralement remplies de ces théâtres ; le compte en énumère une trentaine. Les armoiries de Leurs Altesses, peintes par Boniface de Nayère, figurent pour une dépense de 420 livres ; les «custodes de cuir doré et bouly,» fabriqués par Florent Decroix, «coffretier à Lille,» puis les six tasses

Digitized by Google

d'or, coûtèrent 108 livres; une poupée en forme de religieuse Clarisse avec deux anges à la porte de Madame de Sapignies, 20 livres; quant aux auteurs des vers latins et légendes placés sur les théâtres ou sur les bannières, ils furent payés en pièces de vin, dont le nombre variait selon l'importance de l'œuvre et probablement de l'auteur. Nous y remarquons que décidément le vin de Champagne était déjà en honneur en Flandre, car c'est encore avec deux pièces de vin d'Ay qu'on récompensa les conseillers Antoine Lemieure et Jean Leroy «d'avoir fait accommoder, apprester et fournir de meubles la maison et court de Leurs Altesses.»

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE CHALON-SUR-SAÔNE.

Tome V, 1re, 2e et 3e parties. Tome VI, 1re partie. 1866-1872.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône prend fort au sérieux son double titre; je veux dire qu'elle accorde dans ses excellents *Mémoires* une large part à l'archéologie proprement dite, plus large et plus équitable que ne la réservent d'habitude, dans leurs publications, la plupart des Sociétés savantes des départements. Ainsi, dans le cinquième volume de son recueil, le dernier qui ait paru, on ne trouve pas moins de six articles exclusivement consacrés à cette branche importante de la science historique; mais, chose remarquable et qu'il me paraît utile de relever, non comme un fait isolé, mais comme un signe particulier du temps, ces articles, à l'exception de deux courtes notices, l'une de M. Henri Batault sur un sceau de plomb de Henri de Flandre, empereur de Constantinople, l'autre de M. J. Chevrier sur une dague et quelques poignards du XIIIe siècle, ces articles, dis-je, ont tous pour objet l'étude des antiquités celtiques, romaines ou franques, mises au jour par les fouilles récemment entreprises dans l'arrondissement : aucun monument postérieur aux temps mérovingiens n'y figure. Comme les tendances de l'esprit public se modifient rapidement dans notre pays! Il y a quelque trente ou quarante ans, toute la vogue était au moyen âge. Les archéologues d'alors n'avaient d'yeux que pour nos vieilles cathédrales, nos vieilles abbayes, les

Digitized by Google

ruines de nos manoirs féodaux, et le signalement d'une chapelle romane encore inédite ou la description de quelque cloître à arcades byzantines, perdu au fond d'une province éloignée, excitait chez nos devanciers la même curiosité et la même ardeur scientifique qu'allume aujourd'hui la découverte d'un puits funéraire gaulois ou d'une nouvelle station lacustre. Depuis cette époque, déjà bien loin de nous, le vent de la faveur a tourné. Qui parle aujourd'hui de style roman ou de style ogival; de gothique fleuri ou de gothique flamboyant? Ce sont locutions surannées comme les idées qu'elles représentent. Dieu me garde, certes, de blâmer l'ardeur des archéologues contemporains à arracher aux entrailles de la terre les témoignages palpables de nos antiques origines, encore enveloppées de si épaisses ténèbres! J'y applaudis, au contraire, et je les approuve de toutes mes forces. Ce que je souhaiterais seulement (et c'est un désir que j'avais depuis longtemps à cœur d'exprimer publiquement), ce serait que nos nombreuses sociétés d'antiquaires consentissent à répartir leurs efforts sur les divers points du terrain archéologique d'une façon moins exclusive, avec un esprit moins soumis à la mode du jour et à l'engouement; je voudrais, en un mot, que les intéressants débris enfouis sous le sol ne fissent pas si complétement oublier les monuments non moins intéressants qui sont bâtis dessus, et qui, eux aussi, sont les produits et les témoins séculaires du développement de notre existence nationale. Je prie le lecteur de vouloir bien me pardonner ce hors-d'œuvre préliminaire, dont les *Mémoires* de la Société archéologique de Chalon sont, j'en conviens volontiers, moins la cause véritable que le simple prétexte.

Le volume dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui débute par une note de M. Jules Chevrier, vice-président de la Société chalonnaise, sur les fouilles de deux cimetières antiques, voisins de Chalon, le cimetière de Saint-Jean-des-Vignes et le cimetière de Mellecey. Ces fouilles, dont un rapport précédent et plus détaillé du même auteur avait déjà signalé l'importance au public, ont révélé l'existence d'un vaste champ de sépultures antiques, s'étendant jusqu'au pied des murs de Chalon, et dans lequel on a retrouvé des débris de tous les âges, depuis les temps de l'incinération jusqu'à nos jours. Les sépultures par inhumation ont naturellement laissé les traces les plus nombreuses; ce sont (pour ne parler que des temps reculés) des cercueils de grès, de grande dimension; les uns

Digitized by Google

de forme rectangulaire (ceux-ci paraissent les plus anciens), les autres semblables à des auges, plus larges à la tête qu'aux pieds, fermés par un couvercle en forme de toit à deux pentes, et décorés, pour la plupart, d'une bande cruciforme taillée sur toute la largeur de l'arête du couvercle. Les objets trouvés à côté des cadavres qui occupent encore les cercueils appartiennent à ce mobilier personnel des guerriers gaulois ou germains que les découvertes contemporaines nous ont rendu si familier et dont il me paraît superflu de détailler ici toutes les pièces. Je mentionnerai seulement un cercueil vide, auprès duquel trois squelettes ont été trouvés couchés côte à côte. L'un de ces squelettes avait à son côté droit un fer de lance, dont la hampe en bois avait été détruite par le temps, un couteau en fer, une pince à épiler et une boucle de ceinturon. De la présence de ces trois derniers objets M. Chevrier croit très-justement pouvoir conclure que le guerrier défunt devait avoir une trousse d'ustensiles suspendue à sa ceinture, suivant la coutume des peuplades germaniques, et en même temps la complète ressemblance de l'agrafe en bronze avec d'autres agrafes recueillies dans les cimetières francs ou burgondes de la Normandie, des bords du Rhin ou de la Suisse, l'incline à penser qu'il s'agit ici d'une sépulture remontant à l'époque des invasions barbares et d'origine franque.

Les fouilles de Saint-Jean-des-Vignes et de Mellecey m'amènent à parler immédiatement de fouilles analogues pratiquées sur un autre point de la banlieue de Chalon, au lieu dit la Grange-Frangy, et décrites par le même auteur, M. J. Chevrier. Non moins fructueuses que les précédentes, les fouilles de la Grange-Frangy ont mis au jour, entre autres objets intéressants, l'équipement complet d'un guerrier franc de l'époque mérovingienne, à savoir : un anneau d'or fin, dans le large chaton duquel est grossièrement sertie une intaille en cornaline représentant un Mercure, de travail barbare; au-dessous du chaton des grenats sont enchâssés dans un gracieux enroulement de filigranes tressés en forme de cordes; un pendant de collier en bronze, recouvert d'une plaque de verroterie et ayant la forme d'un cœur; un tronçon de scramasaxe, un fer de javelot, une framée longue; deux fers à cheval, semblables à ceux qu'ont abondamment fourni les sépultures mérovingiennes, et notamment à celui qui fut trouvé dans le tombeau de Childéric; un clou à ferrer, quatre anneaux ou fibules en fer; enfin quatre espèces de crochets également en fer et de forme inusitée, dans les-

Digitized by Google

quels il me paraît difficile de voir autre chose que des clefs. L'inspection des planches lithographiées, qui accompagnent le mémoire et lui servent de pièces justificatives, ne peuvent laisser aucun doute sur la provenance de ces objets, qui appartiennent certainement, comme le pense M. Chevrier, aux premiers temps de la domination franque dans notre pays.

Les fouilles de la Grange-Frangy ont fourni, en outre, d'autres objets d'origine plus ancienne, c'est-à-dire de nombreux fragments de poterie romaine, parmi lesquels quelques amphores brisées, et une cinquantaine de pièces de monnaie, de fabrication gauloise, contemporaines, ou peut s'en faut, de la conquête romaine.

Le catalogue des monnaies mérovingiennes renfermées dans le médaillier du musée de la Société de Chalon qu'a rédigé son conservateur, M. Henri Batault, me paraît digne de fixer l'attention des numismatistes, tant par le nombre extraordinaire et la beauté des pièces qui y sont classées que par le soin extrême avec lequel il a été rédigé. On devine, en le parcourant, la compétence et l'esprit consciencieux du rédacteur. Il suffit d'ailleurs de rappeler quelle était, sous les rois de la première race, et particulièrement durant l'existence du royaume Burgonde, l'importance exceptionnelle de l'atelier monétaire de *Cabilonum*.

Mais le morceau capital du volume que j'analyse est le remarquable mémoire de M. Éd. Flouest, notre correspondant, intitulé : *Notice archéologique sur le camp de Chassey*.

Chassey est un petit village du canton de Chagny, situé sur la limite même des départements de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, et bâti dans un étroit vallon, au centre du massif de hautes collines qui sépare la vallée de la Dheune de la vallée de la Saône. Le flanc oriental de ce vallon est formé par une colline allongée, dont le plateau ondulé, que traversait la voie romaine de *Cabilonum* à *Augustodunum*, est dominé à son extrémité par une petite éminence arrondie. C'est sur la ligne de faîte de cette longue et étroite colline qu'est situé, au-dessus de rochers escarpés, le *camp* auquel on a donné le nom du village. Le camp de Chassey est un *oppidum* gaulois. Son emplacement si caractéristique, tel que je viens de le décrire, les grossières fortifications dont il conserve encore les restes dans ses parties accessibles, les nombreux objets enfin qu'on a exhumés de son enceinte, tout concourt à faire considérer comme certaine l'hypothèse proposée par M. Flouest.

Digitized by Google

L'oppidum de Chassey doit sa principale force à la nature, et la main de l'homme n'a fait que compléter en quelques endroits l'œuvre de celle-ci. « Au couchant et surtout au levant, une barre gigantesque de rochers, souvent taillés à pic et s'abaissant comme une muraille perpendiculaire jusqu'à une profondeur qui dépasse quelquefois 50 mètres, supporte l'assiette du camp formée par une sorte de plateau très-inégal et fortement incliné par places d'un bord à l'autre. Ce plateau a une longueur de 744 mètres sur une largeur qui varie de 110 à 205 mètres. A ses deux extrémités, au nord-est et au sud-ouest, deux immenses retranchements, élevés de main d'homme, interceptent toute communication avec le reste de la montagne. Ces retranchements, recouverts de terre et envahis sur toute leur étendue par le gazon, et même par des broussailles, au-dessus du hameau de Chassey, ont encore une hauteur considérable et qui ne peut être évaluée à moins de 14 mètres à l'extérieur pour l'un, et de 9 mètres et demi pour l'autre. » Sous la couche de terre qui les recouvre on aperçoit très-nettement d'énormes blocs de rochers entassés qui forment la base de la fortification. « Ces retranchements, qu'on pourrait aussi bien, dit l'auteur du mémoire, appeler des remparts, ont une certaine analogie avec ceux qui protégeaient les *oppidum* gaulois et que César a décrits dans ses Commentaires; mais il est probable qu'ils n'ont jamais renfermé comme eux, dans la masse de leur construction, ces énormes troncs d'arbres placés de distance en distance, et perpendiculairement les uns aux autres, qui contribuaient si puissamment à consolider l'ensemble. L'humidité, en pourrissant le bois, aurait créé à la longue dans leur intérieur des vides considérables qui, en privant de soutiens les parties supérieures, en auraient provoqué l'écroulement et ne leur auraient pas permis de conserver la régularité de forme que nous leur voyons encore aujourd'hui. » . . . « Le retranchement qui ferme le camp au sud-ouest, du côté de Chamilly, et que les paysans appellent encore du nom très significatif de *la Redoute*, est arrondi en demi-lune et ne présente sur sa longue pente aucune solution de continuité. Celui qui existe au nord-est, en regard de la vaste plaine alluviale de la Saône, et qu'on appelle *le Château*, part à peu près à angle droit du bord même de la roche escarpée qui constitue au-dessus de la Dheune et du canal du Centre le flanc de la montagne. Il suit d'abord, transversalement à l'axe de la colline, et sur une longueur de 80 mètres environ, une ligne très-légèrement arrondie;

Digitized by Google

puis il se courbe en dedans d'une manière assez sensible et vient rejoindre l'escarpement opposé. » — L'enceinte enfermée entre les rochers à pic et les fortifications artificielles est vaste, et le sol en est très-accidenté. C'est comme une succession de petites terrasses inclinées, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et les mouvements de terrain sont si brusques et si multipliés, que l'œil ne peut embrasser à la fois qu'une très-faible partie du camp.

Sur les croupes de la colline, au pied même du plateau qui forme le camp, on a reconnu et depuis longtemps déjà signalé deux vastes *tumulus* renfermant du charbon, des cendres, des ossements, des débris de poterie et quelques tombelles de dimension plus modeste, du fond desquelles on a extrait, dit-on, il y a vingt-cinq ou trente ans, des couteaux en silex, des haches en pierre polie, des bracelets de bronze et des grains de colliers en verre. Ces divers objets ont été malheureusement dispersés au loin, et il n'en reste aujourd'hui dans le pays que de vagues souvenirs. Les fouilles pratiquées dans l'enceinte même de l'*oppidum* ont fourni une récolte abondante d'objets de toute espèce. Les ustensiles de silex et de pierre polie surtout, intacts ou brisés, s'y montrent en si incroyable quantité et sous des formes si variées qu'il semble qu'il suffise de se baisser pour en ramasser des échantillons. Mais tous ces prétendus fers de flèche, pointes d'épieu, haches, couteaux, grattoirs, polissoirs, plus ou moins ébréchés ou déformés, sont-ils bien toujours ce que l'on veut qu'ils soient, et l'imagination des archéologues n'a-t-elle pas vu quelquefois le passage de la main de l'homme là où il n'y a pas autre chose qu'une fantaisie de la nature? Ceci n'est pas le moins du monde une contradiction de ma part; c'est tout simplement une réflexion qui m'est inspirée par la lecture du mémoire de M. Flouest, et que je soumets sans parti pris à la sagacité et au bon sens de l'auteur.

Les débris de poterie ne sont pas moins communs au camp de Chassey que les ustensiles de pierre. Ils accusent pour la plupart un art encore dans sa première enfance. La pâte est grossière, façonnée à la main, sans l'aide du tour; la forme des vases est de la plus extrême simplicité, et l'on ne rencontre sur leurs parois, au moins pour ceux de la couche la plus ancienne, nulle trace d'ornementation, même la plus élémentaire. Parmi les produits céramiques exhumés à Chassey, il ne faut point oublier de mentionner deux petits cylindres de terre cuite, de la classe de ceux que certains

Digitized by Google

archéologues considèrent comme des pesons de fuseaux. Le bronze et le fer sont moins abondamment représentés dans les fouilles de l'*oppidum* que la pierre polie et l'argile, et je ne trouve guère à relever, dans le mémoire de M. Flouest, que quelques bracelets ou anneaux de bronze et des débris d'armes ou d'ornements en fer qui ne nous apprennent rien de nouveau.

L'anéantissement de l'indépendance gauloise ne condamna point l'*oppidum* de Chassey à la solitude et à l'abandon : les Romains y succédèrent aux vaincus, et les importantes substructions découvertes en 1866, au centre même de l'*oppidum*, par M. le colonel de Coynart, donnent lieu de penser qu'ils s'y établirent pendant un temps plus ou moins long. Ces substructions consistent en une enceinte carrée de $8^{m},40$ de côté à l'intérieur, inscrite dans une plus grande mesurant à l'extérieur $16^{m},08$, avec deux longs appendices latéraux, de forme rectangulaire. Les murs ont 50 centimètres d'épaisseur et sont construits en moellons cimentés et grossièrement équarris. Le pavement intérieur est fait d'une couche de béton déposé sur un lit peu épais de pierres brutes. Quel était l'édifice dont ces murs à demi renversés sont les restes? M. Flouest n'a point de peine à démontrer qu'on ne saurait y voir un temple, comme l'ont supposé quelques antiquaires (où ne voit-on pas de temples dans la Gaule romaine?), et il incline plutôt à en faire un grand bâtiment destiné au logement des soldats, en un mot une caserne. Cette hypothèse, que justifieraient d'ailleurs la rudesse de la construction et l'absence de tout vestige d'ornementation, est en tout cas moins improbable que la première. Il va sans dire que des fouilles ont été pratiquées à diverses reprises autour de ces ruines, comme dans les autres parties de l'*oppidum*. Ces fouilles ont livré, entre autres objets intéressants : 1° une stèle, en pierre du pays, abritant dans sa niche la statuette d'un dieu indigène, dont les attributs sont une corne d'abondance dans la main gauche, un vase à boire de forme allongée dans la main droite, et deux petites cornes naissantes au sommet de la tête, et qui me paraît offrir le caractère assez nettement indiqué d'une sorte de Jupiter gaulois; 2° un masque de figurine en terre cuite blanche, dont l'attribution est impossible, mutilé comme il l'est aujourd'hui; 3° quelques très-jolis petits bronzes, d'origine absolument romaine et d'une bonne époque, un Mercure, une Junon, un buste d'Hercule, et surtout un jeune taureau aux aguets, d'un excellent style; enfin un grand nombre de ces objets

Digitized by Google

de toilette ou de harnachement qui sont le mobilier habituel des fouilles, des agrafes, des plaques, des fibules, des clefs, un mors de cheval, un éperon, un style, un grand trépied; le tout en bronze et en assez bon état de conservation. Quant aux vases en terre cuite, de provenance romaine, on en a recueilli des débris innombrables, de toute forme, de toute grandeur et de toute qualité.

La description du camp de Chassey a servi de cadre à M. Flouest pour l'exposition de ses idées sur le développement de la civilisation chez les Celtes pendant la longue période des temps préhistoriques. Les considérations auxquelles il se livre présentent le résumé fidèle des connaissances et des opinions des savants de notre temps sur cet inépuisable thème d'études et de controverses. Je ne saurais malheureusement accompagner notre docte et disert confrère sur ce nouveau terrain. Non pas certes que le sujet ne soit intéressant et qu'il ne soit traité de main de maître; mais il faut savoir se borner, et, si je me laissais aller sur la pente, je donnerais à ce compte rendu, déjà bien long, les dimensions d'une dissertation académique. Je me contenterai donc de soumettre au jugement de l'auteur une observation qui me paraît particulièrement à propos en ce moment, et qui, d'ailleurs, n'est pas une nouvelle venue pour les membres de la section d'archéologie. M. Flouest professe un respect vraiment exagéré pour cette division arbitraire en âge de pierre, âge de bronze, âge de fer, fort judicieusement imaginée sans doute par les archéologues pour les commodités de la discussion et la netteté de description des monuments, mais dont il ne faut user qu'avec une sage réserve et en se gardant bien surtout de lui attribuer une précision qu'elle ne saurait en aucune façon comporter. M. Flouest, le dirai-je? me paraît avoir méconnu cette règle prudente. Il s'aventure d'un pas assuré dans les profondeurs de ces époques ténébreuses et y manœuvre à l'aise, comme il ferait dans l'histoire des Antonins. ou dans celle de Charlemagne. C'est sans l'ombre d'une hésitation qu'il distingue les silex taillés de l'âge de pierre de ceux de l'âge de bronze, ou la céramique de l'âge de bronze de celle de l'âge de fer. N'est-ce pas vraiment dépasser la mesure? Je n'insisterai pas davantage. Il me suffit d'avoir crié gare à l'auteur : sa sagacité fera le reste.

Dans la troisième et dernière partie du volume, M. Henri Batault a donné la description avec *fac-simile* d'un très-curieux sceau de plomb, recueilli dans un champ, sur le territoire de

Digitized by Google

Màcon. C'est le grand sceau impérial de Henri de Flandre, élu empereur de Constantinople en 1206 et mort en 1216. Au droit, l'empereur est représenté assis sur le trône byzantin que soutiennent les lions traditionnels; il est couvert du grand manteau drapé et coiffé de la couronne fermée; de la main droite il tient une croix et de la main gauche le globe crucifère. La légende, tracée en grandes capitales grecques, porte : ENPIKVC ΔΕCΠOTHC (*despotes*). Au contre-sceau, l'empereur est à cheval, courant vers la droite, coiffé du casque à visière et brandissant son épée nue. La légende en capitales latines est ainsi conçue : HENRIC DI GRATIA IMPRATOR ROIE (*Romanie*).

La première partie du sixième volume des Mémoires, qui accompagnait l'envoi du cinquième, est entièrement remplie par un essai historique sur les écoles de Chalon, dont l'examen appartient à nos confrères de la section d'histoire.

Je ne veux pas terminer ce long compte rendu sans signaler à l'attention de la section les nombreuses planches lithographiées dont chaque mémoire d'archéologie est accompagné. Ces planches sont dignes du texte : c'est le meilleur éloge que j'en puisse faire.

JULES MARION,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET DE STATISTIQUE DE LA DRÔME.

Années 1870, 1871, 1872. Livraisons de 16 à 23.

Je n'ai à signaler à la section, dans ces huit livraisons, que le travail sur *la tour de Crest*, par M. l'abbé Cyprien Perrossier, professeur au collége de Crest.

Crest est une petite ville, ancien apanage des évêques de Valence, puis des Poitiers, comme comtes de Valentinois, appuyée au dernier mamelon des monts Raye, contre-fort des Alpes Dauphinoises qui vient mourir en vue du Rhône. Sa situation sur la rive droite de la Drôme, à l'intersection des deux routes qui mettent en communication le Dauphiné avec le Languedoc et la Bourgogne avec la Provence, en fait une des clefs du Dauphiné du côté de l'Ouest. Crest a donc toujours dû être une position importante, et par conséquent défendue par un établissement militaire. Les ruines dont l'abbé Perrossier donne la description formaient le donjon d'un

Digitized by Google

château qui n'existe plus et qui date de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe. La tour carrée, que le temps et le cardinal de Richelieu ont seule respectée, rappelle les beaux donjons d'Arques, de Montbazon et de Loches. Il est permis de supposer que c'est devant cette position qu'échoua, à deux reprises différentes, Simon de Montfort, mort, on le sait, en 1218. M. l'abbé Perrossier assure que cette tour aurait été construite à la fin du XIe siècle par Amédée de Roussillon, évêque de Valence. Les preuves qu'il donne à l'appui de son assertion ne me semblent pas convaincantes, ou du moins s'appliquent difficilement aux constructions dont il reproduit une gravure. Ce qu'il en reste suffit d'ailleurs à autoriser les trois articles qu'il leur consacre.

Je ne suivrai pas l'auteur à travers les détails de sa description. Elle n'apprend rien de nouveau, ni sur le mode de construction ni sur le système de défenses accumulées par les ingénieurs du XIIe siècle en vue d'une attaque de vive force. Je désire seulement lui soumettre les observations suivantes.

Un grand mur montant de fond à une hauteur de 45 mètres, sans baies, sans meurtrières, sans ouverture quelconque, « ne présentant d'accident qu'un léger cordon en retraite vers le milieu de sa hauteur, » véritable écran de pierre qui protége le donjon dans sa largeur et dans sa hauteur du côté le moins accessible à l'investissement, constitue la particularité la plus saillante de l'édifice. Quelle était la destination de cette muraille? Il est bien difficile d'y voir une défense, puisque, je le répète, elle est bâtie d'un côté où l'attaque était à peu près impossible. Le génie militaire du temps prodiguait les défenses nécessaires, mais nullement les défenses inutiles. Il était aussi avisé et aussi expert que le nôtre, pour le moins. Faut-il y voir un mur de soutenement? Mais quelle eût pu être la force de résistance d'un épaulement présentant une pareille surface, sans contre-fort pour le soutenir et le butter? Une inspection minutieuse des lieux pourrait aider à résoudre ce problème, que M. l'abbé Perrossier laisse dans toute son intégralité.

Voici une autre particularité :

Le plan vertical intérieur de ce mur ne fait pas corps avec le plan vertical intérieur du donjon. Il existe entre les deux surfaces un vide où l'on peut facilement passer le bras. L'auteur constate que ce vide est fait à dessein, et ne vient pas, comme on pourrait le croire, d'un écartement occasionné par le temps, d'une déchirure

Digitized by Google

entre deux constructions jadis soudées l'une à l'autre. Ce vide a préoccupé tous ceux qui ont écrit sur le château de Crest. A quel usage était-il destiné ? Ne serait-ce pas tout simplement à ménager des prises d'air aux divers foyers du donjon, foyers qui, si je me rends bien compte de la descripton donnée par M. l'abbé Perrossier, étaient placés de ce côté. En tout cas, cette hypothèse expliquerait l'usage du vide, mais non celui du mur même. Je ne prétends pas dire que l'on ait établi une pareille construction dans le seul but de ménager des prises d'air à ces divers foyers.

Et ici j'adresserai une critique à l'auteur. Il est regrettable qu'il n'ait pas joint à son travail des plans et des coupes des divers étages où il conduit le lecteur. Ces plans eussent facilité la solution des deux problèmes de la destination de cette muraille et de l'usage de ce vide. La description même se ressent de cette négligence. Elle devient confuse, lorsqu'il eût été si facile de la rendre claire et précise. Une planche donnant l'élévation perspective de la tour n'est pas suffisante pour faire comprendre les questions complexes que soulève un monument de cette importance.

M. l'abbé Perrossier cite une description du château de Crest en 1384, extraite des registres de la chambre des comptes du Dauphiné. Cette description dit expressément qu'à cette époque, au second étage de la tour du donjon, il existait un moulin à vent. Les archéologues regretteront qu'il se soit borné à l'énoncé de cette mention, et n'ait pas poussé plus loin ses recherches, soit dans les archives de Valence ou de Crest, soit dans l'examen des vestiges du donjon. Le fait cependant en valait la peine. D'après M. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*, article *Moulin*), une vignette du Cabinet des estampes, représentant l'enceinte de Carcassonne en 1467, indique des moulins à vent sur les tours de cette enceinte. C'était jusqu'ici le plus ancien document concernant cette particularité. Celui publié par M. l'abbé Perrossier remonte cent ans plus tôt.

Je crains enfin que M. l'abbé Perrossier ne cède trop facilement à son imagination. Dans un magasin situé comme toujours en contrebas du sol, et dont la voûte est percée d'un œil correspondant à un anneau fixé à l'étage supérieur, anneau où s'engageait la corde au moyen de laquelle on hissait les objets contenus dans ce magasin, il voit des oubliettes où l'on descendait les malheureux prisonniers. Ce thème lui fournit l'occasion d'un élan de lyrisme plus touchant

Digitized by Google

qu'éclairé. Je n'ai pas à revenir sur la question des oubliettes ; mais je prendrai la liberté d'engager l'auteur à lire sur ce sujet les *Instructions du Comité des arts et monuments*, rédigées par notre regretté collègue M. Mérimée, et l'article consacré aux oubliettes par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*. Cette lecture pourra modérer les écarts de sa sensibilité.

Il existe plusieurs notices sur le château de Crest, que l'auteur indique avec une parfaite bonne foi. Toutes sont écrites au point de vue historique. M. l'abbé Perrossier est le premier qui se soit placé au point de vue archéologique. Des fautes de détail, sur lesquels je crains d'avoir trop insisté, n'enlèvent pas sa valeur à ce travail, qui n'en est pas moins une intéressante monographie. La voie était nouvelle ; l'auteur est excusable d'y avoir bronché parfois.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

Tome VIII de la 3e série (28e de la collection), in-4°. Caen, 1873.

Pour me conformer à l'ordre chronologique des antiquités consignées dans ce volume, je donnerai la première place à un *Rapport sur les pierres druidiques de la Plumaudière (canton d'Aunay)*. Ce rapport est l'ouvrage d'une commission de trois membres, qui fut nommée par la Société, en 1870, à l'effet d'aller voir ce qu'étaient ces pierres, sur lesquelles on avait appelé son attention.

L'exploration a été faite avec soin et circonspection. Le rapporteur, M. l'abbé Laurent, dit très-sagement, en terminant, que ni ses collègues ni lui n'ont de conclusion à donner. Ils ont vu ces pierres plantées dans un ordre régulier; ils en ont mesuré les intervalles, constaté l'orientation, fouillé le pied sans trouver autre chose que le sol vierge. Ils s'en sont tenus là. Pour être tout à fait irréprochables, ils auraient dû s'abstenir de l'épithète *druidique* qui implique l'intervention des druides, intervention qui n'est rien moins que justifiée.

Voici les faits recueillis par la commission :

Sur un plateau d'où l'on a une vue magnifique, une bande de terre de 60 mètres de long sur 5 mètres de large est occupée par deux rangs parallèles de pierres levées, dont la plus haute a $3^m,80$ au-

Digitized by Google

dessus du sol. Les deux lignes vont du nord au sud; leur écartement, dans chaque ligne, est de 4 mètres. Les pierres diffèrent par leur nature de celles que fournit la localité. L'espace sur lequel elles se dressent s'appelle *Champ de Hu*, et il est difficile de ne pas rapprocher ce nom de celui du héros que les triades galloises désignent comme le premier législateur des Bretons.

La tradition de la Plumaudière donne aux pierres du champ de Hu une origine infernale. On dit que, lors de la fondation de l'abbaye du Plessis-Grimault, le diable, désolé de ce que de saintes gens allaient lui disputer la domination de ces lieux, résolut d'écraser sous une grêle de roches les constructeurs du monastère. Il alla faire sa provision du côté de Pont-Farcy; mais, arrêté par une force supérieure, il fut obligé d'abandonner en chemin la charge qu'il apportait.

Sur les deux bords d'un ruisseau voisin, la commission a constaté la présence de plusieurs pierres de la même espèce que celles qui garnissent le plateau. Elle a relevé aussi dans le même parage plusieurs dénominations qui lui ont paru avoir du rapport avec la destination primitive du lieu, par exemple, le *Champ de l'autel*, le *Champ dolent*, le *Champ de Die*, la *Bruyère au corps nu*, sur laquelle bruyère existe encore une pierre debout appelée la *Pierre grise*. Les savants qui s'occupent des antiquités celtiques feront certainement leur profit de ces renseignements.

Pour l'époque romaine, je trouve d'abord une notice de M. Eugène Chatel, secrétaire de la Société, sur la mosaïque découverte à Lillebonne en 1870.

Ce travail, imprimé depuis plus d'un an, est celui qui fut lu à la réunion des Sociétés savantes de 1873, et, à cette occasion, M. Chabouillet en a parlé dans le compte rendu des séances de la Sorbonne[1]. D'ailleurs, la *Revue des Sociétés savantes* avait déjà enregistré, au moment de la découverte[2], une partie des faits sur lesquels revient M. Chatel.

Je me bornerai à rappeler qu'il s'agit d'une mosaïque à figures, de 62 mètres carrés, représentant, à ce que l'on croit, le mythe de Daphné poursuivie par Apollon, avec des scènes de chasse en bordure.

M. Chatel et les autres antiquaires, ses compatriotes, me sem-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, t. V de la 5e série, p. 316 et suiv.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, t. I de la 5e série, p. 426.

Digitized by Google

blent avoir un peu trop exalté le mérite de cette pièce comme œuvre d'art. La composition du groupe principal est bien entendue; elle est visiblement la reproduction d'un de ces motifs créés par les grands maîtres de l'antiquité, dont les industries vulgaires faisaient leur profit; mais le dessin est mauvais et l'exécution peu soignée. Les sujets de chasse ne valent pas beaucoup mieux, quoique d'un style tout différent. Ils rentrent dans la catégorie des produits de l'art gallo-romain, et c'est par là qu'ils ont une valeur réelle. Ils nous montrent la manière de procéder aux grandes chasses pendant le IIe siècle de notre ère, et l'accoutrement sous lequel nos gentilshommes campagnards et leurs gens couraient alors le cerf.

Ce qui achève de donner à la mosaïque de Lillebonne une valeur rare comme monument historique, c'est qu'elle est signée de ses auteurs. Deux noms inscrits dans des cartouches nous apprennent qu'elle est l'ouvrage d'un Titius Senius Felix, citoyen de Pouzzoles, et de son apprenti, *discipulus*, qui s'appelait Amour, *Amor*. Le nom AMOR est suivi d'un C et d'un K, qu'on avait pris d'abord pour la désinence d'un nom barbare. On verra au compte rendu cité ci-dessus que de la discussion qui eut lieu en Sorbonne à propos de ce nom singulier est sortie l'opinion très-probable de M. Léon Renier, qu'il faut voir dans les deux lettres finales l'abréviation des mots *civis Kartaginiensis*. M. Chatel, je n'en doute pas, aurait fait son profit de cette ingénieuse conjecture, si son mémoire n'avait pas été imprimé lorsqu'elle s'est produite.

La Société des antiquaires de Normandie n'a rien épargné pour donner au travail de son secrétaire l'importance d'une monographie aussi complète que possible. Des lithographies de grande dimension, qu'elle a fait exécuter à ses frais, représentent, avec une fidélité scrupuleuse, toutes les parties de la mosaïque.

Le contingent des antiquités romaines est complété dans le volume par un *Corpus* des inscriptions antiques trouvées dans le département du Calvados. C'est M. Lambert, bibliothécaire de Bayeux, récemment décédé, qui a eu l'idée de faire ce recueil. Il en avait puisé les éléments dans les livres et dans un musée dont l'établissement qu'il dirigeait s'est enrichi par ses soins. Le Comité ne saurait trop recommander à ses correspondants l'exemple de ce regrettable savant. Il est de la plus grande utilité qu'un travail semblable soit fait pour tous les départements. C'est par là que pourra être hâtée l'exécution du recueil général des inscriptions de la Gaule,

Digitized by Google

si vivement désiré, dont M. Léon Renier n'a pas encore achevé de réunir les matériaux.

Ayant l'habitude de dire la vérité aux vivants, je ne dois pas craindre d'user de la même franchise à l'égard de M. Lambert, défunt. Le mode de publication qu'il a adopté prête le flanc à la critique. Il a omis des choses que ne devront pas oublier de faire ceux qui voudront marcher sur ses traces, et, au contraire, d'autres choses qu'il a faites seront à éviter soigneusement.

Plusieurs planches accompagnent son travail. Elles représentent dans leur état actuel les monuments sur lesquels sont gravées les inscriptions. Cela dispensait-il l'auteur de consigner de nouveau dans ses notices les mêmes inscriptions avec leurs abréviations et leurs lacunes? Il l'a pensé; mais, à cet égard, je ne partage pas sa manière de voir. Ce n'est pas assez que les notices donnent les textes restitués. Pour la commodité du lecteur, qui a à juger si la restitution est bonne, il fallait que le texte, tel qu'il existe sur le monument, fût mis en regard. La planche sera pour le contrôle ultérieur de la lecture, s'il y a doute sur quelque point. C'est ainsi que procèdent aujourd'hui tous les éditeurs d'inscriptions.

Les notices épigraphiques doivent présenter, aussi complétement que possible, l'historique des inscriptions auxquelles elles sont consacrées. Il faut que la critique puisse recourir, en cas de besoin, à toutes les lectures bonnes ou mauvaises qui en ont été données, à toutes les observations auxquelles elles ont donné lieu. Il y a donc obligation pour l'éditeur à indiquer tous les ouvrages où elles se trouvent reproduites. Cette partie laisse trop à désirer dans le travail de M. Lambert, qui s'est borné le plus souvent à indiquer la première édition des textes qu'il a recueillis.

Les premières lectures qui ont été données des inscriptions sont fautives pour la plupart. Elles se ressentent de l'inexpérience de savants qui opérèrent lorsque n'étaient pas encore fixés les principes de l'épigraphie. Les travaux accomplis depuis quelques années ont bien avancé les choses. Il importe de se mettre au courant de ce qui a été fait. Tel texte dont on désespérait naguère de trouver le sens se trouve expliqué aujourd'hui, soit parce qu'il a été l'objet d'une discussion nouvelle, soit parce que la lumière s'est faite à l'occasion d'un texte semblable.

Je vois M. Lambert reprendre, à propos d'un cachet d'oculiste trouvé à Bayeux, l'explication que ce petit monument a reçue de

Digitized by Google

Duchalais. Mais, plus récemment, M. Sichel a repris la discussion, et, avec l'autorité que lui donnait sa spécialité d'oculiste et la connaissance de textes nouveaux, il a établi qu'un mot qu'on lisait DIAGE, doit être lu DIACE, abréviation de *diaceratos*, qui était le nom d'un collyre fait avec de la corne de cerf[1]. L'abréviation DIC du même cachet a été remplie également par M. Sichel, avec le secours d'un autre cachet qui porte en toutes lettres *dicentetum*.

Les premiers mots d'une inscription itinéraire qui n'existe plus depuis longtemps ont été rendus ainsi qu'il suit dans un mémoire présenté par Moreau de Mantour à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres :

C. P... EVBIO TETRICO.

M. Lambert complète et corrige par la leçon *Caio Pivesubio Tetrico*. Mais d'autres bornes milliaires de la Gaule et la numismatique lui auraient procuré le moyen de restituer avec plus d'exactitude *Caio Pio Esubio* ou *Esuvio;* car tels furent les prénoms et noms de Tetricus.

Dans une inscription funéraire, également détruite, et que M. Lambert reproduit d'après une copie dont il n'indique pas l'origine, il y a le nom de femme TEΘΘILLAE écrit ainsi avec deux Θ. La notice dit à ce sujet: «Les signes du Θ des Grecs, pour indiquer la mort des enfants de cette famille, placés dans l'intérieur du nom d'un de ces enfants, a quelque chose de singulier et semble marquer une origine étrangère.» D'autres inscriptions de la Gaule auraient convaincu M. Lambert que ces caractères n'ont pas la signification qu'il leur attribue. Le thêta grec, ou plus exactement le D barré, est une lettre assez fréquente dans l'épigraphie gallo-romaine. Elle devait rendre une articulation peu différente de celle du thêta, puisque, dans une inscription du musée de Strasbourg, la consonne S du nom de Sirona était remplacée par ce D barré.

L'inscription d'une borne milliaire du musée de Bayeux finit par les sigles NMPXXV. L'abbé de La Rue, en introduisant ce texte dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, avait interprété *Noviomago millia passuum* XXV. M. Lambert, se fondant sur ce que la borne a été trouvée sur l'ancien territoire des *Baiocasses*, déclare impossible le nom de Noviomagus, qui était une des villes des Lexovii. Il remplit l'abréviation par le mot *numero*. Mais la formule des ins-

[1] *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains* (p. 111). Paris, 1866.

Digitized by Google

criptions itinéraires est constante. Lorsqu'une sigle précède le chiffre de la distance, c'est toujours un nom de ville qui a été indiqué par là. M. Lambert aurait trouvé une solution différente à la difficulté qu'il soulevait, ou plutôt il n'aurait pas soulevé de difficulté, s'il s'était éclairé par l'exemple des autres bornes milliaires.

Ma conclusion est que les travaux du genre de celui auquel s'est livré le savant bibliothécaire de Bayeux doivent être accompagnés de recherches bibliographiques plus étendues, de telle sorte que l'auteur profite, pour son sujet, de toutes les lumières fournies par l'état actuel de la science, et qu'à son tour il procure à ses lecteurs toutes les facilités qui les mettront à même de contrôler ses assertions.

Un mémoire de M. l'abbé Cochet embrasse, par son objet, toute la période qui s'est écoulée entre la fin de la domination romaine et l'approche des temps modernes. C'est le compte rendu d'une fouille exécutée au mois de mars 1871 dans le jardin de l'hôtel de ville de Rouen, autrefois cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. L'opération, dirigée avec l'expérience que possède M. Cochet, a produit les résultats les plus intéressants. Elle a mis au jour des débris et des monuments dont la succession compose toute l'histoire de la sépulture au moyen âge.

Dans la couche supérieure ont été reconnues les pratiques du XIVe et du XVe siècle. C'est l'époque où la plupart des morts étaient enfermés dans des bières de bois ; quelques-uns seulement avaient le privilége d'un cercueil de plâtre. Un petit pot de terre percé de trous, après avoir servi de cassolette pendant le service funèbre, était déposé dans la fosse avec le défunt. Beaucoup de ces vases ont été recueillis, ainsi que de longs clous de fer, seul reste des bières qu'ils avaient assemblées.

Quatre cercueils de plâtre, qui avaient été coulés sur place, ne subsistaient plus que par leurs encognures, mieux conservées que le reste parce qu'elles avaient été plus épaisses.

Enfin un sarcophage en pierre de l'époque mérovingienne, qui s'est trouvé entre les mêmes débris, a confirmé un fait constaté plusieurs fois déjà par M. l'abbé Cochet : c'est qu'on ne se faisait pas scrupule d'affecter à des sépultures nouvelles les cercueils des époques plus anciennes, lorsqu'on en rencontrait de vides en fouillant la terre.

La couche au-dessous de celle dont je viens de parler avait servi aux inhumations des XIe, XIIe et XIIIe siècles. Elle contenait de nom-

Digitized by Google

breux cercueils formés de l'assemblage de plusieurs pierres et dépourvus de fond. Ils avaient été construits dans la fosse même. Les pierres d'où résultaient les parois latérales étaient appareillées en carreaux, et dans l'intérieur il y en avait deux en forme de briquettes, séparées par un intervalle dans lequel avait été emboîtée la tête du mort. Les couvercles étaient aussi de plusieurs morceaux, et grossièrement taillés en dos d'âne.

Ces cercueils ne renfermaient aucun vase. Ils n'ont fourni que des os et des débris de cuir définis, dans le mémoire, comme des résidus de bottes.

La présence de bottes dans des sépultures qui doivent avoir été celles de religieux ne paraît pas avoir surpris M. l'abbé Cochet. Elle n'a rien de surprenant, en effet. Ces chaussures, au moyen âge, firent partie de l'habillement des Bénédictins, dans la plupart des maisons de leur ordre. Mais, au sujet des os, M. Cochet fait la remarque que beaucoup étaient imprégnés d'une teinte violette très-prononcée : ce qui l'a d'autant plus étonné que lui et d'autres que lui ont déjà observé plusieurs fois la même particularité. Jusqu'ici, ajoute-t-il, personne n'a pu lui en donner une explication plausible. Seulement un chimiste de sa connaissance, après avoir analysé un os ainsi coloré, lui a dit que cette couleur provenait d'une substance animale.

S'il m'est permis de hasarder une conjecture à ce sujet, je dirai que j'attribuerais volontiers la coloration des os au vêtement de laine noire dans lequel étaient inhumés les religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Le beau noir de teinture s'obtenait, aux XIIe et XIIIe siècles, par plusieurs bains successifs de garance, de pastel et d'alun. Je laisse à décider aux hommes de l'art si la couleur violette des os a pu résulter de la décomposition du drap ainsi traité.

La troisième couche en descendant a fourni d'autres cercueils de pierre, très-massifs, très-peu biaisés vers les pieds. Les coffres étaient d'un seul bloc, ainsi que les couvercles. Dans l'intérieur de chaque coffre, un emboîtement rond était pratiqué pour la tête. Un de ces cercueils recelait deux squelettes, et, d'après la position des os, il était visible que les restes du premier mort avaient été très-irrévérencieusement bousculés pour mettre le second en bonne place. M. Cochet a vu là des sépultures de l'époque carolingienne.

La quatrième couche, annoncée par la rencontre de beaucoup de tuiles à rebords, était celle des sépultures mérovingiennes. Là en-

Digitized by Google

core les cercueils étaient de pierre, mais plus bas, plus biaisés et évasés, en un mot plus en forme de bateau que les précédents. M. Cochet a fait à leur sujet la remarque qu'ils étaient en pierre de Saint-Leu, fabriqués, par conséquent, bien loin du lieu de leur emploi, tandis que la pierre des carrières les plus voisines de Rouen était la seule qui eût servi à faire les cercueils des époques subséquentes.

Les objets trouvés dans ces sépultures ont répondu de point en point à l'attente de M. Cochet. Il a recueilli plusieurs de ces vases de terre, dont la façon et le style sont connus de tous les archéologues, une fiole en terre rouge qu'on dirait être un ouvrage romain, une boucle de ceinture en bronze.

Des raretés ont été fournies par deux autres cercueils, dont l'un contenait les débris d'un tissu regardé comme celui d'un cilice, et l'autre les restes d'un linceul de cuir ainsi qu'une baguette de coudrier.

M. l'abbé Cochet, n'ayant jamais rencontré d'objets de cette nature dans les explorations auxquelles il s'est livré jusqu'ici, s'est demandé s'il n'y aurait pas là l'indice d'une inhumation faite *a posteriori*. L'ensevelissement dans du cuir est un usage pour lequel il n'a pas trouvé de témoignage antérieur au XIIe siècle.

Si c'est là la seule difficulté qui l'arrête, je puis lever son scrupule en lui citant l'exemple de Nithard, inhumé à Saint-Riquier en 859, dont le corps fut trouvé, au XIe siècle, enfermé dans une bière garnie de cuir, *in lectica coriata*. Ce fait est consigné dans la chronique du monastère (l. IV, c. XXXII). A mes yeux, les sépultures dont il s'agit peuvent très-bien dater du VIIIe siècle.

Au-dessous du cimetière mérovingien, il n'y avait plus que des décombres de maisons romaines détruites par l'incendie. On était à dix pieds sous terre.

Une fouille conduite et décrite comme celle du cimetière de Saint-Ouen a la valeur d'une leçon d'archéologie. Les personnes qui auront en vue des explorations du même genre ne sauraient mieux faire que de s'inspirer de la pratique et des doctrines de M. l'abbé Cochet.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur la publication des papiers d'État du cardinal Granvelle.

La Commission d'histoire de Belgique a demandé au Ministre de l'instruction publique, par l'entremise de son gouvernement, de vouloir bien lui communiquer, avec autorisation de les publier, les copies des papiers d'État du cardinal Granvelle, préparées par les soins du Ministère pour l'achèvement de l'impression du recueil commencé sous ses auspices et resté interrompu depuis plusieurs années.

La section d'histoire, consultée par M. le Ministre sur cette demande, a désigné, pour l'examiner, une commission composée de MM. Rathery, Francis Wey et Bellaguet.

Cette commission a cru devoir d'abord, en se reportant à l'origine de l'entreprise, se rendre un compte exact des progrès successifs et de l'état actuel de cette publication.

Les travaux préparatoires du recueil des papiers d'État du cardinal Granvelle ont été commencés à la fin de 1834, sous la direction d'une commission instituée à Besançon et présidée par le savant bibliothécaire de cette ville, M. Charles Weiss. Le nombre des volumes dont devait se composer la collection ne fut pas fixé d'avance d'une manière précise; mais on comptait qu'il n'irait pas au delà de douze. Les deux premiers volumes parurent en 1841; les troisième, quatrième et cinquième, de 1842 à 1844; les quatre suivants de 1845 à 1851; le dixième fut mis sous presse en 1852. Les documents déjà imprimés s'arrêtaient alors à l'année 1565; restaient encore à imprimer les documents des années 1565 à 1586,

Digitized by Google

époque de la mort du cardinal de Granvelle, qui devaient former la matière d'environ sept nouveaux volumes et qui furent ultérieurement réduits à trois.

La section d'histoire se préoccupait, en effet, depuis quelque temps, des proportions considérables qu'avait prises un recueil déjà si étendu, et qui d'ailleurs renfermait un grand nombre de documents n'intéressant qu'indirectement l'histoire de France. Dans la séance du 24 janvier 1853, elle demanda que l'on restreignît à un seul volume les trois qui restaient à publier à la suite du dixième, qui avait atteint sa quarante-deuxième feuille. M. Monin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, qui avait été chargé par le ministère de continuer l'impression du recueil, fit des objections contre cette réduction excessive et contre le parti auquel on voulait s'arrêter de remplacer les pièces inédites par l'indication sommaire de leur contenu; il proposa, comme préférable, la suppression d'un nombre assez considérable de documents. La section adopta cet avis et adjoignit M. Chéruel à M. Monin, à titre de commissaire, pour examiner les moyens d'opérer la réduction demandée. Les deux rapports présentés sur cette question par M. Chéruel, dans les séances des 19 février et 19 mars 1855, conclurent, en raison de l'importance des documents restant à publier[1], à une demande de deux volumes, en sus du dixième, au lieu d'un seul que la section réclamait. La section adhéra à ces conclusions. Mais alors commencèrent les difficultés relativement au choix des pièces à conserver ou à éliminer. Les opinions furent partagées. Dans ces circonstances, le Comité ouvrit l'avis que l'on s'informât auprès de la Commission d'histoire de Belgique si elle serait disposée à publier une partie de ces documents, notamment les lettres de Morillon[2] au cardinal Granvelle, dont cinquante-huit, s'étendant de juillet 1566 à décembre 1567, devaient entrer dans le dixième volume. Le ministère écrivit dans ce sens à M. Gachard, qui fit savoir, sans délai, que la Commission d'histoire de Belgique se chargerait très-volontiers de publier ces documents. S'il ne fut pas donné suite à ces propositions, cela tint aux nouvelles difficultés qui s'élevèrent concernant le triage des pièces. Pendant ce temps,

[1] Ces documents renferment des renseignements intéressants sur la Saint-Barthélemy, sur la Ligue et sur les relations de la France avec les puissances étrangères.

[2] Prévôt d'Aire en 1559, puis premier archidiacre et vicaire général de l'archevêché de Malines, et évêque de Tournai en 1582.

Digitized by Google

l'impression du tome X restait suspendue, les personnes chargées de la publication se dispersaient. A partir de ce moment, il ne fut plus que rarement question, dans la section d'histoire, de la continuation des papiers Granvelle, et l'achèvement en fut à peu près considéré comme abandonné, on peut le dire, tant par le Comité que par le Ministère.

Dans cette situation, votre commission, tout en regrettant les causes plus ou moins justifiables qui ont entravé l'achèvement de cette publication, a pensé qu'il serait d'autant plus difficile de la reprendre, après une interruption de plus de vingt ans, qu'il faudrait trouver à cet effet un nouvel éditeur ou continuateur. Considérant, d'autre part, qu'il ressort des délibérations antérieures de la section sur ce point un désir manifeste d'abréger le plus possible et même de clore ce recueil, et qu'il vaut encore mieux y renoncer complétement que de le terminer en adoptant un système tout différent de celui qui a été suivi antérieurement, c'est-à-dire en se bornant à un sommaire des pièces; que, d'ailleurs, ces documents touchent plus directement, pour la plupart, à l'histoire de la Flandre et de l'Espagne qu'à celle de la France, et qu'ils ne seront pas perdus pour le monde savant, puisqu'ils seront mis au jour par la Commission d'histoire de Belgique, et pourront servir de supplément à la publication exécutée sous les auspices du Comité; qu'enfin la cession de ces documents serait, en quelque sorte, un acte de bienveillante réciprocité envers le gouvernement belge, qui, dès l'origine, a mis à la disposition de la commission de Besançon, avec l'empressement le plus obligeant, trois portefeuilles contenant une grande quantité de lettres autographes du cardinal Granvelle et provenant de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, votre commission, par ces divers motifs, est d'avis qu'il y a lieu de déférer à la demande adressée par le représentant de ce gouvernement à M. le Ministre de l'instruction publique. Elle exprime en même temps le vœu que, pour faciliter les recherches dans les volumes déjà publiés et rendre ces volumes plus utiles, il soit dressé une table analytique des matières qui y sont comprises. Cette table formerait le complément du dixième volume, qui deviendrait ainsi le dernier de la collection.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Compte de recette et dépenses de Jean Roussière, viguier de Remoulins, relativement à une mission près du maréchal de La Force, pour faire annuler une contribution imposée au bourg, le 30 août 1632.

Communication de M. Charvet, président de la Société littéraire d'Alais.

Cette mission se rattache aux événements qui ont suivi, dans le Midi, la révolte de Gaston d'Orléans, soutenue par le duc de Montmorency, secondé du duc d'Elbœuf.

Le maréchal de La Force, qui combattait pour le roi, battit les rebelles près du Pont-Saint-Esprit, et vint coucher à Remoulins, qu'il frappa d'un impôt de guerre. Pour obtenir la décharge, les bourgeois envoient un magistrat de la ville, le sieur Roussière, implorer la générosité du maréchal. Le document présenté par M. Charvet, et relevé aux archives communales de Remoulins, contient la note des dépenses faites en route par le viguier, et, dans la justification de ces frais, l'exposé descriptif et motivé du voyage.

Ce compte, par lui-même, n'offre rien de curieux; mais les incidents de l'excursion ont un léger intérêt.

Ils prouvent que le consulat de Remoulins ne comptait guère sur son crédit, puisque le messager va d'abord trouver le duc d'Uzès pour en obtenir une lettre de faveur qui serve d'introduction et d'appui près du maréchal.

La suite indique à quel point les communications étaient difficiles et les renseignements peu précis sur la marche des armées, puisque, en un espace aussi restreint, Roussière se fourvoie dans plusieurs localités où le maréchal n'était plus.

Enfin ce document nous induit à croire que le duc d'Uzès était peu hospitalier; car un magistrat, député de la ville, va le trouver en son château à deux reprises, sans que ce grand seigneur daigne l'héberger selon l'usage : Roussière va dîner à l'auberge pour 1 livre 10 sous, et la seconde fois pour 35 sous.

Ayant fini par rejoindre M. de La Force, le sieur Roussière échoue dans sa mission. C'est pourquoi il revient à Uzès supplier le duc d'envoyer un de ses gentilshommes faire de nouvelles prières au maréchal en faveur de la ville, et c'est cette seconde ambassade qui réussit. Remarquons toutefois que le secrétaire du maréchal fit payer deux écus d'or d'Espagne (8 livres 8 sous) l'ordonnance de décharge.

Digitized by Google

En somme, si le consulat de Remoulins, au lieu de défrayer sur les chemins l'honnête viguier, avait tout simplement écrit au duc d'Uzès de mettre en campagne pour la ville un de ses officiers, la requête eût été exaucée plus vite, et la commune aurait économisé 29 livres 7 sous, qu'elle a avancés pour indemniser M. le viguier de ses dépenses.

Je propose que ce compte et la note servant d'introduction soient classés aux archives du Comité.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR L'HISTOIRE DU COLLÉGE DE BEAUNE, PAR M. CH. AUBERTIN, CORRESPONDANT À BEAUNE (CÔTE-D'OR).

La section d'histoire et de philologie a reçu de son correspondant, M. Ch. Aubertin, une histoire manuscrite du collége de Beaune, qu'elle a bien voulu renvoyer à notre examen, et que nous avons à lui faire connaître par une courte analyse.

Cette histoire occupe quarante pages, grand in-folio, d'une écriture assez fine. Elle a été en grande partie composée avec les documents retrouvés par l'auteur dans les archives municipales. Elle contient vraisemblablement tout ce que nous pouvons savoir aujourd'hui sur l'établissement dont elle retrace les destinées.

Il est à présumer que la ville de Beaune, comme toutes les localités de quelque importance, a très-anciennement possédé des écoles. Ce qui confirme cette conjecture, c'est un acte de 1477, relatif à la fondation du couvent des Jacobins, et dans lequel il est fait mention de « la mainson des escholles où de toutte antiquité on enseignoit la grammaire, la logique et les sciences. » Cependant il faut descendre jusqu'au xve siècle pour trouver à Beaune des traces authentiques de quelque institution consacrée à la jeunesse, encore ces traces sont-elles peu nombreuses et peu instructives. On voit néanmoins qu'à cette époque, outre les *basses* classes consacrées à l'enseignement élémentaire, Beaune possédait un collége qui était habituellement désigné sous ce simple nom « l'escholle. » Ce collége, s'il faut en croire les écrivains locaux, méritait peu la confiance des familles. Les élèves n'y travaillaient point, et la moralité y laissait singulièrement à désirer. Les maisons environnantes étaient occupées par des femmes de mauvaise vie, dont le voisinage don-

Digitized by Google

nait lieu à de grands scandales, et que le parlement de Bourgogne, sur la plainte du procureur général, dut faire expulser de la ville, pour apporter au mal un palliatif. Le remède fut-il efficace, les mesures ordonnées par la magistrature suffirent-elles pour faire fleurir à Beaune les bonnes mœurs et les études sérieuses? Nous en doutons beaucoup, et nous n'oserions pas dire, avec M. Aubertin, que, « dans la seconde moitié du XVIe siècle, cette ville était un centre intellectuel où les sciences et les lettres brillaient d'un vif éclat. » Ce qui du moins n'est que trop certain, c'est que, au commencement du siècle suivant, cet éclat, s'il a existé, s'était singulièrement obscurci. Les écoliers se montraient indisciplinés, les maîtres négligents, les familles mécontentes. Le découragement s'empara des officiers municipaux, qui, désespérant de relever leur collége aussi longtemps qu'il resterait aux mains de maîtres séculiers, laïques ou ecclésiastiques, se décidèrent à le confier à une communauté religieuse. On s'adressa d'abord aux Barnabites, et, la négociation n'ayant pas abouti, on entama des pourparlers avec les Oratoriens, auxquels le collége de Beaune fut définitivement cédé, le 8 septembre 1624, en vertu d'un contrat passé entre le maire de la ville et le P. Bance, agissant au nom du cardinal de Bérulle, supérieur général de l'Oratoire.

M. Aubertin, dès la fin de l'année 1869, avait communiqué ce traité au Comité des travaux historiques, et nous en avons nous-même présenté à la section d'histoire une rapide analyse, insérée au tome X, page 403 et suivantes de la 4e série de la *Revue des sociétés savantes;* il nous paraît donc superflu d'y revenir aujourd'hui. Dans les pages suivantes, M. Aubertin retrace l'histoire du collége de Beaune sous ses nouveaux maîtres jusqu'à la Révolution française. La congrégation de l'Oratoire ayant alors partagé la persécution qui sévissait contre les communautés religieuses, le collége qu'elle dirigea se trouva fermé durant quelques mois; mais, sur la demande des habitants de la ville, un arrêté du Directoire du département ordonna, le 9 février 1793, qu'il fût rouvert et replacé, sauf en ce qui touchait le personnel, dans les conditions où il était au moment de sa clôture. Tel fut pour cette antique maison, qui avait abrité l'enfance et la jeunesse de générations nombreuses, le point de départ d'une vie nouvelle que, quelques années après, les règlements de l'Université impériale régularisèrent et développèrent, et qui s'est continuée utilement et honorablement jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Avant 1789, le collége de Beaune passait pour un des meilleurs de la province de Bourgogne, et depuis lors il n'a pas déchu. Afin de justifier la bonne renommée de ses classes, M. Aubertin a donné une très-longue liste des élèves qui les ont fréquentées et qui, depuis, se sont le plus distingués dans les diverses carrières qu'ils ont parcourues. Cette histoire du collége de Beaune offre donc, à plusieurs points de vue, un véritable intérêt. Les incidents, nous l'avouerons, y sont peu nombreux; mais c'est la faute du sujet plutôt que celle de l'historien. Si nous avions un regret à exprimer, ce serait que l'auteur, en arrivant à la période tout à fait contemporaine, n'ait pas emprunté aux documents publiés par le ministère de l'instruction publique des détails statistiques et un certain nombre de faits scolaires qui eussent ajouté à la valeur de son travail. Telle, cependant, qu'elle se présente, l'étude manuscrite envoyée à la section par M. Aubertin sera consultée avec fruit; aussi avons-nous l'honneur d'en proposer le dépôt aux archives du Comité.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Rapport sur divers ouvrages envoyés par M. H. de Laplane.

M. Henri de Laplane, correspondant du Comité des travaux historiques, nous a adressé un ouvrage considérable : *L'abbaye de Clairmarais*, et deux opuscules : *Messieurs de Valbelle, évêques de Saint-Omer*, 1684-1754, et *Eperlecques, ses seigneurs, son ancien château, son église, sa vieille tour*. Ces diverses publications ont été renvoyées à notre examen, et nous venons en rendre compte à la section.

L'abbaye de Clairmarais forme deux volumes de 412 et 890 pages. Le premier volume a paru en 1864. Il a été l'objet d'un rapport lu à la section d'archéologie par notre confrère, M. Édouard de Barthélemy, et inséré au tome II, 4e série, pages 315 et suivantes, de la *Revue des Sociétés savantes*. Nous n'avons donc pas à y revenir. Le second volume contient la biographie des cinquante-neuf abbés qui, de 1148 à 1792, ont été appelés à diriger le monastère de Clairmarais. Chaque biographie relate les faits principaux de l'administration de l'abbé qu'elle concerne; elle se termine, aussi

Digitized by Google

souvent que les matériaux qui étaient à la disposition de l'auteur l'ont permis, par l'indication de ses armoiries, et constamment par la liste des religieux contemporains.

L'abbaye de Clairmarais n'a pas eu un rôle aussi important que quelques autres grands monastères, que celui de Cluny par exemple, ou celui de Saint-Bertin; néanmoins, pour tous ceux qui aiment les études historiques, ce sera toujours une bonne fortune que de posséder les annales complètes d'une ancienne abbaye, et de pouvoir suivre la succession non interrompue de ses abbés, avec la date de leur élection et celle de leur mort, depuis l'époque de son établissement jusqu'au jour où elle a été détruite, ses religieux dispersés, ses domaines vendus à l'encan. Ce qui ajoute à la valeur du travail de M. Laplane, c'est d'abord que l'abbaye de Clairmarais n'avait été, jusqu'à lui, l'objet que de notices courtes et insuffisantes; c'est en outre que, pour la mieux faire connaître, il a eu entre les mains, sinon les archives du monastère, tout au moins son histoire, écrite au siècle dernier par un de ses religieux, D. Bertin de Vallery, et renfermant la copie d'un nombre considérable de documents originaux. Le nouvel historien a puisé à cette source la plupart des notes qu'il a placées au bas des pages pour servir de preuves à son récit, et une grande partie des pièces justificatives qui terminent son premier volume. Le second volume n'a pas cet utile appendice. Mais ce n'est là qu'une lacune apparente, la plupart des notices biographiques étant suivies de la transcription des documents qui s'y rapportent. Ce volume, qui compte près de neuf cents pages, se termine d'ailleurs par une table détaillée des noms et des matières, qui sera utilement consultée. Nous n'essayerons pas d'analyser l'ouvrage de M. de Laplane; cinquante-neuf biographies, semées de détails particuliers à chaque personnage, ne se prêtent pas facilement à l'analyse. Nous nous contentons d'en signaler le mérite à nos collègues et d'en féliciter l'auteur. C'est là un de ces ouvrages consciencieux, exacts et solides, comme il est à désirer que les membres des Sociétés savantes en publient pour l'honneur de leur nom et dans l'intérêt de la science.

L'opuscule de M. de Laplane intitulé *Messieurs de Valbelle, évêques de Saint-Omer,* 1684-1754, est une courte notice sur trois prélats, issus d'une famille noble de Provence, qui ont occupé successivement le siége épiscopal de Saint-Omer, savoir : Louis-Alphonse de Valbelle, de 1684 à 1708; François de Valbelle, de 1708 à

Digitized by Google

1727; Joseph-Alphonse de Valbelle de Fourves, de 1727 à 1754, Tous trois se distinguèrent par leur charité. La fortune considérable qu'ils possédaient fut, de leur vivant et après leur mort, employée en bonnes œuvres et en fondations pieuses. C'est à eux que la ville de Saint-Omer doit son hôpital général, qui, du vivant de Louis de Valbelle, pouvait déjà recevoir cent cinquante enfants des deux sexes : nombre, dit M. de Laplane, bien diminué depuis par le malheur des temps. La reconnaissance publique a consacré le souvenir de ces généreux bienfaiteurs en donnant leur nom à une des rues de la ville.

Éperlecques, qui s'est appelée tour à tour *Sperliacum*, *Sperlaca*, *Sperlecques*, *Éprelecques*, est une commune de l'arrondissement de Saint-Omer, qui figure pour la première fois, d'une manière certaine, dans l'histoire, vers le milieu du IXe siècle, et qu'on retrouve depuis mentionnée à plusieurs reprises dans les récits des chroniqueurs. Elle a été mêlée à la guerre de cent ans; elle a eu aussi son rôle dans les guerres du XVIe et du XVIIe siècle, non sans dommage pour ses murs et pour ses habitants. Elle méritait donc de trouver un historien qui recueillît les derniers souvenirs de son passé et qui, à défaut de sa forteresse, dont il existe à peine un vestige, nous fît connaître du moins son église, qui est encore debout. Telle est la tâche que s'est imposée M. de Laplane, et qu'il nous paraît avoir remplie d'une manière très-satisfaisante dans le mémoire dont il a envoyé un exemplaire au Comité. A la suite de ce mémoire vient un appendice qui renferme plusieurs documents instructifs; ce sont, entre autres : 1° la liste des mayeurs et échevins de la châtellenie d'Éperlecques, depuis 1672; 2° celle des anciens curés ou desservants, depuis 1640; 3° celle des rois et reines du Gaie ou de la confrérie de Saint-Sébastien, avec le règlement de cette confrérie célèbre; 4° les comptes de Ghillebert de Nésonchiel, bailli d'Éperlecques, pour l'année 1328; 5° dix-sept actes, du 13 janvier 1393 au 22 décembre 1442, concernant principalement les finances et la comptabilité de la ville; 6° un règlement de police du 24 mars 1790, etc. Par ces indications, que nous sommes loin de présenter comme étant complètes, on voit que M. de Laplane n'a rien négligé pour recueillir tous les documents propres à jeter quelque jour sur les destinées de la commune dont il avait entrepris l'histoire. J'ai l'honneur de proposer que des remercîments soient adressés à M. de Laplane pour son envoi.

Digitized by Google

P. S. Nous venions de terminer devant la section d'histoire et de philologie la lecture du rapport qui précède, lorsque nous avons reçu la nouvelle de la mort de M. de Laplane[1]. Cette perte sera vivement sentie par la Société des antiquaires de la Morinie, dont M. de Laplane était un des membres les plus laborieux et les plus distingués; elle le sera aussi par le Comité des travaux historiques, qui aimait à recevoir ses savantes communications.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Voltaire et l'administration du pays de Gex.

Communication de M. Henri Beaune, correspondant à Dijon[2].

M. Henri Beaune, au commencement de son travail, rappelle ce mot : « On trouvera des lettres de Voltaire jusqu'au jugement dernier, » et il ajoute qu'on ne se lassera pas de les reproduire. Nous le voulons bien, pour notre part, et nous acceptons avec reconnaissance, au nom du Comité, les documents nouveaux contenus dans la communication du laborieux correspondant, auquel les amateurs de l'histoire littéraire et les biographes du seigneur de Ferney doivent déjà *Voltaire au collége* (1867) et *Voltaire et Travenol* (1869). Nous croyons seulement que l'insertion qu'il sollicite dans la *Revue des Sociétés savantes* devrait être restreinte aux documents véritablement nouveaux et inédits. Tels sont :

1° La lettre de Voltaire et de sa nièce au contrôleur général Bertin, en date, à Ferney, du 10 janvier 1760;

2° La lettre de Voltaire à l'intendant Amelot, Ferney, 29 juin 1771;

3° La lettre de Turgot au président de Brosses, Versailles, 25 janvier 1776;

4° Les deux lettres au même de M. Fabry, subdélégué de l'intendance de Bourgogne, Gex, 19 et 20 mars 1776;

5° La lettre de M. de Tourney, frère du président de Brosses au même, Neuville, 25 mars 1776;

[1] Décédé le 28 octobre 1873.

[2] M. H. Beaune est aujourd'hui procureur général à Alger.

Digitized by Google

6° Enfin la lettre sans date du président de Brosses à sa fille, Mme de Fargès.

Quant aux détails assez étendus (45 pages) que M. Henri Beaune a cru devoir joindre à ces lettres, soit pour donner une idée de ce qu'était au XVIIIe siècle le gouvernement d'une petite province telle que le Bugey et le pays de Gex, soit dans le but de faire connaître Voltaire comme seigneur de paroisse et homme d'affaires, s'agitant au milieu de ces populations paisibles, remuant, comme nous le montre M. Henri Beaune, l'administration locale, usant et abusant de son crédit pour redresser les torts, soulager les infortunes, introduire l'industrie et la prospérité dans sa colonie naissante, non sans quelque arrière-pensée d'influence et d'intérêt personnel, ces faits, disons-nous, puisés sans doute à des sources authentiques, aux archives de la Côte-d'Or, tels que des notes et mémoires relatifs au gouvernement de la province, et au fonds spécial provenant des émigrés, ces détails, exposés avec clarté, parfois même sous une forme assez piquante, figureraient avec avantage dans une publication locale, pour éclairer et compléter ce que renferment à cet égard les publications connues de M. Foisset *sur Voltaire et le président de Brosses ;* mais ce travail personnel, quelque intéressant qu'il soit, ne nous paraît pas avoir assez exclusivement le caractère des documents et des matériaux auxquels donne place la *Revue des Sociétés savantes.*

Nous vous proposerions donc d'y insérer seulement les pièces ci-dessus indiquées, avec quelques lignes d'explication tirées du travail de M. Henri Beaune. Mais, comme notre correspondant termine sa lettre d'envoi au Ministre par l'expression du vœu suivant : « Si le Comité ne jugeait pas à propos de publier le manuscrit ci-joint, j'oserais le prier de me le renvoyer, » nous pensons qu'il serait convenable d'en référer préalablement à M. Henri Beaune pour lui demander s'il consent à l'usage que le Comité ferait de sa communication en adoptant les conclusions que nous avons l'honneur de lui présenter.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Voltaire et l'Administration au pays de Gex.

Les archives départementales de la Côte-d'Or renferment un

Digitized by Google

certain fonds de papiers qui proviennent soit de l'ancienne intendance de Bourgogne, soit des saisies pratiquées chez les émigrés au moment de la Révolution. Parmi les papiers qui remontent à cette dernière source, se rencontrent quelques fragments des correspondances enlevées de l'hôtel de M. Legouz de Saint-Seine, premier président du parlement de Dijon, allié à la famille de Brosses.

En parcourant les liasses de ces deux fonds, j'ai rencontré plusieurs pièces demeurées jusqu'à ce jour inédites et qui se rattachent au séjour de Voltaire à Ferney. Il m'a paru bon de les signaler à l'attention des biographes de l'illustre écrivain, et je ne puis mieux faire que de les transcrire ici sans commentaires.

La première de ces pièces, dans l'ordre chronologique, est une lettre adressée par Voltaire et sa nièce, Mme Denis, au contrôleur général des finances, Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, qui venait de succéder à M. de Silhouette.

A Ferney, 10 janvier 1760, pays de Gex.

Nous vous supplions, Monseigneur, Madame Denis et moy, en notre nom et au nom de la province de Gex, de vouloir bien arrêter d'un mot un fléau qui nous menace. L'infection est dans le pays par un marais voisin qui s'étend jusqu'au jardin de notre chatau. Le certificat des juges du pays annexé à notre précédente requête[1], et qui est entre les mains de M. de Courteilles[2], porte qu'il n'est resté qu'un seul habitant dans le village où ce marais se forme. Au moment où j'ay l'honneur de vous écrire, on enterre dans ma paroisse un de mes vassaux mort de la contagion. Tous les bestiaux qui paissaient auprès de ce marais sont morts. La province gémit, mais personne n'agit. Il faut des dépenses. Le peuple aime plus l'argent que la vie. J'aime mieux la vie que l'argent. Mais le temps presse. Les exhalaisons seront mortelles au printemps. Daignez, Monseigneur, envoier cette lettre à M. de Villeneuve, intendant de Bourgogne[3], afin qu'il donne les ordres les plus convenables et les plus prompts au subdélégué de la province, homme de mérite et en qui il doit avoir confiance. Il est encor aisé de prévenir le danger où nous sommes. Bientôt il n'en sera plus temps.

Nous ajoutons à notre prière celle de nous recommander aux bontez de Monsieur de Villeneuve et de nous conserver votre bienveillance, dont nous sentons depuis longtemps tout le prix.

[1] Je n'ai pu retrouver cette requête.

[2] Barberie de Courteilles, ambassadeur en Suisse, puis intendant des finances.

[3] Dufour de Villeneuve, maître des requêtes en 1744, président du grand conseil en 1747, quitta l'intendance de Bourgogne en 1764 et devint lieutenant civil du Châtelet en 1766.

Digitized by Google

Je suis avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE,

Gentilhomme ord. de la Chambre du Roy.

DENIS.

Le marais dont Voltaire se plaint ici était situé sur le territoire de Magny, village très-rapproché de Ferney. Les habitants de cette communauté se chargèrent, paraît-il, du soin de le dessécher. Cela résulte d'une lettre de M. de Courteilles, en date du 6 mai 1761.

Quelques années après, le poëte ne se plaignait plus des exhalaisons marécageuses, mais d'une violente disette qui affligeait alors le pays de Gex. Voici la lettre qu'il adressait à cet égard à M. Amelot de Chaillou, intendant de Bourgogne de 1766 à 1775.

A Fernay, 29e juin 1771.

Monsieur,

Vos bontés pour notre très-chétif petit païs égale nos désastres. Il y a des tems où il faut savoir souffrir, et ces temps ne sont pas rares. La disette est un de nos plus grands maux. C'était peu d'établir des fabriques de montres à Ferney, il fallait des fabriques de pain. J'ai fait venir bleds et farine de Genève, de Lyon, de Marseille. Tous les environs sont tombés aussitôt sur moi comme des affamés. J'ai été obligé de donner du bled jusqu'à des Franc-Comtois. Je suis à bout et j'ai quatre-vingt personnes à nourir.

Il y a une trentaine de sacs de bled saisis depuis longtemps au bureau de Meyrin sur les monopoleurs. Si vous pouvez, Monsieur, me donner, comme je le crois, un ordre pour acheter cette petite partie, ce faible soulagement pourra subvenir pour quelques-jours, car il y a du bled à Gex par les soins de M. Fabri, mais on l'économise avec juste raison jusqu'à la moisson, qui ne sera ni prompte ni abondante. Je vous suplie, Monsieur, d'avoir la bonté de m'honorer d'un mot de réponse sur cet objet pressant.

A l'égard de Versoy, le plus grand mal, à mon avis, vient d'avoir voulu, sans consulter ni vous ni M. de Jaucourt, établir ce port dans l'endroit le plus battu des vents, au lieu de suivre l'indication de la nature à l'embouchure de la rivière, selon le premier projet qu'on vous adressa et qui ne vous parvint point. Cela seul a couté plus de six cent mille livres, et il n'est parti de ce port qu'une barque appelée frégate, que les Savoyards ont saisie, que j'ai eu la noble sottise de racheter, et dont l'argent ne me sera point remboursé.

Digitized by Google

L'entrepreneur[1] est entièrement ruiné. Il vient encore de perdre un procez à Dijon au sujet de cette malheureuse foret que le conseil lui avait adjugée. Je l'ai aidé autant que j'ai pu et assurément sans aucun intérêt. Mais aujourd'hui je ne puis plus aider personne.

Les regnicoles et les étrangers dont on a pris les héritages pour bâtir cette ville de Versoy, qui ne sera de longtemps bâtie, auront du moins l'intérêt de leurs fonds jusqu'à ce qu'ils soient pleinement remboursés. Mais les ouvriers qui sont venus de loin travailler à ce port, et dont plusieurs se sont réfugiés chez moi, meurent de faim avec leurs familles. Voilà, Monsieur, une petite partie de notre situation.

Les émigrans de Genève et les sujets du Roy associés avec eux sont un objet non moins digne de votre attention bienfesante. Il y a maintenant quatre fabriques, l'une à Versoy et trois à Ferney. Toutes travaillent dans l'occasion pour Bourg-en-Bresse. Toutes peuvent prospérer, si le ministère, grâce à vos bontés et à celles de M. le marquis de Jaucourt[2], leur accorde une protection nécessaire. Mon principal objet a été de leur procurer le débit de leurs ouvrages chez l'étranger. Ils ont, en dernier lieu, envoié pour soixante mille livres de montres à Pétersbourg, et pour trente mille à Constantinople. Jugez, Monsieur, où ce commerce peut aller s'il est encouragé. Vous savez que la moindre gêne peut l'anéantir en un jour.

Vous savez que, ce commerce étant en partie d'industrie et en partie de matières d'or et d'argent, et aucun de ces artistes n'aiant de bien que ses talents, il a fallu leur fournir de l'or ainsi que leur bâtir des maisons, et subvenir à tous leurs besoins. On ne croira pas, sans doute, que j'aie entrepris tout cela sans le moindre intérêt. Cependant, Monsieur, rien n'est plus vrai; et non-seulement sans intérêt, mais j'ai sacrifié jusqu'au revenu que me produisaient mes fonds emploiés pour eux, ce qui peut vous être certifié par tous les fabricants et surtout par le sieur Valentin, artiste et négociant, qui part pour la France et qui viendra incessamment vous demander votre protection.

Je finis, Monsieur, cette lettre trop longue et qui n'a pu être plus courte, par vous faire mes très-humbles remerciements, par vous supplier de représenter dans l'occasion les effets de mon zèle et de vouloir bien communiquer ma lettre à M. le marquis de Jaucourt.

M. Fabri m'a mandé qu'il avait eu l'honneur de vous envoier un mémoire concernant la fontaine de Ferney. Nous avons au moins l'agrément d'une belle fontaine de marbre, si nous n'avons ni vin ni froment.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect et de reconnaissance, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

[1] Il se nommait Bourcet.

[2] Commandant pour le Roi à Bourg-en-Bresse.

Digitized by Google

Nous passons maintenant de Voltaire à Turgot. La lettre suivante, toujours relative au pays de Gex, est adressée à M. de Brosses, premier président du parlement de Dijon. Elle est relative à la conversion des droits des fermes en une contribution régulière. Ce projet avait fort ému les trois ordres de la petite province, et particulièrement M. de Tourney, frère du président de Brosses :

A Versailles, le 25 janvier 1776.

M. Trudaine ne m'a pas laissé ignorer, Monsieur, tout l'intérêt que vous avez pris à la conversion des droits des fermes en imposition dans le pays de Gex. Il s'en faut bien que les fermiers généraux croyent comme vous que le produit de cette imposition soit supérieur à ce qu'ils tiroient de ces droits. Je sais bien qu'autrefois on avoit été prêt de finir cette affaire pour 24,000 livres. Mais elle a été réglée cette année-cy sur la consommation effective, et je puis vous assurer que j'en ai diminué une somme considérable pour les frais de régie.

Je vous avoue que je ne pense pas comme vous sur la manière de répartir cette imposition. Je pense que celle qui sera la moins onéreuse à la province sera sur les fonds de terre. Toutes les impositions sur les consommations[1] diminueront le prix de l'industrie; leur effet sera en conséquence de la décourager. Rien cependant ne peut être aussi utile à la prospérité de cette petite province que d'y encourager l'industrie et le travail. Ce que vous me dites du peu de valeur des fonds de terre est une raison de plus, à ce qu'il me semble, pour chercher à y attirer les arts et la main-d'œuvre de vos voisins, et vous ne le pouvez qu'en leur offrant l'apas d'une vie moins chère. C'est dans cet esprit que je n'ai pas voulu suivre le projet qui avoit été concerté avec la ferme générale, de faire porter le recouvrement de leur indemnité sur la vente du sel. C'auroit été donner une nouvelle baze pour établir la gabelle, aussitôt qu'on en auroit été tenté. Je crois que vous devez faire faire cette réflexion aux sindics des États de cette province. Je ne vois pas d'ailleurs comment ils feront pour établir d'une manière fixe le bénéfice qu'ils se proposent de faire sur la vente du sel, car, le commerce de cette denrée devenant libre aujourd'hui, chacun des habitants pourra s'en pourvoir où il le jugera à propos.

Au surplus, je pense comme eux qu'il seroit plus avantageux que les fermiers généraux leur fournissent du sel que de les obliger de s'en pourvoir à l'étranger. C'est un marché à faire librement avec eux, et je leur ferai volontiers communiquer les propositions qui seront faites sur cet objet par

[1] Le président de Brosses et son frère penchaient vivement, comme tous les grands propriétaires fonciers, du côté de l'impôt de consommation, ou d'une taxe sur les boissons.

Digitized by Google

les sindics du pays de Gex. Je vous avoue que je ne puis penser comme vous que les propriétaires soient lésés par cet arrangement. Je crois que ce seront eux qui profiteront de toute l'augmentation de richesse que l'industrie, devenue plus libre, procurera à la province. Ils vendront mieux les productions de leur sol, qui prendront de la valeur en proportion de l'augmentation de la population et de la consommation. Ils pourront se procurer plus facilement des bestiaux et toute espèce d'engrais, et je ne doute pas qu'ils ne soient promptement dédomagés du sacrifice qu'ils seront obligés de faire par l'imposition.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

TURGOT.

A M. de Brosses.

Le subdélégué de Gex, qui était en même temps maire et syndic du tiers état depuis dix-sept années, Fabry, adresse à la même époque ses doléances au président de Brosses contre Voltaire.

Gex, 19 mars 1776.

L'ambition actuelle de notre vieux voisin est de gouverner le pays de Gex. C'est chez lui, c'est dans son château que les sindics et conseils des trois ordres s'assemblent; c'est luy qui règle tout. Son crédit, que tout le monde redoute, en impose au point que personne n'ose ni contredire ni parler; chacun signe aveuglément. Il n'y a plus ni ordre ni liberté dans les délibérations. J'ai l'honneur de vous envoier une copie de celle qui a été prise le 14 de ce mois avec quelques observations en marge. Au nom de Dieu, Monsieur, tirez-nous de cet esclavage; il n'y a que vous qui puissiez nous rendre ce service; il n'est pas possible que l'administration puisse se soutenir dans cet état; il vaudroit mille fois mieux que S. M. retirât ses lettres patentes[1]. M. de Verny[2] sollicite et presse M. le comte de la Forest[3] pour faire élire un sindic à sa place : j'étois tout décidé à renoncer à celle de premier sindic du tiers état; j'en avois déjà prévenu M. l'Intendant, et j'avois donné ma démission, lorsque j'ay appris de bonne part que ce seroit entrer dans le plan qu'a M. de V. de s'emparer de toute l'administration en la faisant passer dans les mains de gens qui sont entièrement à sa dévotion, et que, tandis qu'il me comble de louange, d'honnêtetés et d'amitiés, il trame sourdement le projet de me faire opter entre cette place et celle de subdé-

[1] Lettres patentes sur la suppression de la ferme dans le pays de Gex.

[2] M. Sauvage de Verny, représentant de la noblesse aux États du pays de Gex.

[3] Le comte de la Forêt-Divonne, président de la chambre de la noblesse de Gex, demeurant au château de Vesancy. Il était fort lié avec M. de Tourney, frère du président de Brosses, qui lui avait cédé sa charge de grand bailli d'épée du pays de Gex.

Digitized by Google

légué, sous prétexte d'une incompatibilité qui n'a de réalité que dans son imagination et dans celle des ambitieux qui l'obsèdent. Cette découverte m'a fait changer de sentiment. Je vous avoue avec franchise que je ne tiens point à cette place de sindic; ce n'est ni l'honneur ni le lucre qui m'y attachent. De l'honneur, j'en aurois beaucoup plus à entrer dans le corps de la noblesse et à jouir du nouvel état que le Roy m'a donné [1]. Du lucre, il est on ne peut pas plus modique dans cette place; ce n'est pas un objet de plus de 300 livres par an. Rien ne peut donc m'y retenir dans la circonstance présente, où je n'ay que beaucoup de peines et beaucoup de désagréments à attendre, que mon amour-propre, qui seroit beaucoup humilié si, après dix-sept ans d'exercice, je venois à être forcé à une abdication qui ne me sera agréable qu'autant qu'elle sera volontaire. Mon zèle bien sincère pour les intérêts de la province me fait d'ailleurs envisager avec inquiétude l'autorité que M. de V. veut usurper. Je sçais qu'il a jetté les yeux sur M. Dupuis pour la place de premier sindic de la noblesse, et sur M. Rouph [2], procureur du Roy, pour celle de premier sindic du tiers état. Le premier, fils d'un auditeur de la chambre des comptes de Dole, n'est pas fait pour être mis à la tête de la noblesse de la province. Le second, fils d'un père qui jadis mit tout le pays en combustion, n'a d'autre mérite que de bien faire valoir ses prés et ses champs dans son domaine de Visignier, où il réside toute l'année. Ses alliances avec M. Émery, second sindic du tiers état, et Mégard, conseiller, ses cousins germains, l'excluent d'ailleurs de l'administration, qui, s'il y étoit admis, se trouveroit toute réunie dans une seule et même famille. Il n'y a, Monsieur, aucune incompatibilité entre la place de subdélégué et celle de sindic; je crois l'avoir démontré dans le mémoire que j'ai l'honneur de vous adresser...

FABRI.

Dès le lendemain, il reprenait la plume et écrivait de nouveau au président de Brosses :

A Versoix, le 20 mars 1776.

J'ai eu l'honneur de vous écrire hier et de vous faire un grand détail des projets de notre vieux voisin sur l'administration du pays de Gex. Comme il n'a aucune relation avec M. de Malesherbes, ce sera sans doute à M. Turgot ou à M. [de] Fargès [3] qu'il s'adressera. Tout ceci est l'affaire d'une

[1] Louis-Gaspard Fabry, issu d'une des meilleures familles du pays de Gex, avait été anobli par lettres de février 1767.

[2] Rouph de Varicourt, père de Mme de Villette, celle que Voltaire avait surnommée *belle et bonne*, et dont Fabry parle dans la lettre suivante.

[3] François de Fargès, intendant des finances et conseiller d'État, mort en 1791, était oncle germain de Mme de Brosses.

Digitized by Google

cabale des Deprés de Crassy[1] et des Rouph, qui se sont emparés de notre vieillard à un point que l'une des filles du sieur Rouph de Varicourt demeure depuis environ six semaines au château de Ferney où elle fait compagnie à Mme Denis, et où elle rend compte à son père et à ses oncles de Crassy de tout ce que je dis et de tout ce qui se fait. Ces gens-là nous feront déserter le païs s'ils y acquièrent quelque autorité.

Je suis, etc. FABRI.

De son côté, M. de Tourney, qui avait exercé pendant trente ans la charge de grand bailli d'épée de Gex, et qui venait de la céder au comte de la Forêt-Divonne, écrivait à son frère, le président de Brosses, pour appuyer Fabry :

A Neuville, le 25 mars 1776.

Oh! je comprends de reste, mon ami, combien trop accablé déjà de la multitude d'ennuis et d'affaires [par] la race avide, chicaneuse et querelleuse des Gexois, surtout lorsqu'elle est dirigée par un très-méchant et très-insolent homme qui s'est fait chasser par le Roy de Prusse, qui traite *da poco* son petit baillage, en veut prendre la vice-royauté, que je craignois qui ne tombât entre les mains de Fabry, lequel nous est pourtant nécessaire et qu'il faut soutenir; d'ailleurs, comme il nous a utilement servi dans l'occasion, je trouve qu'il ne seroit pas bien de l'oublier. (*La phrase est inachevée.*) Ta longue lettre en réponse à celle de Turgot est on ne peut mieux; elle l'aura, à ce que j'espère, calmé et fait revenir des mauvaises impressions qu'on luy en avoit données; mais tu as oublié une raison bien transcendante, qui est que le sel ne peut être vendu moins de trois sols, sans quoy les étrangers l'enlèveront tout, et qu'à ce prix, si le pays n'en obtient pas du Roy et de la ferme la quantité qui luy est nécessaire, il faudra qu'il donne le bénéfice d'environ 9 hectolitres par quintal à l'étranger, ce qui très-assurément n'est pas l'intention du ministère.

Voilà copie de la lettre de La Forest et extrait de celle de Verny, plutôt que de te faire un gros fagot. Tu y verras, ce que tu sçavois déjà trop, combien la race est sotte, le vieillard du Mont-Crapax insolent et toute cette race insupportable. Tu jugeras comme moy que les 2,000 écus qu'il fait espérer de diminution sur l'impôt de 30,000 livres ne sont qu'un vrai leurre pour se rendre important, se donner l'air de crédit vers les bas adulateurs; mais vous sçaurés assez ce qui en est là par le Trudaine, vers qui il faudra bien tâcher de faire assurer à l'avenir 3 ou 4,000 minots de sel au moins pour ne plus porter notre bénéfice à Berne.

[1] Desprez de Crassy ou Crassiez, selon l'ancienne orthographe savoyarde, était chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, lieutenant de Roy et bailli d'épée du Charollais, enfin gouverneur de Gex. C'était un hôte assidu de Ferney.

Digitized by Google

Enfin, quelques jours après, le président de Brosses écrit à sa fille, Mme de Fargès, la lettre suivante, non datée, mais assurément très-voisine de ces derniers événements, et qui termine la correspondance :

Ma fille, je n'ai le temps de vous dire qu'un mot : j'ai la tête cassée de l'ennui que me donnent les brailleries et les criailleries du pays de Gex. J'en reçois lettres sur lettres de gens qui crient miséricorde sur les entreprises et les tyrannies de Voltaire, qui veut tout gouverner, conduire à sa tête *et se rendre maître de l'administration dont il n'est pas membre*, entreprenant de chasser ceux qui sont au fait et de mettre là des gens qui lui sont vendus et qui agiront à sa dévotion.

Je viens d'être obligé d'en écrire à M. de Malesherbes, sur la sollicitation de tout le pays, qui demande, au nom de Dieu, qu'on les tire de l'esclavage (ce sont leurs termes). Tout ce tripot m'ennuie fort. Il m'a pourtant bien fallu prier M. de Malesherbes d'attendre mon arrivée pour conférer ensemble.

Comme cet homme-là fait toujours sonner ses relations avec M. de Fargès, dont il veut paraître disposer, je vous envoye seulement une des lettres que j'ai reçues, et je choisis celle de M. le comte de la Forest, que vous connaissez pour un homme d'esprit, sage et raisonnable. Faites-la lire tout de suite à votre beau-frère [1]. Les syndics me marquent qu'ils n'y peuvent plus tenir, et que, dès que les choses sont ainsi, ils vont quitter l'administration. Mais c'est justement ce qu'il demandent; tout seroit, ma foi! bientôt au diable avec un tel premier ministre.

Qu'on écrive à cet homme-là de manière à le contenir en repos, et attendons la semaine prochaine à parler d'affaires, quand je serai près de vous, où nous raisonnerons avec plus de sang-froid qu'il n'y en a dans ce pays de Gex, depuis que l'encens des louanges et de la faveur a achevé de tourner cette vieille tête égarée.

Mon Dieu! qu'il parle de vers et de Fréron, mais qu'il laisse parler d'affaires aux gens qui les entendent. Je suis fort ennuyé d'être le bureau d'adresse de toutes ces sottises.

Fabry resta. Les sourdes menées de Voltaire ou plutôt de son entourage échouèrent contre la fermeté du président de Brosses et du ministère. Mais cet insuccès ne découragea point le remuant châtelain de Ferney, et il entreprit bientôt après une autre cam-

[1] Hyacinthe-Pierrette de Brosses, fille du premier lit du président, avait épousé le marquis de Fargès, lieutenant général des armées du Roy, et frère du conseiller d'État.

Digitized by Google

pagne en faveur de l'abolition des corvées, qui était plus digne de son activité, et que nous pourrions raconter ici, pièces en mains, si l'espace ne faisait défaut.

HENRI BEAUNE,
Correspondant du Ministère.

DOCUMENTS SE RAPPORTANT À L'HISTOIRE DE LA CORSE.

Communication de M. Duhamel, correspondant à Ajaccio.

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio, a envoyé divers documents qui se rapportent à trois époques différentes de l'histoire de la Corse. Les deux plus anciens, de 1562 et 1676, sont du temps de la possession génoise, que troublèrent constamment les divisions des familles indigènes et des Génois établis dans l'île; les derniers appartiennent aux premiers temps de la souveraineté française. Quelques-uns sont de la période intermédiaire, durant laquelle la république de Gênes, toujours maîtresse légitime de l'île, était obligée de faire appel aux troupes étrangères, et presque toujours aux troupes du roi de France, pour soumettre des révoltes devenues incessantes, et faire accepter, au moins nominalement, aux partis la souveraineté de la métropole.

La pièce du 6 août 1562 est la notification de la rétrocession de l'île de Corse faite à la république de Gênes par la banque de Saint-Georges, appelée encore en ce temps l'*Office de Saint-Georges*. Elle émane des administrateurs de la banque, qui se qualifiaient de Protecteurs des emprunts ou *Compere* de Saint-Georges.

Dès le xve siècle, la république de Gênes, affaiblie par les dissensions intestines, avait été obligée de réserver exclusivement ses efforts et ses ressources à la défense et à la pacification de ses possessions les plus voisines et de la ville même de Gênes. Les chefs de la république avaient cru bien faire d'abandonner une à une toutes les colonies à la banque de Saint-Georges. La Corse entra ainsi sous le gouvernement des Compéristes en 1453.

Les dépenses que l'administration et la défense de l'île occasionnèrent à la banque furent telles, qu'elles diminuèrent notablement ses revenus. En plusieurs circonstances, le conseil fut obligé de suspendre le payement des intérêts de 7 p. o/o qu'il servait à ses actionnaires ou acheteurs de *luogi*, et de les réduire à un dividende

Digitized by Google

proportionnel. Le pape, dont on invoqua l'autorité, approuva ces réductions, arrêtées sous l'empire de la nécessité, bien que l'Office de Saint-Georges comptât parmi ses actionnaires plusieurs hospices et communautés religieuses. La cession des colonies ne satisfit ainsi ni la banque ni le gouvernement; et, après un siècle de difficultés et de récriminations réciproques, la banque se résolut, en 1562, à rendre à la république l'administration des pays anciennement cédés.

La pièce communiquée par M. Duhamel énonce comme la raison déterminante de la rétrocession le désir d'apporter plus d'unité dans le gouvernement des provinces de l'État. Ce n'est là qu'une raison spécieuse et apparente. On ne pouvait avouer publiquement les véritables causes qui rendaient la mesure d'une urgence impérieuse, sous peine de ruiner le crédit et de compromettre l'existence même de la banque. Les gouverneurs, envoyés par l'Office de Saint-Georges, s'étaient montrés incapables ou peu soucieux du soin des affaires publiques. La perception des impôts semble les avoir uniquement occupés. L'incurie avait tout gagné et désorganisé; la comptabilité de l'île était tombée dans un tel désordre, que le conseil supérieur ne pouvait plus se rendre compte des dépenses et des recettes de cette partie de la gestion générale de la banque. Devant les plaintes unanimes des associés et la continuité de ses pertes, la banque avait dû se résigner enfin à rendre l'île de Corse et toutes les autres colonies au gouvernement.

L'acte de 1676 n'a pas moins d'intérêt que le précédent. C'est la teneur des conditions proposées par la république de Gênes, et peut-être réalisées par elles, ce qu'il serait utile de rechercher, pour l'établissement en Corse d'une petite colonie de Grecs Maïnotes, chassée vraisemblablement de son pays par les exactions de l'oppression turque, et qui se trouvait alors à Gênes. Chaque famille émigrée devait recevoir dans l'île des terres et des maisons en quantité suffisante à ses besoins, sous forme de bail emphytéotique, et à la condition de payer la dîme de ses récoltes[1]. Les émigrants devaient, du reste, être assimilés aux autres sujets de la république, participer à leurs avantages, payer comme eux les impôts, et satisfaire comme eux à la loi de recrutement de terre et de mer[2]. Ils sont

[1] Art. 8.
[2] Art. 5, 6.

Digitized by Google

autorisés à conserver chez eux toutes armes non prohibées, notamment des arquebuses[1]; tout commerce leur est permis[2], et ils peuvent même armer en course contre les corsaires turcs, en remplissant les formalités exigées de tout citoyen de la république[3].

En ce qui concerne leur état religieux, les nouveaux colons conserveraient l'entière liberté du rit et de la liturgie grecs unis à l'Église romaine, dans les mêmes conditions qui étaient faites aux Grecs catholiques des royaumes de Naples et de Sicile. On n'exigeait rien de particulier de l'évêque et des moines qui se trouvaient avec eux, si ce n'est leur surbordination commune à l'archevêque métropolitain de la Corse; mais, à la mort du prélat actuel, le nouvel évêque devait être choisi et investi par la cour de Rome[4].

Les émigrants venaient tous de la province du Magne, presqu'île montagneuse de la Morée, entre les golfes de Coron et de Marathonisi, où la haine des Turcs s'est conservée toujours plus vive. En 1612, les Maïnotes s'étaient soulevés et appelaient au milieu d'eux le comte de Nevers, qu'ils reconnaissaient comme le descendant des Paléologues. Le concours promis et donné résolument aux Vénitiens, détermina la république à tenter la conquête de Péloponèse, que Morosini termina si heureusement en 1684. Redevenus sujets turcs en 1718, à la paix de Passarowitz, les Maïnotes n'obéirent qu'à la violence et conservèrent toujours dans leurs montagnes l'espoir de l'affranchissement.

Rien n'indique si les projets de colonisation grecque en Corse, si avancés qu'ils fussent d'après le document de 1676, ont abouti, en réalité, à un établissement sérieux et définitif. Ce serait un intéressant sujet d'investigations. Les pays où les émigrants devaient se fixer étant indiqués dans la pièce, on pourrait trouver peut-être, sur les lieux mêmes et dans les archives municipales des environs, les traces de l'immigration, et voir ce qu'il pourrait rester aujourd'hui de ces familles maïnotes qui purent se fixer, il y a deux siècles, en Corse. Ce sont les localités de Paomia, de Salogna et de Redonda, localités si peu considérables, que nous ne les voyons mentionnées ni dans les dictionnaires, ni sur la carte de Cassini, mais qu'il faut chercher sur la côte occidentale de l'île, dans la juridiction de

[1] Art. 12.
[2] Art. 13.
[3] Art. 14.
[4] Art. 2, 3.

Digitized by Google

Vico, faisant aujourd'hui partie de l'arrondissement d'Ajaccio. M. Duhamel trouverait dans cette recherche le sujet d'une communication que le Comité accueillerait certainement avec faveur.

Les derniers envois de M. Duhamel nous reportent bien loin de ces temps et de ces faits. La république de Gênes s'était encore amoindrie. Elle n'avait plus ni grandes flottes ni grand commerce. Elle avait perdu Galata, Famagouste et Chio. L'île de Corse, la seule colonie maritime de quelque importance qui lui restât, était convoitée par toutes les puissances de l'Europe occidentale, pendant que les deux factions des Corses et des Génois ensanglantaient l'île de leurs querelles. Les Impériaux étaient les plus ardents et les plus redoutables. L'Angleterre s'était formé dans l'île un parti qui pouvait devenir inquiétant. L'Espagne trouvait que l'occupation de la Corse complétait sa possession des Baléares. Il n'y avait pas jusqu'au Portugal qui, encouragé par les suggestions ou la tolérance de l'Angleterre et de l'Espagne, ne prétendît disposer de l'avenir de l'île.

Au milieu de ce conflit d'ambitions rivales, qui compliquèrent les guerres de la succession d'Espagne et de la Pragmatique Sanction, la France suivit, à l'égard de la Corse, une politique plus désintéressée et finalement plus heureuse, sans perdre de vue les nécessités de sa sécurité maritime. Dès le début, elle manifesta catégoriquement qu'elle ne consentirait jamais à voir une puissance étrangère s'établir dans l'île de Corse; en même temps elle promit à la république génoise d'employer ses troupes, son influence, pour maintenir l'île sous son autorité, et, s'il n'était possible de pacifier les vieux partis des noirs et des blancs, de rétablir la sécurité publique dans le pays. Ses actes répondirent à ses déclarations, et elle recueillit les fruits de cette conduite loyale et ferme. Les pièces qui nous sont adressées en témoignent. Les généraux et les gouverneurs envoyés dans l'île, sans dissimuler une réelle bienveillance pour les corses indigènes, ne manquèrent à aucun des engagements pris par le roi de France envers des Génois, et s'employèrent, non sans succès, au bon gouvernement de l'île, dès que les traités de 1768 en eurent fait une terre française.

La proclamation du 6 décembre 1748, de M. le marquis de Cursay, commandant des troupes françaises d'occupation, avait pour but de mettre un terme aux actes de vengeance individuelle que la division des familles corses et génoises rendait incessantes. Le mal était alors si grand, que, de l'avis des plus notables citoyens

Digitized by Google

du pays, nul remède n'était plus à tenter qu'une impunité générale accordée aux anciens assassinats, dans l'espoir qu'on éteindrait ainsi une des causes principales de nouvelles *vendetta*. C'est ce que fit M. de Cursay. « Afin de mettre un terme aux homicides qui se commettent journellement dans l'île, dit sa proclamation, nous jugeons convenable de prévenir de nos intentions ceux qui, dans l'espoir de l'impunité, voudraient satisfaire leurs particulières vengeances. Nous prévenons tous les gens accusés d'homicide depuis le 1er juin dernier, que l'attaque ait été ou non suivie de mort, qu'ils ont la faculté de sortir de l'île avec un sauf-conduit, à la condition de n'y plus rentrer, et ce pendant quinze jours. Passé ce délai, nul sauf-conduit ne sera plus accordé. »

Le 10 du mois de décembre, un nouveau manifeste du commandant convoqua les notables du pays à une assemblée générale, afin de remettre à la sagesse du roi de France le règlement de leur séculaire querelle avec la république de Gênes. Les efforts de M. de Cursay ne répondirent pas à son attente, mais nous n'avons pas à rechercher les causes de ses mécomptes, que suivirent d'abord une disgrâce, puis une réhabilitation, et nous passons avec les documents de M. Duhamel aux premiers temps de l'époque définitivement française.

M. de Marbeuf, le premier commandant des troupes envoyées en Corse après l'acquisition de l'île, avec les pouvoirs de gouverneur sans en avoir le titre, sut, au milieu de difficultés inouies, se concilier les sympathies des gens du pays, et les États de la Corse reconnaissants, dans la séance du 9 juin 1777, lui votèrent une inscription d'honneur, qui devait être gravée sur la façade du palais du gouvernement. Nous regrettons que M. Duhamel ne nous informe pas de la suite qui put être donnée à ce vœu, et du sort de l'inscription, si elle a été gravée. C'est un *desideratum* que nous nous permettons de joindre à ceux que nous avons précédemment exprimés, et nous terminons ce rapport en proposant à la section d'imprimer dans la *Revue* les documents, d'ailleurs peu étendus, que nous a adressés notre correspondant d'Ajaccio[1].

L. de Mas-Latrie,

Membre du Comité.

[1] M. Duhamel a fait droit à la demande de M. de Mas-Latrie. (V. p. 173 et 174.)

Digitized by Google

I.

Instructions données par les protecteurs de la compagnie de Saint-Georges à leurs lieutenants en Corse pour la rétrocession de cette île à la république de Gênes[1]. (6 août 1562.)

Protettori delle Compere di San Giorgio dell' Excellentissima Republica di Genova, al Magnifico Nicolo Grimaldo, commissario generale et agl' altri etiamdio spettiali ufficiali e giusdicenti dell' isole di Corsica e di Capraia, nostri dilettissimi.

Avendo noi, per unire li stati sotto un medesimo capo di governo, et movuti anchora per alcune altre degne caggioni, non men utili all' universale chè necessarie alla quiete et conservazione di quelli, transferito le dette isole et gl' altri nostri dominj di terra ferma nella prefata Illustrissima Republica insieme con tutte l'artelarie, munizioni et armamenti che a noi spettanti si ritroveranno in detti luoghi, al tempo della consignazione, conforme alle determinationi de i gran consegli ultimamente celebrati et qui in San Giorgio e nel Ducal Palazzo della prefata Republica, e venendo horà costà li molto Magnifici Giuliano Sauli del quondam M. Pietro et Francesco Lomellino del quondam M. Battista, cittadini nel vero dottati di somma virtù et singular prudentia elletti dall' excellentissimo nostro duce e dalli soi illustrissimi collegi con suprema autorità e particolarmente di ricevere le dette isole et altre sudette cose, ci è parso expediente, con le presenti nostre farlovi a sapere et ordinarvi siccomè faccemo, che alla ricevuta e presentazione di esse, debbiate alli prefati M. Magnifici Giuliano e Francesco, a nome della detta Republica Excellentissima, relasciare le dette isole e dominio e regimento di quelle e di tutte le città, terre, castelli, fortezze, artelarie, munizioni et armamenti che vi si trovano, dandogliene il scettro e quella reale corporale et attuale possessione che conviene e che ora ne abbiamo noi medesimi. Oltre di questo, provederete se serà di bisogno, voi prefato nostro general commissario a cui cio spetta principalissimamente, di fare che li ditti duò signori siano a detto nome riconosciuti per superiori dai detti giusdicenti et ufficiali, e da tutti i capitani, ministri, signori e sudditi e prestato loro ubbidienza et il debito giuramento di fedeltà; et finalmente operarete interno quest, atto tutti quelli officj che saranno espedienti, necessarj et opportuni di fare affine che ne succeda l'intiera relassazione e consignazione delle dette isole e delle altre sopradette cose et conseguentemente l'osservanza del contratto della detta translazione, così in tutto essendo il volere di noi e del General Consiglio di queste Nostre Magnifice Compere.

[1] Les documents suivants sont reproduits tels qu'ils sont dans les copies envoyées par M. Duhamel.

Digitized by Google

In fede de che, si sono fatte le presenti con impressione de nostri maggior e minor sigilli.

Datum in Genova, nel Palazzo di San Giorgio, li sei di Agosto, mille cinquecento sessanta due.

Copia : Franciscus.

(Archives de la Corse. Fonds génois.)

II.

Traité passé entre le Sénat de Gênes et une colonie d'émigrants grecs pour leur installation en Corse. (18 janvier 1676.)

Capitoli delli Greci Mainoti.

1. Che i Greci, i quali desiderano di esser introdotti ad abitare nel regno di Corsica, rispetto alla religione, debbano osservarla nel rito greco, conforme e subordinato al Pontefice Romano, nell' istessa maniera che si pratica da' Greci medesimi in Roma e ne' regni di Napoli e di Sicilia; e che perciò debbano far tutti quelli atti, dichiarazioni, abjurazioni e ritratazioni che saranno necessarie per l'intera conormazione sudetta.

2. Che, morto il Vescovo venuto con essi et i monaci et i preti che ha seco, debbano sostituersene de nuovi della Santa Sede ò altri per essa delegati.

3. Che cosi i presenti, come quelli che sarano sostituiti, restino subordinati al metropolitano latino, cui è soggetta la diocesi, ovè abiteranno nelle forme prescritte da sacri canoni e da concilj.

4. Che, arrivati in Corsica, debbano, sotto la direzione di chi sara mandato a governargli per il loro incaminamento impiegarsi al ristoro o sià risarcimento delle case, chiese, e loro abitazioni et alla coltevazione de terreni, che saranno loro assegnati, con obligo d'impiegarsi nel tempo che loro avanzasse da queste opere tanto gli huomini come le donne e figlioli in quelli esercizii e fatiche, che le saranno prescrite a proporzion delle loro forze da chi sarà destinato al loro governo sempre a beneficio e profitto del Magnifico Eccellentissimo e questi, per lo contrario, dovrà proveder loro del sostentamento necessario, sinò a che sia à medesimi permesso cavarlo da loro raccolti, purche non si ecceda il termine d'un' anno da cominciarsi dal giorno della stipulazione dal presente concerto.

5. Che siano obligati di servire la Serenissima Republica, così per mare come in terra, soldati e marinari, in quelle occazioni che essa ne abbisognasse come tutti gli altri sudditi.

6. Che debbano giurar fedeltà alla Serenissima Republica e sottoporsi alle leggi e statuti, taglie e contribuzioni fatte e da farsi dalla medesima cosi generali nel regno e nella giurisdizione de Vico, come particolari della loro nazione.

Digitized by Google

7. E che per l'osservanza di tutte queste capitulazioni e obbligazioni promettono tutti in solidum e si obblighino in valida forma.

8. Per lo contrario, dalla Serenissima Republica saranno ricevuti e protetti come suoi veri sudditi e saranno a medesimi assegnati terreni fertili e buoni, proporzionati per la coltura con case per la loro abitazione da ristirarsi come sopra si è detto ne luoghi di Paomia, Salogna e Redonda, della giurisdizione di Vico, e gli saranno concedoti in emfiteusi per essi e loro descendenti, così maschi come femine, liberi e franchi, col pagamento pero della solita decima, sopra tutto quello che raccoglieranno da terreni suddetti e con obbligo di pagar il dovuto dritto o sia laudemico alla Republica di qualuncunque alienazione ò vendità e di soggiacer' alla solita caducità in mancanza de alcuna delle discendenze.

9. Provederà il magistrato di materiali necessarii alla ristorazione delle case con qualche operarj che assistino e dirighino l'opera de medesimi Greci. E per lavorar i detti terreni, saran loro dati un paio di buoi per due famiglie o in boatico ò in proprietà; et in questo caso di proprietà, doverano pagarne il prezzo al Magistrato nel termine di cinque o sei anni dopo l'assignamento de terreni suddetti, ad arbitrio del medesimo Magistrato. Et occorrendo per maggior loro comodo o beneficio che gli fossero dal Magistrato imprestate sementi o altri ordigni per la coltura, dovranno parimente reintegrarne il Magistrato nella conformità sopradetta.

10. Potranno tener forni proprj, molini da acqua e da braccio;

11. Potranno avere e tenere ogni sorte di bestiami da servirsene per loro uso.

12. Potranno purè tenere nelle loro case, archibugi a miccio et altre armi, purche non siano proibite e le denuncino al giusdicente;

13. Potranno parimente traficar ogni sorte di mercanzia col pagamento però de' soliti danarj alla Republica Serenissima.

14. Sarà loro lecito andar in corso contro corsari Turchi colle bandiere della Republica Serenissima precedenti però le solite licenze, pagando la ricognizione consueta e con osservar le solite leggi del consolato e tutte quelle altre che rispetto al corso suddetto, fossero loro imposte dalla medesima Serenissima Republica.

15. Rispetto al nolo, da questo porto in Corsica, gli farà condurre colà il Magistrato a proprie spese e per quello nolo che avessero concertato col capitano della nave da Porto-Vitulo in Genova, che si dice cinque pezzi per testa, si contenterà il Magistrato di soddisfare il capitano suddetto con carico alla nazione in solidum di pagare frà sei anni pezzi mille rimettendone rispetto al rimanente il debito per sua liberalità e clemenza.

Genova, li 18 di Gennaro 1676.

(Archives de la Corse, c. 76.)

On sait que, bien avant le traité de Versailles du 15 mai 1768,

Digitized by Google

la France avait eu des vues sur la Corse. A plusieurs reprises, sous prétexte de venir au secours de la république de Gênes, le gouvernement de Louis XV intervint dans les affaires intérieures de ce pays et y commanda même en maître. C'est ainsi qu'en 1748 le roi envoya M. de Cursay, avec deux mille hommes de troupes, pour pacifier l'île. Le marquis, débarqué à Bastia, prit, dès son arrivée dans la Corse, des mesures importantes pour l'apaisement des esprits et pour l'établissement futur de la domination française. Pendant cinq ans, de 1748 à 1755, M. de Cursay administra cette île de façon à mériter l'estime des naturels et à s'attirer la haine des Génois possesseurs de la Corse. Ce fut, en effet, sur les instances du gouvernement ligurien qu'en 1755 M. de Cursay fut rappelé et récompensé de ses services par une disgrâce éclatante. Il fut jeté dans les prisons d'Antibes, et ce ne fut que plus tard que ses mérites reconnus lui valurent le gouvernement d'une des provinces du royaume.

Les archives de la Corse possèdent quelques documents relatifs à l'administration de M. de Cursay. Les deux plus curieux, selon nous, sont ceux qui se trouvent ci-joints.

L'un, du 6 décembre 1748, concerne les bandits et les vendettes qui désolaient le pays. A son arrivée, M. de Cursay publia cette proclamation dans laquelle il dit que, sur l'avis des personnes les plus honorables du royaume de Corse, il accorde à toute personne accusée d'homicide, depuis le mois de juin 1748, la faculté de s'expatrier, avec promesse de ne plus rentrer en Corse.

L'autre pièce, du 10 décembre 1748, est le manifeste que le général adresse aux Corses pour leur expliquer le rôle de l'intervention française dans leur pays, les convoquer à une assemblée générale et les appeler à reconnaître la France comme juge de leur querelle séculaire avec Gênes.

III.

Maria Marchese de Cursey, colonello del regimento di Tournaisis, commandante delle truppe di S. M. nel regno di Corsica.

Il fine della nostra venuta in quest' isola, essendo sempre stato il ristabilirvi ci la tranquillità e prender tutti li mezzi per guingervi, attese le rapresentanze fatte da migliori del regno d'applicare ad' arrestare gl' omicidj che giornalmente commettonsi, abbiamo stimato necessario di far conoscere le nostre intenzioni affine di prevenire, quanto sia possibile, coloro

Digitized by Google

che, colla speranza d'impunità, volessero eseguire le loro particolari vendette.

Percio ordiniamo a tutti coloro che cominciando dal primo Guigno dell' anno corrente, sono colpevoli di omicidio, siane sequita o non la morte, di prepararsi a partir dell' isola ansi di cio eseguire al più tardi di frà quindeci giorni dà incomminciare dalla data del presente edicto a quall' effetto gli s' offerisce il necessario salvo condotto, avertendoli che, passato detto termine, non potranno godere alcun perdono ne sperar grazia.

E per prevenire nella più autentica forma tutti gl' omicidj che seguir potesseron ivi avenire sotto l'istesso pretesto d'inimicizie particolari dichiariamo che non sarà più accordata grazia alcuna et acciocchè non resti alcuna speranza a coloro che cadessero in tali eccessi d'essere compresi nell accomodamento generale, dichiariamo che ne saranno accettuati particolarmente.

Siamo persuasi che concoreranno i popoli alle prove che ci determiniamo darle del nostro amore e chè unanimi si uniranno alle forze che impiegheremo per arrestare li colpevoli, non avendo altra mira che quella di giungere a darle la tranquillità che e l'unico oggetto de nostri desiderj.

Dato in Bastia, li sei decembre 1748.

(Loc. Sigilli). Signé : DE CURSAY.

Par Monsieur : MAURIER.

(Archives de la Corse, c. 573.)

IV.

Maria Marchese de Cursay, colonello del regimento di Tournaisis, comandante delle truppe de S. M. in questo regno di Corsica.

La pace che S. M. Cristianissima viene di stabilire nell' Europa è una consequenza della sua Grandezza. Tutti i popoli che anno auto ricorso alla sua prottetione sono ristabiliti ne loro diritti. La restituzione de stati è stato il solo interesse di S. M. La Corsica geme, ed è tempo di ristabilirvici la tranquillità. Alcuna cosa mi è parsa più propria per arrivare ad un tal fine che radunare un' assemblea generale di tutta la nazione. Il mio progetto e di farli vedere i suoi proprii e veri interessi e di farli conoscere che nell' abandonarsi senza alcuna reserva nelle braccie di S. Maestà, avranno la felicità che può desiderarsi da un padre. Li popoli da questa parte anno digià conosciuta questa verità e che non dovra no ci aspettarmi dell' altra dei monti, i loro antenati si sono resi illustri per l' attaccamento loro alla Francia. Le storie anno fornito degl' eroi di tutti quelli, i quali ci si sono distinti. Io non dubito punto chè tutti i popoli si radunino in folla ad un' assemblea alla quale deve presidere il commandante di Sua Maestà Cristianissima in questo regno.

A tal' effetto, noi invitiamo i popoli della provincia di là dai Monti ad elleggere un procuratore per pieve per portarsi alli quatuordeci del mese

Digitized by Google

di Gennaro del 1749, a Cortè, dove si terrà la Consulta Generale, col potere di scigliere ed elleggere quel procuratore che più le converrà per rapresentare in lui il popolo di questa provincia. Dopo questo contrasegno d' attacamento noi ci bisponiamo a passarci per travagliar più da vicino alla felicità d' una nazione che è il solo oggetto e fine di nostri desiderj.

Dato in Bastia, li 10 decembre 1748.

(Loc. Sigilli). Signé : DE CURSAY.

Par Monsieur : MAURIER.

(Archives de la Corse, c. 573.)

V.

Vote par les États de la Corse d'une inscription à la louange de M. de Marbeuf. (9 juin 1777.)

Sessione dei nove Giugno mille settecento settanta sette.

Monsignor Vescovo, presidente, e li signori vescovi e deputati qui avanti denominati, essendosi resi alta sala dell' Assemblea, Monsignor Presidente ha detto che i stati precedenti si sono sempre fatti un dovere di manifestare per mezzo di una deputazione i sentimenti di quell' amore e di quella stima, ondè sono giustamente penetrati per S. E. il Signor conte de Marbeuf.

Che questo Generale acquistando, ogni giorno, nuovi diritti sopra i cuori di questa nazione coll' esercizio di quelle virtù che lo rendono così caro alla Corsica, si aumentano in proporzione gli obblighi della commune gratitudine. Che la sua passata pericolosa malattia, il suo desiderato ritorno al commando di questo Regno, i mezzi impiegati per procurare il bene di questa nazione, sono altrettanti motivi, che debbono eccitare l' assemblea generale non solamente a segnitare l' esempio de precedenti stati, ma a cercarne de nuovi.

Monsignor Vescovo, presidente ha aggionto che i Stati non hanno che consultare i loro cuori, e non saranno certamente imbarazzati a ritrovare l' espressioni più significanti per il Signor conte de Marbeuf.

Dopo di che, la materia messa in deliberazione e stato arrestato che si debba nominare una deputazione composta di Monsignor Vescovo di Mariana ed Accia, i Signori Olmeta e Moroni, pievani, Mari e Sansonetti, nobili, Paolo Casabianca e Mariotti, deputati del terzo stato.

Che questa deputazione dovrà presentarsi al Signor conte de Marbeuf per manifestarle i sentimenti del commune dolore per la passata pericolosa sua malattia, e quelli dell' universale gioià per la ricuperata sua salute;

Che la commissione dei Signori Dodici gl' interpreti e li rappresentanti della nazione diede le pubbliche testimonianze degl' uni et degli altri; che i stati applaudendo al zelo dei Dodeci si fanno un dovere di rinnovarli solennemente;

Digitized by Google

Che il suo ritorno in Corsica ha calmate le sollecitudini che aveva eccitate la sua lunga assenza, ed ha riempiuto gli animi della commune consolazione;

Che questa nazione non ignora il vivo interesse che prende per il suo vantaggio e ch' è commune la stima che questa le professa;

Che questi sentimenti siccomè sono impressi nel cuore di ogni Corso così si debbono, sotto il buon piacere del Re, scolpire in marmo per consegrare una maniera durevole la memoria di un generale giusto, prudente, benefico.

Che sarà eretta una lapide nella facciata della casa dei Dodici contenente la seguente inscrizione:

Ludovico . Carolo . Renato.
Comiti . de Marbeuf.
Equestris ordinis Sancti Ludovici.
Equiti Commendatario.
Gallicarum Copiarum . Locum tenenti Generali.
Sopremo Corsicae Moderatori.
Regio Praefecto.
Communium Comitorum Praesidi.
Consilio. Justitia. Prudentia.
Spectatissimo.
Ob effusas ejus erga Insulam Universam Liberalitates
Quo testatior esset Beneficiorum memoria
Omnes Insulae Ordines
Viri Eximii ac Benemerentissimi
Reditum gratulantes
Amoris sensus jampridem animo insculptos
Marmore excribendos curarunt
Anno a. R. S. M.D.CC.LXXVII.

Che questa lapide sarà collocata con quella solennità che la commissione dei Dodici reputerà convenevole;

Che la deputazione sudetta nel presentare al signor conte de Marbeuf copia di questa inscrizione dovra farle sentire che l' Assemblea Generale ben conosce ch' egli meriterebbe un monumento più luminoso di quello viene di deliberare se le fosse stato permesso di dare ai suoi sentimenti tutta la loro estenzione;

Che lo esorti di metter freno alle incessanti sue occupazioni, giacche i suoi giorni sono troppo preziosi per la Corsica, per prodigarli senza risparmio;

Che per ultimo, la deputazione riclami dal signor conte de Marbeuf la continuazione dei suoi auttorevoli uffizii a pro di questa Nazione che ha guistamente in esso collocata una piena confidenza.

Dopo di che, la deputazione avendo riempiuta la sua commissione e

Digitized by Google

rientrata nella sala dell' Assemblea, Monsignor Cittadella ha detto che il signor conte de Marbeuf si è dimostrato penetrato della più tenera gratitudine per tutto ciò, che viene di essergli signifficato da parte di quest' Assemblea Generale, ed ha assicurato che da parte sua si fara sempre un dovere il più preciso di cooperare, per quanto potra, al vantaggio ed alla felicità di questa nazione, alla quale desidera di potere viepiù constatare la sua stima ed il suo attacco; ed ha incaricata la deputazione di presentare ai stati i suoi più sinceri ringraziamenti.

Ed è stata la presente deliberazione sottoscritta tanto da Monsignor Vescovo, presidente, che dai signori vescovi de Guernes, etc. etc.

Signé des représentants des États[1].

(Archives de la Corse. Delib. des États, 1777, c. 554.)

Documents relatifs au séjour du comte de Marbeuf en Corse.

Le comte de Marbeuf a laissé en Corse un nom désormais historique et qui se rattache, par des liens étroits, à notre histoire générale. Ses relations multipliées avec les grandes familles de l'île, et surtout avec la famille de Buonaparte, en font un personnage historique.

Envoyé en Corse avant le traité du 15 mai 1768, il contribua, avec M. le comte de Vaux, à amener l'île sous la souveraineté de la France. Aussi, pour récompense de ses services, lorsque le comte de Vaux fut rappelé, des lettres patentes du 1er avril 1770 le nommèrent commandant en chef des troupes de l'île. Il fut installé en cette qualité le 22 mai suivant, et gouverna l'île jusqu'à sa mort, arrivée le 20 septembre 1786.

Durant cette assez longue période, la nation corse témoigna à plusieurs reprises ses sentiments de vénération, d'aucuns disent de flatterie, au comte de Marbeuf et à sa famille. On en trouvera la preuve dans les documents ci-joints.

L'inscription qui se trouve dans le document du 9 juin 1777 fut gravée sur une table de marbre et posée sur les murs extérieurs

[1] A la suite se trouvent : une lettre des Douze du conseil de Bastia, du 26 mars 1784, à l'intendant de la Corse, relativement à une fête qu'on se proposait d'offrir à M. de Marbeuf, récemment de retour dans l'île avec sa femme, et une autre lettre des mêmes magistrats, en date du 3 janvier 1785, demandant la faveur de complimenter M. de Marbeuf sur la naissance de sa fille et de lui soumettre le projet de quelques réjouissances publiques.

Digitized by Google

du palais des Douze. Elle fut reproduite sur le catafalque du comte, qui, mort le 20 septembre 1786, fut inhumé, avec grande pompe, dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste à Bastia.

Au commencement de la Révolution, elle fut détruite et remplacée par la suivante :

> Monumentum quod vile mendacium et venalis adulatio tyranno gementis Corsicae dedicarunt, ridentis nunc totius Corsicae libera veritas et vera libertas delevere.

Cette nouvelle inscription elle-même disparut dans la suite, et aujourd'hui il ne reste de trace ni de l'une ni de l'autre.

DUHAMEL,

Correspondant.

RAPPORT SUR DIVERSES COMMUNICATIONS DE MM. DE FLEURY, DE LAMOTHE, DE SOURDEVAL ET BRUN-DURAND.

I.

En 1870, l'un de nos correspondants, M. Macé, professeur d'histoire à la Faculté de Grenoble, adressa au Comité divers extraits de contrats de vente d'immeubles, desquels il résultait qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle on employait en Bretagne certaines cérémonies pour constater la tradition de la propriété foncière.

M. Macé s'étonnait de la persistance de ces usages surannés, et désirait savoir si on les retrouvait encore dans quelques-unes de nos provinces.

En rendant compte de la communication de notre correspondant (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome II), j'eus occasion de signaler la Normandie comme étant une de ces provinces, et de citer un procès-verbal, dressé le 18 novembre 1840 par un huissier d'Elbeuf, et dans lequel l'officier ministériel constate qu'il a pris possession d'une *masure*, en bêchant la terre en divers endroits, en cassant quelques petites branches des arbres, et en brisant plusieurs briques dans la maison d'habitation.

Aujourd'hui, M. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, nous envoie l'extrait de deux actes par lui trouvés dans le dépôt qui lui est confié : l'un de ces actes est du 2 mai 1719, l'autre du 19 mars 1736 : tous les deux nous apprennent que les acquéreurs de mai-

Digitized by Google

sons ou de terres situées dans le Vendômois se transportèrent sur les immeubles par eux acquis, *ouvrirent et fermèrent à clef les portes des logis, parcoururent en tous sens les pièces de terre, y prirent des pierres et cailloux, et coupèrent une partie des haies, le tout en signe de possession.*

Cette communication répond au désir exprimé par M. Macé, et prouve qu'au XVIIIe siècle le mode d'investiture signalé par notre correspondant existait dans le Vendômois, tout comme en Bretagne et en Normandie.

II.

M. de Lamothe, correspondant, transmet la copie d'une ordonnance tirée des archives municipales de Nimes, par laquelle le seigneur de Thoré (Guillaume de Montmorency) défend «à tous les catholiques de la ville de Nismes de sortir de leurs maisons, tant de jour que de nuict, pour quelque cause, prétextes ou occasion que ce soit, jusques à ce que auttrement ils y soient dispensés, à peyne d'estre exposés à la mercy des soldats, pour estre traités et rançonnés comme prisonniers de guerre.»

Cette ordonnance porte la date du 11 juin 1577. A cette époque, le maréchal de Damville, frère de Thoré, tenait une conduite assez équivoque dans son gouvernement du Languedoc, et avait des relations fréquentes avec les chefs des réformés. D'un autre côté, le capitaine Luynes, d'accord avec la reine mère, avait, l'année précédente, fait arrêter Thoré, et, quoique celui-ci eût bientôt après recouvré sa liberté, cette arrestation avait causé une vive émotion parmi les protestants, et surtout dans la famille de Montmorency.

On peut donc croire que la sévérité déployée en 1577 par Thoré contre les catholiques de Nimes était comme une représaille du coup de main exécuté en 1576 par le capitaine Luynes.

Quoi qu'il en soit, l'ordonnance communiquée par M. de Lamothe n'offre pas, en dehors de la ville de Nimes, un bien grand intérêt. J'ai l'honneur de vous proposer d'en ordonner le dépôt aux archives et de remercier l'auteur de l'envoi.

III.

Au point de vue de la hiérarchie militaire, c'est seulement sous le règne de Louis-Philippe que la dignité d'amiral a été réglementée, par la loi du 29 mai 1832, qui, pour les armées de mer, a constitué des contre-amiraux, des vice-amiraux et des amiraux, en re-

Digitized by Google

gard des généraux de brigade, des généraux de division et des maréchaux de France pour l'armée de terre. Sous l'ancienne monarchie, au contraire, le titre d'amiral n'était pas exclusivement réservé à des marins : c'était moins un grade qu'un des grands offices de la couronne (quelquefois partagé entre l'amiral du Levant et l'amiral du Ponant), et la plus grande partie de ceux qui l'ont possédé n'ont jamais guerroyé que sur terre; mais cet office donnait à l'amiral de France de grands priviléges, et était pour lui la source de revenus considérables provenant des prises, des droits d'ancrage, de naufrage, de bris de navire, d'épaves et autres aventures de mer.

Cependant l'utile perception de ces droits était souvent amoindrie par les prétentions rivales non-seulement des gouverneurs des provinces maritimes, mais encore des simples seigneurs dont les terres bordaient la mer. C'est ainsi que les princes de Talmont, en vertu de ce qu'ils appelaient leur *amirauté patrimoniale*, usurpaient les prérogatives de l'amiral de France depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Loire. Pendant plusieurs siècles, la famille de la Trémoille fut assez puissante pour résister aux réclamations, aux procès, aux arrêts de toute sorte : elle lutta contre le cardinal de Richelieu lui-même, qui exerçait la charge d'amiral de France, sous le titre de grand maître, chef et surintendant de la navigation; et ce n'est que sous Louis XIV, après les fameuses ordonnances de Colbert, que l'amirauté patrimoniale des princes de Talmont disparut pour ne plus revenir.

Les archives du département de la Vendée renferment un volumineux dossier consacré à cette *amirauté*, et qui a été examiné avec soin par l'un de nos correspondants, M. de Sourdeval. De cet examen est résulté plutôt un mémoire qu'une simple communication de pièces inédites : on y trouve pourtant l'analyse et quelquefois la transcription de certains documents.

Le travail de M. de Sourdeval m'a paru fort intéressant, et je regrette que son étendue ne permette pas de l'insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Il faut donc se borner à en ordonner le dépôt aux archives et à adresser des remercîments à notre correspondant.

IV.

Suivant le droit féodal, les vassaux étaient tenus de fournir, en certaines circonstances, un subside extraordinaire, notamment

Digitized by Google

lorsque leur seigneur mariait sa fille aînée et lorsqu'il avait à payer une rançon pour sortir de captivité.

Vers la fin du XIVe siècle, Louis II de Poitiers, comte de Diois et de Valentinois, avait marié sa fille et avait été fait prisonnier par le chef d'une bande d'aventuriers, nommé Arnaud de Lestrac, qui, revenant d'Italie pour se rendre en Languedoc, avait traversé le Dauphiné de vive force.

Le comte avait emprunté d'un banquier juif 300 florins d'or, et, pour garantie de ce prêt, il avait sans doute donné le montant de la taille extraordinaire que lui devaient ses vassaux. Intervint alors une convention, aux termes de laquelle les habitants de la ville de Crest, capitale du Diois, s'engagèrent à rembourser au juif les 300 florins qu'ils devaient au comte pour les causes susénoncées.

M. Brun-Durand a communiqué au Comité la copie de cette convention, écrite en langue latine et portant la date du 5 janvier 1395.

L'acte dont il s'agit n'a pas, par lui-même, une grande importance, mais il est accompagné d'un commentaire qui jette quelque lumière sur l'histoire de Louis II de Poitiers et de sa famille, histoire encore fort obscure, malgré les recherches d'André Duchesne et du P. Anselme.

C'est pour la première fois que M. Brun-Durand se met en relation directe avec le Comité, mais il n'est pas un inconnu pour nous, et j'ai déjà eu plusieurs fois à vous signaler les bons mémoires qu'il a fournis à la *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, dont il fait partie, et qu'il a beaucoup contribué à organiser. Il promet de nous transmettre de nouveaux documents, et j'espère qu'il tiendra sa promesse.

Remercîments et dépôt aux archives.

LASCOUX,

Membre du Comité

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Notes sur l'expression antique de la contenance d'une œnochoé *du musée de Nimes.*

Communication de M. Aurès, correspondant à Nimes.

Le musée de Nimes possède un vase en cuivre, travaillé au repoussé, qui a figuré à l'exposition de 1867, dans la galerie de l'histoire du travail. Il était catalogué sous le n° 784 parmi les objets appartenant à la Gaule indépendante ou à la période gallo-romaine, et on l'avait désigné sous le nom d'*ascus*.

M. Aurès a étudié ce vase et veut prouver :

1° Que ce récipient est une *œnochoé* et non un *ascus;*

2° Qu'il contient XVIII *acetabula;*

3° Qu'il appartient à l'époque gallo-romaine.

I. Sur le premier point, voici comment raisonne l'auteur : « Le vase de Nimes mesure 1 l. 20 cent. Il porte gravé à la pointe le chiffre XVIII; or XVIII *acetabula* équivalent à 1 l. 218 mil. Il est donc évident qu'on a exprimé la contenance du vase en *acetabula* (l'*acetabulum* vaut 67 millilitres).

« Pourquoi s'est-on servi d'une mesure aussi petite? Parce que le vase devait contenir une liqueur généreuse et d'un grand prix; cette liqueur ne pouvait être que le vin; il en résulte que le vase est une *œnochoé;* le mot œnochoé, en effet, signifie *vase à verser le vin.* »

Ce raisonnement n'est pas conforme aux méthodes archéologiques. C'est par la forme d'un vase qu'on détermine le nom de ce vase. Pour savoir si le vase de Nimes est une *œnochoé* ou un *ascus*, nous demandons qu'on nous en donne le dessin ou la description, et c'est ce que M. Aurès ne fait pas. L'*œnochoé* est un vase à forte panse; le col en est plus ou moins élevé, mais le goulot est large pour laisser facilement s'écouler le liquide; l'*ascus* ressemble à une petite outre. Ces deux types, fréquents dans nos musées, sont familiers à tous les antiquaires, et, malgré toutes les discussions

Digitized by Google

auxquelles ils ont donné lieu, il n'est jamais venu à l'idée de personne d'appeler un *ascus œnochoé*, ou *vice versa*. Si l'auteur veut démontrer que nous appliquons mal depuis cinquante ans ces deux noms, il faut qu'il reprenne les travaux classiques sur le même sujet, ceux par exemple de Panofka, de Gerhard et de Letronne [1], qu'il discute les textes, qu'il fasse enfin un mémoire spécial.

II. Le vase de Nimes porte les chiffres romains XVIII écrits à la pointe. Il est parfaitement vrai que la capacité de ce récipient correspond environ à 18 *acetabula* ou à 18 ὀξύβαφα. Je noterai en passant que j'ai mesuré récemment un ὀξύβαφον inédit, qui donne exactement 6 centilitres [2]; c'est le premier ὀξύβαφον jaugé. Il n'est pas invraisemblable que le propriétaire du vase de Nimes, l'ayant jaugé, en ait indiqué la capacité par un chiffre. Mais ce nombre XVIII peut indiquer le poids, la valeur, ou avoir tout autre sens. Je renvoie sur ce sujet au mémoire que Letronne a consacré aux chiffres écrits sur les vases antiques [3]. L'*acetabulum* était d'un usage très-rare. Il n'en est parlé que par exception dans les métrologistes anciens. Dans le Recueil de M. Hultsch, je ne trouve que très-peu de textes relatifs à cette mesure [4] : *Ex* Isidori *etymologiarum libro XXVII*, identité de l'*acetabulum* et de l'*oxybaphon*, t. II, p. 123. Calvi, *versio tabularum alexandrinarum :* « sextarius ergo xestesve in duas lances cotulasve dividitur, quas heminas vocamus; lanx vero cotulave in duo acetabula oxybaphave dividitur, » t. II, p. 145. Ici l'*acetabulum* vaut la moitié de l'*hemina*, tandis que dans le système adopté par M. Aurès l'*acetabulum* est le quart de l'*hemina*. « Acetabulum quarta pars heminæ est, » Isidorus, t. II, p. 116. L'auteur marque clairement la différence de l'ὀξύβαφον et de l'*acetabulum;* il dit, en effet, que

[1] Panofka, *Recherches sur les véritables noms des vases grecs et sur leurs différents usages, d'après les auteurs et les monuments anciens*, Paris, 1829. — Letronne, *Observations philologiques et archéologiques sur les noms des vases peints*, Paris, 1833. — *Supplément aux Observations sur les noms des vases peints*, Paris, 1838. — Ussing, *De nominibus vasorum græcorum disputatio*, Copenhague, 1844. — Krause, *Angeiologie*, Halle, 1854. — Voir aussi Gerhard, *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*, t. III, p. 221, et l'excellent résumé donné par Otto Jahn dans l'introduction au *Catalogue de la collection du roi Louis*, Munich, 1854, p. 87.

[2] Σήκωμα provenant de Naxos, conservé au musée de la Société archéologique d'Athènes. (*Mélanges archéologiques*, fascicule II, Didier, 1873, p. 27.)

[3] *Supplément aux Observations sur les noms des vases grecs*, Paris, 1838.

[4] *Metrologicorum scriptorum reliquiæ*, Lipsiæ, 1864.

Digitized by Google

l'*oxibafus*[1] pèse 15 dragmes et que l'*acetabulum* en pèse 12, p. 116, lig. 14 et 16. Il répète la même assertion dans un autre passage : « Additis duabus dragmis (aux dix dragmes que pèse le *cyathus*), acitabulum complent; additis adhuc tribus dragmis, quod sunt XV, oxifalum, » p. 140, lig. 18[2]. Puisque M. Aurès croit que le vase de Nimes correspond à XVIII *acetabula*, il serait peut-être opportun qu'il mît d'accord entre eux ces textes contradictoires.

III. Sur le troisième point, que le vase est de l'époque gallo-romaine, parce qu'il porte un chiffre romain à peine visible et contient dix-huit fois une mesure romaine d'un usage assez rare, l'argument n'est pas décisif. Ce n'est pas un signe, qui peut avoir été ajouté après coup, qui fixe l'époque d'un monument; c'est le style du travail.

En résumé, le vase de Nimes paraît être intéressant; mais il importerait tout d'abord d'en avoir le dessin. M. Aurès remarque qu'il a retrouvé l'anse de cet *ascus;* il serait utile de nous faire connaître comment se fait le raccord de l'anse et du récipient, et cela par une figure. Une description exacte du monument, des considérations techniques sur sa nature, sur la composition du métal, une analyse minutieuse des moindres détails de la décoration, des rapprochements avec les autres récipients du même genre en bronze ou en terre cuite, nous rendraient service. Ces *addenda* donneraient plus de valeur au mémoire de M. Aurès; ils seraient aussi pour lui l'occasion d'éclaircir quelques-uns des doutes que nous lui soumettons, de répondre aux objections que feront certainement à son travail tous les antiquaires, de traiter enfin la question en se conformant à la méthode consacrée pour les études d'archéologie.

APPENDICE SUR LE SENS DU MOT *CYATHUS*.

M. Aurès veut prouver : 1° qu'on s'est trompé en donnant souvent au mot *cyathus* le sens de vase à boire; 2° que le *cyathus* est tantôt une mesure, tantôt un ustensile qui sert à prendre le vin dans les cratères pour les verser dans les coupes. Il réunit un très-grand nombre d'exemples empruntés à Martial, à Juvénal, à Pline et à d'autres auteurs latins, et montre que ces textes ne peuvent s'ex-

[1] Je reproduis l'orthographe même donnée par les manuscrits : elle admet d'assez nombreuses variétés.

[2] Voyez encore même page, ligne 22.

Digitized by Google

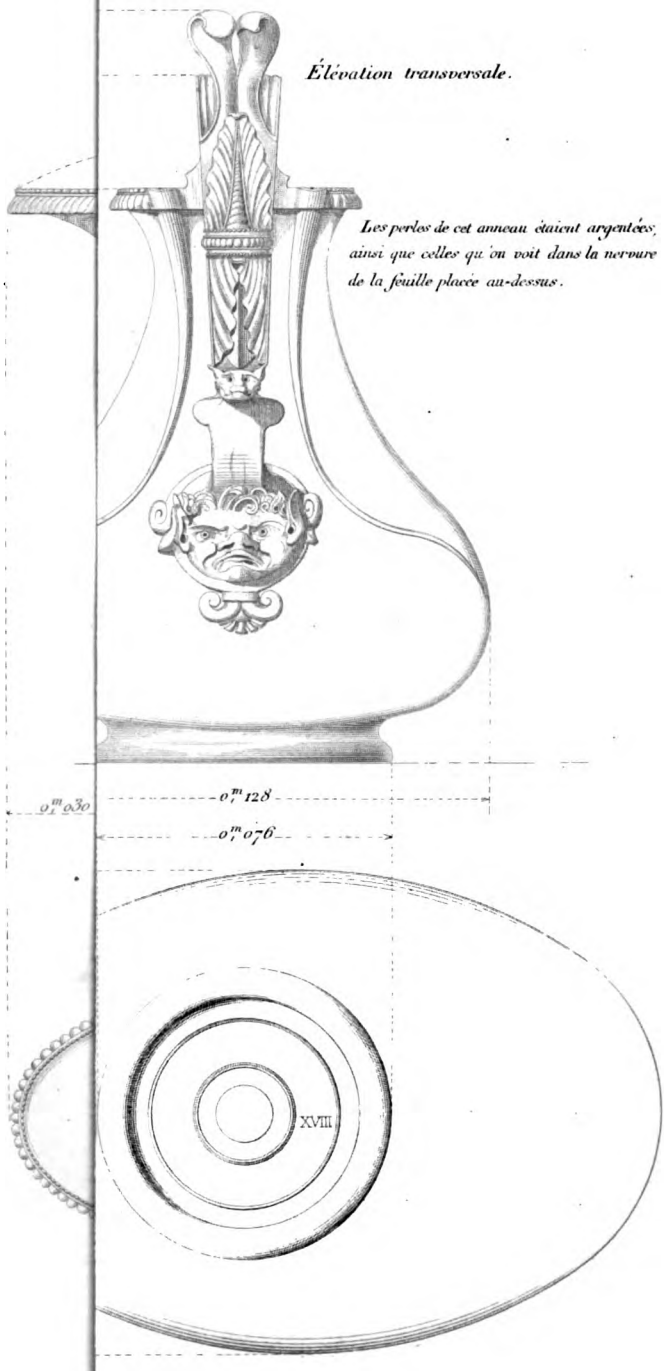

Plan renversé.

Digitized by Google

Digitized by Google

pliquer que dans le système qu'il adopte. Ce mémoire est intéressant ; les lecteurs de la *Revue* y trouveraient beaucoup à apprendre.

Si bien choisis cependant que soient les textes discutés par M. Aurès, je lui signalerai quelques *desiderata*.

1° Les Romains avaient emprunté aux Grecs le *cyathus* ou *κύαθος*. Nous avons dans les métrologistes sur le *cyathus* vingt textes grecs pour un texte latin. Il est donc indispensable de commencer par fixer le sens du mot *κύαθος*, sens souvent discuté et sur lequel Letronne combat vivement l'opinion de Gerhard. C'est ce que l'auteur s'abstient de faire.

2° La forme du *κύαθος* doit être recherchée avec soin ; car c'est cette forme qui, en fin de compte, décide si, oui ou non, on pouvait se servir du *κύαθος* comme d'une coupe à boire. Il y a eu à ce sujet de nombreuses dissertations que l'auteur ne saurait passer sous silence. Ces questions ne sont pas assez simples pour qu'on puisse les résoudre aussi facilement : dans tous les cas, il faut rapporter les opinions émises précédemment, surtout quand elles ont pour elles des noms illustres. M. Aurès nous dit : « *On* croit souvent que le *cyathus* était un vase à boire. » Il est nécessaire d'expliquer cette forme trop vague. Il ne cite parmi les partisans de cette opinion qu'un des traducteurs de la collection Panckouke ; les humanistes, en ces sortes de questions, n'ont que très-peu d'autorité : ce sont les archéologues qu'il faut consulter et dont le témoignage nous importe.

3° Comme conséquence de ces remarques, il est nécessaire d'examiner les différents vases qui servaient à l'usage que M. Aurès attribue au *κύαθος*, de distinguer, par exemple, le *cyathus* du *simpulum*, du *scyphus* et de beaucoup d'autres ustensiles du même genre, de donner des dessins et de les commenter par des textes, de rechercher si le plus souvent l'instrument appelé *cyathus* avait la capacité métrologique du *κύαθος*, mesure d'un usage si fréquent chez les Grecs.

ALB. DUMONT.

Membre du Comité.

Notes sur l'expression antique de la contenance d'une œnochoé *du musée de Nimes, accompagnées de quelques détails sur les mesures romaines de capacité, et de quelques explications relatives au véritable sens du mot* cyathus.

Le musée de Nimes possède depuis longtemps un magnifique

Digitized by Google

vase en cuivre travaillé au repoussé[1], qui a figuré, en 1867, parmi les *vases en métal* et sous le n° 784, dans les galeries de l'histoire du travail à l'Exposition universelle de Paris.

Ce vase était alors malheureusement privé de son anse, qui s'en trouvait momentanément détachée et qu'on avait jugé à propos de réunir, sous le n° 665, aux *Statues et figures*. Il était, en outre, mentionné à tort, sous le n° 784 du livret de l'Exposition, comme étant un *ascus* (vase en forme d'outre), quand il est parfaitement certain, au contraire, ainsi qu'on va le voir, qu'il est plus naturel de le considérer comme une *œnochoé* (vase à verser le vin).

On n'avait pas indiqué d'une manière plus exacte, sur le livret de 1867, l'époque à laquelle ce petit monument doit être rapporté, car on l'y trouve confondu, dans un seul et même chapitre, avec les objets qui sont attribués tant à la deuxième époque qu'à la troisième (Gaule indépendante et Gaule pendant la domination romaine), de sorte qu'il est impossible de savoir à laquelle de ces deux époques on a voulu le rattacher en réalité. Mais il appartient, en fait, à la troisième (Gaule pendant la domination romaine), comme je le démontrerai bientôt.

Il porte à l'extérieur et dans sa partie inférieure, sur le bord du cercle qui lui sert de base[2], le chiffre romain XVIII, tracé à la pointe, en traits tellement fins qu'il faut beaucoup d'attention pour les apercevoir.

C'est là, il semble permis de le croire, l'indication de sa contenance, soit qu'elle ait été écrite, dès le principe, par le fabricant lui-même, lorsque ce vase était encore neuf, pour pouvoir renseigner ainsi plus sûrement les acheteurs, soit que cette annotation n'ait été ajoutée que plus tard, par le propriétaire et pour son usage personnel.

Mais quelle était l'unité de mesure en fonction de laquelle cette contenance se trouve exprimée de la sorte?

Tout le monde sait que, dans le système métrique romain, la principale mesure de capacité, celle dont on déduisait toutes les

[1] Les auteurs de la *Topographie de la ville de Nimes et de sa banlieue* mettent ce beau vase au nombre des objets antiques découverts à Nimes ou dans ses environs pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et nous apprennent en même temps, à la page 568 de leur ouvrage, qu'il était déposé, en 1802, à la bibliothèque publique, où il est maintenant revenu.

[2] Voyez ce détail sur la quatrième figure des dessins joints à la présente note.

Digitized by Google

autres, était l'*amphore* (amphora), aussi nommée *quadrantal* (quadrantal), quand on s'en servait pour mesurer des matières sèches, telles, par exemple, que les grains.

Le volume d'une amphore était égal à celui d'un cube ayant *un pied* sur chacune de ses arêtes, et l'amphore ainsi constituée se divisait en deux urnes.

L'*urne* (urna) correspondait, par conséquent, à un solide quadrangulaire ayant un pied carré de base, sur six onces de hauteur, et se divisait, à son tour, en quatre conges; ce qui revient à dire que le *conge* (congius) peut être représenté par *un cube* ayant un demi-pied ou six onces sur chacun de ses côtés.

Au-dessous du conge et en continuant à descendre, on trouve, dans la série des mesures romaines de capacité, le *sextaire* (sextarius), correspondant, comme son nom l'indique, à la sixième partie du conge, et ensuite l'*hémine* (hemina), correspondant, comme son nom grec l'indique aussi, à la moitié du sextaire, ou, ce qui est la même chose, à la douzième partie du conge. L'hémine pouvait ainsi être regardée, dans le système métrique romain, comme l'*once* du conge. Pour se rendre un compte plus exact de ces détails, et en même temps pour obéir à la recommandation d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus,

voir les dessins qui accompagnent la présente note.

Le pied romain est généralement considéré aujourd'hui comme ayant une longueur exacte de $0^{m},296,3$, et cette expression, maintenant admise par tous les métrologues, est précisément celle qu'on déduit des dimensions de la colonne Trajane[1]. Cependant l'ancien pied *italique* avait quelquefois une longueur un peu moindre, et les dimensions du temple de Pæstum[2] n'assignent, par exemple, à ce pied que $0^{m},294,7$, au lieu de $0^{m},296,3$. — Différence : $1^{mm},6$.

Il résulte de là que le volume d'une amphore, correspondant à un pied cube, peut varier, à la rigueur, depuis $25^{lit},594$ au moins

[1] Voir le mémoire intitulé : *Étude des dimensions de la colonne Trajane, au seul point de vue de la Métrologie.* (Dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1862, 5e série, tome II, page 122.)

[2] Voir l'*Étude des dimensions du grand temple de Pæstum, au double point de vue de l'Architecture et de la Métrologie.* (Paris, 1868, chez J. Baudry, éditeur, rue des Saint-Pères, 15.)

Digitized by Google

jusqu'à $26^{lit},013$ au plus. Je lui assignerai, malgré cela, et en nombres ronds, dans cette étude, *26 litres* exactement, non-seulement parce que cette expression, qui a l'avantage d'être donnée sans fractions, est précisément celle que M. Vasquez-Queipo adopte lui-même dans son savant ouvrage, mais encore et surtout parce qu'elle est extrêmement rapprochée, dans tous les cas, de la valeur véritable, par cela seul qu'elle se trouve finalement comprise entre les deux valeurs extrêmes.

On déduit de là successivement les expressions suivantes :

Une urne = 1/2 amphore = 13 litres;
Un conge = 1/4 d'urne = $3^{lit},25$;
Un sextaire = 1/6 du conge = $0^{lit},541,666$;
Une hémine = 1/2 sextaire = $0^{lit},270,833$.

L'hémine correspondait ainsi, très-approximativement, à la contenance d'un de nos verres à boire ordinaires, dont la capacité, comme personne ne l'ignore, est d'un quart de litre environ, ou, en d'autres termes, de 25 centilitres.

Cela posé, le vase du musée de Nimes, jaugé avec soin, contient $1^{lit},20$, et sa contenance correspond, par conséquent, aussi exactement que possible, à 4 hémines 1/2, qui contiennent, d'après ce qui vient d'être dit, 4 fois 1/2 $0^{lit},270,8$, soit $1^{lit},218$.

Mais; on le remarquera, ce nombre 4 1/2 est exactement égal *au quart* du chiffre XVIII qu'on lit sur notre vase, et il en résulte, si je ne me trompe, que l'unité de mesure indiquée par ce chiffre XVIII correspond finalement *au quart de l'hémine.*

Or il y avait précisément, dans la série romaine, au-dessous de l'hémine, une très-petite mesure nommée *acétabule* (acetabulum) contenue quatre fois dans l'hémine; et je me crois, en conséquence, parfaitement autorisé à dire maintenant que le chiffre XVIII, écrit sur le vase du musée, indique que ce vase contient, en fait, 18 acétabules.

Dans le sens propre de ce mot, un acétabule était une petite coupe, contenant du vinaigre, que les anciens avaient l'habitude de placer sur leurs tables, pour y tremper leur pain; c'était l'un des plus petits vases mis à la disposition des convives pendant les repas. Mais le nom d'acétabule s'appliquait aussi à la contenance même du vase, et c'est à ce titre que ce nom d'acétabule figure dans la série des mesures de capacité.

Digitized by Google

Il est facile de comprendre maintenant que, puisqu'on avait pris la peine d'exprimer le volume de notre vase en fonction d'une aussi petite mesure, c'est, en premier lieu, parce qu'il était destiné à contenir un vin généreux que l'on ne servait habituellement qu'en petite quantité.

Ce vase était donc essentiellement, comme je l'ai déjà dit, une *œnochoé* (vase destiné à verser le vin aux convives pendant le repas), et non un *gutturnium* (cruche à eau ou aiguière servant à verser de l'eau sur les mains des convives avant et après le repas); car il est bien certain que, s'il avait été destiné à ce dernier usage, on n'aurait pas pris la peine de marquer sa contenance avec tant de précision.

J'ai dit aussi, d'un autre côté, qu'une hémine correspondait à peu près au contenu d'un de nos verres à boire ordinaires. Par conséquent, un acétabule, égal au quart d'une hémine, correspondait, à son tour, à un quart de verre; ce qui fait que, lorsqu'on a écrit, sur le vase du musée de Nîmes, qu'il contient 18 acétabules, c'est absolument comme si nous disions aujourd'hui qu'il contient 18 quarts de verre, ou mieux encore 18 de ces petits verres dans lesquels nous avons l'habitude de servir le Bordeaux et le Madère.

En outre, puisque la contenance de cette œnochoé se trouve finalement exprimée en mesures romaines, il en résulte, en troisième lieu, que sa fabrication ne peut être rapportée, comme je l'ai déjà annoncé par avance, qu'à l'époque même de la domination romaine.

J'ajoute, en terminant, qu'il y avait, dans la série des mesures romaines de capacité, une dernière unité à la fois plus petite et plus usuelle que l'acétabule. C'était le *cyathe* (cyathus) égal aux 2/3 de l'acétabule, ou, ce qui est la même chose, à la sixième partie de l'hémine, ou bien encore à la douzième partie, c'est-à-dire à l'*once* du sextaire (voir ces détails sur les dessins qui accompagnent la présente note). Et puisque le cyathe était ainsi égal à la sixième partie de l'hémine, il est clair qu'il correspond aussi au sixième du contenu d'un de nos verres ordinaires, et que, par conséquent, cette mesure romaine peut être représentée aujourd'hui, très-approximativement, par le contenu d'un de nos verres à liqueur.

Dans le sens propre du mot, le cyathe était un vase muni tantôt d'une anse et tantôt d'un manche formant saillie en dehors et au-dessus du vase. Il servait soit pour remplir les œnochoés en puisant

Digitized by Google

dans de grands vases à large ouverture que l'on nommait *cratères* et qui contenaient le vin, soit aussi quelquefois pour verser directement le vin dans les coupes. Mais les cyathes n'étaient pas, comme les acétabules, à la disposition des convives, et restaient toujours, au contraire, entre les mains des échansons. Il aurait été d'ailleurs difficile, on le conçoit sans peine, de s'en servir commodément pour boire, à cause de la saillie verticale de leurs anses, qui étaient même remplacées quelquefois, comme je viens de le dire, par un véritable manche d'une assez grande longueur[1]. Et c'est peut-être pour ce dernier motif que la contenance de notre vase ne se trouve pas exprimée en cyathes, mais, au contraire, en acétabules, quoique, en réalité, le cyathe fût, comme je l'ai déjà indiqué, une mesure plus usuelle que l'acétabule.

En fait, 18 acétabules correspondent à 27 cyathes.

Pour rendre les comparaisons et les recherches plus faciles, j'ai joint à la présente note, à la suite des dessins dont j'ai déjà parlé, un tableau complet de toutes les mesures de capacité en usage à l'époque romaine, avec l'indication de leurs rapports et de leurs contenances (voir ce tableau, page 190).

[1] Lorsqu'on sert aujourd'hui du punch sur nos tables, le bol qui le contient correspond exactement au cratère antique, et le cyathe est remplacé par la cuiller à long manche avec laquelle on remplit les verres.

Digitized by Google

Grandes mesures de capacité pour les liquides (Amphores, Urnes, Conges et Sextaires), rédnites au huitième de leurs grandeurs réelles.

Amphore (pied cube) divisé en 2 urnes.

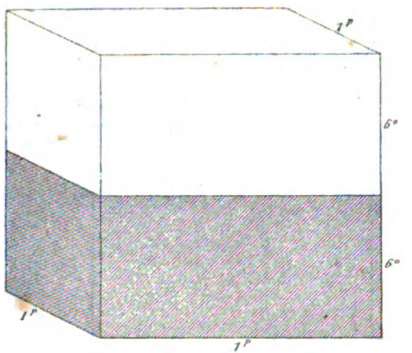

Amphore divisée en 8 conges.

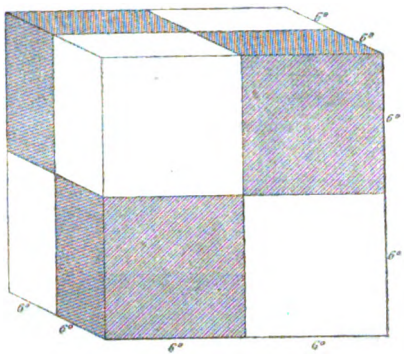

Amphore divisée en 48 sextaires.

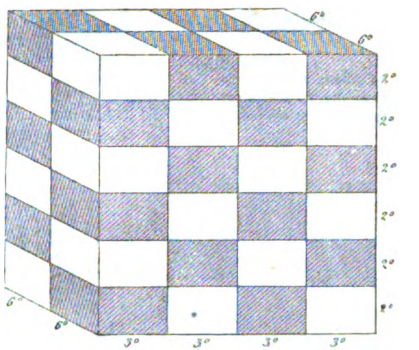

Urne divisée en 4 conges.

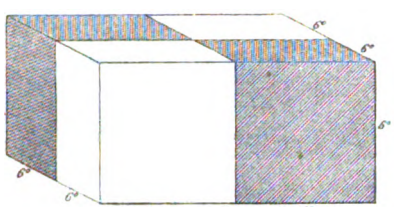

Urne divisée en 24 sextaires.

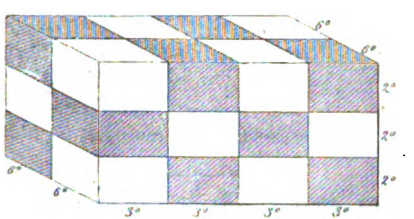

Conge divisé en 6 sextaires.

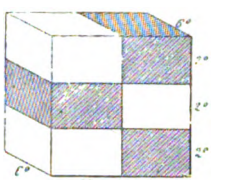

Sextaire divisé en 2 hémines.

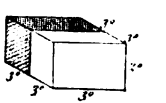

Digitized by Google

Grandes mesures de capacité pour les matières sèches (Quadrantal, Modius et Sextaire), réduites au huitième de leurs grandeurs réelles.

Quadrantal (pied cube).

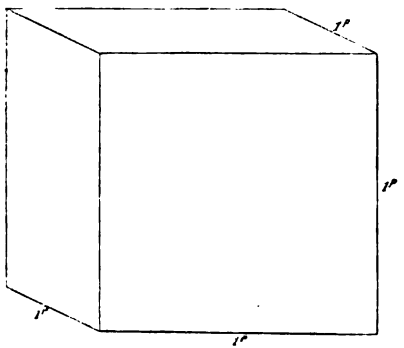

Quadrantal divisé en 3 modius.

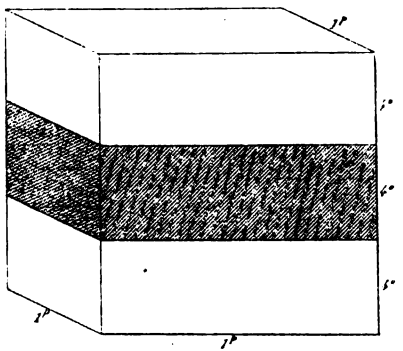

Quadrantal divisé en 48 sextaires.

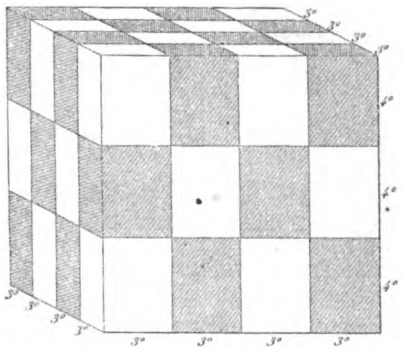

Modius.

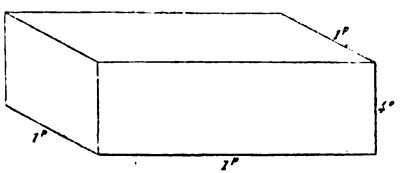

Modius divisé en 16 sextaires.

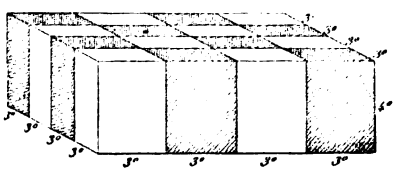

Sextaire divisé en 2 hémines.

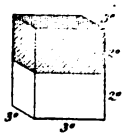

Rappel de la forme du sextaire résultant de la division du conge en 6 parties.

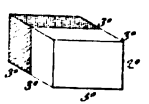

Nota. Ces deux formes correspondent évidemment à une même capacité, puisqu'elles sont composées, la première de deux hémines superposées *verticalement*, et la deuxième de deux hémines juxtaposées *horizontalement*.

Digitized by Google

Petites mesures de capacité (Sextaire, Hémine, Acétabule et Cyathe), servant à la fois pour les liquides et pour les matières sèches,

réduites au tiers de leurs grandeurs réelles.

Sextaire composé de 2 hémines *juxtaposées*, suivant la forme qui résulte de la division du conge en 6 parties.

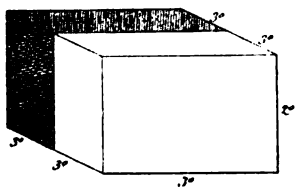

Sextaire composé de deux hémines *superposées*, suivant la forme qui résulte de la division du modius en 16 parties.

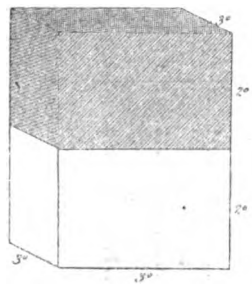

Sextaire divisé en 8 acétabules.

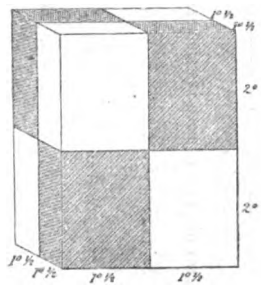

Sextaire divisé en 12 cyathes.

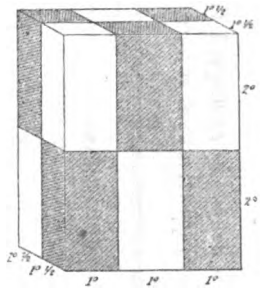

Hémine divisée en 4 acétabules.

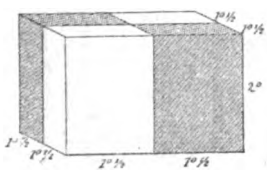

Hémine divisée en 6 cyathes.

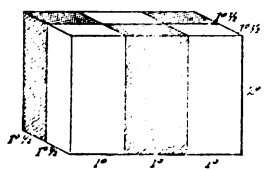

Acétabule égal à 1 cyathe 1/2.

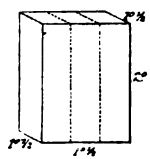

Cyathe (once du sextaire) égal à 2/3 d'acétabule.

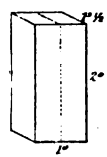

Digitized by Google

Tableau indicatif des mesures de capacité en usage à l'époque romaine, dressé pour faire connaître leurs rapports mutuels et leurs contenances réelles.

NOMS LATINS.	NOMS FRANÇAIS.	EXPRESSIONS DES RAPPORTS que ces mesures présentent entre elles.	DIMENSIONS exprimées EN PIEDS ET ONCES romains antiques. LONGUEURS.	LARGEURS.	HAUTEURS.	CONTENANCES EXPRIMÉES EN ONCES romaines cubes.	EN LITRES ou décimètres cubes.
		1° MESURES DE CAPACITÉ POUR LES LIQUIDES.					
Amphora.	Amphore. (Pied cube.)	.....1...	1 p.	1 p.	1 p.	1,728	26,00
Urna.	Urne.	.....1.....2...	1 p.	1 p.	6 o.	864	13,00
Congius.	Conge. (Cube ayant 6° de côté.)	.....1....4....8...	6 o.	6 o.	6 o.	216	3,25
Sextarius.	Sextaire.	..1....6...24...48...	6 o.	3 o.	2 o.	36	0,54
		2° MESURES DE CAPACITÉ POUR LES MATIÈRES SÈCHES.					
Quadrantal.	Quadrantal. (Pied cube.)	.....1....	1 p.	1 p.	1 p.	1,728	26,00
Modius vel Modium.	Modius.	.....1.....3....	1 p.	1 p.	4 o.	576	8,67
Sextarius.	Sextaire.	....1.....3....48....	3 o.	3 o.	4 o.	36	0,54
		3° PETITES MESURES SERVANT À LA FOIS POUR LES LIQUIDES ET POUR LES MATIÈRES SÈCHES.					
Sextarius.	Sextaire.	.....1..	6 o. / 3 o.	3 o. ou bien 3 o.	2 o. / 4 o.	36	Litres. 0,541.6
Hemina.	Hémine. (Once du conge.)	.....1....2..	3 o.	3 o.	2 o.	18	0,270.8
Acetabulum.	Acétabule.	.....1.....4....8..	1 o. 1/2	1 o. 1/2	2 o.	4 1/2	0,067.7
Cyathus.	Cyathe. (Once du sextaire.)	..1...1 1/2...6...12..	1 o.	1 o. 1/2	2 o.	3	0,045.1

Nota. Lorsque la quantité de liquide à mesurer était considérable, on l'exprimait quelquefois en fonction du *culéus*, égal à 20 amphores, ou, en d'autres termes, à 520 litres. Cependant le culéus n'était pas une véritable mesure de capacité; c'était, à proprement parler, un sac fait d'une peau de porc et dont on se servait pour le transport de l'huile et du vin.

Digitized by Google

APPENDICE.

J'ai dit, dans l'article précédent, que le nom de *cyathe* était autrefois appliqué, d'une manière exclusive, soit aux vases dont les esclaves se servaient pour puiser le vin dans les *cratères* au moment de le verser dans les œnochoés ou dans les coupes des convives, soit à une mesure de capacité; ce qui revient à affirmer que ce nom de *cyathe* n'a jamais été donné à des coupes *servant à boire.*

Tout le monde sait, malgré cela, que l'opinion ainsi exprimée n'est pas toujours celle des meilleurs traducteurs de nos auteurs classiques, qui se sont crus quelquefois autorisés à voir dans le mot *cyathe* le synonyme d'un vase quelconque servant à boire.

Il y a donc là une difficulté à résoudre, et, pour décider, en définitive, de quel côté se trouve la vérité, il est indispensable de recourir, comme je vais le faire, aux auteurs classiques eux-mêmes.

J'invoquerai, dès l'abord, un passage de Pline l'ancien, qui suffirait seul, s'il le fallait, pour déterminer avec précision la véritable forme des cyathes et de leurs manches plus ou moins allongés. Ce passage est extrait du cinquantième chapitre du livre X, où Pline s'exprime de la manière suivante, en parlant du nid de certains oiseaux :

Picorum alicui suspenditur surculo, primis in ramis, *cyathi modo*, ut nulla quadrupes possit accedere.

Après cela, toutes les fois que cet auteur emploi le mot *cyathe*, c'est toujours en lui donnant le sens d'une mesure de capacité.

C'est ainsi qu'il dit successivement :

Distat a mulso, quod fit e musto, cum quinque *congiis* austeri musti, *congio* mellis et salis *cyatho* suffervefactis, austerum (lib. XIV, cap. XI).

Additis totidem *cyathis* mulsi, quot sint *heminæ* lactis (lib. XXVIII, cap. XXXIII).

Le *cyathe* est certainement ici une mesure de capacité, aussi bien que le *conge* et l'*hémine.*

Præterea cortices in vino decocti, mane poti ad *ternos cyathos*, comminuunt et ejiciunt calculos (XX, XIII).

Sed maxime, si quotidie quis succi ex qualibet earum sorbeat *cyathum dimidium*, omnibus morbis cariturum (XX, LXXXIV).

Ex his *quaternis cyathis* bibitur (XXI, XCII).

Digitized by Google

Et quoniam in mensuris quoque ac ponderibus crebro græcis nominibus utendum est, interpretationem eorum semel in hoc loco ponemus..... *Cyathus* pendet drachmas x (XXI, CIX).

Ita ut *bini cyathi* in trepida aqua bibentur (XXIII, III).

Satis est *singulos cyathos* decocti sumi (XXIII, LXVIII).

Et contra pulmonis hulcera *cyathum* ejus sumere jusserunt (XXIV, II).

Ita ut *terni cyathi* bibentur (XXIV, LXVII).

Et comme, dans ces différentes citations, il s'agit presque toujours de préparations médicinales, il semble incontestable que le mot *cyathe* ne peut correspondre alors qu'à la mesure exacte d'une petite quantité, c'est-à-dire, comme je l'ai déjà indiqué dans l'article qui précède, à l'once du sextaire, ou, en d'autres terme, à la mesure de capacité connue elle-même sous le nom de cyathe.

Le sextaire était en effet, comme on peut le voir ci-dessus aux pages 189 et 190, la mesure principale ou *as* en usage, quand on n'opérait que sur de petites quantités, et spécialement pour les vins qu'on servait sur les tables. Il était par conséquent divisé, à ce titre, en douze onces comme toutes les autres mesures principales romaines, et il résulte de là, en dernier lieu, que les onces du sextaire, ou, en d'autres termes, les cyathes, étaient la mesure naturelle et habituelle des plus petites quantités, et se trouvaient, par ce seul motif, plus souvent employés que toutes les autres divisions du sextaire. Les cyathes étaient notamment préférés, dans la plupart des cas, aux acétabules, parce que cette dernière mesure, correspondant à la huitième partie du sextaire, est une de ces fractions que les Romains n'admettaient pas volontiers dans leur système métrique.

Les textes de Martial, où le mot *cyathe* est très-fréquemment reproduit, peuvent servir presque tous à confirmer ces assertions. Toutefois, avant de les invoquer, et pour le faire avec plus d'avantage, il est indispensable de se rendre, au préalable, un compte parfaitement exact des dénominations adoptées pour désigner, dans le système métrique romain, les diverses fractions de l'as.

Puisqu'elles correspondent toutes à des douzièmes, on aurait pu, à la rigueur, se contenter de les désigner par le nombre de douzièmes qu'elles contiennent. Mais comme, à l'exception des fractions 5/12, 7/12 et 11/12, toutes les autres divisions de l'as peuvent être réduites à une expression plus simple, on avait trouvé conve-

Digitized by Google

nable de profiter de cette circonstance, et on avait, en conséquence, remplacé :

2/12 par 1/6,
3/12 par 1/4,
4/12 par 1/3,
6/12 par 1/2,
8/12 par 2/3,
9/12 par 3/4,
10/12 par 5/6,

d'où il était résulté que :

Au lieu de	2 onces, on disait :	1/6	de l'as	ou sextans;
	3 onces, ———	1/4	———	ou quadrans;
	4 onces, ———	1/3	———	ou triens;
	6 onces, ———	1/2	———	ou semis;
	8 onces, ———	2/3	———	ou bes;
	9 onces, ———	3/4	———	ou dodrans;
	10 onces, ———	5/6	———	ou dextans.

Les quatre premiers noms, *sextans* pour deux onces, *quadrans* pour trois onces, *triens* pour quatre, et *semis* pour six, s'expliquent ainsi naturellement; mais les trois autres sont un peu plus difficiles à comprendre.

Pour exprimer 8 onces, ou les 2/3 de l'as, on aurait dû dire, dans le système adopté, *bis triens*, et il semble permis de croire que ce sont précisément ces deux mots, contractés en trois lettres, qui ont produit le mot *bes*, appliqué à huit onces.

Enfin, pour ce qui concerne les deux autres fractions, 9 onces et 10 onces, 3/4 et 5/6, au lieu d'indiquer *ce qu'elles contiennent*, on a mieux aimé dire *ce qui leur manque* pour arriver jusqu'à l'unité, c'est-à-dire 1/4 et 1/6. Leurs expressions latines *dodrans* et *dextans* correspondent ainsi à *je retranche 1/4*, *je retranche 1/6* à l'unité; et, en effet, dodrans provient de quadrans (1/4), contracté avec le verbe *demo*, comme, à son tour, dextans provient de sextans (1/6), contracté avec le même verbe.

En dernier lieu, c'est en suivant le même système, c'est-à-dire en exprimant le retranchement d'une once sur l'unité, qu'on a formé le mot *deunx*, pour correspondre à 11 onces. De sorte qu'on disait finalement *deunx*, absolument comme on disait aussi *unum de viginti* pour correspondre à 19. Quant aux fractions 5/12 et 7/12, elles n'avaient pas d'autre dénomination que celle qui résulte de

Digitized by Google

leur ordre numérique, sauf cependant une petite contraction des mots *quinque* et *septem*, à la faveur de laquelle on disait, en un seul mot : *quinc-unx* et *sept-unx*.

Voici donc, en résumé, quelles étaient, dans le système métrique romain, les dénominations des diverses fractions de l'unité :

2 onces, 1/6, sextans;
3 onces, 1/4, quadrans, et quelquefois triunx ou teruncium;
4 onces, 1/3, triens;
5 onces, 5/12, quincunx;
6 onces, 1/2, semis, et quelquefois sexunx;
7 onces, 7/12, septunx;
8 onces, 2/3, bes, et quelquefois des ou bessis;
9 onces, 3/4, dodrans, et quelquefois nonuncium;
10 onces, 5/6, dextans;
11 onces, 11/12, deunx.

Et l'on peut aborder maintenant, avec plus de sûreté, l'étude des textes de Martial.

Si l'on veut commencer par traduire, mot à mot, la 28ᵉ épigramme du livre XII :

Poto, ego, sextantes; tu potas, Cinna, deunces;
Et quereris quid non, Cinna, bibamus idem.

comme il faut évidemment écrire alors : *Je bois, moi,* DEUX ONCES (sextantes); *toi, Cinna, tu en bois* ONZE (deunces); *et tu te plains, Cinna, que nous ne buvions pas du même;* on voit aussitôt que de cette seule traduction il résulte, en premier lieu, que la boisson innommée, dont il est question dans ce distique, ne peut être que le vin, et, en deuxième lieu, que l'unité principale à laquelle les onces doivent être rapportées est certainement le *sextaire*, dont les fractions, ou *onces*, sont des *cyathes*, quoique les expressions de ces deux unités de mesure, le sextaire et le cyathe, soient, en réalité, sous-entendues dans le texte. Mais personne ne pouvait s'y méprendre à Rome, où, comme je l'ai déjà dit, on mesurait habituellement le vin employé sur les tables en fonction du sextaire et du cyathe.

Une pareille conclusion doit être également admise par rapport à la 36ᵉ épigramme du livre XI, où l'on trouve (vers 7 et 8) :

Quincunces et sex cyathos, bessemque bibamus,
Caïus ut fiat, Julius et Proculus.

Digitized by Google

et où la présence de ces deux mots *quincunces* et *bessem*, synonymes, ainsi qu'on l'a déjà vu, de 5 onces et de 8 onces, suffit incontestablement pour démontrer que *sex cyathos* correspondent à leur tour à six mesures réelles, de même capacité que les onces; que, par conséquent, le mot *cyathe* est encore employé ici pour exprimer des douzièmes de sextaire, et qu'enfin ce mot *cyathe* doit être considéré, dans le passage qui vient d'être transcrit, comme correspondant à une mesure réelle de capacité.

La même conclusion s'applique encore au texte de la 72e épigramme du livre I, où on lit :

Nævia sex cyathis, septem Justina bibatur,
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus.
Omnis ab infuso numeretur amica Falerno.

C'est absolument comme si nous disions aujourd'hui : Buvons six cuillerées de vin pour Nævia, sept pour Justine, cinq pour Lycas, etc., avec cette différence cependant que la quantité exprimée, à Rome, par le mot *cyathe* correspondait plus exactement que notre mot *cuillerée* à une mesure réelle. A quoi il importe d'ajouter que, pour boire 5, 6 ou 7 cyathes, et à plus forte raison pour n'en boire que 3 ou 4, il n'était pas nécessaire de faire verser, comme quelques traducteurs l'ont cru, 3, 4, 5, 6 ou 7 fois du vin dans sa coupe, puisque le volume de 6 cyathes correspond seulement, comme on le sait, à 1/2 sextaire, c'est-à-dire à une hémine, ou, en d'autres termes, au contenu d'un de nos verres à boire ordinaires, et qu'ainsi 3 cyathes ne correspondaient finalement qu'à un demi-verre.

La preuve de ce que je dis résulte d'ailleurs du vers suivant de Stace :

Junge, puer, cyathos, sed ne numerare labora.

(*Sylv.* lib. I, carm. v, vers 10.)

car il s'agit, bien certainement, dans ce passage, de faire verser *plusieurs cyathes* dans *une même coupe* (jungere cyathos), et même de les verser sans compter.

Cette preuve peut se déduire encore du texte suivant de Plaute :

. . . . . Age, puere;
A summo septenis cyathis conmitte hos ludos; move manus; propera.
Pægnium, tarde cyathos mihi das, cedo sane.

(*Pers.* V, 1, vers 17, 18 et 19.)

Digitized by Google

parce qu'il résulte, en effet, de ce passage que Pegnion est invité à verser sept cyathes dans la coupe de chaque convive, en commençant par le haut de la table, et parce que celui qui adresse cette recommandation à Pegnion se plaint de ce que les cyathes qu'il réclame à son tour n'arrivent pas assez vite jusqu'à lui.

La même idée se retrouve aussi, d'une manière bien évidente, dans les vers suivants de Martial :

> Nunc mihi dic, quis erit, cui te, Calocisse, deorum
> Sex jubeo cyathos fundere?
>
> (IX, XCIV, 4.)

car il s'agit là certainement de boire, non, comme quelques traducteurs l'ont pensé, six coupes de vin en six fois différentes, mais, au contraire, six cyathes en une seule fois, c'est-à-dire, en d'autres termes, la valeur d'un de nos verres.

Martial a encore employé le mot *cyathe* dans ce même sens de mesure de capacité, lorsqu'il a dit :

> Ferreus es, si stare potest tibi mentula, Flacce,
> Quum te sex cyathos orat amica gari.

C'est encore, sans le moindre doute, *une mesure* que le mot *cyathe* exprime dans ce dernier distique, comme dans tous les autres cas précédents.

Térence et Ovide n'ont employé, à leur tour, qu'une seule fois le mot *cyathe*, et l'ont pareillement employé en lui attribuant le sens de mesure de capacité. Le premier a dit, en effet :

> Cyathos sorbilans paulatim hunc producere diem.
>
> (*Adelph.* IV, II, ad finem.)

tandis que le second s'est exprimé de la manière suivante :

> . . . . . Annosque precantur,
> Quot sumant cyathos, ad numerumque bibunt.
>
> (*Fast.* III, 552.)

C'est comme si l'on disait aujourd'hui : *Ils demandent, dans leurs prières, autant d'années qu'ils boivent de litres*, sous la réserve, bien entendu, de la différence qui existe entre la capacité d'un litre et celle d'un cyathe.

En dernier lieu, Martial s'exprime encore une fois de la même

Digitized by Google

manière, et toujours dans le même sens, lorsqu'il dit, dans la 51e épigramme du livre VIII, vers 21 et suivants :

Det numerum cyathis Instantis[1] littera Rufi,
Auctor enim tanti muneris ille mihi.
Si Telethusa venit promissaque gaudia portat,
Servabor dominæ, Rufe, triente tuo :
Si dubia est, septunce trahar; si fallit amantem,
Ut jugulem curas, nomen utrumque bibam.

Ce passage a été traduit de la manière suivante, dans une édition estimée (l'édition Panckouke) : « Que les lettres du nom d'*Instantius* Rufus[2] déterminent le nombre de *rasades* (cyathis) : car c'est de lui que j'ai reçu ce précieux cadeau. Si Téléthusa vient et qu'elle m'apporte le plaisir qu'elle m'a promis, je me réserverai pour ma maîtresse, Rufus, en m'arrêtant *au tiers* (triente); si elle me laisse dans l'incertude, j'irai jusqu'à *la moitié* (septunce); si elle me manque de parole, j'épuiserai totalement les deux noms. »

Mais cette traduction contient, il est facile de le comprendre, indépendamment de l'erreur que je viens de signaler dans les notes précédentes, à propos du nom d'Instans, trois autres erreurs notables aux trois endroits soulignés.

Il semble, en premier lieu, impossible de traduire *cyathis* par *rasades*, parce que le nom de cyathe correspond certainement, dans le passage que je discute, à une unité de mesure de même ordre que celles qui sont indiquées, un peu plus bas, par les mots *triente* et *septunce*, c'est-à-dire, en d'autres termes, par 4 onces et par 7 onces.

Comment ne pas voir, en second lieu, que c'est précisément parce que le poëte veut faire allusion aux quatre lettres du nom de Rufus (au vocatif *Rufe*) qu'il se borne à ne boire, en commençant, que 4 onces de vin (environ 2/3 de verre), si sa maîtresse doit

[1] Le texte imprimé porte *Instanti* au lieu d'*Instantis*, mais c'est une erreur manifeste, car le premier nom de Rufus est nécessairement *Instans* et non *Instantius*, par cette seule raison qu'on doit trouver *au vocatif* sept lettres dans ce nom, comme on doit, d'un autre côté, en trouver aussi quatre au vocatif dans le nom de Rufus. C'est ainsi qu'avec un peu d'attention il est quelquefois facile de corriger, d'une manière sûre, un texte mal copié.

[2] Le traducteur aurait dû écrire ici, comme je viens de l'indiquer dans la note précédente, *Instans* au lieu d'*Instantius*, parce que ce nom ne doit contenir, je le répète, que sept lettres au vocatif.

Digitized by Google

réellement venir? Je concède, sans difficulté, que cette quantité de *4 onces* est aussi égale *au tiers* du sextaire, mais ce n'est pas sous cette dernière forme que le poëte a voulu exprimer son idée, qui ne se trouverait alors motivée en aucune manière.

En troisième lieu, et pour ce qui concerne le mot *septunce*, comment est-il possible, je le demande, de le traduire par *la moitié?*

En fait, le poëte, après avoir dit à *Instans Rufus* qu'il veut boire, en son honneur, autant de cyathes qu'il y a de lettres dans ses noms, se hâte d'ajouter, en premier lieu, que, si sa maîtresse doit venir, il se réservera pour elle, et se contentera de boire 4 cyathes correspondant aux quatre lettres du nom de Rufus (au vocatif *Rufe*), et, en deuxième lieu, que, si elle tarde à venir, il ira jusqu'à boire 7 cyathes, faisant allusion, dans ce cas, aux sept lettres du nom d'*Instans*. Après quoi il déclare, en terminant, que, si sa maîtresse ne vient pas, il oubliera son chagrin, en buvant alors onze cyathes (4+7), et fêtant ainsi les deux noms à la fois. On ne peut d'ailleurs trouver là rien de bien exagéré, puisque 11 cyathes correspondent exactement à 49 centilitres 6 dixièmes, c'est-à-dire, très-approximativement, à un demi-litre (50 centilitres).

Dans tous les autres cas où Martial a écrit le mot *cyathe*, il l'a fait en donnant à ce mot le sens de *vase servant à verser* et non celui de *vase servant à boire*, exemples :

> Quis potius cyathos, aut quis cristalla tenebit.
>
> (Lib. XX, ep. 66, vers 5.)

> Non habilis cyathis et inutilis uva Lyæo;
> Sed non potanti me, tibi nectar ero.
>
> (Lib. XIII, ep. 2, vers 1 et 2.)

Une exception existerait cependant, et le nom de cyathe pourrait être pris, à la rigueur, dans le sens de vase *servant à boire*, si Martial avait dit, dans la 6e épigramme du livre VIII, vers 15 et 16 :

> Miratus fueris quam prisca toreumata multum,
> In Priami *cyathis* Astyanacta bibes.

Mais ce texte, quoique adopté dans quelques bonnes éditions, est-il lui-même bien exact? Je ne crains pas de me prononcer sur ce point pour la négative, et je le fais en rappelant que les manuscrits de Florence et celui de Pulman portent tous *calathis*, au

Digitized by Google

lieu de *cyathis*. Or Martial, qui a plusieurs fois employé ce mot *calathis* comme synonyme de *vase servant à boire*, doit l'avoir mis ici, avec le même sens, dans son texte, au lieu de *cyathis*.

C'est, en effet, très-certainement, dans le sens de vase servant à boire, que Martial a dit :

> Expendit *veteres calathos*, et si qua fuerunt
> Pocula Mentorea nobilitata manu.
> (IX, LX, 15.)

Je n'ignore pas que, dans l'édition Panckoucke, ces mots *veteres calathos* ont été traduits par *antiques corbeilles;* mais comment ne pas reconnaître, dans ce cas, l'erreur commise par le traducteur, qui ne craint pas de traduire ensuite, dans le titre de la 107e épigramme du livre XIV, *calathi* par *flacons?*

J'admets sans difficulté que, dans l'origine et dans le sens propre, ce nom de *calathi* désignait, en effet, *des corbeilles;* mais il est incontestable, malgré cela, que ce même nom a servi à désigner plus tard *des coupes ayant la même forme que ces corbeilles*, et qu'ainsi, lorsque Martial a écrit *veteres calathos*, dans le distique que je viens de transcrire, il a voulu désigner, comme je l'ai déjà dit, non de *vieilles corbeilles*, ce qui n'aurait eu aucun sens, mais, au contraire, des *coupes antiques*.

On peut citer après cela, avec la signification de mesure de capacité, les deux passages suivants de Plaute :

> Quojus ego nebulæ cyathis septem nocteis non emam.
> (*Pœn.* I, II, 62.)

> Sed interim, stratege noster, cur heic cessat cantharus?
> Vide quot cyathos bibimus.
> (*Stic.* V, IV, 23 et 24.)

Au contraire, lorsque le même auteur s'exprime de la manière suivante :

> Non scis quis ego sim ? qui tibi sæpissime
> Cyathisso apud nos quando potas.
> . . . . . .
> Tun' cyathissare mihi soles, qui ante hunc diem
> Epidamnum nunquam vidi ?
> (*Menæch.* II, II, vers 28 et 29, 31 et 32.)

il est incontestable, ce me semble, que le verbe *cyathissare* est pris alors dans le sens de *verser à boire*, précisément parce qu'il est né-

Digitized by Google

cessaire de considérer le cyathe comme un vase *servant à verser*, et non comme un vase *servant à boire*.

De même quand Plaute dit ailleurs :

> At tibi ego hoc continuo cyatho oculum excutiam tuum.
> (*Pers.* V, II, 16.)

n'est-ce pas, je le demande, parce qu'un cyathe, tenu à la main, à l'aide d'un long manche, est un objet dont on peut se servir commodément pour frapper?

En dernier lieu, quand ce poëte ajoute un cyathe à la fin d'une longue énumération de vases divers :

> Talentum argenti conmodum magnum inerat in crumina,
> Præterea Sinus, Epichysis, Cantharus, Gaulus, Cyathusque,
> (*Rud.* V, II, 31.)

n'est-ce pas alors, je le demande encore, parce que le cyathe était précisément le vase qui servait à remplir tous les autres?

De même encore quand il dit :

> Nam nihil etiam dum harpagavit, præter cyathum et cantharum.
> (*Pseud.* IV, II, 2.)

car il y aurait, dans ce dernier vers, un pléonasme inutile, si les mots *cyathe* et *canthare* exprimaient tous les deux l'idée de vase servant à boire, quand il n'y a, au contraire, que le plus strict nécessaire, si le cyathe est, comme je le crois, le vase dont on a besoin pour remplir le canthare.

Si maintenant, après Plaute, on veut interroger Juvénal, on revient toujours aux mêmes conséquences. Ainsi, par exemple, lorsqu'on trouve, dans la 5e satyre, vers 30 et suivants :

> Ipse capillato diffusum consule potat,
> Calcatamque tenet bellis socialibus uvam,
> Cardiaco nunquam cyathum missurus amico,

il est parfaitement certain que le mot cyathe correspond alors à la plus petite des mesures de capacité adoptées dans le système métrique romain.

Au contraire, lorsque Juvénal dit, dans sa 9e satyre, vers 46 et 47 :

> ..... Sed tu sane tenerum et puerum te
> Et pulchrum et dignum cyatho cœloque putas.

Digitized by Google

ou bien encore, dans la 13e, vers 42 et suivants :

> Nulla super nubes convivia cœlicolarum
> Nec puer Iliacus, formosa nec Herculis uxor
> Ad cyathos.

il est également certain que les cyathes dont il parle dans ces deux passages sont les vases que les échansons tenaient à la main pour accomplir leur office, et non les coupes dont les convives se servaient pour boire.

Ma démonstration resterait néanmoins incomplète si je la terminais sans consulter Horace, et sans étudier les textes qu'il nous fournit à son tour. Mais ils viennent tous à l'appui de ma thèse, ainsi qu'on va le voir.

Lorsqu'il écrit, dans la 9e ode du livre Ier, vers 7 et 8 :

> Puer quis, ex aula, capillis
> Ad cyathum statuetur unctis,

il est d'abord incontestable qu'il parle, dans ce passage, d'un jeune esclave, à la chevelure parfumée, qui se tient debout le cyathe à la main.

De même, lorsque Horace s'exprime dans les termes suivants, à propos de deux coupes et d'un cyathe, dans la 6e satyre du livre Ier, vers 116 et 117 :

> Cæna ministratur pueris tribus, et lapis albus
> Pocula, cum cyatho, duo sustinet,

il semble évident qu'il s'agit là de deux coupes déposées sur un buffet, à côté du cyathe servant à les remplir.

Partout ailleurs, c'est dans le sens de mesure de capacité que le mot *cyathe* est employé par Horace. Ainsi, par exemple, lorsqu'on lit dans la 8e ode du livre III, vers 13 :

> Sume, Mæcenas, cyathos amici
> Sospitis centum.

« Bois cent cyathes, ô Mécènes, en l'honneur de ton ami sauvé. »

il est évident qu'il s'agit, dans ce cas, d'une mesure de capacité.

De même encore lorsqu'on trouve dans la 1re satyre du livre I, vers 53 et 54 :

> Ut tibi si sit opus liquidi non amplius *urna*
> Vel *cyatho*.

Digitized by Google

parce qu'il est incontestable qu'on ne peut traduire ce membre de phrase qu'en disant : *Comme si n'ayant besoin que d'une* URNE *ou d'un* CYATHE *d'eau*, et parce que ces noms d'*urne* et de *cyathe* ne peuvent représenter ici que des unités de mesure.

De même enfin pour les vers suivants de la 19e ode du livre III :

> ..... Tribus aut novem
> Miscentur cyathis pocula commodis. (vers 12)
> Qui musas amat impares
> Ternos ter cyathos attonitus petet (vers 14)
> Vates.

parce qu'il est encore incontestable que notre poëte parle alors, comme dans tous les cas précédents, d'une unité de mesure, et parce que le passage que je viens de transcrire doit être nécessairement traduit de la manière suivante :

> Trois ou neuf cyathes sont ce qu'il convient de verser dans les coupes.
> Le poëte inspiré, ami des neuf muses, demandera trois fois trois cyathes.

La thèse que je me suis proposé de défendre semble donc confirmée maintenant de la manière la plus formelle et la plus positive, et je me considère, en conséquence, comme parfaitement autorisé à soutenir, en terminant, malgré l'opinion contraire de quelques traducteurs estimés, que le mot *cyathe* n'a jamais été employé par les anciens auteurs latins dans le sens de *vase servant à boire*.

AURÈS.

GAUFRIER QUE POSSÈDE L'ÉGLISE SAINT-PAUL DE NARBONNE.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé au Comité une épreuve en gutta-percha moulée d'un gaufrier que possède l'église Saint-Paul de Narbonne. Il annonce en même temps que cet ustensile fait l'objet d'un mémoire de lui qu'imprime en ce moment la Société archéologique du Midi. Il n'y aura donc, ce nous semble, à s'occuper du mémoire que lorsqu'il parviendra au Comité avec le bulletin où il va prendre place.

Quant à l'épreuve, nous proposerons de l'adresser à notre col-

Digitized by Google

lègue M. E. Du Sommerard, pour qu'il le joigne à la collection de moulages d'objets de même nature que possède le musée de l'hôtel de Cluny.

Il est intéressant, en effet, de pouvoir étudier les transformations du goût (nous parlons ici de ce qui concerne l'organe de la vue) dans le dessin et l'ornementation des pâtes légères, qui semblent avoir été un grand régal pendant le moyen âge, et qui même ont joué un rôle symbolique dans la liturgie de la même époque.

A côté du beau gaufrier du XIIIe siècle appartenant au musée de Cluny, dont les *Annales archéologiques* ont jadis publié une gravure que nous avons accompagnée d'une étude sur les gaufres et leurs analogues, étude que Didron avait intitulée *les repas chrétiens*, l'épreuve du gaufrier du XVIe siècle que possède l'église Saint-Paul de Narbonne aura son intérêt, quand ce ne serait que pour montrer la décadence du symbolisme.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

DEUX JETONS DONNÉS AU MUSÉE DE PHILIPPEVILLE.

Communication de M. Joseph Roger, correspondant à Philippeville.

M. Roger a adressé au Comité la description de deux jetons de cuivre donnés au mois de mars dernier au musée de Philippeville, l'un par M. Caille, l'autre par M. Joseph Mourguès. Le premier de ces jetons, qui n'est gravé que d'un côté, et où l'on voit les lettres V.R et dans un cartouche cette indication toute moderne *N° 5*, doit avoir été fabriqué pour quelque usage industriel, et n'intéresse pas l'archéologie. Le second, que je m'étonne de rencontrer à Philippeville, alors qu'il manque dans la riche collection de jetons du cabinet des médailles, sans être d'un grand intérêt, mérite cependant quelques instants d'attention.

Au droit, que M. Roger nomme l'avers[1], paraît l'écusson des armes de France et un monogramme composé de l'H de Henri II et des deux K de Catherine de Médicis, qui, comme on sait, se rencontrent sur les monuments presque aussi souvent que ses C, que

[1] On a déjà protesté ici même contre cette dénomination (voy. p. 24). *Avers*, ne pouvant dériver que du latin *aversus*, signifie précisément le contraire de ce qu'on veut dire en employant ce mot.

Digitized by Google

l'on a si souvent pris pour les D de Diane de Poitiers. La légende ne doit pas être lue comme le suppose M. Roger :

ADORABIS ET ILL(imitum?) SOLVM DEVM,

mais

SOLVM DEVM ADORABIS ET ILLI[1].

La suite de cette phrase se trouve au revers, où on lit :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

Quant au type du revers, c'est, suivant M. Roger dont je transcrit la description, « une gaîne triomphale sur laquelle reposent trois statuettes dont celle du milieu, qui dépasse les deux autres, n'a que 3 millimètres de hauteur. Sur la droite, et rayonnant obliquement vers la droite, on voit trois croissants entrelacés, surmontés de la couronne fleurdelisée. »

Ce jeton, qui a 27 millimètres de diamètre, porte, dit M. Roger, le millésime 1554. Cette date a porté le zélé correspondant à « croire que cette médaille fut frappée en l'honneur de Henri II, en souvenir de la victoire qu'il remporta sur l'armée de Charles-Quint, empereur d'Allemagne, à Renti, etc. » Cette hypothèse paraît peu vraisemblable, d'abord parce que le combat de Renti, dont le succès est fort douteux, ne valait pas une telle commémoration, et ensuite parce que la phrase, divisée sur ce jeton en deux légendes, n'est pas particulière à l'année 1554, puisqu'on la trouve sur des jetons de l'année 1553, non pas semblables, mais analogues à celui de M. Roger. Cette phrase ou cette devise pieuse est empruntée au Nouveau Testament, et n'est qu'un lieu commun de dévotion sans application précise[2]. Quant au type du revers de ce jeton, qui serait l'emblème de la Trinité selon M. Roger, je n'en tenterai pas l'explication, ne l'ayant pu examiner, ni sur l'original, ni sur un dessin.

On peut voir dans le *Manuel de l'amateur de jetons*, publié en 1854 par M. J. de Fontenay, à la page 149, les figures de trois des jetons de Henri II auxquels je viens de faire allusion. L'un de ces jetons porte précisément, partagée de même sur ses deux faces, la devise : *Solum Deum adorabis, etilli — soli Deo honor et gloria.*

[1] L'I d'*illi* est sans doute effacé sur le jeton du musée de Philippeville. Quant à l'épithète *illimitum*, c'est *illimitatum* qu'aura voulu écrire M. Roger; *illimitum* n'est pas latin.

[2] Voyez Timoth. I, 1, 17; Matth. IV, 10, et Luc, IV, 8.

Digitized by Google

En renvoyant à cet estimable ouvrage les lecteurs curieux de ces monuments d'une branche de la numismatique dont il ne faut pas faire fi, je noterai une singulière inadvertance qui a échappé à son auteur. Sur l'un de ces jetons, l'écusson des armes de France est accompagné de dauphins et de *deux vouivres de Milan;* or M. de Fontenay propose de voir dans cette addition d'*armoiries étrangères*, « un souvenir du mariage du roi avec Catherine de Médicis, qui avait eu lieu en 1533. » Il est à peine besoin de rappeler que le blason de Catherine de Médicis n'avait rien de commun avec celui des Visconti de Milan. Ces *vouivres* ou ces *guivres* ne figurent sur un jeton du roi Henri II qu'en raison des prétentions des descendants de Valentine Visconti au duché de Milan, et non pas en souvenir du mariage contracté par ce prince, alors qu'il n'était pas l'héritier présomptif de la couronne de France, avec l'une des filles d'un petit prince comme Laurent de Médicis, duc d'Urbin.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Noms, valeur et diminutions des monnaies en Provence pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

M. l'abbé André a adressé à la section un travail intitulé : *Noms, valeur et diminutions des monnaies en Provence pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* Si les travaux de ce genre sont plus intéressants lorsqu'ils touchent aux époques reculées, il ne faut pas les dédaigner pour les temps relativement modernes ; les numismatistes, les historiens et les économistes y trouveraient encore de très-utiles informations.

M. l'abbé André a rencontré les éléments de son travail dans les *Libri conclusionum venerabilis capituli Carpentoractensis*, que la section connaît déjà par de précédentes communications de notre zélé correspondant. Ce qui empêche souvent la publication des documents monétaires conservés soit dans les archives, soit dans les bibliothèques publiques et privées, c'est leur étendue et leur abondance; aussi faut-il en accueillir favorablement les extraits lorsqu'ils sont, comme ceux de M. l'abbé André, comparés et disposés avec une

Digitized by Google

parfaite intelligence des diverses questions qu'ils peuvent éclairer. Je propose à la section d'ordonner l'impression, dans la *Revue des Sociétés savantes*, du travail de M. l'abbé André.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

Noms, valeur et diminutions des monnaies en Provence pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Parmi les nombreuses choses curieuses que contiennent les *Libri conclusionum venerabilis capituli Carpentoractensis*, surtout pour la statistique, je choisis aujourd'hui ce qui a trait aux noms, valeur et diminutions des monnaies.

Ces manuscrits, en cahiers oblongs, étaient déposés, pour la plupart, dans une caisse placée dans la vieille salle capitulaire de l'ancienne cathédrale de Carpentras. Je découvris là, en 1856, les *libri I, II, III, VI, VII, VIII, IX*. Le *Liber primus* commence à 1583. Ce fut en vain que je cherchai le *quartus* et le *quintus*, formant une lacune de 1614 à 1642. Heureusement, en 1862, les volumes que j'avais vérifiés furent soustraits à une perte inévitable par les fabriciens, qui les déposèrent aux archives communales. L'année suivante, M. le marquis de Seguins-Vassieux, de Carpentras, mit à ma disposition les deux derniers volumes de cette collection, qu'il avait achetés chez un relieur de cette ville. Ce sont les *libri X et XI*, le premier de 1723 à 1751, le second de 1751 à 1785. Il ne reste donc en perte que le *quartus* et le *quintus*, c'est-à-dire une lacune de vingt-huit ans, entre 1583 et 1785.

Je trouve donc en fait de monnaies mentionnées dans ce laps de deux cents ans :

Florin ;
Sol tournois ;
Écu d'or au soleil ;
Pistole ;
Louis d'or ;
Écu blanc ;
Écu du roy ;
Pinatelle ;
Patas ;

Digitized by Google

Ducaton ;
Teston ;
Seizein.

D'après plusieurs passages de ces manuscrits, le *florin* valait 12 sols tournois.

«Die 4 junii 1584. Messieurs, des agnaulx je ne attrouue que 16 soulz, soit un florin et quatre soulz la piesse. *Uendantur.*»

«Die 21 octob. 1586. La segle se uend 32 soulz le myne ou deux florins et huict soulz; il y a beaucoup de personnes qui en demandent pour semener. *Uenundentur sex salmata.*» L'hémine valait un peu plus d'un double décalitre.

«Die 26 martii 1591. Un maçon demande uint escus de trois francs pièce, soit nonante-un florins et trois sols, pour auoir acomodé la prise et la resclause du molin.»

Mais voici un passage qui détermine mieux la valeur du florin :

«Die 1 julii 1602. Uoici la despense que s'est faite pour acomoder la grande cloche. Et primo, le 24 juing 1602, auons faict compte final auec mestre Esprit Bergin, lequel nous a baylé du fer neuf et net quatre quintaux 41 libures et demi, a raison de uint frans par quintal, marché faict, monte huictante huict frans et sis solz tournois; il est uray qu'il fault desduire de laditte somme uint et trois frans douze solz et demi, pour auoir prins nostre fer uieux pezant trois quintaux et cinq libures, a raison de huict frans moins cinq solz pour quintal, marché fait, tellement que ledict Bergin a davoir soixante quatre liures treze solz et demi, en florins 107 fl. 9 solz 12 deniers. Plus a mestre Jehan pour auoir gippé et acomodé les seruies de ladicte cloche, uint solz, soit un florin 8 solz.»

Le sol tournois valait 24 deniers. «Die 21 nov. 1589. J'ay achepté un breviere auec les offices nouueaux, qui ma costé dix francs et denyers 25, soit un solz et un denyer.» Voir aussi la première partie de la délibération citée plus haut. De plus longues citations seraient superflues pour prouver ce que tout le monde sait, c'est-à-dire que le sol tournois valait 24 deniers.

L'écu d'or au soleil, aussi appelé *escu de trois francs en 1591*, valait 60 solz tournois. «2 april. 1591. Le peyrier qui trauaille à la prise du molin demande que je lui aduance encore quatre escus pour mander querre le reste des quartiers de pierre. *Dominus administrator dabit quatuor aureos illi.*» Dans une délibération du 1er mars

Digitized by Google

même année, l'administrateur annonce que le maçon demande «uint escus de trois frans pièce» pour ce travail, et, après examen, le chapitre répond : *Fuit conclusum ad nonaginta unum florenos et tres solidos.* C'était donc une diminution de cent cinq sols faite à la demande du maçon, celui-ci portant ses exigences jusqu'à 1,200 sols tournois, et le chapitre n'en allouant que 1,095. Dans une délibération de 1604, il est dit : «L'escu d'or qui est sinc florins.»

La *pistole* valait, en 1701, treize livres. «Die 1 nov. 1701. Le disme du safran a esté deliuré a dix sept pistoles et un cart, uallant treize liures de roy chasque.» Ce qui suit immédiatement après nous apprend que le *Louis d'or* avait une valeur inférieure à la pistole. «J'ay emprunté douze louis d'or, uallant douze liures de roy chasque louis d'or, pour les faire tenir a M. Masella.» Quatre ans après, cette dernière monnaie avait reçu une augmentation : «Die 9 oct. 1705. La dixme du safran a esté deliurée pour le prix de quatorze Louis d'or de 14 liv. cinq sols piece, dont il y en aura sept pour monseig. l'euesque et sept pour le chapitre.»

Voici la valeur de l'*écu blanc :* «Die 23 jan. 1724. Je me suis trouué seize escus blancs de six liures trois sols chaque.»

L'*écu de roy*, d'après une délibération de 1723, valait «douze sols,» c'est-à-dire 288 deniers ou trois livres. Nous qui avons le malheur d'être vieux, nous nous rappelons fort bien que, vers 1820, les deux écus précédents existaient encore. Le premier, dit *écu de six francs*, ne valait que 5 fr. 80 c.; le second, dit *écu de trois francs*, ne valait que 2 fr. 80 c.

Les *pinatelles*, qui furent démonétisées en 1593, valaient deux sols tournois. En voici la preuve : «Die 16 junii 1593. Uous aduertis que vous aués conclu de donner au diacre pour ses honoraires une pinatelle.» Voici ce que je trouve après la démonétisation de ces pièces : «Die 29 sept. 1596. M. Peyreti seruira de diacre, luy donnant deux soulx touts les jours.»

Le *patas* était une monnaie locale n'ayant cours que dans Avignon et le comtat Venaissin. C'était la seule qui fut frappée par le Saint-Siége, à qui appartenait cette province. Elle subit quelques légères variations. A la veille de la Révolution de 1789, cette monnaie valait un peu moins qu'un centime actuel. A cette époque il en fallait sept pour faire un sou, tandis qu'il ne fallait que quatre liards de France. Voici les diminutions progressives du patas : «Die 28 mai 1596. Nous auons heu en tout et partout du dixme des agneaulx,

Digitized by Google

paiés les deimiers, uint sept florins et quatre patacs, qui sont huict deniers.» Cent neuf ans après, il y avait une diminution : «Die 9 oct. 1705. J'ay payé pour les cent septante peupliers, a raison de huit patas piece plantés au moulin, onze francs onze sols.» Ce qui suit fera mieux comprendre la différence : «Die junii 1721. J'ay uendu l'aumusse de M. Bourget huit liures roy, ou en patas 9 liv. 6 sous 8 deniers.» Voici qui est plus précis encore : « 1725. Donné six liures douze sols patas pour l'anniversaire de M. le cardinal Bichi, lesquels réduits en roy font cinq liures treize sols six deniers.»

D'après une délibération du 30 octobre 1601, le *ducaton* est donné pour une journée d'homme employé à des travaux du moulin du chapitre. Or une délibération du 5 octobre 1604 va nous fixer sur la valeur du ducaton : «Die 5 oct. 1604. J'ay faict trauailler uint huict journées d'hômes a dix souls pour journée, et dix huict de fames a quatre souls pour chascune.» Le ducaton valait donc dix sols tournois.

Testons et seizeins. «Die 16 febu. 1610. M. l'administrateur donnera à mesté Petit deux seizeins pour aller a Nimes chercher se serpent qu'on nous a dict pour le chœur.» Dans la délibération suivante, l'administrateur déclare qu'il a donné «trois testons» pour ce voyage. En 1723, l'administrateur de cette année annonce qu'il a, parmi les autres monnaies, «quatre pieces de 16 sols moins un liard.» Est-ce là le seizein de 1610? Ce qui le prouverait, c'est que nous apprenons par les *Mémoires* de Claude Hatton (t. II, p. 750) que le teston était une pièce d'argent qui valait douze sols tournois. Entre le seizein et le teston il y avait donc une bien légère différence.

Je vais maintenant consigner les diminutions des monnaies, ce qui me paraît peut-être le plus intéressant de mon relevé.

«Die 15 april. 1593. Dernierement M. Bladier fit changer les pinatelles que j'auois de l'argent du chapitre, et de treze escus et une pinatelle m'en a retourné dix escus et trente, que sont 12 florins 8 souls et 12 deniers. Et si l'on uand le bled, il y a aussi danger perdre sur la monoye a cause de ces piesses.»

«Die 4 julii 1593. Fauldra aussi prendre quelque resolution pour rapport des pinatelles, car elles s'en uont rabaisser.»

«Die 9 aug. 1594. Dix sept florin en pinatelles exposées au marc a la monoye ne donnent que deux marcs.»

Digitized by Google

« Die 19 oct. 1595. Je desireroys scauoir si nous pouuons demander rebais de la taille que debuons encore, attendu qu'estoyt indicté du temps des pinatelles. » Il résulte de tout cela que les pinatelles venaient d'être démonétisées. Je ne les trouve plus mentionnées dans la suite des délibérations du chapitre.

« Die 14 martii 1600. Plus huict escus que se sont perdus sur la ualeur des escus a Lyon sur la somme de cent soixante escus d'or en or au soleil que j'auois donnée pour païer les deux meules de molin que j'ay faict uenir de Lyon. »

« Die 30 oct. 1646. Pour le change de quatre escus d'or au soleil faict en Auignon, perdu six sols sur chascun, ce qui faict deux florins. »

« Die 29 nou. 1693. Mrs uous scauez que la charge de l'administration des affaires de nostre reuerend chapitre est assés penible d'elle mesme, et que par surcroy il y a eu cette année quatre ou cinq diminutions des monnoyes desquelles il est presque impossible à un administrateur de tenir compte; il reçoit les debtes de la maniere qu'estoit la monnoye, et il faut qu'il paye auec les diminutions. »

Je trouve ce qui suit en relisant le manuscrit dans la page suivante : « Au premier rabais les Louis d'or ne vallent que treze liures quatorze soulz, et les louis d'argent troys liures treze souls et demy, et au second rabais vallent que treze liures huict soulz les louis d'or, et troys liures douze souls quatre deniers les louis d'argent. »

« Die 25 nou. 1715. Je uous prie de me decharger des diminutions qu'il y a souffrir sur la monnoye blanche. »

« Die 26 aug. 1720. Diminutions essuyées sur les espèces qui me furent remises par mon predecesseur a quatre sols de roy par escu blanc monte uint liures et douze sols de roy. Seconde diminution arriuée le 1er janvier a quatre sols et demi monte 20 liv. 12 sous de roy. Troisieme diminution de quinze sols par escu blanc sur trois que j'en auois le 15 juillet monte 45 sous de roy. Personne ne ueut plus prendre de l'argent en se chargeant des diminutions. »

« Die 12 oct. 1723. Je me decharge de uint six liures 14 sols que j'ay perdu sur les especes que je me suis trouué en main de l'argent du chapitre par la diminution des especes par un arrest du 20e juillet et du 20e aoust, le premier sur les louis d'or et le second sur les especes d'or et d'argent, m'estant trouué en la premiere un seul louis d'or, et en la seconde un louis d'or et 35 escus blancs et demy de sept liures et demy chaque, ou en tiers ou en sixieme pour

Digitized by Google

les louis d'or, et la premiere diminution estant de uint sols et la seconde de quatre liures huit sols, et sur les escus de douze sols le tiers et sixieme; a proportion et par contre je me charge de 9 liures 16 sols par l'augmentation des especes vieilles que je me suis trouué, scauoir dix escus blancs et trois quarts de dix au marc a 12 sols par escu d'augmentation, ce qui fait 6 liures 9 sols, cinq escus blancs de huit au marc a raison de douze sols et demy, ce qui fait trois liures deux sols et demy, et quatre pieces de seize sols moins un liard ayant augmenté de quinze deniers par pieces, c'est cinq sols.»

«Die 23 jan. 1724. Le 6e apuril, ensuite d'un arrest de la cour, les escus blancs ont diminué de uingt trois sols chacun; or je me suis trouué seize escus blancs de six liures trois sols, qui n'ont plus valu que cinq liures chascun, sur quoy perdu dix huict liures huict sols. Plus je me suis trouué trente un sols marqués ualants chascun trois sols, qui ont diminué de neuf deniers chascun, sur quoy perdu une liure quatre sols.»

«Die 22 octob. 1724. Par arrest de la cour du 22e septembre, les espèces ont diminué, savoir les louis d'or de 20 liures n'ont plus ualu que seize, les ecus de cinq liures n'ont plus ualu que quatre; quand aux especes vieilles, elles n'ont plus de cours dans le commerce en France.»

Abbé J.-F. André,

Correspondant.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales. Année 1872. Château-Thierry, 1873, grand in-8° avec planches.

Travaux et rapports.

Spécimen d'un organe de la presse il y a cent ans. — Épisode de la guerre, par M. Mayeux. P. 51 à 60.

Notice sur les siéges de Château-Thierry et d'Épernay en 1615, par M. Deullin. P. 61 à 63.

Les offres et protestations faictes au Roy par les habitans de Chasteau-Thierry, communiqué par M. Deuillin. P. 64 à 66.

Charly, patrie de Pierre le Givre. — Les eaux minérales de Château-Thierry, par M. le Dr Corlieu. P. 67 à 70.

Stalles et boiseries de l'église d'Essommes, par M. Barbey. P. 71 à 96.

Extrait du procès-verbal des séances du tiers état du bailliage de Château-Thierry, convoqué pour la nomination de ses députés aux états généraux de 1789, par M. le Dr Corlieu. P. 97 à 111.

Documents historiques communiqués par M. Matton. P. 112 à 120.

La mort du duc d'Alençon, étude médicale et historique, par M. le Dr Corlieu. P. 121 à 125.

Notice biographique sur Jacques Mentel, par M. le Dr Corlieu. P. 126 à 128.

Armoiries et bannières de la ville, de l'élection et des diverses corporations de Château-Thierry, communiqué par M. le Dr Corlieu. P. 129 et 130.

Deuxième excursion à Caranda, fouilles de Lhommé, par M. Moulin. P. 131 à 133.

Excursion archéologique et visite à la maison natale de La Fontaine et aux ruines de l'ancien château de Château-Thierry; note par M. le Dr Leroy. P. 134 à 138.

Digitized by Google

Château-Thierry et la vallée de la Marne, par M. Carro père. P. 138 à 147.

De l'origine peu connue de la monnaie, d'après les médailles celtiques, anépigraphes, découvertes sur les rives de la Marne, par M. A. de Vertus. P. 148 à 164.

Fondation de l'hôtel-Dieu de Château-Thierry ; lecture par M. le Dr Corlieu du testament de la reine Jehanne, tiré des manuscrits de la Bibliothèque nationale. P. 165 et 166.

Lecture par M. Barbey de la charte de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, tirée des archives de l'Hôtel-Dieu. P. 166 à 174.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. — *Bulletin* n° 6. Privas, 1872, in-8°.

Lettre de Karikal (Inde), par M. Mirande. P. 59 à 90.

Une tournée archéologique dans le Vivarais, par M. J. Ollier de Marichard. P. 91 à 106.

Recherches sur les pierres merveilleuses, par M. l'abbé M. P. 107 à 112.

Registre des provisions obtenues du Roy pour la création de deux foires en la ville d'Albenas ; communication de M. Mamarot. P. 113 à 117.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. — *Bulletin* n° 7. Privas, 1873, in-8°.

Marguerite de Surville, sa vie, ses œuvres, ses descendants devant la critique moderne, avec notes, documents justificatifs et carte de Vesseaux au xve siècle, par M. E. Villedieu. P. 5 à 200.

Rapport sur l'asile d'aliénés Sainte-Marie, à Privas, par M. le Dr Nier. P. 213 à 232.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — *Mémoires*, t. X, 1868-1873. Rodez, 1874, in-8° avec planches.

Archives de l'hôtel de ville de Millau. — Copie d'un acte ancien portant divers règlements sur les impôts et la police de la ville. — Prise de possession de Millau par les Anglais. Extraits communiqués par M. A. Rouvelet. P. 1 à 9.

Les arts à Millau, par M. J. de Gissac. P. 10 à 15.

Notice sur Luzençon, par M. A. du Bourg. P. 16 à 33.

Digitized by Google

Des monuments celtiques et des légendes populaires du canton de Cornus, par M. Virenque. P. 34 à 51.

Poésies : A bord de la Rose-du-Tage; les Tribus exilées, par Mlle P. Flaugergues. P. 52 à 54.

A Madame de C... sur la mort de son fils, par M. Ad. de Séguret. p. 55 à 57.

Le petit enfant aveugle à sa mère, par M. Rivière. P. 58.

Le petit enfant, par M. X. P. 59.

La chenille, par M. de Barrau-Caplongue. P. 60.

Uxellodunum et Puy-d'Issolu (3e mémoire), par M. L. Guirondet. P. 61 à 72.

Du régime municipal à Villefranche-de-Rouergue, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1789, par M. L. Guirondet. P. 73 à 94.

Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, par M. L. Guirondet. P. 95 à 105.

Le commun de paix en Rouergue, par M. L. Guirondet. P. 106 à 116.

Si un évêque de Rodez a été déposé par le pape Eugène III, par M. L. Guirondet. P. 117 à 126.

L'organisation sociale de la Russie, par un diplomate; étude sur un livre de M. de Courtois, par M. Guirondet. P. 127 à 139.

Les promenades dans la Touraine, par M. A. Monteil; étude par M. G. de Cabrières. P. 140 à 143.

Poésies : Une journée du mois de mai à la campagne; les Insectes; Espoir et souvenir; Moun idéal, avec une version française, par M. X. P. 144 à 158.

Mémoire sur Carentomag, par M. l'abbé Cabaniols. P. 159 à 178.

Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Cadayrac, à Souyri et au couvent de la Providence, par M. l'abbé Cérès. P. 179 à 197.

Compte rendu sur les fouilles pratiquées à la villa romaine de Mas-Marcou, par M. l'abbé Cérès. P. 198 à 214.

La première huître dans le Rouergue, par M. H. de la Blanchère. P. 215 à 230.

Poésies : Le Chardonneret et le Serin; le Jour des morts, par M. le vicomte d'Armagnac. P. 231 à 234.

Indication des villes reconnues antiques dans le Rouergue, par M. Hippolyte de Barrau. P. 235 à 248.

Indication des centres de population établis à l'époque gallo-romaine dans le Rouergue, par M. de Beaumont. P. 249 à 259.

Limites du pays des Ruthènes, par M. Ad. Boisse. P. 260 à 271.

Tracé sur la carte de Cassini des anciennes voies romaines, par MM. Romain et Vauginot. P. 272 à 282.

Antiquités celtiques et gallo-romaines signalées dans l'Aveyron, par M. Ad. Boisse. P. 283 à 337.

Digitized by Google

Le bienheureux François d'Estaing, à l'occasion de l'érection de sa statue en 1866, poésie, par M. l'abbé Firminhac. P. 338 à 344.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix. — Mémoires, t. X. Aix, 1873, in-8°.

Notice littéraire sur Mgr Sibour, par M. Tavernier. P. 1 à 50.

Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, par M. Claudio Jannet. P. 261 à 407.

Aperçus littéraires sur César Nostradamus et ses lettres inédites à Peiresc, par M. Mouan. P. 409 à 470.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — Mémoires. Années 1872, 1873, 1874. Marseille, 1874, in-8°.

Du musée de Marseille et des tableaux de l'Intendance sanitaire, par M. Clapier. P. 1 à 21.

De la numismatique, et en particulier de l'histoire monétaire à Marseille, par M. Laugier. P. 123 à 130.

Merlin l'enchanteur, fabliau, par M. Gaston de Flotte. P. 135 à 138.

Baalbeck, ancienne Héliopolis, par M. Rogier. P. 139 à 149.

Paul Delaroche, ses œuvres, par M. E. Lagier. P. 155 à 161.

La veuve de l'officier, stances, par M. Meynier. P. 167 et 168.

La poésie de la science, par M. H. de Villeneuve-Flayosc. P. 169 à 178.

Messieurs les avocats, poésie, par M. Gaston de Flotte. P. 179 à 182.

La défense d'un subjonctif, par M. Laforet. P. 193 à 206.

Le bâton, par M. Laforet. P. 207 à 273.

Éloge historique de M. Joseph Tempier, par M. l'abbé Dassy. P. 275 à 294.

Souvenirs sur la vie et les écrits de M. Paul Autran, par M. Autran, son fils. P. 295 à 334.

L'art en province; la musique à Marseille, de 1600 à 1874, par M. Alexis Rostand. P. 365 à 379.

Le festin de Balthazar, poëme, par M. Ferdinand Meynier. P. 387 à 400.

M. Ferdinand de Lesseps, par M. S. Berteaut. P. 401 à 418.

La place Monthyon à Marseille, poésie, par M. Laforet. P. 419 à 423.

Digitized by Google

Société archéologique et historique de la Charente. — Bulletin, 4e série, t. VIII, années 1871-1872. Angoulême, 1873, in-8°.

Le Dialecte poitevin au XIIIe siècle, par M. A. Boucherie. P. 1 à 408.
Chronique. P. 409 à 426.

Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. — Mémoires, t. VIII (3e et dernière livraison). Années 1870, 1871, 1872 et 1873. Dijon, Paris, in-4° avec planches.

Comptes rendus des travaux de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, du 1er juillet 1869 au 1er juillet 1873. P. I à XCVI.

Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie par M. X. Barbier de Montault. P. 191 à 240.

Fouilles de Velay, octobre 1872; rapport de MM. R. de Coynart et E.-L. Lory. P. 241 à 259.

Ampoules de pèlerinages en plomb, trouvées en Bourgogne et décrites par le Dr Louis Marchant. P. 261 à 270.

Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne, par M. Henri Beaune. P. 271 à 317.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, 4e série, t. VII, 1872. Besançon, 1873, in-8° avec planches.

La Société d'émulation du Doubs en 1872, par M. Georges Sire. P. 1 à 12.

Eudoxe de Cyzique et le périple de l'Afrique dans l'antiquité, par M. Paul Gaffarel. P. 13 à 100.

De l'intérêt des pierres gravées pour l'étude de l'antiquité, par M. Lebrun-Dalbanne. P. 137 à 151.

La géographie en France et en Allemagne, par M. Henry Chotard. P. 156 à 170.

Simon de Quingey, page de Charles le Téméraire et prisonnier de Louis XI, par M. Jules Gauthier. P. 417 à 447.

Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon, par M. Auguste Castan. P. 461 à 513.

Note sur le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon, par M. Jules Gauthier. P. 522 à 527.

Des monuments commémoratifs, par M. Alfred Ducat. P. 528 à 539.

Monnaies gauloises des Séquanes, par M. Auguste Castan. P. 540 à 544.

Digitized by Google

Académie des Jeux-Floraux. — Recueil, 1874. Toulouse, 1874, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

Vers l'Infini, par M. Laurent Thailhade. P. 3 à 9.
Le deuil de la France, ode, par M. Hippolyte Maquan. P. 10 à 15.
Le poëte au XIXe siècle, ode. P. 16 à 21.
Le grenadier, ode, par M. Robert Fournier. P. 22 à 24.
L'ombre d'un preux, ode, par M. Alfred Dubout. P. 25 à 29.
A mes montagnes, ode. P. 30 à 33.
Tentation, poëme, par M. Antoine Camus. P. 34 à 38.
Prince, poëme, par M. H. Richardot. P. 39 à 44.
Mauviette, poëme, par M. Drouet. P. 45 à 48.
Un ménage d'ouvrier, poëme, par M. Raoul de Navery. P. 49 à 53.
A un sceptique, épître, par M. Germain Sabathier. P. 54 à 57.
La province et Paris, épître, par M. Hippolyte Maquan. P. 58 à 64.
A une dame qui avait demandé des vers à l'auteur, épître par M. le comte Gaston de Gironde. P. 65 à 68.
Le concours régional, discours en vers, par M. Delphis de la Cour. P. 69 à 75.
Nancy de 1870 à 1873, discours en vers, par M. F. Godefring. P. 76 à 81.
La nouvelle Antigone, idylle, par M. Edmond Delière. P. 82 à 86.
Au printemps, idylle, par M. Blanchard. P. 87.
Les moissonneurs, idylle. P. 89 à 91.
Dans la vallée, idylle, par M. Sabin Aressy. P. 92 à 98.
L'arbre et la rosée, idylle, par M. Paul Drouet. P. 99 à 102.
Soirée d'automne, élégie, par M. Ch. Blanchard. P. 103 à 106.
Sous les sapins, élégie, par Mme Aurélie Pernod. P. 107 à 110.
Strasbourg, élégie, par M. Ernest Perrossier. P. 111 à 116.
Larmes, élégie, par M. Henri Cozie. P. 117 à 120.
Adieu! élégie, par M. Alphonse Deis. P. 121 à 124.
C'est demain, élégie, par M. Raoul de Navery. P. 125 et 126.
Le bouquet de violettes, élégie, par M. Laurent Thailhade. P. 127 à 129.
Sérénade, ballade, par M. Charles Blanchard. P. 130 à 134.
Le chauffeur à la locomotive, ballade, par M. du Laurens de la Barre. P. 135 à 139.
Les rôtisseurs, apologue, par M. Alexandre Roux. P. 140 à 142.
Bijou, conte en vers. P. 143 à 147.
Rosa mystica, hymne, par M. l'abbé Jean-Jacques Rousseau. P. 148 à 152.

Digitized by Google

A la patronne de la France, hymne, par M. Paul Mieusset. P. 153 à 157.
Le vaisseau, sonnet, par M. Hippolyte Maquan. P. 158.
La vierge, sonnet, par M. Alexandre Vincent. P. 159.
Rosa mystica, sonnet, par M. Alfred Dubout. P. 160.
Au chêne de La Fontaine, sonnet, par M. Octave Postel. P. 161.
Le secret surpris, par Mlle Valentine Benoist. P. 162 à 166.
La jetée de Boulogne-sur-Mer, par M. Pont. P. 167 à 172.
Le gueux, songe et réalité, par M. Victor Levère. P. 173 à 175.
Vivre ensemble, par Mlle Gertrude de Vins. P. 176 à 178.
Éloge de Villemain, discours en prose, par M. Auguste Marchal. P. 179 à 210.
Éloge de Villemain, discours en prose, par M. Louis Noël. P. 211 à 242.
La Renaissance à Toulouse : lettres, sciences, beaux-arts, discours, par M. Bernard Bénezet. P. 243 à 302.

DEUXIÈME PARTIE.

Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Semonce, par M. de Toulouse-Lautrec. P. 305 à 329.
Souvenir d'Albigeois, poëme, par M. Vaïsse-Cibiel. P. 330 à 338.
Prière de l'enfant du siècle, par M. Vaïsse-Cibiel. P. 339 à 341.
Un lever de soleil, poëme, par M. Albert-Villeneuve. P. 342 à 353.
Le voyageur, dialogue en vers, par M. Albert Villeneuve. P. 354 à 358.
Français, par M. Albert Villeneuve. P. 359 à 366.
Le vieux barde, par M. Albert Villeneuve. P. 367 à 369.
Moselle, ode, par M. Stéphen-Liégeard. P. 370 à 377.
Éloge de Clémence Isaure, par M. Cyrille Fiston. P. 378 à 382.
Rapport sur le concours de 1874, par M. le comte Fernand de Ressé-guier. P. 383 à 413.

Société pour l'étude des langues romanes. — *Revue*, t. I. Montpellier, Paris, 1870, in-8°.

La chirurgie d'Albucasis, traduite en dialecte toulousain (bas pays de Foix) du XIVe siècle, par M. Ch. de Tourtelon. P. 3 à 17, 301 à 307.
La passion du Christ, poëme écrit en dialecte franco-vénitien du XIVe siècle, par M. A. Boucherie. P. 18 à 39, 108 à 117, 208 à 231.
De l'orthographe, par M. Achille Montel. P. 40 et 41.
Note sur le dialecte provençal et sous-dialectes. P. 42 à 49.
La princesso Clemenco, par M. Frédéric Mistral. P. 50 à 61.
A l'amigo que n'ai jamai visto, par M. Théodore Aubanel. P. 62 à 69.

Digitized by Google

Albert Arnavielle, par M. Ant. Glaise. P. 70 à 73.
Nécrologie : Cambouliée, par M. Achille Montel. P. 74 à 85.
Proclamations faites à Assas, près Montpellier, par ordre des seigneurs du lieu, en 1483, par M. l'abbé L. Vinas. P. 97 à 107.
Certificat en langue d'oc (Gévaudan, XVIe siècle). P. 118.
Note sur le sous-dialecte de Montpellier, par M. Ch. de Tourtelon. P. 119 à 126.
Prouvença, par M. Octavien Bringuier. P. 126 à 145, 330 à 333.
La baga d'or, romance populaire. P. 146 à 157.
L. Roumieux, par M. Achille Montel. P. 158 à 160.
Remy Marcelin, par M. Ant. Glaize. P. 160 à 168.
La littérature du moyen âge et le romantisme, par M. Ch. Revillout. P. 169 à 185.
Anecdote philologique sur le cardinal Mezzofanti. P. 186 et 187.
Crides de la court de Monsieur Lauzière, au diocèse de Lodève, en 1610, par M. l'abbé L. Vinas. P. 193 à 207.
Les prétérits en *egui* dans la langue d'oc. Réponse à M. Paul Meyer, par M. C. de Tourtoulon. P. 232 et 233.
Études sur la langue des troubadours. — I. La libre formation des mots, par M. Achille Montel. P. 234 à 248.
Œuvres choisies de Roudil. P. 249 à 265, 334 à 346.
Notice sur le poëte-potier J.-A. Peyrottes, par M. Léon Rouquet. P. 266 à 269.
La vigne et le vin chez les Sémites et les Ariens primitifs, par M. Paul Glaize. P. 270 à 284.
Documents relatifs aux guerres du XVe siècle, par M. l'abbé L. Vinas. P. 289 à 300.
La guerro, par M. Théodore Aubanel. P. 308 à 311.
Notes sur le sous-dialecte carcassonnais et les sous-dialectes limitrophes, par M. B. Cantagrel. P. 312 à 315.
L'agnèl e lou bouchè, par M. Achille Mir. P. 316 et 319.
Li Dindouleto, par M. Théodore Aubanel. P. 332 à 333.
Bibliographie : l'*Armana prouvençau* de 1870, par M. Achille Montel. P. 86 et 87. — Bulletin bibliographique de la langue d'oc pendant l'année 1869, par M. S. Léotard. P. 88 à 94. — Maguelonne sous ses évêques et ses chanoines, par M. Germain ; ancienne coutume de Thegra, par M. de Rozière. P. 188 à 190. — Les troubadours de Béziers, par M. Gabriel Azaïs. P. 285 et 286. — Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. Brachet ; l'*Armana prouvençau* de 1871, par M. Achille Montel. P. 347 et 348.
Chronique : P. 95 et 96, 190 à 192, 286 à 288, 349 et 350.

Digitized by Google

Société pour l'étude des langues romanes. — Revue, t. II. Montpellier, Paris, 1871, in-8°.

Documents relatifs à l'hiver de 1470 à 1471, par M. l'abbé L. Vinas. P. 5 à 22.

La vie de sainte Euphrosyne, texte romano-latin du VIIIe-IXe siècle, par M. A. Boucherie. P. 23 à 62, 109 à 117.

Al Tornala à vèu rer, par M. V. Balaguer. P. 63 à 67.

Dies iræ..... Al castel de Montgri, par M. A. de Quintana. P. 68 à 70.

La Rèino Jano, par M. Frédéric Mistral. P. 71 à 75.

Alphonse Michel, par M. A. Glaize. P. 76 à 79.

Le livre des priviléges de la commune clôture, par M. A. Montel. P. 85 à 108.

Gesta Francorum. — Pseudo-Turpin, textes poitevins du XIIIe siècle, par M. A. Boucherie. P. 118 à 132.

Épîtres farcies inédites de la Saint-Étienne, en langue romane, par M. L. Gaudin. P. 133 à 142.

Une assemblée nationale au XIIIe siècle (extrait de la chronique catalane du roi Jacques Ier d'Aragon), par M. C. de Tourtoulon. P. 143 à 166.

Grammaire limousine, par M. Chabaneau. P. 167 à 222.

Opéra de Frontignan, par M. L. Gaudin. P. 223 à 281.

Un michant rève, par M. Oct. Bringuier. P. 282 à 289.

Contes populaires rhythmés, par M. A. Montel. P. 290 à 309.

La Bago d'or (version de Belesta), par M. L. Lambert. P. 310 à 313.

Baltazar Floret, par M. A. Glaize. P. 314 à 316.

Bibliographie : Bulletin bibliographique de la langue d'oc pendant l'année 1870, par M. S. Léotard. P. 80 à 83. — *L'armanà prouvençau* de 1872, par M. A. Glaize. P. 317 à 320.

Chronique. P. 84, 319 et 320.

Société pour l'étude des langues romanes. — Revue, t. III. Montpellier, Paris, 1872, in-8°.

Charte albigeoise, par M. Alart. P. 5 à 8.

Archives de Montpellier, par M. Alexis Montel. P. 9 à 67, 146 à 174, 292 à 310.

Explication du surnom de *Borracio* donné à Arnaud, comte d'Angoulême. — Quel est le sens du mot *diger,* employé par les praticiens de l'époque mérovingienne, par M. A. Boucherie. P. 68 à 77.

Digitized by Google

Le dialecte rouergat, par M. l'abbé Vayssier. P. 78 à 85, 354 et 355.

Jaquet Arnaviello, par M. Th. Aubanel. P. 86 et 87.

Esper, réponse à Th. Aubanel, par M. Albert Arnavielle. P. 87 et 88.

Poésies patoises de Nicolas Fizes (1679-1716), par M. Léon Gaudin. P. 89 à 112, 220 à 249.

Au Cementéri. — Poutoun, par M. Jean Monné. P. 113 à 121.

Chant des crieurs de nuit en Languedoc, par M. Louis Lambert. P. 122 à 126.

Un almanach au xe siècle, par M. A. Boucherie. P. 133 à 145.

Prédictions astronomiques pour les années 1290 à 1295, par M. Ch. de Tourtoulon. P. 175 à 179, 350 à 353.

Cortète de Prades, poëte agenais du XVIIe siècle, par M. A. Donnodevie. P. 181 à 190.

Lou Roumieu, legenda dau tems das comtes de Prouvença, par M. Oct. Bringuier. P. 190 à 204, 360 à 368.

Contes populaires, par M. A. Montel. P. 205 à 219, 386 à 428.

Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne, par M. Alart. P. 264 à 291.

Fragments d'une anthologie picarde (XIIIe siècle), par M. A. Boucherie. P. 311 à 336.

Acte de fondation de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église Saint-Martin-de-Buzet, en mai 1344, par M. Barbe. P. 337 à 340.

Phonétique française, par M. Camille Chabaneau. P. 341 à 349.

Vesprado d'Abrièu. — La messo de mort, par M. Th. Aubanel. P. 356 à 359.

Grammaire limousine (suite), par M. C. Chabaneau. P. 369 à 381.

Ressentimen, par M. A. Tavan. P. 382 à 385.

Clar de luno, par M. Louis Roumieux. P. 429 à 431.

Nécrologie : Hippolyte Roch, *lou portafuia de l'ouvrié*, par M. A. Glaize. P. 432 à 434.

Représentation du *Trésor de substantioun*, au grand théâtre de Montpellier. P. 435 à 437.

Bibliographie : Catalogue botanique, par M. G. Azaïs (M. Cantagrel). P. 127 et 128. — *Roumania* (A. B.). P. 128 et 129, 250 et 251. — Bulletin bibliographique de la langue d'oc pendant l'année 1871, par M. S. Léotard. P. 130. — *Biblioteca catalana*. P. 251 et 252. — Périodiques (A. M.). P. 253 à 260, 447 à 451. — Statuts de la confrérie de Saint-Denis, de Ginestet, publiés par M. A. Germain (A. M.). P. 438 à 440. — Rapports par M. Paul Meyer. (A. B.). P. 440. — *Il Tractato dei mesi*, de Bonvesin de Riva (A. M.). P. 440 à 442. — Histoire générale du Languedoc, de dom Devic et dom Vaissette, republiée sous la direction de M. E. Dulaurier (A. M.). P. 442 à 444. — Une session des États de Languedoc, par M. Ch. de Tourtoulon (A. M.). P. 444. — Sur une

Digitized by Google

glosse du *donat* provençal, (C. C.). P. 444 et 445. — *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen litteratur,* par M. Karl Bartsch (A. M.). P. 445 et 446. — *Armana prouvençau* pour l'année 1873 (A. M.). P. 446.

Chronique. P. 132, 261 à 264, 452 et 453.

Société pour l'étude des langues romanes. — *Revue*, t. IV. Montpellier. Paris, 1873, in-8°.

Le catalogue des chapellenies (suite et fin), par M. A. Montel. P. 1 à 43.

Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne (suite), par M. Alart. P. 44 à 61, 244 à 256, 353 à 385, 502 à 514.

Grammaire limousine (suite), par M. C. Chabaneau. P. 62 à 79, 407 à 423, 650 à 670.

La Perlo, par M. Th. Aubanel. P. 80.

La Bello Maio, par M. J. B. Gaut. P. 81 à 88.

Vincent de Bataille, poëte béarnais, biographie, par M. G. Azaïs. P. 89 à 94.

Lou Roumieu, legenda dau tems das comtes de Prouvença (suite et fin), par M. Oct. Bringuier. P. 95 à 111. — Note extraite de César Nostradamus. P. 338 à 340.

Contes populaires (suite), par MM. A. Montel et Louis Lambert. P. 112 à 123, 293 à 320, 459 à 474, 558 à 599.

Contes populaires provençaux, par M. l'abbé Lieutaud. P. 124 à 137.

Janeto, par M. A. Arnavielhe. P. 138 à 141.

La Font Putanella ou *Jacques Cœur à Montpellier,* pièce en trois actes, par M. A. Guiraud. P. 142 à 195, 321 à 337.

Les coutumes de Remoulins, par M. G. Charvet. P. 209 à 217.

Un fragment de poésie provençale du XIIIe siècle, par M. Alart. P. 228 à 239.

Règlement sur la conduite des consuls de Bessières (Haute-Garonne) lorsqu'ils porteront la livrée, par M. Barre. P. 240 à 243.

Annonces et avis de la foire de Montagnac (Hérault) aux préposés des pareurs de Perpignan (1470-1480), par M. Alart. P. 257 à 260.

Arnaud Daubasse, ouvrier et poëte du XVIIe siècle, par M. A. Donnodevie. P. 261 à 276.

Lettres inédites de l'abbé Favre, par M. L. G... P. 277 à 292.

Authenticité de la forme *ves* pour *vetus,* par M. A. Boucherie. P. 341 et 342.

Digitized by Google

Les derniers troubadours de la Provence, d'après M. Paul Meyer, par M. Ch. de Tourtoulon. P. 386 à 403.

Deux quittances en langue romane, délivrées par les abbesses du monastère de Sainte-Claire d'Alais au XIVe siècle, par M. G. Charvet. P. 404 à 406.

Note sur une variété du sous-dialecte de Montpellier. par M. Ch. de Tourtoulon. P. 424 à 428.

La Viradona, par M. A. Langlade. P. 429 à 448.

De quelques imitations modernes de la poésie du moyen âge, par M. Ch. de Tourtoulon. P. 449 à 458, 671 à 679.

Le mémorial des nobles, par M. A. Montel. P. 481 à 501.

Certificat délivré par les jurats de Pau (1411), dialecte béarnais, par M. Alart. P. 515 à 521.

De quelques formes de l'ancienne langue d'oc, par M. Ch. de Tourtoulon. P. 522 à 526.

Étymologies françaises et patoises, par M. A. Boucherie. P. 527 à 557.

Proverbes et dictons populaires recueillis à Aspiran, par M. Adelphe Espagne. P. 600 à 633.

Documents inédits pour servir à l'étude de la langue d'oc, *Que i'a de nòu,* par M. A. Guiraud. P. 636 à 649.

Manifestation de la langue provençale, par M. L. Devilliers. P. 680 à 684.

Pièce languedocienne qui a concouru à Sainte-Victoire. P. 685 et 686.

L'escalié di Gigant, par M. Th. Aubanel. P. 687 à 689.

La Flour d'amour, par M. Ch. de Villeneuve-Esclapon. P. 690 à 692.

Bibliographie : Notice sur six manuscrits. — La conquête de Constantinople de Geoffroy de Villehardouin, par M. de Vailly (M. A. Boucherie). P. 196 à 199. — *Ἑρμηνεύματα* (*καὶ*) *Καθημερινὴ ὁμιλία* de Julius Pollux, publiés pour la première fois par M. Boucherie (M. C. Revillout). P. 343 et 344. — Œuvres complètes du trouvère Adam de La Halle, publiées par M. de Coussemaker (M. A. Boucherie). P. 345 à 347. — Histoire des origines de la langue française, par M. A. Granier de Cassagnac (M. A. Boucherie). P. 348 à 350. — Grammaire des langues romanes, par Frédéric Diez, traduction de MM. Brachet et G. Paris. P. 350. — Glossaire botanique languedocien, par M. Melchior Barthès (M. Cantagrel). P. 693 à 697. — *Catalanes y Catalanades,* par M. l'abbé Roux. (M. A. R.-F.). P. 697 à 699. — *Volo-Biòu,* poëme, par M. A. Arnavielle (M. A. Montel). P. 700 et 701. — Deux documents latins inédits des IXe et VIIe siècles, par M. d'Arbois de Jubainville. P. 701. — Périodiques. P. 200 à 203, 350 et 351, 475 à 477, 702 à 706.

Nécrologie : M. Adrien Donnodevie. P. 707 à 714.

Chronique. P. 204 à 208, 351 et 352, 477 à 480, 715 à 719.

Digitized by Google

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — *Bulletin*, 2e série, t. VI. Béziers, 1872, in-8° avec planches.

Établissements agricoles du Midi sous la domination romaine, par M. Maffre. P. 193 à 243.

Communes et domaines de l'Aude, du Gard et de l'Hérault dont les noms se terminent en *an*, par le même. P. 244 à 291.

Une maison, par M. Sabatier. P. 269 à 275.

Chronique archéologique, par M. L. Noguier. P. 277 à 291.

Notes archéologiques sur quelques églises romanes du midi de la France, par le même. P. 293 à 320.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane, par M. Gabriel Azaïs. P. 327 à 340.

Rapport sur le concours des mémoires historiques, par M. L. Noguier. P. 340 à 350.

Rapport sur le concours de poésie française par M. A. Baluffe. P. 350 à 360.

Fables de M. Rosier. P. 361 à 366.

Société d'émulation du Jura. — *Mémoires* (section de l'association philotechnique). Année 1873. Sons-le-Saunier, 1873, in-8°.

L'instruction primaire dans le Jura, par M. Girard. P. 1 à 151.

Trois recès inédits des États de la Franche-Comté, publiés par M. D. A. Thiboudet. P. 153 à 219.

Traduction d'un fragment du procès-verbal de réforme fait en 1563 au couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier. par M. D. A. Thiboudet. P. 221 à 243.

Reddition de la ville de Lons-le-Saunier en 1595. — Enquête contemporaine sur cet événement, par M. Clerc. P. 245 à 256.

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté (2e série), publiés par M. Bernard Prost. P. 257 à 423.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — *Bulletin*, t. IX, 1870. Vendôme, in-8°.

Nouveaux détails sur Pierre Solomeau, par M. Ch. Bouchet. P. 14 et 15.

Enquête relative au droit de foire dont jouissaient à Vendôme les religieux de l'Épau (du Mans), par M. C. Hucher. P. 21 à 32.

Digitized by Google

Note sur la publication et appel du ban et arrière-ban en 1689 dans le Vendômois et en 1691 dans le pays Chartrain, par M. H. de La Vallière. P. 33 à 54.

Poésie : Roman du Renard, de Gœthe, mis en vers français (chant II), par M. U. Hinglais. P. 55 à 67.

Bribes historiques sur le Vendômois, par M. A. Dupré. P. 68 à 75.

Poésie : A la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, sur la statue de Ronsard. Rondeaux, par M. Gindre de Mancy. P. 76 et 77.

Étude sur le château de Vendôme, par M. de Salies. P. 78 et 79.

Sur le portrait de Bassompierre, par M. A. de Trémault. P. 89 à 93.

Vie d'Hildebert (suite), par M. de Déservillers. P. 94 à 115.

Deux sceaux inédits du XVIe siècle, par M. de Rochambeau. P. 116 à 121.

Notice sur sainte Radegonde de l'Écotière, par M. l'abbé Landau. P. 125 à 151.

Poésie : Les glaneuses. — Notice, par M. U. Hinglais. P. 152 à 160.

Rapport sur la recherche des restes de Ronsard au prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours, par M. l'abbé Chevalier. P. 170 à 181.

Un recueil de miracles de la Vierge au XIIIe siècle, par M. Ch. Bouchet. P. 182 à 199.

Notice sur le Rouillis, arrondissement de Vendôme, par MM. Ch. Bouchet et G. Launay. P. 200 à 221.

Poésie : Un antiquaire, conte, par M. Ch. Chautard. P. 222 à 227.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. X, 1871. Vendôme, in-8°.

Biographie de Louis Servin, par M. A. de Trémault. P. 12 à 54.

Poésie : Le ciel, par M. Ch. Bouchet. P. 55 à 74.

Priviléges du pape Urbain IV en faveur de l'abbaye de Vendôme. — Note sur ces chartes par M. Ch. Bouchet. P. 75 à 79.

Fondation de douze messes en la chapelle du château de la Voûte, paroisse de Trôo (1678). P. 79 à 83.

Cinq objets du musée archéologique du Musée de Vendôme — planche. — P. 84.

Vie d'Hildebert (suite), par M. de Déservillers. P. 95 à 106.

Notice sur Robert de Wilughby, par M. Achille de Rochambeau. P. 107 à 122.

Poésie : L'oiseau tombé du nid, fable, par M. Ch. de Travanet. P. 123 à 127.

Digitized by Google

Contrat d'échange entre le roi et le comte de Belle-Isle (2 octobre 1718); note sur ce contrat, par M. Ch. Bouchet. P. 128 à 137.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. XI, 1872. Vendôme, in-8°.

Document nouveau sur le sac de Vendôme en 1589, avec des observations critiques et quelques notes inédites à l'appui, par M. A. de Salie. P. 19 à 53.

Excommunication d'un comte de Vendôme au XIIe siècle, par M. A. Dupré. P. 54 à 58.

Lettres inédites de Balzac, communiquées par M. A. Fontémoing. P. 59 à 62.

Poésie : Le plateau d'Avron, par M. Gindre de Mancy. P. 63 et 64.

Concession d'indulgences de Pierre, évêque de Chartres, en faveur de la reconstruction de l'église de Huisseau-en-Beauce, avec traduction par M. Ch. Bouchet. P. 65 à 69.

Note critique sur la rivière du Boisle, par M. Ch. Bouchet. P. 70 à 72.

Cahier du tiers état vendômois aux États généraux de 1614, par M. Ch. Bouchet. P. 80 à 101, 145 à 164.

Antiquités du Pont-du-Cher, par M. Bourgoin, avec carte et planches. P. 102 à 129, 165 à 189.

Poésie : Épître d'Horace à l'intendant de son domaine, traduction par M. Ch. Chautard. P. 130 à 135.

Annales vendômoises. P. 222 à 230.

Rapport sur les fouilles au château de Lavardin, par M. A. de Salies. P. 231 à 237.

Poésie : Les cuirassiers de Reichshoffen, légende populaire, par M. Ch. Bouchet. P. 238 à 247.

Vie d'Hildebert (suite), par M. de Déservillers. P. 255 à 275.

Notice sur les Fillet de la Curée, par M. de Fleury. P. 276 à 287.

Poésie : La chanson d'autrefois, par M. P. Blanchemain. P. 288 à 303.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, t. XII, 1873. Vendôme, in-8° avec planches.

Vie d'Hildebert (fin), par M. de Déservillers. P. 14 à 31.

Note sur quelques confréries paroissiales du Bas-Vendômois, par M. l'abbé C. Bourgogne. Rapport par M. l'abbé de Préville. P. 32 à 35.

Digitized by Google

Poésie : La science, par M. Tanquerel des Planches. P. 59 à 63.

Sur le triptyque et la gravure représentant Jeanne de Bourbon-Vendôme, par M. Ch. Bouchet. P. 74 à 77.

Le château et la chapelle de Mondoubleau, par M. Ch. Bouchet. P. 78 à 99.

Planche et explication, par M. G. Launay. P. 145 et 146.

Les Etrechys, histoire et philologie. Note additionnelle aux Antiquités du Pont-du-Cher, par M. Bourgoin. P. 100 à 108.

Notice sur un recueil de chansons de Ronsard, Desportes et autres, publié par M. de Rochambeau. P. 122 à 129.

Chronique archéologique du Vendômois, par M. Ch. Bouchet. P. 130 à 133.

Poésie : Alsace et Lorraine, par M. Ch. Bouchet. P. 134 à 144.

Note sur la découverte d'une caverne à silex taillés dans la vallée de l'Essone, par M. Paul Martellière. P. 154 à 156.

Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme, par M. A. de Rochambeau. P. 157 à 212, 250 à 292.

Les portraits de Louis, duc de Vendôme, et le graveur Antoine Masson, par M. Ch. Bouchet. P. 213 à 224.

Poésie : Le roi Childebert, saint Calais et son âne, légende du Vendômois, par M. Ch. Chautard. P. 225 à 229.

Communication de M. de Salies sur la publication, par M. de Rochambeau, des *Chansons de Ronsard, etc.* P. 230.

Résumé de cette communication. P. 242 à 249.

Le prieuré de Morée au XVIe siècle, par M. Ch. Bouchet. P. 293 à 308.

Poésies : Nostalgie, par M. U. Hinglais ; A un mourant, par M. Ch. Bouchet. P. 309 à 313.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — *Mémoires*, années 1872-1873. Châlons-sur-Marne, in-8°.

Séance publique. P. 3 à 14.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1872-1873, par M. Quinquet de Monjour. P. 15 à 33.

Rapport présenté par M. le Dr Salle, au nom de la Commission du premier concours : Question de la loi sur les coalitions. P. 35 à 40.

Rapport présenté par M. Aug. Nicaise au nom de la commission qui a visité les grottes préhistoriques de Coizard-Joches. P. 41 à 56.

Rapport présenté par M. Savy père au nom de la commission des chemins vicinaux. P. 57 à 60.

Rapport présenté par M. Vagny sur la fabrique de papiers peints de

Digitized by Google

M. Victor Grantil, au nom de la commission chargée de visiter les établissements industriels. P. 61 à 74.

Octobre et novembre, poésie, par M. Camille Savy. P. 75 à 79.

Rapport présenté par M. Aug. Nicaise au nom de la commission nommée pour visiter l'exposition artistique de Reims. P. 91 à 116.

Rapport présenté par M. Aug. Nicaise, au nom de la commission permanente d'archéologie, sur le programme et le but de cette commission. P. 117 à 120.

Rapport de M. Eugène Martin sur Cliquot-Blervache. P. 127 à 142.

Notice de M. Camille Savy sur M. Julius Brenchley. P. 143 à 150.

Châlons au xve siècle, par M. Éd. de Barthélemy. P. 151 à 157.

Rapport de M. Royer sur la nouvelle école antibiblique. P. 159 à 175.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. — Mémoires, 3e série, t. I. Nancy, 1873, in-8°, avec planches.

Notice historique sur le barreau lorrain. — Seconde partie. — Tableau général et chronologique des avocats reçus en la cour souveraine, au parlement, etc., par M. L. Mengin. P. 1 à 93.

Documents inédits sur la correspondance de dom Calmet et de dom Fangé, par M. l'abbé Guillaume. P. 94 à 151.

Imitations des monnaies lorraines et des provinces limitrophes (suite), par M. Chautard. P. 152 à 239.

Sept actes inédits relatifs à la première occupation de la Lorraine (1632-1635), par M. J.-A. Schmit. P. 240 à 254.

La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne (1766-1871), par M. Henri Lepage. P. 255 à 301.

Les seigneurs de Ribaupierre, famille de la chevalerie lorraine, en Alsace et en Suisse, par E. Meaume. P. 302 à 329.

Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Bretagne. P. 330 à 368.

M. de Couvonge, de la maison de Stainville, par M. Arthur Benoit. P. 368 à 381.

L'église des Claristes de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la Faculté de droit, par M. l'abbé Hyver. P. 382 à 405.

Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. — Journal, 22e année, 1873. Nancy, 1873, in-8°.

Une neuvaine pour la paix, à Nancy, en mars 1650, par M. J.-A. Schmit. P. 12 à 20.

Digitized by Google

L'enseignement libre de la médecine à Nancy après la suppression de l'Université, par M. Jules Renauld. P. 30 à 40.

Procès-verbaux de la gruerie du couvent de Renting, par M. Arthur Benoit. P. 54 à 56.

Notes archéologiques, par M. Raoul Guérin. P. 57 et 58.

Découverte à Ville-au-Val (Meurthe) d'une pièce de monnaie de Sigismond, et à Serrières d'une agrafe et de trois pièces de monnaie. P. 61.

Véritable épitaphe de dom Calmet, note par M. l'abbé J.-F. Deblaye. P. 69 à 79.

L'affaire de Nancy, grand tableau historique peint par Le Barbier; note par M. Jules Renauld. P. 80 à 85.

Découverte d'une clef antique à Eulmont et de monnaies à Gerbécourt, près de Château-Salins. P. 87 et 88.

De quelques procédés de conservation applicables aux objets d'archéologie, par M. Raoul Guérin. P. 93 à 105.

Armorial de quelques monastères lorrains, par M. Arthur Benoit. P. 116 à 120.

Découverte de squelettes humains à Nancy, par M. Barbey. P. 123 à 125.

Lettre de Nicolas-François sur la mort de Ferdinand de Lorraine; note par M. Jules Renauld. P. 132 à 138.

Notes sur quelques localités anciennes citées dans les *Acta Sanctorum*, par M. Arthur Benoit. P. 138 à 144.

Un cénotaphe du XVIe siècle à Nancy, par M. J.-A. Schmit. P. 148 à 152.

Refuge de Tincry et trouvailles faites à Sion, par M. Ch. Cournault. P. 152 à 155.

Les pierres tombales de l'église paroissiale de Vic-sur-Seille, par M. Louis Benoit. P. 156 et 157.

Sur la date de la mort de Christine de Danemark, par M. Henri Lepage. P. 161 à 171.

Note sur un portrait d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans, duchesse de Lorraine, par M. J. Renauld. P. 172 à 183.

Bernard, le calligraphe lorrain, par M. Arthur Benoit. P. 183 à 189.

Note autographe sur le premier président Le Febvre, relatant ses services, par É. de Barthélemy. P. 196 à 199.

Inauguration du monument de dom Calmet à Senones, par M. J. Renauld. P. 200 à 206.

Découverte de substructions gallo-romaines à Jallaucourt, par M. J. A. S. P. 206 et 207.

La date précise de la mort de Christine de Danemark, par M. J. Renauld. P. 214 à 218.

Sur l'usage du tabac. P. 219.

Digitized by Google

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc[1]. — *Mémoires*, t. I. Bar-le-Duc, 1871, in-8° avec figures.

Fragments des annales historiques du Barrois, ou histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar, sous le règne d'Édouard III, duc de Bar (de 1411 à 1415), par M. V. Servais. P. 43 à 73.

Observations sur un document du XVIe siècle, qui rappelle le don fait par Philippe de Gueldres, reine de Sicile, duchesse de Lorraine et de Bar, d'une relique de saint Pierre aux dames religieuses de Sainte-Claire de Bar-le-Duc, par M. le comte Hippolyte de Widranges. P. 74 à 79.

Recherches sur la situation de la librairie et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc et dans quelques autres parties du Barrois, pendant les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. V. Servais. P. 80 à 97.

Entretien sur Victor Orsel, peintre lyonnais, par M. Birglin. P. 98 à 109.

Le Papillon et l'Escargot, fable, par M. Florentin. P. 110 et 111.

Note sur l'architecture envisagée au point de vue philosophique, par M. C.-C. Charaux. P. 112 à 116.

Quelques mots sur la mortalité des enfants, par M. le Dr Baillot. P. 117 à 131.

Entretien sur l'état et le progrès de l'architecture civile à Bar-le-Duc, par M. A. Maxe. P. 132 à 134.

Le torrent et le fleuve, par M. Florentin. P. 135 et 136.

Le camp de la Woëvre (*Castrum Vabrense*), par M. H. Labourasse. P. 137 à 142.

Découverte d'objets antiques faite à Nubécourt en 1867; note par M. le comte Hippolyte de Widranges. P. 143 à 148.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Mémoires, t. II. Bar-le-Duc, 1872, in-8° avec planches.

Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, par M. le Dr Baillot. P. 19 à 87.

Découverte d'antiquités faites en 1859 et 1869 dans les contrées de Sorbey et de la Horne, anciennes localités détruites (Meuse); notice par M. le comte de Widranges. P. 88 à 97.

Victor Cousin, ou de l'érudition et de l'originalité en philosophie; étude par M. Charaux. P. 97 à 108.

[1] Fondée en mars 1870.

Digitized by Google

Notice sur la commune de Châtillon-sous-les-Côtes et l'emplacement du *Castrum Vabrense*, par M. Bonnabelle. P. 109 à 118.

Démêlés des moines de Beaulieu avec les comtes de Bar (extrait d'une notice sur l'abbaye de Beaulieu), par M. P. A. Lemaire. P. 119 à 129.

Suite des principaux événements qui se sont produits dans le Barrois sous le règne d'Édoûard III, duc de Bar, en l'année 1415. Mémoire par M. V. Servais. P. 130 à 160.

Notice sur une monnaie inédite de René II, duc de Lorraine et de Bar, par M. V. Servais. P. 195 à 202.

Notice sur la ville de Damvillers (Meuse), par M. Bonnabelle. P. 203 à 221.

Recherches historiques sur la pierre sépulcrale provenant du tombeau de Guy de Joinville, par M. V. Servais. P. 222 à 229.

Une visite aux ruines de Grand (Vosges), par M. Labourasse. P. 229 à 239.

Notice sur un don fait au musée de Bar-le-Duc, par M. V. Servais. P. 240 à 242.

Rapport sur la *biographie du général Colson*, par M. Humbert. P. 243 et 244.

Note sur les comédies en patois meusien de M. F.-S. Cordier, par M. A. Collignon. P. 245 à 249.

Notice sur Eugène Richard, par M. Tassy de Montluc. P. 250 à 252.

Sur un monument funéraire, par M. Birglin. P. 253 à 256.

Nomenclature des communes perdues par la France à la suite de la guerre de 1870-1871, par M. Bonne. P. 257 à 263.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Mémoires, année 1872, 2e partie, 3e série, t. II. Paris, Lille, 1873, in-8° avec planches.

1870, poésie, par M. Jules Dutilleul. P. 29 à 32.

Voyage d'une Hollandaise en France, 1713-1714, par M. Godefroy Ménilglaise. P. 33 à 48.

La nouvelle chanson, paroles et musique de M. Gustave Nadaud. P. 269 à 271.

Coup d'œil sur les musées de Madrid, et notamment sur le musée du Fomento, par M. Charles Casati. P. 423 à 427.

Notes sur les faïences de Talavera la Reyna, par M. Charles Casati P. 429 à 432.

Digitized by Google

Société d'agriculture, de sciences et d'arts séant à Douai, centrale du département du Nord. — *Mémoires*, 2e série, t. XI, 1870-1872. Douai, 1873, gr. in-8° avec planches.

De l'assistance publique dans les campagnes, par M. le Dr Maugin. P. 8 à 21.

Rapport sur les travaux de la Société de 1869 à 1872, par M. Montée. P. 22 à 78.

Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai, par M. Ernest Desjardins. P. 79 à 255.

Un conte et deux fables en vers, par M. Romieux. P. 339 et 347.

Essai sur Attila, tragédie de P. Corneille, par M. Montée. P. 348 à 370.

Charles IX. Deux années de règne, 1570-1572, par M. Abel Desjardins. P. 371 à 492.

L'évêque d'Arras, Moullart et sa famille; corrections à l'article de Saint-Allais, par M. A. de Ternas. P. 493 à 503.

La croix de procession de Mouchin, par M. Favier. P. 504 à 510.

Notice nécrologique de M. Cahier, par M. A. Asselin. P. 511 à 516.

De l'obligation de l'instruction primaire. P. 519 et 520.

Renseignements bibliographiques sur les publications de la Société depuis 1806, par M. Brassart. P. 521 à 524.

Jubilé centenaire de la fondation de l'Académie royale de Belgique; compte rendu par M. Hardouin. P. 525 à 538.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires*, t. XIV (45e volume de la collection des *Annales*). Clermont-Ferrand, 1872, in-8°.

Éloge de M. Vincent Largé, par M. E.-P. Aigueperse. P. 17 à 30.

De la fécondité pratique des recherches spéculatives, par M. Ancelot. P. 121 à 144.

Céramique arverne et faïence de Clermont, par M. Cohendy. P. 145 à 188.

Le terrier de seigneurie de Ravel, par M. le Dr Dourif. P. 189 à 198.

Les conventionnels d'Auvergne. — Dulaure; par M. Marcellin Boudet. P. 199 à 581.

Digitized by Google

Société du musée de Riom. — Publications. Riom, 1873-1874, in-8°.

Monuments historiques de l'Auvergne. — Abbaye royale de Mozat (Ordre de Saint-Benoît), par M. H. Gomot. Tout le volume.

Société des sciences, lettres et arts de Pau. — Bulletin, 1872-1873, 2e série, t. II. Pau, gr. in-8° avec planches.

Projet d'une biographie béarnaise et basque, par M. Soulice fils. P. 16 à 18.

Notes sur des constructions féodales du canton de Garlin, par M. Barthety. P. 19 à 23.

Notice sur les origines de la maison d'Albert, par M. Luchaire. P. 24 à 40, 99 à 124.

Statistique de l'ignorance dans les Basses-Pyrénées, par M. Soulice fils. P. 41 à 53.

De la nécessité de vulgariser la connaissance de l'économie politique, par M. de Rochas. P. 54 à 67.

Fouille d'un tumulus à Garlin, par M. Barthety. P. 73 à 75.

D'où viennent quelques diminutifs français, par M. Lespy. P. 81 à 86.

Extraits des registres de la chambre des comptes de Pau, communiqués par M. le baron de Laussat. P. 87 à 96, 138 à 144.

Sondage d'un tumulus à Pontacq, par M. Proszinski. P. 131.

Le menhir de Sarron ou la pierre du diable, par M. Barthety. P. 132 à 135.

Description détaillée des sceaux conservés aux archives des Basses-Pyrénées, par M. Paul Raymond. P. 147 à 530.

Le droit de marque ou représailles dans les fors de Béarn, par M. Clément-Simon. P. 538 à 575.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — Mémoires, années 1872-1873. Lyon, 1874, in-8° avec planches.

Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum, par M. d'Aigueperse, annotées par M. A. Vachez. P. 1 à 17.

Épîtres d'Ange Politien et de ses contemporains illustres, avec des commentaires propres à éclairer les endroits obscurs et l'histoire des savants du xve siècle, par M. E. de Piellat. P. 19 à 60.

Digitized by Google

Fouilles du tumulus de Machezal (Loire), par M. A. Vachez. P. 61 à 65.

Notice biographique sur Maurice Simonnet, par M. A. Vingtrinier. P. 67 à 79.

Lyon, études étymologiques, par M. le baron Raverat. P. 81 à 88.

Étienne-François Coignet, par M. A. Vingtrinier. P. 89 à 93.

Fourvières ou Fourvière, études étymologiques, par M. le baron Raverat. P. 95 à 98.

Étienne Martellange (1569-1641), par M. Léon Charvet. P. 99 à 319.

Nuptiæ, sonnets, par M. E. Beauverie. P. 321 à 326.

Fables de La Fontaine, mises en chansons, par M. A. Vingtrinier. P. 327 à 331.

Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. Ch. Pellorce, t. IX. Mâcon, 1870, in-8°.

Séance publique du 30 avril 1869 : Discours de M. Charles Pellorce, p. 5 à 21 ; — Rapport sur le concours de 1868, par M. Nazareth, p. 21 à 30 ; — De l'éducation des femmes au XIVe siècle, par M. Gaudier, p. 30 à 42 ; — Le petit liseron, poésie, par M. Bouchard, p. 43 et 44 ; — Les funérailles de Lamartine, par M. Ch. Alexandre, p. 45 à 57.

Une province de Cluny en Pologne, étude historique, par M. Malinowski. P. 59 à 62.

Discours de M. Pellorce à l'occasion des funérailles de M. de Lamartine. P. 106 à 110.

L'industrie primitive en Égypte, par M. Arcelin. P. 155 à 188.

Note sur l'invasion des Sarrasins, par M. Monnier. P. 233 à 278.

Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. Ch. Pellorce, t. X. Mâcon, 1870, in-8°.

Séance publique du 18 février 1870 : Discours de M. Ch. Alexandre. P. 36 à 47 ; — Rapport sur le concours de 1869, par M. Chavot. P. 48 à 57 ; — L'idéal, poésie, par M. Durieu. P. 58 à 64 ; — Lamartine, étude par M. de Laprade. P. 64 à 73 ; — Notice biographique sur M. de Ferry, par M. Arcelin. P. 73 à 91 ; — Vercingétorix, poésie, par M. Bourchard. P. 91 à 95.

Note de M. Gaudier sur des lettres de Voltaire. P. 118 à 132.

Docteur et Malade, poésie, par M. Putois. P. 134 à 136.

Digitized by Google

Sonnet, par M. Bouchard. P. 136 et 137.

A la mémoire du garde du génie Henriot; Tristesse; A Mlle Nathalie Blanchet; Morts tous deux; Mon chien Tom, sonnets, par M. Bouchard. P. 167 à 169.

A la Suisse, sonnet, par M. Bouchard. P. 191.

Aux défenseurs de Belfort; Aux iconoclastes du jour, sonnets, par M. Bouchard. P. 193 et 194.

Les séances du soir; Le moment opportun, poésies, par M. Putois. P. 195 à 198.

Grevilly, poésie, par M. Putois. P. 199 à 202.

Simple requête, poésie, par M. Putois. P. 208 et 209.

Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. Adrien Arcelin, t. XI. Mâcon, 1873, in-8°.

L'hirondelle, sonnet, par M. Bouchard. P. 1.

Jeune printemps, imité d'Henri Heine, par M. Saulnier. P. 2.

Une chute, poésie, par M. Putois. P. 3 à 17.

Note sur les traités de commerce au point de vue agricole, avec complément, par M. de Surigny. P. 18 à 34, et 193 à 200.

Note pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire par ses monuments, par M. Monnier. P. 35 à 122.

La station préhistorique de Solutré, par M. A. Arcelin. P. 123 à 147.

Le nid d'hirondelles abondonné; Le papillon, sonnets, par M. Bouchard. P. 148 et 149.

Les artistes de Saône-et-Loire aux expositions de Paris, depuis 1849 jusqu'en 1872, par M. Paul Martin. P. 153 à 189.

La Foi, l'Espérance et la Charité, par M. Putois. P. 190 et 191.

Le retour de l'hirondelle, sonnet, par M. Bouchard. P. 192.

L'âge de pierre et la classification préhistorique d'après les sources égyptiennes, par M. Arcelin. P. 201 à 251.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. — *Bulletin*, t. VI, 1869-1872. Meaux, 1873, gr. in-8° avec planches.

Mémoires.

Chelles aux temps mérovingiens, par M. l'abbé Torchet. P. 1 à 10.

Note pour servir à l'histoire des cryptes de Jouarre, par M. G. Réthoré. P. 11 à 15.

Digitized by Google

Esquisses biographiques. — Guy et Hugues de Crécy, par M. le comte A. de Moustier. P. 17 à 21.

Crécy au xve siècle, par M. Lhuillier. P. 23 à 32.

Hôtel du Grand-Ferrare, à Fontainebleau, par M. Hippolyte Gaultron. P. 33 à 37.

Restauration de l'église de Montereau-Faut-Yonne, au xvie siècle, par M. Lemaire. P. 39 à 89.

Note sur la dédicace de l'ancienne église de Champdeuil, par M. Gaucher. P. 91 à 103.

Notice historique sur Fresnes, par M. Th. Lhuillier. P. 105 à 122.

Comptes de la maison d'Henri IV pendant le séjour du roi à Melun, par M. G. Leroy. P. 123 à 130.

Documents sur la famille de Jacques Amyot, par le même. P. 131 à 135.

De quelques droits du roi de France et du vicomte de Melun, par le même. P. 137 à 148.

Une ancienne habitation bourgeoise de Melun, par le même. P. 149 à 156.

De la justice dans le bailliage de Melun, par M. Ernest Aubergé. P. 157 à 166.

Observations sur une des stations de l'âge de pierre des environs de Nemours, par M. E. Doigneau. P. 167 à 185.

Notes sur l'administration de la forêt de Bierre, sous l'ancien régime, par M. Paul Domet. P. 187 à 199.

Fontainebleau et les bailliages de Melun et Moret en 1789, par M. Ch. Constant. P. 201 à 211.

Notice historique et archéologique sur la commanderie de Beauvais-en-Gâtinais, par M. Th. Lhuillier. P. 213 à 241.

Molière à Fontainebleau, par M. Ch. Constant. P. 243 à 265.

Une dalle funéraire du xive siècle, par M. G. Leroy. P. 267 à 269.

Étude sur la vie et les œuvres de Sauvé-Delanoue, par M. E. Boquet-Liancourt. P. 171 à 295.

Le Trésor des Rochottes, par M. Aug. Lenoir. P. 297 à 306.

Les enseignes et les vieilles hôtelleries de Provins, par M. Alphonse Fourtier. P. 307 à 311.

Recherches historiques et archéologiques sur Jouarre et ses environs; Choqueuse, par M. G. Rhétoré. P. 313 à 334.

Recherches historiques et étymologiques sur la langue anglaise, par M. E. Drouin. P. 335 à 416.

Du rôle de la chronique à différentes époques, et surtout de nos jours, par M. le Dr E. Le Roy. P. 417 à 422.

De quelques cérémonies dans l'antiquité, par M. Saby. P. 423 à 429.

De l'agriculture chez les Romains, par M. Georges. P. 431 à 442.

Digitized by Google

Introduction à une étude sur Boisguilbert, économiste du XVIIe siècle, par M. Ernest Aubergé. P. 443 à 453.

Recherches sur le tatouage, par M. Jules Michelin. P. 455 à 461.

La Basoche, par M. Eugène Le Brun. P. 463 à 466.

Du dallage des églises, par M. le marquis A. de Pontécoulant. P. 467 à 470.

Société académique du Var. — *Bulletin*, nouvelle série, t. VI. Toulon, 1873, in-8° avec planches.

Séance publique du 7 juin 1873.

Rapport de M. le comte de Villeneuve-Flayosc, sur le concours d'histoire. P. 9 à 17.

Rapport de M. le colonel Gazan sur le concours d'archéologie. P. 18 à 28.

Rapport de M. V. Colomb sur le concours de biographie. P. 29 et 30.

Rapport de M. J. B. Gaut sur le concours de poésie provençale. P. 31 à 37.

Rapport de M. Charles Richard sur le concours de poésie française. P. 38 à 41.

Pierre Puget, par M. Jean Aicard. P. 45 à 55.

Lei dous Poutoun, par M. Martelly. P. 56 à 69.

Les consuls de Toulon, commandants militaires, par M. le Dr Gustave Lambert. P. 73 à 231.

Organisation administrative et judiciaire de la ville de Draguignan, par M. Camille Arnoud. P. 233 à 290.

Les de Ferry et les d'Escrivan, verriers provençaux, par M. Robert Reboul. P. 291 à 324.

Agrandissements et fortifications de la ville de Toulon, par M. Octave Teissier. P. 325 à 481.

Société d'émulation de la Vendée. — *Annuaire*, 20e année, 1783. La Roche-sur-Yon, 1873, in-8°.

Deuxième partie.

Plaintes, doléances et remontrances du tiers état de quatre paroisses du Bas-Poitou, dressées pour les États généraux de 1789, par M. Eugène Louis. P. 3 à 28.

Remarques sur les peuples primitifs, par M. l'abbé Augereau. P. 29 à 72.

Notice sur le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre-de-Talmond (Vendée), avec deux gravures, par M. L. Ballereau. P. 73 à 79.

Comment un grand seigneur payait ses marchands au XVe siècle; document publié par M. P. Marchegay. P. 80.

Digitized by Google

Dotation et dédicace de Saint-Nicolas de la Chaize-le-Vicomte, les 7 décembre 1099 et 28 août 1104; chartes publiées et traduites par M. P. Marchegay. P. 91 à 97.

Assemblée pour la réparation des canaux du marais de Luçon, le 2 janvier 1456; document publié par M. P. Machegay. P. 98.

Visite archéologique à Champorté, commune de Pouzaugues, par M. l'abbé Baudry. P. 99 à 106.

Le prieuré de la Sébrandière, commune du Gué-de-Velluire, par M. L. de la Boutetière. P. 107 à 114.

Recherches sur les poésies de Mlles de Rohan-Soubise, par M. P. Marchegay. P. 115 à 148.

Prière de Mlle Anne de Rohan en son affliction pour la mort de sa mère. P. 149 à 153.

Société des archives historiques du Poitou[1], t. I. Poitiers, 1872, grand in-8°.

Cartulaire du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers, publié par M. Rédet. P. 1 à 51.

Cartulaire du prieuré de Libaud, par MM. Marchegay et de la Boutetière. P. 53 à 78.

Dons d'hommes en Bas-Poitou, au XIIIe siècle, par M. de la Boutetière. P. 79 à 116.

Extraits des archives historiques de la ville de Fontenay-le-Comte, par M. B. Fillon. P. 117 à 142.

Lettres des rois de France, princes et grands personnages, à la commune de Poitiers, par M. B. Ledain. P. 143 à 201.

Letttres de Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, par M. Marchegay. P. 203 à 296.

Miscellanées, par MM. Beauchet-Filleau, Bonsergent, Fillon, Marchegay et Richard. P. 277 à 332.

Épigraphie romaine et gallo-romaine. Sigles figulins trouvés à Poitiers, par M. Bonsergent. P. 333 à 378.

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, t. XIV, 1er cahier. Épinal, Paris, 1871, in-8°.

Rapport sur le concours littéraire et artistique, par M. Conus. P. 87 à 98.

Une excursion dans les Vosges, par M. Gérard Gley. P. 126 à 155.

[1] Fondée le 24 décembre 1871.

Digitized by Google

Notices militaires, par M. J. Conus. P. 165 à 168.

Notices nécrologiques, p. 169 à 172.

Notes concernant la princesse Marie-Christine de Saxe, abbesse de Remiremont, par M. Thévenot. P. 173 à 192.

A propos des femmes de France, par M. J. Conus. P. 193 à 224.

Histoire vosgienne. Souvenirs de 1814 à 1848, par M. Charles Charton. P. 225 à 311.

Poésies : A ma canne; Le sou; La lavandière; A Boileau; Le paysan poëte; Les deux fiancés; Une apparition, par M. Ch. Charton. P. 312 à 320.

Étude sur l'introduction, la culture, la fabrication et la législation du tabac en Lorraine, par M. Chapellier. P. 321 à 343.

Documents inédits sur l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes, par M. L. Leclerc. P. 344 à 354.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin. Année 1873, t. XXVII (VIIe de la 2e série). Auxerre et Paris, 1873, in-8°.

Sciences historiques.

La vie et les œuvres de M. Marie, par M. A. Chérest. P. 5 à 332.

Relation de l'attaque en 1651, par M. C. Demay. P. 336 à 350.

Une église souterraine à Saint-Florentin, par M. G. Hermelin. P. 351 à 376.

Jehan Regnier, poëte auxerrois du xve siècle, par M. A. Challe. P. 377 à 403.

Sub ascia, par M. A. Challe. P. 404 à 418.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes. Bureau pour les années 1874 et 1875.

Président d'honneur : M. Jules Dufaure, membre de l'Académie française.

Président : M. Louis Audiat, bibliothécaire-archiviste de la ville de Saintes, lauréat de l'Institut.

Vice-Président : M. le comte Th. de Bremond d'Ars.

Secrétaire : M. Hippolyte de Tilly.

Secrétaire adjoint : M. Anatole de Bonsonge.

Trésorier : M. A. Taillasson.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente.
Le vicomte Maxime de Beaucorps, archiviste-paléographe.
Adolphe Bouyer, archiviste paléographe.
Georges Musset, archiviste paléographe.
Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Prix de huit cents francs à décerner en 1875.

PROGRAMME DU CONCOURS.

I. Une médaille d'or de 800 francs sera décernée à Orléans, en séance publique, au mois de mai 1875, à l'auteur du meilleur travail d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant, à peu près, aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière, ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription.

Ce prix de 800 francs pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et second prix.

Digitized by Google

II. Les membres titulaires *résidants* de la Société sont exclus du droit de concourir; ils composeront le jury d'examen.

III. Les mémoires devront être adressés *francs de port* au Président ou au Secrétaire de la Société, au lieu habituel de ses réunions, hôtel de la Préfecture, à Orléans, *avant le 15 février 1875, terme de rigueur.*

IV. Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse et la déclaration, signée de lui, que son travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours antérieur.

V. Les billets cachetés annexés aux travaux jugés dignes du prix ou d'une mention honorable seront seuls ouverts.

VI. Tout auteur qui se sera fait connaître avant le jugement du concours en sera exclu par ce seul fait.

VII. La Société publiera ses décisions; les auteurs des mémoires couronnés en seront immédiatement informés.

VIII. Les manuscrits envoyés au concours seront immédiatement cotés et parafés par le Président et l'Archiviste de la Société.

IX. Les mémoires couronnés appartiennent à la Société et pourront être publiés par elle, avec droit pour les auteurs d'en faire, à leurs frais, un tirage à part.

Les mémoires non couronnés, ceux qui auront seulement obtenu une mention honorable, et même les mémoires couronnés que la Société aurait déclaré n'être pas dans l'intention d'imprimer, seront remis aux auteurs, sur leur demande, après justification que le travail leur appartient.

Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Programme des concours.

PRIX WICAR.

CONCOURS DE 1871 REPORTÉ EN 1872, 1873 ET 1874.

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE.

Prix de 1,000 francs.

Étude historique et critique sur un des artistes ou des écrivains illustres

Digitized by Google

du nord de la France, tels que Jean de Bologne, Josquin, Després, Philippe de Comines, Meyer, Enguerrand de Monstrelet, etc.

La Société demande non-seulement que l'étude soit complète, mais encore qu'elle s'appuie autant possible sur des documents originaux.

CONCOURS DE 1874.

SECTION DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

SCULPTURE.

Prix de 1,000 francs.

Projet de fontaine monumentale, avec figures, à ériger sur une place ou une promenade de la ville de Lille.

Le sujet sera laissé au choix de l'artiste, en l'invitant, toutefois, à se renfermer, autant que possible, dans l'histoire locale.

Le projet devra être fait en relief, au huitième au moins de l'exécution.

CONCOURS DE 1876.

SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES, MORALES ET ÉCONOMIQUES.

HISTOIRE.

Prix de 1,000 francs.

Ce prix sera décerné à la meilleure monographie d'un établissement ecclésiastique ou civil, tel que abbaye, chapitre, ville du département du Nord.

Le travail demandé devra avoir pour base les documents authentiques, inédits, textuellement rapportés en forme de cartulaires ou de pièces justificatives. Il sera suivi d'index comprenant les noms des lieux et des personnes.

Dispositions générales pour le concours Wicar.

Les pièces destinées au concours pour le prix Wicar doivent être adressées *franches de port* au secrétariat général de la Société, à l'hôtel de ville, à Lille. Passé le 15 octobre, aucune pièce ne sera admise.

La Société fera connaître, par la voie des journaux de Lille, quels sont les travaux reçus pour le concours.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté contenant l'indication des nom, prénoms, qualités et domicile de l'auteur, avec une attestation signée de lui, constatant que les

Digitized by Google

travaux ou dessins envoyés sont inédits et ne sont la reproduction d'aucune œuvre exécutée ou publiée. L'inexactitude reconnue de cette affirmation entraînerait la mise hors de concours.

Il ne sera ouvert d'autre billet que celui qui correspondra à l'œuvre couronnée.

Toute œuvre envoyée pour le concours reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est pas applicable aux tableaux, dessins, plans et modèles destinés au concours des Beaux-Arts. Dans le concours d'Architecture, l'œuvre qui aura mérité le prix restera la propriété de la Société, qui se réserve de la publier.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général de la Société.

PRIX ANNUELS.

PROGRAMME.

ÉCONOMIE SOCIALE ET STATISTIQUE.

1° Faire l'historique de l'une des grandes industries du département du Nord (sucrerie, distillerie, potasse de betteraves, savons mous, etc.), en signalant les diverses phases de son développement et indiquant son avenir probable.

2° Établir l'état actuel de l'industrie dont on parlera, d'après une statistique dont les éléments, puisés aux sources officielles, pourront être contrôlés.

LÉGISLATION.

Étude critique des prescriptions légales sur les appareils de sûreté des machines à vapeur.

HISTOIRE.

1° Faire l'historique des rues de Lille.

2° Indiquer la topographie physique de la Flandre maritime lors de la conquête romaine. Étudier cette question principalement au point de vue de la critique scientifique et de la géologie, tout en s'appuyant sur les documents géographiques et archéologiques. Discuter les diverses opinions déjà émises sur ce sujet.

3° Faire le catalogue raisonné des objets de l'âge de la pierre trouvés dans le département du Nord.

4° Histoire d'une institution judiciaire dans le département du Nord.

5° Histoire d'un ou de plusieurs établissements charitables et hospitaliers de l'arrondissement de Lille.

6° Étude sur les travaux du physicien Delezenne.

Digitized by Google

7° Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

8° Étude comparative d'après les données de l'archéologie et de l'histoire, sur la topographie, les enceintes successives et les monuments de l'une des villes du département du Nord. Le mémoire doit être accompagné de plans.

9° Étude sur les invasions dans le département du Nord depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, au point de vue de la défense de la frontière nord-est de la France.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

1° Chaque année il sera ouvert un concours de poésie et décerné des médailles aux auteurs des meilleures pièces de vers : le sujet est laissé à la disposition des concurrents.

Les poëtes déjà récompensés d'une médaille d'or par la Société sont exclus du concours.

Chaque poésie devra être accompagnée d'une lettre d'envoi, *signée de l'épigraphe*, où on affirmera que la pièce est inédite, n'a été et ne sera présentée à aucun concours avant le 31 décembre suivant.

2° Étude critique sur le mouvement littéraire dans les provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord, depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'en 1789, ou depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours.

3° Catalogue raisonné de tous les livres imprimés à Lille jusqu'en 1789.

BEAUX-ARTS.

1° Il sera décerné des médailles aux meilleures œuvres d'art (peinture, sculpture, etc.) intéressant l'histoire locale, ou faites par un artiste né dans le département ou y demeurant.

2° Histoire de l'un des arts du dessin à Lille pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture.

3° Dans quelle mesure peut-on rendre les bâtiments incombustibles, par le choix des matériaux ou par leur emploi?

Indiquer les moyens connus de réduire autant que possible l'étendue et l'importance des sinistres dans les édifices publics ou les constructions particulières.

4° Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une œuvre musicale remarquable, telle que symphonie, ouverture, chœur avec ou sans accompagnement.

Pour une œuvre de chant sans accompagnement ou avec accompagnement de piano, la médaille pourra être remplacée par la publication aux frais de la Société.

Digitized by Google

ENCOURAGEMENTS DIVERS.

La Société se réserve de récompenser et d'encourager par des primes et par des médailles les auteurs de productions ou travaux scientifiques, littéraires, artistisques, agricoles et industriels non mentionnés dans le présent programme.

Elle pourra même récompenser l'importation dans l'arrondissement de Lille d'une industrie nouvelle ou de procédés industriels nouveaux; et, en général, tout travail ayant pu exercer une influence heureuse sur la situation du pays.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS INDUSTRIELS.

La Société décerne chaque année une médaille d'honneur aux vieux serviteurs de l'industrie; elle récompense de même la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres.

Les demandes doivent être faites par les patrons et maîtres, et adressées, avant le 15 octobre, au Secrétaire général.

Conditions générales du concours.

Chaque année, les mémoires et travaux présentés au concours seront adressés, *francs de port,* au Secrétaire général de la Société, à l'hôtel de ville, avant le 15 octobre.

Chaque envoi portera une épigraphe reproduite en forme d'adresse sur un billet cacheté, contenant l'indication du nom et du domicile de l'auteur, avec une attestation, signée de lui, constatant que le travail envoyé est inédit et n'a été présenté antérieurement à aucun concours. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas ou le concurrent aurait mérité une récompense.

Tout ouvrage manuscrit, dessin, plan ou modèle, envoyé pour le concours, reste la propriété de la Société, qui peut autoriser les auteurs à en faire prendre copie à leurs frais.

La disposition précédente n'est point applicable aux objets d'art.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Programme des sujets mis au concours.

CONCOURS GÉNÉRAL DE 1874.

Dans la séance solennelle de 1874, la Société dunkerquoise décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur les sujets suivants :

Digitized by Google

LETTRES.

HISTOIRE.

Biographie du peintre flamand Jean de Reyn, né à Dunkerque, au XVIIe siècle. Donner un catalogue raisonné de ses œuvres. (Sujet maintenu.)

La médaille d'or aura une valeur de 200 francs.

ARTS.

MUSIQUE.

Un chœur pour voix d'hommes (premier et second ténor, baryton et basse) avec accompagnement de quatuor. L'œuvre couronnée sera exécutée à la séance publique.

L'APPEL.

CHŒUR.

Le tambour bat, il nous appelle!
Un, deux, un, deux, marquons le pas.
Ra, ta, plan, quand l'honneur l'appelle,
Le Dunkerquois n'hésite pas! (*Bis.*)

CORYPHÉE.

Marchons gaîment, le soleil brille,
Le ciel sourit!... Qu'en ce beau jour,
Au chef de la grande famille
S'élève notre chant d'amour!
Qu'à Dieu, qui pare la nature
Pour le bonheur de ses enfants,
Aille la voix sincère et pure
De tous nos cœurs reconnaissants!

CHŒUR.

Le tambour bat, il nous appelle, etc.

CORYPHÉE.

Voyez!! l'incendie
Jette ses lueurs;
Le guetteur qui crie
Glace bien des cœurs;
Vite à notre frère
Offrons tous nos bras,
En nous il espère,
Qu'il n'attende pas!

CHŒUR.

Le tambour bat, il nous appelle, etc.

Digitized by Google

CORYPHÉE.

Voyez!! la tempête,
La mer en fureur
Menace la tête
Du navigateur;
Courons au rivage,
Un pêcheur, là-bas,
Demande un cordage,
Qu'il n'attende pas!!

CHOEUR.

Le tambour bat, il nous appelle, etc.

V. DERODE.

Les envois seront adressés *franco* au Secrétaire général de la Société dunkerquoise, avant le 1er octobre 1874.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, les prénoms, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance et de quelque manière que ce soit seront exclus du concours.

Les travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille. Dans ce cas, une mention honorable, inscrite sur une médaille d'argent, pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne. Le lauréat qui, pour l'un des sujets mis au concours, obtiendrait plusieurs récompenses, ne recevrait que la médaille supérieure.

La Société se réserve de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux inédits qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtraient mériter une distinction.

On s'adressera, pour tous autres renseignements, au Secrétaire général de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MARS-AVRIL 1874.

RÉUNION ANNUELLE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1874.

Le mercredi 8 avril, à midi, a eu lieu, dans la grande salle de la Sorbonne, la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements. La séance était présidée par M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Il était assisté de MM. L. Delisle, président de la section d'histoire; Le Verrier, directeur de l'Observatoire, président de la section des sciences; Lascoux, Léon Renier et Milne Edwards, vice-présidents; Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires.

Après quelques mots de félicitations adressés aux membres des Sociétés savantes sur leur empressement à se rendre à l'appel du Comité, M. le marquis de La Grange a donné la parole à M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, pour la lecture des arrêtés relatifs à la réunion des délégués, à la distribution des récompenses et à la composition des bureaux.

Digitized by Google

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 11 avril 1874, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 15 janvier 1874.

DE FOURTOU.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Sur la proposition des sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de 3,000 francs sera mise, en 1874, à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Par la section d'histoire et d'archéologie, aux Société savantes des départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie ;

2° Par la section des sciences, soit aux Sociétés, soit à des sa-

Digitized by Google

vants des départements dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Fait à Paris, le 16 janvier 1874.

DE FOURTOU.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Arrête ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances qu'il tiendra à la Sorbonne les 8, 9 et 10 avril 1874.

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Vice-Président :

M. Lascoux.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens;

De la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne à Auxerre;

De la Société d'émulation de Montbéliard.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. le marquis de La Grange.

Vice-Président :

M. Léon Renier.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers;

Digitized by Google

De la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône ;
De la Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3e SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Blanchard.

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 8 avril, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 2 avril 1874.

DE FOURTOU.

Après cette lecture et une courte allocution de M. Le Verrier, qui a invité MM. les membres des Sociétés savantes à assister aux expériences scientifiques de l'Observatoire, le vendredi 10 avril, les trois sections d'histoire, d'archéologie et des sciences se sont rendues dans leurs salles respectives pour entendre la lecture des mémoires présentés par MM. les délégués.

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. Léopold Delisle, et la section d'archéologie, présidée par M. le marquis de La Grange, ont tenu, pendant les journées du 8, du 9 et du 10 avril, des séances de lecture dont le compte rendu détaillé sera donné plus loin.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions pour l'organisation de ses bureaux et a tenu également des séances pendant les trois journées.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 11 avril a eu lieu, à midi, à la Sorbonne, sous la présidence de M. de Fourtou, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements.

Ont pris place autour du Ministre : M. A. Desjardins, sous-secrétaire d'État; MM. le marquis de La Grange, Le Verrier, L. Delisle, présidents des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes; Léon Renier, Milne Edwards, Lascoux, vice-présidents; Chabouillet, Blanchard, Hippeau, secrétaires; MM. Chasles, Daubrée, Delafosse, Desnoyers, membres de l'Institut; M. le général commandant l'École polytechnique; MM. Vieille, Théry, Boutaric, de Guilhermy, Alex. Bertrand, de La Villegille, Émile Chasles; Aylies, chef du cabinet du Ministre.

Dans la réunion nombreuse qui occupait l'amphithéâtre, on remarquait MM. Mourier, vice-recteur, Faye, Quet, Eicchoff, Garsonnet, Beaussire, de La Saussaye, Chapuis, Maggiolo, Lescœur, Abel Desjardins, Gervais, Hébert, Deltour, Jourdain, Levasseur, Petit, Clément de Ris, Barbet, de Beaurepaire, Morand, Oct. Teissier, Ch. Cournault, Aurès, Aymard, de Mellet, Faivre, Hesse, Favre, l'abbé Aoust, Mulsant, l'abbé Cochet, Raulin, Benloew, de Backer, G. Rey, Bellaguet, A. Mourier, Tardif, baron de Watteville, Magnabal, Servaux, Samson, etc.

Trois rapports ont été lus sur les travaux des Sociétés savantes et des savants qui ont obtenu des récompenses, par MM. Chabouillet, au nom de la section d'archéologie; Blanchard, pour la section des sciences, et Hippeau, pour la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

Ces comptes rendus ont été écoutés avec un très-vif intérêt et plusieurs fois applaudis [1].

M. le Ministre s'est ensuite levé et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Vos travaux, un moment ralentis par les douloureux événements qui ont frappé notre pays, ont repris depuis longtemps déjà leur ancienne activité. Cet heureux mouvement, attesté par le nombre toujours croissant de vos publications, se révèle en ce moment de toutes parts. Je voudrais qu'il me fût possible d'en étudier avec vous les diverses manifestations. J'aimerais à en tracer ici le tableau, à exposer une à une les œuvres si variées de ces savantes sociétés qui poursuivent, d'un bout à l'autre de la France, avec tant de persévérance et de succès, les recherches de l'histoire, de l'archéologie et de la science. Mais vous me pardonnerez, Messieurs, de ne pas céder à cette tentation. Outre que je ne saurais suffire à une pareille entreprise, je m'exposerais, en l'essayant, à un péril qu'il convient d'écarter. Dans cette vaste revue, en effet, il me serait difficile de n'oublier personne, et je serais ingrat si j'oubliais quelqu'un.

« Qu'il me soit du moins permis de m'associer à mon tour à tous ceux qui n'ont pas cessé, depuis près de quarante années, d'encourager vos efforts et de signaler vos services. Et il ne faut pas seulement, Messieurs, rappeler aujourd'hui à l'attention publique tout ce qu'on vous doit de découvertes heureusement accomplies, d'erreurs dissipées, de vérités rétablies, de monuments précieux arrachés à la destruction. Il est nécessaire, pour vous rendre plus complétement hommage, d'envisager de plus haut votre action, et de montrer l'influence qu'elle peut exercer sur le mouvement général des idées et des faits.

« C'est un penchant naturel à l'homme de rechercher ses origines, d'explorer son passé, de remonter aux sources les plus lointaines de son existence et de suivre, en quelque sorte, à travers les mille détours qu'elle a parcourus jusqu'à lui, la vie qu'il a reçue et qu'il doit transmettre. Les peuples ont aussi ce penchant, et ce n'est point d'ailleurs une vaine curiosité qui les pousse à s'y abandonner. En

[1] Voir plus loin ces rapports.

Digitized by Google

étudiant leurs transformations successives, ils découvrent les lois qui président à leur développement régulier, les institutions qui répondent le mieux à leur génie, les conditions normales de leur prospérité et de leur puissance.

« Mais l'histoire, Messieurs, pour procurer aux nations tous ces enseignements, doit éviter deux écueils opposés. Si elle s'attache exclusivement aux faits principaux qui intéressent à la fois tout un pays ou toute une époque, elle court le risque, en se tenant à de telles hauteurs, de ne pas apercevoir au-dessous de ces grandes lignes les causes premières des événements qu'elle raconte. Au contraire, si elle circonscrit ses études dans la sphère des faits particuliers et locaux, il lui arrive trop fréquemment de ne pas saisir leurs rapports avec les autres phénomènes contemporains, et de laisser ainsi échapper le lien qui les rattache à la trame générale des affaires humaines. Il faut recourir, pour écarter ce double danger, à une méthode bien simple, mais qui, sans vous, serait bien souvent difficile à appliquer, et dont la formule se réduit à ces quelques mots : vérifier les faits à la source même, en fixer avec précision par des constatations locales l'existence et le caractère, embrasser le plus grand nombre de contrées différentes dans des investigations simultanées, pour coordonner ensuite les résultats acquis, et en obtenir une lumière qui en éclaire l'ensemble.

« Cette méthode, également éloignée d'une généralité superficielle et d'une trop étroite spécialité, peut seule conduire à l'exacte détermination des lois qui régissent les sociétés, lois qui n'ont pas plus besoin de notre connaissance que de notre assentiment pour gouverner les destinées humaines, mais qu'il est toujours dangereux de méconnaître, parce qu'il n'est jamais possible de les violer impunément.

« Ce système, Messieurs, c'est en grande partie grâce à vous qu'on peut le mettre en pratique.

« C'est vous, en effet, qui, dans chacune de vos provinces, découvrez à toute heure les indices nouveaux d'où sortent les vérités historiques; avec la plus industrieuse sagacité, avec une infatigable persévérance, inspirée par un attachement religieux aux choses du passé, vous fouillez intrépidement les moindres vestiges qui s'offrent à vous : les monuments, les médailles, les inscriptions, le sol lui même, tout ce qui porte témoignage des générations éteintes, tou ce qui a pu renfermer une parcelle de leur vie. Puis, de tous les

Digitized by Google

points du territoire, vous entretenez des relations les uns avec les autres, et enfin vous venez ici chaque année rassembler, dans des communications solennelles, les éléments jusqu'alors dispersés que votre patience a découverts et réunis.

« Vous donnez ainsi, Messieurs, à l'histoire les bases certaines dont elle a besoin. Elle n'est plus livrée à de trompeuses conjectures, ni déçue par ces fausses clartés que les intérêts et les passions s'efforcent toujours d'entretenir dans le récit des événements qui ont agité la scène du monde. Vos constatations, dirigées avec autant d'impartialité que de savoir, contrôlées d'ailleurs par la discussion, guident sûrement l'historien au milieu de l'obscurité de ses études. Elles placent dans leur vrai jour les faits dont il doit transmettre la mémoire à la postérité. Pénétrant avec vous jusqu'à nos origines les plus reculées, il peut, avec votre secours, nous faire assister, depuis leur commencement, à nos lentes évolutions, et nous faire voir à travers leurs phases multiples la permanente unité du mouvement profond qui nous porte incessamment vers l'avenir.

« Je voudrais, si j'en avais le temps, arrêter ici votre pensée, et proclamer l'utilité particulière qu'aurait pour notre pays et pour notre époque la méditation de vos ouvrages.

« La constitution de nos anciennes provinces, les luttes qui ont précédé dans les âges écoulés la formation des institutions modernes, l'élaboration progressive de la société actuelle, voilà, Messieurs, je ne crains pas de le dire, ce qu'on ne saurait trop connaître et ce qu'on ne connaît pas assez. On verrait, par cette étude, du reste si attachante, que les peuples marchent en avant sans s'arrêter jamais, que toute la science politique, toujours incapable de les transformer, se borne en définitive à ce simple rôle : régulariser et conduire pour le bien général un développement irrésistible et continu qui nous apporte dans son cours naturel toutes sortes de bienfaits, et nous entraîne, au contraire, quand on le précipite ou qu'on le comprime, à de lamentables catastrophes.

« Cette grande leçon, Messieurs, est au fond de tous vos écrits. Plût à Dieu que tout le monde voulût l'y recueillir, et qu'elle pût réunir, dans un commun attachement à de pacifiques progrès, tant de cœurs aujourd'hui si follement divisés !

« Ce n'est pas seulement, Messieurs, dans l'ordre des études historiques que vous exercez la salutaire influence que je viens d'indiquer. Vous touchez à toutes les branches des connaissances hu-

Digitized by Google

maines, et vous prenez une part également honorable à l'avancement des sciences, des lettres et des arts : tout ce que j'ai dit de l'histoire politique ne pourrait-il pas s'appliquer, par exemple, à l'histoire naturelle, sur laquelle vous avez recueilli une si prodigieuse quantité de documents? et n'est-ce pas à vous que nous devons en grande partie de connaître le sol sur lequel nous vivons, la nature sur laquelle peuvent chaque jour se porter nos regards et où se retrouve la trace des générations qui ont précédé la nôtre? D'ailleurs, partout où vos sociétés s'établissent, elles deviennent des centres d'action extrêmement puissants. Les esprits encouragés et charmés se sentent attirés autour de vous. Le patriotisme se réveille aux souvenirs que vous lui rappelez, et des provinces entières viennent alimenter leur vie intellectuelle et morale au foyer que vous avez allumé dans leur sein.

« Tels sont, Messieurs, dans un trop court abrégé, les titres si divers qui vous recommandent à notre reconnaissance. Ils se présentent tous naturellement à ma pensée, au moment où se proclament les récompenses décernées par vos comités; car nous les retrouvons à un haut degré dans la Société des antiquaires de Picardie, dans la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, dans la Société d'émulation de Montbéliard. Leurs nombreux ouvrages sont connus de vous tous, et tout le monde applaudira à l'honneur qu'elles reçoivent. Tous salueront des mêmes acclamations la Société des antiquaires de l'Ouest, la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, et enfin cette Commission archéologique qui vient de conquérir la gratitude de tous les amis de l'archéologie nationale, en sauvant, par sa vigilance, les inscriptions des remparts de Narbonne. C'est un grand service qu'elle a rendu et un bon exemple qu'elle a donné. Il est utile, autant que juste, de le dire hautement; car nous voyons trop souvent l'incurie ou l'ignorance laisser disparaître, dans le domaine de l'histoire et des arts, des richesses à jamais regrettables. Que de monuments détruits ou mutilés, quelquefois même sous prétexte de réparation nécessaire et au nom de l'utilité publique! Je ne désespère pas, Messieurs, de mettre un terme à ces profanations. Le comité des monuments historiques a provoqué sur ce point mon attention, et il m'a signalé dans notre législation des lacunes qu'il n'est peut-être pas impossible de combler.

« Je fais étudier en ce moment, jusque dans les chancelleries étran-

Digitized by Google

gères, et notamment en Italie, les mesures qu'on pourrait adopter pour protéger contre la main des hommes ce qui a résisté à l'action du temps.

« Il ne m'appartient pas d'insister davantage sur les travaux des Sociétés couronnées dans cette solennité; il ne m'appartient pas non plus d'énumérer les titres nombreux des hommes considérables que la section des sciences a désignés à nos récompenses. J'ai dû laisser ce soin, non sans en être jaloux, à vos éminents rapporteurs : ils s'en sont acquittés avec une compétence depuis longtemps éprouvée et avec un talent toujours applaudi.

« Mais maintenant, Messieurs, vous trouverez sans doute légitime qu'après avoir parlé de vos travaux et de vos services je tienne à rappeler les liens qui vous unissent à l'Université. Regardez à côté de vous : les maîtres les plus distingués vous entourent. Cette fête est la leur comme la vôtre. Aussi, de tout temps, mes honorables prédécesseurs vous ont-ils entretenus de l'enseignement supérieur, de ses trop longues souffrances et de leurs efforts pour y remédier.

« Ils pensaient justement que ces questions, loin de vous être étrangères, se liaient au contraire très-intimement à vos propres intérêts. En effet, Messieurs, les Sociétés savantes des départements ne se recrutent pas seulement parmi les habitants des provinces où elles existent. Si leurs fondateurs sortent d'ordinaire du pays lui-même, elles voient bien vite accourir dans leurs rangs les fonctionnaires de tout ordre, les magistrats, les ingénieurs, et surtout les professeurs de nos Facultés. On ne peut trop s'en applaudir, et je remercie pour ma part ces honorables et laborieux professeurs du précieux concours qu'ils vous prêtent par leur collaboration. Ils s'inspirent merveilleusement, en agissant ainsi, de la pensée qui a fait naître nos diverses Facultés. Ces Facultés ont un rôle complexe. Elles ont pour mission, tout d'abord, de faire avancer la science générale par la culture qu'elles répandent, puis de favoriser, au point de vue scientifique et littéraire, les intérêts spéciaux de la région dans laquelle elles sont situées.

« Elles sont, en premier lieu, des établissements d'État destinés à représenter sur tous les points l'unité de vues, de sentiments et de tendances qu'il est nécessaire de conserver au cœur du pays; elles sont ensuite des organes de vie locale, et en quelque sorte des centres particuliers d'appel où viennent converger toutes les énergies

Digitized by Google

intellectuelles d'une province. Les Facultés et les Sociétés savantes ont donc entre elles une étroite parenté. Les unes et les autres s'en doivent féliciter, car elles se prêtent mutuellement beaucoup de force, et augmentent à l'envi, par la réunion de leurs efforts, leur commun patrimoine de considération et d'honneur.

« Une fête telle que celle-ci et les pensées qu'elle suggère nous apprennent, Messieurs, à nous garder de tout découragement. La France, reconnaissante de vos services et attentive à vos efforts, vous soutiendra dans vos travaux. Comment n'en serait-il pas ainsi? Ne comptez-vous pas parmi les gardiens de ses traditions littéraires et artistiques, parmi les dépositaires des trésors les plus cachés de son histoire? N'êtes-vous pas quelquefois les promoteurs des progrès scientifiques dont elle recueille les bienfaits dans son commerce et dans son industrie?

« Travaillez donc, Messieurs, travaillez avec confiance. Que d'autres s'agitent dans cette dévorante arène de la politique où les succès mêmes coûtent si cher et où se consument si vite, — nous venons de le sentir encore bien douloureusement, — les plus précieuses existences. Vous, continuez sans préoccupations étrangères vos paisibles et fécondes études. La mission que vous avez librement assumée est grande et patriotique. Il ne suffit point, en effet, d'encadrer une société dans un mécanisme constitutionnel à rouages plus ou moins ingénieusement combinés. Il faut, avant tout, l'instruire d'elle-même, lui montrer dans son histoire, dans les alternatives de sa fortune, les fautes qu'elle doit éviter, les erreurs dont elle doit s'affranchir. Il faut, par le spectacle de sa grandeur passée, susciter en elle de généreux desseins et de mâles vertus. Les constitutions passent, les peuples restent. Mais les institutions politiques peuvent tomber : quand la nation qui leur survit est fière de ses traditions et jalouse de sa gloire, ces catastrophes ne l'ébranlent pas pour longtemps. Après de courtes hésitations, elle reprend bientôt possession d'elle-même, et elle retrouve dans le travail, dans la concorde et dans la paix, les instruments nécessaires à sa régénération.

« Votre honneur, Messieurs, c'est de contribuer, chacun dans votre sphère, à cette forte éducation nationale. Je regrette, en le proclamant, de n'être auprès de vous qu'un insuffisant interprète de la gratitude du pays. Je suis heureux du moins d'avoir à vous l'exprimer au nom du Gouvernement. De votre côté, Messieurs, vous redirez dans vos provinces les sympathies dont vous avez été environnés, et

Digitized by Google

vous leur rapporterez, avec de bonnes nouvelles de cette solennité, un heureux présage de l'avenir. »

A ce discours, suivi d'applaudissements prolongés, les récompenses décernées ont été proclamées, dans l'ordre suivant, par MM. Chabouillet, Blanchard et Hippeau, secrétaires des sections du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignés :

Poitiers, *Sociétés des Antiquaires de l'Ouest*.....	1,000f
Chalon-sur-Saône, *Société d'histoire et d'archéologie*.....	1,000
Narbonne, *Commission archéologique*.....	1,000

SECTION DES SCIENCES.

Des médailles d'or sont accordées à :

MM. l'abbé Aoust, professeur à la Faculté des sciences de Marseille. — Travaux de mathématiques.
Bornet, d'Antibes. — Recherches sur les lichens.
le docteur Fines, de Perpignan. — Travaux de météorologie.
P. Millière, de Cannes. — Travaux sur les métamorphoses des Lépidoptères.

Des médailles d'argent sont accordées à :

MM. Allegret, professeur à la Faculté des sciences de Clermont. — Travaux de mathématiques.
Borelly, astronome adjoint à l'Observatoire de Marseille. — Travaux d'astronomie.
Chantre, sous-directeur du musée d'histoire naturelle de Lyon. — Travaux de géologie.
Collenot, de Semur. — Géologie de l'Auxois.
Delfortrie, de Bordeaux. — Travaux de paléontologie.
Giraud, directeur de l'École normale primaire d'Avignon. — Travaux de météorologie.

Digitized by Google

MM. Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle du Havre. — Travaux de zoologie.

Massieu, professeur à la Faculté des sciences de Rennes. — Travaux de mécanique.

Péron, adjoint à l'intendance à Montauban. — Géologie de l'Afrique.

Puchot, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Caen. — Recherches sur les alcools.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'histoire, sera partagée ainsi qu'il suit entre les Sociétés savantes des départements ci-après désignés :

Amiens, *Société des antiquaires de Picardie*	1,000f
Auxerre, *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*	1,000
Montbéliard (Doubs), *Société d'émulation*	1,000

Une médaille de bronze a été accordée à chacune de ces trois Sociétés, ainsi qu'aux trois Sociétés d'archéologie, pour être déposée dans les archives de chacune d'elles.

M. A. Desjardins, sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique, a proclamé les noms des personnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu les titres d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie.

Officiers de l'instruction publique :

MM. d'Arbaumont, correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Dijon.

Deschamps de Pas, correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Saint-Omer.

Geslin de Bourgogne, correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Saint-Brieuc.

Loyseau-Grandmaison, correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Tours.

Digitized by Google

MM. Le comte de Mellet, correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Chaltrait (Marne).
Durand (Hippolyte), correspondant du ministère pour les travaux historiques, à Tarbes.
Martin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, au Mans.

Officiers d'académie :

MM. Guigue, correspondant du ministère, à Bourg.
Devoulx (Albert), correspondant du ministère, à Alger.
Chassaing (Augustin), correspondant du ministère, au Puy.
Chazaud, archiviste du département de l'Allier.
l'abbé Poquet, correspondant à Berry-au-Bac (Aisne).
Chevrier (Jules), correspondant à Chalon-sur-Saône.
Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, membre de la Société d'archéologie de Lorraine, à Nancy.
Papier, minéralogiste, contrôleur du service des tabacs, à Bône (Algérie).
Perier, géologue à Pauliac (Gironde).
Falsan, géologue à Lyon.
le docteur Quélet, botaniste à Hérimoncourt, membre de la Société d'émulation de Montbéliard (Doubs).
Dumortier, géologue à Lyon.
l'abbé Lebrethon, météorologiste, curé de Sainte-Honorine-du-Fay (Calvados).
Sire, chimiste, membre de la Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
l'abbé Grazilier, aumônier des Carmélites, à Saintes.

M. de Fourtou a ensuite lu un décret par lequel M. le Président de la République a nommé chevaliers de la légion d'honneur MM. Charles Cournault et Octave Teissier.

Le soir a eu lieu, dans les salons du ministère, une brillante réception, dans laquelle on remarquait un grand nombre de délégués des Sociétés savantes et de personnes de distinction.

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

Trois Sociétés savantes sont appelées cette année à recevoir les médailles mises par le Ministre de l'instruction publique à la disposition du Comité des travaux historiques, pour être décernées à celles de ces compagnies dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'archéologie. Est-ce à dire que seules ces Sociétés aient bien mérité de la science? On serait loin de la vérité si l'on s'arrêtait à une semblable pensée; mais le mot si connu de Terentianus Maurus n'est pas vrai que des livres. Telle Société dont le nom n'a pas encore été proclamé à la Sorbonne n'en a pas moins produit d'excellents travaux dont nous aimerions à vous entretenir. Il n'y faut point penser; à peine aurons-nous le temps de parler de ceux des compagnies auxquelles la fortune a donné libéralement les occasions de se distinguer.

Il nous sera permis cependant de déclarer que, à moins d'avoir fait une étude attentive de leurs publications, il est impossible d'apprécier avec équité la variété et l'importance des services rendus par les Sociétés savantes qui, mettant en pratique la devise de l'une de celles que nous allons nommer, décrivent et expliquent les monuments qu'elles arrachent aux entrailles de la terre, et les sauvent de la destruction en les plaçant dans ces musées partout fondés ou enrichis par leurs libéralités.

Les Sociétés sorties aujourd'hui victorieuses de nos débats, où l'on n'écoute pas d'avocats, où il n'y a que des juges, sont, *ex æquo*, la *Société des antiquaires de l'Ouest*, la *Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* et la *Commission archéologique de Narbonne.*

Sortie, en 1834, d'une ligue d'archéologues jaloux de sauver le temple Saint-Jean menacé par un conseil municipal comme il n'y en a plus, la Société des antiquaires de l'Ouest, après avoir brillamment commencé, a toujours su se maintenir à la hauteur de ses débuts. Que l'on parcoure ses trente-six volumes et, nous en sommes assuré, les noms que l'on y retrouvera en foule suffiront à réveiller le souvenir de travaux qui ont marqué à leur moment.

Parmi ces noms, dont plusieurs, hélas! ne sont plus eux-mêmes que des souvenirs, nous citerons ceux de MM. Mangon de la Lande,

Digitized by Google

de la Fontenelle de Vaudoré, de Gerville, de Chergé, Redet, l'abbé Texier, Bourgnon de Layre, de Chasteigner, Fillon, de Sourdeval, du Puis-Vaillant, l'abbé Aubert, de Longuemar, de Beaufort, Calmeil, Duffand, de la Marsonnière, Ferrand, de Rochebrune, Brouillet, Richard, Bonsergent et Ledain.

C'est à cette vaillante phalange, dont je n'oublie pas le Nestor, M. Lecointre-Dupont, que va être décernée une de nos médailles d'or. Aussi zélés que savants, ces archéologues, ne se sont pas contentés d'explorer les monuments que l'antiquité et le moyen âge ont laissés à Poitiers, comme l'amphithéâtre, la cathédrale, l'enceinte, Saint-Hilaire-le-Grand; ils sont souvent sortis de ce domaine, pourtant très-riche, afin de faire des excursions toujours fructueuses dans la région à laquelle leur Société a emprunté son nom.

Si ces nombreuses publications se distinguent généralement par la recherche de la vérité, nous ne prétendons pas dire que la critique n'y trouverait pas çà et là l'occasion de justes observations; mais, on le reconnaîtra avec nous, la compagnie à laquelle on les doit est une de celles qui ont le plus sérieusement fait progresser nos études. Son dernier volume ne pouvait la signaler à notre attention; il n'est pas du ressort de la section d'archéologie : c'est dans le précédent, le trente-cinquième, que nous apprendrons à apprécier l'œuvre capitale de la Société des antiquaires de l'Ouest dans ces derniers temps.

On sait qu'au IVe siècle de notre ère, à l'approche des barbares, on fortifia à la hâte la plupart des villes de la Gaule, et que souvent on donna de nouvelles limites à leurs enceintes rétrécies pour les besoins de la défense. On le comprend, partout ces travaux se firent avec une fiévreuse précipitation; on renversait ce qui faisait obstacle au nouveau tracé des enceintes, et l'on jetait pêle-mêle, en guise de matériaux, dans les fondations ou dans les murailles elles-mêmes, les débris des édifices détruits par les ingénieurs et ceux des temples antérieurement abattus par les chrétiens, contrairement aux édits des empereurs. Les choses se passèrent ainsi à Sens, à Narbonne, à Dax, à Bordeaux, à Tours, à Angers, à Bourges, à Poitiers, à Périgueux, à Dijon, à Évreux, ailleurs encore, et ces singuliers matériaux, retrouvés soit par des fouilles, soit par suite de la démolition d'anciens remparts, sont venus apporter des richesses inespérées aux musées de ces villes. Le lot de Poitiers n'a pas été le moindre. Cette cité doit d'avoir été l'une des mieux partagées, d'abord à son antique importance, attestée par Ammien

Digitized by Google

Marcellin, puis à ce que de bonne heure on s'y est préoccupé des vestiges de son enceinte. Dès l'année 1826, un estimable écrivain, Dufour, dans un livre intitulé *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, traitait la question de l'enceinte de Poitiers. Quant à la Société des antiquaires de l'Ouest, dès son origine, elle a exploité cette mine féconde. Son premier volume renferme un mémoire de Mangon de la Lande, sur des monuments provenant des fondations de l'enceinte, tandis que la première planche de ce volume reproduit une inscription qui en provient également. Ce mémoire fut suivi, dans le second volume, d'un autre sur le même sujet, par le même auteur; toutefois, jusqu'à nos jours, on n'avait pas déterminé la totalité de l'enceinte de Poitiers.

Il y a trois ans (le 18 mai 1871), sur la proposition d'un de ses correspondants, M. Anatole de Barthélemy, dont un savant *Essai sur l'origine des armoiries féodales* ouvre ce même trente-cinquième volume, la Société des antiquaires de l'Ouest nomma une commission à l'effet de déterminer l'enceinte de Poitiers. Cette commission se mit aussitôt à l'œuvre et exécuta la laborieuse exploration du Poitiers souterrain, dont les résultats ont été consignés dans un mémoire rédigé par M. Ledain, son secrétaire rapporteur [1].

M. Ledain s'est acquitté de ce travail avec un talent que nous n'avons plus à louer. L'an dernier, à l'Institut, au concours des antiquités nationales, ce mémoire était l'objet d'une mention honorable et était classé, suivant les paroles de M. de Longpérier, « immédiatement après les grands ouvrages d'abord signalés à l'Académie par sa commission [2]. »

Ni Dufour ni Mangon de la Lande n'avaient épuisé le sujet que vient de raviver la commission de 1871. Le premier de ces écrivains avait cru à l'existence de deux enceintes successives, l'une romaine, l'autre visigothe; le second et les membres d'une commission nommée *ad hoc* en 1835 avaient réfuté l'opinion de Dufour, mais avaient admis la construction par les Visigoths, contre l'enceinte

[1] Ce travail, qui occupe soixante-sept pages du XXXVe volume, publié en 1872, des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, est accompagné de vingt-deux planches représentant des monuments sculptés et écrits de l'enceinte de Poitiers, ainsi que de deux grands plans. La Commission se composait de MM. A. de Barthélemy, Brouillet, Ferrand, architecte, Richard, Ledain et Bonsergent.

[2] Voyez le rapport lu, dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 24 octobre 1873, par M. Adrien de Longpérier.

Digitized by Google

romaine, de nouveaux murs et de casemates souterraines qui, dans leur pensée, se trouvaient hors de terre à l'origine. La dernière exploration a, au contraire, démontré que les prétendues casemates n'étaient que des caves creusées au moyen âge dans les assises inférieures de la muraille romaine, et, en un mot, que l'enceinte de Poitiers était entièrement romaine.

Proclamer le succès de l'exploration de 1871 est chose simple; il ne nous sera pas difficile de constater que l'on possède enfin le tracé exact de la totalité de l'enceinte de Poitiers, que son périmètre n'avait pas plus de 2,500 mètres, et qu'elle était flanquée de tours tous les 34 mètres : mais que de dépenses, que de fatigues avant d'arriver à ces résultats! que de journées, que de mois passés à poursuivre de caves en caves cette interminable enceinte ! Il est vrai que, chemin faisant, il y avait des revenants-bons. On ne rencontrait pas que des moellons ou des blocs de pierre; de temps à autre on était payé de ses peines par la découverte d'une inscription, de fragments d'architecture ou de sculpture; aussi se remettait-on courageusement en marche.

Un jour, sur deux blocs rectangulaires juxtaposés sans ciment et apportés là, on ne sait d'où, on remarque des dessins d'un caractère singulier, d'aspect fort ancien, affectant la forme de cercles concentriques ou opposés les uns aux autres, et présentant une analogie frappante avec ces figures gravées sur les parois de la grotte celtique de Gâvr' Innis, que l'on a comparées aux tatouages ou aux *amocos* des sauvages de la Nouvelle-Zélande.

Un autre jour on découvre deux grands cippes couchés la face en bas : avec quelle anxiété on les retourne! mais aussi quelle satisfaction lorsqu'on y aperçoit deux belles inscriptions !

L'une était consacrée à la mémoire d'Alphia Faventina par sa mère Catilia et son père Faventius, fermier de l'impôt du vingtième sur les affranchissements. L'autre était remarquable par une particularité plus rare que la mention sur les marbres d'une mesure fiscale connue par les textes. Les quatre premières lignes de cette inscription, consacrée par Julius Basileus à la mémoire de sa femme Julia Maximilla, morte âgée d'environ quarante ans, sont coupées par la représentation d'un miroir reflétant l'image de la défunte.

Nous ne pouvons énumérer tout ce que cette exploration a fourni au musée de Poitiers de monuments précieux, qui sont venus y

Digitized by Google

grossir les collections formées principalement par la libéralité et la vigilance des membres de la Société des antiquaires de l'Ouest. On ne mentionnera qu'une des bonnes fortunes de cette mémorable campagne. Depuis longtemps on savait que Poitiers avait possédé un amphithéâtre; on sait aujourd'hui que cette ville avait été décorée d'un arc de triomphe.

« Voilà, dit M. Ledain, un résultat inattendu, obtenu au moyen d'une pierre égarée, à laquelle l'archéologie vient d'arracher son secret. » Cette pierre, sculptée sur trois faces, a été, en effet, reconnue comme provenant de la porte d'un arc triomphal, auquel appartenaient probablement un trophée, un fragment d'inscription colossale, une griffe d'aigle et d'autres débris, tous conservés au musée de Poitiers. Ajoutons que deux magnifiques jambes de cheval en bronze doré, qui ont été données au même établissement par les dames hospitalières, devaient appartenir à un quadrige placé sur le faîte de l'arc de triomphe, si ingénieusement deviné.

M. Ledain ne s'est pas borné à décrire les monuments trouvés dans les fouilles de l'enceinte de Poitiers; il a écrit l'histoire de ces murailles jusqu'à nos jours. Nous ne le suivrons pas aussi loin; mais, en quittant la Société des antiquaires de l'Ouest, nous devons dire que cette compagnie, qui pense que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, se propose de compléter par de nouvelles explorations l'instructif et intéressant chapitre qu'elle vient d'ajouter aux annales de la noble cité où elle siége.

La Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône n'a pas un aussi long passé que celle des antiquaires de l'Ouest. Fondée en 1844, elle n'a encore publié que six volumes; mais, si d'abord cette Société a marché lentement, elle n'a jamais cessé de progresser. Aujourd'hui, par sa fidélité à tenir les promesses de sa devise : *Servare, narrare*, la Société de Chalon a pris une place distinguée parmi les plus méritantes. On peut dire qu'elle a fondé le musée de Chalon. En effet, si dès 1819 la ville acquérait les bâtiments de la manutention des vivres afin d'y établir son musée, ce projet ne fut réalisé qu'en 1866, grâce au concours de la Société de Chalon et à l'initiative de son vice-président, M. J. Chevrier, alors adjoint au maire. Subventionné par la ville, enrichi par les dons de la Société et de ses membres, cet établissement possède de très-belles collections.

Digitized by Google

On a toujours compris, dans la Société de Chalon, qu'on ne fait pas de bonne archéologie sans figures; aussi le premier volume de ses Mémoires est-il orné de planches et doublé d'un album [1]. C'est dans cet album que furent reproduits le vase et le plateau du célèbre trésor de Gourdon, publié par M. A. Rossignol [2].

Dans le même volume ont été publiés les vitraux de l'hôpital de Chalon, par M. l'abbé Dorey, et les peintures murales de Saint-Désert, par M. Marcel Canat; dans le second volume, qui suivit quatre ans après, on remarque des travaux de MM. Bessy-Journet et de Surigny; mais le troisième volume, publié en 1854, est un des mieux remplis de la collection. M. Jules Chevrier y a expliqué et dessiné les monuments découverts dans les fouilles de Saint-Jean-des-Vignes; M. Marcel Canat y a inséré un bon mémoire sur trente-sept inscriptions antiques de Chalon et de Mâcon, pour la plupart alors inédites, parmi lesquelles il en est trois qu'il me faut rappeler [3]: c'est, d'abord, l'inscription d'un bas-relief funéraire qui nous montre Albanus, cavalier de l'aile des Astures, monté sur son cheval, morceau capital pour l'histoire de l'armement et de l'équipement de la cavalerie auxiliaire, et que l'on voudrait pouvoir rapprocher de ce fameux monument de Boun qui nous a fait connaître un enseigne de la cinquième cohorte de ces mêmes Astures [4]; c'est, secondement, l'épitaphe, sans effigie, d'un autre cavalier, du rême Samorix de l'*ala longiniana;* vient ensuite l'épitaphe, malheureusement mutilée, d'un évêque nommé Iamlychus. M. Marcel Canat suppose que cet évêque vécut au ve siècle, et cette supposition est fondée, puisque, depuis, M. Edmond Leblant a proposé d'identifier ce Iamlychus avec Iamblychus, évêque de Trèves, qui occupa ce siége aux environs de l'an 475 [5]. Outre cet intéressant *Corpus inscriptionum Cabillonensium*,

[1] Ce volume in-8°, orné de bois, porte la date de 1846. Quant à l'album, c'est un grand in-folio; mais, dès son second volume, la Société de Chalon a adopté le format in-4° pour son texte et pour ses planches.

[2] Le vase et le plateau d'or du trésor de Gourdon ont été acquis, en 1848, par le Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale. Ces précieux monuments portent les n°s 2539 et 2540 dans le catalogue de cet établissement, par M. Chabouillet. Voyez aussi *Histoire des arts industriels*, par M. J. Labarte, 1re édition. Ces monuments sont reproduits dans cet important ouvrage.

[3] Les n°s XIV, XV et XXXIV.

[4] Orelli, n° 154. Brambach, *Ins. Rhen.* n° 478. Wilmanns, *Exempl. inscr. latin.* 1578.

[5] Edmond Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 544, n° 661, et

Digitized by Google

ce même volume renferme encore le premier chapitre des savantes *Études égyptiennes* de M. Chabas, juge au tribunal de commerce de Chalon.

Plutarque aimait à se tenir dans la petite ville de Chéronée, sa patrie, afin, disait-il, qu'elle ne devînt pas encore plus petite. M. Chabas a sans doute été inspiré par un sentiment analogue lorsqu'il s'est décidé à publier ses travaux en province. Si nous devinons juste, M. Chabas a atteint son but. La publication des *Études égyptiennes*, qui a fait connaître son nom à l'Europe savante, a en même temps grandi la renommée de la Société de Chalon, qu'il faut féliciter d'avoir fait place dans son recueil aux œuvres de ce confrère, alors inconnu, qui devait si promptement prendre rang parmi les plus célèbres continuateurs de Champollion.

Dans le volume suivant [1], on remarque le mémoire de M. J. Chevrier sur un grand groupe de pierre, lion terrassant un mirmillon, représentation rare que les plus riches musées envieraient à la ville de Chalon [2]. Nous nous contenterons de mentionner le premier fascicule du dernier volume de ces mémoires, qui contient une étude sur les écoles de Chalon, par M. Henri Batault, et n'est pas de notre ressort [3]; mais nous nous arrêterons au cinquième volume de la collection, qui est riche au point de vue archéologique [4].

Avec d'intéressantes notices sur des armes du moyen âge ou sur de curieuses miniatures d'un manuscrit de la bibliothèque de Mâcon, l'une par M. Jules Chevrier, l'autre par M. H. Batault, nous signalerons une *Note* du même M. J. Chevrier *sur les fouilles de la Grange-Frangy*, et la *Notice archéologique sur le camp de Chassey*, par M. Flouest. Les fouilles de la Grange-Frangy ont été, de la part du premier de ces archéologues, l'objet d'observations instructives, dans leur brièveté, sur divers monuments recueillis dans cette localité, qui n'avait jamais été explorée. La notice de M. Flouest est

Préface, p. LI. Voyez aussi le *Gallia christiana*, dont les auteurs placent Iamlychus ou Iamblychus après saint Cyrille, mort vers 458, dans leur chronologie, malheureusement incomplète, des évêques de Trèves.

[1] Le tome IV, publié en 1860.

[2] Ce groupe, de 97 centimètres de haut, a été trouvé à Chalon-sur-Saône.

[3] Le premier fascicule du tome VI des *Mémoires de la Société de Chalon* porte la date de 1872.

[4] Le tome V, divisé en trois fascicules, porte les dates de 1866, 1869 et 1872.

Digitized by Google

beaucoup plus développée que la note de M. Chevrier : peut-être l'est-elle trop; peut-être les vestiges des âges préhistoriques y tiennent-ils une trop grande place. Que l'expression de ce regret ne fasse pas taxer le Comité d'indifférence pour des études qui passionnent à bon droit beaucoup d'excellents esprits; la section d'archéologie, qui tient peu de séances sans entendre un rapport sur des explorations de grottes ou de stations lacustres et méditerranéennes, suit ces travaux avec le plus vif intérêt.

A plusieurs reprises, la section a demandé et obtenu la protection de l'État en faveur de savants qui avaient courageusement entrepris de fouiller ces archives, si longtemps ignorées, de l'enfance de l'humanité; mais il sera peut-être permis à l'un de ses membres, après avoir applaudi avec ses collègues à la tendance qui se manifeste de toutes parts vers cette science nouvelle et ses auxiliaires, la géologie et l'anthropologie, d'exprimer le vœu qu'elle ne fasse pas négliger l'archéologie historique et nationale, dont nous sommes encore loin d'avoir pénétré tous les secrets. Heureusement, nous n'en sommes pas là, et, pour ne parler que de ce qui s'est fait dans la Société de Chalon, si le mémoire de M. Flouest nous a fourni l'occasion d'émettre ce vœu, ce savant a montré qu'on peut mener de front des études fort diverses, et nous reconnaissons avec plaisir qu'il ne s'est pas tellement oublié dans les temps primordiaux, qu'il n'ait su décrire parfaitement de curieux monuments des âges sur lesquels l'histoire n'est pas muette.

Complétant deux notices antérieures de M. le colonel de Coynart, notices qu'il n'a pas négligé de citer [1], M. Flouest voit, sur les hauteurs de Chassey, d'abord une station permanente à l'époque préhistorique, dont elles recèlent d'importants vestiges, puis un *oppidum* temporaire aux temps de l'autonomie gauloise, qui les dota de savantes fortifications, enfin un *castrum*, qui aurait été occupé par une garnison de soldats romains pendant toute la durée de l'empire.

Le mémoire de M. Flouest a contribué, pour sa bonne part, au succès de la Société de Chalon; c'est l'œuvre d'un archéologue; cependant il y a des réserves à faire au sujet de la troisième de ses propositions. M. Flouest qualifie d'époque gallo-romaine la période pendant laquelle la Gaule a été soumise aux Romains; en cela, il a cédé au torrent, et a employé une locution qu'il faudrait abandon-

[1] *Revue archéologique;* voyez années 1866, t. XIV p. 178 et 1867; t. XV, p. 261.

Digitized by Google

ner, parce qu'elle éveille une idée fausse. Il faut dire l'époque romaine, comme l'on dit l'époque franque ou mérovingienne. La seconde de nos objections est plus grave. M. Flouest suppose qu'il y eut garnison romaine sur les hauteurs de Chassey pendant toute la durée de l'empire. C'est là, croyons-nous, une erreur qui tient aux données généralement reçues sur la manière dont les Romains gouvernèrent la Gaule; on voit partout des camps romains permanents, parce que l'on s'est persuadé que Rome ne maintenait sa domination sur nos ancêtres qu'au moyen de nombreuses garnisons. Il n'en fut pas ainsi; la vérité, et cette vérité, un maître de la science l'a exposée souvent dans nos séances de lectures de la Sorbonne, c'est que, une fois la Gaule conquise et pacifiée, les empereurs l'administrèrent pour ainsi dire sans soldats, par la seule autorité du nom romain, et qu'ils n'y entretinrent pas d'armées, ni même de légions, à l'état permanent. Il y avait des légions aux frontières, sur les bords du Rhin; il n'y en avait pas à l'intérieur de la Gaule.

Ainsi, même à Lyon, la capitale des Gaules[1], il n'y avait qu'une cohorte urbaine qu'on y voit séjourner jusque sous Vespasien. On sait enfin par Josèphe qu'il n'y avait pas plus de 1,200 soldats romains dans la Gaule, et qu'en un mot les Gaulois, ces peuples si nombreux et si intrépides, obéissaient, selon la remarque de l'historien, à un nombre de soldats presque dépassé par celui de leurs villes[2].

Sur ce point, le témoignage des monuments concorde avec ceux des textes. A-t-on trouvé des preuves positives du séjour de légions dans les localités que l'on dit avoir été occupées militairement d'une manière permanente par les Romains? Les monnaies prouvent l'habitation civile, rien de plus. Où a-t-on recueilli des tuiles avec le nom d'une légion? Notre mémoire nous en rappelle à Néris et à Mirebeau, et, si nous en oublions, le nombre en est certainement fort restreint. A Néris, on a observé les ruines d'un vaste camp retranché; il est donc évident que la légion qui a laissé là des tuiles inscrites *la VIIIe Auguste* y fit un séjour; il est probable aussi qu'un de ses détachements fut cantonné à Mirebeau; mais c'est un fait

[1] *Lugduno caput Galliarum.* (Table de Peutinger, segm. 1, c. 2.)

[2] Voyez *De bello Judaico*, II, 16. Ce passage se trouve dans un discours aux Juifs qui voulaient se révolter contre les Romains, discours que l'historien prête au roi Agrippa II.

Digitized by Google

exceptionnel, et l'explication historique en a été donnée récemment par le savant épigraphiste dont nous venons de citer l'opinion [1].

On le voit, nous n'adoptons pas toutes les conclusions du mémoire de M. Flouest, mais, cette part faite à la critique, il ne nous reste que des éloges à adresser à cet archéologue. Je voudrais citer quelques-uns des monuments si bien décrits par M. Flouest, comme cette curieuse figure de Jupiter, de Tanarus, peut-être de Panthée, que l'on a trouvée debout dans une niche de calcaire oolithique; comme ce Mercure, ces animaux et tant d'objets intéressants à divers titres; mais je me suis trop attardé à parler des travaux et des mérites de la Société de Chalon; il me reste encore, Messieurs, à faire connaître ceux de la Commission archéologique de Narbonne.

Il y a quarante ans, un archéologue qui était aussi un administrateur, M. Teissier, préfet de l'Aude, fondait la Commission archéologique de Narbonne par un arrêté dont le préambule nous paraît digne d'être mentionné textuellement : « Considérant qu'il est du devoir de l'autorité administrative, non-seulement dans l'intérêt des arts, mais encore pour la gloire du pays, de veiller soigneusement et de pourvoir par des mesures durables à la conservation des monuments de l'antiquité et de tout ce qui se rapporte à l'histoire, il sera formé, etc. etc. » Suivait l'arrêté, en date du 20 octobre 1833, qui instituait la Commission archéologique de Narbonne.

M. Teissier ne vécut pas assez pour voir à l'œuvre les hommes distingués qu'il avait appelés à faire partie de cette Commission; quelques mois après avoir signé cet arrêté, qui devait sauver la collection épigraphique de Narbonne, ce préfet selon le cœur des archéologues mourait prématurément à son poste, laissant divers bons écrits et une mémoire justement honorée, à laquelle, malgré tant d'années écoulées, nous sommes heureux de rendre l'hommage de gratitude qui lui est dû [2].

[1] M. Léon Renier a péremptoirement expliqué le séjour de la légion VIIIe Auguste à Néris, dans une communication à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (Voyez *Comptes rendus*, année 1872, p. 223 et suiv.)

[2] Guillaume Ferdinand Teissier, né le 29 août 1779, mort préfet de l'Aude, à Carcassonne, le 3 février 1834, a écrit sur divers sujets d'histoire, d'archéologie et de numismatique. On peut lire une notice sur cet éminent fonctionnaire, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, nouvelle série (t. II, publié en 1836). On retrouvera le nom de M. Teissier, plus loin, dans une note.

Digitized by Google

D'abord composée de dix membres, puis de vingt-cinq dès 1840, la Commission archéologique de Narbonne s'est jusqu'à présent renfermée dans l'exécution du mandat si bien défini par son fondateur. Elle n'imprime ni mémoires ni bulletins, et cependant on n'a pas hésité à la placer parmi les Sociétés savantes qui ont «contribué le plus efficacement aux progrès de l'archéologie.»

C'est, Messieurs, que la Commission de Narbonne, pénétrée de l'importance de ses devoirs, en a poursuivi l'accomplissement avec la plus louable persévérance; c'est qu'elle a préservé d'une imminente destruction les trésors épigraphiques qui viennent de décupler les collections des deux musées qu'elle administre. Nous rappelions tout à l'heure ce que les enceintes d'un grand nombre de villes de la Gaule recélaient de monuments écrits ou sculptés; parmi ces villes, nous nommions Narbonne. Les musées de Narbonne possèdent, en effet, une multitude d'inscriptions provenant de ses remparts, que l'on est en train de démolir; mais on n'a pas eu dans cette ville les mêmes surprises qu'ailleurs.

A Narbonne, bas-reliefs et inscriptions n'ont pas été retrouvés de nos jours, cachés dans les fondations de murailles antiques; ces monuments n'y étaient pas non plus, pour la plupart du moins, disposés dans ses remparts, reconstruits à diverses époques, de manière à ne montrer que le côté brut des pierres, comme cela s'est souvent présenté.

Recueillis probablement, surtout, sous François Ier, qui paraît avoir autorisé la ville de Narbonne à utiliser pour la construction de ses remparts les pierres éparses aux bords des anciennes voies romaines, ces vestiges de l'antiquité furent jadis encastrés sur les deux faces des fortifications qui l'emprisonnèrent jusqu'à son déclassement en 1869, mais laissés visibles à dessein.

La collection épigraphique de Narbonne est donc connue depuis longtemps. Aussi, le 11 avril 1863, M. le marquis de La Grange, alors, comme aujourd'hui, président de la section d'archéologie, la nommait-il ici même parmi les plus considérables de notre pays [1]. Cependant, si connue qu'elle soit, l'histoire de sa formation est

[1] Parlant des collections épigraphiques, «presque toutes dues à l'initiative des Sociétés savantes,» M. de La Grange s'exprimait en ces termes : «Parmi les plus intéressantes, nous mentionnerons celle de Narbonne, formée et sans cesse augmentée par les soins et aux frais de la Société archéologique.» (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, tome I, p. 510.)

Digitized by Google

encore à faire, et l'on ne saura peut-être jamais qui l'on doit blâmer d'avoir exposé tant de monuments importants aux injures de l'air et aux projectiles de l'ennemi, ou qui l'on doit remercier de nous les avoir conservés, tant bien que mal, par la création de ce *musée en plein air*, où il n'était pas trop commode de les étudier, et dont l'auteur, comme l'a si bien dit Mérimée, «n'était point tout à fait un ignorant, puisqu'il raisonnait la barbarie [1].»

Selon une tradition suivie par M. Herzog, l'auteur d'une savante histoire de la Narbonnaise, publiée en 1864, ce barbare raisonneur serait Garrigues, qu'il croit avoir été l'un des ingénieurs de François Ier. Or, sans que l'on puisse dire encore comment les choses se passèrent, il y a là une inexactitude et aussi une involontaire injustice. En effet, l'ingénieur Garrigues ne vécut pas sous François Ier. Né environ trente ans après la mort de ce prince, Pierre Garrigues travailla aux remparts de Narbonne sous Henri IV, et mourut vers le milieu du XVIIe siècle, après avoir construit, vers 1608, la porte du Connétable, laissant un recueil manuscrit des inscriptions de Narbonne, qui est aujourd'hui dans la bibliothèque du musée de cette ville [2], avec celui plus moderne de l'abbé Bousquet [3].

Quant à la part de François Ier dans cette affaire, pour l'apprécier, il faudrait posséder le texte de la permission que l'on vient de rappeler; mais il est évident que le fondateur du Collége de France n'a pas sciemment ordonné cette mesure, qui eut, après tout, d'assez fâcheux résultats. Le roi avait permis qu'on se servît de pierres éparses dans la ville et dans la campagne, sans savoir sans doute qu'il s'agissait de pierres plus précieuses aux yeux de la science que celles des mines de Golconde; surtout il n'avait pu prévoir que celui qui les emploierait serait un demi-barbare. Qu'arriva-t-il? Cet ingénieur, fervent adorateur de la ligne droite, a impitoyable-

[1] P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, p. 392.

[2] Catel, qui, dans ses *Mémoires du Languedoc*, publiés en 1663, a donné un certain nombre d'inscriptions de Narbonne, s'exprime ainsi au sujet de ces monuments et de Garrigues: «Lesquelles ont été soigneusement recueillies par le sieur de Garrigues, tres curieux de l'antiquité, et qui a un fort joly cabinet dans ladite ville, lesquelles inscriptions par luy ramassées j'ay voulu insérer dans ce chapitre.» (Voyez p. 89.)

Les dates concernant Pierre Garrigues nous ont été fournies par MM. de Martin et Berthomieu, président et secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne, qui les ont relevées dans les archives de la ville.

[3] L'abbé Bousquet mourut en 1809.

Digitized by Google

ment rogné, pour crime de lèse-symétrie, certaines des pierres de la ceinture épigraphique dont il dota Narbonne. Et l'on n'a même pas la consolation de maudire ce nouveau Procruste, on ignore son nom; mais ce n'est pas Garrigues. Si cet ingénieur épigraphiste a contribué à la formation du *musée en plein air* de Narbonne commencé bien avant lui, il dut apporter à cette opération tous les ménagements compatibles avec les nécessités de l'obéissance à des ordres supérieurs.

Narbonne n'étant plus place de guerre, la démolition de ses remparts devint inévitable; c'est alors que de nouveaux dangers vinrent menacer ses inscriptions. Heureusement, la Commission archéologique veillait, et, grâce à son activité, tout ce que le temps et la symétrie avaient épargné est ou sera sauvé de la destruction, qui, cette fois, eût été irrémédiable. Une grande part doit être faite dans ce succès aux efforts et au zèle intelligent d'un de ses membres, de feu Paul Tournal, membre non résidant du Comité, à qui l'on doit en partie la fondation du musée de Narbonne et le catalogue de cet établissement publié en 1864. On peut le dire, pendant bien des années, M. Tournal a été l'âme de la Commission archéologique de Narbonne, où l'on rend toute justice à sa mémoire, et où l'on n'est pas consolé de sa perte récente[1].

[1] Dans un rapport adressé au Ministre de l'instruction publique, le 17 février 1874, par les président et secrétaire adjoint de la Commission archéologique de Narbonne, ces Messieurs, après avoir parlé de l'importance qu'a prise rapidement le musée de cette ville, ajoutent : « Un pareil résultat, obtenu dans un temps relativement court, est dû en grande partie à l'infatigable dévouement de son fondateur, M. Tournal, dont la mort prématurée a fait un si grand vide parmi nous, et nous croirions manquer à la reconnaissance si nous ne lui rendions ici cet éclatant hommage; mais il avait été aidé dans sa tâche par la Commission tout entière, qui, après s'être associée à ses travaux, s'efforce aujourd'hui de continuer son œuvre et de maintenir le musée de Narbonne à la hauteur où il l'avait placé. »

Nous n'avons qu'une observation à faire à cette appréciation si juste du rôle de M. Tournal et de celui de la Commission archéologique, c'est que, si, en fait, M. Tournal a été le fondateur du musée de Narbonne, lui-même faisait modestement et loyalement honneur de cette création à M. Teissier, préfet de l'Aude, dont il a inscrit le nom en tête de la liste des bienfaiteurs du Musée, à la page v du catalogue de cet établissement, publié par lui-même en 1864. Cette qualification était justifiée. En effet, nous lisons dans le même ouvrage, p. VII, que le musée de Narbonne a été fondé par un arrêté de M. Teissier, daté du 31 octobre 1833, c'est-à-dire rendu quelques jours après celui dont nous parlions plus haut, par lequel le même magistrat instituait la Commission archéologique.

M. Paul Tournal, né le 10 janvier 1805, à Narbonne, mourut dans cette ville,

Digitized by Google

Messieurs, si les hommes passent, les institutions fondées sur des bases solides subsistent; la Commission archéologique n'est pas morte avec M. Tournal, et déjà elle a prouvé sa vitalité en poursuivant à travers mille obstacles l'achèvement de l'entreprise qu'il avait si vaillamment entamée, avec le concours efficace de ses collègues.

Ce n'est pas devant cette assemblée qu'il est nécessaire de faire ressortir l'importance scientifique des inscriptions; mais il ne sera pas inutile d'indiquer ce qui donne un intérêt particulier à celles de Narbonne. C'est d'abord que toutes ou presque toutes, ayant été trouvées dans cette ville ou à ses portes, permettent d'étudier sa constitution, ses usages, et peuvent être considérées comme autant de pages du premier volume de ses annales, qui nous aurait été merveilleusement conservé.

Il y a autre chose encore. Narbonne, que le poëte Ausone a chantée et qu'il a nommée la plus anciennement romaine des villes de la Gaule, le *Narbo Martius colonia civium romanorum* de Cicéron, est la seule de ces villes où ait été établie une colonie romaine, dans la vieille acception du mot, c'est-à-dire où l'on ait conduit des citoyens romains. De là vient que l'on y observe un phénomène analogue à celui qui s'est produit au Canada, où l'on parle encore le français du siècle de Louis XIV. A Narbonne, la tradition de l'ancienne langue latine s'est conservée mieux et plus tard qu'à Rome même. Jusqu'au IIIe siècle de notre ère, on trouve sur les inscriptions de Narbonne non-seulement la latinité, mais l'écriture du siècle d'Auguste.

On y avait sans doute aussi conservé, mieux que dans les autres villes de la Gaule, les mœurs antiques et l'orgueil du nom romain. Un empereur né à Narbonne, Carus, le digne successeur de Probus, se disait romain et tenait à être considéré comme tel; évidemment il descendait ou prétendait descendre de l'un des citoyens romains de la colonie conduite à Narbonne, l'an 118 avant J.-C., par L. Licinius Crassus, ou de l'un des légionnaires qui y furent établis en guise de seconde colonie par César.

Mais je m'oublie et j'anticipe sur le livre inédit auquel je dérobe ces considérations; je ne puis même m'arrêter à rappeler les plus

le 12 février 1872. La Commission archéologique a fait placer le portrait de M. Tournal dans l'une des salles du musée de Narbonne.

Digitized by Google

célèbres inscriptions de Narbonne, qui en compte un si grand nombre; je ferme donc ce livre, mais pour en annoncer la prochaine publication.

On l'a compris; ce livre, c'est le *Recueil des inscriptions de la Gaule*, qui commence précisément par celles de la Narbonnaise, et dont l'auteur, M. Léon Renier, a été salué, avec MM. Henzen et Mommsen, comme l'un des membres du triumvirat des princes de l'épigraphie romaine à notre époque, dans le beau livre sur la Narbonnaise que nous mentionnions tout à l'heure [1]. On me pardonnera d'avoir rappelé cet hommage dicté à un savant allemand par un sentiment de gratitude qui l'honore. Nous ne sommes pas habitués à voir rendre justice par les étrangers à ceux qui, parmi nous, méritent d'être reconnus pour les dignes successeurs de ces grands érudits français qui, au XVIIe siècle, montraient la route à l'Europe.

Revenons à la Commission archéologique de Narbonne, sans laquelle les titres originaux de cette antique cité couraient si grand risque de disparaître. Il y a deux mois, cinq années après le déclassement de Narbonne, ses deux musées comptaient près de quinze cents bas-reliefs et inscriptions, et ce nombre s'accroît sans cesse par de nouvelles conquêtes. Il y a quelques jours, MM. de Martin et Berthomieu, président et secrétaire adjoint de la Commission archéologique, annonçaient à M. le Ministre que l'on venait de transporter dans la succursale du musée, établie dans l'ancienne église de Lamourguier, trente nouveaux fragments provenant de la démolition de la porte de Béziers, et faisaient espérer d'aussi bonnes nouvelles pour un avenir prochain.

Messieurs, voici comment, en 1835, s'exprimait, au sujet de la Commission archéologique de Narbonne, le célèbre auteur des *Notes de voyage*, déjà citées : « Cette Commission, qui compte à peine une année d'existence, a déjà réuni une foule de morceaux très-importants. Beaucoup de tombeaux richement ornés, la plupart des IIIe et IVe siècles, quelques statues plus ou moins mutilées, des bustes, des bas-reliefs et des inscriptions, figurent dans sa collection, qui promet de s'augmenter tous les jours par le zèle de ses membres, qui n'épargnent ni soins ni dépenses pour acquérir de nouveaux monuments [2]. »

[1] Ernestus Herzog, *Galliæ Narbonensis provinciæ romanæ historia*. Leipzig, 1864, 1 vol. in-8°; voyez frontispice et p. 1 de l'*Appendix epigraphica*.

[2] Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*; voyez, p. 393.

Digitized by Google

On ne saurait mieux dire, et Mérimée a été bon prophète; aussi, s'il était encore nécessaire de justifier la distinction décernée à la Commission archéologique de Narbonne, n'y aurait-il qu'un mot à ajouter, c'est qu'elle est, en 1874, ce qu'elle était en 1835, et qu'aujourd'hui, comme à ses débuts, ses membres font preuve du dévouement le plus intelligent, comme le plus libéral, aux intérêts de la science.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Messieurs,

Suivant notre usage, je viens vous entretenir des travaux scientifiques que le Comité a surtout distingués parmi les publications récentes des membres de nos Sociétés départementales. Au temps de nos premières réunions, chaque sujet devait être l'occasion de quelques remarques un peu générales, souvent d'un regard en arrière. Maintenant, il faut nous contenter des choses actuelles; on y gagnera de pouvoir mesurer les progrès avec une exactitude parfaite.

Depuis une dizaine d'années, le goût de la météorologie s'est prodigieusement répandu. Des hommes de science ont donné l'impulsion, des personnes placées dans les conditions les plus diverses se sont mises à l'œuvre. L'ambition d'arriver à la reconnaissance de lois générales, et l'espoir de découvrir des indices certains de l'état de l'atmosphère qu'il faudra endurer dans un avenir plus ou moins proche, excitent le zèle. Aujourd'hui, quelques observateurs apportent dans la poursuite des travaux un esprit d'initiative qui mérite d'être loué. A cet égard, M. le docteur Fines est au premier rang. Il s'est montré vraiment habile dans l'organisation des services de météorologie sur l'étendue du territoire des Pyrénées-Orientales, plein de sagacité dans la manière dont il a envisagé la question; il a saisi tout l'intérêt d'une comparaison des phénomènes météorologiques avec les phénomènes de la vie.

Le champ de l'investigation devant ainsi beaucoup s'étendre, la présence de nombreux coopérateurs était indispensable. Les hommes les plus éclairés du département des Pyrénées-Orientales ont été gagnés à la cause de la météorologie; les efforts de M. Fines ont amené la constitution définitive d'un comité spécial. Un bulletin météorologique nous révèle les heureuses tendances de la petite association. On y traite des applications de la météorologie à l'agriculture, de l'état des récoltes coïncidant avec les circonstances atmosphériques, des orages, des observations thermométriques et barométriques faites sur divers points du département. Un tel ensemble de vues autorise à beaucoup attendre du travail persévérant.

C'est M. Naudin, de l'Académie des sciences, éloigné de nous par

Digitized by Google

une cruelle affection et livré à des expériences sur les végétaux dans son jardin de Collioure, qui montre les avantages, à la fois, de notions exactes sur la vie des plantes et de connaissances précises sur les climats. Le savant dispose de preuves frappantes. Qu'on en juge par un exemple. Introduire le thé sur notre sol était une tentation fort naturelle. Il y a une quarantaine d'années, on croyait l'opération toute simple, et, sans souci de l'étude scientifique, l'administration se mit en dépense. 3,000 pieds du précieux arbuste, apportés avec des soins irréprochables, furent disséminés dans plusieurs régions de la France; l'année suivante, le désastre était complet. On le sait aujourd'hui, le thé ne donne pas de récolte sans une température moyenne atteignant au moins 16 degrés, et sans beaucoup d'humidité atmosphérique pendant l'été; de pareilles conditions n'existent nulle part dans notre pays.

Plus attentif aux enseignements de la science, le gouvernement anglais n'a pas eu de semblable déception. Introduit sur les pentes de l'Himalaya, à une hauteur calculée pour avoir la chaleur et l'humidité convenables, le thé compte maintenant parmi les sources de la richesse de l'Inde britannique. Avec le même bonheur, l'arbre à quinquina se cultive de nos jours en Asie; on a commencé par envoyer dans les Andes, le pays d'origine, des botanistes et des météorologistes, afin de déterminer sûrement les conditions du succès.

C'est dans le département des Pyrénées-Orientales que nous voyons la première association d'investigateurs tout de suite engagés à la poursuite de recherches concourant vers un même but; il faut s'en réjouir. La configuration du sol sur ce coin extrême de la France doit plaire aux météorologistes. Depuis les chaudes effluves des rives de la Méditerranée jusqu'au souffle glacé des hautes montagnes, on a toutes les températures, — circonstance singulièrement favorable pour les essais de naturalisation de végétaux étrangers, et bien propice pour des études comparatives sur les différents états de l'atmosphère. Le voisinage de masses d'air inégalement chauffées est une cause de soudaines agitations, assez fréquentes dans certains mois de l'année; le vent siffle avec fureur, l'ouragan marque la trace de son passage. Sur ce sujet M. Fines a entrepris une étude qui promet des résultats utiles [1].

Au sein de la nature, le vent joue un rôle immense. Désagréable

[1] *Vent, sa direction et sa force observées à Perpignan avec un anémométrographe électrique.* Perpignan, 1873.

Digitized by Google

au possible pour les gens en voyage ou en promenade, redoutable au delà de toute expression s'il acquiert trop de force, le vent est nécessaire à la vie de l'homme, des animaux et des plantes. Il fait disparaître les exhalaisons de la surface de la terre; à chaque instant il modifie l'état de l'atmosphère. Aussi, pour l'homme des champs, est-ce un sujet de continuelle préoccupation; il soupire après le vent qui amène la pluie, il attend celui qui apporte la chaleur. L'homme de mer maudit le calme, il ne rêve que du vent; pour le marin, vent arrière et vent debout, c'est la félicité sans mélange et le malheur sans limites.

L'étude du vent a déjà donné de remarquables résultats. Avec le secours de l'électricité, on prévient un peu à l'avance les navigateurs de l'arrivée de la tempête. Avec la connaissance du caractère des bourrasques tournantes, on fuit le demi-cercle dangereux où, par la vitesse de translation unie à la vitesse de rotation, le navire serait infailliblement poussé au milieu de la tourmente. N'est-ce pas depuis les travaux du lieutenant Maury, de la marine des États-Unis, sur la direction des vents à la surface des mers, que s'effectuent avec une merveilleuse rapidité les voyages des clippers. En faisant d'énormes détours, la traversée s'accomplit en une fois moins de temps que si l'on suivait la ligne droite; — on va chercher la ligne où règne la bonne brise.

Bientôt, peut-être, sera-t-il permis de se glorifier de résultats considérables obtenus par l'observation patiente des courants atmosphériques en diverses parties de la terre; mais il ne s'agit encore que d'études, et, pour devenir fécondes, ces études doivent être longtemps poursuivies sans autre préoccupation que l'intérêt de la science. C'est ainsi que le comprend M. Fines.

Aujourd'hui, je n'ai pas besoin de le dire, l'antique girouette est absolument méprisée, l'anémomètre, qui naguère faisait l'orgueil des physiciens obligés de rester attentifs aux indications de l'instrument, est dédaigné; on possède des appareils qui se comportent d'une façon admirable sans avoir besoin de la présence de personne. A la faveur d'une transmission électrique, la direction et la vitesse du vent sont inscrites automatiquement sur une bande de papier. M. Fines a installé dans la ville de Perpignan deux de ces anémomètres, qui livrent ainsi une rédaction exempte de fautes, et de la sorte il a consigné les faits recueillis sans aucune interruption pendant trois années consécutives. Il discute avec soin l'ensemble

Digitized by Google

des observations, et déjà il est conduit à d'intéressantes remarques sur l'action du vent dans la contrée, par exemple à l'égard de la traction sur les chemins de fer. C'est un début; lorsqu'on aura des anémomètres sur de nombreux points du territoire, les comparaisons rigoureuses, devenues possibles, nous mèneront certainement un peu plus loin. En attendant, M. le docteur Fines, de Perpignan, recevra une médaille d'or comme témoignage de l'estime du Comité pour ses travaux de météorologie.

Par les soins de l'Association scientifique, de nombreuses stations ont été établies pour l'étude des étoiles filantes. Plusieurs observateurs, sans doute captivés par la beauté du spectacle et par l'intérêt de la science, ont remarquablement bien employé leurs nuits. On cite M. Martin, au Mans; M. Le Brethon, à Saint-Honorine-du-Fay, etc. M. Giraud, directeur de l'école normale de Barcelonnette, aujourd'hui de l'école normale d'Avignon, s'étant composé un groupe de coopérateurs, a fait des prodiges.

L'astronomie, il y a peu d'années, était assez languissante en province. L'activité règne à présent à l'observatoire de Marseille, que dirige M. Stephan. M. Borelly, l'un des astronomes adjoints qu'on cite pour la régularité de ses travaux, a découvert de nouvelles planètes et, le 21 août 1873, une comète.

Plusieurs établissements scientifiques des départements comptent d'habiles mathématiciens. M. l'abbé Aoust, de la Faculté des sciences de Marseille, est partout réputé dans le monde savant. Je regrette de ne pouvoir faire ressortir toute la valeur de son dernier ouvrage sur l'*analyse infinitésimale des courbes planes*, car des confrères m'ont soufflé qu'on trouve dans ce travail des vues originales.

Les juges les plus autorisés donnent aussi des éloges à un mémoire de M. Allegret, de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand, relatif à la *représentation des fonctions elliptiques par des arcs de courbe*.

Les études de mécanique mathématique sont dignement représentées par M. Massieu, de la Faculté des sciences de Rennes. Un mémoire sur la *théorie des fonctions caractéristiques des fluides et la théorie des vapeurs* a été l'objet d'appréciations flatteuses de la part de juges compétents. Ce travail, a-t-on dit, apporte à la théorie des effets calorifiques tant étudiée un progrès réel [1]. On ne peut rien ajouter à cet éloge.

[1] Voir le rapport de M. Bertrand, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*.

Digitized by Google

Dans le domaine de la chimie, les longues recherches de MM. Isidore Pierre et Puchot sur les alcools et sur divers acides ont une importance reconnue. Le doyen de la Faculté des sciences de Caen, M. Isidore Pierre, occupe dans la science un rang qui lui a valu les plus hautes distinctions; nous pouvons l'abandonner; mais il serait injuste d'oublier M. Puchot, le collaborateur actif et intelligent qui a pris une grande part à une belle série de travaux, et vous entendrez proclamer son nom parmi ceux de nos lauréats.

Vous le savez, Messieurs, les études de géologie et de paléontologie passionnent nombre d'investigateurs, et cette passion profite à la science. Chaque année, on nous instruit un peu mieux à l'égard de certaines parties du sol de la France et de l'Algérie.

Une petite ville du département de la Côte-d'Or, Semur, est bien connue de quelques-uns de nos confrères. Il n'existe pas d'établissement scientifique dans cette ville, mais on y trouve une compagnie savante [1] et l'on y rencontre un géologue instruit. M. Collenot, voué depuis de longues années à l'étude de son pays natal, a formé de belles collections de fossiles; il vient de publier la description géologique de l'Auxois. L'ouvrage, bien accueilli des juges les plus compétents, sera précieux pour les explorateurs d'une intéressante région de la France [2].

Mettant à profit des pérégrinations commandées par un service militaire, M. Péron a entrepris des études sur divers points de la France et de l'Algérie. Des observations sur le terrain jurassique supérieur, faites aux confins des provinces d'Alger et d'Oran et au Djebel-Seba, dans la province de Constantine, ont été particulièrement remarquées. M. Papier, de l'Académie d'Hippone, a eu l'excellente idée de réunir et de grouper avec méthode tous les documents que l'on possède sur les gisements des substances minérales en Algérie. Il en a composé un livre qui sera souvent apprécié par les explorateurs de notre colonie.

Dans toutes nos réunions, des membres des compagnies savantes

[1] La *Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, fondée en 1841. Cette compagnie savante a publié une dizaine de volumes, renfermant de nombreux mémoires sur l'histoire et l'archéologie de l'arrondissement. Son digne président, M. Bruzard, donne aux publications de cette Société des soins qui sont fort remarqués; il est l'auteur de la plupart des dessins qui en font l'ornement. Les travaux sur la géologie de M. Collenot ont été insérés dans le *Bulletin* des années 1867 à 1871.

[2] *Description géologique de l'Auxois*, 1 vol. gr. in-8°.

Digitized by Google

de Lyon ont été cités avec éloges; cette année encore, plusieurs d'entre eux recevront une marque d'estime de la part du Comité.

On voit avec un vif intérêt les travaux de quelques investigateurs jeunes qui ont donné des preuves de talent: ceux-là promettent de fournir une brillante carrière. MM. Falsan et Chantre sont les auteurs d'une importante étude sur le terrain glaciaire de la vallée du Rhône. Ils ont reconnu comment le glacier, en suivant à peu près le cours du Rhône, a envahi sur les parties latérales toutes les vallées du Bugey, et a versé ses moraines sur les plaines du Dauphiné et de la Dombes.

Un ami de la science, assez favorisé du sort pour n'avoir jamais eu besoin d'aliéner la moindre part de sa liberté, un observateur habile dont s'honore la seconde ville de France, Victor Thiollière, publiait, il y a juste vingt ans, la première livraison d'un bel ouvrage sur les poissons fossiles recueillis dans des gisements du Bugey[1]. Nous pensions n'en voir jamais davantage: l'auteur était mort subitement le 14 mai 1859. On savait alors que toutes les planches étaient prêtes pour la publication, le manuscrit achevé; les parents, les confrères, les amis de Victor Thiollière eurent la pensée de mettre au jour l'ouvrage du regretté naturaliste, mais on ne parvint pas à découvrir le manuscrit; les planches lithographiées restèrent introuvables.

Récemment, sur un indice, le précieux atlas a été tiré de sa cachette. MM. Dumortier et Falsan ont pourvu aux soins de la publication, en ajoutant une œuvre nouvelle à l'œuvre ancienne. La nature des couches à poissons fossiles du Bugey était controversée; les deux savants géologues lyonnais se sont livrés à une étude approfondie qui paraît avoir dissipé toute incertitude[2].

Sur un autre point de la France, une découverte pleine d'intérêt a été faite. Pour la première fois, M. Delfortrie, de Bordeaux, a rencontré le type des makis à l'état fossile, en explorant les phos-

[1] *Description des Poissons fossiles provenant des gisements coralliens du Jura dans le Bugey.* Fol. 1854.

[2] En l'absence du manuscrit, on a emprunté à de précédents mémoires de Victor Thiollière les fragments relatifs aux espèces qu'il se proposait de décrire dans la seconde livraison de son ouvrage. M. le professeur Paul Gervais, qui s'est chargé de cette tâche, a fait quelques annotations nécessaires. M. le comte G. de Saporta a donné un aperçu fort instructif de la végétation qui accompagne les empreintes des poissons.

Digitized by Google

phorites du département du Lot. A l'époque actuelle, les makis, singuliers animaux qui offrent une certaine ressemblance avec les singes, sont presque relégués dans l'île de Madagascar. Seules, quelques espèces habitent les parties les plus chaudes du continent africain et les îles de la Sonde.

Depuis le siècle dernier, on vante les richesses paléontologiques des côtes voisines de l'embouchure de la Seine. Le terrain crétacé et le terrain jurassique ont livré des trésors. La mine n'est pas épuisée; des explorations bien conduites ont fourni à M. Lennier les matériaux d'un ouvrage qui se recommande par une abondance de faits bien observés [1].

Plus d'une fois les recherches de M. Millière sur les métamorphoses des insectes de l'ordre des Lépidoptères ont été appréciés dans nos rapports; aujourd'hui, il faut les saluer mieux que nous ne l'avions fait jusqu'à présent. Dès l'origine de la publication, les naturalistes ont été séduits. Des observations neuves sur les mœurs, sur les instincts, sur les transformations des espèces, des détails précis, des représentations fidèles et charmantes se faisaient remarquer. Pour bien connaître les êtres, il est indispensable de les étudier dans toutes les phases de leur existence; la notion des caractères d'un animal dans son jeune âge est toujours d'une haute importance. Les premiers états des Lépidoptères ont occupé une foule d'investigateurs. M. Millière a signalé ce qui avait échappé aux autres.

Quinze ans, M. Millière, préparé par des études antérieures, a poursuivi sa recherche sans compter la peine; il a pourvu aux frais d'une publication coûteuse sans compter la dépense. Ne le plaignez pas, Messieurs. Les petites découvertes ont procuré des heures de joie. Si l'habitude de l'observation était répandue parmi nous, il y aurait peu de désœuvrés.

L'ouvrage de M. Millière forme trois volumes; les planches qui l'accompagnent, jolies comme si l'art avait été l'unique préoccupation, font l'ornement des Annales de la Société linéenne de Lyon; il y en a cent cinquante. Si nous avons bien entendu, l'auteur a murmuré : Maintenant la moisson des sujets nouveaux devient trop difficile; les yeux naguère habiles à découvrir les êtres les plus

[1] *Études géologiques et paléontologiques sur l'embouchure de la Seine et les falaises de la haute Normandie.* Le Havre, 1873.

Digitized by Google

adroits pour se dérober ressentent de la fatigue; ma tâche est finie. Une pareille tâche ne pouvait finir sans exciter des regrets, des sympathies, sans rendre plus forte l'impression de tout l'intérêt du travail accompli; une médaille d'or sera offerte à M. Millière, comme un témoignage de haute estime. Si j'osais le dire, un pressentiment me fait croire que ce témoignage aura pour effet de déterminer encore quelques bonnes observations.

On s'occupe toujours de la faune et de la flore locale en certains endroits de la France, et trop généralement il existe une prédilection pour les groupes qui se composent d'espèces de belle apparence. Un membre de la Société d'émulation de Montbéliard, M. le docteur Quelet, n'a de ce côté aucune faiblesse; il s'est attaché aux plantes qui sont le plus négligées : les mousses et les champignons. Deux ouvrages sur ces cryptogames se recommandent par des qualités solides [1].

Dans le domaine de la botanique, un mémoire d'une véritable importance, par la nature de la question traitée comme par la profondeur de l'étude, nous vient de M. Bornet, un membre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, qui a délaissé le rivage de la Manche pour vivre sous le beau climat d'Antibes.

M. Bornet étudie les lichens, ces plantes qui semblent mortes lorsqu'elles sont vivantes et que l'on croirait encore vivantes quand elles sont desséchées. Croissant sur le sol, sur l'écorce des arbres, sur les pierres, les lichens sont répandus de la zone torride aux glaces du pôle, et sur les montagnes jusqu'auprès des neiges éternelles. Dans les froides régions, ces chétifs végétaux captivent le regard; ils apparaissent comme la dernière trace de la vie. Tout contemplateur de la nature se prend à les aimer, et il admire la variété des espèces qui poussent sur une roche. Les lichens ont été fort étudiés sous le rapport des caractères et de la structure; mais il s'agit en ce moment d'un curieux phénomène, d'une condition d'existence qui semble vraiment extraordinaire.

Un lichen est formé d'utricules vertes qu'on appelle des gonidies, et d'un tissu fibreux, le thalle. Le tissu filamenteux qui constitue la grosse masse de la plante naît de la germination des spores; les gonidies se multiplient par la division des cellules, et

[1] *Catalogue des mousses, sphaignes et hépatiques des environs de Montbéliard*, et les *Champignons du Jura et des Vosges*.

Digitized by Google

chaque type de gonidies offre un mode de division particulier. Il y a déjà longtemps, l'identité a été reconnue entre les gonidies de divers lichens et des algues de plusieurs genres. Deux expérimentateurs, après avoir isolé des gonidies, ont vu ces corps végéter et produire des zoospores [1]. Après cette épreuve, aux yeux de la plupart des botanistes, les algues, répondant aux gonidies des lichens, n'étaient plus que des états imparfaits et stériles des lichens.

Bientôt surgit une autre opinion : de l'avis de quelques observateurs, tout lichen est un être composé d'une algue et d'une sorte de champignon qui vit aux dépens de l'algue [2]. C'est là que se trouve la vérité, déclare M. Bornet. Pour en faire la démonstration, le botaniste d'Antibes s'est livré à des investigations microscopiques des plus délicates; il a patiemment poursuivi son étude sur un grand nombre de types; il s'est appliqué à reconnaître exactement l'intime relation des deux végétaux. Les lichens sont donc des parasites, chaque espèce ne pouvant se développer et vivre qu'attachée à une espèce d'algue particulière. Pour perpétuer l'espèce, le spore du lichen doit rencontrer l'algue qui lui convient. Pareille rencontre apparaît à l'esprit comme un accident, mais l'accident est rendu inévitable par l'abondance des germes qui sont emportés par tous les vents.

Aujourd'hui, des plus éminents botanistes, les uns considèrent le parasitisme des lichens comme un fait avéré; les autres, à peu près convaincus, demandent de nouvelles observations, de nouvelles expériences, afin que la vérité ne reste exposée à aucune attaque; tous se plaisent à louer hautement la belle étude de M. Bornet, et le Comité propose à M. le Ministre de décerner une médaille d'or à l'habile et ingénieux naturaliste.

Les publications que nous venons de signaler l'attestent : on travaille sérieusement dans beaucoup de villes de France. Pourtant on aimerait à voir les investigateurs plus nombreux. Répandez-donc

[1] MM. Famintzin et Baranetzky, *Beitrag zur Entwickelungsgeschichte der Gonidien und Zoosporenbildung bei* Physicia parietina (*Botanische Zeitung*, 1867), et *Botanik, Morphologie und Physiologie der Pilze, Flechten und Mycomyceten*, 1866. — M. Schwendener a fourni déjà une abondance de preuves : *Ueber die wahre Natur der Flechten* (1867); *Die Algentypen der Flechtengonidien* (*Flora*, 1872); *Algentypen, etc.* (*Botanische Zeitung*, 1870).

[2] M. de Bary a le premier émis cette opinion : *Handbuch der physiologischen* (1868).

Digitized by Google

autour de vous, Messieurs, autant que vous le pourrez, le goût de la recherche scientifique. De notre temps, c'est surtout la grandeur de la science qui fait la grandeur d'une nation. On paraît en être très-persuadé dans certains pays étrangers, où les pouvoirs publics mettent d'immenses ressources à la disposition des explorateurs[1].

[1] Dans ces dernières années, des navires ont été mis à la disposition de naturalistes par les marines de la Suède, des États-Unis et de l'Angleterre. (Voir *La vie dans les profondeurs de la mer*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier, 1871.) — En ce moment, un navire de la marine royale d'Angleterre, le *Challenger*, mis à la disposition des hommes de science, parcourt le monde pour faire l'étude physique de la mer.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

Parmi les Sociétés savantes des départements qui s'occupent de recueillir et de publier tout ce qui peut éclairer d'un jour nouveau l'histoire de notre pays, le Comité des travaux historiques a distingué cette année, comme dignes de recevoir les encouragements de l'État, la *Société des antiquaires de Picardie*, la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* et la *Société d'émulation de Montbéliard.* Les titres de ces compagnies savantes sont assez éclatants pour avoir été depuis longtemps appréciés par toutes les personnes livrées aux travaux d'érudition. Mais un des résultats les plus heureux de ces séances solennelles, où sont réunis les représentants les plus autorisés des Sociétés départementales, est de permettre de leur donner un plus grand retentissement, de les signaler à la France entière, d'offrir enfin un témoignage d'estime et de reconnaissance aux hommes de cœur et de talent qui, par leurs travaux, ont bien mérité de la science et de la patrie.

Quand on lit les œuvres d'un de ces grands historiens qui n'ont jamais manqué à la France, et à notre époque moins qu'à toute autre, on oublie quelquefois sur combien de recherches péniblement poursuivies et minutieusement contrôlées reposent ces belles compositions où des milliers de détails viennent se fondre dans la majesté de l'ensemble. Ceux qui ne cherchent pas dans l'étude de l'histoire une vaine satisfaction pour leur curiosité, mais qui s'inspirent d'un sentiment plus élevé et plus digne des esprits sérieux, l'amour de la vérité, cet idéal suprême contre lequel conspirent dans tous les temps la passion et l'ignorance, savent au prix de quels labeurs l'écrivain consciencieux parvient à la saisir. Ils se gardent bien d'accueillir de confiance les faits qui, pour les lecteurs superficiels, semblent porter tous les caractères de la certitude. Ils savent que les opinions les plus accréditées ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire; ils savent enfin que les éléments de la vérité, les sources de la certitude, se trouvent surtout dans les documents authentiques, qui, tirés des archives départementales et municipales ou des titres conservés par les familles fidèles à la religion des souvenirs, passent dans les utiles publications des Sociétés sa-

Digitized by Google

vantes, accomplissant aujourd'hui l'œuvre qui assure une gloire éternelle à cette corporation des Bénédictins que l'on peut égaler, mais que l'on ne surpassera jamais.

Nous ne saurions donc trop honorer les travaux tels que ceux que je suis heureux d'avoir à signaler aujourd'hui, tout en regrettant de ne pouvoir, dans un exposé nécessairement succinct, en faire ressortir tous les mérites.

La Société des antiquaires de Picardie, qui a déjà publié quarante-deux volumes, a mis dernièrement au jour le XXIIIe volume de ses Mémoires, le XIe de ses Bulletins et le VIIIe de ses Documents inédits. Cette dernière série se compose de publications considérables : ce sont de forts volumes in-4° de six à sept cents pages chacun, imprimés en petits caractères et réunissant, par conséquent, un nombre prodigieux de pièces ou d'informations. Les tomes I et II contiennent les *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, par M. A. Bouthors, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres au concours de 1854; le tome III, l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par dom Grenier; le tome IV, les *Recherches historiques et critiques sur les comtes de Beaumont-sur-Oise, du XIe au XIIIe siècle, avec une carte du comté*, par M. Doüet d'Arcq; le tome V, l'*Histoire de la ville de Doullens*, par M. l'abbé Delgove, ouvrage couronné par l'Académie en 1863; le tome VI, le *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp*, par M. Peigné-Delacourt; et enfin les tomes VII et VIII, les *Bénéfices de l'église d'Amiens* et l'*État général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens, en 1730*, par M. Darsy.

On n'oubliera pas qu'indépendamment des publications dont a dû s'occuper spécialement la section de philologie et d'histoire, publications qui ont été l'objet de rapports faits avec un soin tout particulier par notre confrère M. Desnoyers, il en est d'autres fort remarquables qui ont aussi justement mérité d'attirer souvent sur elles l'attention de la section d'archéologie.

La Picardie occupe une place considérable dans l'histoire religieuse, militaire et civile de notre pays. Les événements particuliers qui constituent sa vie propre ne peuvent se détacher ni de celle des autres provinces ni de celle de la nation entière, qu'on l'étudie soit dans ces époques troublées où les guerres féodales les mirent aux prises, soit dans les temps modernes, depuis qu'elles se sont fondues dans cette merveilleuse unité qui fait la force et la grandeur de la France. Mais, en venant se ranger successivement sous le

Digitized by Google

même drapeau, les provinces n'ont pu renoncer à ces traditions locales, à ces nombreux souvenirs qui leur rappellent un passé souvent glorieux. La grande patrie n'a point à s'offenser si les noms de Picardie, de Normandie, de Poitou, de Bourgogne ne se sont pas plus effacés du cœur de leurs habitants que de leur histoire; les sentiments qu'ils réveillent se concilient fort bien avec l'amour de la patrie commune, car il n'existe plus entre ces grandes provinces d'autres rivalités que celles qui résultent du désir d'accroître par le travail la prospérité matérielle de la France, de la maintenir au premier rang dans l'ordre de la science, des lettres et des beaux-arts, de préparer avec le même soin d'intrépides défenseurs pour cette vaillante armée qui ne s'appelle plus aujourd'hui que l'armée de la France.

La Société des antiquaires de Picardie a payé un large tribut à l'histoire des établissements religieux de la province. Nous trouvons dans ses Mémoires une Étude de M. Salmon sur l'époque où ont eu lieu la prédication de l'Évangile et le martyre de saint Firmin; l'Origine Royenne de l'institution des Filles de la Croix, par M. l'abbé Corblet; les Études sur la vie de saint Angelbert, par M. Henoyn; l'Histoire de l'abbaye du Gard, par M. l'abbé Delgove. Mais deux importantes publications, relatives à l'histoire ecclésiastique, méritent une mention toute spéciale : l'une est le *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp*, par M. Peigné-Delacourt; l'autre est l'*État général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens, en 1730*, par M. Darsy.

L'auteur du premier ouvrage s'est inspiré des idées qui ont engagé le Comité des études historiques à donner dans la Collection des documents inédits une large place à ces précieux cartulaires, qui nous permettent de pénétrer dans les détails les plus intimes de la vie monastique et de la société féodale. On peut se faire une idée de la multitude des renseignements que contiennent les 940 chartes publiées par M. Peigné-Delacourt. Elles embrassent un espace de 372 ans, depuis la fondation de l'abbaye, en 1129, par l'évêque Simon de Vermandois, jusqu'en l'année 1496. La transcription de toutes ces pièces, conservées dans les archives départementales de l'Oise, est un travail considérable. L'éditeur a suivi pour leur publication l'ordre alphabétique adopté par les religieux de l'abbaye dans le classement des actes, répartis par ordre de matières, ce qui permet de se diriger dans les recherches spéciales ayant pour

Digitized by Google

objet les affaires de la communauté. Il a reconnu cependant que l'ordre chronologique convient beaucoup mieux pour établir la suite des événements que mentionnent les actes, et il a répondu à ce besoin au moyen d'une table où ils sont classés d'après leurs dates. Mais un cartulaire n'est pas une histoire : il ne renferme que les matériaux de l'édifice qui reste à construire; ce travail, M. Peigné-Delacourt nous le promet. Il y joindra des dessins qu'il a déjà fait exécuter à la bibliothèque d'Oxford d'après les portefeuilles de Gaignières. L'œuvre de l'historien se complétera donc par celle de l'archéologue, qui fera connaître la riche ornementation des pierres tombales que renfermait autrefois le monastère et les sceaux armoriés de ses nombreux donataires religieux et laïques, ainsi que ceux des ecclésiastiques qui ont concouru à la rédaction des chartes.

Les *Bénéfices de l'église d'Amiens, ou État général des biens, revenus et charges du clergé du diocèse d'Amiens, en 1730*, appartiennent à une tout autre époque de notre histoire ecclésiastique.

Cet inventaire des biens et des charges du clergé, dressé en vertu d'une déclaration royale qui prescrivait une enquête sur les revenus des bénéfices, déjà fort instructif par lui-même, le devient à un plus haut degré à cause des notes nombreuses qui en sont le minutieux commentaire. Elles donnent l'histoire de chacun des biens énumérés d'après les documents originaux auxquels l'auteur a eu recours. Il a placé en tête des deux énormes volumes qui contiennent cet inventaire une histoire de l'origine de l'église d'Amiens, de la formation et des limites de son diocèse, l'énumération de ses établissements religieux. Nous pouvons apprécier ainsi l'importance des biens du clergé, ses rentes, ses dîmes, ses fondations et les nombreuses localités sur lesquelles s'étendaient ses domaines. Mais la connaissance de ces revenus, de ces bénéfices, de ces intérêts matériels, ne peut épuiser la curiosité et l'intérêt. Nous nous intéressons sans doute à l'origine et à la constitution de ces riches bénéfices, mais nous nous inquiétons plus de ce qui concerne le personnel des bénéficiaires en faveur desquels ils ont été établis. C'est ce que nous font connaître les nombreuses notes dans lesquelles l'auteur donne, sur un grand nombre de personnages, des renseignements dont plusieurs sont fort piquants.

L'*Histoire de la ville de Doullens*, par M. l'abbé Delgove, nous introduit dans la vie politique et militaire. La position de cette ancienne place forte, à quelques lieues de la frontière, l'exposa plus d'une

Digitized by Google

fois à l'invasion, et par ce côté la fit participer aux destinées générales de la France. On pourrait s'étonner toutefois que l'auteur ait consacré plus de 500 pages d'un volume in-quarto à l'histoire d'une ville qui compte à peine aujourd'hui 4,500 habitants. Il est aisé de voir que l'auteur a traité son sujet avec amour, comme il le dit lui-même; il n'a voulu rien négliger pour être aussi complet que possible, et, comme s'il eût voulu répondre d'avance à l'objection qui pourrait lui être faite, il a divisé son travail en deux parties, dont l'une fait connaître la participation prise par Doullens aux événements les plus importants qui appartiennent à l'histoire générale de la province et du royaume; la seconde est une véritable monographie, qui concentre l'attention du lecteur sur l'intérieur de la ville, reproduit les divers traits de sa physionomie à toutes les époques, et fait connaître ses établissements religieux, ses hospices, son organisation municipale, ses administrations multiples, son industrie, son commerce, ses jeux; ses mœurs et ses usages. Une œuvre ainsi conçue n'est pas seulement un monument destiné à flatter ce sentiment d'affection que nous portons tous au fond du cœur pour la cité, grande ou petite, qui nous a vus naître; elle est pour tous un sujet d'étude.

On sait que c'est en Picardie que commença la révolution communale, et qu'elle y eut les résultats les plus décisifs. Ceux qui s'intéressent à l'histoire des communes de Soissons, de Cambrai, d'Amiens, de Laon, éprouvent le même genre de curiosité à l'égard de celle de Doullens, issue des mêmes circonstances et condamnée aux mêmes vicissitudes. La charte constitutive de la commune de Doullens, en date du 7 juin 1202, avait été concédée par Guillaume, comte de Ponthieu, sous toutes réserves des droits de la sainte Église, de ceux du comte, de ses héritiers et des principaux seigneurs du comté. Le comte se réservait ainsi de reprendre, si l'occasion s'en présentait, les franchises que la nécessité lui avait fait accorder. C'est l'histoire bien connue de toutes les communes qui, à cette époque, soutinrent, pour conquérir leur liberté, des luttes dont un grand écrivain nous a raconté les dramatiques aventures. Investir la commune des droits de justice patrimoniale, c'est-à-dire du droit d'être seule juge dans l'étendue de la ville et de la banlieue, c'était porter une grave atteinte à l'organisation féodale. Les rois, dont l'autorité ne pouvait s'établir qu'aux dépens du pouvoir des seigneurs, ne pouvaient manquer de favoriser et de con-

Digitized by Google

sacrer par leurs chartes l'indépendance des communes, en prenant sous leur protection la bourgeoisie élevée à la hauteur des prétentions seigneuriales. L'échevinage de Doullens, malgré cet appui, fut, comme les administrations des autres communes émancipées, constamment sous les armes pour repousser les attaques des puissances intéressées dans la question. Comtes, barons, seigneurs ecclésiastiques, monastères, protestent et joignent successivement les actes aux protestations. «Mais, dit très-bien M. Darsy, ils ne savent pas quels trésors de vitalité et d'énergie la nouvelle commune a déjà amassés au sein de son échevinage. Forts de leurs droits et résolus d'apporter dans la défense la même ténacité qu'ils ont mise dans la conquête, ils sont là, toujours debout, les mandataires de la petite cité, veillant aux intérêts qui leur sont confiés, prêts à la lutte et disant à chaque tentative d'empiétement: «Tu ne «passeras pas!» Et presque toujours la voix des prévôts et les arrêts des parlements, sanctionnant les jugements au profit du défendeur, répètent sur le ton souverain de la justice à l'envahisseur: *Tu ne passeras pas!*»

Ce caractère de la petite cité, mis en relief par l'auteur, déjà si accentué au XIIe siècle, se retrouvera à toutes les époques de son histoire. M. Delgove en a recueilli tous les traits avec le respect filial du citoyen et le scrupule consciencieux du savant. Dans le cours de ses nombreux récits, embrassant successivement l'histoire de Doullens aux époques gauloise, gallo-romaine, mérovingienne, carlovingienne, sous la monarchie, sous la République, sous la Restauration, l'auteur a eu plus d'une occasion de signaler, dans la belle province à laquelle il appartient, ce courage et ce patriotisme dont la dernière guerre vient de nous offrir encore d'éclatants témoignages.

Après avoir, dans cette première partie, recueilli tous les éléments que les fastes de la ville de Doullens fournissent à notre histoire générale, M. l'abbé Delgove n'a pas été moins heureux dans l'exposition des faits qui constituent sa vie intérieure.

C'est en publiant à grands frais des ouvrages tels que ceux sur lesquels je viens, Messieurs, d'appeler plus particulièrement votre attention (ce sont les plus récents, et j'ai dû me borner à mentionner simplement les autres), que la Société des antiquaires de Picardie a conquis une si belle place parmi les compagnies savantes des départements. Mais je m'en voudrais si je passais sous silence un de ses titres

Digitized by Google

les plus sérieux à la reconnaissance du monde savant. La Société des antiquaires de Picardie, qui a élevé des statues à Pierre l'Ermite et à Du Cange, a pu ériger un des plus beaux musées d'antiquités qui existent aujourd'hui en France. Elle a consacré à la fondation de cette œuvre monumentale une somme de 1,500,000 francs. Commencé en 1854, achevé en 1867, le musée d'Amiens forme un vaste quadrilatère décoré d'une magnifique façade. Les galeries extérieures, qui renferment les objets les plus précieux, sont moins remarquables encore par leur étendue que par la manière dont elles sont éclairées et l'harmonieuse simplicité de leur décoration. Les richesses archéologiques qu'a recueillies la Société, soit par des acquisitions faites dans le pays, soit au moyen des fouilles qu'elle a pratiquées, sont aujourd'hui, par les soins de son savant et zélé secrétaire général, M. Garnier, classées dans les galeries du musée, où elles sont accessibles à tous. On y a de plus installé sa bibliothèque, qui sera mise libéralement à la disposition des personnes étrangères à la compagnie. Ceux qui savent combien sont bornées les ressources que possèdent les Sociétés même les plus florissantes s'étonneront certainement de voir la Société des antiquaires de Picardie en état de faire à la commune d'Amiens un cadeau si splendide. Ils l'attribueront peut-être à la libéralité de quelque millionnaire. Hélas! Messieurs, la France n'a pas encore le bonheur de posséder en bien grand nombre, comme les États-Unis et l'Angleterre, des millionnaires disposés à consacrer leur fortune à l'érection de quelque monument public, à la dotation de quelque grande institution scientifique ou littéraire! C'est au moyen de trois loteries, ouvertes avec l'autorisation du Gouvernement, que la Société des antiquaires de Picardie est parvenue à réaliser les 1,500,000 francs appliqués à son œuvre méritoire. Il viendra un temps, il faut bien l'espérer, où la France aura aussi ses Cooper, ses Cornell, ses Vassar, ses Sheffield, ses Peabody, et où il ne sera plus nécessaire, pour fonder un musée, un laboratoire ou un cabinet d'anatomie, de faire appel à cette générosité de mauvais aloi qui a pour secret mobile l'espoir de gagner le gros lot! Je me hâte de faire observer que ce n'est pas à la Picardie que peut s'appliquer le regret que je viens d'exprimer. Il y a peu de provinces, en effet, dont les habitants se montrent plus généreux à l'égard de leurs établissements scientifiques. De nombreuses donations, des legs considérables ont permis à la Société des antiquaires de multi-

Digitized by Google

plier ses publications, d'ouvrir des concours et de décerner des prix, et je ne puis trouver un moment plus favorable pour rappeler une promesse de 40,000 francs ayant pour but d'aider à la rédaction et à la publication des suites au Glossaire de Du Cange et d'encourager les recherches sur la topographie archéologique. Les donateurs, qui portent un nom qui vient d'être, il n'y a qu'un instant, signalé à un autre titre, sont M. et Mme Peigné-Delacourt.

Des travaux sérieux ont recommandé au Comité des travaux historiques la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Créée en 1847, elle se composait alors de quarante membres; elle en compte aujourd'hui deux cent trente. Depuis cette époque, elle a publié chaque année un volume de son Bulletin, où sont traités des sujets d'histoire et d'archéologie locales. Pour mettre à la disposition des travailleurs les textes originaux où se trouvent les sources de l'histoire de la province, elle a, dès l'année 1850, publié en deux volumes in-4°, sous le titre de *Bibliothèque historique de l'Yonne*, un recueil de chroniques, légendes et documents divers, dont les uns n'avaient jamais été imprimés et dont les autres étaient enfouis dans les in-folios de Baluze, de Labbe et des Bénédictins. Quatre ans après a commencé, sous le titre de *Cartulaire général de l'Yonne*, la publication de trois volumes contenant plus de trois mille chartes. Cette publication, dirigée par M. Quantin, archiviste du département, a attiré à plusieurs reprises l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a, dans son concours d'antiquités nationales, accordé, en 1855, une mention honorable au premier volume, et, en 1861, une médaille au second. Le troisième, qui a paru récemment et qui est consacré au XIIIe siècle, n'est pas moins remarquable. La géographie de la cité d'Auxerre et du *pagus* de Sens a valu aussi à son auteur, M. Quantin, une mention très-honorable. M. Quantin l'a fait précéder d'un mémoire dans lequel il décrit l'état moral, politique, religieux et administratif de la contrée à l'époque du XIIIe siècle.

En 1863, la Société a publié, en deux volumes in-8°, l'*Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans les contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne.* Ce travail n'intéressait pas seulement l'histoire locale, car, les chefs des deux partis, le maréchal de Saint-André, le cardinal de Guise, le prince de Condé, l'amiral de Coligny, Dandelot et le cardinal de Châtillon ayant de grandes possessions et de somptueuses résidences dans ce pays, c'est là que

Digitized by Google

commencèrent constamment les prises d'armes, pendant les dix premières années de ces sanglantes guerres.

Ce livre excellent, dû à la plume exercée du savant et laborieux président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, M. A. Challe, a été honoré, par l'Académie des inscriptions, du second prix Gobert. L'auteur, obéissant à un scrupule respectable, s'était demandé s'il était bien à propos de remettre en lumière les tristes souvenirs que réveille l'histoire de trente années de discordes sanglantes, de guerres acharnées, de dévastations et d'excès de tout genre, dans une contrée connue jusque-là pour la douceur de ses mœurs, et où jamais les passions n'avaient approché du degré de violence qu'elles présentent à cette douloureuse époque. Mais il a pensé que, quelles qu'aient été les fureurs de nos devanciers, on peut tirer de précieux enseignements du spectacle des crimes commis par les deux partis et des catastrophes qui les ont successivement accablés, pour éviter à jamais le retour de semblables calamités. Les terribles leçons, sans doute, que donne l'histoire des guerres politiques ou religieuses (nous ne le savons que trop), ne produisent pas toujours l'effet qu'on devrait en attendre; mais il ne faut point se lasser de les mettre sous les yeux des peuples et de leur rappeler les fautes auxquelles ils doivent imputer leurs désastres et les vertus qui leur permettent de les réparer. L'affligeant tableau des malheurs et des souffrances de la patrie, la pitié qu'ils inspirent, augmentent encore l'affection qu'a pour elle toute âme bien née, et, en voyant à quels excès conduit le déchaînement des passions, on comprend mieux le prix de la tolérance, de la modération et de la sagesse.

C'est encore à M. Challe qu'est due l'intéressante *Étude sur deux cantons de l'ancien Nivernais et de l'ancien Gâtinais*, publiée en 1872 par la Société des sciences historiques de l'Yonne.

Ces deux cantons ont été réunis au département en 1789, mais ils avaient leur histoire séparée, et, comme le fait voir M. Challe, une histoire très-tranchée et abondant en faits graves et quelquefois fort émouvants.

En 1864, la Société, avec l'aide de l'administration départementale, qui avait mis à sa disposition les agents voyers vicinaux, a procédé à la recherche de toutes les voies romaines de la contrée. Les renseignements dus à cette importante opération ont été exposés avec les détails nécessaires, accompagnés d'une carte générale, de plans

Digitized by Google

et profils des voies découvertes, dans un mémoire de MM. Quantin et Boucheron, agent voyer chef, directeurs de cet important travail.

Une des publications les plus intéressantes, sans contredit, de la la Société de l'Yonne, est celle de *Lettres de l'abbé Lebeuf*, ce savant historiographe de Paris, cet archéologue érudit qui, au siècle dernier, avait compris toute l'importance de l'archéologie monumentale du moyen âge, cette science que notre siècle a retrouvée et développée. Vous m'approuverez, Messieurs, si je saisis cette occasion pour rappeler ici le nom d'un des hommes qui ont contribué le plus à en répandre le goût et à en vulgariser les résultats, M. de Caumont, dont la mort, annoncée ici même l'année dernière (car les Sociétés, comme les familles, dont quelques-unes sont parfois si cruellement éprouvées, ont aussi leurs jours de deuil), avait causé une si vive émotion parmi les nombreux amis de ce digne et excellent missionnaire de la science.

Les *Lettres de l'abbé Lebeuf* ont eu pour éditeurs MM. Cherest et Quantin. Elles abondent en renseignements instructifs et curieux. Nous connaissions l'abbé Lebeuf, sa vie et ses œuvres, si bien appréciées par notre confrère, M. Hippolyte Cocheris, dans son introduction à la nouvelle édition de l'*Histoire du diocèse de Paris*. Sa correspondance, qui présente un intérêt général, en offrait un tout particulier à la Société historique de l'Yonne. Lebeuf est, avec Sainte-Palaye, le plus illustre représentant des études historiques dans l'Auxerrois; l'honneur de rendre hommage à sa mémoire appartenait donc surtout à la ville qui l'a vu naître et à la compagnie qui se place sous le patronage de ce nom respecté. Quatre sources principales ont fourni aux éditeurs les lettres qu'ils ont publiées : la collection de la Société des sciences historiques de l'Yonne, celle de M. Fontaine et deux recueils conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. La plus abondante est la seconde; elle se compose de trois volumes in-4°, contenant à eux seuls 147 lettres autographes, écrites de 1713 à 1752. La famille Garsemont de Fontaine, à laquelle la première collection appartient, n'a pas hésité à la mettre à la disposition des éditeurs. En offrant à M. de Fontaine l'expression de leur gratitude, ils rendent un juste hommage au noble sentiment qui fait préférer à la satisfaction stérile de posséder seul un trésor littéraire le plaisir d'en procurer la jouissance à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques. L'auteur de la préface du premier volume de cette correspondance, M. Cherest, avoue,

Digitized by Google

avec une franchise qui l'honore, que l'on aurait tort d'y chercher ce que l'on admire dans les productions plus connues de l'abbé Lebeuf.

Quand le célèbre écrivain, dit-il, eut atteint la maturité de son âge et conquis la plénitude de son talent, il prodigua dans ses ouvrages et jusque dans les moindres fragments de sa correspondance journalière les trésors de son immense érudition. Au lieu de restreindre l'activité de son esprit aux minuties de l'histoire locale, il scruta les antiquités de la France entière. C'est qu'alors il avait, par des lectures sans nombre, par des recherches opiniâtres, par des voyages intelligemment dirigés, et par un commerce fécond avec les savants les plus illustres de l'époque, accumulé des matériaux de tout genre que la mort ne lui permit pas d'épurer entièrement. Les premières lettres publiées sont des œuvres de sa jeunesse; elles s'arrêtent à l'année 1725, lorsqu'il comptait à peine trente-huit ans. Jusqu'à cette époque, le sous-chantre d'Auxerrois avait consacré les forces les plus vives de son intelligence à la liturgie et à l'hagiographie. Il s'était jeté avec ardeur au plus fort des querelles qui, sur les questions qu'il traitait, divisaient l'Église. Les lettres dont nous parlons ne contiennent donc pas, comme celles du second volume, les épanchements d'une existence paisible et respectée de tous, mais les luttes et les déboires du théologien, de l'homme de controverse et de polémique. Le deuxième volume de sa correspondance présente un tout autre caractère. Il y annonce et prépare, pour ainsi dire, les travaux dont il veut s'occuper et qu'il a l'intention de publier dans un des nombreux recueils qu'il a si longtemps enrichis. Ce sont souvent de véritables dissertations sur les sujets les plus divers, et l'on n'admire pas moins la fécondité de ses aperçus que la sagacité dont il fait preuve dans ses recherches. Quelques mots d'éloge au savant laborieux auquel la Société de l'Yonne a offert un juste hommage ne me paraissent pas déplacés dans une enceinte où sont réunis en si grand nombre les dignes émules qui ont recueilli ses traditions.

Les publications que je viens d'indiquer n'ont pas épuisé l'activité des membres de la Société historique de l'Yonne. Elle a publié, en 1868, les deux derniers volumes d'une *Étude sur Vézelay*, par M. Cherest, dont le premier avait paru dans son Bulletin de 1862. Cet ouvrage a été apprécié à l'époque du concours des Sociétés savantes, en 1869, par notre confrère M. Jourdain. En faisant connaître l'intérêt qu'il présente, il avait en même temps

Digitized by Google

révélé un important service rendu à la science par M. Cherest. Dans l'exemplaire unique qui existe de la *Chronique de Vézelay*, par Hugues de Poitiers, vingt-six feuillets ont été lacérés du haut en bas vers le milieu de leur largeur. M. Cherest a pu, à force de patience et d'habileté, restituer, sinon le texte même de la chronique, mais du moins les événements racontés par le chroniqueur et embrassant une période de trois années, de 1152 à 1155. Augustin Thierry a fait connaître la lutte opiniâtre des bourgeois de Vézelay contre les moines de l'abbaye de Sainte-Marie-Madeleine [1]. Mais l'illustre historien, que préoccupait surtout l'étude du mouvement communal, s'est borné à mettre en saillie les principaux actes du drame terrible et complexe dont le chroniqueur lui avait fourni les éléments. Il n'avait pas oublié de peindre, à côté des bourgeois combattant pour leur indépendance, le représentant de la féodalité laïque, le comte Guillaume de Nevers, s'alliant aux gens de la commune pour humilier l'orgueil des abbés de la Madeleine et s'enrichir, s'il le pouvait, de leurs dépouilles.

Mais ce n'était pas seulement la turbulence des bourgeois et la rapacité du comte de Nevers qui inquiétaient les moines de la Madeleine : c'étaient encore les tendances unitaires des Clunisiens, qui prétendaient soumettre à la même règle toutes les abbayes bénédictines de France et imposer leur suprématie à Vézelay comme ailleurs; c'étaient aussi les efforts de l'évêque d'Autun pour faire valoir leur autorité diocésaine; c'était, enfin, la politique envahissante du roi de France, qui, dans le conflit de tant de prétentions diverses, cherchait l'occasion d'une nouvelle conquête. Les moines de la Madeleine ne voulant pas plus céder aux comtes de Nevers qu'aux bourgeois, à Cluny qu'à Autun, au roi de France qu'à tous les autres, la lutte devait se prolonger et se prolongea en effet indéfiniment. L'auteur de l'étude sur Vézelay l'a suivie dans toutes ses phases jusqu'aux événements qui, en 1312, assurèrent le triomphe de l'autorité royale. Là ne s'est pas arrêtée son œuvre : il a exposé de la manière la plus complète les relations de l'abbaye, soit avec les pouvoirs laïques, soit avec les habitants, jusqu'au moment où une bulle pontificale du 30 janvier 1538, enlevant à l'ordre de Saint-Benoît une de ses plus fameuses maisons, supprima le monastère et le remplaça par un collége de chanoines.

[1] Lettres 22, 23 et 24 sur l'histoire de France.

Digitized by Google

L'histoire de la collégiale de Vézelay, depuis son établissement jusqu'en 1790, n'est nullement dépourvue d'intérêt. Quant à la petite ville autour de laquelle s'étaient agitées tant de passions ambitieuses, M. Cherest aime à rassembler tous les traits qui mettent en relief l'énergie de ses habitants et la constance avec laquelle ils ont toujours défendu leurs droits et leur indépendance. Ils adhérèrent de bonne heure aux doctrines du protestantisme, et, pendant les crises orageuses du xv° siècle, les franchises municipales, qui devaient bientôt disparaître au milieu des splendeurs de la monarchie absolue de Louis XIV, avaient atteint un développement qu'elles n'avaient jamais connu dans les siècles précédents.

La Société d'émulation de Montbéliard, par laquelle je termine ce rapport, a été fondée en 1852. Elle ne s'est pas uniquement livrée aux recherches historiques et archéologiques; elle s'est occupée de faire connaître l'état général du pays et de constater les progrès qu'il a faits dans l'industrie et les sciences, de reproduire les détails les plus intéressants de sa faune et de sa flore, d'étudier enfin sa constitution historique et géologique.

Parmi les travaux, concernant particulièrement l'histoire, que contiennent les dix volumes, et qui sont dus principalement à M. le pasteur Tuefferd[1], à MM. Quiquerez[2] et Tuetey[3], le Comité a distingué les deux derniers, qu'elle a publiés tout récemment; ils ont pour titre : *Les Écorcheurs sous Charles VII* (2 forts vol. in-8°), dont l'auteur est M. Tuetey. En récompensant l'œuvre importante dont la Société d'émulation de Montbéliard vient d'enrichir la science historique, la section d'histoire et de philologie a saisi cette occasion de témoigner sa sympathie pour une compagnie qui, malgré l'exiguïté de ses ressources, a déjà produit plusieurs intéressants travaux.

Les bandes sauvages qui, au xiv° siècle sous le nom de *Grandes compagnies*, et au xv° siècle sous le nom plus expressif d'*Écorcheurs*, ont répandu pendant plusieurs années la terreur dans plusieurs de nos provinces, occupent une grande place dans les récits des chroniqueurs et des historiens de cette époque lamen-

[1] *Essai sur l'administration gouvernementale du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries, jusqu'en 1793.*

[2] *Histoire des comtes de Ferrette.*

[3] *Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en Franche-Comté, et en particulier dans le comté de de Montbéliard.*

Digitized by Google

table. Le tableau des horreurs commises par ces pillards, à la tête desquels on est étonné de trouver le frère du duc Charles de Bourbon, le bâtard d'Armagnac, Antoine de Chabannes, depuis comte de Dammartin, et Pothon de Saintrailles et La Hire, inspire une profonde pitié pour le pauvre peuple qui ne se voyait délivré des troupes étrangères que pour être envahi par ces bandes d'écorcheurs.

« Tout le tournoyement du royaume de France, dit Olivier de la Marche [1], estoit plein de places et de forteresses dont les gardes vivoient de rapine et de proye; et par le milieu du royaume et des païs voisins s'assembloient toutes manières de gens de compagnies (que l'on nommoit escorcheurs) et chevauchoyent et aloient de païs en païs et de marche en marche, querans victuailles et aventures pour vivre et pour gaigner sans regarder n'espargner le païs du roy de France, du duc de Bourgogne ne d'autres princes du royaume. »

C'est peu de temps après le traité d'Arras, en 1444, que les provinces au nord de la Seine virent apparaître ce ramassis de brigands, pourvus d'une organisation militaire, qui renouvelèrent les entreprises des grandes compagnies, avec cette différence que les excès de toute nature commis par les nouveaux routiers effacèrent tous les exploits de leurs devanciers et laissèrent un souvenir impérissable dans l'esprit des populations épouvantées de tant d'horreurs.

M. Tuetey, répondant au vœu exprimé par la Société de Montbéliard, a rassemblé avec le plus grand soin tous les documents qu'ont pu lui fournir nos riches archives nationales et les archives étrangères, en mettant à profit les récits des chroniqueurs, pour retracer une histoire complète de ces dernières grandes compagnies. Il les a suivies dans leurs courses aventureuses, marquées à chaque pas par le meurtre et l'incendie, à travers la Bourgogne, la Lorraine et l'Alsace, et plus tard dans la Suisse, lorsque le conseil du roi, dirigé par le célèbre duc de Richemont, se décida à mener hors de France ces hordes sous la conduite du Dauphin. Ce n'est qu'après cette campagne de 1444 que put être accomplie, par la création des armées permanentes, la réforme militaire qui est l'œuvre capitale du règne de Charles VII.

Le premier volume est consacré au récit animé de chacune des expéditions des écorcheurs; le second contient une série de docu-

[1] *Mémoires*, chap. IV.

Digitized by Google

ments qui ne sont pas moins intéressants que l'histoire elle-même. Ils sont au nombre de 118 et méritent d'être lus avec une attention toute particulière, non-seulement parce qu'ils sont pour l'histoire les meilleures pièces justificatives, mais parce qu'ils offrent une foule de détails qui font pénétrer profondément dans la connaissance des mœurs et des usages de cette époque.

On doit savoir gré à la Société d'émulation de Montbéliard de les avoir publiés. On ne sait pas assez combien de pareils travaux sont de nature à faciliter les études historiques. Disséminés dans les milliers de volumes de bulletins et de mémoires publiés par les Sociétés savantes des départements, ils offriraient une riche moisson de renseignements aux savants qui pourraient les consulter. Mais, malgré de louables tentatives, il ne paraît pas facile de répondre suffisamment au désir souvent exprimé d'en posséder un catalogue. Depuis qu'en vertu d'un arrêté de M. le ministre Rouland, en date du 22 février 1858, le Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France a pris le titre de Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, il s'est fait un devoir d'examiner avec le plus grand soin tous les travaux contenus dans les bulletins et les mémoires que lui ont adressés les Sociétés départementales, et de consigner dans une Revue spéciale le résultat de ses études. La table générale qu'il vient de publier des articles contenus dans ses Bulletins et sa Revue fournira sans doute un grand nombre d'indications qui pourront, dans une certaine mesure, donner satisfaction au désir si légitime de connaître les principales publications des Sociétés savantes. M. Octave Teissier, membre non résidant, a bien voulu se charger de cet utile travail. Président de la Société académique du Var, M. Octave Teissier est connu par la publication de plusieurs savants ouvrages, parmi lesquels il me suffira de citer son intéressante *Histoire de Toulon au moyen âge*, son *Inventaire des archives communales de Toulon*, sa *Statistique du département du Var*. En se vouant à la publication de la table qu'il vient de mener à bonne fin, et en accomplissant ainsi une œuvre de dévouement et de patience, il a acquis des droits incontestables à la reconnaissance du Comité, dont la tâche sera toujours agréable lorsqu'il devra rendre hommage au mérite de Sociétés telles que celles dont je viens de signaler les travaux, et à mentionner parmi ses correspondants des membres aussi zélés que M. Octave Teissier.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

L'affluence des délégués des Sociétés savantes aux réunions de la Sorbonne grandit tous les ans; nous le disions dans un de nos précédents comptes rendus, l'institution a pris racine; chacun en a compris les avantages, et quelque jour la salle de la section d'archéologie sera trop étroite pour contenir la foule sérieuse et attentive qui s'y presse. Nous n'aurions donc qu'à remercier, au nom du Comité, nos collaborateurs des départements de leur fidélité à apporter à la Sorbonne les excellentes communications que nous allons nous efforcer de faire connaître, si nous n'avions à présenter une observation d'intérêt général, que l'on permettra à l'expérience d'un auditeur qui, depuis la fondation de ces réunions, n'en a pas manqué une séance. Parfois, les lecteurs ou les improvisateurs gardent la parole trop longtemps pour qu'il soit possible d'entendre tous ceux qui mériteraient d'être entendus. Je sais qu'ils sont souvent encouragés à prolonger leurs savants aperçus par les applaudissements de l'assemblée, et aussi par l'assentiment du bureau lui-même; cependant nous ne devons pas laisser oublier qu'il ne faut pas apporter de volumineux mémoires à la Sorbonne, ni surtout y disserter trop longuement. Si nous lisons, que les morceaux soient achevés, mais brefs; si nous discourons, contentons-nous d'exposer les points saillants de nos découvertes. Le secrétaire de la section d'archéologie est autorisé à parler ainsi par le nombre de lectures ou de communications annoncées, envoyées même, que l'on n'aura pu faire connaître dans les séances de 1874. Quoi qu'il en soit, il le repète, les amis de l'archéologie n'ont qu'à se féliciter du succès toujours croissant de ces assises scientifiques, auxquelles M. de Fourtou, ministre de l'instruction publique, porte, comme ses prédécesseurs, un véritable intérêt. Cet intérêt, M. le Ministre l'a prouvé, non-seulement par sa présence à l'une de nos séances, mais encore par les bonnes paroles qu'il nous a adressées, soit entre deux lectures à la séance du 9 avril, soit dans le discours qu'il a prononcé le 11, devant l'assemblée générale des délégués des Sociétés savantes des départements.

Digitized by Google

Séance du 8 avril 1874.

M. le baron Textor de Ravisy, de la Société académique de Nantes, donne lecture d'un mémoire *Sur l'inscription murale en pâli de la pagode d'Odeypore dans l'Hindoustan* (*Malva*). Le sujet n'est pas de ceux que l'on traite d'ordinaire dans nos réunions, mais la France, qui possède d'importantes colonies dans l'Inde, ne peut pas se montrer moins soucieuse de l'histoire et des monuments du berceau de la civilisation européenne que de l'histoire et des antiquités de l'Afrique française. On a donc écouté avec plaisir M. de Ravisy, qui, ayant commandé pendant dix années à Karikal, a eu l'occasion de se familiariser avec les mœurs et les idées religieuses de l'Hindoustan. Bien qu'il ait pris soin de décliner le titre d'indianiste, M. le baron de Ravisy a traité une question qui est avant tout du ressort de la critique philologique. L'ancien commandant de Karikal a recherché lequel des deux savants qui se sont occupés de l'inscription d'Odeypore, le R. P. Burthey, de la compagnie de Jésus, et le brame Kamala-Kanta, avait le mieux traduit cet important document. Des questions du plus grand intérêt pour l'histoire du bouddhisme et du christianisme dans l'Inde sont engagées dans cette affaire de l'inscription d'Odeypore, que brame et jésuite traduisent différemment. On comprendra que je laisse aux indianistes la tâche de décider entre les deux interprétations citées *in extenso* par M. le baron de Ravisy; je me contenterai de noter que cette inscription paraît remonter au XIe siècle de notre ère.

M. Castan a envoyé un mémoire intitulé *La Vierge des Carondelet*, qui, en l'absence du secrétaire de la Société d'émulation du Doubs, a été lu par M. Chotard, président de cette savante compagnie. Ce mémoire est consacré à l'histoire d'un admirable tableau de Fra Bartolomeo, peint sur panneau de bois, que possède la cathédrale de Besançon. Le sujet est la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, portée par des anges et glorifiée par plusieurs saints. Ces saints, au milieu desquels on distingue, selon l'usage, le donateur agenouillé, sont saint Sébastien, saint Jean-Baptiste, saint Étienne, saint Antoine et saint Bernard[1]. M. Castan commence par établir, avec toute raison, que ce tableau est l'une des rares peintures de Fra Bartolomeo qui existent en France; mais il ajoute que ce morceau

[1] Ce tableau a 2^m,80 de hauteur et 2^m,30 de largeur.

Digitized by Google

d'art est fort peu connu. Notre savant confrère me permettra-t-il de protester contre cette dernière assertion? Que ce tableau soit mal éclairé dans la cathédrale de Besançon, comme le regrette M. Castan, tout le monde en convient, mais qu'il soit fort peu connu, voilà ce que n'admettront pas les amateurs des arts, qui tous l'ont vu ou du moins en ont entendu parler. Comment en serait-il autrement? Le Louvre ne possède que deux tableaux de ce peintre, l'un des plus grands artistes qu'ait fourni l'ordre de Saint-Dominique auquel appartint aussi Fra Angelico, de cet illustre *Frate Bartolomeo*, qui a la gloire de compter parmi les maîtres de Raphaël, et l'on ne connaîtrait pas aujourd'hui un tableau, l'un des meilleurs qui soient sortis de ses mains, un tableau qui, depuis plusieurs siècles, est exposé dans la métropole d'une de nos grandes villes! Loin d'être peu connu, le Fra Bartolomeo de Besançon est si célèbre, que les guides du voyageur eux-mêmes ne manquent jamais d'en parler. Il est vrai qu'ils en parlent parfois singulièrement; j'en ouvre un qui, décrivant la cathédrale de Besançon, s'exprime ainsi : « On y voit plusieurs tableaux très-dignes d'attention, entre autres *le Saint Sébastien des frères Bartolomier*[1]. »

Cette bévue, dont la généalogie serait facile à dresser, n'est-elle pas à elle seule une preuve de la notoriété de ce chef-d'œuvre? Mais il y en a d'autres. Est-ce un tableau fort peu connu, celui dont M. le comte Clément de Ris parlait en ces termes, il y a quinze ans, dans son ouvrage sur les Musées de province, qui a déjà eu deux éditions : « Mais voici de quoi fonder non-seulement la réputation d'un musée, mais celle d'une ville. » — « C'est, » disait plus loin ce bon juge, « un admirable tableau, aussi remarquable à tous égards que l'*Orate pro pictore* du Louvre[2] du même maître, et plus impor-

[1] Voyez *Guide classique du voyageur en France*, par Richard, p. 125; édition de 1855, p. 124, col. 1.

[2] Il s'agit de l'un des deux Fra Bartolomeo du Louvre. Sur ce tableau, qui représente le mariage de sainte Catherine, en présence de la Vierge, de saint Barthélemy, etc., on lit sur la base du trône de la Vierge : *Orate pro pictore*, M. D. XI, et sur la marge au-dessus : *Bartholome floren. or. præ.* (*Bartolomeo, florentin, de l'ordre des Prêcheurs*). C'est le n° 65 de la notice des tableaux de l'École italienne, par M. Frédéric Villot, édition de 1852. Du reste, si le Louvre ne possède que deux tableaux de Fra Bartolomeo, la *Salutation Angélique* (n° 64), et celui dont nous venons de parler, on peut y voir exposés onze dessins de ce grand maître, décrits dans la *Notice des dessins, etc.*, publiée en 1868 par M. Frédéric Reiset, aujourd'hui directeur des musées nationaux. En outre, le Louvre possède vingt autres dessins de Fra Bartolomeo dans ses innombrables portefeuilles.

Digitized by Google

tant. » Enfin, ajoutait l'écrivain, « ce tableau a un dernier mérite, celui de n'avoir pas une retouche, pas un repeint[1]. »

D'où vient le Fra Bartolomeo de Besançon? Qui l'a commandé à l'artiste? Suivant une tradition dont Dunod s'est fait l'écho, s'il n'en est pas l'auteur, ce tableau aurait été destiné au roi de France, serait passé, on ne sait trop comment, entre les mains de l'un des frères Carondelet, fils de Jean Carondelet, chancelier de Bourgogne[2], et ce serait ce fils qui l'aurait donné à la cathédrale de Besançon. Suivant cette tradition, qui repose sur l'historiette contée par Vasari d'un Saint Sébastien de Fra Bartolomeo[3], avec lequel il n'est pas possible d'identifier cette *Vierge dans les cieux*, avant de faire hommage de ce tableau au chapitre de Besançon, l'acquéreur y aurait fait ajouter le portrait de Jean Carondelet le père, ou celui de Claude, son quatrième fils. M. Castan a facilement démontré l'inexactitude de cette tradition, en faisant observer que la figure du donateur n'a pas été rajoutée, attendu que sa place était indiquée par la composition; mais, curieux de savoir à qui décidément la ville de Besançon devait son Fra Bartolomeo, le secrétaire de la Société d'émulation du Doubs a courageusement entrepris de dépouiller les registres capitulaires de la cathédrale. Aussi heureux que dans ses fouilles de la place Saint-Jean, le vaillant chercheur a été payé de ses peines par la découverte d'un document constatant que ce fut véritablement par un des frères Carondelet que la Vierge glorieuse fut donnée à la cathédrale de Besançon. Seulement ce frère n'est pas Jean, comme le croyait Dunod, c'est Ferry, archidiacre de ladite cathédrale, lequel séjourna longtemps en Italie. Jusqu'ici je suis entièrement d'accord avec M. Castan, mais j'ai quelques doutes à lui proposer sur ce qui va suivre. Se fondant sur

[1] Voyez *Les Musées de province, histoire et description*, par L. Clément de Ris, 2e édition, p. 71 et suivantes.

[2] Le cabinet des médailles possède une médaille représentant d'un côté Jean Carondelet, alors président de Bourgogne, et de l'autre sa femme Marguerite de Chassey; cette médaille, datée de 1479, a été publiée par le *Trésor de Numismatique*. (Voyez, *Médailles françaises*, 1re partie, p. 38, pl. XLVIII, n° 3.)

[3] Voyez Vasari, *Vie de Fra Bartolomeo di San Marco*, t. VII, p. 161, édition Lemonnier. D'après les savants annotateurs de cette édition, publiée en 1851, le Saint Sébastien en question aurait passé d'une des résidences royales des environs de Paris, au moment de la Révolution, entre les mains d'un particulier nommé Benjamin Alaffre, et on le voyait chez lui, à Toulouse, au moment où ils écrivaient. Le saint est représenté nu, et recevant la palme du martyre que lui apporte un ange.

Digitized by Google

des motifs qui ne nous paraissent pas concluants, tout en consolidant et en précisant la tradition qui attribuait le don du tableau à un membre de la famille Carondelet, notre savant collègue ne croit pas devoir reconnaître Ferry Carondelet dans le personnage agenouillé aux pieds de la Vierge, à la droite du spectateur; suivant lui, ce serait Jean, frère de Ferry. Je n'ai pas vu le tableau de Besançon, mais j'en ai sous les yeux une photographie que M. Castan a envoyée à la Sorbonne, et, comme il était naturel de le penser, de l'aveu de M. Castan lui-même, je suis disposé à y reconnaître Ferry et non Jean son frère. Les traits de Ferry Carondelet sont connus; il existe de ce personnage un portrait, assez beau pour avoir été attribué à Raphaël; ce portrait, que l'on conserve en Angleterre dans la galerie des ducs de Grafton, a été gravé plusieurs fois, notamment par Larmessin, et, ou je m'abuse fort, ou le donateur de Besançon et l'original de ce portrait ne font qu'un[1]; c'est d'ailleurs l'avis de connaisseurs éclairés et expérimentés que j'ai consultés à ce sujet. J'ajoute que l'on connaît aussi les traits de Jean Carondelet, le frère de Ferry. Le Louvre possède un portrait de ce personnage par Jean Mabuse, et chacun pourra s'assurer que les deux frères ne se ressemblaient guère[2]. Ferry avait des traits fins, la tête plutôt allongée et fort distinguée; Jean, au contraire, a une large tête, non sans puissance, mais presque vulgaire. Toutefois je me garde bien de trancher cette question, qui ne pourrait recevoir de solution définitive que par le secours de photographies de grande dimension des portraits de Jean et de Ferry Carondelet, et même d'un troisième personnage, de Jacques Panciatichi, car on a aussi donné ce dernier nom à notre donateur.

Ici, quel que soit mon désir de ne pas allonger cette analyse, je ne puis me dispenser de m'arrêter un instant.

[1] Passavant, l'érudit historien de Raphaël et de ses œuvres, a mentionné ce tableau dans son ouvrage. Il ne le croit pas de la main de Raphaël, mais il suppose qu'il pourrait bien avoir été ébauché par le prince de la peinture. (Voyez Traduction française de 1860, t. III, n° 295.) Quant à l'identification du portrait, elle est certaine. Ferry Carondelet est représenté lisant une lettre dont la suscription porte ses noms, *Ferrico Carondelet*. Sur certaines épreuves de la gravure de Larmessin, le mot *Ferrico* est devenu *invico*.

[2] Le portrait de Jean Carondelet porte les noms et titres de ce personnage peints sur le cadre qui est contemporain de la peinture. C'est le n° 277 de la Notice des tableaux des Écoles allemande, flamande, etc., de M. Frédéric Villot. Édition de 1853.

Digitized by Google

Dans le livre sur les Musées de province dont nous venons de parler, mon savant collègue, M. Clément de Ris, a émis, à propos du Fra Bartolomeo de Besançon, une hypothèse conciliable, à la rigueur, avec la découverte récente de M. Castan, hypothèse que je dois discuter. Selon M. le comte Clément de Ris, le tableau de Besançon serait celui-là même dont il est question dans un document publié *in-extenso* par le P. Marchese (*Mémoires sur les artistes de l'ordre de Saint-Dominique*[1]), et en extrait par les commentateurs de Vasari (*édition Lemonnier*), comme ayant été commandé à Fra Bartolomeo par un noble et riche patricien de Florence, Jacques Panciatichi, curé de Quarrata, pour l'église des Dominicains de Pistoie. Si cette identification était admise, le tableau n'ayant subi aucun repeint, il est évident qu'il faudrait y reconnaître, non plus l'un des frères Carondelet, mais Jacques Panciatichi, et telle est, en effet, l'opinion de M. le comte Clément de Ris, qui, en entendant la lecture de M. Castan, a annoncé l'intention de discuter par écrit l'assertion contraire, dont l'auteur n'était pas présent à la séance. M. le comte Clément de Ris a, en effet, lu sur ce sujet, le 10 avril, une lettre adressée à M. le Président de la section d'archéologie. La lecture de cette lettre n'a pas modifié les idées de M. Castan, qui m'a fait l'honneur de me le faire savoir, et je dois dire que je ne suis pas plus que lui partisan de l'identification proposée par M. le comte Clément de Ris, mon savant collègue et ami. Autant qu'on peut en juger par les termes du document, qui n'est autre que le contrat passé entre l'artiste et Panciatichi, la ressemblance entre le tableau destiné à Pistoie et celui de Besançon n'est pas aussi grande qu'il a semblé à M. Clément de Ris, et, de ce que l'on ne sait pas le sort du tableau destiné à Pistoie, il ne s'ensuit pas nécessairement que ce soit celui que l'on possède à Besançon. Fra Bartolomeo a-t-il exécuté le tableau destiné à Pistoie? Nous l'ignorons; quant à l'analogie du sujet et à la conformité de dimensions, ce ne sont pas des arguments irréfragables. Ne sait-on pas qu'on répétait bien souvent les mêmes sujets au temps de Fra Bartolomeo? D'ailleurs, c'est surtout la présence de saint Sébastien et de saint Jean-Baptiste, nommés dans le contrat, qui a conduit M. Clément de Ris à reconnaître le tableau destiné à Pistoie dans celui de Besançon; mais M. Clément

[1] Marchese, *Memorie dei più insigni artifici dominicani.*

Digitized by Google

de Ris oublie que, dans le document original, parmi les saints demandés par Panciatichi figure saint Paul, que l'on ne retrouve pas sur le tableau de Besançon[1], et c'est là un point capital que fait ressortir avec raison M. Castan. D'ailleurs savons-nous quels autres saints Fra Bartolomeo représenta dans le tableau de Pistoie, si tant est qu'il l'exécuta? Panciatichi n'avait spécifié que trois des saints qu'il désirait voir figurer dans le sien, saint Jean-Baptiste, saint Sébastien et saint Paul; quant aux autres, il en avait laissé le choix au prieur Fra Giovanni Maria Canigiani et à Fra Bartolomeo, et, en outre, il ne parle pas des anges que nous voyons dans le tableau de Besançon. On ne peut donc affirmer que le tableau de Besançon soit celui qui aurait été fait pour Pistoie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne prétends pas plus décider cette question que la première; mais, comme il me semble reconnaître Ferry Carondelet dans le donateur du tableau de Besançon, j'incline à croire que ce personnage, qui fut chargé des affaires de l'empereur Maximilien et de son petit-fils l'archiduc Charles en cour de Rome, a fort bien pu commander cette *Vierge glorieuse* pour l'église du chapitre dont il était archidiacre, pendant le séjour qu'il fit en Italie, de 1510 à 1512 environ.

En terminant ce compte rendu, il me reste à féliciter M. Castan de sa découverte. Quelle que soit l'opinion qui prévaudra sur le fait de la commande du tableau et sur la personnalité du donateur agenouillé, M. Castan n'en a pas moins démontré que la tradition qui attribuait le don de ce chef-d'œuvre à un Carondelet était fondée, et que c'est à Ferry Carondelet que la ville de Besançon doit ce joyau, l'un des plus précieux de sa couronne artistique. Le tableau de Besançon pourrait donc porter désormais, non plus le nom de *Vierge des Carondelet*, mais celui de *Vierge de Ferry Carondelet.*

Me permettra-t-on enfin d'exprimer un vœu? Ce serait que la ville de Besançon, ou la Société d'émulation du Doubs, entreprît de faire graver ce chef-d'œuvre, qui mérite cet honneur à tous égards.

M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, percepteur à Châlons-sur-Marne, à

[1] A la vérité, les annotateurs du Vasari Lemonnier ont omis le nom de saint Paul dans l'extrait du document original qu'ils ont publié; mais on lit ce nom dans le texte complet donné par le livre du P. Marchese.

Digitized by Google

qui l'on doit déjà un bon travail sur le cimetière gaulois de Somsois qu'il a découvert en 1863[1], en a lu un non moins intéressant, *Sur les sépultures gauloises de Marson.* Sur la colline de Montfercaut, commune de Marson, à 13 kilomètres de Châlons-sur-Marne, M. Morel a découvert la sépulture d'un guerrier gaulois, inhumé avec une épée de fer au côté droit, auprès de laquelle on a retrouvé des vestiges d'étoffe assez « grossière ». Cette épée, dont la lame est tranchante des deux côtés, est très-mince et plate comme celles des pilotis de la Tène. Du même côté, on a trouvé encore le fer de sa lance ou de son javelot, et, à gauche, l'*umbo* de fer de son grand bouclier, lequel devait être de bois. A ses pieds était un vase de terre parfaitement conservé. La tête du guerrier, qui regardait l'orient, a été retirée presque intacte; M. Morel y a reconnu le type brachycéphale très-prononcé. Un peu plus près du village de Marson, sur le sommet d'une colline, située entre la voie de Lépine et l'ancien chemin de Châlons à Coupeville, M. Morel, sur un terrain d'un kilomètre d'étendue, a trouvé environ cent vingt sépultures gauloises disséminées à droite et à gauche, tantôt isolées et tantôt réunies par groupes de quatre ou cinq, orientées généralement de l'est à l'ouest, mais sans traces de cercueils, d'ailleurs comme à Montfercaut. Il est à souhaiter que M. Morel publie ce travail, et ne néglige pas de faire graver les dessins exécutés avec beaucoup de soin et de talent qui l'accompagnent.

La lecture de M. Morel a intéressé sérieusement l'assemblée, et a donné lieu à une discussion dans laquelle M. l'abbé Cochet a combattu certaines conclusions de l'auteur, appuyées, au contraire, par M. Alex. Bertrand. M. Morel, qui reconnaît une grande analogie entre certains objets du cimetière de Marson et ceux que l'on trouve parfois dans des tombes étrusques, attribue une très-haute antiquité à ce cimetière. La présence du fer paraît, au contraire, au savant explorateur de la *Normandie souterraine* indiquer une époque relativement moderne; M. Bertrand n'adhère pas à cette opinion; en outre, le conservateur du musée de Saint-Germain croit que l'incinération et l'inhumation ont pu coexister, contrairement à l'avis de M. l'abbé Cochet, qui maintient que l'incinération, mode de sépulture essentiellement gaulois, est antérieur à l'inhumation.

[1] *Mémoires lus à la Sorbonne, etc.* Lectures de 1866, dans le volume *Archéologie*, publié en 1867. Voyez, pages 177 et suivantes, *Rapport sur les fouilles exécutées à Somsois, en 1863, dans un cimetière gaulois*, par M. Morel, percepteur, etc.

Digitized by Google

M. l'abbé Eugène Müller, membre du Comité archéologique de Noyon, donne lecture d'un travail intitulé *L'Antiphonaire du Mont-Renaud.* M. l'abbé Müller, qui a trouvé cet antiphonaire dans la bibliothèque de M. de Boullancy, au château du Mont-Renaud, dans les environs de Noyon, en a fait une description détaillée, dont il a lu la plus grande partie. Ce manuscrit, qui, selon M. l'abbé Müller, date de la fin du IXe siècle, est enrichi de lettres historiées et comprend environ 300 pages de neumes, dont le savant ecclésiastique a donné des spécimens. Par une série d'ingénieuses observations, M. l'abbé Müller a démontré que ce précieux manuscrit n'était pas venu échouer par hasard dans le Noyonnais, mais qu'il y était né, ou tout au moins avait été exécuté pour l'usage d'un monastère de la contrée. En effet, M. l'abbé Müller fait remarquer que plusieurs saints particulièrement révérés dans le Noyonnais ont leurs offices propres dans le manuscrit du Mont-Renaud.

M. Godard-Faultrier, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, donne lecture d'un mémoire sur de *Nouvelles fouilles exécutées aux Châtelliers de Frémur.* L'an dernier, M. Godard-Faultrier donnait lecture, à la Sorbonne, d'un travail sur les premières fouilles exécutées, en 1871 et 1872, aux Châtelliers de Frémur, qui, depuis, a été publié avec vingt-deux planches dessinées par M. le docteur Godard, fils de l'auteur, dans les *Mémoires de la Société d'Angers* (année 1873). Aujourd'hui, M. Godard-Faultrier vient rendre compte des fouilles nouvelles exécutées dans cette même localité. Il résulte de ses observations qu'il y aurait eu à Frémur un *castellum* du Bas-Empire, dont il a retrouvé des vestiges, ainsi qu'une *villa*, et que cette dernière aurait conservé, dans son appellation actuelle, le souvenir du *castellum.* Cette villa était considérable; on y a trouvé des hypocaustes et une foule d'objets intéressants à divers titres, notamment des fibules, dont une avec l'inscription TITVR, un peigne, des appliques en bronze, des vases avec marques de potier, des fragments de murailles peintes, enfin des monuments romains d'Antonin, de Marc-Aurèle, des deux Faustine, de Lucille et de Posthume. Des plans et de nombreux dessins, fort bien exécutés comme ceux du premier mémoire et par le même amateur, illustrent celui que l'on a entendu avec intérêt cette année, et qui sera suivi d'un autre, car les fouilles doivent être reprises cet été.

Digitized by Google

M. Vincent Durand, membre de la *Diana*, société historique et archéologique du Forez, a donné lecture d'un mémoire intitulé modestement: *Note sur Moind-sur-Loire. Raisons de placer à Moind, plutôt qu'à Saint-Galmier, la station gallo-romaine d'Aquæ Segetæ.* On a longtemps identifié la localité nommée *Aquis Segete* par la *Table de Peutinger* avec Saint-Galmier; mais, dès l'année 1824, Reichard, dans son *Orbis terrarum antiquus*, a proposé de placer cette station thermale à Moind-sur-Loire, et, depuis, plusieurs écrivains, notamment M. l'abbé Roux et feu Auguste Bernard, ont adopté ce changement; toutefois l'ancienne attribution est loin d'être détrônée. En effet, si M. Desjardins, dans l'édition de la carte de Peutinger[1] qu'il publie en ce moment, s'est prononcé nettement en faveur de Moind, le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*[2] s'est déclaré aussi affirmativement pour Saint-Galmier. Je n'ai certes pas la prétention de décider cette question, mais je puis dire que le travail de M. Vincent Durand est remarquable par la clarté de l'exposition, ainsi que par l'enchaînement des raisonnements. M. Vincent Durand tient pour Moind-sur-Loire, avec Reichard, l'abbé Roux, Auguste Bernard et M. Ernest Desjardins.

Séance du 9 avril 1874.

M. Bailliard, secrétaire de la Société havraise d'études diverses, a envoyé un mémoire qui, en l'absence de l'auteur, a été lu par M. le docteur Lecadre, président de cette savante compagnie.

Il s'agit, dans ce mémoire, des découvertes faites dans *Le cimetière gallo-romain du Catillon*, commune de Lillebonne. Nommer Lillebonne, c'est réveiller le souvenir d'une localité classique pour les amis de l'archéologie nationale, qui savent tout ce qu'on y a trouvé de monuments précieux; aussi le lecteur, dès ses premiers mots, était-il assuré de l'attention la plus sympathique. Après une rapide énumération des découvertes faites au Catillon depuis plus d'un siècle, M. Bailliard a fait connaître les résultats de fouilles qui y ont été exécutées par divers membres de la Société havraise depuis 1867, et, dans ces derniers temps, sur la pro-

[1] Voyez *Segment* I, C., 2, page 43.

[2] On sait que ce dictionnaire est publié par les soins de la Commission instituée au Ministère de l'Instruction publique pour dresser la carte des Gaules. Voyez le premier fascicule de la partie intitulée *Époque celtique*, page 68, au mot *Aquæ Segetæ*.

Digitized by Google

priété de M. Montier-Huet, lui-même membre de cette compagnie. On a trouvé au Catillon des vases de terre et de verre, dont quelques-uns très-remarquables par leur beauté, une grande amphore de deux mètres de circonférence et d'un mètre de hauteur, des statuettes représentant un Mercure, des animaux, des médailles du Haut-Empire, un fragment d'inscription romaine, enfin un fragment de verre doublé de plomb, qui fait penser à nos glaces étamées. Mais le plus important des monuments sortis de ces fouilles est une statue trouvée en 1873. Cette statue de pierre blanche, haute de $1^{m},25$, a été soumise à l'examen de M. de Longpérier, qui y a reconnu la déesse *Salus* ou *Hygie*, comme on la voit souvent sur les médailles romaines. Une grande partie des antiquités trouvées au Catillon a été déposée dans le musée du Havre; quant à la statue d'Hygie, elle est restée dans la collection de M. Montier-Huet. Des photographies fort bien exécutées accompagnent le mémoire de M. Bailliard, qu'il faut féliciter, ainsi que ses confrères, MM. Rœssler, Brianchon, Léchaut, et M. Delarue, agent voyer cantonal, du zèle diligent avec lequel ont été dirigées ces intéressantes campagnes.

M. Aymard, président de la Société académique et de la Commission du musée de la ville du Puy-en-Velay, a donné lecture d'un mémoire dont le sujet est la *Délimitation du territoire de la colonie romaine du Puy*. Nous n'avons pas sous les yeux le travail de M. Aymard; nous n'en parlerons donc que de souvenir.

Le savant archéologue a fort ingénieusement retrouvé la configuration et les limites du territoire de la ville du Puy, peut-être même du *pagus* dont cette ville était le chef-lieu; mais cette ville fut-elle jamais une colonie romaine, comme il persiste à le croire? C'est ce qui ne nous paraît pas encore démontré.

La belle inscription trouvée au Puy, qui a été publiée pour la première fois par M. Aymard, il y a déjà bien des années [1], cette inscription qui est relative à un personnage qualifié *præfectus coloniæ*, prouverait, selon ce savant, que le Puy fut une colonie romaine; mais, comme M. Léon Renier a déjà été amené plusieurs fois à le déclarer, et comme il l'a redit cette année, rien n'autorise à supposer que le Puy, ville dont il n'existe pas de mentions dans la haute antiquité, ait été colonie romaine. La colonie de l'inscription du Puy

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, p. 330.

Digitized by Google

pourrait être celle de Lyon, de Vienne ou de toute autre ville. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Aymard, rempli de savantes remarques, méritait les applaudissements qu'obtiennent toujours les œuvres sérieuses à la Sorbonne et qui n'ont pas été refusés au président de la Société académique du Puy.

M. de Vesly, membre de la Société d'émulation de la Seine-Inférieure, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Du rôle de l'archéologie et de l'esthétique dans l'étude des arts décoratifs.* Un travail de cet ordre demande à être lu en entier et n'est guère susceptible d'analyse; nous dirons cependant que M. de Vesly, qui est architecte et directeur des travaux graphiques à l'École supérieure des sciences de Rouen, s'est surtout occupé des origines du *temple antique*, ce berceau de la peinture et de la sculpture, et que son travail, rédigé avec méthode et clarté, témoigne d'études sérieuses et de vues élevées.

M. de Fourtou a du reste devancé notre appréciation. Entré dans la salle au commencement de cette lecture, M. le Ministre de l'Instruction publique n'a donné la parole à un autre délégué qu'après avoir félicité M. de Vesly.

En présence du Ministre, M. Émile Rivière, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a donné lecture d'une *Note sur l'âge de la pierre dans les Alpes-Maritimes.* Sous ce titre modeste, M. Rivière a apporté un véritable mémoire, peut-être un peu long pour nos séances, mais rempli de faits et d'observations judicieuses. Il va sans dire que la géologie et l'anthropologie tiennent une grande place dans ce travail, qui a constamment tenu éveillée l'attention de la nombreuse assistance.

Après cette seconde lecture, M. le Ministre de l'instruction publique, qui a paru porter un grand intérêt aux théories exposées par M. Rivière, a adressé ses félicitations d'abord à ce savant, puis à MM. les délégués des Sociétés savantes, «qui ont bien voulu quitter leurs foyers pour apporter à la Sorbonne le fruit de leurs travaux et les résultats de leurs explorations.» — «L'archéologie,» a dit M. de Fourtou, «est maintenant l'auxiliaire obligé de l'histoire, que nous voulons plus exacte et plus précise que jadis. En faisant mieux connaître le passé de notre pays, l'histoire et l'ar-

Digitized by Google

chéologie nationales nous enseignent comment nous pourrons améliorer le présent et préparer l'avenir. »

Après cette brève allocution, dont notre mémoire n'a retenu que le sens, M. le Ministre de l'instruction publique s'est retiré au milieu des applaudissements de l'assemblée.

A la reprise de la séance, M. le docteur Jules Carré, membre de la Société d'histoire et d'archéologie à Chambéry, a présenté quelques observations sur l'un des points traités par M. Rivière. Le savant explorateur des grottes de Menton et du mont du château de Nice attribue une taille gigantesque aux premiers habitants de ce littoral méditerranéen, d'après un calcul de proportion basé sur les os du fémur de leurs squelettes; M. le docteur Carré ne croit pas que ces calculs soient aussi concluants que l'a pensé M. Rivière.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre du Comité archéologique de Senlis, donne lecture de *Notes sur la découverte d'un temple antique dans la forêt d'Halatte.* Ce temple, dont les ruines ont été explorées par les soins du Comité archéologique de Senlis, a été incendié, soit par les barbares au milieu du IVe siècle de notre ère, soit par les premiers zélateurs du christianisme, et plutôt par ceux-ci que par ceux-là, suivant M. de Saint-Aymour.

La divinité à laquelle était dédié ce temple est restée inconnue ; mais elle était en grande vénération dans la contrée, car les fouilles ont produit un grand nombre d'*ex-voto* comme on en a trouvé à la source de la Seine et ailleurs. Ces *ex-voto*, en pierre tendre du pays, ont été dessinés par M. Vinet ; on citera des statuettes, des bustes, des têtes, des mains, des pieds, des seins et des enfants au maillot; on a trouvé aussi dans les ruines de ce temple des anneaux et des fibules, puis des médailles gauloises et romaines. D'après ces médailles et aussi d'après d'autres observations, M. de Saint-Aymour croit pouvoir placer la grande vogue de cette divinité inconnue sous le règne de Vespasien, époque à laquelle auraient été construites les arènes découvertes par le Comité de Senlis, il y a quelques années. Le travail de M. de Saint-Aymour est l'œuvre d'un observateur diligent et bien informé.

M. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique

Digitized by Google

de l'Orléanais, a donné lecture d'un travail intitulé : *Coulmiers, près Orléans, étude de géographie gallo-franque.* Grégoire de Tours nomme *Columna* le *vicus* du voisinage d'Orléans où, vers l'an 524, Clodomir tua Sigismond, roi de Bourgogne, avec sa femme et ses enfants, et les fit jeter dans un puits.

A quel lieu du voisinage d'Orléans doit-on attribuer le nom de *Columna Aurelianensis urbis vicus?* Telle est la question traitée par M. de Molandon. Quatre villages des environs d'Orléans ont été identifiés avec Columna, Saint-Sigismond, Saint-Péravy-la-Colombe, Columelle et Coulmiers. C'est dans le dernier de ces villages que M. de Molandon place le théâtre des scènes sanglantes dont on vient de rappeler le souvenir. Le savant président de la Société archéologique de l'Orléanais s'attaque à fortes parties. En effet, Hadrien de Valois, dom Ruinart, dom Bouquet, M. Henry Martin tiennent pour Columelle; mais il est vrai que M. Guizot et M. Alfred Jacobs traduisent *Columna vicus* par Coulmiers. Ces questions d'identification topographique, difficiles à exposer en peu de mots, le sont encore plus à résoudre; certes, l'argumentation de M. de Molandon est serrée et va logiquement à son but; mais ses adversaires pourront toujours lui objecter, les uns, le puits traditionnel que l'on montre encore à Saint-Sigismond, d'autres, que la forme Columelle est plus voisine de *Columna* que celle de Coulmiers; bref, il est à craindre qu'il en soit de la question de Coulmiers comme de tant d'autres analogues qui sont encore débattues et le seront peut-être toujours. Il n'en est pas moins intéressant de les voir traiter par des érudits aussi consciencieux que M. de Molandon; s'il n'a pas amené tous ses auditeurs à penser comme lui, il a su se faire écouter, et il en est beaucoup qui, ainsi que le rapporteur, sont disposés à le croire dans le vrai.

D'ailleurs, en cherchant à démontrer que Coulmiers est bien le *Columna* de Grégoire de Tours, M. de Molandon a rassemblé une foule d'observations historiques et archéologiques qui se sont présentées sur sa route, et, alors même qu'il resterait quelque incertitude sur le point débattu, nous possédons maintenant une bonne étude sur une localité dont le nom, célèbre dès les premiers jours de nos annales, a brillé « aux jours assombris de nos désastres et de nos douleurs. »

M. Joseph de Baye, membre de la Société d'anthropologie et de

Digitized by Google

la Société française d'archéologie, a donné lecture d'un mémoire sur les découvertes faites récemment de *Stations de l'époque de la pierre polie dans la vallée du Petit-Morin en Champagne.* On a recueilli dans la vallée du Petit-Morin plus de deux mille exemplaires d'objets en pierre polie, que M. de Baye propose de nommer flèches à tranchant transversal. Bien que quelques-uns les aient pris pour de simples éclats, ces objets, selon la formule du professeur Nilsson, sont, dit M. de Baye, «de véritables flèches faites d'éclats brisés par le travers, dont les fragments auraient été retaillés sur les bords.» M. de Baye invoque, à l'appui de sa thèse, MM. Chabas et Prisse d'Avennes, qui ont retrouvé des flèches analogues dans leurs études sur l'antiquité égyptienne, et cite des exemples de flèches à tranchant transversal trouvées dans des squelettes d'hommes et d'animaux. C'étaient donc des armes que l'on employait, soit contre ses semblables, soit contre les animaux. M. de Baye croit à l'existence de l'art à l'époque de la pierre polie; «les sculptures si remarquables qui ornent plusieurs grottes» lui paraissent de nature à affirmer son opinion, qui s'appuie, dit-il, sur des faits répétés.

Les cent vingt grottes explorées ont donné, dit encore M. de Baye, un outillage très-intéressant et fort varié; aussi le jeune chercheur termine-t-il en déclarant qu'il ne croit pas que l'on puisse mieux «juger l'industrie à l'époque de la pierre polie qu'en visitant ces grottes et les collections qui en proviennent.» Nous sommes tout à fait de l'avis de M. de Baye, mais nous devons lui rappeler, ainsi qu'aux autres explorateurs des vestiges des temps préhistoriques, qu'avec cette science nouvelle est née une industrie nouvelle aussi, celle des dessinateurs sur os de rennes et des fabricants de monuments préhistoriques. Que l'on s'astreigne donc de plus en plus à faire de sérieuses enquêtes sur la manière dont auraient été découverts ces objets, surtout lorsqu'ils présentent des particularités très-curieuses. Il est entendu que ces réflexions ne nous sont pas inspirées par les explorations du Petit-Morin, qui ont été faites dans les meilleures conditions, nous parlons en général, et parce que nous avons été avertis que dans bien des endroits on spécule sur l'ardeur des collectionneurs. Ne l'oublions pas; s'il est difficile d'imiter un chef-d'œuvre, il ne l'est pas de simuler les essais de l'humanité dans son enfance.

La lecture de M. de Baye a donné à M. L. Leguay l'occasion de présenter d'intéressantes observations sur des découvertes de flèches

Digitized by Google

à tranchant transversal antérieures à celles des grottes du Petit-Morin [1].

M. Ballereau, architecte, secrétaire de la Société d'émulation de la Vendée, a donné lecture d'une notice intitulée *Le portail de l'église Saint-Nicolas de Brem.* M. Ballereau, qui, l'an dernier, étudiait l'église de Talmont, s'est occupé cette fois de l'église de Brem. Le portail de cette église, en partie en ruines, remonte, suivant M. Ballereau, à la première moitié du xe siècle, et c'est à la solidité savante de sa construction qu'il doit d'avoir résisté depuis huit à neuf siècles à la violence du vent salé qui fait chaque année tant de ravages sur les côtes dont il est voisin. Cette notice, accompagnée d'un dessin du portail de Brem, est un bon spécimen de description architecturale.

M. Dumoutet, membre du Comité diocésain d'archéologie de Bourges, a donné lecture d'un travail *Sur les voies antiques, sur les acqueducs et les stations chez les Bituriges sous la domination romaine.* Un travail de cet ordre n'est pas susceptible d'analyse, surtout lorsqu'on est réduit à n'en parler que de mémoire. Je constaterai cependant que ce travail, comme tous ceux que l'on doit à M. Dumoutet, est remarquable par l'exactitude des informations et par l'excellente exécution des dessins, tous de la main de notre zélé collègue.

Séance du 10 avril 1874.

M. Buhot de Kersers, membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, a donné lecture de fragments de la *Statistique monumentale du canton des Aix-d'Angillon (Cher).* Ce travail, ainsi que nous l'apprend l'auteur dans une intéressante introduction, est le premier d'une série qui comprendra successivement tous les cantons du département du Cher. M. Buhot de Kersers, qui s'est inspiré du programme des *Répertoires archéologiques* des départements, exécutés sous le patronage du ministère de l'instruction publique, en est cependant sorti, mais pour enrichir sa statistique d'informations réservées, dans la collection officielle, aux *Dictionnaires topographiques* des départements.

[1] Le travail de M. de Baye avait été adressé au Comité dès le mois de décembre 1873. (Voyez *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VII, p. 27.)

Digitized by Google

M. Buhot de Kersers ne s'est pas contenté de décrire les monuments de chacune des localités par lui explorées, il en a encore recherché les titres dans les archives, a présenté les formes diverses de leurs appellations, et donnera, en un mot, dans un seul et même ouvrage, ce que le Comité a cru devoir partager entre deux. M. Buhot de Kersers, en apportant son travail sur le canton des Aix-d'Angillon, a voulu surtout, c'est lui qui parle, tâter l'opinion de ses savants confrères et s'assurer de n'avoir pas fait fausse route, avant de livrer à l'impression le premier fascicule du livre qu'il a si vaillamment entrepris. L'assentiment que ce projet a trouvé dans l'assemblée l'encouragera, nous n'en doutons pas, à achever cette œuvre considérable et à la publier. La lecture qu'il a faite de l'article consacré à Soulangy a interressé vivement l'auditoire. Dans l'église, fort bien décrite, M. de Kersers a copié quelques inscriptions, entre autres celle d'une vicomtesse de Soulangy, femme de Jean-Jacques de la Grange d'Arquien, née de Rochechouart, morte à Soulangy, en 1619, celle d'une cloche du xve siècle, et surtout celle du tombeau de Jean-Jacques de Cambray.

C'est un cénotaphe, élevé au-dessus du sol de 86 centimètres, avec plinthe et cimaise, à demi engagé dans le mur, sous une voûte surbaissée. La dalle supérieure présente l'image du défunt, gravée au trait, peint en noir. De son vivant, J.-J. de Cambray était conseiller du roi en son Conseil d'État et privé, doyen de l'église de Bourges et seigneur de Soulangy; il mourut le 5 octobre 1586. Une bonne figure de cette pierre funéraire accompagne la description, et, nous allions oublier de le dire, cette figure n'est pas la seule que l'on doive à M. de Kersers; vingt-quatre planches, remarquables à tous égards, dont la première est une carte du canton, tandis que les autres en représentent les principaux monuments, enrichissent cet important travail; c'est là un luxe presque nécessaire, mais qu'il n'est pas toujours facile de se donner, et qui manque malheureusement aux *Répertoires archéologiques* publiés par le Comité. Le fragment, lu par M. de Kersers, a suffi pour indiquer nettement le plan suivi par ce savant et montrer comment il saura l'exécuter. On ne peut que le féliciter de consacrer ses loisirs à une aussi utile entreprise.

M. Brun, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a envoyé à la section d'archéologie un *Rap-*

Digitized by Google

port sur des sépultures de l'époque de la domination romaine, du IIIe au IVe siècle, dans les Alpes-Maritimes, qui, en l'absence de l'auteur, a été lu par un de ses confrères, M. de Chambrun de Rosemond. De bons dessins, accompagnant des descriptions remarquables par leur précision, font du rapport de M. Brun une excellente leçon sur les divers modes de sépultures de l'époque romaine observés par ce savant dans les environs de Nice. Nous avons remarqué notamment, dans ce rapport, la mention de la singulière trouvaille faite à Beaulieu. Il s'agit du corps d'un enfant placé dans deux moitiés d'amphore s'emboîtant l'une dans l'autre. M. Brun, à cette occasion, a rappelé que M. de Laurière, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, a trouvé en Afrique des sépultures de même nature, et que M. le colonel de Gazan a trouvé aussi à Antibes le corps d'un enfant dans une amphore brisée dont les deux morceaux étaient simplement rapprochés.

M. Chabouillet a rappelé à cette occasion que cet usage avait été observé également en Corse, et que, dès l'année 1840, Mérimée avait parlé de sépultures analogues dans ses *Notes d'un voyage en Corse*. Voici le passage : «L'usage d'enfermer des cadavres dans de grandes urnes se retrouve chez plusieurs peuples; il y en a des exemples parmi beaucoup de peuplades américaines, et, dans l'antiquité, au rapport de Diodore de Sicile, les Baléares ensevelissaient leurs morts de la sorte.» «Ils ont, dit Diodore, dans leurs sépultures, une pratique étrange et qui leur est particulière : ils brisent les cadavres avec des bâtons, les déposent dans une urne, et par-dessus élèvent un monceau de pierres[1].»

La mention d'une représentation de l'*ascia* sur un fragment de terre cuite rencontré à Cimier a donné lieu à une discussion sur cet instrument, dont le sens symbolique a été déjà l'objet de tant de controverses. Nous ne nous y arrêterons que pour dire que l'énigme n'est pas encore résolue; notons seulement que M. Brun a constaté que l'outil qui sert aujourd'hui dans les environs de Nice à fouiller la terre et à couper la racine des arbres est semblable à l'instrument antique et en a conservé le nom sans changement. «C'est, ajoute-t-il, l'instrument qui, de l'autre côté du Var, se nomme *aissadou*.» On rappellera que des faits analogues ont été

[1] Mérimée, *Notes d'un voyage en Corse*, voir p. 51 et 52. Voyez aussi *Diodore de Sicile*, V, 18.

Digitized by Google

signalés dans les diverses dissertations sur l'*ascia* et son sens symbolique. MM. Léon Renier, Leguay, de Salis, l'abbé Cochet et plusieurs délégués dont on n'a pu savoir les noms ont pris part à cette discussion.

Après cette lecture, M. de Chambrun de Rosemond, ayant annoncé qu'on venait tout récemment de faire, dans les environs de Nice, des découvertes d'un grand intérêt, a été pressé par divers membres de l'assemblée, et notamment par M. Aymard, d'en dire quelques mots. M. de Chambrun n'était pas préparé à faire une communication sur ce sujet, il n'avait pas même de notes, cependant ce savant a bien voulu exposer les principaux résultats des découvertes en question.

Ce sont d'abord des enceintes à gros blocs irréguliers, non cimentés, avec une ou deux portes; dans l'intérieur de ces enceintes paraissent des murs moins épais. Certaines de ces enceintes, construites à des époques fort reculées, semblent avoir été occupées par les Romains, comme l'annoncent des vestiges de constructions superposées et la présence de poteries et de médailles. On a reconnu ensuite des enceintes à blocs moins gros, à murs doubles; des enceintes diverses carrées, sans ciment, formées de murs plus réguliers, dont l'une est située près d'une cavité d'où sort un courant d'air humide; des pyramides d'environ un mètre de hauteur, carrées, à blocs assez réguliers, sans ciment, dont l'une porte à son sommet un vaste foyer; enfin on a cru reconnaître des tumulus et des dolmens ruinés.

Tous ces monuments sont situés dans le voisinage de la mer, et M. de Chambrun de Rosemond suppose qu'ils ont été construits par des peuples venus par mer, qui pourraient être soit des Phéniciens, soit des Grecs. On a trouvé autour de la plupart de ces monuments des poteries d'apparence très-ancienne et des pierres polies qui ont pu servir de meules, ainsi que quelques instruments en pierre polie ou éclatée. Sans donner de conclusions sur ces découvertes, qui datent à peine de quelques jours et dont les résultats n'ont pas encore été étudiés avec la maturité nécessaire, M. de Chambrun a laissé voir qu'il croit ces monuments d'une très-haute antiquité, et paraît cependant les attribuer à des peuples ayant déjà des idées religieuses; car, selon lui, ces pyramides, ou tout au moins celles où l'on a reconnu un foyer, pourraient être des pyrées, et il sup-

Digitized by Google

pose même que le trou à vapeur humide n'est autre chose que l'un de ces antres à oracles tant redoutés de l'antiquité.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne suis ici qu'un simple rapporteur, et que je n'ai pas la prétention de formuler des conclusions sur des observations que leur auteur donne comme imparfaites. Nous constaterons seulement que l'assemblée a écouté M. de Chambrun de Rosemond avec une très-sympathique attention.

M. Travers, président de la Société des antiquaires de Normandie, a traité cette question : *Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église?* Je n'ai pas entre les mains le manuscrit de M. Travers, mais je crois ne pas en avoir oublié les conclusions, et j'affirme que ce bref travail, qui touche à de curieuses particularités du rite, est spirituellement écrit. En résumé, si ma mémoire ne me trompe pas, anciennement on nommait côté droit le côté à la gauche du célébrant ou du fidèle entrant dans l'église, c'est-à-dire le côté de l'évangile; mais, vers le XIe siècle, l'usage se serait établi et aurait prévalu de nommer côté droit celui de l'épître, c'est-à-dire le côté à droite du célébrant et du fidèle entrant à l'église.

M. Reboux, membre de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne), a fait une véritable conférence en action *sur les armes et les ustensiles des âges préhistoriques.* Muni d'une provision de haches, de couteaux de formes variées et d'autres instruments de pierre, emmanchés industrieusement par ses soins, M. Reboux a montré comment les hommes des âges préhistoriques devaient agencer leurs armes et leurs outils, et comment ils devaient s'en servir. C'est avec des lanières découpées sur une peau de bœuf, au moyen d'un couteau de pierre, que M. Reboux emmanche ces haches et ces couteaux, qui paraissent très-solides; il a également enlevé devant l'assemblée les poils d'une peau de bœuf avec le tranchant d'un couteau de pierre, et a donné ainsi un échantillon du parti qu'on pouvait tirer de ces instruments rudimentaires.

M. Dumoutet, qui, à la séance précédente, avait lu un travail sur les voies du pays des Bituriges, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les sépultures mérovingiennes découvertes dans les terrains de la fonderie de l'arsenal de Bourges.* Je n'ai entre les mains ni le

Digitized by Google

manuscrit de M. Dumoutet ni les belles planches dessinées par cet archéologue avec le talent que chacun lui connaît; il m'est donc impossible d'en parler comme j'aurais voulu le faire. Je ne puis cependant négliger de dire que les conclusions de ce mémoire ont été fort discutées; M. l'abbé Cochet et M. Buhot de Kersers ne croient pas que les objets divers, bracelets, toques, fibules, etc., apportés en nature à la séance par M. Dumoutet, soient de l'époque mérovingienne; ces deux savants les attribuent aux Gaulois, non pas à l'époque de l'autonomie, mais à celle de la domination romaine, à la vérité assez tard, c'est-à-dire vers le IIe siècle de notre ère.

M. Geslin de Bourgogne a envoyé un mémoire *sur les fouilles exécutées à Durétal (Côtes-du-Nord)*, qui, en l'absence de l'auteur, a été lu par M. Anatole de Barthélemy, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Il existe à environ 10 kilomètres de l'embouchure du Frémur, qui se jette dans l'Océan au fond de la baie de la Fresnaye, un vaste bassin, au milieu duquel surgissent « les constructions les plus étranges et les plus grandioses. Des douves profondes comme des ravines, des levées semblables à des collines, paraissent se couper dans un inextricable pêle-mêle. » Doit-on le spectacle de ce mystérieux chaos à l'homme ou à la nature? A tous deux; en effet, la nature a façonné ces grands mouvements de terre, mais la main de l'homme en a habilement tiré parti pour en faire un vaste camp retranché. Si l'on peut parler aussi affirmativement de ces singulières constructions, on le doit aux fouilles exécutées par MM. Gaultier du Mottay, Drouillet et Geslin de Bourgogne, au moyen d'une subvention de l'État accordée sur l'avis de la Commission de la topographie des Gaules, d'une autre du département des Côtes-du-Nord, et enfin d'une allocation votée par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. C'est de ces fouilles que M. Geslin de Bourgogne s'est fait l'historien et le commentateur. Selon ce savant, le camp retranché de Durétal ou Durestal aurait été élevé alors que la Bretagne était tombée sous le joug des Normands, qui y auraient employé la population bretonne. Quant à la date de cette construction, qui montre chez les Normands une grande intelligence des choses de la guerre, M. Geslin de Bourgogne la place entre 920 et 938, c'est-à-dire pendant l'émigration des chefs bretons et avant le retour d'Alain Barbetorte.

Digitized by Google

Ce travail, qui fait autant d'honneur à la Société d'émulation des Côtes-du-Nord qu'à M. Geslin de Bourgogne, est accompagné d'un plan permettant de constater l'exactitude de ses savantes déductions.

M. Hucher, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au château de la Renardière, près le Mans, a envoyé une notice intitulée *Statuette gauloise découverte à Roullé*, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe). En l'absence de l'auteur, c'est encore M. Anatole de Barthélemy qui a bien voulu donner lecture de ce travail, dans lequel M. Hucher fait connaître un monument fort intéressant. Il s'agit d'une statuette de pierre calcaire assez dure découverte au milieu de substructions d'une habitation de l'époque romaine, dans un pré du domaine de Roullé, appartenant à la famille de Dreux-Brézé, et dans le voisinage de la forêt de Sellé, où l'on a trouvé beaucoup de vestiges romains, et notamment, en 1844, une mosaïque, aujourd'hui détruite, publiée en 1855 par MM. Hucher et Drouet [1].

La statuette de Roullé, haute de 55 centimètres, a perdu ses pieds; la tête est séparée du tronc; le nez est brisé; mais d'ailleurs elle est assez bien conservée pour que M. Hucher ait pu la dessiner et en donner une exacte description. C'est un personnage barbu, revêtu d'une robe à capuchon que M. Hucher assimile à la *cuculle* lingonique ou santonique ou au bardo-cuculle dont ont parlé Juvénal et Martial, avec deux protubérances sur le sommet de la tête, cornes ou petites bosses pointues; de la main droite, ce personnage tient un arc et une serpe, attributs qui, selon M. Hucher, indiquent une divinité des bois. C'est, ajoute-t-il, « un souvenir lointain de l'Esus des *Nautæ Parisiaci.* » Peut-être pourrait-on aussi rapprocher le dieu de Roullé de *Cernunnos*, cet autre dieu gaulois qui paraît près d'Esus sur l'autel de Notre-Dame, et qui se distingue par deux véritables cornes? Quoi qu'il en soit, nous avons des remercîments à faire à M. Hucher pour nous avoir fait connaître une divinité gauloise inconnue jusqu'à ce jour. C'est un service de plus rendu à l'archéologie nationale par le travailleur zélé à qui l'on doit l'important ouvrage intitulé *L'Art gaulois.*

[1] *Notice sur la mosaïque de Roullé à Mont-Saint-Jean (Sarthe)*, par M. E. Hucher et Ch. Drouet. Au Mans, 1855. Tirage à part, extrait des Mémoires d'une Société savante non indiquée.

Digitized by Google

Après cette intéressante communication, M. le comte Clément de Ris donne lecture de sa lettre au Président de la section, dont il a été parlé plus haut à l'occasion du mémoire de M. Castan[1]; nous n'avons pas à y revenir.

M. Gratien Charvet, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, a envoyé le sommaire de la deuxième partie d'un livre intitulé *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*. La première partie de ce livre a été imprimée cette année même; la seconde ne tardera pas à l'être. M. Charvet n'assistant pas à la séance, c'est un de ses confrères qui a bien voulu donner lecture de ce sommaire, dont nous ne tenterons pas l'analyse, les travaux de cet ordre devant être étudiés avec une carte déployée; nous dirons seulement, d'après ce que nous savons de l'ouvrage de M. Charvet, soit par la partie imprimée, soit par l'audition de la partie encore inédite, que c'est une étude sérieuse et qui révèle un explorateur aussi zélé que consciencieux.

M. Léon Renier, après avoir constaté qu'aucun des délégués présents n'avait de lecture à faire, a communiqué à l'assemblée une inscription latine inédite, découverte assez récemment à Mdaourouch en Algérie, et dont M. le commandant Rouvière lui a envoyé une copie ainsi qu'un dessin représentant le rocher sur lequel elle est gravée[2]. Cette inscription est l'une des plus instructives que l'on puisse rencontrer.

Mdaourouch est l'ancienne Madaure, cette ville illustrée par saint Augustin, qui y fit ses premières études avant d'aller se perfectionner à Carthage. On sait que le saint évêque était né à Tagaste, dans le voisinage de la première de ces deux villes.

Malgré quelques lacunes dues soit à l'altération subie par certains mots, qui les rend difficiles à déchiffrer à la distance où on les voit, soit à leur disparition complète, le sens de cette inscription

[1] Voyez ci-dessus, 1re séance, 2e lecture.

[2] M. Léon Renier a déjà reçu de M. le commandant Rouvière les copies de plus de deux cents inscriptions inédites. Cet officier supérieur a droit à la gratitude des amis de l'archéologie. Depuis des années, M. Rouvière suit en Afrique, avec autant de talent que de succès, les traces de ces officiers et de ces généraux qui ont si bien montré que notre armée ne se distingue pas seulement par le culte des vertus guerrières.

Digitized by Google

n'est pas douteux. C'est non pas une borne milliaire, mais une limite plus durable que toute autre, car, au lieu d'être gravée sur une colonne, elle l'est sur un rocher. Malheureusement, les lacunes se rapportent à la place où était gravé le nom de l'une des deux villes dont cette inscription délimitait les territoires.

Voici ce texte important :

EX AVCTORITAT[E I]
M[P]·NERVAE·TRAIANI
CAES·AVG·GERMANI
CI.DACICI
L·MINICIVS·NATALIS
LEG·AVG·PROPR·IN[TE]R
MADAVRENSE[S] ET.....
.....VIMVO.....

Le rocher sur lequel est gravée cette inscription domine les sources de l'oued Bou-Sessaï et fait partie de la montagne de Madaure, *Djebel-Mdaourouch*, qui séparait le territoire de Madaure de celui de la ville désignée par la dernière ligne que l'on n'a pu déchiffrer, et qui nous est par conséquent inconnue. Sauf cette ligne, voici comment il faut lire cette inscription : *Ex auctoritate Imperatoris Nervæ Trajani Cæsaris Augusti Germanici Dacici, L. Minicius Natalis, legatus Augusti pro prætore inter Madaurenses et..... terminavit.....*

.....

Le gouverneur de la Numidie, L. Minicius Natalis, qui, par les ordres de Trajan, a fixé la délimitation des territoires de Madaure et de N..., n'est pas un inconnu pour l'érudition, et l'état de ses services, jadis reconstitué par Borghesi, et auquel M. le commandant Rouvière et M. Léon Renier viennent d'ajouter une page, apporterait une preuve, après tant d'autres, des lumières inattendues que l'on peut obtenir des inscriptions. Depuis que l'on sait qu'il n'en est pas d'insignifiantes, et que l'expérience nous a appris que l'on peut établir la biographie d'un personnage au moyen d'inscriptions trouvées aux portes de Rome, en Espagne, en Afrique, dans la Germanie, dans la Pannonie, on est parvenu à se rendre un compte très-exact des usages de l'administration romaine, et l'on possédera quelque jour des tables chronologiques des hauts fonctionnaires de l'empire romain, qui pourront être utilement placées à la suite des fastes consulaires.

L. Minicius Natalis est connu des érudits depuis trois siècles,

Digitized by Google

d'abord par une inscription latine trouvée à Tivoli, ensuite par d'autres trouvées successivement au même lieu de Tivoli, à Canino, à Viterbe, à Barcelone, à Tahoura en Afrique, et l'on peut suivre sa carrière administrative dans une savante lettre de Borghesi au marquis Melchiorri, du 18 juillet 1846, ainsi que dans les annotations de cette lettre par M. Léon Renier [1], et aussi dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie* [2]. Nous n'avons pas à retracer le *cursus honorum* de L. Minicius Natalis, M. Léon Renier donnera place à cette inscription soit dans le supplément, soit dans une 2e édition de ses inscriptions de l'Algérie; il suffit ici d'établir qu'il y eut deux L. Minicius Natalis, l'un fils de l'autre, que ces personnages, qui appartenaient à la tribu Galeria, furent tous deux consuls, l'un en 107 de Jésus-Christ, l'autre vers l'an 127, tous deux proconsuls d'Afrique, etc., et que, selon toute probabilité, ils étaient nés en Espagne ou originaires de cette province de l'empire romain.

Quant aux considérations développées à la Sorbonne par M. Léon Renier, sur la carrière de ces deux hauts fonctionnaires en particulier, et sur les usages administratifs de l'empire, on les trouvera dans le livre que nous venons de désigner.

Après la communication de M. Léon Renier, M. le marquis de La Grange a levé la séance, non sans avoir remercié MM. les délégués des Sociétés savantes des remarquables travaux qu'ils ont bien voulu apporter à la Sorbonne. En terminant, le Président de la section d'archéolgie donne rendez-vous à MM. les délégués pour l'année prochaine à la Sorbonne.

Liste par ordre alphabétique des auteurs dont les mémoires n'ont pu être lus à la Sorbonne en 1874, soit en raison de l'absence des délégués ou de leurs représentants, soit parce que le temps a manqué.

M. Basele de Lagrèze : *Dissertation sur les armes du royaume de Navarre.*

M. Bulliot, président de la Société Éduenne : *Le temple du mont Beuvray.*

[1] Voyez Borghesi, *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 46 et suiv.

[2] Léon Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 4250.

Digitized by Google

M. l'abbé Denis, membre de la Société d'agriculture, lettres, etc., de Meaux : *Cimetière antique découvert à Crouy-sur-Ourcq, le 9 mars 1874.*

M. Ducourneau, membre correspondant de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron : *Recherches historiques sur l'Agenais. Époque gauloise.*

M. F. Liénard, correspondant du ministère de l'instruction publique, secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun : *Station de Cumières (Meuse). Époque préhistorique.*

M. E. Olry, instituteur, membre de la Société d'archéologie lorraine : *Station antique découverte dans la forêt communale d'Allain, canton de Colombey (Meurthe-et-Moselle).*

M. le baron Textor de Ravisy, de la Société académique de Nantes, indépendamment du mémoire lu par lui-même à la première séance, en avait apporté un autre qui, en son absence, n'a pu être lu. Ce travail est intitulé *Les instruments de musique en pierre.*

M. G. Villers, secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux : *Notice sur la salle capitulaire et la cloche de la cathédrale de Bayeux.*

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Blanchard, secrétaire de la section.

La section des sciences s'est réunie sous la présidence de M. Leverrier. MM. Milne Edwards, vice-président, et Émile Blanchard, secrétaire, ont pris place au bureau.

M. le Président indique l'ordre des travaux et rappelle les dispositions adoptées les années précédentes, qui, de l'avis de la plupart des délégués des Sociétés savantes, paraissent le mieux satisfaire à toutes les exigences. Les membres de la réunion sont invités à se partager en trois groupes répondant aux principales divisions de la science. Toutes les communications se produiront ainsi de la manière la plus avantageuse, et les commissions désigneront celles qui devront être exposées dans les séances générales.

COMMISSION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Ont été nommés :

Président : M. Dieu, de l'Académie de Lyon;

Vice-Président : M. l'abbé Aoust, de la Faculté des sciences de Marseille;

Secrétaire : M. Allegret, de l'Académie de Clermont-Ferrand.

M. E. Vicaire, de la Société de l'industrie minérale à Saint-Étienne, traite de la *Loi de l'attraction astronomique et des masses des différents corps du système solaire.*

Newton a démontré, tout le monde le sait, que l'attraction mutuelle de deux corps célestes varie en raison inverse du carré de leur distance. Il a démontré aussi, ou cru démontrer, qu'elle est proportionnelle à leurs masses. M. Vicaire se propose de montrer que cette seconde partie de la loi n'est pas suffisamment établie.

Le raisonnement classique de Newton peut se résumer de la manière suivante :

De faits astronomiques bien connus, de la troisième loi de Képler notamment, il résulte que Jupiter imprime à ses satellites des accélérations qui sont entre elles dans le rapport inverse des carrés

Digitized by Google

des distances, et qui seraient, par conséquent, égales à égale distance; il en est de même pour celles que le Soleil imprime aux planètes et à leurs satellites, et la Terre aux corps graves et à la Lune.

Newton conclut qu'il en est de même pour les accélérations que chacun des corps du système solaire imprime à tous les autres. Par conséquent, les attractions subies par ces derniers sont entre elles comme leurs masses.

Considérons un système de corps A, B, C, D, etc., pour lequel nous supposons constatée cette loi sur l'accélération imprimée par chacun d'eux à tous les autres, et considérons en particulier les corps A et B. En vertu du principe de la réaction égale et contraire à l'action, la force qui sollicite B vers A est égale à celle qui sollicite A vers B; l'accélération reçue par A est donc à l'accélération reçue par B comme la masse de B est à la masse de A, et, puisque l'accélération reçue par A et qui lui est imprimée par B est égale à celle que ce dernier corps imprime à tous les autres, et de même pour l'accélération reçue par B de A, nous concluons que les accélérations imprimées par chacun de ces corps à tous les autres sont entre elles comme les masses de ces deux corps.

L'attraction est donc proportionnelle à la masse du corps attirant comme à celle du corps attiré.

Ce dernier raisonnement est aussi élégant que rigoureux; mais il suppose que l'égalité des attractions imprimées par un corps à tous les autres soit établie avec une généralité absolue, et notamment pour celles que les petits corps impriment aux grands aussi bien que pour celles qu'ils en reçoivent. Il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi.

Dans tous les cas cités par Newton, cette égalité n'est constatée que pour les accélérations imprimées par un grand corps central à des corps relativement très-petits et dont la petitesse relative est même supposée implicitement dans les raisonnements par lesquels on démontre l'égalité approchée des accélérations.

Il n'est évidemment pas permis de généraliser une loi soumise à de telles restrictions. Quelque relation que l'on suppose entre les masses et l'attraction, celle-ci doit s'annuler en même temps que l'une ou l'autre des masses; si l'une des masses est très-petite, sa valeur et la valeur correspondante de la fonction représentent les accroissements très-petits de l'une et de l'autre, accroissements qui

Digitized by Google

sont proportionnels d'après les principes mathémathiques les plus connus.

Newton a donc commis une généralisation abusive, ou plutôt une pétition de principe, puisque la petitesse relative des masses avait été admise par lui implicitement.

Considérée comme une simple hypothèse, la proportionnalité de l'attraction aux masses est-elle vérifiée par ses conséquences? M. Vicaire croit que plusieurs de ces conséquences sont les unes contradictoires, les autres invraisemblables.

Il examine ensuite comment il faudrait modifier la théorie des perturbations planétaires pour la rendre indépendante de l'hypothèse newtonienne. Il montre qu'il suffirait d'attribuer des coefficients différents aux deux parties de la fonction que les astronomes appellent *fonction perturbatrice*, lesquelles, dans la théorie newtonienne, ont un coefficient commun, considéré à tort comme représentant la masse de la planète troublante.

M. Delègue, membre de l'Académie des sciences et arts de la Rochelle, présente un mémoire sur la *Géométrie non-euclidienne.*

Après l'exposé des principales tentatives faites sans succès par Geminus, Ptolémée, Proclus chez les anciens, par Legendre et quelques autres géomètres chez les modernes, en vue de démontrer le *postulatum* d'Euclide, M. Delègue prouve l'impossibilité du théorème fondamental de la géométrie non-euclidienne, en démontrant que l'angle de parallélisme représenté par Lobatchewski par le symbole $\pi(p)$ ne tend pas vers zéro quand la ligne (p) tend vers l'infini.

Il en déduit qu'en posant la possibilité de la construction de la droite telle que la définit Euclide, on pose nécessairement comme conséquence le *postulatum.*

M. Tremeau, professeur au lycée de Verdun, membre de la Société philomathique de la même ville, s'occupe de la *solution des imaginaires.*

L'auteur, dans son travail, s'appuie sur trois points empruntés à un travail antérieur présenté par lui à la Société philomathique de Verdun-sur-Meuse, qui l'a publié dans le tome VII de ses Mémoires. Dans la première partie, il construit les solutions imaginaires de l'équation $x^2 + y^2 = r^2$, et étudie les propriétés des points solu-

Digitized by Google

tions. Dans la seconde, il définit et construit les lignes trigonométriques d'un point. Il montre, par l'étude de l'intégrale $\int \frac{-dx}{\sqrt{1-x^2}}$, quelle variable il faut substituer à l'arc du cercle dans le cas de points réels, et fait voir ce qu'elle devient dans la cas de points imaginaires. Enfin il termine en donnant l'usage des tables ordinaires de logarithmes, dans le calcul des lignes trigonométriques, qui correspondent à une variable quelconque.

M. Allégret, de Clermont-Ferrand, fait dépendre la solution du fameux problème des trois corps d'une seule équation aux différences partielles, à cinq variables indépendantes, où entrent deux constantes arbitraires. Cette équation s'intègre au moyen d'un système aux différentielles ordinaires du neuvième ordre dont on connaît quatre intégrales. Par un procédé particulier, ce système s'abaisse au quatrième ordre et même au troisième à l'aide du dernier multiplicateur. Le problème des trois corps, qui demande primitivement la détermination de dix-huit intégrales, n'exigerait plus ainsi que la découverte de trois nouvelles intégrales pour être complétement résolu.

M. Vaille, de la Société d'émulation du Doubs, expose un mode de génération qui s'applique à toutes les courbes et les surfaces du second ordre. Ce mode de génération a été indiqué par Jacobi. M. Vaille fait voir qu'il fournit tous les cas particuliers, et développe ce qui est relatif à la parabole et aux paraboloïdes.

M. l'abbé Éguillon, de la Société du musée de Riom, expose un nouveau système de suspension des cloches, dont les effets sont :

1° De rendre la sonnerie plus facile;

2° D'élever les cloches sans élever le beffroi;

3° D'élever le centre de rotation de la cloche sans élever son centre d'action au-dessus des supports;

4° D'exiger moins de place pour établir un nombre de cloches donné;

5° De supprimer le beffroi, ou du moins de s'en dispenser en le remplaçant par une sorte de plate-forme appelée *radeau*, beaucoup plus simple, plus économique et surtout plus solide et plus durable;

Digitized by Google

6° D'empêcher les oscillations de la cloche de se communiquer aux murs de la tour latéralement, et de faire, au contraire, que la puissance d'ébranlement agisse selon la verticale et non selon l'horizontale; moyen précieux pour conserver l'édifice.

M. l'abbé Bourdellès, de la Société d'émulation de Saint-Brieuc, présente *un pendule à oscillations ralenties*, dont il explique le mécanisme. Le modèle qu'il fait fonctionner devant la commission fait environ 120 oscillations par heure.

M. Dieu, de l'Académie de Lyon, présente un opuscule sur le frottement. Il fait remarquer que, dans le cas d'un point mobile sur une surface, la supposition d'un rapport constant entre le frottement et la pression est identique à l'hypothèse que l'*effet de la surface* est dirigé suivant une droite formant un angle constant avec la normale; de là résulte un cône qu'il nomme *le cône du frottement*. Il expose ensuite très-sommairement quelques résultats particuliers auxquels il est parvenu.

COMMISSION DES SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES.

La seconde commission, sciences physico-chimiques, a nommé :

Président : M. Isidore Pierre, doyen de la Faculté des sciences de Caen;

Vice-président : M. Marchand, de Fécamp;

Secrétaire : M. Fron.

M. Godefroy, de Sens, étudie l'action de l'acide azotique sur la houille.

Il fait chauffer la houille en poudre au bain de sable pendant plusieurs jours, filtre, puis traite le résidu par l'acide azotique, et recommence ainsi jusqu'à la disparition complète de la houille. Chacun des résidus est partiellement soluble dans l'alcool; l'action de l'alcool étant épuisé, le résidu devient soluble dans les alcalis.

M. Truchot, de la Société de Clermond-Ferrand, signale les faits suivants sur la présence de la lithine dans le sol de la Limagne et dans les eaux minérales d'Auvergne, et sur le dosage de cet alcali au moyen du spectroscope.

Digitized by Google

On sait, depuis l'importante découverte de MM. Kirchhoff et Bunsen, que la lithine, alcali voisin de la potasse et de la soude, est une substance très-répandue, mais en général très-peu abondante.

Le sol de la Limagne d'Auvergne, si remarquable par sa fertilité, en renferme toutefois une proportion notable, qui s'élève, dans certains cas, à 132 milligrammes de carbonate de lithine pour 100 grammes de terre, et il suffit d'humecter une parcelle de cette terre avec l'acide chlorhydrique pour qu'au spectroscope elle donne très-nettement la raie rouge caractéristique du lithium.

Il était naturel de penser que les nombreuses et importantes eaux minérales de l'Auvergne contiendraient, elles aussi, cet alcali. C'est ce qui a été constaté, et il faut croire que les propriétés médicinales de la lithine peuvent, pour leur part, expliquer l'action de ces eaux.

Voici, en milligrammes, les quantités trouvées dans les principales de ces eaux :

Mont-Dore		8
Royat (César)		9
Clermont	source des Salins	14
	source de Jaude	15
	source Loiselot	18
	puits artésien	20
La Bourboule		18
Saint-Nectaire		22
Chatel-Guyon		28
Saint-Alyre		31
Les Roches		33
Châteauneuf		35
Royat, source principale		35

Ces chiffres ont été déterminés par une méthode des plus expéditives, au moyen du spectroscope, méthode qui donne des résultats comparables à ceux d'un dosage direct.

M. Gripon, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, rend compte des expériences qu'il a faites sur certains points d'acoustique.

Une membrane tendue, très-mince, en collodion, vibre au loin à l'unisson d'un diapason. Si on l'approche de l'orifice de la caisse renforçante du diapason, le son très-intense que rendait l'appareil

Digitized by Google

s'éteint presque complétement et ne réapparaît que si on enlève la membrane. Celle-ci n'agit plus si le son qu'elle rend est très-différent de celui du diapason.

Une membrane que l'on approche d'un tuyau d'orgue pris à son unisson éteint le son ou fait rendre au tuyau un son plus aigu que le son primitif, qui était commun aux deux corps. C'est un nouvel exemple qui s'ajoute aux cas déjà démontrés, dans lesquels un corps cesse de vibrer s'il communique son mouvement à un deuxième corps à l'unisson, tout en subissant l'influence ou la réaction de ce dernier.

Un écrou au plan parallèle à la membrane et placé à une distance convenable derrière elle en annule l'effet; le son du diapason, éteint par la membrane, reparaît; le son du tuyau, altéré par elle, reprend sa hauteur primitive. En général, la présence d'un écrou solide, voisin de la membrane, en abaisse le son, la désaccorde.

Une colonne d'air enfermée dans un tuyau, d'une forme quelconque, placé à la suite d'un tuyau d'orgue, à quelque millimètres de distance de l'orifice, agit comme une membrane : elle éteint le son du tuyau ou lui fait rendre un son plus aigu.

Tout ce qui gêne le mouvement des ondes sonores, au dehors du tuyau et dans son voisinage, altère la hauteur du son et l'abaisse. Ainsi, le tuyau rend un son plus grave que le ton propre, s'il est au centre d'un disque de bois dont le plan est dans le plan de l'ouverture libre, et qui d'ailleurs ne touche pas les parois du tuyau et n'en gêne pas la vibration.

Des produits de la distillation sèche de l'*Assa fœtida*, M. Guitteau, préparateur à la Faculté des sciences de Poitiers, a extrait une substance cristallisable, qui n'est sans doute que l'*ombelliférone* déjà signalée par M. Sommer dans les autres gommes-résines des ombellifères et en particulier dans le *galbanum*.

M. Guitteau se réserve de publier ultérieurement le résultat de ses recherches sur l'*Assa fœtida;* mais il appelle l'attention sur la fluorescence remarquable que présente l'*ombelliférone* sous l'influence de l'ammoniaque, fluorescence qui dépasse de beaucoup celle du sulfate de quinine. C'est donc un corps de plus à ajouter à la liste de ceux sur lesquels M. Lallemand poursuit ses intéressantes recherches sur la fluorescence.

Digitized by Google

M. Croullebois, de la Faculté des sciences de Marseille, indique une méthode pour la détermination de la densité de vapeur de l'hydrogène phosphoré liquide et des corps analogues. Il donne les détails d'application de cette méthode. Il termine en faisant connaître les résultats obtenus en ce qui concerne l'hydrogène phosphoré liquide; la densité expérimentale est 2,48, chiffre bien voisin de celui déduit de la théorie 2,28.

M. Mascart présente diverses remarques sur le principe et sur la sensibilité de cette méthode.

M. Edmond Pesier, de la Société d'agriculture de Valenciennes, s'occupe de la fabrication du sucre.

Il ne se forme pas de sucrate de chaux, dit-il, dans l'opération désignée en sucrerie sous le nom de *défécation*. C'est là un fait que son enseignement public et plusieurs rapports imprimés n'ont pas suffisamment divulgué, paraît-il, puisque les ouvrages de chimie continuent à attribuer un rôle au sucre dans la défécation ordinaire.

D'après lui, la chaux introduite dans les jus sucrés à une température supérieure à + 35 ne s'y dissout pas, et c'est toujours au-dessus de + 50 à 60 ou 65 que le lait de chaux est versé dans la chaudière.

Il démontre, par des chiffres, en s'appuyant sur les essais alcalimétriques qu'il a répandus dans les usines pour diriger la marche du travail, que la quantité de chaux titrante dans les jus clairs de défécation ordinaire n'est pas le dixième de la dose utile pour constituer un sucrate même monobasique; elle est à très-peu près celle dont l'eau pure se serait saturée.

Le même chimiste a cru opportun, au milieu des discussions que soulève l'emploi du plomb pour conduites d'eau potable, d'apporter une observation qui commande d'envisager la question au point de vue métallurgique.

Il a vu, dans les mêmes eaux, les tuyaux d'aspiration de pompes en plomb étiré se perforer en six ou huit ans, suivant des lignes longitudinales très-marquées, là où se conservaient sans altération les anciens tuyaux façonnés avec le plomb laminé, replié sur lui-même et soudé.

M. Michelle, de Tours, donne la description d'un nouveau baromètre à maxima et à minima ou à triple indicateur.

Digitized by Google

Modifiant l'ancien baromètre à cadran, M. Michelle a obtenu de l'aiguille, jadis instable, une indication à minima, en rendant le contre-poids aussi lourd que le flotteur, et une indication à maxima, en suspendant au-dessus du flotteur un poids supplémentaire ayant la même pesanteur que le contre-poids. Ce baromètre n'est autre chose qu'un tube barométrique *à double branche ouverte*. Dans l'une de ces branches, on établit un système de flotteur avec indicateur à minima; dans l'autre, un système de flotteur avec indicateur à maxima. La partie supérieure du tube est graduée de façon à donner la pression du moment où l'on regarde l'instrument.

Les causes de l'insensibilité relative du baromètre à cadran ordinaire sont annulées par la disposition des pièces de l'appareil de M. Michelle.

Les barométrographes connus sont trop compliqués, trop coûteux par eux-mêmes et par les frais quotidiens auxquels ils entraînent, pour être d'un usage général et pratique. Ils ne peuvent être ni consultés, ni dérangés, ni contrôlés pendant qu'ils fonctionnent. Leurs indications sont donc restrospectives et d'une lecture indirecte.

La simplicité de mécanisme du baromètre de M. Michelle, et par suite la modicité de son prix, faciliteront la propagation de l'instrument, et permettront de multiplier les observations et, par conséquent, les avantages scientifiques qui en peuvent résulter.

M. Vaussenat, ingénieur civil à Bagnères-de-Bigorre, expose, au nom de la Société Ramond, le projet d'installation d'un observatoire météorologique permanent au sommet du Pic du Midi. Il demande, pour la réalisation de cette œuvre, le concours des Sociétés savantes et de tous les hommes qui s'intéressent au progrès des sciences physiques.

M. Lorenti, de la Société d'agriculture de Lyon, expose, au nom de M. Merget, les faits de thermodiffusion gazeuse produits au moyen des corps poreux humides soumis à une source de chaleur. Un corps poreux mis en communication avec un tube abducteur donne lieu à un dégagement presque illimité d'air tamisé ou filtré au travers de ses parois, lorsqu'il contient une certaine dose d'humidité, et que l'exposition à la chaleur produit une différence de température plus ou moins grande, suivant le cas, entre deux atmosphères inégalement saturées. L'énergie du phénomène est en quelque sorte, pour une

Digitized by Google

même différence de température, en raison du degré de volatilité du liquide qui humecte l'appareil ; elle augmente quand la chaleur agit davantage. Tout dégagement cesse lorsque le corps chauffé a perdu toute son humidité. On peut employer, pour produire ces phénomènes, les appareils les plus simples : blocs de plâtre, vases poreux de piles, pipes de terre fermées d'un obturateur ou seulement remplies de poudre de grès bien tassée. Les phénomènes exposés à la réunion des Sociétés savantes ont conduit M. Merget à penser qu'on peut profiter de la chaleur solaire pour mettre en jeu et utiliser, peut-être même industriellement, les propriétés diffusives du sol; il dirige actuellement ses recherches de ce côté.

M. Ortolan, de la Société académique de Brest, traite des générateurs à vapeur.

Les épreuves des générateurs de vapeur par la pression hydraulique fatiguent les récipients éprouvés, quelque précaution que l'on mette à manœuvrer la pompe de refoulement. La pression graduelle obtenue par la dilatation de l'eau doucement chauffée et remplissant complétement l'appareil à éprouver est préférable à tous les points de vue. Cette méthode, proposée par M. Jobard vers 1850, et plus tard exposée devant la Société des ingénieurs anglais par M. Joule, n'est pas encore adoptée dans la pratique. Les expériences de M. Ortolan confirment l'opinion qu'elle serait avantageusement substituée à la méthode par la pression hydraulique; de 20° à 65°, il a pu sans peine obtenir une pression de 14 atmosphères.

M. Raulin, de la Société linnéenne et de la Faculté des sciences de Bordeaux, présente un aperçu du régime pluvial du bassin oriental de la Méditerranée, faisant suite à celui qu'il avait présenté en 1868 sur le bassin occidental. Ce régime est également caractérisé par une grande pénurie d'eau pendant les trois mois d'été. Les pluies d'hiver l'emportent presque partout sur les pluies d'automne. Mais ce bassin a trois annexes : l'Archipel, où le régime est le même; l'Adriatique, où les pluies d'automne prédominent; enfin la mer Noire, où le régime est complétement opposé, celui de l'Europe septentrionale, prolongé en Russie et au sud du Caucase.

Les observations météorologiques commencées en 1864 à Saint-Martin de Guise, entre Dax et Bayonne, à l'extrémité du département des Landes, forment un ensemble qui comprend la pression atmosphérique, la température de l'air à deux hauteurs, $2^m,50$ et

Digitized by Google

15 mètres au-dessus du sol, l'état hygrométrique de l'air, la température de la terre à la surface et à trois profondeurs différentes, 106, 306 et 1 mètre, le tout installé à 60 mètres d'une maison isolée, et par conséquent en plein air. La conclusion de l'observateur est que l'analyse des divers phénomènes est la suite indispensable de l'observation du temps, et qu'il est possible, en procédant méthodiquement, d'arriver à connaître la loi des variations atmosphériques.

COMMISSION DES SCIENCES NATURELLES.

MM. Milne Edwards et Blanchard président à l'installation du bureau de la section des sciences naturelles.

La majorité des voix des membres de la réunion désigne :

MM. Duval-Jouve, comme président;
Ch. Martins, vice-président;
Dr F. Garrigou, secrétaire.

Le bureau se trouvant ainsi constitué, les divers membres de la section qui ont à faire des communications sont priés de s'inscrire.

M. Raulin est délégué auprès des autres sections de la réunion des Sociétés savantes pour s'informer des heures des séances. Les indications fournies par M. Raulin étant connues, la section des sciences naturelles décide que l'on se réunira le matin à 9 heures et demie.

M. le Dr Caron, lit un travail sur l'hygiène de la première enfance. Le mémoire de M. Caron a pour but de démontrer surtout que l'allaitement de l'enfant doit, de préférence, à tous les points de vue, être fait par la mère plutôt que par une nourrice mercenaire.

M. Chambrun de Rosemond, de la Société des lettres, des sciences et arts du département des Alpes-Maritimes, à Nice, donne lecture d'un mémoire résumant les résultats de recherches sur le delta du Var à diverses époques géologiques.

M. Bovignier ne veut contester ni les faits avancés par M. de Ro-

Digitized by Google

semond, ni les théories qu'il déduit de ses observations, mais il réclame en sa faveur la priorité d'une remarque géologique que M. de Rosemond semblerait avoir fait le premier. M. Bovignier, seul tout d'abord et plus tard avec M. Sauvage, a cru remarquer que l'on pouvait étudier l'ancienneté des cailloux roulés d'après leurs dimensions. Ce n'est donc pas sur les bords de la Méditerranée, à l'embouchure du Var, que ces observations ont été faites pour la première fois, mais dans les vallées de la Meuse, de la Marne et de la Moselle. D'après M. Bovignier, plus ces cailloux ont été roulés et usés, plus ils sont anciens. Mais la nature des roches qui composent ces amas de cailloux alluviens peuvent servir, en même temps que les niveaux où ils ont été déposés, pour dire l'âge relatif et la provenance de leur dépôt.

Les quartzites recouvrant les plateaux qui encaissent aujourd'hui la Meuse prouvent que cette rivière, à l'époque où elle formait ces lits de quartzites, n'avait pas encore creusé son lit. Plus tard, le point de départ de la Meuse variant, ce cours d'eau a entraîné des grès vosgiens qu'elle a déposés à 30 mètres au-dessus de son cours actuel. Plus tard, enfin, sur ces cailloux de la vallée de la Meuse sont venus se former des dépôts de lignites et de granits, pendant que les cailloux anciens, remaniés par le cours d'eau récent, diminuaient de volume, et indiquaient ainsi que leur ancienneté était plus grande, puisqu'ils avaient subi un travail d'usure qui les faisait différer dans leur volume de ceux qui n'avaient pas été remaniés.

M. de Rosemond considère les galets du Var usés sur place comme la preuve d'un déluge général, brusque et de courte durée, tandis que la direction des cailloux des vallées de la Marne, de la Meuse et de la Moselle est l'indice d'un mouvement lent.

M. Lecadre, du Havre, ne pense pas que l'on puisse attribuer, ainsi que le fait M. de Rosemond, l'usure des cailloux du Var à l'action de grandes pluies qui les aurait remaniés sur place. Au delta de la Seine, par exemple, les coups de vent du nord sont cause de l'arrivée des galets, si encombrants quelquefois, qu'ils occupent tous les rivages de la Manche sur une grande étendue, sans atteindre toutefois le Calvados, mais en se limitant à la plage de la Seine inférieure. Ces galets viennent simplement de l'action de la mer sur les falaises pendant les rafales de vent du nord.

M. Duval-Jouve demande à M. de Rosemond de vouloir bien faire

Digitized by Google

une comparaison des terrains qu'il vient de décrire avec ceux de la Crau de Cagnes.

M. de Rosemond pense que le delta du Var aurait été formé avant la période quaternaire, et que les galets de cette époque ont mis peut-être plusieurs millions d'années à se déposer.

Quant au terrain de la Crau de Cagnes, il est, comme les autres terrains, composé de matériaux arrachés par un cours d'eau aux roches de sa vallée, déposés dans la mer et soulevés par les vagues. Ce qui caractérise celle de Cagnes, c'est qu'elle est derrière une banquette devant le delta du Var, et témoigne ainsi qu'elle a été formée :

1° Avec les matériaux arrachés par les grandes eaux au delta du Var au moment de son érosion par les cours d'eau diluviens ;

2° Avec les matériaux que le Var actuel, en suivant son cours naturel et allant vers son embouchure, jette chaque jour dans la mer.

M. Bovignier fait observer de nouveau qu'il y a plus de quarante ans qu'il s'est servi pour la première fois de l'étude des galets pour constater la direction ancienne des grands fleuves, et qu'il a appliqué cette étude d'une manière pratique aux vallées de la Moselle, de la Meuse et de la Marne. C'est ainsi qu'il a pu constater l'existence de grands lacs sur le trajet de ces fleuves. A Vitry-le-François, principalement, il a pu limiter les rives d'un grand lac dans lequel venaient se déverser plusieurs cours d'eau, et dire que le lac lui-même s'écoulait du côté du nord.

M. Dieulafait a constaté, contrairement à M. de Rosemond, qui les suppose formés presque sur place, que les cailloux roulés du delta du Var viennent de la moraine énorme de la vallée de l'Esteron. Il faut encore aller à 50 kilomètres plus au nord de cette moraine pour trouver le point de départ des rochers qui la forment.

M. Duval-Jouve fait observer qu'il est du même avis, car il a vu autrefois cette moraine de la vallée de l'Esteron.

M. Lory ne peut admettre les assertions de M. de Rosemond au sujet du nord du bassin du Rhône aux époques miocène et pliocène. Le miocène constitué par la mollasse, et le pliocène constitué par des sables et des cailloux roulés, sont marins. Tout est marin dans cette formation, sauf quelques alternances lacustres, comme les lignites de la Tour-du-Pin.

Digitized by Google

M. Lory admet, de plus, une identité complète entre le quaternaire du Var et celui de la vallée du Rhône. L'altitude du quaternaire est exactement la même (500 mètres environ) pour le Var, le Rhône et même la Lombardie. Il y a eu submersion complète de la région à l'époque quaternaire en deçà et en delà des Alpes-Maritimes.

Si, dans la Bresse, les plus grandes altitudes sont inférieures à 500 mètres, cela vient de ce que les grands glaciers qui descendaient jusqu'à Bourg, Lyon et Vienne, ont fourni des eaux abondantes qui, sous le glacier lui-même, affouillaient les dépôts meubles antérieurement déposés et les enlevaient en partie. Cet affouillement a été moins manifeste dans les plaines, où le glacier se développait largement; mais, quand il se trouvait resserré entre des couches alluviennes plus anciennes que lui, il creusait profondément ces dépôts. Il n'en était pas de même avec les roches dures qu'il pouvait user et strier, mais sans leur faire subir une grande érosion.

C'est ainsi que la vallée de l'Isère a été affouillée jusqu'à 300 mètres de profondeur dans ses alluvions anciennes. C'est également de la même façon qu'ont été tourmentées dans leur épaisseur les grandes plaines alluviennes de la Suisse et de la Lombardie.

La grande extension des glaciers, tout en étant cause de l'affouillement des vallées, a produit également les masses d'eau qui ont roulé les cailloux, dont l'abondance a amené à son tour le comblement des vallées.

M. Garrigou fait également observer que c'est surtout à l'action des grands cours d'eau fournis par les glaciers soit des Alpes, soit des Pyrénées, qu'il faut attribuer les terrasses successives de cailloux roulés que l'on rencontre non-seulement vers l'embouchure des grands fleuves, mais aussi en remontant les vallées. Il ne voit en aucune façon, dans les phénomènes stratigraphiques qui ont présidé à la formation de ces dépôts, les indices d'un fait géologique brusque, d'un déluge, ainsi que le dit M. de Rosemond. Tous ces dépôts se sont formés avec une lenteur extrême, et l'étude des cailloux roulés conduit forcément à leur reconnaître comme origine les hautes vallées d'où sont partis les cours d'eau, et comme cause de leur formation l'action incessante des fleuves qui les ont roulés, et nullement celle de pluies abondantes qui les auraient remaniés sur place.

M. de Rouville demande à M. de Rosemond sur quoi il se fonde

Digitized by Google

pour affirmer l'existence d'un grand delta marin pour la période antéquartenaire.

M. de Rosemond déclare que les fossiles abondent dans le delta du Var. Ils sont de l'époque dite pliocène, exclusivement marins, et se trouvent dans l'argile bleue (de Biot) en même temps à Nice et sur toute la côte avec le même caractère.

M. Bourjot constate qu'aux environs d'Alger le miocène est à 200 mètres environ au-dessus de la mer; on observe, sur ce côté de la Méditerranée, des phénomènes exactement semblables à ceux de la côte nord, au point de vue des dépôts plus récents que le miocène.

De plus, M. Bourjot pense que les Baléares, l'Espagne et l'Afrique étaient, ainsi que la Sicile, à un même niveau, qui reliait toutes les régions méditerranéennes l'une à l'autre, pendant que les dépôts géologiques supérieurs au miocène étaient en formation.

M. Rey-Lescure présente : 1° la carte agro-géologique du départment de Tarn-et-Garonne, en donnant à l'appui des coupes à l'échelle de $\frac{1}{80000}$; 2° une réduction au $\frac{1}{320000}$ de la carte Joanne-Hachette, coloriée géologiquement pour ce département.

Il fait connaître la succession et le développement des terrains, des sols et sous-sols géologiques, leur correpondant dans les quinze régions naturelles du département de Tarn-et-Garonne, devenu si intéressant depuis la découverte des phosphates de chaux de Caylus. Il insiste sur l'existence des phosphates avec débris de *Paleotherium* dans les poches et crevasses des calcaires oxfordien et coralliens, ainsi que sur les remaniements de ces phosphates aux époques tertiaire et même quaternaire. M. Rey-Lescure parle encore des phénomènes de comblement de l'ancien lac tertiaire du département. Il signale la richesse plus ou moins grande des grands dépôts alluviens des environs de Montauban. Cette question est fort importante pour cette ville, qui n'a pas encore résolu le problème de l'alimentation de ses fontaines.

M. Dieulafait demande à M. Rey s'il ne pourrait pas donner quelques détails sur l'origine des phosphates.

M. Rey répond que les fossiles empâtés dans les phosphates indiquent plusieurs âges paléontologiques; il pense que M. Daubrée a eu raison d'attribuer ces dépôts à des sources thermales.

M. Garrigou croit qu'il faut, en effet, attribuer l'arrivée de ces phosphates à des sources thermales, pourvu qu'elles soient acides,

Digitized by Google

plutôt qu'à des décompositions d'ossements. Si l'on étudie l'âge géologique des filons de phosphates, on arrive à cette conclusion générale, qu'ils sont relativement récents et que les failles dans lesquelles ils se sont épanchés ont entraîné les terrains tertiaires inférieurs inclusivement. Si, d'un autre côté, on étudie les sources thermales des Pyrénées, on voit que les sources bicarbonatées sont également de date récente, puisqu'il a été possible de les voir sourdre jusque dans le terrain nummulitique. Il est donc admissible de penser que l'arrivée des phosphates a pu coïncider avec l'arrivée des sources bicarbonatées dans le midi de la France.

Ces dépôts ont pu même se continuer pendant un certain temps avec une intensité de développement infiniment moindre. Il existe aujourd'hui des sources bicarbonatées, dans l'Ariége et dans l'Aude, qui déposent encore dans leurs cheminées d'ascension des quantités sensibles de phosphates. Ces sources, dont M. Garrigou a eu l'occasion de faire l'analyse, accusent la présence de phosphates alcalins terreux.

M. Hébert demande si les fossiles des phosphates du Quercy sont contemporains de ces phosphates.

M. Rey-Lescure déclare que les fossiles nombreux trouvés par M. Filhol remontent jusqu'au miocène inférieur.

M. Bovignier pense que, si les ossements fossiles sont de même date que les phosphates, ces ossements peuvent avoir fourni les phosphates.

MM. Hébert et Garrigou pensent que c'est aller beaucoup trop loin dans l'ordre des suppositions. Ceci paraît en désaccord complet avec les faits. M. Hébert suppose que ces dépôts doivent être rapportés à l'époque sidérolitique.

M. de Rouville demande s'il y a eu une époque sidérolitique.

M. Hébert pense que oui, bien qu'il n'y ait pas toujours possibilité de voir les sources thermales qui ont produit les dépôts sidérolitiques.

M. de Rouville croit que le mot *sidérolitique* est mauvais, et qu'il faut le retrancher, car il indique une époque.

M. Hébert l'a trouvé et le conserve. Il n'aime pas les corrections des anciennes classifications, qui ne font qu'embrouiller. Il faut inventer le moins possible de nouveaux mots.

M. Bovignier demande à M. Hébert comment il comprend l'époque sidérolitique.

Digitized by Google

M. Hébert ne fait que se servir du mot, et il place le phénomène dans l'éocène supérieur.

M. Raulin demande à M. Garrigou comment il a pu rapporter les dépôts de phosphates à l'époque miocène.

M. Garrigou fait observer qu'il a rapporté l'épanchement des phosphates par l'intermédiaire des sources thermales à l'époque tertiaire inférieure, et non à l'époque miocène.

M. de Rosemond fait remarquer combien les faits décrits par M. Rey-Lescure ressemblent à ceux qu'il a décrit lui-même dans l'étude du delta du Var.

M. Raulin pense qu'il n'y a entre ces deux phénomènes géologiques aucune ressemblance, puisque, d'un côté, il s'agit de dépôts fluviatiles, et, de l'autre, de dépôts marins.

M. le Président déclare la discussion close.

M. Sabatier, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, communique des observations sur les organes respiratoires de la Moule commune et sur les rapports de la cavité du péricarde avec l'organe de Bojanus.

Il décrit, sous le nom d'*organes en jabots* ou *organes godronnés*, un appareil supplémentaire de la respiration placé à la partie supérieure de la face interne du manteau. M. Sabatier a trouvé chez la Moule, sur le vaisseau afférent à l'oreillette, des *diverticulum* spongieux appartenant au corps de Bojanus et permettant un rapprochement intéressant entre les organes de Bojanus de la Moule et ceux des Céphalopodes, qui sont formés par des *diverticulum* multiples des parois des veines des branchies.

M. Morière, de la Société linnéenne de Normandie, annonce que les formations du lias qu'il a signalées dans le département de l'Orne se relient avec celles de la Mayenne. Il en a trouvé la preuve dans diverses observations qu'il a eu l'occasion de faire ultérieurement et tout récemment dans l'étude des terrains traversés par le chemin de fer en construction de Flers à Domfront. Il continue à réunir des matériaux destinés à un travail qu'il aura l'honneur de communiquer l'année prochaine à la réunion des Sociétés savantes.

M. Morière dépose en même temps sur le bureau, au nom de

Digitized by Google

M. Vieillard, ingénieur des mines à Caen, un travail ayant pour titre *Le terrain houiller en basse Normandie*. Ce travail est divisé en quatre chapitres.

Dans le premier, l'auteur énumère les terrains que l'on rencontre dans le golfe du Cotentin, et il étudie plus spécialement le terrain triasique permien et houiller.

Le deuxième chapitre a pour but l'étude du terrain houiller du Plessis (Manche).

Dans un troisième, une étude semblable est faite sur le terrain houiller de Littry (Calvados).

Enfin, dans le quatrième, M. Vieillard recherche quels sont les points situés entre Littry et le Plessis où des sondages entrepris pour la recherche de la houille pourraient être tentés avec le plus de chances de succès.

Ce travail, que le conseil général du Calvados et la chambre de commerce de Caen avaient provoqué, n'aura pas seulement pour résultat d'éclairer certains points géologiques et surtout de mieux faire connaître le trias dans la Normandie, il a aussi une importance économique considérable.

M. de Rouville demande comment on a constaté les relations qui font dire à M. Vieillard que le trias et le permien sont réunis géologiquement.

M. Vieillard n'étant pas présent, M. le Président offre à M. de Rouville de se renseigner en prenant connaissance du travail de M. Vieillard, que l'on met à sa disposition.

M. Bourlot, de Colmar, après une chaleureuse et sympathique allocution dans laquelle il dit qu'il reste toujours attaché à ses confrères dont l'annexion l'a séparé, fait une communication sur les changements d'axe de la terre.

M. Hébert fait observer que, pour le fond de la théorie, les géologues sont incompétents; quant aux faits, ils ne peuvent les appuyer. Adhémar avait déjà émis une théorie semblable à celle de M. Bourlot, et les naturalistes n'ont pu l'accepter.

M. Bourlot déclare qu'il ne soutient pas les mêmes théories qu'Adhémar. Il a voulu appeler l'attention des astronomes sur ce sujet.

M. Bovignier pense que la possibilité de variation de l'axe de la terre est inacceptable. Arago a combattu cette idée et les faits

Digitized by Google

avancés à l'appui, tels que la culture de la vigne dans telle ou telle région. La vigne a pu être cultivée en dehors de toute question de climat et par de simples questions d'économie commerciale.

La communication est envoyée à la section d'astronomie.

M. Faivre rend compte de ses importantes recherches sur les effets physiologiques de l'effeuillement du mûrier. Les observations et les expériences du savant doyen de la Faculté des sciences de Lyon l'ont conduit aux conclusions suivantes.

L'effeuillement complet et réitéré a pour conséquences :

1° L'arrêt de la croissance en diamètre des rameaux ligneux, d'ailleurs parfaitement normaux ; les feuilles enlevées se reproduisent incessamment;

2° L'arrêt de la croissance en diamètre des racines, comme l'ont prouvé des expériences directes;

3° L'obstacle à la lignification des rameaux encore herbacés, leur dessiccation et leur mort;

4° La formation de bourgeons plus nombreux et le plus long maintien des stipules protectrices ;

5° Le développement de nouvelles feuilles d'autant moins nombreuses, d'autant moins développées et constantes, que l'effeuillement est plus répété;

6° La diminution de la quantité de latex;

7° La disparition d'une proportion plus ou moins considérable de la matière amylacée en réserve. Suivant le degré d'effeuillement pratique, la matière amylacée disparaît dans les rameaux de haut en bas et de dehors en dedans. Les incisions annulaires en entravent le passage (d'après les expériences de M. Faivre).

La matière amylacée accumulée à la base du bourgeon et lui servant de provision se maintient et disparaît en dernier lieu.

8° Une altération de la moelle et de son étui, manifestée par un état particulier et par la coloration des tissus de cette région.

9° Un mûrier effeuillé pendant toute la saison végétative peut reproduire des feuilles au printemps suivant, mais ces feuilles sont petites et peu nombreuses. L'observation a montré à M. Faivre que la croissance des rameaux d'un mûrier ainsi effeuillé est encore arrêtée pendant cette saison végétative.

Les observations relatives aux effets physiologiques de l'effeuillement chez le mûrier indiquent assez la gravité de cette opération et

Digitized by Google

ses conséquences au point de vue de la qualité et de la quantité des feuilles normales.

Elles montrent combien il serait prudent, dans la pratique sericicole, d'avoir recours à des effeuillements partiels et alternatifs, de les pratiquer sur des mûriers de cinq à six années au moins, de réserver les feuilles placées à l'extrémité des jeunes rameaux.

M. Sabatier signale encore un grand abus dans la sériciculture, c'est l'éducation à deux époques, au printemps et à l'automne.

M. Dieulafait, s'occupant de la composition chimique de feuilles de mûrier d'âges divers, a trouvé que l'analyse indique des différences énormes dans la quantité d'azote et dans la nature du résidu salin.

Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, que le travail de M. Faivre sera exposé en séance publique, à cause de l'intérêt pratique qui en résulte.

M. le docteur F. Garrigou parle des eaux minérales des Pyrénées à un point de vue complétement nouveau. Depuis longtemps déjà l'auteur, qui s'occupe de l'étude de ces eaux dans leur rapport avec la géologie, la chimie et la médecine, a soutenu, dans plusieurs monographies spéciales, que les eaux minérales, surtout les eaux les plus chaudes, doivent être considérées, dans certains cas, comme les représentants des sources qui ont, à des époques géologiques antérieures, déposé dans les failles les métaux formant aujourd'hui la base des diverses exploitations métallurgiques. Partant de ce principe, M. Garrigou a pensé qu'il ne fallait plus se contenter, à notre époque, des analyses d'eaux minérales telles qu'on les fait aujourd'hui, et qu'il fallait étudier le résidu salin fourni par des mètres cubes d'eau, en y cherchant absolument tous les corps, d'après les procédés généraux et particuliers que tous les chimistes connaissent.

M. Garrigou a étudié de cette manière un grand nombre d'eaux des Pyrénées, mais il ne parlera dans cette séance que de l'eau d'Aulus (Ariége). Il y a dosé ou simplement signalé vingt-neuf substances, dont douze n'avaient jamais été indiquées dans les sources de cet établissement, ni par MM. Pinaud et Filhol, ni par Ossian Henry. Ce sont : la lithine, le rubidium (traces infinitésimales), la strontiane, le chrôme, le cobalt, le nickel ? le zinc (traces), le

Digitized by Google

bismuth, le cadmium? le plomb[1] (abondant), l'antimoine (assez abondant), le tellure (traces).

M. Garrigou pense que l'hydrologie est complétement à refaire au point de vue chimique, et qu'en recommençant les analyses on ne peut les entreprendre que sur des masses considérables d'eaux minérales.

On décide que la communication de M. Garrigou sera faite de nouveau en séance publique.

M. Delage, professeur au lycée de Rennes, communique ses études sur la géologie de la Bretagne. Le long travail de M. Delage est accompagné de nombreuses coupes, de beaux échantillons de fossiles et d'une carte géologique. Ce travail comprend surtout l'examen des terrains silurien et dévonien de la région.

M. Goussard, de Mayolle, de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours, passe en revue les découvertes récentes de la science quant à ses applications à l'agriculture. Il donne une série de preuves montrant que cette dernière est la résultante de la science dans ses différentes branches.

M. Legrand, de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne, présente un mémoire de statistique botanique.

La statistique botanique du Forez s'applique, dit l'auteur, à la petite région naturelle que les géologues désignent sous le nom de bassin de Montbrison, constitué par des dépôts de tertiaire miocène qui sont étendus jusqu'au pied des contre-forts du plateau central. Les altitudes sont de 370 à 1,640 mètres, et permettent de distinguer des zones nettement séparées. Il en résulte ainsi des formes végétales parallèles.

Cette flore est généralement silicicole; mais elle présente aussi des bouquets de plantes calcicoles. De plus, l'étude des végétaux des

[1] M. Garrigou fait remarquer que la région d'Aulus est assez riche en filons de plomb pour fournir des quantités assez considérables de minerai au commerce. Ce fait semblerait bien indiquer que les eaux qui ont, dans des temps géologiques antérieurs, formé les filons de plomb d'Aulus, sont encore représentées en petit par les sources thermales et minérales de cette vallée.

Digitized by Google

monticules basaltiques a permis de confirmer les observations et les théories de MM. Godron et Poirot, en ce qui concerne du moins ces derniers terrains.

La flore du Forez (phanérogames et cryptogames acrogènes, moins les hépatiques) renferme 1,432 espèces et un grand nombre de variétés que l'on n'a pas cru devoir ériger en espèces, à l'exemple d'un grand nombre de botanistes, qui oublient trop qu'il faut « condenser ce que la nature a réuni ».

Cette flore présente un grand nombre d'espèces rares, et même des formes entièrement nouvelles.

M. de Rouville, de l'Académie de Montpellier, met sous les yeux de l'assemblée les deux cartes géologiques au $\frac{1}{80000}$ de l'arrondissement de Saint-Pons et de Béziers (Hérault). Il se borne à faire ressortir les traits principaux des régions naturelles qui les constituent, au double point de vue géologique et topographique.

M. de Rouville expose, en même temps, un essai de carte communale et cantonale, dressée au double point de vue géographique et minéralogique, comme méthode d'enseignement des notions géographiques et de vulgarisation des connaissances minérales dans les écoles. Plusieurs instituteurs du département de l'Hérault ont déjà fait un usage utile de ces cartes.

M. Terquem estime l'objet si important et si utile, qu'il demande qu'on puisse propager cet enseignement dans les écoles normales avant la sortie des instituteurs.

M. de Rouville annonce qu'il existe déjà un cours de géologie populaire à l'école normale de Montpellier.

M. Duval-Jouve rappelle que M. de Rouville fait aussi des courses géologiques avec les instituteurs, de manière à les intéresser plus profondément encore à ce genre d'études.

M. Rey-Lescure propose à la section de visiter les ateliers de M. Lagrave, chromo-lithographe, chez lequel la coloration des cartes géologiques se fait à un bon marché inoui et avec une grande habileté.

Il est arrêté qu'on se réunira à midi et demi pour faire cette visite.

M. Decroix, médecin vétérinaire à Alger, lit un mémoire intitulé

Digitized by Google

Influence du climat d'Alger sur la morve et le farcin. La conclusion du mémoire est que le climat d'Alger exerce une heureuse influence sur la terminaison de ces maladies.

M. Lory, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, présente le tracé géologique, exécuté d'après ses observations, de la partie des Alpes comprise dans la feuille de Briançon (carte de l'état-major au 80,000e). Cette feuille comprend particulièrement le canton de l'Oisans, avec les grands massifs du Pelvoux et des Grandes-Rousses, qui comptent parmi les plus élevés des Alpes françaises. M. Lory résume la constitution géologique de ces massifs, formés de roches cristallines azoïques, qui présentent généralement une stratification à peu près verticale ou très-fortement inclinée; des zones étroites de *grès à anthracite*, qui appartiennent incontestablement au terrain *houiller*, sont intercalées dans ces roches anciennes en stratification concordante avec elles, et redressées, comme elles, dans la chaîne des Rousses, suivant une direction à peu près nord-sud. Au contraire, les terrains secondaires, représentés par le *lias* et quelques témoins rudimentaires de *trias*, sont posés en stratification discordante sur les tranches de ces roches primaires; des lambeaux de calcaires du lias, en couches horizontales, se retrouvent ainsi à des niveaux extrêmement divers sur les gradins étagés de la chaîne des Rousses, jusqu'à plus de 2,800 mètres d'altitude. M. Lory en signale de bien plus élevés encore dans les sommités que recouvre le vaste glacier du Mont-de-Lans, jusqu'en face de la Grave, à des altitudes de 3,300 à 3,500 mètres. Il est remarquable de retrouver ainsi, dans les sommités, ces couches secondaires dans les conditions normales de leur superposition transgressive aux roches anciennes, tandis que, dans les profondes vallées de l'Oisans, les mêmes calcaires argileux se sont affaissés dans les déchirures et les écroulements de leur base disloquée, et se montrent alors plissés, contournés de la manière la plus compliquée, laminés sous forme d'*ardoises*, et parallèles aux plans de fracture ou de glissement du terrain ancien, aux déformations duquel ils se sont adaptés par des flexions multipliées. M. Lory fait remarquer que les dislocations des couches du *lias* ont eu lieu suivant les mêmes directions que les dislocations antérieures des roches anciennes : ainsi, les failles qui limitent à l'ouest et à l'est la chaîne des Grandes-Rousses, ou celles qui déterminent le relief de ses divers gradins, sont dirigées à peu près nord-sud,

Digitized by Google

comme les couches de gneiss, de schistes chloriteux et du grès houiller, sur les tranches desquels le lias s'était déposé horizontalement. Le même parallélisme des dislocations ultérieures s'est reproduit à des époques géologiques plus récentes, dans les fractures et les replis qui ont affecté, près de là, les couches tertiaires nummulitiques de la Maurienne, et dans celles qui déterminent, plus à l'ouest, le relief du massif du Vercors, où le groupe jurassique moyen, les divers étages crétacés, et enfin la mollasse même, ont subi des dislocations qui appartiennent à l'époque du façonnement définitif des Alpes occidentales. On voit ainsi que des dislocations, dont les premiers effets se manifestent dans les terrains les plus anciens des Alpes, se sont reproduites et propagées plus tard, suivant des directions parallèles, dans toute la série des terrains secondaires et tertiaires déposés postérieurement à ces premières dislocations.

M. le docteur Évrard, de Beauvais, dépose un mémoire sur le choléra.

M. Gaurichon, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), dépose également un mémoire accompagné de préparations microscopiques sur les causes du bruit que font en volant les insectes hyménoptères.

M. Heckel lit un travail sur les mouvements des organes de la reproduction des plantes, principalement sur ceux des étamines. Il a suivi les procédés de M. Paul Bert dans ce genre d'études, et a employé des anesthésiques que l'on n'avait jamais employés avant lui. Il divise ces mouvements en spontanés et en provoqués. Les mouvements spontanés ne peuvent s'expliquer, d'après M. Heckel, que par les phénomènes de tension étudiés par Hoffmeister.

M. Monoyer annonce que la Société d'histoire naturelle de Strasbourg est transportée à Nancy et y fonctionne exactement dans les mêmes conditions que lorsqu'elle avait son siége à Strasbourg. Elle désire conserver ses rapports avec toutes les anciennes Sociétés françaises et étrangères avec lesquelles elle était en relation.

M. le Président espère que la sympathie que mérite la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, transportée à Nancy, lui sera conservée partout comme elle l'est ici.

Digitized by Google

M. Monoyer présente un ophthalmoscope à trois observateurs qu'il considère comme une modification heureuse de celui de M. Sichel.

M. Gosselet, professeur de la Faculté des sciences de Lille, présente une étude détaillée du terrain houiller du nord de la France. Au moyen de coupes géologiques, il fait suivre aux membres de la section les diverses phases de formation des divers bassins houillers compris entre les plateaux du Brabant et les Ardennes. L'étude des failles qui ont disloqué la région l'occupe longuement, et il montre comment ces failles ont fait glisser par renversement le terrain dévonien (grès rouge et poudingue de Burnot) et le calcaire carbonifère lui-même sur le terrain houiller. De là, de nombreuses difficultés pour la recherche de la houille, et l'embarras de certaines compagnies cherchant à exploiter les couches de charbon sans se renseigner complétement sur la géologie du pays. M. Gosselet montre qu'il y a eu, après l'époque houillère, un plissement considérable qui a exercé une vraie poussée, un rejet des terrains du sud vers le nord.

M. Bovignier approuve tout ce que vient de dire M. Gosselet. Mais il regrette que l'heure avancée ne lui permette pas d'entrer dans des détails sur les plissements imprimés au système silurien des Ardennes par les poussées vers le nord signalées par M. Gosselet. Il aurait tiré de ces phénomènes la conséquence que la vallée de la Meuse traversant les terrains anciens n'est pas une vallée de fracture, mais une vallée de froncement.

M. Félix Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomathique de Verdun, rend compte d'une découverte qu'il a faite, en 1873, à 600 mètres au nord du village de Cumières (Meuse), d'une cave ou habitation de l'homme préhistorique, et d'un puits sépulcral renfermant dix-neuf squelettes. Cette découverte doit être classée au nombre de celles qui sont dignes de fixer l'attention des anthropologistes et des archéologues; car la rencontre d'une habitation à ciel ouvert, et d'une sépulture spéciale, creusée de main d'homme, est un fait peu commun; celui-ci est d'autant plus curieux que les crânes recueillis dans cette sépulture fournissent des termes de comparaison bien complets, permettant d'apprécier le type de l'homme habitant ces parages à l'époque de la pierre.

Digitized by Google

La cave ou habitation décrite par M. Liénard était tout simplement une excavation circulaire, en forme d'entonnoir, creusée dans un massif de gravière quaternaire, mesurant 13 mètres de diamètre à l'ouverture et 3 mètres de profondeur. Cette vaste demeure était recouverte de trois assises de diluvium ou dépôts anciens, de près d'un mètre d'épaisseur chacun, dont l'inférieur était mélangé de cailloux roulés des Vosges. C'est sous ce diluvium que M. Liénard rencontra une couche de charbon de bois provenant du foyer, et qu'il recueillit un os de ruminant de la famille des cervidés, probablement d'un jeune renne, un poignard en os taillé dans un radius de cheval, divers fragments de poteries, un outil ou instrument en pierre châline du pays, et onze silex taillés ou éclats de silex, comprenant des portions de couteaux, des pointes de flèches, etc.

A 12 mètres de cette habitation se trouvait le puits sépulcral duquel avaient été extraite, avant l'arrivée de M. Liénard, dix crânes humains, un grand nombre d'ossements, et plus de quarante haches ou instruments en silex taillés, tous objets qui furent détruits ou conduits au tombereau dans les remblais d'un chemin de fer en construction. Ce puits était circulaire, de forme ovale, mesurant $2^{m},50$ dans son grand axe, $1^{m},60$ dans son petit axe, et $1^{m},60$ de profondeur. Quoiqu'une partie du puits, ainsi que de son contenu, eût été dispersée par la pioche des mineurs, M. Liénard put encore y constater la présence de neuf crânes, dont sept purent être recueillis, ainsi que quelques ossements humains, cinq instruments en silex taillés, deux haches en silex poli, dont l'une est emmanchée dans une gaîne en os; il y trouva en outre une dent de cheval. Tous ces objets sont mis sous les yeux du bureau.

Les crânes exposés par M. Liénard sont de formes variées : deux sont sous-dolichocéphales, un seul est mésaticéphale, trois sont sous-brachycéphales; le septième n'a pu être mesuré; sauf un, chez lequel il y a une légère tendance au prognathisme, tous les autres sont parfaitement orthognathes ou à mâchoires droites; deux ont le frontal bas et fuyant; mais cinq ont cette partie du crâne droite, assez élevée et développée; un seul de ces crânes a une dépression très-marquée et fort profonde sur chacun des os pariétaux; mais ces dépressions semblent être accidentelles ou dues à l'état de sénilité, et n'indiquent nullement un type différent; quatre de ces crânes, sur lesquels l'angle facial a pu être pris d'une manière exacte, ont fourni les mesures 77, 80, 82, 83; les dents sont en

Digitized by Google

général d'une belle conservation, mais toutes, sauf celles d'un très-jeune homme, portent au sommet une usure uniforme, très-profonde, telle que les incisives et les canines sont devenues aptes aux mêmes usages que les molaires. Les quelques fémurs et humérus trouvés en contact avec les crânes présumés de femmes sont petits, grêles et dénotent une taille inférieure; d'autres, plus forts et plus grands, ont certainement appartenu à des hommes de taille ordinaire ou moyenne; il a été recueilli une moitié d'humérus provenant d'un squelette d'enfant, ce qui démontre que tous les âges étaient représentés dans ce lieu de sépulture. En résumé, tous les crânes recueillis à Cumières sont remarquables par la beauté de l'ovale, quelques-uns par la proéminence du vertex et le grand volume de la partie céphalique postérieure.

L'énumération des objets fournis par cette fouille suffit pour indiquer l'époque à laquelle vivait l'homme de Cumières : déjà la hache polie était en usage; mais le petit nombre des haches qui ont été recueillies prouve que cet instrument était un objet de luxe, encore fort rare et sans doute réservé aux chefs; en effet, les deux haches polies trouvées par M. Liénard faisaient exception dans cette importante trouvaille, qui a montré un grand nombre de silex taillés ou d'éclats de silex employés concurremment ou conjointement avec l'os sous forme d'arme ou d'outil.

M. le capitaine de vaisseau Jouan, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, fait un exposé rapide de l'histoire naturelle des îles Havaï (îles Sandwich), et s'attache à faire ressortir les ressemblances ou les différences avec les autres archipels polynésiens, sous les rapports de la constitution géologique, la flore, la faune. M. Jouan présente quelques considérations sommaires sur l'origine des végétaux et des animaux que les navigateurs du siècle dernier ont trouvés dans ces îles : la présence d'hommes parlant la même langue sur ces terres, séparées par d'immenses étendues de mer, le conduit à un examen analogue. Il termine par quelques considérations sur le rapide développement de la civilisation aux îles Sandwich et sur les effets qu'elle a produits sur les habitants.

M. le docteur Labitte, de Clermont (Oise), présente des considérations sur l'organisation du service des aliénés dans les asiles.

Digitized by Google

M. Milne Edwards dépose sur le bureau la première livraison d'un ouvrage de M. le docteur Fromentel, de Gray, intitulé *Études sur les microzoaires;* il en fait remarquer la belle exécution. Il appelle également l'attention sur les comptes rendus des travaux de zoologie publiés par M. Jourdain, de l'Académie de Montpellier.

M. Duval-Jouve présente une *Étude anatomique des Cyperus de France*, appuyée de préparations microscopiques et de nombreuses figures.

Après avoir rappelé les deux opinions professées aujourd'hui sur les espèces, celle qui les considère comme autant de types originairement distincts, indépendants les uns des autres, et celle qui ne voit dans l'ensemble des espèces qu'une évolution incessante des formes sous lesquelles se manifeste la vie et dans chaque espèce un degré de la série, M. Duval-Jouve fait remarquer que, dans la pratique, ces deux écoles procèdent de la même manière pour constater les types.

L'une et l'autre se servent de l'analogie des formes pour placer dans une même espèce les individus qui se ressemblent suffisamment. Mais, comme il n'y a jamais ressemblance parfaite, et qu'aucune règle ne détermine ni le degré de ressemblance qui doit s'imposer, ni le degré de variation qui peut être toléré, l'arbitraire s'introduit, et de chaque part on aboutit à former certains types qu'un côté qualifie *bonnes espèces* et l'autre *mauvaises espèces*.

La culture, proposée comme critérium, est souvent trop courte, et presque toujours elle offre d'insurmontables difficultés.

M. Duval-Jouve fait remarquer que, dans tout végétal, comme dans tout animal, il y a deux ordres de caractères : les uns extérieurs, sujets à varier selon les conditions de milieu; les autres intérieurs, qui sont l'organisation elle-même et sont invariables. On constate ces derniers dans la disposition relative des éléments constitutifs d'une plante, dans son *histotaxie*.

En appliquant ce mode de contrôle aux *Cyperus* de France, l'auteur a trouvé entre les espèces de ce genre des différences qu'il résume en ces termes : Un centimètre d'une partie quelconque, racine, rhizome, chanvre, feuille, suffit pour déterminer un *Cyperus*.

M. Lennier, du Havre, signale les récentes découvertes paléontologiques qui ont été faites dans les fouilles exécutées au Havre.

Digitized by Google

Plusieurs pièces fort remarquables ont été exhumées, et elles vont donner lieu à une publication.

SÉANCES GÉNÉRALES.

Dans deux séances générales, tour à tour présidées par MM. Leverrier et Milne Edwards, MM. Éguillon, Bourdellès, Grignon, Michelle, Rey-Lescure, Raulin, Faivre, Garrigou, Lory, Gosselet, Duval-Jouve, Liénard, ont exposé avec certains développements les faits dont ils avaient entretenu les commissions.

M. Sirodot, de Rennes, présentant les ossements les plus remarquables qu'il a recueillis au Mont-Dol, a captivé l'intérêt de l'assemblée par des considérations sur les circonstances qui ont dû amener le rassemblement d'un grand nombre d'éléphants sur un espace resserré comme le Mont-Dol.

M. Alluard, de Clermont-Ferrand, a fait la description de l'observatoire météorologique qu'on élève en ce moment au Puy-de-Dôme.

M. Hamy a signalé l'intérêt que présentent les crânes exhumés par M. Félix Liénard. Il a indiqué les caractères qui établissent une ressemblance entre ces crânes et ceux qu'on a recueillis en Belgique. M. Piet a discuté les questions relatives à l'âge du renne, et s'est efforcé de démontrer que plusieurs périodes doivent être distinguées.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du 8 avril 1874.

Le Puy des Palinods à Dieppe, par M. Eugène de Beaurepaire, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie.

Les fêtes de la Vierge se célébrèrent de tout temps à Dieppe avec un éclat particulier, et de bonne heure les réjouissances populaires auxquelles elles donnaient lieu se complétèrent par la tenue d'un Puy de Palinods. Le bombardement de la ville par les Anglais, en 1694, en amenant la destruction des archives municipales, a rendu impossible l'histoire détaillée de cette institution, mais ce que nous avons pu en recueillir présente encore un certain intérêt et forme comme une sorte d'introduction aux renseignements plus abondants que nous possédons sur les Puys de Rouen et de Caen. Les poésies palinodiques de Dieppe ne se produisaient pas d'ailleurs isolément; elles se liaient intimement à un spectacle machiné et à diverses représentations scéniques, qui revêtaient un caractère original et fortement accusé.

La fête qui provoquait ces manifestations d'allégresse n'était pas, comme à Rouen, celle de l'Immaculée Conception, mais celle de l'Assomption. La Nativité et l'Annonciation avaient bien eu aussi leurs jours de splendeur. Mais la prise de la *bastille* de Dieppe par le Dauphin, qui eut lieu le 14 août 1443, changea complétement la situation. Cette victoire signalée, qui mettait fin aux souffrances d'un long siége, fut rapportée, par le vainqueur lui-même et par la population tout entière, à l'intervention miraculeuse de la Vierge. Parmi les fêtes instituées pour éterniser ce souvenir, les plus populaires furent nommées *Métouries*, dont le règlement général eut lieu en 1482.

Vers la mi-juin, les principaux habitants assemblés en l'hôtel de ville élisaient la fille la plus vertueuse pour représenter la Vierge, et six autres de bonne renommée pour figurer les filles de Sion. On nommait, en outre, un ecclésiastique chargé du rôle de saint Pierre, et onze laïques de bonnes vie et mœurs pour tenir celui des apôtres. Par un sentiment respectable que nous n'avons pas de raison pour combattre, l'un des anciens chroniqueurs de la ville de Dieppe

Digitized by Google

attribue la moralité des classes ouvrières à ces élections, qui récompensaient chaque année les plus dignes.

Le 14 août, à 6 heures du matin, quatre clercs transportaient la vierge Marie, couchée modestement dans un grand berceau, à l'église Saint-Jacques; six filles de Sion et six apôtres composaient son cortége. En même temps, on tendait en signe d'honneur, devant la porte du maître en charge, de grandes tapisseries sur lesquelles se lisaient des vers nommés *palinods*, soit parce qu'ils formaient les refrains de poésies *palinodiques*, soit parce qu'ils avaient quelque analogie avec eux. Ces sentences versifiées débutaient invariablement par le mot *amour*, et devaient offrir dans les autres mots les syllabes du nom du maître de la confrérie.

Après une description de toute la partie religieuse de la fête des Palinods, M. E. de Beaurepaire donne d'intéressants détails sur un autre spectacle plus profane, celui des représentations scéniques qui avaient lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville. On y représentait, sur un théâtre somptueusement décoré, soit le trépassement de la Vierge, soit tout autre sujet religieux, ou même quelque comédie morale, plus libre dans ses allures et visant souvent à l'actualité. On tirait ensuite un feu d'artifice. Il paraît que la représentation de ces sortes de pièces avait lieu avec le concours et par les soins d'une confrérie fort anciennement constituée à Dieppe et dite *des Saints-Martyrs* ou des *Sept-Dormans*.

Ces moralités ne cessèrent complétement qu'en 1630. Ce n'est pas précisément que les sujets fussent épuisés, mais l'on s'était aperçu qu'il se trouvait trop souvent dans l'œuvre des auteurs des personnalités inconvenantes, des critiques inconsidérées, et souvent même de véritables obscénités.

Le Puy des Palinods fut appelé à remplacer la comédie morale, et c'est à partir de la chute de celle-ci qu'il prit une véritable importance. Il faut remarquer cependant qu'il ne constitua jamais qu'un incident accessoire dans les splendides et interminables fêtes des Métouries.

Ces fêtes, après leurs jours de faveur, arrivèrent à leur décadence. En 1684, un sieur Letellier, curé de Saint-Jacques, obtint un mandement de l'archevêque de Rouen à l'effet d'en opérer la suppression. A partir de 1694, les Métouries ne comprirent plus qu'un *Te Deum*, une procession et une grande messe dans les conditions ordinaires de ces sortes de cérémonies. La Vierge dans

Digitized by Google

son berceau et les filles de Sion, saint Pierre et les apôtres, les héros grecs et romains, historiques ou fabuleux, le Puy avec ses princes et ses lauréats, et les joyeux acteurs des mystères, des moralités et des momeries, ne devaient plus être désormais que de simples souvenirs.

La vérité sur l'épigraphe de l'Esprit des lois : « Prolem sine matre creatam, » par M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Les biographes de Montesquieu et les littérateurs français et étrangers ont donné leurs conjectures sur le sens de cette épigraphe. Je rappelle celle qui a été mise en avant il y a quelques années par un membre de l'Académie de Caen, M. Demiau de Crouzillac, qui se fondait sur le sens même du vers d'Ovide auquel cette épigraphe est empruntée. M. Travers pense que le sens en pourra désormais être fixé avec quelque certitude par le récit qui termine sa dissertation.

Dans une visite qu'il a faite à M. Guizot, en novembre 1873, à propos des propositions faites par les Sociétés de la Normandie sur la destination à donner au Mont-Saint-Michel, le grand historien lui a révélé à peu près en ces termes le mot de l'énigme, si longtemps cherché :

J'ai connu, a-t-il dit, Suard, qui fort jeune avait lui-même pu connaître Montesquieu. Il m'a conté qu'un jour il l'interrogea sur le sens de son épigraphe : *Prolem sine matre creatam.* « Jeune homme, lui dit Montesquieu, je vais vous paraître un peu fat, mais vous saurez la vérité : un ouvrage comme l'Esprit des lois requérait deux conditions indispensables : *le génie et la liberté.* Je crois que l'un ne m'a pas fait défaut; je n'en puis dire autant de l'autre. »

La lumière se fit dans l'esprit de Suard, dit M. Travers; M. Guizot n'a jamais douté ni de la sincérité ni de la justesse de l'explication. Cette liberté que Montesquieu n'eut pas au degré qu'il l'aurait voulue, cette liberté qui lui *fit défaut*, comme il l'a dit et comme l'indique l'obscure énigme qu'il avait choisie pour épigraphe, explique l'excessive réserve de l'auteur dans plusieurs chapitres. Sa plainte déguisée est une preuve évidente que son génie n'osa prendre tout son essor. Une nouvelle étude de son chef-d'œuvre tirerait peut-être un nouvel intérêt de cet aperçu.

Digitized by Google

Extrait d'une analyse des Mollakats, par M. Jules David, de la Société de Seine-et-Marne et de l'Académie de Caen.

Les poëmes antéislamiques désignés sous le nom de *Mollakats* datent généralement du vi^e siècle de notre ère. Récités à la foire d'Ocazh, ce grand rendez-vous annuel de toutes les Arabies, acclamés, couronnés et suspendus par honneur aux murs de la Caaba, après avoir été transcrits en lettres d'or sur du papier de soie, ces poëmes sont au nombre de sept et dus à sept auteurs différents. L'un d'eux, Amr'sulkaïs, a eu la vie la plus accidentée et la fin la plus dramatique. M. J. David, en esquissant cette pathétique biographie, l'a présentée comme offrant le portrait le plus pittoresque et le plus réel du poëte du désert.

Il en conclut que l'étude de ses six rivaux, qu'il n'a pas le temps de soumettre à la réunion, serait peut-être la meilleure façon de se rendre un compte exact des mœurs de cette époque et de cette nation, mœurs encore si peu connues et dont M. Caussin de Perceval a seul tenté de retracer l'histoire.

Mémoire sur la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens, par M. Ludovic Drapeyron, de la Société d'émulation du Doubs.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Grecs et les Latins, intrépides missionnaires et docteurs éprouvés, étaient les seuls évêques de la Gaule. Ce sont des Latins, des Grecs surtout, qui conquirent notre pays à une foi nouvelle. Dès que la conversion fut opérée, l'épiscopat devint l'apanage des familles sénatoriales. Qu'est Grégoire de Tours, sinon l'expression la plus complète, la plus saisissante de ce patriciat ecclésiastique ? Jusqu'à la fin du vi^e siècle, ce clergé, cet épiscopat tinrent bon. Le procès de Prétextat, la révolte du faux mérovingien Goudowald, que soutinrent tant d'évêques gallo-romains, les rendirent suspects. Chilpéric et Frédégonde les persécutèrent; Gontran les défendit; Brunehilde finit par se brouiller avec eux. Sous Clotaire II, à partir de la constitution perpétuelle de Paris, les évêques furent ordinairement choisis parmi les prêtres attachés à la personne du roi, et Francs pour la plupart. *Vel certe, si de palatio eligitur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur*, disait cette constitution. Une invasion germa-

Digitized by Google

nique s'opère dans l'église. Mais comment l'église gallo-franque prit-elle de la consistance et en vint-elle à une lutte acharnée contre l'église gallo-romaine? M. Drapeyron montre tout un essaim de moines austrasiens se formant à Luxeuil, sous la direction de saint Colomban et de ses successeurs. Ces moines, qui appartenaient en général aux familles les plus illustres (à celle d'Héristall, par exemple), fondèrent de nombreuses abbayes en Bourgogne, puis en Neustrie, puis en Austrasie. Ils s'emparèrent bien vite des évêchés de l'Austrasie, de cette partie de la Bourgogne qui était comprise dans le bassin de la Saône, et pénétrèrent dans la Neustrie et même en Aquitaine. Le conflit entre l'église franque, qui arrivait, et l'église romaine, qui finissait, éclata à l'époque d'Ébroïn et de saint Léger. Il fut sanglant et dicisif. Les hagiographes ont exalté ou dénigré saint Léger, suivant le parti auquel ils appartiennent. Testry a décimé l'église romaine; Vincy fait définitivement prévaloir l'église franque. Des guerriers tonsurés s'improvisent abbés ou évêques. Saint Boniface modifia cet état de choses; mais il se contenta d'instruire les Germains; il ne les exclut pas du sanctuaire pour y faire entrer les Gallo-Romains. La *germanisation* de l'église entraîna la chute des Mérovingiens. Sous Charlemagne, Hincmar nous l'affirme, «les seigneurs laïques et ecclésiastiques siégeaient ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes.» Cette communauté de langage et d'intérêts, que Grégoire de Tours n'a pas même entrevue, nous montre l'importance politique de la révolution que retrace M. Drapeyron. Ce n'est qu'après la mort de Charlemagne qu'une aristocratie *permanente*, maîtresse de l'église comme du sol, fit son apparition en Gaule. Les frères des ducs et des comtes héréditaires prirent alors possession des abbayes et des cités. Abbés et évêques entrèrent, au même titre que les ducs et les comtes, dans les cadres de la féodalité. La féodalité ne poussa de si profondes racines que parce qu'elle avait une double origine, une double consécration, temporelle et spirituelle.

Après avoir exposé cette théorie, M. Drapeyron examine successivement plusieurs des objections qu'elle a soulevées à l'Institut et à la Sorbonne, surtout en ce qui concerne la grandeur et la nouveauté du rôle qu'elle attribue à la Bourgogne dans l'histoire primitive de la France, idée que M. Amédée Thierry avait accueillie avec faveur.

Digitized by Google

Arnoul et Simon de Greban, auteurs du mystère des Apôtres, par M. A. Sorel, président de la Société historique de Compiègne.

Malgré certains témoignages contemporains, cités par M. Sorel, rien n'établit d'une façon décisive que les deux poëtes aient vu le jour au Mans. D'autres autorités semblent établir d'une manière plus certaine que c'est la ville de Compiègne qui leur a donné le jour. Leur famille est peu connue; on croit cependant quelle occupait dans la ville un certain rang, et même qu'elle appartenait à la noblesse.

Quoi qu'il en soit, les deux Greban ont dû quitter de très-bonne heure leur ville natale, pour venir à Paris fréquenter un de ses nombreux colléges.

En 1434, la province du Maine devint l'apanage de René, second fils d'Yolande, roi titulaire de Jérusalem et de Sicile et duc d'Anjou.

Ce prince, que le monde des lettres connaît sous le nom du bon roi René, s'entoura bientôt d'un grand nombre de célébrités de toute nature. Les deux frères Greban furent attirés par lui au Mans.

M. Sorel cite plusieurs passages d'écrivains contemporains attestant qu'ils jouirent d'une grande célébrité. Énumérant les titres littéraires des deux frères Greban, il rappelle qu'Arnoul de Greban a composé des complaintes dont Henry de Croy fait grand cas dans son *Art et science de réthorique pour faire rimes et ballades*, et que Simon est l'auteur d'élégies sur la mort de Marie d'Anjou, d'épitaphes sur celle de Charles VII, de la *Sphère du monde et du cuer de philosophie*. Mais, de tous les ouvrages qu'ils composèrent, celui qui a constitué leur véritable titre à la gloire littéraire, ce fut le *Triomphant mystère des Actes des Apôtres*, qui passe pour le poëme de ce genre le plus beau et le mieux versifié après celui de la *Passion*. Au dire de tous les biographes, c'est Arnoul qui composa la première partie de ce mystère; Simon se chargea de la dernière. Ce double travail dut certainement s'exécuter pendant le séjour des deux frères auprès du roi René. Il est vraisemblable que la représentation en eut lieu dans la ville du Mans, pendant la vie des auteurs.

On sait que la représentation des Actes des Apôtres ne durait pas moins d'une quarantaine de jours. L'action commençait après l'ascension de notre seigneur Jésus-Christ, alors que les apôtres se

Digitized by Google

réunissaient pour élire Mathias en remplacement de Judas, et se terminait par la mort de Néron.

L'enfer y jouait un grand rôle, et il n'y avait guère de scènes où l'on ne vît Satan et Lucifer s'évertuer à inventer mille ruses destinées à perdre les âmes. Mais heureusement l'influence des apôtres venait à chaque instant contre-balancer ces menées diaboliques. C'était donc une lutte perpétuelle entre le génie du mal et l'amour du bien, dans laquelle se déroulaient une foule de tableaux d'une hardiesse extrême, qui devaient se graver d'autant mieux dans l'esprit du spectateur qu'ils frappaient davantage ses yeux.

Comme dans le théâtre de Shakespeare, les scènes se modifiaient à chaque instant, et, suivant la qualité des personnages, la poésie prenait elle-même des allures toutes différentes. Tantôt simple et naïve, elle avait ce parfum de mysticisme qui convenait si bien au moyen âge; tantôt brusque et tourmentée, elle réflétait les mœurs de l'époque, et tout se pardonnait à l'avance, du moment que c'était pour l'édification et l'instruction des fidèles.

Indépendamment du mystère des Actes des Apôtres, Arnoul Greban refit entièrement celui de la *Passion*, qui avait défrayé en 1402 le jeu des confrères de Paris dans l'hôpital de la Trinité. Le succès de ce mystère ne fut pas moins grand que celui des Actes des Apôtres. On le représenta dans un grand nombre de villes, et quand, en 1547, il fut joué à Valenciennes, la foule, dit un historien du temps, «fust si grande pour l'abord des estrangers que la recepte monta jusques à la somme de 4,680 livres, bien que les spectateurs ne payassent qu'un liard ou six deniers chacun.»

M. Sorel exprime, en terminant, le vœu que la Société historique de Compiègne puisse se trouver quelque jour en mesure de patronner la publication de l'œuvre des frères Greban, que, il y a plusieurs années, l'éditeur de la bibliothèque élzévirienne annonçait l'intention de mettre au jour : cette importante publication aurait le double avantage de ramener les esprits vers le premier âge du théâtre en France, et de raviver encore le souvenir des deux poëtes dont la ville de Compiègne est justement en droit de s'enorgueillir.

Étude sur les sociétés humaines et les sociétés privées, par M. Émile Worms, professeur à l'école de droit de Rennes.

Ce sont quelques pages tirées d'un travail étendu. Pareil rap-

Digitized by Google

prochement, dit M. Worms, n'avait pas été fait encore, et cependant il peut conduire à des enseignements de plus d'une espèce. Les sociétés privées, que l'auteur met en contact avec la grande société humaine, sont ces associations commerciales ou privées, ou philanthropiques, ou politiques, ou autres, que chaque jour, chaque besoin, chaque découverte fait éclore. Bien que semblant au premier abord devoir semer le particularisme au sein de chaque pays, ces sociétés ne font cependant que resserrer plus étroitement les liens qui unissent leurs habitants, et les pousser plus avant dans les lois de l'humanité et de la civilisation. Autant qu'on a pu juger par les fragments lus par M. Worms, il se propose de faire porter son parallèle sur tous les chefs les plus importants sous lesquels il peut importer d'envisager les établissements auxquels sont consacrées ses observations si nouvelles et si variées, telles que leur origine, leur constitution, leur désignation, leur organisation, leurs vicissitudes et leur fin.

Traces du locatif dans la syntaxe latine, par M. Denis, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Des deux cas perdus par le latin, le *locatif* et l'*instrumental*, le locatif seul a laissé de nombreuses traces dans la syntaxe latine. C'est par d'anciens locatifs que l'on explique la règle *habito Romæ*, *Corenthi;* c'est par là que s'expliquent aussi les formes étranges *Die quinti*, *Die quente*, cités par Macrobe et employés par Plaute.

M. Denis ne pense pas que l'autorité de Bopp doive empêcher de considérer *ruri*, *tempori*, comme des locatifs. Il les rapproche de certains adverbes employés par Plaute et des génitifs archaïques *illi*, *alii*, *alteri*, *soli*, *etc.* Sans chercher des locatifs de la quatrième et de la cinquième déclinaison, M. Denis explique ce qui rend cette investigation fort délicate.

Un club de Jacobins en province, par M. Constant, de la Société archéologique de Seine-et-Marne.

Ce club populaire, fondé le 5 mai 1791, sous le titre de : « Société des amis de la Constitution, » a eu une durée de plus de trois ans, pendant lesquels il ne cessa non-seulement de discuter sur

Digitized by Google

toutes choses, mais encore d'administrer la ville et d'y semer partout la terreur.

M. Constant a insisté sur le rôle des femmes et des enfants dans ces sociétés, et a signalé quelques-uns des travaux ébauchés par les clubistes.

Le Président de la section fait observer qu'il y aurait quelques inconvénients à traiter, dans les réunions des Sociétés savantes, des sujets analogues à celui dont la lecture avait été exceptionnellement autorisée, et il invite Messieurs les Délégués à se renfermer dans ceux dont s'occupe le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

SÉANCE DU 9 AVRIL 1874.

Pièces d'archives et documents inédits pour servir à l'histoire de l'instruction publique en Lorraine, de 1789 à 1802, par M. Maggiolo, recteur honoraire, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

M. Maggiolo lit un court fragment du travail qu'il a consacré à cet intéressant sujet, que nul n'était mieux en état de traiter.

Il fait connaître la situation des établissements d'instruction publique en 1789, en 1795 et en 1802. Il montre l'influence de l'esprit révolutionnaire sur l'existence et la prospérité de nos écoles d'enseignement, et il dégage par des citations nombreuses la responsabilité morale des populations, qui n'acceptèrent qu'avec peine les décrets de la Convention.

Entre autres pièces curieuses, M. Maggiolo dépose des états officiels d'instituteurs et d'institutrices, dressés dans chacune des 255 communes de trois des neuf districts du département de la Meurthe, ayant une importance réelle pour l'histoire de l'enseignement en Lorraine.

Une brochure de Frédéric II, roi de Prusse, ayant pour titre : Considérations sur l'état présent de l'Europe, par M. F. Combes, de la Faculté des lettres de Bordeaux.

Cette brochure, communiquée à Voltaire par Frédéric II dès l'année 1736, est analysée par M. F. Combes, qui en tire des considérations d'une haute portée sur les relations de la France avec la Prusse et l'Autriche au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

La Congrégation générale des Cardinaux du 2 août 1595, par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres, membre honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

La négociation la plus longue, la plus délicate et peut-être la plus importante de tout le règne de Henri IV est celle qui eut pour objet l'absolution du roi par le pape Clément VIII, et pour résultat sa réconciliation avec l'Église romaine.

Pour bien juger les incidents et les péripéties de ce grand débat, ce n'est pas en France, c'est à Rome qu'il faut se placer. C'est là que se trouve constitué le tribunal souverain qui doit prononcer l'arrêt définitif. Devant ce tribunal, le roi a pour défenseur et pour conseil, aussi persévérant qu'habile, Ferdinand, grand-duc de Toscane, qui connaît la cour de Rome pour y avoir vécu et le sacré collége pour y avoir siégé. Le crédit qu'il a conservé auprès du Saint-Siége et des cardinaux ses anciens collègues, il l'emploiera tout entier en faveur de Henri IV et de la France.

Pourquoi ? Parce qu'il est justement alarmé de l'ambition démesurée de Philippe II et de la puissance envahissante des Espagnols en Italie.

Il a pour représentants à Rome son ambassadeur acrédité Giovanni Nicolini et le cardinal Del Monte, qui lui a dû le chapeau et qui lui est tout dévoué. La correspondance du cardinal et les dépêches de Nicolini sont deux sources où l'on peut puiser les renseignements les plus sûrs et les plus curieux. Ces documents, que l'on trouvera dans le cinquième volume, aujourd'hui sous presse, des Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, permettront de combler les lacunes qu'il est aisé de signaler dans les relations du duc de Nevers et dans les correspondances de D'Ossat.

M. Desjardins, après avoir fait connaître les dispositions à l'égard de la France des papes successeurs de Sixte-Quint, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX, cédant à l'influence de plusieurs cardinaux gagnés par Philippe II, raconte, d'après Del Monte et Nicolini, les circonstances dans lesquelles le pape Clément VIII se décida à accorder enfin cette absolution qui depuis cinq ans avait été obstinément refusée.

Le 25 juillet 1593, Henri IV avait solennellement abjuré à Saint-Denis. Le 25 février de l'année suivante, il était sacré à

Digitized by Google

Chartres par Nicolas de Thou. Le 25 mars 1594, il faisait son entrée à Paris. Ces divers événements rendaient plus facile sa réconciliation avec le Saint-Siége. Un incident déplorable semblait devoir susciter de nouveaux obstacles. Le 27 décembre, un fanatique, Jean Châtel, tentait d'assassiner le roi. Les jésuites, compromis dans cet attentat, étaient expulsés du royaume par un arrêt du Parlement, en date du 29 décembre. Une dépêche du 26 novembre nous apprend qu'un mois à l'avance on savait à Rome que les jours du roi étaient menacés. Le 23 décembre, le cardinal Del Monte informe le grand-duc des démarches qu'il fait pour découvrir et prévenir, s'il le peut, les auteurs de cet exécrable forfait.

L'année 1595 s'ouvrait sous de fâcheux auspices. L'indignation causée en France par le crime de Jean Châtel s'était manifestée avec une extrême vivacité. Le marquis de Pisani faisait savoir en confidence au Saint-Père que, à l'exception de Gondi et de lui-même, tous les membres du conseil étaient d'avis de renoncer à toute nouvelle démarche auprès de la cour de Rome. L'honneur de Henri IV est de ne s'être laissé détourner du but vers lequel il tendait avec autant d'habileté que de sagesse, ni par les menaces de ses ennemis, ni par l'irritation de son peuple, ni par l'opposition de ses conseillers.

Le grand acte de sa réconciliation avec le Saint-Siége est un acte de sa volonté persévérante et toute personnelle.

Le pape, longtemps irrésolu, se décida enfin a absoudre le roi. Il adopta ce plan de conduite que de sages conseillers lui avaient suggéré : faire connaître ses intentions dans une congrégation générale des cardinaux; recueillir sucessivement les opinions et les votes du sacré collége reçus un à un en audience secrète; cela fait, prononcer solennellement la sentence d'absolution.

Le 2 août eut lieu cette congrégation secrète d'un si grand intérêt pour la papauté et pour la France. M. Desjardins donne lecture de la lettre confidentielle du cardinal Del Monte écrite au grand-duc et qui rend un compte fidèle de ce qui s'y passa.

Recherches sur l'instruction primaire en Savoie, par M. Alexis de Jussieu, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

Si les souverains des deux versants des Alpes ont témoigné dès

Digitized by Google

le xve siècle leur sollicitude pour la diffusion de l'instruction publique chez leurs peuples, en créant de vastes centres d'études et des universités organisées avec autant de grandeur que de sagesse, pour l'enseignement de la théologie, de la médecine, du droit et des belles-lettres, les écoles élémentaires n'ont été pendant longtemps l'objet d'aucune mesure générale de la part du gouvernement. L'enseignement des rudiments, le choix des maîtres élémentaires, les procédés pédagogiques, les matières enseignées, les livres employés, la surveillance et la dépense des *petites écoles*, ont été complétement laissés à l'initiative privée, qui, du reste, ne leur a pas fait défaut, et dont on ne retrouve nulle part peut-être autant qu'en Savoie les traces précieuses.

La création de la grande université de Turin, qui a été à toutes les époques le centre administratif de tout ce qui se rattachait à l'instruction publique dans les États Sardes, remonte aux premières années du xve siècle. Elle est due à Louis, prince d'Achaïl, qui la fit approuver par une bulle du pape Benoît XIII, du 27 octobre 1405, et par des lettres patentes de l'empereur Sigismond, du 1er juillet 1412.

Les premiers statuts et les plus anciens règlements de cette université, qui réunissait la surveillance de tous les établissements d'instruction supérieure, la direction des études et la collation des grades, ne parlent point de l'enseignement primaire, ni de ce qu'on a appelé beaucoup plus tard les petites écoles, c'est-à-dire l'instruction tout à fait élémentaire que recevaient déjà en commun les enfants des villages et des petites villes dépourvues d'écoles publiques dépendant de l'université. Des écoles publiques existaient cependant déjà en assez grand nombre, surtout en Italie, bien longtemps avant l'université elle-même, et les documents qu'on a retrouvés sur quelques-unes d'entre elles permettent de reconnaître jusqu'à un certain point quelles étaient leur origine et leurs ressources, ce qui est bien quelque chose.

Nos investigations à cet égard ont été moins heureuses en ce qui concerne la Savoie. Nous connaissons par les comptes des syndics de Chambéry un *rector scolarum* qui exerçait, en 1359, dans cette ville où il payait les impôts, mais nous n'avons pu rien découvrir sur les écoles qu'il dirigeait dans la capitale de la Savoie.

Les actes donnent quelques renseignements sur les grandes écoles de Verceil, mais ils ne parlent pas de l'enseignement pri-

Digitized by Google

maire. On est autorisé a penser qu'il était placé sous l'autorité municipale et qu'il n'était pas subventionné par l'État.

Primitivement et avant le XVIIIe siècle, quand une commune avait besoin d'un maître d'école, elle faisait choix d'un sujet qui souvent était un habitant de la localité même, et les syndics passaient un marché pour l'instruction de la jeunesse.

Il n'y avait que fort peu de maisons d'école, et il arrivait fréquemment que les classes se faisaient chez l'instituteur lui-même. Souvent aussi les élèves se réunissaient dans la maison de l'un d'eux, et, chez les populations alpestres de la haute Maurienne et de la haute Tarantaise, dont l'habitation d'hiver se confond encore de nos jours avec celle de leurs bestiaux, l'école se tenait presque toujours dans une écurie.

Nous avons eu occasion, dit M. de Jussieu, de causer avec de vénérables vieillards qui, bien que parvenus plus tard par leur intelligence et leurs travaux aux plus hautes positions sociales, se rappelaient avec émotion l'humilité de leur première jeunesse et n'avaient point oublié le tableau touchant dont ils avaient été acteurs. Dans une de ces grandes étables, que connaissent tous les touristes qui ont pénétré dans les hautes vallées de la Savoie, d'un côté le bétail au râtelier, vis-à-vis et tout autour les lits et les autres meubles du ménage de la famille, et au milieu les enfants du village, garçons et filles, réunis presque toujours et épelant, récitant les prières, s'essayant à écrire, sous la direction de quelque honnête montagnard... Telles étaient les écoles primaires, les petites écoles en Savoie jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Avec ce régime, les frais et le traitement n'étaient pas très-lourds, et avant le XVIIIe siècle, surtout dans les petites paroisses rurales, nous ne les avons jamais trouvés à la charge du budget de la commune, même lorsqu'il n'existait pas de fondations pieuses ou philanthropiques pour y subvenir.

Lorsque l'école était créée par un bienfaiteur et avec ses fonds, l'enseignement était généralement confié à un ecclésiastique, et le plus ordinairement cela donnait lieu à l'institution de ce qu'on appelait un *vicaire-régent*, c'est-à-dire un prêtre auquel on fournissait un traitement et un logement, à la condition qu'il ferait la classe et qu'il supléerait et aiderait le curé de la paroisse dans l'exercice de son ministère.

M. de Jussieu, après avoir fait connaître l'origine et les conditions

Digitized by Google

matérielles d'existence des petites écoles, jette un coup d'œil sur l'organisation des paroisses rurales au moyen âge, sur les syndics, les procureurs de quartier, les œuvres pies, etc.

Le mémoire, dont il a été donné lecture en son nom, n'est que le premier chapitre d'un ouvrage qu'il se propose de publier, et qui obtiendra sans doute beaucoup de succès, si l'on en juge d'après les fragments qu'il nous a fait connaître.

M. le Ministre de l'instruction publique, qui était entré dans la salle au moment où M. Abel Desjardins terminait sa lecture, a entendu aussi une partie de celle de M. de Jussieu.

Obligé de donner à la séance moins de temps qu'il ne l'aurait voulu, M. le Ministre a exprimé toute la satisfaction que lui ont fait éprouver les deux lectures, dont l'une est une page d'histoire écrite dans un style si élevé, et dont l'autre traite une question à laquelle un ministre de l'instruction publique attache naturellement une grande importance.

M. de Fourtou est heureux de se trouver au sein d'une réunion où les représentants de la science historique viennent chaque année se communiquer les résultats de leurs recherches et leurs découvertes. C'est la France écrivant ses mémoires. Mais c'est ordinairement à la fin de leur vie que les individus écrivent leurs mémoires. Dieu merci, la France n'est pas à l'heure de son déclin, et, en rappelant le souvenir de son passé glorieux, elle trouvera le secret de ses destinées futures.

M. le Ministre se retire après cette courte allocution, accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

Nécessité d'adopter une orthographe uniforme pour les noms propres, tant sur les cartes que sur les traités de géographie, par M. Vion, membre de l'Académie d'Amiens.

Ce mémoire sur une des questions philologiques les plus contestées ne peut être apprécié d'après les fragments dont l'auteur a donné lecture.

Le système proposé aurait besoin de développements qui dépasseraient les limites d'un compte rendu.

Diplômes de Louis IV d'Outre-Mer, roi de France, et d'Otton Ier d'Al-

Digitized by Google

lemagne, fixant les limites du comté de Bourgogne au xe siècle, par M. Jules Finot, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Les archives du département de la Haute-Saône possèdent deux diplômes du xe siècle qui permettent de fixer approximativement quelle était la situation politique et géographique du comté de Bourgogne entre les deux grands États, la France et l'Empire germanique, qui se constituaient alors. Ce sont : 1° la donation de Louis IV d'Outre-Mer, roi de France, accordant, à la prière du comte Hugues, les monastères de Sainte-Marie de Faverney et de Saint-Léger d'Enfonvelle à Adelard et à son épouse Addela ; 2° La concession faite par l'empereur Otton à l'abbé Baltramne et à ses compagnons du droit de s'établir à Lure. L'authenticité de ces deux titres ne saurait être mise en doute. Ils constituent, par les mentions géographiques qu'ils renferment, deux monuments importants, non-seulement pour les annales de la Franche-Comté, mais aussi pour l'histoire nationale. Ils retracent, en effet, une page de l'histoire de la frontière française, et, à ce point de vue, on comprend le grave intérêt qu'ils présentent. C'est à la fin du ixe siècle et pendant le cours du xe que se sont constituées définitivement les deux nationalités germanique et française, aux prises encore aujourd'hui. La dissolution de l'empire de Charlemagne donna lieu à la séparation de deux races différentes par le langage et par les mœurs. Il est donc curieux de rechercher quelles furent alors les limites que se donnèrent ces deux peuples. La discussion à laquelle se livre sur ce point M. Jules Finot prouve que l'histoire, sur laquelle voudraient s'appuyer quelques écrivains allemands pour justifier certaines prétentions germaniques sur la Franche-Comté, est tout à fait contraire à ces revendications. Les titres du xe siècle attestent que ce pays jouissait alors d'une véritable indépendance, et que les comtes qui le possédaient et l'administraient invoquaient tour à tour, pour assurer leur pouvoir, l'appui des monarques voisins. Au xiie et au xiiie siècle, sous les maisons de Souabe ou de Hohenstaufen, comme au xe, comme aux temps modernes sous la maison d'Espagne, la Franche-Comté, toute française par le langage, les mœurs et les coutumes judiciaires, n'aspirait qu'à un seul but, maintenir son indépendance, s'administrer elle-même, en un mot garder son autonomie, jusqu'au jour où elle devait être réunie à la glorieuse nation vers laquelle l'at-

Digitized by Google

tirait irrésistiblement une étroite communauté de race et d'institutions.

Une fondation d'hôpital par un philanthrope anonyme, par M. Louis Audiat, de la Société des arts, sciences et belles-lettres de Saintes.

On trouve dans un bourg de la Saintonge, à Tesson, un grand et vaste édifice qui est le seul reste d'un hospice que la Révolution a détruit. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, cette petite localité avait pour seigneur le représentant d'une ancienne famille du Poitou, fixée en Saintonge dès l'an 1404. La terre de Tesson était venue à la famille Guinot par le mariage, en 1623, de Charlotte de Bremond, dame de Tesson, avec Gilles Guinot, marquis de Mauconseil. Ce seigneur était né au château de Tesson en 1675. Après avoir servi avec honneur dans l'armée, il fut nommé lieutenant général, et il obtint le commandement de la haute Alsace, à Colmar, le 7 septembre 1761.

Sa dette ayant été payée glorieusement à la patrie, il songea aux malheureux, aux pauvres, à l'humanité souffrante. Les établissements charitables de Saintes, où il avait un hôtel dans la rue qui porte son nom, eurent une large part dans ses libéralités. Il commença par l'hôpital Saint-Louis. Comprenant que l'oisiveté était une cause d'indigence, et qu'avant de proscrire la misère avec la mendicité il fallait d'abord que les pauvres ne pussent prétexter le manque de travail pour excuser leur paresse, il fit construire, en 1770, un bâtiment composé de deux salles, où il établit une manufacture. Il y fonda plus tard, à perpétuité, moyennant 8,000 livres, un lit pour un pauvre de maladie curable.

Le marquis ne pouvait oublier ses pauvres tenanciers, ceux dont il était pour ainsi dire le patron naturel. Il voulut fonder un hospice à Tesson.

Mais l'affaire ne fut pas aussi facile qu'elle semblait l'être au premier abord. Il fallut obtenir d'abord des lettres patentes du roi. De là, nécessité d'une enquête. Elles furent signées par Louis XVI à Fontainebleau, en novembre 1776; on avait mis cinq mois à réfléchir et à s'enquérir. Après l'autorisation du roi, on dut solliciter et obtenir l'agrément du Parlement. Cet homme charitable mourut le 13 octobre 1782. Son gendre, le comte de la Tour du Pin, qui fut gouverneur de Saintonge et puis ministre de la guerre, se chargea

Digitized by Google

de régulariser la fondation de M. le marquis de Mauconseil. Il ne reste plus qu'une épitaphe, qu'on peut lire encore dans l'église paroissiale de Tesson, pour conserver le souvenir de ce généreux bienfaiteur des pauvres. Une clause de son testament défendait de mettre son nom sur sa tombe; mais ce nom, qu'il n'a pas voulu livrer à la foule par un sentiment de réserve peut-être excessif, il nous a paru bon, dit M. Audiat, de le rappeler. Citer les nobles actions, c'est faire revivre la mémoire de ces hommes humbles et dévonés qui ont consacré leur vie à la patrie et aux indigents. On acquitte ainsi un devoir de pieuse reconnaissance, et peut-être on inspire le désir de les imiter. La générosité est une vertu qui a surtout besoin d'encouragements.

Mémoire historique sur le domaine appelé Mancinniacus (Mansigny, commune de Chambry), par M. l'abbé Denis, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.

Cette communication a non-seulement pour objet de déterminer le nom d'un ancien domaine et de faire connaître ses propriétaires au xe siècle, riches et pieux personnages depuis longtemps oubliés, mais encore de mettre sous les yeux du public l'état et les dépendances de cette terre considérable à une époque si reculée, et enfin d'en retracer l'historique jusqu'à nos jours. Le principal document sur lequel l'auteur a fondé ses recherches est une des pièces justificatives de l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, publiée en 1625 par le bénédictin dom Doublet. Voici l'intitulé de cette pièce : « Charte d'Amalric et de sa femme Sénégonde du don fait de par eux à l'abbaye de Saint-Denis de certains biens et d'une église à *Mancinny* avec plusieurs droits au territoire de *Melciaciense.* » Ce nom semble se rapporter à celui de *Pagus Melcianus*, donné dans une charte du roi Pepin en faveur de la même abbaye. Son successeur Charlemagne, confirmant la même donation, se sert du même terme. On saisit facilement, dit M. l'abbé Denis, le rapport qui existe entre ces deux expressions *Melciaciense* et *Melcianus.* Cette charte énonce qu'il s'agit d'un alleu nommé *Mancinniacus*, situé dans le *Melciacense* (que l'auteur du mémoire traduit par le pays meldois ou multien) et dans la banlieue de la cité de ce nom : *Infra quintam ipsius civitatis.* L'ensemble du domaine constituait un alleu; ce qui s'entend d'une propriété d'homme libre et qui était

Digitized by Google

exempte des devoirs féodaux, mais non toutefois des charges publiques; car l'alleu était soumis à la juridiction du comte du pays, et participait à plusieurs obligations d'intérêt général, dont la principale était le service militaire. Les alleux, en passant aux mains du clergé, n'étaient pas affranchis de ces charges; c'est ce qui explique pourquoi des communautés religieuses, des chapitres et des évêchés devaient fournir leur contingent d'hommes et de chevaux à leurs suzerains en cas de guerre.

En étudiant avec attention les alentours de Mansigny dans une circonscription assez rapprochée, on peut y reconnaître les traces de manoirs antiques, même de villas romaines, par exemple à Saint-Gobert, à Pringy et à Montbout (ferme aujourd'hui détruite). Quant au principal manoir, qui ne peut être autre que Mansigny, sa situation était parfaitement choisie : c'est un étroit vallon à l'extrémité d'une grande plaine au bas d'une colline en face du soleil du midi. L'alleu de Mansigny n'appartint pas toujours à l'abbaye de Saint-Denis; à la fin du XIIe siècle, il était passé en d'autres mains, mais il avait, quoique divisé, conservé son importance. M. l'abbé Denis en trace l'histoire jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Il appartenait à cette époque à Nicolas Payen, lieutenant général du bailli de Meaux, investi du titre de seigneur d'Autonne et de Mansigny. La petite ferme qui a pris la place de l'ancienne forteresse appartient aujourd'hui à un cultivateur.

Séance du 10 avril.

Une prison d'État sous l'ancien régime, la tour de Crest en Dauphiné, 1747-1789, par M. Victor de Saint-Genis, de la Société des antiquaires de l'Ouest.

La tour de Crest est un vieux donjon des sires de Poitiers, bâti dans la vallée de la Drôme, du XIe au XIIIe siècle, par les comtes de Valentinois et l'évêque Amédée de Roussillon. Jusqu'en 1789, elle servit de prison d'État; Richelieu, ce niveleur de têtes et de tours, fit démolir sa triple enceinte, de 1629 à 1636. Elle appartient aujourd'hui au génie militaire, qui la laisse sans emploi.

M. de Saint-Genis a retrouvé, dans des papiers de famille, un grand nombre de documents qui lui ont permis de reconstituer la vie intérieure de cette prison pendant la dernière période de

Digitized by Google

son existence légale. Son arrière-grand'père, le baron de Montrond, fut gouverneur de la tour de Crest pendant plus de trente ans, 1757-1789. Sa correspondance avec les ministres, les gouverneurs de la province, les parents des prisonniers, forme un ensemble d'informations authentiques suffisant pour rétablir la vraie physionomie de la tour.

La ville et la tour de Crest formaient un petit gouvernement dont les dignitaires étaient le gouverneur, le commandant et le major. Au XVIIIe siècle, la garnison se composait de deux compagnies d'invalides et d'un escadron de cavalerie. La tour, qui, quoique découronnée de ses tourelles, mesure encore 50 mètres au-dessus du sol, était de dimensions suffisantes pour renfermer un grand nombre d'habitants. Sa population moyenne, pendant le XVIIIe siècle, paraît avoir flotté entre quarante et cinquante détenus.

M. de Saint-Genis considère comme fort exagérée l'opinion généralement accréditée sur les prisons d'État, le trafic des lettres de cachet, les rigueurs auxquelles étaient soumis les détenus. Aucune des lettres de cachet concernant la tour de Crest n'est signée en blanc. Toutes sont signées par le roi et contre-signées par des ministres qui n'auraient pas été d'humeur à se prêter à de vulgaires intrigues ou à autoriser le trafic de la signature royale. Dans la plupart des cas, il s'agit d'intrigants ou de débauchés que la sollicitude du gouvernement paternel faisait enfermer, pour les soustraire aux rigueurs de la justice et sauvegarder au moins pour un temps l'honneur des familles.

M. de Saint-Genis reproduit un grand nombre de lettres où sont exposés les motifs qui ont amené plusieurs des prisonniers dans la tour de Crest. Il en est peu qui, selon l'auteur, méritent ses sympathies. Ce qui le frappe dans la plupart des correspondances de ce temps, dépêches de ministres et de grands seigneurs, ou lettres de simples particuliers, c'est une clarté de style, une verdeur d'expression que l'on ne retrouve aujourd'hui que par exception et chez les lettrés. Les femmes elles-mêmes n'avaient point d'orthographe, mais du naturel et du trait. L'idée ne s'y dérobait pas sous les mots; on était poli par éducation, spirituel par instinct. Si les historiens que M. de Saint-Genis accuse de parti pris d'exagération ont quelquefois dépassé la mesure en parlant des lettres de cachet et des prisons d'État, que personne aujourd'hui ne regrette, on pourrait reprocher à l'auteur de cet intéressant mémoire un parti pris d'in-

Digitized by Google

dulgence, qui l'a conduit à donner une trop légère importance aux considérations dont l'effet aurait été d'assombrir le tableau qu'il a présenté.

Madame de Sévigné et l'administration de Louis XIV, par M. Reynald, de l'Académie des sciences, agriculture et belles-lettres d'Aix.

La correspondance de madame de Sévigné ne nous présente pas seulement une peinture vive et animée de la cour de Louis XIV; ses lettres peuvent encore nous servir à étudier la politique du grand roi à l'égard des princes étrangers et de ses propres sujets. Rattachée par son mariage à la Bretagne, où M. de Sévigné avait de grands biens, par le mariage de sa fille à la Provence, que gouverna longtemps son gendre, M. de Grignan, elle a vu de près et raconté quelques épisodes de la guerre engagée dans ces deux provinces contre l'administration centrale pour garder les derniers restes d'une liberté expirante; et son témoignagne est d'autant plus précieux que, se trouvant par sa naissance, ses goûts et ses intérêts du parti des vainqueurs, elle met dans une lumière plus manifeste les misères et l'impuissance des opprimés.

Les premiers détails de cette lutte, qui se prolonge assez longtemps, remontent à l'année 1670. Madame de Sévigné venait de marier sa fille à M. de Grignan, chargé au même moment d'aller gouverner la Provence. Les états de Provence n'existaient déjà plus, il est vrai; ils étaient remplacés, au moins en partie, par l'*Assemblée des communautés*, où siégeaient des délégués des trois ordres. Cette assemblée, beaucoup moins nombreuse, était placée plus directement sous la main du gouverneur, et ne pouvait exciter les mêmes alarmes que les états. Elle se réunissait pourtant tous les ans, et défendait avec une certaine indépendance l'argent des contribuables. La lutte que M. de Grignan fut obligé de soutenir contre eux est connue par les lettres de madame de Sévigné, dont M. Reynald cite plusieurs fragments. Les rigueurs dont on usa à l'égard des députés qui osèrent résister à la volonté toute-puissante du roi affligèrent plus d'une fois madame de Sévigné, qui aurait voulu concilier les nécessités du moment avec les intérêts de M. de Grignan et avec ceux de l'humanité. « Il faut tâcher, écrivait-elle à sa fille, d'adoucir les ordres rigoureux, en faisant voir que ce serait ôter à M. de Grignan le moyen de servir le roi que de le rendre odieux à la Provence. »

Digitized by Google

Madame de Sévigné trouva dans la Bretagne un spectacle analogue à celui que lui avait présenté l'administration de son gendre en Provence. Les états de Bretagne, suspendus pendant neuf ans, venaient d'être convoqués de nouveau par M. le comte de Chaulnes. Madame de Sévigné s'était décidée, après quelques hésitations, à se rendre aux Rochers pour jouir des fêtes magnifiques données à cette occasion. Mais ces fêtes furent suivies bientôt de querelles violentes qui finirent par dégénérer en une véritable sédition.

La politique de Louis XIV, les frais de ses guerres, de ses négociations, de ses bâtiments, de ses voyages et de ses plaisirs, des dépenses moins honorables encore, avaient tous les ans augmenté les charges du budget, et, malgré toute son activité, Colbert ne pouvait plus s'attendre à un équilibre, souvent plus apparent que réel, qu'en multipliant les taxes et qu'en frappant de nouveaux impôts l'agriculture et l'industrie. Madame de Sévigné a retracé le tableau de toutes les misères endurées par la Bretagne, à laquelle on demandait des sacrifices au-dessus de ses forces. Elle parle d'abord des Bretons, de leur révolte, et surtout du châtiment qui leur fut infligé avec assez de légèreté. « Il y a eu, dit-elle, bien de petites tranchées en Bretagne; il y a eu même à Rennes une colique pierreuse. M. de Chaulnes voulut par sa présence dissiper le peuple; il fut repoussé à coups de pierres. Il faut avouer que cela est bien insolent. »

La révolte des Bretons fut suivie de châtiments dont l'horreur excita plus d'une fois la colère de madame de Sévigné, trop disposée d'abord à prendre le parti des oppresseurs contre leurs malheureuses victimes. « M. de Chaulnes, écrit-elle, est à Rennes avec quatre mille hommes; il a transféré le parlement à Vannes. C'est une désolation terrible; la ruine de Rennes emporte celle de la province. Il s'en faut beaucoup que je n'aie pas peur de ces soldats; mais je prends part à la tristesse et à la désolation de toute la province. On ne croit pas que nous ayons d'états, et, si on les donne, ce sera pour acheter encore les édits que nous achetâmes deux millions cinq cent mille livres il y a deux ans et qu'on nous a redonnés. Me voilà bien Bretonne, comme vous voyez; mais vous comprenez bien que cela tient à l'air que l'on respire, et aussi à quelque chose de plus; car, de l'un et de l'autre, toute la province est affligée. »

La désolation en effet était extrême, et aussi la misère. « Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes, demande madame de Sévigné?

Digitized by Google

On a chassé et banni toute une grande rue et défendu de les recueillir, sur peine de la vie, de sorte qu'on voyait tous ces misérables, vieillards, femmes accouchées, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir ou aller, sans avoir de nourriture ni de quoi se coucher..... »

Elle dit dans une autre lettre : « On roua avant-hier un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré. Il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés au quatre coins de la ville comme ceux de Josseron à Aix. Il dit en mourant que c'étaient les fermiers du papier timbré qui lui avaient donné vingt-cinq écus pour commencer la sédition, et jamais on n'a pu en tirer autre chose. »

Quoique se mêlent aux plaintes de madame de Sévigné quelques plaisanteries cruelles que l'on a eu raison de lui reprocher, on ne trouve pas chez elle l'insensibilité de la plupart des grands seigneurs du temps, que les misères des villains laissaient parfaitement insensibles. « Je vous plains fort, lui écrivait Bussi, pour les maux que la guerre fait à vos sujets ; mais je ne plains guère les Bretons en général, qui sont assez fous pour s'attirer mal à propos l'indignation d'un aussi bon maître que notre roi ! »

Les paraiges messins, par M. Prost, de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

En apportant une étude sur les anciennes institutions de la ville de Metz, dit en commençant M. Prost, c'est comme délégué de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle que j'ai l'honneur, Messieurs, de me présenter devant vous. Cette Société est une des épaves du grand naufrage où tous nous avons sombré et où l'infortunée ville de Metz est restée engloutie. Son Académie, liée à elle par son titre, se trouve comme elle aujourd'hui soumise à la dure condition de la domination étrangère. Plus heureuse, la Société savante d'archéologie et d'histoire de la Moselle a dû son salut aux termes un peu plus larges de son institution. Une partie de l'ancien territoire de la Moselle, l'arrondissement de Briey, est restée française. Notre Société y a trouvé un refuge. Elle y vit dans des conditions d'activité un peu amoindries, nous l'avouons, et nul ne lui en fera un reproche; mais au moins elle a le bonheur de vivre toujours française.

Digitized by Google

Lorsque Metz fut réuni à la France en 1552, cette grande cité jouissait depuis plusieurs siècles d'un régime d'indépendance politique à peu près complète. Mais, à l'intérieur, elle était dominée par un *patriciat* omnipotent, en possession de la plupart des offices et emplois publics, et se prétendant investi, de temps immémorial, des droits de seigneurie sur la ville et ses habitants.

Les magistratures, les offices étaient à peu près exclusivement en possession des membres du patriciat, et ceux-ci remplissaient seuls les conseils et les commissions spéciales qui étaient l'âme du gouvernement.

Les membres du patriciat messin étaient partagés en six grands corps, nommés *paraiges;* les noms de ceux-ci étaient Porte-Moselle, Jurne, Saint-Martin, Port-Saillis, Outre-Seille et Commun. Les patriciens étaient distribués en nombres assez inégaux dans les six paraiges, en vertu d'un mode de recrutement soumis, depuis le milieu du XIVe siècle au moins, à certaines règles dont la principale était qu'on ne pouvait entrer dans un paraige qu'en vertu de droits conférés par la naissance, avec la liberté seulement de choisir entre le paraige de son père et celui de sa mère, c'est-à-dire celui de son aïeul maternel.

La question de l'origne des paraiges en comprend deux autres. Quel est le caractère originaire de ces corps? Quelle est la date de leur première organisation? Les historiens messins n'ont pas encore réussi à s'entendre sur ces deux points. Pour ce qui est de son caractère originaire, le paraige est, aux yeux des uns, une famille puissante modifiée graduellement par le développement des alliances et par l'occasion de la clientèle; pour les autres, c'est une libre association.

Encore ceux-ci ne s'entendent-ils pas pour décider si, dans ce dernier cas, c'est une association d'un certain nombre de familles ou une simple association d'individus. Quant à la date à laquelle il convient de rapporter l'origine des paraiges, les dissentiments ne sont pas moindres. Les premiers qui en parlent sont les auteurs de nos vieilles chroniques. Pour eux, l'origine des paraiges se perd dans la nuit des temps avec celle des grandes familles dont les membres en faisaient partie sous leurs yeux aux XVe et XVIe siècles. Les paraiges de Metz étaient, disaient-ils, antérieurs à l'arrivée de César dans les Gaules, et furent ensuite réorganisés pour recevoir de l'empereur des Romains le gouvernement de la cité. D'autres leur

Digitized by Google

assignent le XIe, le XIIe et le XIVe siècle. M. Prost ne croit pas l'introduction des paraiges dans le gouvernement de la ville de Metz antérieure au milieu du XIIIe siècle.

Resterait à savoir si les paraiges existaient et ce qu'il pouvaient être avant de prendre un rôle dans le gouvernement de la cité; en quoi consistaient les différences qui les distinguaient les uns des autres. Il serait difficile de reproduire ici les discussions que cet examen comporte. M. Prost en donne les principales conclusions en faisant observer qu'elles ont été consignées dans un mémoire étendu que la Société des antiquaires de France a recueilli dans le dernier volume de ses Mémoires.

Étude sur l'état de l'instruction primaire dans Eure-et-Loir avant 1789, par M. Lucien Merlet, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Ce n'est pas de nos jours seulement, comme on le croit trop généralement, qu'on a reconnu l'utilité et la nécessité de la diffusion de l'instruction. Une statistique curieuse consisterait à établir, d'après les registres de l'état civil des paroisses, combien de personnes savaient lire et écrire avant la Révolution. On arriverait ainsi à des résultats surprenants. Pour n'en citer qu'un exemple, ce travail a été tenté, pour le département de la Haute-Marne, par M. Fayet, ancien recteur, et il a été constaté que, dans les dernières années du XVIIIe siècle qui précédent 1789, la moyenne des personnes sachant lire et écrire était de 71,8 p. cent.

Ces chiffres sont assez éloquents pour qu'il n'y ait pas besoin d'insister. Que de nos jours l'instruction, l'instruction primaire surtout, ait reçu un élan qu'elle n'avait pas eu dans les années précédentes, c'est incontestable; mais remarquons que la Révolution de 1789 nous séparait de l'ancien régime, et que toujours, inévitablement, dans les moments de trouble, il y a un temps d'arrêt dans l'instruction. Ainsi, nous ne doutons pas que, sous ce rapport, les premières années du XIXe siècle aient été de beaucoup moins bien partagées que les années qui précèdent 1789. Les documents cités par M. Lucien Merlet montrent combien autrefois, dans les plus petites paroisses, on se préoccupait de la nécessité de répandre l'instruction.

La première trace certaine que l'on trouve de l'enseignement

Digitized by Google

primaire en Eure-et-Loir est une ordonnance capitulaire du chapitre de Chartres de l'année 1324. Dans la séance tenue le mercredi après la Saint-Vincent, le chapitre recommanda aux curés soumis à sa juridiction d'avoir dans leur paroisse une école primaire ressortissant à l'école supérieure du chapitre. Les maîtres de ces écoles inférieures ne devaient apprendre à leurs élèves que les principes renfermés dans la grammaire de Donat, les études littéraires et philosophiques étant exclusivement du ressort de l'école canoniale.

Un point qui domine tous les autres dans l'organisation de l'instruction primaire est la séparation des écoles de garçons et de celles de filles. Parmi les diverses fondations qui constatent le besoin de cette séparation, M. Merlet cite plusieurs legs faits aux écoles indiquant l'obligation de construire deux maisons, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. D'autres documents ont trait à l'éducation gratuite et laïque. La gratuité est inscrite dans presque tous les actes de donation, non pas, il est vrai, absolue comme on la réclame parfois de nos jours, mais entourée de restrictions dont ceraines témoignent d'une étude approfondie de la question. Dans une de ces donations, il est dit que, pour qu'il n'y ait pas de difficulté sur le mot de pauvre, cela signifie : « tous les pères et mères qui auront des enfants et qui ne seront taxez sur le roolle de tailles qu'à la somme de six à sept et huict livres. » Quant à l'éducation laïque, il peut sembler extraordinaire de trouver déjà cette idée formulée avant la Révolution. M. Merlet ne l'a rencontrée, il est vrai, qu'une seule fois assez nettement indiquée pour qu'il lui ait paru intéressant de le signaler. La condition des instituteurs était à peu près, avant la Révolution, ce qu'elle est aujourd'ui. Le reste du mémoire donne des détails relatifs à l'inspection des écoles, à la nomination des instituteurs, à la désignation des élèves gratuits, et enfin à l'établissement et à la construction des écoles.

Études sur les origines de la pêche à Boulogne-sur-Mer (932-1550), par M. Ernest de Seille, secrétaire de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.

L'objet de cette étude est de reconstituer la physionomie de l'industrie dominante à Boulogne-sur-Mer pendant la durée du moyen âge. M. de Seille trace un tablean animé de la vie du pêcheur. Il montre l'origine de la peuplade vouée à cette existence, passant de

Digitized by Google

l'état de pirate établi au bord de la mer à une situation plus sédentaire et plus civilisée. La colonie s'accroît avec les années, subit les vicissitudes et les progrès de la contrée où elle est assise. Quand les habitations nombreuses forment enfin une cité, parmi la population augmentée, les possesseurs primitifs du rivage s'isolent avec des mœurs et des usages distincts : costumes, nourriture, langage, tout chez eux prend une physionomie pittoresque d'étrangeté et d'originalité.

Les descendants des réfractaires de l'esclavage du labeur sédentaire restent au moyen âge ce qu'étaient leurs ancêtres, forts, vigoureux, de haute taille et de haute intrépidité. Alors le marin échappe réellement au servage du peuple. Lorsque la société se rasseoit, lorsque le tiers état commence à compter, le pêcheur paraît à peine profiter de l'émancipation qu'il obtient le premier; il ne peut devenir bourgeois et n'y tient pas. La coutume le place sous le patriotisme d'un hôte, son associé, qu'il ne peut plus quitter dès que l'engagement est conclu, dont il devient en quelque sorte la chose transmissible par héritage; il accepte sa position telle que Dieu et les usages l'ont faite et n'en souhaite pas d'autres.

De touchantes cérémonies ont lieu dans plusieurs circonstances de la vie maritime. M. de Seille dit, à propos du baptême de la barque sur laquelle le pêcheur expose si souvent ses jours : « Ne témoignez pas votre étonnement devant une *matelotte;* elle vous répondrait comme elle l'a fait jadis avec un pittoresque d'expression que j'affaiblis : « Il n'y a pas de chrétiens qui méritent mieux d'être « bénis que ces êtres à qui nous confions ce que nous avons de plus « cher au monde. Un bateau ne vous paraît que du bois et du fer; « mais le bon Dieu y met autre chose qui l'anime, et ça devient un « *être.* Jamais pêcheur n'oserait s'aventurer sur un bateau païen. Celui-« là le mènerait droit à la mort. »

Après avoir retracé, à l'aide de documents originaux, l'histoire de la pêche boulonnaise, M. de Seille en évalue par approximation l'importance. Les comtes de Boulogne grevaient annuellement leurs revenus d'une rente de cent cinquante-quatre milliers de harengs.

Si généreux qu'ils fussent, ils n'auraient pas songé à prendre toute la pêche. Leurs donations, comme une dîme offerte à l'église, ne devaient pas dépasser le dixième des produits, élevés ainsi entre cent cinquante et de deux cents lots de dix milliers de harengs, soit, en valeur actuelle, 100,000 francs.

Digitized by Google

Les maquereaux, la marée quotidienne, fournissaient au moins autant.

Je suis convaincu que je reste ainsi en deçà plutôt qu'au delà du possible.

En effet, les cent dix-neuf pêcheurs existant en 1415 formeraient de nos jours l'équipage de huit lougres, rapportant, bon an mal an, en poissoins, 60,000 francs chacun, et réunis 480,000 francs. Je n'accorde pas même la moitié de cette somme aux anciens pêcheurs.

J'ajoute encore que, d'après un mémoire de l'échevinagne conservé aux archives de Boulogne, la pêche y était, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, un objet de plus de 400,000 livres. Un curieux boulonnais notait à l'appui, en 1763, qu'il avait trouvé dans ses recherches qu'on avait salé à Boulogne cinq cent quarante lots de harengs en 1540 et huit cents en 1689. Or Boulogne était déchue, à ces époques, de la splendeur et de l'importance qu'elle eut sous ses comtes, comme capitale du Boulonnais.

Notice sur trois imposteurs qui, du XIIe au XIVe siècle, se firent passer pour de grands personnages, par M. Tailliar, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Les trois imposteurs dont il est ici question furent, en 1146, un faux Bauduin, se disant baron d'Ardres; en 1225, un autre faux Bauduin se prétendant comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople; enfin, en 1308, un faux Jean de Vierson se disant châtelain de Mortagne.

En 1146, Bauduin, baron d'Ardres, s'était croisé avec son seigneur le comte de Flandre et le roi Louis VII, pour une expédition en Terre Sainte. Durant un trajet sur mer, ce baron mourut de maladie, et son corps, mis dans un cercueil, avait été jeté à la mer. Trente ans s'étaient écoulés depuis cet événement, lorsqu'on apprit avec stupéfaction qu'un individu, vêtu en ermite et résidant au village de Planques près de Douai, disait hautement qu'il était Bauduin, ancien baron d'Ardres, et comme tel légitime propriétaire de la seigneurie. Ce prétendu ermite, vêtu d'un grossier froc de laine blanche et affectant une grande austérité, circulait dans les rues de Douai, donnant à entendre que, voulant avoir une place au royaume des cieux, il aimait mieux vivre de privations et mendier en habits de pauvre que de retourner dans sa ville d'Ardres, au sein des hon-

Digitized by Google

neurs et de l'opulence. Son imposture fut découverte et il fut obligé de quitter le pays.

La fin du second Bauduin fut plus tragique. C'était encore un ermite qui était venu se fixer dans le bois de Glauçon, entre Valenciennes et Tournay. Il avait, paraît-il, des traits d'une ressemblance frappante avec ceux de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, empereur de Constantinople, mort depuis vingt ans en captivité chez les Bulgares. Quelques seigneurs crurent le reconnaître. Entouré de nombreux adhérents, il fut acclamé à Valenciennes, puis accueilli en souverain dans les grands fiefs et dans les principales villes de Flandre et du Hainaut. Il fut de la sorte entraîné à déclarer lui-même qu'il était l'empereur Bauduin. La comtesse Jeanne, fille de ce prince et légitime propriétaire des comtés, se vit abandonnée de ses sujets. Elle demanda du secours au roi de France. Celui-ci se rendit à Péronne et manda devant lui le prétendu Bauduin, qui se troubla si complétement dans ses réponses, que, redoutant pour le lendemain un examen plus embarrassant, il prit la fuite. Mais il fut repris et livré au dernier supplice. C'était un simple campagnard de Rains, aujourd'hui Reims-la-Brûlée.

En 1297, Marie, héritière de la châtellenie de Tournay et de la seigneurie de Mortagne, avait épousé Jean de Brabant, seigneur de Vierson. Leur union n'avait pas été longue : le seigneur de Vierson, qui servait dans les armées du roi Philippe le Bel, avait péri en 1302 dans la désastreuse bataille de Courtray. «En 1308, le 23 février, dit une chronique, un quidam fort bien accompagné vint à Tournay, comme s'il eût été sire Jean de Vierson, et messire Loïs, comte d'Évreux, frère du roi Philippe le Bel, était avec lui. Il visita l'église cathédrale Notre-Dame de Tournay et se présenta en qualité de châtelain. Les uns disaient que c'était lui, les autres disaient que non. Il entra néanmoins au château du Breuil comme seigneur d'icelui, et fut reçu par toute la châtellenie de Tournay et les monastères, chapitres et villages. Les nobles et autres lui firent de grands présents. Finalement, sa méchanceté et tromperie se découvrit, de manière que les amis et serviteurs de la châtelaine lui en firent part. «Et quoi que ce fût un imposteur, si est-ce qu'il eut longtemps la faveur et support de messire Enguerrand de Marigny, mignon du roi de France, qui désiroit de faire annexer à la couronne de France la châtellenie de Tournay et le château de Mortagne.»

Digitized by Google

Le faux Jean de Vierson, convaincu d'imposture, fut condamné à mort et exécuté.

Le temps n'a pas permis d'entendre la lecture des mémoires suivants :

Heudrick Conscience et le mouvement flamand en Belgique depuis 1830, par M. Büchner, de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Siége de Metz en 1324 par Jean de Bohême, par M. de Bouteiller, de la Société d'archéologie et d'histoire à Briey.

Note sur l'instruction primaire dans la Creuse avant 1789, par M. Duval, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.

Jean-Jacques Rousseau considéré comme moraliste, par M. Fabre, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Recherches sur les causes qui ont amené l'émigration des Bretons en Armorique, par M. Huguet, secrétaire général de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

La morale dans les fables de La Fontaine, par M. de La Chapelle, membre de la Société académique de Cherbourg.

Cavalier de La Salle, Voyages et découvertes en Amérique, par M. Lourdel, professeur de philosophie au collége de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société historique algérienne. — Revue africaine, Journal des travaux de la Société, 17e année. Alger, Constantine, Paris, 1873, in-8° avec planches.

Le Canon dit *la Consulaire* à Alger, par M. Albert Devoulx. P. 1 à 3.

Documents pour servir à l'histoire de Bone, par M. L. Ch. Féraud. P. 4 à 23, 81 à 103, 165 à 186, 254 à 274, 341 à 351.

Notes historiques sur les Adaoura, par M. Guin. P. 25 à 34, 104 à 120, 187 à 195.

Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger (suite), par M. Albert Devoulx. P. 35 à 42, 141 à 160, 232 à 251, 322 à 340, 391 à 417, 473 à 504.

Les Arabes d'Afrique jugés par les auteurs musulmans, par M. E. Mercier. P. 43 à 56.

Épigraphie phénicienne et numidique (lybique), par M. le général Faidherbe. P. 57 à 65.

Les villes maritimes du Maroc. — Commerce, navigation, géographie comparée (suite), par M. E. de La Primaudaie. P. 66 à 75, 121 à 131, 275 à 286.

Note sur l'organisation militaire et administrative des Turcs dans la grande Kabylie, par M. N. Robin. P. 132 à 140, 196 à 207.

Les tribus Cheurfa (Nobles). Traduction d'un fragment du livre *De la vérité*, par Mohammed ben Bouzid, des Ouled Kaled (Djebel Amour), par M. Arnaud. P. 208 à 214.

Expédition du duc de Beaufort entre Djidjeli (1664), par M. E. Watbled. P. 215 à 231.

Établissement de la domination turque en Algérie, par M. E. Watbled. P. 287 à 299, 352 à 363.

Histoire des Oulad Naïl, faisant suite à celle des Sahari, par M. Arnaud. P. 300 à 312, 374 à 390.

Digitized by Google

Lettres arabes de l'époque de l'occupation espagnole en Algérie, par M. L. Ch. Féraud. P. 313 à 321.

Le Bey Mohammed ed-Debbah, par M. N. Robin. P. 364 à 373.

Destruction des établissements français de la Calle, en 1827, d'après des documents indigènes, par M. L. Ch. Féraud. P. 421 à 437.

Pachas. — Pachas-Deys, par M. E. Watbled. P. 438 à 443.

Notice sur la famille des Robrini de Cherchel, par M. L. Guin. P. 444 à 472.

Nécrologie. — Notice sur M. Marcelin Beaussier, par M. Ch. Féraud. P. 76 et 77.

Notice sur le commandant Dupotet, par M. Guin. P. 418 à 420.

Chronique. P. 78 et 79, 161 à 164.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — Annales, t. II. Nice, 1873, grand in-8° avec planches.

Lettres.

Études historiques sur l'ancien comté de Nice. — Le troubadour Raymond Féraud, son temps, sa vie et ses œuvres, par M. A. Carlone. P. 5 à 68.

Notice biographique sur M. A. Carlone, par M. F. Brun. P. 69 à 72.

Introduction à l'inventaire général des titres et documents divers antérieurs à 1790, existant aux archives du département des Alpes-Maritimes en 1866-1869, par M. Gallois-Montbrun. P. 73 à 101.

Inscriptions gallo-romaines de Mougins, par M. A. L. Sardou. P. 103 à 107.

Inscriptions anciennes retrouvées ou inédites, par M. F. Brun. P. 109 à 117.

Récits historiques, par M. l'abbé Tisserand. P. 119 à 151.

Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle. — Séance publique de 1872. La Rochelle, 1873, in-8°.

Rapport général, par M. L. de Richemond. P. 9 à 19.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Paul Gaudin. P. 33 à 52.

Pièces couronnées. P. 53 à 94.

Molière et les médecins au XVIIe siècle, par M. le docteur Gustave Drouineau. P. 95 à 125.

Mémoire sur l'âge de pierre, par M. le docteur Combes. P. 126 à 149.

Digitized by Google

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. — Mémoires, t. IV, 2e bulletin[1]. Guéret, 1873, in-8°.

Les thermes d'Évaux (Creuse), par M. A. Fillioux. P. 193 à 207.

Description et essai de restitution d'une lampe en bronze trouvée, en 1868, à Colondannes (Creuse), par M. A. Fillioux. P. 208 à 214.

Les divers modes de sépultures sur le territoire du département de la Creuse à l'époque gallo-romaine, par M. P. de Cessac. P. 215 à 245.

Le cimetière gallo-romain de Reillac (Creuse), par M. P. de Cessac. P. 246 à 272.

L'inscription du Puy-de-Gaudy, par M. Thuot. P. 273 à 278.

Le passage de l'armée allemande du duc de Deux-Ponts dans la Manche et dans le Limousin en 1569, par M. Louis Duval. P. 279 à 295.

Mademoiselle de Montpensier à Saint-Germain-Beaupré (réfutation d'une erreur historique), par M. Vincent. P. 296 à 302.

Armorial des gentilshommes électeurs de la Manche en 1789, par M. A. F. P. 303 à 331.

La croix de Champagnac (Creuse), par M. P. de Cessac. P. 332 à 336.

Deux pierres tumulaires de l'ancienne prévôté des bénédictins de Chambon-sur-Voueize, par M. P. de Cessac. P. 337 à 340.

Société académique de Brest. — Bulletin, t. VIII, 1872-1873. Brest, 1874, in-8° avec planches.

Le revanche de Marguerite, nouvelle, par M. C. Gautier. P. 18 à 32.

1871, Désespoir; 1873, Espérance, poésies, par Mme A. Penquer. P. 33 à 38.

L'ouverture de Guillaume Tell. — Étude critique, par M. Lionel Dauriac. P. 39 à 48.

Notice nécrologique sur M. Ange David, par M. Mauriès. P. 59 à 68.

Simple récit, poésie, par M. Closquinet. P. 89 à 91.

Pour la délivrance du territoire français, poésie, par M. P. C. P. Duval. P. 92 à 95.

La marchande de couronnes, poésie, par M. A. Joubert. P. 116 à 119.

Notice nécrologique sur M. P.-C.-P. Duval, par M. Mauriès. P. 121 à 132.

Rapport sur la découverte d'un tumulus près de Kerhuon, par M. Mauriès. P. 133 à 146.

[1] Le 1er bulletin a été publié en 1865.

Digitized by Google

Études sur Robert Burns, par M. O. Pradère. P. 147 à 153.

Visite au Vésuve et à ses environs, par M. P. Le Guen. P. 154 à 169.

Ruines et splendeurs de Rome, poésie, par M. Hte Le Monnier. P. 170 à 184.

La légende de sainte Tryphine et le conte de Barbe-Bleue, par M. P. Levot. P. 185 à 213.

Lettre sur le Japon, par M. E. Lavise. P. 214 à 224.

Les gouttes de pluie, poésie, par M. A. Joubert. P. 225 à 231.

Note sur les antiquités de la Vera-Cruz, etc., par M. E. Jardin. P. 232 à 239.

Promenade au musée de Rennes, par M. H. Hombron. P. 240 à 250.

Kan er Kog (Le chant du coucou) et Labousik Doue (Le petit oiseau du bon Dieu), par M. O. Pradère. P. 251 à 262.

Captivité et mort de Gilles de Bretagne, par M. P. Levot. P. 263 à 275.

La bouteille et la carafe, fable, par M. A. Joubert. P. 276 à 279.

Notice nécrologique sur M. Schievetti-Bellieni, par M. A. Ortolan. P. 311 à 314.

L'abbaye de Saint-Matthieu de Fine-Terre ou de Saint-Matthieu (Finistère), par M. P. Levot. P. 315 à 392.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — *Bulletin*, 2e série, t. VII, 1re livraison. Béziers, 1873, in-8° avec planches.

Documents relatifs aux guerres anglaises du XIVe siècle dans le diocèse de Béziers, par M. E. Carou. P. 5 à 37.

Journal de Charbonneau sur les guerres de Béziers pendant la ligue (1583-1586), par M. G. Azaïs. P. 39 à 96.

Séance publique pour la distribution des prix du concours de l'année 1873. — Discours du président, M. Fabrégat. P. 99 à 103.

Rapport sur le concours de poésie néo-romane, par M. G. Azaïs. P. 103 à 115.

Carle-Quint en Prouvènço, pièce de vers, par M. Marius Bourrelly. P. 116 à 120.

L'Indépendance, fable, par M. P. B. Rosier. P. 121 à 127.

Rapport sur le concours de poésie française, par M. Albert Viennet. P. 128 à 150.

Le remords du traître, pièce de vers, par M. Achille Millien. P. 145 à 150.

Rapport sur le concours des mémoires historiques, par M. Louis Noguier. P. 150 à 162.

Digitized by Google

Les forçats, par M. Rosier. P. 162 à 164.

Variétés archéologiques, par M. Sabatier. P. 169 à 195.

Chronique archéologique, par M. L. Noguier. P. 197 à 211.

Notes archéologiques sur quelques églises romanes du midi de la France (suite), par M. L. Noguier. P. 212 à 219.

Société archéologique de Touraine. — Mémoires, t. XXIII, 1er et 2e fascicules. Tours, 1873, in-8° avec planches.

Histoire de l'abbaye de Noyers, par M. l'abbé C. Chevalier. P. III à CLV.

Monuments funéraires de Descartes, par M. Bouloy de la Meurthe. P. 1 à 49.

Statuts synodaux du diocèse de Tours en 1396, par M. Fougeron. P. 50 à 122.

Le couvent de Saint-François de Paule au Plessis-lès-Tours, par MM. Chevalier et Quincarlet. P. 123 à 140.

Compte de René Cymier, commis au payement des édifices et bastiments des hermites, au Plessis. P. 141 à 212.

Martyrologe-obituaire de Saint-Julien de Tours, par M. l'abbé Quincarlet. P. 213 à 349.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Annales publiées sous la direction de M. l'abbé C. Chevalier. 109e année, t. XLIX. Tours, 1870, in-8°.

Une visite à la Bourdoisière; découverte d'un immortel, par M. Belle. P. 24 à 30.

Les deux misères, poëme, par M. G. Dupuy. P. 36 à 38.

Le bouquin, poëme, par M. Delphis de la Cour. P. 39.

De l'apostolicité des églises de France. Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Frugère, par M. l'abbé C. Chevalier. P. 45 à 73.

Lettre de M. Paulin Paris au sujet de l'apostolicité des églises de France. P. 73 à 75.

De l'impôt foncier et des garanties de la propriété territoriale, par M. Lecouppey. — Étude critique par M. Duclaud. P. 101 à 108.

L'âme, ode, par M. Delphis de la Cour. P. 109 à 111.

Étude historique sur le cheval, par M. de Sourdeval. P. 117 à 138.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Annales publiées sous la direction de M. l'abbé C. Chevalier, 110e année, t. L. Tours, 1871, in-8°.

Les fronts pâles et les fronts roses, poésie, par M. Delphis de la Cour. P. 42.
Les Bucoliques, poésie, par M. Papion du Château. P. 48 à 51.
Deuxième églogue. Traduction de M. P. du Château. P. 105 à 107.
La colonie de Mettray, par M. Lecouteux. P. 112 à 116.
Quatrième églogue. Pollion, par M. P. du Château. P. 149 et 150.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Annales publiées sous la direction de M. l'abbé C. Chevalier. 111e année, t. LI. Tours, 1872, in-8°.

Sixième églogue. Silène, traduction par M. P. du Château. P. 85 à 87.
Septième églogue. Traduction par M. P. du Château. P. 158 à 160.
Le verrou, comédie en un acte et en vers, par M. Delphis de la Cour. P. 172 à 193.
Damon, Alphésibée, huitième églogue; traduction, par M. P. du Château. P. 234 à 237.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Annales publiées sous la direction de M. l'abbé C. Chevalier. 112e année, t. LII. Tours, 1873, in-8°.

Le R. P. Lacordaire, par M. Delphis de la Cour. P. 23 à 26.
Neuvième églogue. Lycidas, Méris, par M. P. du Château. P. 27 à 29.
Les martyrs grecs, par M. P. du Château. P. 30 à 32.
Les forêts, poésie, par M. Brame. P. 55.
La veille du 1er octobre en Alsace, Lorraine, scènes en vers, par M. Delphis de la Cour. P. 69 à 78.

Digitized by Google

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — *Annales*, t. XVIII, année 1873. Saint-Étienne, 1873, in-8°.

Section des arts et belles-lettres.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. Étienne Peyret-Lallier, par M. Testenoire Lafayette. P. 222 à 258.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez et au département de la Loire publiés en 1873, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. F. Maurice. P. 443 à 460.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1873, par M. E. F. Maurice. P. 464 à 466.

Société académique de Nantes. — *Annales*, 5e série, t. II. Nantes, 1872, in-8°.

Charles de Hillerin et Baudry de Saint-Gilles d'Asson, religieux de Port-Royal, par M. C. Merland. P. 25 à 95.

Promenade, romance imitée de l'italien, par M. Biou. P. 100.

Les suites de la force, vieille histoire, par M. Biou. P. 101 à 103.

Trois poëtes bretons, étude, par M. C. Robinot-Bertrand. P. 104 à 122.

Les Allemands, par M. Lambert. P. 163 à 169.

Notice sur deux ouvrages de Mlle Gabrielle d'Estampes, par M. Biou. P. 170 à 174.

Rapport sur les travaux de la section des lettres, par M. L. Maître. P. 187 à 190.

Rapport sur les travaux de la Société académique, par M. Foulon. P. 213 à 231.

Rapport de la commission des prix sur le concours de 1872. P. 232 à 239.

Société académique de Nantes. — *Annales*, 5e série, t. III. Nantes, 1873, in-8°.

Notes sur la fondation de la Société académique, par M. Doucin. P. 10 à 23.

Rapport sur l'exposition de Nantes, par M. Robinot-Bertrand. P. 58 à 84.

Digitized by Google

Vers adressés à une dame française par un Arabe, traduction par M. René Galles. P. 85 à 87.

Histoire des hôpitaux de Nantes, par M. L. Maître. P. 88 à 150.

Rapport par M. Biou sur les histoires et les légendes bretonnes du comte de Saint-Jean. P. 151 à 157, 337 à 352.

Poésies, par M. Biou. P. 158 à 161.

Étude sur l'alphabet, sur les sons et sur les caractères de la langue française, par M. G. Demangeat. P. 162 à 314.

Rapport de M. Doucin sur le mémoire de M. Demangeat. P. 315 à 322.

Notices biographiques sur les docteurs Citerne et Padioleau, par M. Robinot-Bertrand. P. 323 à 328.

Sonnets, par M. Lambert. P. 353 à 358.

Poésie, par M. Lambert. P. 359 à 369.

Bas-reliefs de la rue de la Juiverie, par M. Dugast-Matifeux. P. 370 à 377.

Rapport sur les travaux de la section des lettres, par M. l'abbé Gaborit. P. 397 à 404.

Rapport sur les travaux de la Société académique, par M. le docteur G. Bertin. P. XVIII à XLII.

Rapport sur le concours des prix, par M. Julien Merland. P. XLIII à LV.

Épisode, par M. Millien. P. LVI à LXII.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Mémoires, 2e série, t. XV. Orléans, 1873, in-8°.

Section des lettres.

Examen d'un mémoire de M. Marrot, relatif à une nouvelle organisation judiciaire, par M. L. de Sainte-Marie. P. 57 à 81.

Recherches sur l'origine et l'évolution de l'enseignement et de la pratique de la médecine en France. — Examen de deux registres concernant le collége de médecine d'Orléans, par M. Eugène Bimbenet. P. 168 à 232.

Rapport sur l'étude qui précède, par M. Charpignon. P. 233 à 238.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Mémoires, t. VIII, 3e partie. Beauvais, 1873, gr. in-8° avec planches.

Section d'archéologie et d'histoire.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Lucien, ordre de Saint-Benoît (suite), par MM. L.-E. Deladreue et Mathon. P. 541 à 704.

Digitized by Google

Vases en verre de l'époque gallo-romaine et franque trouvés à Beauvais, par M. Mathon. P. 705 à 712.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, années 1869-1871. Senlis, 1872, in-8° avec planches.

Étude nouvelle sur la campagne de Jules César contre les Bellovaques, par M. Peigné-Delacourt. P. 3 à 47.

Notice sur les conciles de Senlis, par M. Laffineur. P. 47 à 58.

Monuments archéologiques de Crépy, par M. le docteur Bourgeois. P. 59 à 82.

Chemin de Senlis à Beauvais par Creil, étude par M. l'abbé Caudel. P. 83 à 86.

Voie romaine de Senlis à Meaux, par M. Caudel. P. 87 à 90.

Recherches sur l'emplacement de *Litanobriga*, par M. Caudel. P. 91 à 97.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, année 1872. Senlis, 1873, in-8° avec planches.

Voies gallo-romaines de Saint-Nicolas-d'Acy, de Saint-Luc et des Anglais, par M. Caudel. P. 3 à 8.

L'ossuaire de la Charité, par M. Gérin. P. 9 à 14.

Notes historiques sur la paroisse de Saint-Léonard, par M. Vattier. P. 15 à 48.

La grande voie romaine de Senlis à Beauvais, et l'emplacement de *Litanobriga* ou *Latinobriga, etc.*, par M. A. de Caix de Saint-Aymour. P. 49 à 118.

Notes sur un tombeau gallo-romain, par M. Gérin. P. 119.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, année 1873. Senlis, 1874, in-8° avec planches.

Les études préhistoriques, par M. de Maricourt. P. 3 à 62.

Sceau-matrice en argent, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 63 et 64.

Poids de plomb, par M. Adrien de Longpérier. P. 65 à 67.

Note sur le sarcophage de Chantilly, par M. J. Gérin. P. 69 et 70.

M. de Caumont, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 71 à 75.

Digitized by Google

Les reliques de Saint-Vigor, par M. J. Corblet. P. 77 à 80.
Les reliques de Saint-Vigor, par M. A. Vattier. P. 81 et 82.
M. de Verneuil, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 83 à 88.
Chemin gaulois de Senlis à Angicourt, par M. L. Caudel. P. 89 à 91.
Chemin des Paissonniers, etc., par M. L. Caudel. P. 93 à 100.
Villa d'Auræ, par M. Thomas. P. 101 à 103.
Note sur Ermenonville, par M. Moreau. P. 105.
Excursion à Compiègne, par M. J. Gérin. P. 115 à 125.
La police des cabarets au XVIIIe siècle, par M. J. Gérin. P. 115 à 125.
Notes sur Senlis et ses environs au XVe siècle, par M. A. de Marsy. P. 127 à 150.
Étude sur Canneville, par M. A. Louchez. P. 151 à 157.
Rapport sur la collégiale de Montatain, par M. L. Duthoit. P. 159 à 162.
Triptyque de Chauny, par M. J. Gérin. P. 107 à 113.

Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Mémoires, 1868-1870. Boulogne-sur-Mer, 1873, in-8°.

Rapport sur le concours de poésie en 1867, par M. E. Deseille. P. 5 à 28.
Rapport sur le concours d'histoire en 1867, par M. Louis Bénard. P. 29 à 32.
Histoire de la pêche à Boulogne, par M. E. Deseille. P. 85 à 305.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et documents, t. XIV. Chambéry, 1873, in-8°.

Notes pour servir à l'histoire des compagnies de tir en Savoie, par MM. Aug. Dufour et François Rabut. P. 3 à 99.
Les juges seigneuriaux en Savoie au milieu du XVIIIe siècle, par M. Claudius Blanchard. P. 101 à 160.
Lettres sur la sigillographie savoyarde (2e lettre), par M. François Rabut. P. 161 à 168.
Regalis Sabaudie domus preeminentiæ jura in magnum Hetruriæ ducem, augustissimi Emanuelis Philiberti ducis jussu, a Philiberto Pingonio collecta. — Document publié par Aug. Dufour. P. 169 à 179.
Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états. — Les sculpteurs et les sculptures en Savoie du XIIIe siècle au XIXe siècle, par MM. Aug. Dufour et François Rabut. P. 181 à 278.

Digitized by Google

Explorations à la grotte de Challes, rapport par M. le docteur Jules Carret. P. 281 à 376.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — *Bulletin*, t. IX, 1872-1873. Draguignan, gr. in-8°.

Le bas Danube et les principautés danubiennes, par M. Félix Martin. P. 2 à 52.

Notice sur une pierre tumulaire de Solliès-Pont, par M. A. Gazan. P. 53 à 63.

L'hôtel de Raimondis-Canaux à Draguignan. P. 65 à 191.

Monographie du couvent des dominicains de Saint-Maximin. P. 195 à 503.

Société d'émulation des Vosges. — *Annales*, t. XIV, 2e cahier. Épinal, Paris, 1872, in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société, par M. Lebrunt. P. 48 à 57.

Rapport de la commission du concours littéraire et artistique. P. 80 à 91.

Si Dieu n'existait pas, stances, par M. Resal. P. 110 à 113.

Les veillées chez Mathurin, poésie, par M. Resal. P. 114 à 122.

Le langage vosgien, poésie, par M. Charton. P. 123 à 125.

Notice nécrologique sur M. de Cherrière, par M. Charton. P. 126 à 128.

Notice nécrologique sur le capitaine Haxo, par M. Conus. P. 129 à 132.

Rapport de M. Gley sur le livre de M. Grad : *l'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion.* P. 137 à 145.

Bibliographie scientifique, médicale, historique et littéraire des eaux minérales et thermales des Vosges, par M. Jouve. P. 159 à 224.

Histoire Vosgienne (livres IV et V), par M. Charton. P. 225 à 298.

Poésies. — Les frères Dutac, — Le soir, — Jeune et vieille, par M. Charton. P. 299 à 303.

Promenade historique et archéologique à Arches, par M. Conus. P. 318 à 335.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or). — Bureau.

Président honoraire : M. Guillemot.
Président : M. de Vergnette.
Vice-Président : M. Pignolet.
Secrétaire : M. Aubertin.
Bibliothécaire-archiviste : M. Goutheret-Comboutot.
Trésorier : M. Jardeaux-Rey.

Société Florimontane d'Annecy. — Concours de 1875.

Les prix fondés par M. le docteur Andrevetan, avec le concours de la ville d'Annecy, seront décernés par la Société Florimontane en juillet 1875.

Une somme de 400 francs est affectée au prix d'histoire, et une somme de 200 francs au prix de poésie.

Les travaux seront composés en langue française. Les auteurs devront déclarer par écrit que leurs envois sont inédits et n'ont été présentés à aucun autre concours.

Les auteurs qui se feraient connaître seraient exclus; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Sont seuls admis à concourir :

1° Les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane;

2° Les étrangers, membres effectifs ou correspondants de cette compagnie.

Les manuscrits devront être adressés au secrétaire de la Société Florimontane, avant le 1er juillet 1875. Ils resteront déposés aux archives de la Société, où les auteurs pourront en prendre copie.

Digitized by Google

PRIX D'HISTOIRE.

Histoire d'une commune ou d'un groupe de communes situé dans l'un des départements savoisiens.

Sans vouloir restreindre l'étendue des recherches ou le cadre visé par les concurrents, la Société pense leur être utile en indiquant les principaux éléments de ces études.

Origines celtique, romaine, burgonde, centres religieux, féodaux, franchises communales, sections de communes, institutions publiques, fondations diverses, fléaux, épisodes militaires, agriculture, commerce, industrie, mœurs et usages, statistiques, familles anciennes, illustrations, etc. La copie des pièces justificatives inédites doit être annexée aux mémoires.

PRIX DE POÉSIE.

Le choix du sujet ou des sujets est laissé aux concurrents.

Le nombre minimum des vers est fixé à cent.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens. — Concours d'histoire. Prix décernés le 26 juillet 1874.

Prix : M. Ch. Bréard, pour ses *Recherches historiques et documents inédits concernant les églises de Chauny.*

1re mention honorable : M. Georges Lecocq, pour son *Histoire des canonniers-arquebusiers de Saint-Quentin.*

2e mention honorable : M. Ad. de Cardevacque, pour son *Histoire de l'abbaye de Cercamp.*

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1874.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 5 JANVIER 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Marty-Laveaux fait hommage de la deuxième livraison, qu'il vient de publier, de son Cours historique de la langue française, — Grammaire élémentaire.

M. le Président adresse, au nom de la section, ses remercîments à M. Marty-Laveaux pour cet hommage.

M. Gustave Bertrand, membre de la section d'archéologie, chargé d'une mission en Russie, adresse quatre recueils de copies de documents français, qu'il a collationnés sur les originaux à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.

Ces documents sont renvoyés à la commission nommée pour examiner les précédents envois de M. Gustave Bertrand.

Des documents du même genre, recueillis à la bibliothèque im-

Digitized by Google

périale de Saint-Pétersbourg par M. Léouzon-Leduc, seront examinés par M. Boutaric.

M. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, correspondant, adresse, pour la collection des documents inédits, les lettres officielles hebdomadaires du chevalier du Brouck à Chamillard, relatives à la succession d'Espagne, 1705-1712.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

M. Morand, membre non résidant, à Boulogne-sur-Mer, adresse une copie de lettres inédites du pape Alexandre III, qui lui paraissent de nature à être publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Delisle se charge d'examiner cette communication.

M. A. Devoulx, correspondant à Alger, fait hommage d'une publication faite par lui : le Registre des prises maritimes, traduction d'un document inédit, concernant le partage des captures amenées par les corsaires algériens.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Divers plans et dessins concernant l'église de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), communiqués par M. Hippolyte Durand, correspondant à Tarbes, sont renvoyés à M. Jourdain.

M. Hubert, correspondant honoraire, adresse copie de deux lettres dont les originaux sont en sa possession. L'une est de Louis XIV et l'autre de la reine Anne; elles ont pour objet de notifier aux officiers et aux habitants de Mézières la mort du roi Louis XIII.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. Th. Lhuillier, correspondant, à Melun, adresse copie de deux documents, l'un relatif à Henri IV, l'autre aux prisonniers espagnols faits à la bataille de Rocroi.

Renvoi à M. Rathery.

M. Nozot, correspondant, à Sedan, adresse copie de trois documents relatifs aux princes de Sedan et un extrait d'une collection

Digitized by Google

de faits historiques se rapportant aux diverses contrées de l'Europe pendant le règne de Louis XIV.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Simonnet, correspondant, à Dijon, adresse les copies de sept chartes inédites des XIIe et XIIIe siècles, concernant l'abbaye de l'Étanche (Vosges), fondée en 1148.

Renvoi à M. F. Wey.

M. Soucaille, correspondant, à Béziers, adresse deux documents dont les originaux sont conservés dans les archives de Béziers et relatifs à Philippe VI de Valois (13 février 1335), et à Jean, comte de Poitiers, gouverneur de Languedoc (9 janvier 1358).

Renvoi à M. Boutaric.

M. l'abbé Tisserand, à Nice, correspondant, adresse cinq extrai. des archives d'Antibes, concernant la cité d'Antibes et le bassin du Var au XIVe siècle.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Albanès, docteur en théologie et en droit canon, transmet copie du Catalogue de la bibliothèque des derniers comtes de Provence, qu'il a découvert aux archives départementales des Bouches-du-Rhône.

Renvoi à M. Meyer.

M. Charvet, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, adresse copie d'une lettre du pape Jean XXII, qui présente à l'acceptation du roi de France, Philippe de Valois, l'évêque d'Apt, Guiraud de Languissel, comme successeur de Bernard IV au siége épiscopal de Nîmes (10 avril 1331).

Renvoi à M. Jourdain.

M. J. Finot, archiviste de la Haute-Saône, adresse une notice manuscrite sur les procès de sorcellerie jugés directement ou sur appel au bailliage d'Amont, siége de Vesoul, de 1606 à 1636.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Molard envoie des copies de différentes pièces concernant le Midi de la France aux XIIe et XIIIe siècles.

Digitized by Google

Ces documents, dont M. Quicherat a jugé la publication utile, sont envoyés à la commission de la *Revue*.

M. A. Parrot : Histoire des abbesses de Fontevrault de la maison royale de Bourbon, 1491-1670, rédigée par quelques moines de cette abbaye et extraite du Cartulaire de Fontevrault, deposé à la Bibliothèque nationale.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. de Saint-Genis, conservateur des hypothèques à Châtellerault, adresse, en l'accompagnant d'une note explicative, un document latin de 1384, intitulé par lui : *Le suffrage universel en Savoie au moyen âge.*

Renvoi à M. F. Wey.

M. Delisle dépose, au nom de M. Ch. Loriquet, bibliothécaire à Reims, ancien correspondant du Comité pour les travaux historiques, un travail ayant pour titre : *Un gouverneur de Provence au XVIIe siècle.*

Renvoi à M. Rathery.

M. le Président présente à la section une proposition de M. de Watteville, chef de la division des travaux historiques et des Sociétés savantes, qui demande s'il n'y aurait pas utilité à publier dans la *Revue* le Catalogue dressé par M. Lorédan Larchey, bibliothécaire à l'Arsenal, d'une collection de pièces relatives à l'histoire de France existant à la bibliothèque du château de Fontainebleau.

L'examen de la proposition de M. de Watteville est renvoyé à une commission de trois membres : MM. Rathery, Boutaric et Lalanne.

M. Delisle donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Bonnardot annonce qu'il a achevé le classement des pièces destinées à entrer dans la collection des chartes françaises de Metz. La copie est prête pour l'impression, et il est en mesure d'envoyer le manuscrit de cette publication aussitôt qu'on le lui réclamera.

L'ordre du jour appelle la nomination de la commission qui sera chargée d'examiner les ouvrages envoyés par les Sociétés savantes pour le concours de 1874.

Digitized by Google

M. le Président désigne ensuite, pour rendre compte des publications de Sociétés savantes, MM. Lascoux, Boutaric, Bellaguet, A. de Barthélemy, Wey, Desnoyers et Rathery.

M. Rathery lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de publication de la correspondance de Chapelain, proposé par M. Tamizey de Larroque. La commission est d'avis de publier cette correspondance dans la Collection des documents inédits. M. le rapporteur fait connaître l'intérêt qu'elle devra présenter au point de vue de l'histoire littéraire; il indique le nombre de volumes qu'elle pourra comprendre, les tables qui devront la compléter, etc. Ces conclusions sont adoptées par la section.

Des rapports sont lus par :

M. Rathery, sur les *Travaux de l'Académie de Reims* [1];

M. Marty-Laveaux, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure* [2];

M. Jourdain, sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône* [3];

M. A. de Barthélemy, sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* [4];

M. Hippeau, sur le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de l'île de la Réunion.*

Ces différents rapports sont envoyés à la commission de la *Revue.*

M. Delisle dépose un certain nombre de notes recueillies de longue date et mises à la disposition du Comité par Mlle Dupont.

Les premières se rattachent à une communication faite par M. de Lépinois et confirment le fait de la possession du comté de Dreux par Philippe de Commines; le second envoi de Mlle Dupont a pour objet des documents concernant le chroniqueur Jean Le Febvre de Saint-Remy et fournissent de nouveaux renseignements à joindre à ceux qu'a transmis M. Ch. de Beaurepaire.

M. Delisle propose de renvoyer ces notes à M. Morand, qui s'est occupé spécialement de Jean Le Febvre de Saint-Remy, en le priant

[1] Tomes XLVIII et XLIX.
[2] Tomes VIII à X (1868-1871).
[3] T. V, 2e et 3e parties; t. VI, 1re partie (1869-1872).
[4] Tome XIV (1872).

Digitized by Google

de fondre ces divers documents, et d'en faire, avec ceux qu'il a recueillis lui-même, une notice pour la *Revue*.

Cette proposition est adoptée.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1874.

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. de La Villegille, secrétaire du Comité, dans son compte rendu de l'état des impressions, rappelle que M. Avenel, éditeur des *Lettres du cardinal de Richelieu*, a été autorisé par la section (séance du 8 janvier 1872) à en publier à part la table, qui formera environ 38 feuilles. M. Anatole de Barthélemy est adjoint à M. Chéruel, à titre de commissaire responsable, pour la publication, à bref délai, du huitième et dernier volume de cette collection.

M. Bonnardot dépose le manuscrit du recueil des chartes françaises de Metz et du pays messin pour les XIIIe et XIVe siècles, dont la publication a été adoptée en principe dans la séance du 13 mai 1872.

Renvoi à la commission, composée de MM. Michelant, Meyer et Marty-Laveaux.

M. Guadet adresse un cahier manuscrit formant environ 200 pages in-folio et qui a pour titre : *Henri IV étudié dans sa correspondance.* Il se proposerait de publier ce travail dans le dernier volume de la *Correspondance de Henri IV*. Renvoi à l'examen de M. Rathery.

M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité, à Alger, fait hommage des volumes suivants :

1° Droit musulman. — *Du statut personnel et des successions*, par MM. Sautayra et Cherbonneau. Tome Ier : *Du statut personnel.* Paris, 1873, grand in-8°, VIII et 410 pages.

Digitized by Google

2° *La Kabylie et les coutumes kabyles*, par MM. Hanoteau et Letourneur. Paris, Imprimerie nationale, 1872-1873. Trois volumes d'environ 500 pages chacun.

M. Octave Teissier, membre non résidant, à Marseille, fait hommage d'une histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon, accompagnée d'un mémoire inédit du maréchal de Vauban. Paris, Toulon, Marseille, 1873, in-8°, x et 151 pages, avec deux plans, une photographie et un dessin de Pierre Puget. (Mémoire publié par la Société académique du Var, sous les auspices de l'administration municipale de Toulon.)

M. Ch. Aubertin, à Beaune (Côte-d'Or), correspondant, fait hommage d'une brochure intitulée : *Note sur la chapelle des chevaliers de Malte à Beaune*, in-8° de 11 pages.

M. Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, fait hommage d'un tirage à part d'une notice sur la commune de Montamisier (Vienne), qu'il a publiée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest.*

M. Beauchet-Filleau, correspondant, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), fait hommage d'un Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres, comprenant les noms de tous les endroits habités, précédé d'une introduction. Niort, 1874, petit in-8° de XXIV et 271 pages.

Les ouvrages ci-dessus énumérés seront déposés dans la bibliothèque du Comité, et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

Une note de M. Barbier de Montault, à propos d'un rapport de M. P. Meyer, est renvoyée à la commission de la *Revue.*

M. Beauchet-Filleau envoie copie d'un document du XVI° siècle relatif à la vente de biens ecclésiastiques par les protestants (13 septembre 1579).

Renvoi à M. Rathery.

M. Beaune, correspondant, à Alger, adresse copie d'un mandement de Marguerite, comtesse de Bourgogne (29 avril 1363), par lequel des réquisitions de bétail sont ordonnées pour l'entretien de

Digitized by Google

l'hôtel de cette princesse. L'original de cette pièce, demeurée inédite, fait partie des archives du château de Grosbois (Côte-d'Or).

Renvoi à M. F. Wey.

M. Combes, correspondant, à Bordeaux, envoie copies de dix-neuf lettres de l'amiral de Coligny adressées au gouvernement de Genève et concernant Théodore de Bèze et les affaires religieuses du temps.

Renvoi à M. Lalanne.

M. Duhamel, correspondant, à Ajaccio, envoie la copie d'une bulle du pape Paul III, adressée à l'office de Saint-Georges de Gênes, pour l'exemption des dîmes dans l'île de Corse (5 mars 1539).

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. le Préfet de la Charente-Inférieure adresse pour le Comité un exemplaire des *Documents historiques inédits sur le département de la Charente-Inférieure* (Aunis et Saintonge), publiés sous les auspices de M. le Préfet de la Charente-Inférieure et du Conseil général, d'après les originaux appartenant au duc de la Trémoille, par M. L. de Richemond, archiviste du département.

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. Albanès, docteur en théologie et en droit canonique, adresse copies de six bulles inédites du pape Innocent III, dont deux appartiennent aux livres IV et XIX des registres de ce pape, qui sont entièrement perdus. Il désire que ces documents, qui se rapportent tous à des établissements français, puissent offrir quelque intérêt au Comité, et servir à remplir les vides qu'offrent encore les *regestes* du grand pape du moyen âge.

M. L. Delisle se charge de rendre compte de cet envoi.

M. A. de Marsy, correspondant, à Compiègne (Oise), adresse deux numéros du journal *L'Écho de l'Oise* (16 et 20 janvier 1874), où se trouvent les procès-verbaux de deux séances de la Société historique de Compiègne dont il est le secrétaire.

M. J.-B. Labiche, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, appelle l'attention sur une collection de pièces et de correspondances manuscrites pleines d'intérêt pour l'étude de certaines parties de

Digitized by Google

l'histoire du XVIIIe siècle. Ces pièces portent pour suscription : *Papiers du maréchal Dubourg : Lettres de la reine, du roi son père (Stanislas), de M. Le Duc, etc.*

M. Rathery est chargé d'examiner le rapport adressé par M. Labiche.

M. Liebich, pasteur à Saint-Maurice de Casevieille (Gard), soumet un plan pour l'élaboration d'une carte linguistique de la France entière.

L'examen de ce plan est confié à M. Michelant.

M. Mireur, archiviste du département du Var, adresse copie de l'acte de décès de Mgr Zongo Andedei, évêque de Fréjus, mort en 1674. Cet acte est accompagné d'une sorte de note analytique portant la signature de Gardial Seillans, maire de la ville de Fayence.

Renvoi à M. Jourdain.

M. L. Delisle fait hommage au Comité, qui adresse ses remercîments à son président, d'un mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis. Extrait du tome XXVII, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Lascoux, Boutaric, A. de Barthélemy, Marty-Laveaux, Jourdain et Bellaguet.

M. Lalanne lit un rapport au nom de la Commission à l'examen de laquelle avait été renvoyé le manuscrit du premier volume des *Lettres de Catherine de Médicis*, préparé par M. le comte de la Ferrière.

M. Meyer donne lecture d'un second rapport sur la proposition de M. Fr. Michel relative à la publication des Rôles gascons. La commission proposera la mise sous presse du premier volume lorsqu'elle en aura la copie entière.

M. Lalanne appelle l'attention du Comité sur l'utilité qu'il y aurait à fournir aux travailleurs habitant loin de Paris des indications pratiques sur la manière de rédiger d'une manière uniforme

Digitized by Google

les descriptions de volumes, les catalogues, les tables, etc. Le Comité rendrait un immense service en répandant la connaissance des méthodes adoptées, et en prenant même l'initiative de la publication de petits traités spéciaux, sorte d'instructions élémentaires destinées à populariser ces moyens de travail.

Cette proposition sera examinée par une commission composée de MM. Lalanne, Rathery et Meyer.

M. Lascoux propose le dépôt aux archives d'une note adressée par M. Combet et relative au *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, par M. le vicomte de Gourgues. Adopté.

M. Desnoyers lit des rapports sur :

1° Une communication faite par M. Mireur, archiviste du département du Var, d'un document qui constate l'existence d'un cas de maladie vénérienne à la fin du XIVe siècle (1372). Ce document sera déposé aux archives.

2° La copie, adressée par M. A. de Lamothe, d'un marché passé par le prince de Condé (Henry de Bourbon) avec un sieur Dubye, pour la fourniture de sa table pendant deux années, 1583 et 1584. Proposition de publier cette pièce dans la *Revue*.

M. F. Wey donne lecture de trois rapports sur :

1° Divers documents adressés par M. Albanès, et mentionnant des jeux ou moralités représentés en Provence au XVe siècle. Publication dans la *Revue*.

2° La copie de sept chartes concernant l'abbaye de Létanche (envoi de M. Simonnet). Dépôt aux archives.

3° Une communication de M. de Saint-Genis : protestation des habitants de Moutiers en Tarantaise et appel au pape contre une sentence de leur évêque (1384). Dépôt aux archives.

M. Rathery donne pareillement lecture de trois rapports sur :

1° Une communication faite par M. Joly, correspondant à Caen, de l'extrait d'une pièce conservée dans les archives municipales de cette ville, et qui complète un passage du *Journal de L'Estoile*. Cet extrait sera publié dans la *Revue*.

2° Des extraits de registres de la paroisse de la Cellette, communiqués par M. l'abbé Landau. Remercîments et dépôt aux archives.

Digitized by Google

3° Une communication de poésies populaires, faite par M. le comte de Mellet. Publication dans la *Revue*.

M. Jourdain donne lecture d'un rapport sur la communication faite par M. Charvet, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, qui a adressé copie d'une lettre par laquelle le pape Jean XXII présente l'évêque d'Apt Guiraud de Languissel à l'acceptation de Philippe de Valois. Publication dans la *Revue*.

Sur la proposition de M. Jourdain, trois pièces transmises par M. H. Durand sont déposées aux archives.

M. Meyer propose, dans un rapport verbal sur divers documents envoyés par M. l'abbé Landau :

1° Le dépôt aux archives de la *Vie de la glorieuse Vierge martire et Ange de Dieu, Madame sainte Marguerite*, traduction en 612 vers français d'un texte latin tiré d'un manuscrit de la bibliothèque de Poitiers ;

2° Le renvoi à M. Boutaric de l'engagement d'un franc archer de la paroisse de Sarger-sur-Braye (11 novembre 1469) ;

3° Le renvoi à M. Lalanne d'un extrait des registres de l'état civil de Saint-Denis-sur-Loire, près Blois (XVIe siècle), et de six pièces ayant trait aux guerres de religion, extraites des manuscrits de dom Fonteneau, aujourd'hui déposés à la bibliothèque de Poitiers.

M. Marty-Laveaux propose le dépôt aux archives d'un manuscrit de 58 pages in-folio, envoyé par M. A. Parrot, qui contient l'histoire des abbesses de Fontevrault, issues de la maison royale de Bourbon, extrait du cartulaire de Fontevrault, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Remercîments à l'auteur de ces intéressants extraits.

M. Marty-Laveaux rend compte ensuite d'une double communication de M. Éd. de Barthélemy et propose :

1° Le dépôt aux archives de la lettre de l'avocat Linguet, qui constate qu'il avait adressé une demande à l'effet d'être admis à faire partie de l'Académie française créée à Berlin ;

2° L'impression dans la *Revue* de la relation de la mort de Colbert adressée au président de Bernières.

Digitized by Google

M. Marty-Laveaux lit trois autres rapports :

1° Sur un manifeste inédit du parti français, en 1405, redigé par Christine de Pisan et adressé à la reine Isabeau de Bavière.

Remercîments et dépôt aux archives.

2° Sur une paraphrase satirique du *pater* écrite, de 1450 à 1480, par un moine de l'abbaye de Sixt-en-Faucigny, specimen utile à recueillir et que son peu d'étendue (102 vers) permettra facilement de publier dans la *Revue;*

3° Sur la communication, faite par M. de Beaurepaire, d'un aveu de biens tenus du roi par Pierre et Thomas Corneille, 13 décembre 1681. Il en sera fait publication dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. A. de Barthélemy lit un rapport sur une communication de M. H. Lepage relative à la ville de Belfort et qui a pour titre : *Le château de Belfort, fief lorrain.* Dépôt aux archives.

Rapport de M. Bellaguet sur une nouvelle communication de M. l'abbé André qui confirme l'opinion de ce correspondant au sujet du dépôt des restes du cardinal Sadolet dans l'église de Carpentras. Publication dans la *Revue.*

Proposition faite par M. Hippeau de déposer aux archives une communication par M. Ch. Aubertin de la copie d'un mémoire du conventionnel Joseph Lebon, relatif à l'établissement à Ambleteuse d'un port destiné à commander le détroit du Pas-de-Calais, idée que Bonaparte essaya de réaliser plus tard, lors de la formation du camp de Boulogne. Ce mémoire est daté de l'an II de la République une et indivisible.

M. L. Delisle : Rapport sur la communication, faite par M. F. Morand, de copie des sept lettres du pape Alexandre III se rattachant au débat auquel donna lieu, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la possession du chef de saint Jacques, entre l'église d'Acre et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. M. Delisle propose la publication de ces lettres dans la *Revue.*

M. L. Delisle clôt la séance par le rapport suivant :

M. Dupré a recueilli et déposé à la bibliothèque de Blois un

Digitized by Google

morceau sur parchemin qui servait de couverture à un livre classique. Ayant reconnu que c'était le seizième feuillet du cartulaire de Fontaines-les-Blanches, au diocèse de Tours, il a cru devoir en envoyer au Comité la description avec le texte annoté des chartes qu'il renferme. Le tout mérite d'être imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*. Nous voudrions pouvoir espérer que la publication donnée à la découverte de M. Dupré fera retrouver d'autres morceaux de l'intéressant cartulaire de Fontaines-les-Blanches.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

MM. Servaux et Léon Renier entretiennent la section de l'affaire de la réclamation de la Commission historique de Narbonne, au sujet de la reprise projetée de l'ancienne église de Lamourguier (l'Amour-Dieu), dans laquelle sont en ce moment abritées les nombreuses inscriptions antiques retirées des anciens remparts de la ville par les soins de cette compagnie. D'après des renseignements donnés sur cette importante question par M. de Guilhermy et par M. Lance, il y a lieu d'espérer que la Commission obtiendra les délais nécessaires au transport de ces précieux monuments dans un autre édifice.

M. Rouffy, président de la Commission des fouilles du Puy-de-Dôme, adresse le procès-verbal des opérations à l'appui de la demande d'allocation dont il a été parlé dans la séance du 10 novembre dernier. Cette communication est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Cournault, correspondant, à Nancy, adresse, comme complément à sa communication sur les découvertes faites à Deneuvre, la liste des empereurs et impératrices dont il a été trouvé des monnaies avec deux autels antiques dans la contrescarpe de cette localité. Renvoi à M. Quicherat.

M. Liénard, correspondant, à Verdun (Meuse), adresse un mémoire sur la station préhistorique de Cumières (Meuse), où il a fait, à ses frais, une fouille qui lui a fait rencontrer sept crânes, des ossements et quelques armes et instruments en silex et en os. Ce mémoire est accompagné d'un atlas de quatorze planches. M. Alex. Bertrand est chargé de l'examen de cette communication.

Digitized by Google

M. Nozot, correspondant, à Sedan, adresse des notes sur deux communes du département des Ardennes, Balan près Sédan et Haraucourt près de Raucourt.

M. Albert Grignard, ingénieur civil, adresse, conformément à l'autorisation qu'il en avait sollicitée, un travail intitulé : *Répertoire archéologique de la Haute-Vienne.* Ce travail est renvoyé à la commission du répertoire.

M. Auguste Longnon, attaché aux travaux de la Commission de topographie des Gaules, fait hommage d'une brochure de 59 pages in-8°, avec une carte, ayant pour titre : *Les cités gallo-romaines de la Bretagne.* (Extrait des Mémoires du Congrès scientifique de France. 38e session tenue à Saint-Brieuc en 1872.) Des remercîments seront adressés à M. Longnon.

M. de la Ménardière, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, adresse un numéro du *Journal de la Vienne*, du 25 décembre 1873, qui contient le compte rendu de la séance de la commission, tenue le 18 du même mois.

M. Ozanam, chapelain d'honneur de Sa Sainteté, demande à M. le Ministre une subvention pour faire exécuter des fouilles dans la crypte de l'ancienne église collégiale de la ville de Saint-Cloud, près Paris, à l'effet de rechercher le tombeau de son saint patron. Ces fouilles n'exigeraient qu'une faible dépense, et, d'après certaines données, il y aurait beaucoup d'espoir de retrouver ce monument. Cette demande est renvoyée à M. le baron de Guilhermy.

M. le Président désigne, pour rendre compte des publications de Sociétés savantes, MM. Paul Lacroix, F. de Guilhermy, Éd. de Barthélemy, Gustave Bertrand et A. de Montaiglon.

M. le Président désigne ensuite les membres de la commission chargée de dresser la liste des récompenses qui doit être soumise à M. le Ministre de l'instruction publique à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et de désigner les Sociétés auxquelles seront décernées les médailles mises annuellement à la disposition de la section d'archéologie. Cette commission se composera de MM. de Guilhermy, Quicherat, Darcel, G. Bertrand, Douët d'Arcq,

Digitized by Google

Éd. de Barthélemy et Jules Marion; des membres du bureau, MM. de la Grange, Renier et Chabouillet, et de MM. Bellaguet, baron de Watteville et Servaux, représentants de l'Administration supérieure.

M. Darcel donne lecture d'une étude sur l'ouvrage intitulé : *L'Architecture romane du Midi de la France*, par M. H. Revoil, membre non résidant du Comité. Dans cette étude, tout en rendant justice au talent de notre savant collègue et à la valeur de son bel ouvrage, M. Darcel en combat la thèse principale; il ne croit pas, comme M. Revoil, qu'une grande partie des églises romanes du Midi de la France appartiennent à l'époque carlovingienne, et cette opinion n'est pas non plus en grande faveur chez ceux des membres du Comité qui ont particulièrement étudié l'histoire de l'architecture nationale. La section décide qu'un résumé du travail de M. Darcel sera imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Darcel lit ensuite un rapport sur l'envoi fait par M. Marchegay, membre non résidant du Comité, de sept mémoires ou quittances d'amendes, provenant des archives de M. le duc de la Trémouille et se rapportant à la période comprise entre 1492 et 1552. Le rapporteur propose l'impression de ces quittances, ainsi que de deux documents remontant aux années 1552 et 1561.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur la communication faite par M. Bulliot d'un compte rendu des fouilles exécutées par lui sur le mont Beuvray en 1870. Le rapporteur conclut à l'impression du compte rendu de M. Bulliot, qui devra être précédé d'un résumé des précédents comptes rendus de ces mêmes fouilles.

Dans un second rapport, M. A. Bertrand demande également l'impression d'une note de M. Deschamps de Pas, intitulée : *Un atelier de l'âge de la pierre dans le Pas-de-Calais;* dans un troisième, le dépôt aux archives d'une communication de M. l'abbé Magloire Giraud, relative à un fragment de marbre trouvé dans les ruines de Tauroentum, sur lequel on a cru voir une inscription, et où il n'y a rien que des jeux de la nature et du hasard. Enfin, dans un quatrième rapport, le même membre demande le dépôt aux archives d'une note de M. l'abbé André sur deux dolmens découverts à Ménerbes (Vaucluse). Cette note contient des renseignements intéressants que M. Bertrand n'a pas manqué de reproduire dans

Digitized by Google

son rapport; il demande d'ailleurs que la note de M. l'abbé André, avant d'être placée dans les archives, soit communiquée à M. Léon Renier, en raison de la mention de deux inscriptions latines, aujourd'hui disparues, mais conservées dans un manuscrit du Vatican comme ayant existé à Ménerbes.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. P. de Fleury, ayant pour objet quatre sceaux des archives de la Haute-Marne, à Chaumont. Le rapporteur propose l'impression de cette note dans la *Revue des Sociétés savantes*, et demande qu'on y joigne un bois du sceau équestre attribué, non sans probabilité, à Philippe le Bel, par M. de Fleury.

Les conclusions des rapports de MM. Darcel, A. Bertrand et Douët d'Arcq sont adoptées par la section, qui renvoie à la commission d'impression les rapports et les travaux dont la publication a été décidée.

M. le baron de Guilhermy dépose sans rapport le tome XX des Publications de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, attendu que ce volume ne renferme rien qui puisse fournir la matière d'un compte rendu.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1874.

PRÉSIDENCE DE M. LE MARQUIS DE LA GRANGE.

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le baron de Guilhermy donne lecture du rapport qui lui a été demandé au sujet de fouilles à exécuter à Saint-Cloud pour la recherche du tombeau du patron de cette église. La section approuve les conclusions de ce rapport, qui sont favorables à la demande de M. l'abbé Ozanam; en conséquence, M. le Ministre sera prié de vouloir bien accorder l'allocation reconnue nécessaire.

Digitized by Google

M. René Galles, président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, sollicite, au nom de cette compagnie, une subvention pour continuer des fouilles qu'elle a fait entreprendre sur deux points différents: 1° aux environs de Saint-Nazaire, dans un tumulus à double dolmen dit *Butte de la Prière;* 2° à Nantes, pour rechercher les substructions de plusieurs édifices qui, de siècle en siècle, rattachent à un passé très-reculé la vieille église de Saint-Donatien que l'on va remplacer par une nouvelle. La section décide que l'on demandera des renseignements plus précis sur les résultats déjà acquis par les fouilles commencées avant de porter les désirs de la Société de Nantes à la connaissance de M. le Ministre avec avis favorable.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie demande également une subvention pour continuer des fouilles entreprises par plusieurs de ses membres sur l'emplacement d'un oppidum situé sur les plateaux de la montagne de Curienne à deux heures et demie de marche de Chambéry. Cet oppidum a été signalé pour la première fois par M. Fivel. Une décision semblable à celle qui vient d'être mentionnée est prise par la section.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, donne avis de la découverte faite dans cette ville d'un cercueil en plomb sur le couvercle duquel on remarque plusieurs croix en forme d'X séparées par des compartiments décorés de griffons. M. Dusevel croit que ce cercueil appartient aux premiers temps du christianisme à Amiens, se fondant sur la présence de ces croix en forme d'X et aussi sur celle des griffons, qui étaient alors des emblèmes allégoriques du Christ. M. Dusevel, en envoyant un dessin de ce cercueil, communique à la section une sorte de procès-verbal d'opinions divergentes émises sur ce monument par MM. Pouy, Goze et l'abbé Corblet. Cette communication est renvoyée à M. de Montaiglon.

M. Hucher, membre non résidant au Mans, fait hommage des feuilles 15 et 16 de *L'Art gaulois.*

M. l'abbé Auber, correspondant à Poitiers, adresse une *Etude sur l'église de Châtillon-sur-Indre*, monument du xᵉ siècle qui dépérit faute de réparations, lesquelles seraient, dit-il, peu coûteuses. Cette

Digitized by Google

communication est renvoyée à la Commission des monuments historiques.

M. l'abbé Barbier de Montault rappelle que l'on a publié dans la *Revue des Sociétés savantes* une inscription de la première moitié ou du premier tiers du XVIe siècle, commémorative d'une visite à la cathédrale de Soissons, conçue en ces termes :

HIC FVIT ANDREAS F° ANDE DE LEVDEN.

Notre zélé correspondant fait savoir à la section qu'il a retrouvé à peu près la même formule au *Sacro Speco* de Subiaco, où le pape Pie II serait venu le 16 septembre d'une année non indiquée.

Cette communication est renvoyée à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. L. Charles, correspondant, à la Ferté-Bernard (Sarthe), adresse une notice sur les Courtois, verriers (1498-1534), avec deux pièces justificatives. Renvoi à M. de Montaiglon.

M. de Lhotellerie, correspondant, à Alexandrie (Égypte), conformément au désir exprimé par M. Léon Renier, adresse deux estampages d'un monument épigraphique provenant du «camp de César» à l'est d'Alexandrie, et annonce que l'Institut égyptien s'est mis à la recherche de tous les monuments épigraphiques de cette localité et les décrit dans ses bulletins. Renvoi à M. Léon Renier.

M. Roger, correspondant, à Philippeville (Algérie), a reçu l'estampage d'une lampe antique en terre cuite trouvée dans les déblais du Koudiat-Aty devant Constantine. Le correspondant joint à cet envoi la copie de l'inscription gravée sur une colonne milliaire découverte à Condé-Smendou et qu'il espère faire transporter au musée de Constantine. La section renvoie cette communication à M. Léon Renier.

M. Beaujard, à Alligny (Nièvre), annonce qu'il vient de découvrir une pierre de 1^m,45 de longueur sur 50 centimètres de large, sur laquelle est gravé un personnage. Il sera demandé à M. Beaujard des renseignements plus précis sur sa découverte.

M. Félix Brassart, de Douai, fait hommage d'un mémoire sur

Digitized by Google

l'établissement de la collégiale de Saint-Amé dans cette ville, extrait des souvenirs de la Flandre Wallonne, 1872.

M. Grasset adresse plusieurs exemplaires de son travail sur un cadran solaire en plomb, portant la date de 1514, qui fait partie du musée de Varzy (Nièvre), dont il est le conservateur.

M. Hérard, architecte-ingénieur, adresse des calques de deux inscriptions relevées dans les environs de Durtal (Maine-et-Loire). La première, incrustée dans le mur de face de la maison de M. Bériot, propriétaire à Gouis, est relative au service des postes sous Henri IV ou Louis XIII. La seconde, qui se trouve aussi à Gouis, est relative à certains usages religieux du xve siècle, et porte la date de 1481. M. de Guilhermy examinera cette communication.

M. Lapaix, graveur héraldique, fait hommage de l'*Armorial des villes, etc., de la Lorraine, du Barrois et des Trois Évêchés*, qu'il a publié à Nancy (1868 in-4°). Des remercîments seront adressés à M. Lapaix.

M. Frédéric Seillière fait hommage de son rapport à la commission du tombeau de dom Calmet à Senones, suivi de la description de ce monument et d'une notice sur la chapelle historique de Senones. (Saint-Dié, 1873.) Des remercîments seront adressés à M. Seillière.

M. de Rochambeau, correspondant, fait hommage d'une étude sur le pèlerinage à la Sainte-Larme de Vendôme, qu'il a publiée dans cette ville en 1874. Des remercîments seront adressés à M. de Rochambeau.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Clément de Ris, A. Bertrand, Quicherat, de Guilhermy et Lenoir.

M. Marion lit un rapport sur les tomes V et VI des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*, 1866-1872;

M. le comte Clément de Ris, sur le *Bulletin de la Société d'archéo-*

Digitized by Google

logie et de statistique de la Drôme, livraisons 16 à 23 (1870, 1871, 1872);

M. Éd. de Barthélemy, sur le tome XXXVI des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, ainsi que sur le *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. XII;

M. J. Quicherat, sur le tome VIII de la 3e série (28e de la collection) des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Normandie.*

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. Léon Renier fait un rapport verbal sur la demande de subvention de l'Académie de Clermont pour des fouilles au Puy-de-Dôme. Les conclusions de M. Renier sont favorables à cette demande, également appuyée par M. Quicherat, qui a visité les substructions découvertes au Puy-de-Dôme.

A l'occasion de ce rapport, M. Servaux, chef de division adjoint, chargé du bureau des travaux historiques, fait des observations générales. En présence du nombre toujours croissant des demandes de subventions pour les fouilles, il doit faire savoir à la section que le chapitre du budget sur lequel on impute ces dépenses n'y pourrait suffire. M. Servaux conclut en adjurant la section de se montrer beaucoup moins libérale à cet égard.

M. Léon Renier aurait désiré qu'il fût possible de continuer la subvention accordée à la ville de Vienne (Isère) pour des fouilles; mais, en raison des observations de M. Servaux, dont la gravité n'a échappé à aucun des membres du Comité, le vice-président de la section propose l'ajournement de la demande de la ville de Vienne.

M. Léon Renier propose l'impression dans la *Revue*, avec deux planches, 1° d'une inscription trouvée à Lambèse et d'un commentaire sur ce monument par M. Cherbonneau (il s'agit d'une dédicace au dieu Phosphorus); 2° d'une notice de M. Flouest sur des marques de fabrique de verriers et d'une marque de jaugeage. Ces monuments datent de l'époque de la domination romaine dans les Gaules. Les conclusions de M. Renier sont adoptées.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur une communication de M. F. Liénard relative à la découverte d'une station préhistorique à Cumières (Meuse).

Digitized by Google

M. Marion fait un rapport favorable sur une demande de subvention présentée par la Société des antiquaires de l'Ouest, à l'effet de fouiller un balnéaire considérable dont les restes ont été découverts à Poitiers, sur le bord de la rivière, en dehors de l'enceinte romaine. La section serait heureuse de voir accueillir par le Ministre la demande de la Société des antiquaires de l'Ouest, si l'état des fonds ne s'y oppose pas invinciblement, comme il y a lieu de le craindre.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur une communication de M. de Baye ayant pour titre *Rapport sur les grottes préhistoriques de la Marne*, qui est renvoyé à la Commission de topographie des Gaules, mais qu'on lira cependant dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

M. Chabouillet fait un rapport sur deux communications de M. J. Roger, correspondant à Philippeville, dont il propose le dépôt aux archives. Ces conclusions sont adoptées.

M. Darcel lit un rapport sur deux communications de MM. Amé et comte de Mellet, qui est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Voyez dans le numéro de mars-avril 1874, p. 304, le compte rendu des séances de la Sorbonne. M. de Baye a lu cette communication à la séance du 9 avril 1874.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Année 1872.

Dans ce volume, qui est le trente-sixième de la collection, la plus forte part des travaux appartient à MM. Boutiot, Assolant et Lebrun d'Albanne, dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de louer soit les recherches consciencieuses, soit les aperçus justes et piquants.

La première étude que je rencontre a pour titre : *Recherches sur la juridiction du roi, sur celle de l'évêque dans le bailliage de Troyes et sur les coutumes de ce bailliage.*

M. Boutiot, qui en est l'auteur, se place à un point de vue qui ne manque pas d'intérêt, c'est-à-dire à la veille de la rédaction et de la publication des coutumes, au moment des conflits entre la juridiction du roi et celle de l'évêque, jusqu'au jour où Charles VII et Louis XI après lui régularisèrent par des concordats ces rapports difficiles et troublés.

Les temps qui suivirent ont été souvent étudiés; on a déterminé les deux juridictions dans leur exercice incontesté. La nouveauté de ce travail est dans la date que M. Boutiot a choisie.

Après avoir lu ces détails, nous comprenons l'avantage qu'on a retiré d'un règlement définitif qui mettait à néant les prétentions non justifiées, et qui portait la lumière dans un chaos de coutumes contradictoires, en assurant à la justice ecclésiastique plus de dignité, à la justice laïque une autorité plus respectée.

Digitized by Google

Un important document inédit, puisé dans les archives de la ville de Troyes, et qui porte pour titre *Le concordat d'entre le roi et l'évêque*, peut servir à faire comprendre les difficultés de la matière.

Je laisse de côté un savant travail, plus archéologique qu'historique, de M. l'abbé Lalore, sur les églises des Riceys (Aube), et une analyse faite par M. Assolant, dans un très-bon esprit, d'un livre de M. Mannequin, intitulé : *Le problème démocratique ou la politique du sens commun.* Je crains bien que l'écrivain de Bruxelles, avec la meilleure intention du monde, ne se soit trompé sur le sujet et même sur le titre; son utopie égalitaire, que M. Assolant lui-même appelle *une suite de rêveries*, ne méritait peut-être pas l'attention d'un critique aussi judicieux.

Une autre étude, toute littéraire celle-là, et qui est due à la plume vaillante et ingénieuse de M. Courdaveaux, ancien professeur de rhétorique à Troyes, professeur à la Faculté de Douai, est celle qui a pour titre : *Eschyle, Xénophon et Virgile, étude philosophique et littéraire.* Elle a trouvé aussi dans M. Assolant un juge très-compétent.

On ne peut que louer M. Courdaveaux d'avoir cherché à saisir de nouveaux points de vue dans une appréciation qui semblait épuisée par tant de critiques, et sa piquante manière d'écrire ajoute à l'agrément de l'imprévu.

Mais M. Assolant ne se laisse pas séduire par la souplesse du talent. Il ne prend pas son parti des théories absolues, impérieuses de son auteur. M. Courdaveaux, jugeant Eschyle, condamne en deux mots et sans appel un beau livre de M. Jules Girard sur le même sujet : *M. Girard*, dit-il, *a faussé l'Orestie comme il avait faussé le Prométhée. — Arrêt bien sévère*, dit avec raison M. Assolant; *M. Girard, qui a pu se tromper quelquefois, n'a pas mérité un tel reproche.* »

M. Courdaveaux est trop préoccupé de l'ambition de dire des choses neuves. Son Eschyle, son Virgile, son Xénophon, ne ressemblent nullement à ceux que nous croyions connaître. Le premier est un hiérophante; le second, un poëte efféminé; le troisième, un aventurier de bonne foi, qui ne suit d'autre règle morale que l'utile. M. Assolant essaye de faire la part du vrai et du faux dans ce jugement, rend hommage au talent hardi du critique, et replace quelques pierres du vieux monument que M. Courdaveaux a tenté de démolir.

C'est encore M. Assolant qui juge une grave étude de M. Baudri-

Digitized by Google

mont, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, sur la réforme possible de l'enseignement, question du jour, s'il en fut jamais. Il caractérise d'un mot ce travail : « C'est une franche utopie. »

L'auteur ne connaît ni gradation ni moyens termes. Il veut faire tout et partout à la fois. Ce n'est pas ainsi, croyons-nous avec M. Assolant, que nous toucherons le but désirable où une réforme prudente et graduelle peut seule nous conduire, et qui, renfermée dans des bornes raisonnables, ne serait pas condamnée par les bons esprits.

M. Lebrun d'Albanne ajoute un chapitre à ses études spirituelles sur les tableaux du musée de Troyes. Il prend à part quatre tableaux dont les auteurs sont signalés comme inconnus et d'une école incertaine, et, au moyen d'une critique fine et savante, il restitue l'un, *une descente de croix*, à l'école française et au XIVe siècle; le second, le portrait du marquis de Vaudrey, seigneur de Saint-Phal, à Louis Lenain, peintre français du XVIIe siècle; enfin le troisième et le quatrième, tableaux de fleurs et de fruits, à Cerquozzi, peintre italien, également du XVIIe siècle. C'est une agréable excursion dans la critique des beaux-arts.

Une notice intéressante a été consacrée par M. Socard au célèbre astronome Delaunay, directeur de l'Observatoire, mort l'année dernière, victime d'un accident en mer.

Ce volume, en ce qui regarde la section historique, se termine par une dissertation de M. Charles des Guerrois sur Clotilde de Surville. Il réfute les arguments récents de M. Macé, membre de l'Académie delphinoise, qui revendique pour la femme poëte du XVe siècle les charmantes poésies publiées sous son nom. M. des Guerrois persiste à voir dans cette publication un petit chef-d'œuvre de supercherie littéraire, et pense que la question est définitivement jugée. J'incline à le croire; mais on revise tant de procès dans l'histoire littéraire comme dans toute histoire, et celui-là a des côtés si délicats, que je n'oserais engager l'avenir.

THÉRY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

3e série, t. III (XXIIIe de la collection générale), année 1873. 1 vol. in-8° de 548 pages.

Depuis plusieurs années, les publications de cette Société avaient été interrompues, quoique ses travaux ne l'eussent point été. Aussi les deux rapports de son honorable et dévoué secrétaire perpétuel, M. Garnier, insérés dans ce dernier volume de *Mémoires*, qui porte la date de 1873, mentionnent-ils les communications faites à la Société, l'un de 1864 à 1869, l'autre de 1869 à 1872. Plusieurs des travaux indiqués dans le premier de ces deux rapports ont déjà été analysés précédemment auprès du Comité[1]. D'autres, quoique insérés dans le volume qui nous occupe, ne figurent point encore dans le second rapport, et plusieurs autres travaux qui paraissent devoir être intéressants y sont indiqués, mais ils ne font point partie du XXIIIe volume, et sont sans doute insérés dans les Bulletins dont je n'ai point eu communication. Aussi devrai-je me borner à l'analyse des communications publiées dans ce volume. Ces communications sont au nombre de six, la plupart importantes et intéressantes, plus une biographie, plusieurs notices peu étendues, les deux rapports du secrétaire perpétuel et quelques autres rapports sur divers concours.

I. Le premier de ces mémoires (p. 1 à 26) a été lu, sous forme de discours, par le président de la Société en 1869, M. Bazot, dans la séance publique du 6 juillet de cette même année. Il a pour sujet l'*Histoire des ateliers monétaires de la ville d'Amiens*. L'auteur y passe successivement en revue : l'*Époque gauloise*, — l'*Époque romaine*, — les *Monnaies épiscopales*, — les *Monnaies des comtes d'Amiens*, — les *Monnaies municipales*, — les *Monnaies royales*, — les *Monétaires* ou *monnaies mérovingiennes*, — les *Monnaies carlovingiennes*, — les *Monnaies capétiennes* frappées à l'hôtel royal de la monnaie d'Amiens depuis le commencement du XIVe siècle. M. Bazot indique, sous chacun de ces titres, les nombreuses découvertes faites dans le pays, les mentions et les attributions dues aux numismates les plus compétents; il décrit lui-même les plus importantes de

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 1870.

Digitized by Google

ces monnaies. Malgré les nombreux points de contact de la numismatique avec l'histoire, nous ne devons point oublier que ces recherches et leur appréciation sont plutôt du ressort de la section d'archéologie.

II. Le second mémoire de ce volume (p. 71 à 98) est intitulé : *Répartition entre les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu de l'indemnité allouée à messire André de Bourbon-Rubempré, délégué aux États généraux de Blois en 1577.*

Ce document inédit, dont une copie authentique est conservée aux archives du château d'Avesnes-Chaussoy (Somme), est publié par M. le baron Alberic de Calonne.

Le personnage dont il s'agit, fils de Jacques de Bourbon-Vendôme et de Jeanne de Rubempré, a joué un rôle assez notable dans les affaires de son temps, depuis la bataille de Cerisolles en 1544 jusqu'à celle de Dreux en 1563. Il fut, en 1573, gouverneur des ville et château d'Abbeville. Délégué aux États généraux de Blois en 1576 par la noblesse du Ponthieu, il prit, avec Jacques de Humières, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, autre représentant de la noblesse de Picardie, une part active aux discussions de cette assemblée. Il rentra à Abbeville en 1577, après une absence de quatre mois et vingt jours. La dépense du voyage et les frais de représentation, évalués à la somme de 2,800 livres, à raison de 20 livres par jour, devaient être supportés par tous les gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu. Le roi l'avait ainsi ordonné par lettres patentes, sur la demande de Bourbon-Rubempré, après délibération d'un conseil et conformément à une décision semblable, prise dans une circonstance analogue, à l'occasion des États tenus à Orléans en 1560.

L'exécution de cette mesure et le payement de la taxe donnèrent lieu à quelques difficultés; des gentilshommes convoqués par le lieutenant général du Ponthieu pour en fixer la répartition ne se présentèrent point; une nouvelle convocation eut lieu, et il fut décidé, dans cette assemblée, que la répartition serait faite proportionnellement entre tous les gentilshommes tenant fiefs nobles, et que l'on prendrait pour base « les rooles du ban et arrière-ban convoqués en l'an mil cinq cens soixante-quatorzième, eu esgard à la valleur des fiefs. »

Les fiefs nobles de Ponthieu et de Vimeu sont énumérés, au

Digitized by Google

nombre de 183, avec l'indication nominative de chaque tenant ou représentant, à quelque titre que ce fût, et avec le chiffre de leur quote-part, pour indiquer leur importance relative. Comme on le voit, ce document est intéressant à plusieurs titres : l'indication des lieux, celle des personnes et la valeur relative des fiefs.

III. *Correspondance inédite de Turenne avec Michel Le Tellier et avec Louvois*, par M. Édouard de Barthélemy (p. 99 à 242).

C'est une bonne fortune assez rare que la publication de plus de cent cinquante lettres inédites d'un personnage historique aussi justement illustre que Turenne. Comment ces lettres, conservées en originaux dans les archives du ministère de la guerre, archives si riches, si bien classées et aussi libéralement ouvertes à l'étude que celles du ministère des affaires étrangères l'avaient été peu jusqu'à ce jour, ont-elles échappé à la curiosité des historiens? C'est ce que ne nous apprend pas l'heureux éditeur de cette correspondance, M. Édouard de Barthélemy. On connaît la grande publication, faite en 1782 (et non en 1789, comme il est dit, sans doute par une erreur typographique, dans le mémoire que nous analysons) par le général comte de Grimoard, des *Lettres et Mémoires de M. le maréchal de Turenne*, en deux gros volumes in-folio, avec des cartes dressées par Beaurain fils[1]. M. Édouard de Barthélemy exprime l'opinion que le comte de Grimoard avait oublié de rechercher les lettres du maréchal adressées aux secrétaires d'état Le Tellier et Louvois, et que c'est pour ce motif qu'elles ne figurent pas dans son importante publication. Ne serait-ce pas plutôt parce qu'elles auraient fait partie de celles que la censure, dont se plaignit très-amèrement Grimoard, retrancha de son ouvrage par de très-nombreuses mutilations? Ce n'est pas, en effet, par leur défaut d'intérêt qu'il les aurait omises, car plusieurs en offrent un véritable; mais elles présentent, surtout pour l'époque de la Fronde, des détails sur la mauvaise organisation militaire et les rivalités intestines entre la

[1] On indique, en bibliographie, deux titres que je crois correspondre au même ouvrage, publié par le comte de Grimoard : l'un, *Histoire des quatre dernières campagnes du maréchal de Turenne, de 1672 à 1675*, Paris, 1782, 2 vol. in-f°, 24 pl. avec une introduction qui va de 1668 à 1672 (*France littér.* t. III, p. 481); l'autre, *Collection des lettres et mémoires du maréchal de Turenne*. Paris, 1782 (*N. biogr. gén.* t. XXII, p. 99). L'exemplaire de la Bibliothèque nationale porte la date de 1782. Je n'en vois aucun sur la date de 1789.

Digitized by Google

cour et les princes, entre Turenne et Condé, que le gouvernement royal pouvait ne pas se soucier de laisser rappeler. D'ailleurs, la collection Grimoard est surtout consacrée aux dernières et aux plus glorieuses campagnes de Turenne. Quoi qu'il en soit, et précisément pour ces motifs, la publication de M. Édouard de Barthélemy n'en est que plus intéressante, et on doit féliciter la Société des antiquaires de Picardie d'avoir pu en enrichir le recueil de ses mémoires. Quoique d'un intérêt plus général que beaucoup des travaux qu'elle publie d'habitude, la plupart de ces lettres ne sont cependant point étrangères à la Picardie, car le plus grand nombre se rapporte à la période des guerres de Flandre, d'Artois et du nord de la France dans lesquelles Turenne joua un si grand rôle.

Les lettres publiées par M. Éd. de Barthélemy sont au nombre de cent soixante environ. Il a reproduit intégralement celles qui sont de la main de Turenne, et analysé, par des sommaires généralement très-détaillés, celles qui ne sont que signées ou chiffrées.

La plus ancienne de ces lettres est du 8 août de l'année 1645; elle est relative à la bataille que Turenne gagna, avec le prince de Condé, à Nordlingen, sur le comte de Mercy.

Il n'en existe aucune des premières années de la Fronde, dont Turenne avait embrassé le parti en mars 1650; mais, s'étant rattaché vers la fin de l'année suivante à la cause royale, il eut le commandement d'une des deux petites armées destinées à agir contre les rebelles. Aussi les lettres suivantes, du 27 mars 1652 au 15 septembre de la même année, sont-elles relatives aux mouvements de Turenne dans l'Orléanais et aux environs de Paris. On y voit les embarras, les incertitudes de la cour, le défaut de vivres et de provisions de toutes sortes, mais, comme toujours, les témoignages de la prudence et de l'expérience du maréchal. Turenne se dirige ensuite vers le nord; quelques lettres se rapportent à cette même année 1652, et, après une lacune de dix-huit mois, la correspondance se continue, depuis le sacre de Louis XIV, du 8 juillet au 7 août 1654. Une nouvelle lacune interrompt la suite des lettres jusqu'au 5 juillet 1657. A partir de cette époque, jusqu'au 13 avril 1668, la correspondance se poursuit par intervalles inégaux et avec de nouvelles interruptions; toutefois on peut suivre Turenne dans toutes ses grandes campagnes de Flandre et de Hollande. La correspondance s'interrompt encore après la paix signée à Aix-la-Chapelle, le 2 mai 1668. Elle reprend trois ans plus tard, après le célèbre

Digitized by Google

passage du Rhin, puis elle finit le 28 juillet 1672, à peu près au moment où Turenne quitta la Hollande pour se porter vers l'Allemagne, qui intervenait plus directement dans la guerre. La plupart de ces lettres sont adressées à Louvois et à Le Tellier, quoique la distinction n'en soit pas faite; quelques-unes sont adressées au cardinal Mazarin. Très-probablement il existe un plus grand nombre de celles-ci au ministère des affaires étrangères et à la Bibliothèque nationale.

On ne doit pas s'attendre à trouver dans ces lettres des faits nouveaux qui puissent modifier les grands résultats de l'histoire du XVIIe siècle; mais on y suit avec intérêt les combinaisons du génie militaire et les témoignages de la prudence et de la modération d'un des plus grands guerriers dont la France se puisse honorer. M. Édouard de Barthélemy a donc fait à la Société des antiquaires de Picardie une communication intéressante, et qui peut susciter de semblables découvertes dans les riches et nombreux fonds historiques des différentes archives ministérielles que le Gouvernement paraît disposé à ouvrir plus largement aux recherches historiques [1].

IV. *Les pestes ou contagions à Amiens pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles*, par M. A. Dubois (p. 313 à 352).

L'auteur de ce mémoire en a puisé les éléments aux meilleures sources, soit dans les documents originaux déjà consultés et publiés par le P. Daire, par M. Pagès, par M. Garnier, par M. Dusevel, etc., dans différents ouvrages sur l'histoire de la ville d'Amiens, soit dans des pièces d'archives municipales ou hospitalières non encore consultées.

C'est surtout à partir du XVe siècle qu'il énumère et expose, avec des détails instructifs et intéressants, l'histoire des maladies contagieuses, pestes ou autres épidémies qui ont exercé leurs ravages dans la ville d'Amiens et dans les pays environnants. On en voit des mentions à des époques si rapprochées, qu'on serait porté à croire que les épidémies n'ont pas cessé d'y être en permanence pendant plus de deux siècles; mais il ne faut pas oublier que les précautions sanitaires ne sont pas toujours l'indice de la présence du fléau,

[1] Voir le Rapport du 21 février 1874, par M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, à M. le Président de la République, sur la convenance de mettre les archives diplomatiques de ce ministère à la disposition des hommes d'étude, et la nomination d'une commission à cet effet.

Digitized by Google

et que d'ailleurs, sous une dénomination générale, on confondait les maladies épidémiques les plus diverses. C'est ainsi qu'on voit mentionnées ces maladies, sous le nom très-général de pestes, dans les années suivantes : 1401, 1418, 1455 à 1462, 1514, 1515, 1521, 1522, 1545, 1561, 1563, 1572, 1583, 1596, 1598, 1618, 1619, 1623, 1628, 1632, 1634, 1636, 1637, 1666, 1668, 1669.

Dans plusieurs de ces années, les maladies furent plus meurtrières et causèrent des ravages dont l'histoire locale a conservé le souvenir, non-seulement par la mention des décès, mais par l'énumération des précautions de toutes sortes que ces maladies suggéraient aux autorités municipales.

Ces précautions sanitaires, dont M. Dubois publie plusieurs règlements rendus par l'échevinage, ressemblent beaucoup à celles qui ont déjà été mentionnées pour d'autres villes de France, infestées des mêmes maladies aux mêmes époques, telles que Nantes, Angers, Bourges, Clermont, Marseille, etc.

Aux précautions sanitaires on voit ajoutées des prescriptions morales et religieuses. C'est ainsi qu'en 1545 un des règlements defend de «jurer, blasphémer, renoncher et despiter le nom de Dieu et de la Vierge Marie;» il défend aussi de *tenir la feste luthérienne*, défend les «danses publiques et aultres jeux auxquels on peut s'échauffer.» Les autres précautions indiquées sont très-nombreuses et très-variées.

Les saigneurs des pestiférés étaient choisis non sans de grandes difficultés, et les maires et échevins accordent quatre kannes de vin aux docteurs d'Amiens «pour eux recréer ensemble et les dédommager de la peine qu'ils avaient eue de trouver un saigneur pour les pestiférés.» Les processions de reliques vénérées, les offrandes en ex-voto, comme préservatifs ou témoignages de reconnaissance, sont aussi indiquées fréquemment et en grand nombre. En 1418, afin d'obtenir la cessation de la peste, les Amiénois offrent à la cathédrale une bougie filée dont la longueur égalait celle de l'enceinte de la ville.

L'auteur de ce mémoire ne s'est pas borné à rassembler tous les témoignages authentiques concernant les maladies épidémiques dont l'Amiénois et surtout la ville d'Amiens furent frappés, depuis le xve siècle jusqu'à la fin du xviie. Il a encore recueilli et signalé les noms des magistrats, des ecclésiastiques, des bourgeois, des

Digitized by Google

médecins qui, par leur dévouement, ont bien mérité de la reconnaissance du pays.

V et VI. *Essai sur les châteaux royaux, villas royales ou palais du fisc des rois mérovingiens et carlovingiens, avec plans des vestiges de ces châteaux ou de leurs annexes*, par M. C.-P.-H. Martin-Marville (p. 253 à 486, avec 30 planches, dont 29 plans des anciens établissements indiqués, et une carte de leur ensemble dans le Delta formé par l'Aisne, l'Oise et la Serre).

Ce travail, le plus considérable du XXIIIe volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, est, ainsi que le suivant, intitulé *Des études archéologiques*, par M. Leleu (p. 489 à 536), du ressort d'une autre section du Comité. Aussi me bornerai-je à en indiquer les titres, quoique dans le premier de ces deux mémoires, résultat de recherches très-approfondies et très-consciencieuses, il se présente plus d'un point de vue intimement lié à l'histoire.

Je me bornerai à faire connaître que l'auteur de l'*Essai sur les châteaux royaux* a porté ses recherches sur une trentaine d'emplacements d'anciennes villas, mentionnées pour la plupart dans des textes contemporains, et d'autant plus difficiles à reconnaître et à décrire que leurs vestiges sont, en très-grande partie, réduits à quelques enceintes ou mouvements de terre modifiés par la culture et par les autres nécessités des habitations modernes. Un sujet accessoire de ces études, et qui paraît avoir aussi beaucoup occupé l'auteur, est l'origine des dénominations de ces anciennes demeures des rois des deux premières races. Il en recherche les sources jusque dans les langues orientales. Tout en reconnaissant son érudition, on peut regretter que, pour certaines questions, entre autres pour l'origine de la terminaison *acum*, si fréquente dans les noms de lieu d'origine gauloise, il ait rapproché une aussi grande variété de formes, d'étymologies et d'origines dont il est bien difficile d'admettre l'identité et la réalité.

Deux rapports sur les concours du prix d'histoire, fondé par la libéralité de M. Auguste Leprince, font connaître les ouvrages couronnés. Le prix de 1863 a été décerné à une *Histoire manuscrite de la ville de Roye*, par M. E. Coet, en 2 volumes in-folio de près de 1,300 pages. L'auteur du rapport, M. Salmon, fait un grand éloge de cet ouvrage, composé d'après les documents origi-

Digitized by Google

naux et comparable à l'excellente *Histoire de Montdidier*, en 3 volumes in-4°, publiée par M. de Beauvillé.

Le prix du concours de 1873 a été décerné à une *Histoire des abbayes de Saint-Josse-au-Bois ou Dommartin, et de Saint-André-au-Bois*, ordre de Prémontré, diocèse d'Amiens, *et de leurs fondateurs*, d'après des documents originaux. Cet ouvrage est aussi manuscrit et accompagné de planches dessinées par M. Clovis Normand, architecte à Hesdin. Le rapporteur de ce concours, M. Janvier, ne fait pas connaître le nom de l'auteur du mémoire [1].

En résumé, le nouveau volume de la Société des antiquaires de Picardie est digne de ses publications antérieures, qui sont très-nombreuses, puisqu'elle a déjà mis au jour, depuis sa fondation en 1836, 23 volumes in-8° de Mémoires, 8 volumes in-4° de Documents inédits, dont plusieurs ont une grande valeur historique, et 10 volumes de Bulletins, travaux qui, par leur importance et le dévouement consciencieux de leurs auteurs, place cette compagnie savante au nombre de celles qui ont le plus dignement répondu au but de leur institution.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

2e série, t. III, 1873.

Outre quelques mémoires dont l'examen appartient à la section des sciences ou à la section d'archéologie, ce volume en ren-

[1] La biographie de Ducarne de Blanzy, qui fait aussi partie de ce volume, fait connaître, avec les plus grands détails, la vie, les travaux d'un agriculteur dont les recherches sur de nombreuses questions d'économie rurale ont joui d'une assez grande réputation pendant la seconde moitié du dernier siècle.

On voit aussi dans ce volume une notice de M. l'abbé Corblet sur la fausse étymologie du mot *mouchard*. On la faisait remonter, d'après Mézeray et Voltaire, à Antoine de Mouchy, chanoine de Noyon, connu sous le nom de Démocharès, ex-inquisiteur de la foi en France vers le commencement du XVIe siècle. M. l'abbé Corblet donne une biographie du personnage en question, et s'efforce de prouver que les mots *mouche* et *mouscher*, qui ont donné naissance au mot *mouchard*, existaient au commencement du XVIe siècle avant l'inquisition de Démocharès, et que ce terme lui-même ne date que du XVIIe siècle.

Digitized by Google

ferme d'autres qui rentrent dans le domaine de la section d'histoire. Tels sont : 1° *Lettres inédites de Janus Frégose;* 2° *Une Course en Quercy;* 3° *Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille.*

Janus Frégose, d'origine italienne, fut nommé évêque d'Agen en 555 et mourut en 1586. A travers les circonstances les plus difficiles, ce prélat sut, par son habileté, maintenir la religion catholique dans sa ville épiscopale. C'était un homme éclairé et de bon conseil : « Je ne faisois rien, dit Mondluc, que je ne le communicquasse à ce bon évesque d'Agen, me fiant lors autant ou plus en lui que en mon frère propre, et le tenois pour ung des meilleurs ames de prelat qu'il y eust en toute la France. » (*Commentaires de Blaise de Mondluc*, t. III, p. 390, édit. de la Société de l'histoire de France.)

M. Tamizey de Larroque a extrait de la Bibliothèque nationale douze lettres inédites de Janus Frégose : la première, en date du 3 novembre 1560, adressée au cardinal de Lorraine; la dernière, en date du 8 juin 1585, adressée au roi Henri III.

Cette correspondance peut fournir quelques indications utiles sur l'état des esprits en Guyenne vers le milieu du XVIe siècle, mais elle ne semble pas présenter un intérêt bien considérable; je dois néanmoins ajouter qu'elle est accompagnée de nombreuses notes biographiques ou historiques, telles qu'on pouvait les attendre de son éditeur.

Une Course en Quercy est le récit d'un petit voyage fait dans le département du Lot par M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société. On y trouve des descriptions qui ne manquent ni de charme ni de vérité, des renseignements sur l'histoire, les superstitions et les chants populaires du pays. Ces quelques pages dénotent un érudit consciencieux et un observateur sagace.

C'est aussi à M. Magen que l'on doit la publication des *Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille.*

Jules-César, qui se fit successivement appeler della Scala, de Lescalle et Scaliger, était le fils d'un peintre nommé Bordoni. Né à Padoue en 1484, il étudia la médecine, et n'arriva en France qu'en l'année 1521, à la suite d'Antoine della Rovere, évêque d'Agen. Il exerça sa profession dans cette ville et s'y maria avec une femme beaucoup plus jeune que lui, dont il eut quinze enfants, parmi lesquels Joseph-Juste Scaliger.

Le père et le fils étaient sans contredit des savants éminents; mais ils étaient pour le moins aussi vaniteux que savants, ainsi

Digitized by Google

que le démontre surabondamment la fameuse lettre adressée à Dousa par Joseph-Juste (*epistola de vetustate et splendore gentis Scaligeræ, et vita Julii Cæsaris Scaligeri*), et qui valut à son auteur une si verte réplique de la part de Gaspard Schopp, dit Scioppius. M. Magen, en traduisant cette lettre en français, a, par cela même, vulgarisé l'un des monuments les plus notables de la vanité humaine.

A la suite de cette traduction viennent se grouper diverses pièces tirées des archives du département de Lot-et-Garonne. On y lit le testament de Jules-César, celui de Joseph-Juste et celui d'Anne de Lescalle, fille de Jules-César, etc. Ce dernier testament se termine par ces mots : *ladite demoiselle testaresse n'a signé pour ne scavoir.* Ainsi la fille de Jules-César, sœur de Joseph-Juste Scaliger, ne savait pas écrire. Nous signalons cette particularité à notre confrère M. Jourdain, pour faire suite au savant mémoire qu'il vient de publier sur l'éducation des femmes au moyen âge.

Jules-César Scaliger avait plus que de l'aisance : le *rôle des tailles du cadastre en 1566* nous apprend que sa fortune immobilière n'était pas petite. Il possédait dix maisons et plusieurs jardins dans la ville d'Agen, et dans les environs de la ville un certain nombre de carterées de vignes ou de terres, que l'on peut évaluer à cent hectares de nos jours.

La dernière pièce transcrite par M. Magen est le *Procès-verbal de la remise du crâne de Jules-César Scaliger au bureau de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*

Scaliger avait été inhumé dans un caveau de l'église des RR. PP. Augustins. L'église fut détruite en 1792, et, pendant que s'opérait la destruction de cet édifice, un courageux citoyen, M. Rivière (Louis-Joseph), pénétra dans le caveau et parvint à s'emparer du crâne de Scaliger. Cette relique, conservée avec soin par la famille du pieux ravisseur, a été confiée, le 2 décembre 1871, à la garde de la Société dont nous résumons les travaux, en attendant, dit le procès-verbal dressé à cette occasion, *que cette Société académique obtienne que ces restes précieux soient déposés dans un monument public digne de l'érudit qui, au XVIe siècle, remplit l'univers du bruit de sa renommée.*

LASCOUX,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Recueil des notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.

1871-1872. XVe volume de la collection.

L'avant-propos de ce volume, jetant un coup d'œil rétrospectif sur les vingt années d'existence que compte déjà la Société dont il est l'organe, sur les travaux qui ont signalé cette période, cite avec une satisfaction légitime un *Rapport* fait par M. Renan *à la Société asiatique de France*, où sont surtout résumés les progrès de l'archéologie et de l'épigraphie algériennes dans ces dernières années. A côté de ce témoignage d'une plume autorisée, nous nous permettrons de rappeler l'attention constante que notre section d'histoire et de philologie, dans le cadre de ses attributions, n'a cessé d'accorder aux publications des deux principales sociétés savantes de notre colonie, la *Revue africaine* et le *Recueil* même qui nous occupe en ce moment, celui des *Mémoires de la Société de Constantine*. Le même avant-propos explique comment, les événements de 1870-1871 et la grande insurrection arabe de cette dernière année ayant absorbé l'attention et l'activité de la plupart de ses collaborateurs, elle a décidé qu'il ne serait publié qu'un seul volume pour les années 1871 et 1872. Nous avons à vous rendre compte de ce volume, qui, à l'exception de quelques notes archéologiques et d'un *Fragment historique* de M. Ernest Mercier *sur les révoltes et les dévastations en Afrique des deux Ibn-R'anïa* (1184-1233), est presque en totalité rempli par un travail important de M. Féraud : *Sétif*, *Bordj-bou-Areridj*, *Mesila et Bousaada*.

On se rappelle que M. Féraud, interprète principal de l'armée et secrétaire de la Société, a entrepris d'écrire l'histoire des villes de la province de Constantine. « Après avoir publié, dit-il, les monographies de Bougie et de Gigelli, mon intention était de continuer à suivre le littoral et de faire l'historique des villes de Collo et Philippeville, puis de Bône et la Calle. Mais les graves événements qui venaient de se produire dans la partie occidentale de la province m'ont déterminé à modifier mon plan de travail. Du côté de Sétif est partie l'étincelle qui a fait éclater l'insurrection la plus violente que nos annales algériennes aient eu à enregistrer jusqu'à ce jour; il était donc utile de nous occuper immédiatement de ce sujet plein d'actualité. »

Digitized by Google

Voilà comment l'infatigable M. Féraud, qui venait de faire une longue et pénible campagne dans tout le pays insurgé, n'a pas hésité à prendre la plume pour tracer l'histoire de Sétif et du territoire environnant; il nous a montré le développement de cette famille des Mokrani dont le dernier chef a été l'instigateur du mouvement des Arabes, et qui aurait une origine commune avec la maison française des Montmorency, si l'on en croyait une légende répandue parmi les indigènes, légende dont M. Féraud, dans une digression curieuse, a fait connaître l'origine et démontré la fausseté.

Une lettre adressée par l'auteur à la Société et datée de Ouargla, 10 janvier 1872, nous montre qu'en pleine expédition, bien loin dans le Sahara, il s'occupait à rassembler des notes pour compléter son récit. Tel est le caractère particulier des travaux de nos collègues et correspondants de l'Afrique française, qu'ils se lient d'une manière intime à l'œuvre tantôt guerrière et tantôt pacifique de la colonisation algérienne.

Nous ne pouvons donner ici une analyse détaillée du mémoire ou plutôt du livre de M. Féraud, car, tiré à part, il forme un volume qui nous a été distribué en même temps que le tome XV de la collection. Nous nous bornerons à l'énumération des diverses parties dont il se compose, et qui forment autant de chapitres ayant un titre distinct.

1° Le premier de ces chapitres est consacré à la *Description du pays*. Il nous transporte de prime abord dans l'état actuel de ces localités dont les chapitres suivants nous montreront les transformations successives à travers le temps et l'histoire. La physionomie du Sétif moderne y est tracée d'une manière vive et pittoresque.

2° *Carthage, Rome, les Vandales*. C'est surtout dans cette partie que M. Féraud appelle heureusement à son aide les connaissances épigraphiques et archéologiques qui sont indispensables aux membres des Sociétés savantes de notre colonie. Le chapitre se termine par une espèce d'inventaire des ruines romaines qui nous restent de l'antique *Sitifis Colonia*.

3° *Période arabe, berbère et turque*. Les faits un peu confus qui se rattachent à ces diverses époques sont éclaircis à l'aide de documents empruntés aux géographes et historiens arabes, Ibn-Khaldoun, Bekri, et à des écrivains modernes, tels que Carette et notre collègue M. de Mas-Latrie.

Digitized by Google

4° *Conquête française.* Un intérêt tout particulier s'attache à cette période, où nous retrouvons des événements contemporains et des noms restés chers à la France, soit que le temps et la mort les aient déjà fait passer à l'état de souvenirs historiques, soit que nous y retrouvions des témoins et des acteurs de la phase douloureuse que nous venons de traverser. C'est ainsi que nous voyons passer successivement devant nous tous ces hommes dont la plupart n'avaient pas encore dit leur dernier mot et devaient grandir avec le temps : les généraux Galbois, de Barral, de Lourmel, Saint-Arnaud, Bedeau, Bosquet, le maréchal Bugeaud; plus tard, les généraux Randon, Périgot et tant d'autres, sans oublier le duc d'Orléans, qui fut à la fois acteur et narrateur, et dont l'ouvrage posthume *sur les campagnes de l'armée d'Afrique* a fourni plus d'une fois à l'historien de la ville de Sétif un témoignage plein d'autorité. L'intérêt redouble encore lorsque, parmi ces noms mêlés au souvenir des luttes longues et pénibles au prix desquelles s'établit notre domination, nous rencontrons ceux du lieutenant Bourbaki, des tirailleurs indigènes, du colonel Canrobert qui, arrivant à Aumale avec une colonne de 1,500 hommes et harcelé par des forces considérables, s'avance vers les Arabes, et, leur montrant les cadavres de ses soldats décimés par le choléra, leur crie : «Fuyez! j'apporte la peste avec moi;» enfin du général Mac-Mahon, que la fortune réservait à de plus hautes destinées encore.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Mémoires de la société d'émulation de Roubaix.

Tomes I et II, 1868, 1869, 1870 et 1871.

La Société d'émulation de Roubaix est de formation récente. Fondée au mois de novembre 1868, elle a été autorisée, par un arrêté préfectoral du 24 mars 1869, à se constituer légalement. La création d'une Société destinée à répandre le goût et à développer les progrès des sciences, des lettres et des arts, est un événement heureux dans une ville qui semblait vouée presque exclusivement aux travaux et aux intérêts de l'industrie.

Le nombre et la variété des sujets dont se composent les deux premiers volumes que nous avons eu à examiner sont d'un bon au-

Digitized by Google

gure pour l'avenir de cette institution. Nous y avons remarqué particulièrement, comme nous paraissant les plus importants et comme rentrant plus spécialement dans les attributions de notre section, les trois suivants :

Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre Wallonne, par M. Leuridan;

Charles de Bourgogne, dit le Téméraire, son caractère, sa politique, son gouvernement, par M. Brun-Lavainne;

Étude historique sur les corporations d'arts et métiers, par M. L. Legrand.

L'histoire religieuse de la Flandre Wallonne contient le récit des travaux évangéliques des premiers apôtres de cette contrée, tels que saint Piat, saint Chrysole, saint Eubert, saint Martin, saint Eleuthère, saint Waast, saint Médard, saint Éloi et plusieurs autres. M. Leuridan a retracé l'influence bienfaisante exercée sur la civilisation flamande par leurs prédications, par leurs enseignements et par leurs fondations, les maux produits par les invasions des Normands, qui arrêtèrent, pendant un certain temps, les progrès dus à l'introduction du christianisme. Il n'a pas oublié dans son récit la part que prirent les Flamands aux premières croisades. On y trouve aussi quelques renseignements sur les avoueries ecclésiastiques, notamment sur celles de l'abbaye de Marchiennes, des collégiales de saint Amé de Douai et de saint Pierre de Comines, et des monastères de Cysoing et de Phalempin.

Ce que l'auteur a voulu surtout faire ressortir dans cet exposé, c'est l'action persévérante de l'Église, pendant le moyen âge, en faveur de la régénération sociale. Son travail, très-estimable d'ailleurs, aurait gagné à être traité avec plus de développements et à un point de vue moins exclusif.

Dans son étude sur Charles le Téméraire, dont il ne nous a donné encore que la première partie, M. Brun-Lavainne a entrepris la réhabilitation de ce prince. « Personne plus que le duc Charles, dit-il, n'a été victime des préjugés accumulés contre lui, préjugés que quatre siècles ont fait passer à l'état de *vérités historiques*. Il est aujourd'hui généralement représenté comme un homme violent, dur envers ses serviteurs, cruel par tempérament, désobéissant à son père, rebelle à son roi, capable de tout sacrifier à son ambition. Mais où sont les preuves de ces accusations si légèrement accueillies et propagées par les écrivains modernes? » Ce sont ces témoignages que M. Brun-Lavainne s'est proposé de réfuter, en cher-

Digitized by Google

chant à y discerner le vrai et le faux. Dans la partie qu'il a traitée, il n'a été question jusqu'à présent que des premières années du duc Charles et de l'époque à laquelle il n'était encore que comte de Charolais. Nous attendrons que son travail soit plus avancé pour en apprécier les conclusions.

L'*Étude historique* de M. L. Legrand *sur les corporations d'arts et métiers* se distingue autant par son importance que par son étendue. Nous n'en possédons encore que les premiers chapitres, et ils occupent déjà le tiers du deuxième volume des *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*. Après avoir indiqué, dans une courte introduction, l'intérêt qui s'attache de nos jours à la question du travail, question dont la solution touche non-seulement au bonheur mais à l'existence même de la société, et présenté quelques considérations générales sur l'origine et l'esprit des anciennes corporations, M. L. Legrand, remontant jusqu'à l'antiquité païenne, expose quelle était la condition des artisans en Grèce et chez les Romains, comment se formèrent à Rome leurs associations, par quelles vicissitudes elles passèrent successivement, sous les rois, sous la république, sous les empereurs, de quelle manière elles s'introduisirent dans les provinces avec le régime municipal romain et résistèrent même à l'invasion des barbares, et quelles modifications le christianisme amena dans le régime de ces associations. Il montre, ensuite, les améliorations apportées dans les conditions du travail sous les deux premières races des rois francs, par l'influence de l'Église, par ses efforts pour l'abolition de l'esclavage, par ses leçons et ses exemples; l'état d'oppression et de misère à laquelle fut réduite la classe des artisans sous les successeurs de Charlemagne jusqu'au milieu du XIe siècle; enfin l'émancipation des classes laborieuses, commencée par l'institution de la *Trêve de Dieu*, par l'intervention protectrice de la royauté, par la révolution communale, à laquelle elles prirent elles-mêmes une grande part. M. L. Legrand nous conduit ainsi jusqu'à la fin du XIIe siècle. « Ce fut à cette époque, dit M. Augustin Thierry dans son *Histoire du Tiers État*, qu'un mouvement, qui se propagea de pays en pays dans les grandes communes, accrut d'une manière considérable l'influence des corps d'arts et métiers et les rendit prépondérantes. » Dans les chapitres suivants, M. Legrand continuera l'histoire de ces corporations jusqu'à 1789.

Nous ne nous étendrons pas sur les autres matières comprises

Digitized by Google

dans ces deux volumes; mais, pour en donner une idée, nous les passerons rapidement en revue.

Ce sont :

1° Deux articles de M. Bonnier, juge de paix, l'un sur l'*amélioration de la condition morale et physique de la population*, l'autre sur *la législation et l'industrie*. Dans le premier, M. Bonnier indique, comme moyens d'améliorer le sort des populations, l'augmentation du nombre des églises, l'instruction publique pour les enfants, la construction de maisons d'ouvriers et de jardins, les sociétés de prévoyance et de secours mutuels; dans le second, il signale dans la législation, et surtout dans la législation industrielle, une série de réformes, toutes dictées par les plus louables sentiments, mais dont quelques-unes peuvent paraître chimériques.

2° Une *Étude philosophique sur le devoir social*, et un *Discours sur le devoir de la littérature et des arts dans les temps présents*, par M. Scrépel-Chrétien.

3° Quelques observations de M. Aristide Faidherbe sur *L'orthographe française d'après M. Firmin Didot*.

4° Un mémoire de M. Alexandre Faidherbe sur *L'organisation du travail d'après M. Le Play*.

5° Trois *Notices biographiques* : la première, sur M. l'abbé Libert, mort en chaire à Roubaix en 1840, par M. Leuridan; la seconde, sur M. le docteur Félix Paquet, médecin de l'hôpital de Roubaix, membre de la Société d'émulation, mort en 1870, par M. le docteur Liagre; la troisième, par M. Aristide Faidherbe, sur M. Frédéric-Emmanuel Laumonnier, le plus jeune des membres de la même Société, frappé mortellement de trois coups de feu à l'attaque du Bourget, le 30 octobre 1870.

6° Diverses poésies par MM. Brun-Lavainne et Alexandre Faidherbe.

Nous dirons, en terminant, quelques mots d'un projet conçu par la Société d'émulation, de former une galerie historique roubaisienne, où seraient représentés, par la peinture ou par la sculpture, les actes mémorables anciens et modernes de l'histoire locale, ainsi que les portraits des hommes célèbres de la contrée. Une œuvre, non moins utile et qui pourrait aider à la réalisation de la première, consisterait à recueillir, dans les documents manuscrits ou imprimés, tous les faits qui se rapportent à l'histoire du pays et tous les éléments propres à composer la biographie des personnages

Digitized by Google

qui, à un titre quelconque, l'ont servi ou honoré. Une pareille entreprise serait digne des efforts de la Société.

Déjà, un de ses membres, celui-là même qui a eu le premier l'idée de la galerie historique, a donné à ce projet un commencement d'exécution en insérant, dans un des volumes dont nous venons de rendre compte, tous les renseignements qu'il a pu réunir sur une sainte et noble dame du pays de Roubaix, appelée Thècle, qui vivait au IXe siècle, à laquelle on attribue l'invention des reliques de saint Éleuthère, qui travaillait efficacement à la conversion des infidèles de Roubaix, et qui donna constamment l'exemple d'une vive piété et de la plus inépuisable charité.

Le département du Nord possède déjà un certain nombre de Sociétés savantes à Lille, à Douai, à Dunkerque, à Cambrai, à Valenciennes, qui contribuent à entretenir le mouvement intellectuel dans ce laborieux et riche département. La Société nouvelle qui s'est constituée à Roubaix aura maintenant sa part dans ce mouvement. Nous appelons sur elle les encouragements de l'administration.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome XXXII, 1re partie. — 1873.

Le morceau le plus étendu et le plus important de ce volume est une *Notice historique sur Beauvois*, commune de l'arrondissement de Cambrai, par M. C. Douchez, instituteur, laquelle a obtenu une médaille d'argent au concours d'histoire de la Société d'émulation, en 1872. M. J.-B. Blin, rapporteur de ce concours, ayant donné un compte rendu détaillé de la notice de M. Douchez, nous n'avons pas à en faire ici une nouvelle analyse. Qu'il nous suffise de dire que l'auteur, remontant aux origines de Beauvois, dont l'existence ne commence à être constatée par les documents que vers le XIIe siècle, en a suivi l'histoire jusqu'à nos jours, en fouillant dans tous les dépôts, et en compulsant toutes les annales, imprimées ou inédites, où elle se trouve dispersée. Le Comité apprécie l'utilité de ces monographies locales, qui constituent de précieux matériaux pour l'histoire générale de notre pays.

Digitized by Google

M. Alc. Wilbert, qui poursuit avec une persévérance digne d'éloge ses études sur le Cambrésis, a examiné, dans un intéressant mémoire, l'influence que l'établissement du christianisme a exercée dans l'histoire de Cambrai et dans celle du nord de la France. Il expose la marche et les progrès des institutions religieuses, les développements successifs de l'Église, des abbayes et des couvents, et des divers établissements de charité et de bienfaisance. On y trouve aussi quelques renseignements curieux sur le caractère de l'instruction donnée, à certaines époques du moyen âge, dans les écoles laïques et dans les écoles ecclésiastiques.

M. A. Durieux, dans un article intitulé *L'Escaut et ses moulins*, nous fait connaître, par la publication d'une suite de documents extraits d'un manuscrit existant dans les archives du Nord sous le nom de *Visitation de la rivière de l'Escaut*, comment le cours de cette rivière à travers l'arrondissement de Cambrai a été, de longue date, l'objet des soins constants de l'administration communale, quelles précautions et quelles mesures étaient prises pour assurer le fonctionnement régulier des nombreuses usines desservies par l'Escaut, de Marcoing à Thun-l'Évêque. Dans le même manuscrit se trouvent également des indications propres à fixer plusieurs désignations topographiques locales, restées incertaines.

Une excursion à Lambèse (Algérie) a fourni à M. Boissonnet, sous-intendant militaire, l'occasion de présenter à la Société de Cambrai quelques considérations générales sur la géographie, la population et les cultures de la province de Constantine. Mais ces considérations n'étant que très-sommaires, et la partie la plus considérable de son travail portant sur les ruines et les inscriptions de Lambèse, nous laissons à la section d'archéologie le soin d'en rendre compte.

Le concours de poésie n'a pas été aussi productif pour 1872 que pour les années précédentes. Aucune médaille n'a été décernée. La Société n'a accordé que trois mentions à titre d'encouragement plutôt que comme récompense. Une seule pièce de vers, intitulée *Le Drapeau sauvé*, dont l'auteur n'est pas nommé, a obtenu les honneurs de l'impression. En présence de cette stérilité, M. Hattu, chargé du rapport sur les résultats du concours, s'est plu à rappeler et à passer en revue les principales œuvres poétiques qui, de 1809 à 1870, ont été couronnées par la Société d'émulation de Cambrai. L'honorable rapporteur a essayé de se dédommager du présent par les

Digitized by Google

souvenirs du passé. Espérons qu'il trouvera bientôt des dédommagements plus consolants encore dans l'avenir.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

7e série, t. III, IV et V. Toulouse, 1871-1873.

M. Florentin Astre poursuit ses études sur les intendants du Languedoc. C'est là une entreprise méritoire et dont les résultats sont heureux pour la connaissance de la vérité. On s'est vraiment montré sévère et même injuste, M. de Tocqueville le premier, envers ces magistrats qui, pris individuellement, commandent presque tous le respect par leurs talents et leurs bonnes intentions. M. Astre a écrit la biographie de Henri d'Aguesseau, père du chancelier, qui demanda son rappel pour ne pas s'associer plus longtemps au système de persécutions organisé contre les protestants dès avant la révocation de l'édit de Nantes. Ce fut lui qui eut la gloire de terminer le canal des deux mers (t. III, p. 31 et suiv.). Il est regrettable que la mort n'ait pas permis à M. Astre de terminer cette galerie des intendants du Languedoc, et de retracer la vie de M. Lamoignon de Baville, administrateur du premier ordre, mais qui n'a pas su imiter la modération de d'Aguesseau à l'égard des réformés.

M. Cénac-Moncaut nous fait connaître la charte de la communauté des Flèches, village situé à l'entrée de la vallée d'Aure, qui ne remonte qu'au 23 juin 1593; mais ce document est d'une haute importance, puisqu'il constate les droits des habitants sur les bois voisins (t. III, p. 137).

Sous le titre de *La tutelle des communes au XIVe siècle*, M. Baudouin compare les franchises municipales au XVIIe et au XVIIIe siècle avec les libertés dont jouissent les communes sous l'empire de la loi 1871, et il ne fait point pencher la balance en faveur de ces dernières; mais il fait justement observer que tout n'était pas liberté autrefois, et qu'au moyen âge les communautés étaient placées sous la tutelle administrative. Il cite à cet égard une lettre de 1344, par laquelle le lieutenant du juge de Rivière autorise les magistrats municipaux

Digitized by Google

de Garin à se réunir pour constituer des procureurs dans un procès qu'ils avaient à soutenir (t. III, p. 168).

M. V. Fons trace, dans un coup d'œil historique sur le comté de Foix, une rapide esquisse de ce grand fief, et en fait sommairement connaître l'ancienne organisation (t. III, p. 239). M. Fons aurait bien fait de répudier nettement l'authenticité de la charte d'Alaon, dont la fausseté n'est plus à démontrer.

M. le docteur Desbarreaux-Bernard, dans son *Mémoire sur les causes de la rareté des livres*, publie et commente un fragment dû à M. de Saint-Laurens, conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1724. Dans ce court opuscule, le conseiller bibliophile se plaint de ce qu'à Toulouse les livres vraiment rares et précieux ne trouvaient pas acquéreurs à des prix convenables. C'est ainsi qu'il avait vu vendre pour 20 sols le livre de Louis de Dieu intitulé : *Historia Christi... contaminata*, *a* P. Hieronimo Xavier, *Soc. Jesu.* 1639, Elsevier. M. de Saint-Laurens établit ensuite les caractères auxquels il reconnaît les livres vraiment rares ; il veut qu'ils aient par eux-mêmes d'autre valeur que de se rencontrer peu fréquemment.

M. Barry (t. III, p. 335) nous entretient des Volkes dans une note destinée à figurer dans la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc*, de D. Vaissète, entreprise par M. E. Privat.

M. Baudouin (t. III, p. 360) expose, d'après un document inédit, les commencements de la querelle entre le comte de Foix et le duc de Berry, frère de Charles V, qui causa tant de troubles dans le Languedoc à la fin du XIVe siècle. En 1380, le comte de Foix, ayant été relevé de ses fonctions de gouverneur du Languodoc, ne voulut pas les résigner au duc de Berry, nommé par le roi pour le remplacer, et fut soutenu par une partie de la province, qui redoutait les pilleries du duc. Ces événements sont mis dans leur vrai jour par M. Baudouin.

Le tome IV renferme les travaux suivants : Notice sur le poëte espagnol Alarcon, sur sa comédie la *Verdad sospechosa*, et sur les différentes imitations qu'en offrent celle du *Menteur*, de Pierre Corneille, et celle de Goldoni, intitulée *il Bugiardo*, par M. V. Molinier, (p. 43.) La comédie d'Alarcon est un véritable chef-d'œuvre ; on y trouve, sous un jour bien plus naturel et plus original que dans la pièce de Corneille, cette hâblerie espagnole qui ne se déconcerte jamais et dont le fond d'invention est inépuisable.

Digitized by Google

P. 70. *Quelques précisions sur l'origine de la ville de Pamiers*, par M. Victor Fons, gagneraient peut-être à un titre moins bizarre. C'est une étude critique sur l'abbaye de Saint-Antonin, l'ancienne villa de Fredelas et une villa plus récente, bâtie en souvenir d'*Apamie* de Syrie par un comte de Foix. La fusion de Fredelas, d'Apamie et de l'abbaye de Saint-Antonin a formé la ville moderne de Pamiers (Apamiæ). M. Fons n'invoque pas de documents inédits, mais il met en œuvre habilement les textes imprimés, surtout ceux qui ont été publiés récemment par feu M. Ourgaud, auteur d'une histoire de Pamiers dont le principal mérite consiste dans les pièces justificatives dont elle est suivie.

P. 82. *Inventaire des livres et du mobilier de Bernard de Béarn, bâtard de Commenge*, en 1497, publié par MM. Desbarreaux-Bernard et Ad. Baudouin, d'après l'original conservé dans les archives du département de la Haute-Garonne.

C'est là un document curieux, mais qui offre de grandes difficultés d'interprétation. Le texte présente en effet une orthographe très-corrompue, et il a fallu l'habileté paléographique de M. Baudouin pour l'établir convenablement. Le commentaire laisse peut-être à désirer au point de vue archéologique; la partie bibliographique est mieux traitée; en tout état de cause, la publication de cet inventaire est un véritable service. Ce Bernard de Béarn, bâtard de Commenge, est bien connu, mais on ne savait jusqu'ici de qui il était fils. L'inventaire de ses meubles après décès établit qu'il eut pour père Mathieu de Foix, cinquième fils d'Archambaud de Grailly, comte de Foix du chef de sa femme Isabelle.

Bernard fut capitaine et viguier de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, conseiller et chambellan du roi de France, et remplit plusieurs autres fonctions lucratives. Il mourut en 1497, laissant pour héritier son frère naturel Jean, évêque de Commenge.

L'inventaire dont il s'agit fut dressé le 30 juillet de la même année, au château de Monteux, dans le comtat Venaissin. Il offre un curieux tableau de l'état de maison d'un riche et noble célibataire à la fin du xve siècle. Pas de gros meubles, mais une foule de coffres de toutes grandeurs. La description de la chambre du défunt est intéressante; sur un coffre on lisait cette inscription, qui dénotait dans le bâtard de Commenge un homme de précaution : «En cesta boeta ha dues cens ducas puor mes ensequis.» (Dans cette boîte il y a deux cents ducats pour mes obsèques.) Mais je

Digitized by Google

n'insiste pas, cela étant du domaine de la section d'archéologie. Il n'en est pas de même du catalogue de la bibliothèque; malheureusement, le notaire n'a pas distingué les manuscrits des imprimés. Je remarque :

La chronique de Froissart, en trois livres et formant deux volumes. — L'istoire du très bon chevalier messire Tristan de Lyonnois, en trois volumes. — Le livre de Giron le Courtoys. — Trois décades de Titus Livius, traduction de Pierre de Bressuire. — La mer des historiens, en un volume, plus un second exemplaire imprimé, en deux volumes. — L'Ancien et le Nouveau Testament, en français, deux volumes. — Les évangiles de tous les jours de l'an, en français. — Le miroir de la rédemption de humain linage. — L'istoire du saint Greal et le livre de Merlin. — La legende dorée de la vie des Sainctz. — Liber de vita Christi, incipiens : Jhesus filz de Dieu. — L'ystoire de Troye. — L'arbre des Batailles. — Le pas de Guillaume Curnillon, l'abusé en court et autre choses sur Bourgogne, et le commencement des Contez de Foix. (Le pas de Guillaume de Curnillon est inconnu). — Le livre de Phebus où il parle de la grosse chasse. — Le chastel périlleux, incipiens : A sa chière cousine. — Le saint vouiage de Jerusalem. — Le miroir de vie humaine. — L'ymage du monde. — L'ourloge de sapience. — Les joyes et douleurs de Notre-Dame. — La Flamete et cattalan. L'enseignement d'ung jeune prince et les xv joies du mariage : incipit in rubro. — Lettre envoiée avec le présent traité par Bernard, bastard de Comynge, à hault et puissant prince mons. le prince de Navarre. . . (Ce qui donne lieu de croire qu'il s'agit d'un manuscrit.) — La mort du roy Artus, de Lancelot et plusieurs autres. — Le romans de la Roze. — Regnaut de Montauban, incipiens in rubro : Coment le duc Aymon. — Les ditz des philosophes. — Le Jovensel avance pour guerra.

Les livres que je viens d'énumérer étaient dans le cabinet de travail (*in studio*) du défunt, en haut, sur des tablettes. En bas, à l'étage inférieur dudit cabinet, on trouve sur une table d'autres volumes :

Le mistère de la Passion. — Le livre de saint Augustin incipit Sire Dieu. — Le proprietari. — Les trois filz de Roy. — Les cent nouvelles, proprie *Bocatius*. — Melusine. — Paris et Viane, incipiens : Au temps de Charles. — Liber d'amours. — Item alius unde processerunt reges Francie et de gestis eorum abreviatus, in-

Digitized by Google

cipiens : Pour moult de gens. — Le livre de médecines. — L'enfance de Notre-Seigneur et Bertran du Guesquin. — Dez miracles de Notre-Dame, et la confession de frère Olivier Malhart. — Psalterium in papiro impressum cum ympnis. — Le chevalier délibéré. — Lo romans de la rose et Boece de consolation. — Fierabras. — Vita beate Marie Magdalene. — Ore beate Marie... in papiro, illuminato ex auro et azuro. — Deus mos deus arrossis. — Plures orationes in parguameno. — La dance des aveugles. — Macer, suivi de recettes de médecine. — Plures orationes in papiro : si tu veulx bien confesser. — Le miroir d'or de l'âme pécheresse. — Le livre de bonne mère. — Le Courdial. — Modus confitendi : liber parvus ubi sunt arma prefati domini deffuncti, ubi sunt plura dicta doctorum. — Missale secundum usum Romanum.

M. le docteur Noulet explique la légende des pierres de Naurouse, p. 132. Ces trois rochers sont presque contigus, et une légende qui a cours dans le pays sert à expliquer les passages de quelques troubadours. L'un d'eux, Raymond de Miraval, ayant à se plaindre de sa dame, l'outragea au point de la déclarer vénale et s'écrie : « Ar sai que s' tocan las pieras d'Alzona. » (Je sais maintenant que les pierres d'Alzone se touchent.) Une antique tradition rapporte que, lorsque ces pierres se rejoindront, toute pudeur disparaîtra chez les femmes.

M. Léon Clos, dans un mémoire intitulé *Du mode d'élection en usage dans les communes du midi de la France*, a examiné si le principe du suffrage universel n'a pas été une de bases de nos constitutions urbaines aux XIIe et XIIIe siècles. L'auteur prouve que dès la fin du XIIIe siècle le suffrage universel ne préside pas aux élections municipales; il resterait à prouver qu'il a été supprimé, ce que je ne crois pas, car il n'a pas existé d'une façon générale, et là où il a vécu quelque temps il s'exerçait d'une manière dérisoire. D'ailleurs, au moyen âge on n'avait aucune idée du suffrage universel tel qu'il se pratique de nos jours. Mais je le répète, à supposer qu'il ait vraiment existé quelque part, il n'a pas fait vie qui dure, et dès le XIIIe siècle il était généralement supprimé[1].

L'étude de M. Roschach sur le fameux archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, est un fort bon morceau d'histoire, où le rôle politique de l'éminent prélat est parfaitement retracé, p. 47.

[1] Voyez plus loin, sur le suffrage universel au moyen âge, p. 512 et 513. (Rapport de M. F. Wey.)

Digitized by Google

M. Barry nous transporte à une époque très-reculée, en nous faisant assister aux origines de la ville de Nîmes d'après les sources originales interprétées avec la plus judicieuse critique.

L'introduction à l'histoire du parlement de Toulouse, par M. Astre, ne jette malheureusement aucun jour nouveau sur les origines de cette cour.

L'auteur n'a pas assez répudié le témoignage du chroniqueur Bardin, qui n'est pas seulement un écrivain dépourvu de critique, mais qui est un menteur. Il ne connaît pas les premières origines de ce parlement sous Charles VII, puisqu'il ne le fait commencer qu'en 1444; cependant on conserve aux Archives nationales des registres plus anciens, quoique appartenant au même règne. Il ne paraît pas connaître suffisamment les archives mêmes de la cour de Toulouse. Il déplore la perte des registres secrets; ces regrets ne sont pas plus fondés que ceux qu'exprime M. Astre au sujet des soi-disant registres secrets du parlement de Paris, remontant à l'origine même du parlement et qui auraient été brûlés à la bibliothèque du Louvre pendant l'incendie allumé par la Commune. Les registres secrets du parlement de Paris n'ont commencé à être tenus qu'en 1636; ils existent *tous*, ainsi que le reste des archives du parlement, aux Archives nationales, qui possèdent aussi la collection complète, depuis 1364, des registres du conseil, qui, dès cette époque, ont commencé la mention des délibérations secrètes de la cour, et ce n'est qu'en 1636 que le parlement forme une série spéciale des procès-verbaux de ses résolutions secrètes, qui jusqu'alors avaient été mêlées aux autres délibérations prises dans la chambre du conseil. Nous souhaitons vivement qu'une étude sérieuse sur le parlement de Toulouse, puisée aux sources originales, vienne nous faire connaître cette grande constitution et éclairer une partie de l'histoire du midi. Celui qui tentera ce travail honorera son nom et rendra service à la science.

M. Delavigne, sous le titre de *Une page des souvenirs de Mme de Caylus*, nous entretient de cette femme célèbre (p. 311).

Enfin M. de Planet a extrait, des feuilles détachées d'un registre des Cordeliers de Toulouse, des notions sur les ravages amenés par la peste dans cette communauté en 1628.

Passons à l'examen du tome V, qui renferme les mémoires lus pendant l'année 1872-1873.

Digitized by Google

M. Fons dresse une liste des évêques de Pamiers plus complète que celle du *Gallia christiana* (p. 65).

M. Molinier poursuit ses excursions dans le théâtre espagnol, et étudie la tragi-comédie de Tirso de Molino, *el Burlador de Sevilla* (le Séducteur de Séville), qui a produit un grand nombre d'imitations, entre autres le *Don Juan* de Molière (p. 92).

M. Léon Clos examine une question de géographie ancienne, et cherche à déterminer l'emplacement de trois villes qui portaient chacune le nom de *Pylos* (p. 144).

M. Baudouin recherche l'origine et la signification du mot *Montjoye-Saint-Denis*, et établit, à l'aide d'une série de textes probants, dont plusieurs inédits, qu'on appelait *Montjoie* des amas de pierres placés sur les routes pour indiquer le chemin. La démonstration nous semble complète (p. 157).

M. Vaisse Cibiel raconte la fondation de l'hôpital de la petite ville de Négrepelisse par le maréchal de Turenne (p. 168).

Tout en reconnaissant l'érudition qui distingue le mémoire de M. L. Clos intitulé *Étude sur la municipalité de Toulouse et l'établissement de son consulat* (p. 188), il m'est impossible de m'associer à toutes ses conclusions. De ce que le code théodosien, approprié par Alaric II, a duré dans le midi jusqu'au IXe siècle, il n'est pas permis d'en conclure que les institutions municipales romaines ont eu la même destinée. Des actes que n'a pas connus M. Clos, et qui sont conservés aux Archives nationales, dans le registre XXI du Trésor des chartes, intitulé *Consuetudines Tholosæ*, permettent de tracer l'origine et les développements du consulat toulousain au XIIe siècle. On voit clairement que Toulouse a conquis, non sans employer la force, sa puissante organisation municipale. On voit la juridiction des consuls se former : d'abord assesseurs dans la cour du comte, ils ont plus tard un tribunal devant lequel les citoyens peuvent se présenter, mais ils peuvent aussi choisir la cour du viguier. Quant à la juridiction criminelle, elle ne leur fut accordée dans toute sa plénitude que par la royauté. Il n'en faut pas moins remercier M. Clos d'avoir cherché à porter la lumière dans des questions si intéressantes, et qui n'avaient pas été jusqu'ici abordées avec une critique assez sévère et d'après des procédés vraiment scientifiques.

Je me bornerai à énumérer : *Barthélemy Buyer, marchand libraire et stationnaire à Toulouse, 1481-1490*, par M. Desbarreaux-Bernard;

Digitized by Google

La France sous Henri III, par M. Théron de Montaugé;
Tolosa Tectosagum, par M. Barry;
Enfin une *Notice* de M. Pujol *sur le compositeur Dalayrac*.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
2e série, t. XI à XII, 1868-1872.

La Société de la Sarthe est surtout une société d'agriculture; elle ne dédaigne pas pourtant l'archéologie ni les études historiques. M. le chanoine Barbier de Montault a publié, en les enrichissant de commentaires biographiques intéressants (2e trimestre de 1868), les inscriptions relatives aux Français du diocèse du Mans, qu'il a relevées dans les églises de Rome. Sous le titre général de *Recherches historiques sur le Maine*, M. Bellée a publié, dans la quatrième livraison de 1868, un travail qui a pour base une charte inédite de Philippe le Bel, de l'an 1290, réglant le douaire de Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles Ier, comte d'Anjou, frère de Saint-Louis. Ce douaire, s'élevant à 4,000 livres tournois, avait été assigné sur le comté du Maine; mais ce comté, ainsi que celui d'Anjou, étant devenu l'apanage de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, ce dernier prince obligea son frère à servir ce douaire. M. Bellée a sagement interprété cet acte; il s'est appuyé sur les données les plus autorisées pour retrouver la valeur relative en monnaie moderne de cette somme de 4,000 livres; c'est assez dire qu'il a suivi les savants calculs de M. N. de Wailly. Nous ne pouvons que l'approuver d'avoir trouvé exagéré le pouvoir de l'argent, tel que l'avait évalué M. Leber, et de l'abaisser de six à cinq.

Le troisième trimestre de 1868 nous offre plusieurs études sur des sujets littéraires. M. Petit, professeur au Prytanée de la Flèche, étudie l'épopée française au XIIIe siècle; il compte huit poëmes nationaux qui ont vu le jour de 1654 à 1662. Il analyse le Clovis de Des Marets. M. Chardon étudie les dialectes et les patois de la langue française, et spécialement le dialecte et le patois du Maine. Après avoir constaté l'importance des patois, l'auteur déplore que le dialecte du Maine n'ait pas encore tenté de philologue. Il croit que cela tient

Digitized by Google

à ce que les monuments écrits de l'histoire du Maine, les chartes qui constatent les dialectes, n'ont pas encore été publiés. « Tandis que d'autres provinces ont mis au jour une grande partie des archives du passé, si précieuses à tant de titres, nous n'avons pas un seul cartulaire d'abbaye, de prieuré, de chapitre, qui soit publié, ou, s'il faut en excepter un seul d'entre eux, le livre blanc de Saint-Julien, on sait, chose unique, inimaginable et regrettable à jamais, qu'il est resté comme dans les limbes, et que c'est comme s'il n'existait pas. » Depuis, l'édition de ce cartulaire a heureusement été mise à la disposition du public.

Il y a bien le vocabulaire du haut Maine, de M. Montesson, et celui du bas Maine, par M. Verger; mais cela n'est pas suffisant, il faut une étude des dialectes puisés aux sources anciennes et authentiques.

En 1860 parurent des documents sur les anciennes communautés du Mans, publiés par M. l'abbé Lochet; depuis, les archives de la Sarthe se sont enrichies de nombreux documents de cette nature, qui lui ont été restitués par les archives du département d'Indre-et-Loire; M. Bellée en a fait une sérieuse étude, qu'il poursuit jusqu'à l'extinction des corporations à la fin du XIIIe siècle.

Dans le premier trimestre de 1869, je signalerai une étude de M. l'abbé Voisin sur les anciens noms de lieux du Maine, dans lequel il examine certaines assertions de M. J. Quicherat. Pendant le trimestre suivant, M. Bellée a poursuivi son essai sur les anciennes corporations de métiers.

Je laisse à nos confrères de la section d'archéologie le soin de nous entretenir de plusieurs mémoires intéressants qui sont plus particulièrement de leur compétence.

E. Boutaric,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire.

Tome XXVII. — Lettres et arts. — 1872.

Ce volume ne contient que deux mémoires, mais tous deux assez étendus. Le premier est un *Essai sur le canton de Longué et sur le bassin du Lathan*, par M. E. Cornilleau; le second, une étude de M. Arthur Loiseau, docteur ès lettres, sur les *Progrès de la grammaire en France depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.*

Digitized by Google

Longué est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), qui compte 4,283 habitants. M. Cornilleau a étudié cette ville, ainsi que les communes du même canton, aux points de vue géologique, archéologique, historique et social; mais, comme il le dit lui-même, il n'a fait qu'effleurer ces sujets. Nous n'avons pas pu nous rendre un compte bien exact et bien net de la signification que M. Cornilleau attache à ce qu'il appelle le point de vue *social*. Les renseignements qui y sont compris portent généralement sur le caractère et les mœurs des habitants, sur l'influence du climat, sur les principales familles du pays, renseignements qui, pour la plupart, auraient pu rester dans la partie historique. Quant à cette dernière partie, nous n'y avons pas trouvé de détails qui soient de nature à appeler particulièrement l'attention du Comité. Elle laisse, d'ailleurs, beaucoup à désirer. La section d'archéologie et la section des sciences apprécieront la portion de ce travail qui est du ressort de chacune d'elles.

Le mémoire de M. Loiseau sur les *Progrès de la grammaire en France*, qui est le commencement d'une longue étude sur ce sujet, ne forme encore que trois chapitres, savoir : 1° les lettres, l'alphabet et la prononciation; 2° l'article; 3° le nom.

Notre collègue, M. Marty-Laveaux, dont la compétence en pareille matière est attestée par ses savants travaux, a bien voulu, sur notre demande, se charger de rendre compte de ce mémoire. Notre section ne pourra qu'y gagner.

En lisant les procès-verbaux des séances tenues par la Société académique de Maine-et-Loire pendant l'année 1872, nous y avons rencontré une lettre du cardinal de Richelieu à son beau-frère le marquis de Brézé, capitaine des gardes du roi, gouverneur de Saumur, datée du 29 juillet 1631. Cette lettre a été imprimée par la Société d'après un *fac-simile* dont lui a fait hommage M. le docteur Eug. Champneuf, chirurgien-major en retraite à Vernantes, qui l'a trouvée dans ses papiers de famille. La même lettre a été insérée dans le recueil publié par M. Avenel [1], qui lui-même l'a empruntée aux *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Mais elle est adressée à un autre personnage, le commandeur de La Porte, et datée du 23 juillet. C'était sans doute une sorte de circulaire à plusieurs commandants de places, pour leur faire connaître, au nom de Louis XIII,

[1] Voir les *Lettres du cardinal de Richelieu*, t. IV, p. 182.

Digitized by Google

les mesures prises ou à prendre au sujet de la reine mère, au moment où elle venait, malgré les ordres du roi, de quitter la ville de Compiègne, qui lui avait été assignée pour résidence. Nous avons remarqué dans le document publié par la Société de Maine-et-Loire deux ou trois incorrections qui n'existent pas dans le texte publié par M. Avenel. Une simple comparaison entre les deux textes suffira à la Société pour s'en apercevoir.

Les procès-verbaux de la même année font mention d'un vœu exprimé par le préfet de Maine-et-Loire, au nom du Conseil d'arrondissement et du Conseil général du département, relativement à la fusion de diverses Sociétés savantes d'Angers. C'est un vœu que nous avons exprimé nous-même la première fois que nous avons rendu compte, en 1859, des publications de la Société académique de Maine-et-Loire [1]. Nous ne rappellerons pas les raisons que nous en donnions alors et qui seraient encore de mise aujourd'hui, entre autres les inconvénients d'un trop grand éparpillement des forces intellectuelles dans la même cité, les avantages de la concentration des volontés et des efforts vers un but commun au point de vue des travaux et des ressources financières. Nous nous contenterons de renouveler notre désir, qui est aussi, du reste, nous devons le dire, celui de l'Académie de Maine-et-Loire, de voir s'aplanir les obstacles qui se sont opposés jusqu'à présent à la fusion des Sociétés savantes d'Angers, les rivalités s'effacer devant l'intérêt de la science, et l'esprit de conciliation et de fraternité prévaloir parmi les amis des sciences et des lettres de l'ancienne province d'Anjou.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, publiés par la Société d'agriculture, sciences et arts.

Tome III, 1873.

A l'exception d'un mémoire de M. H. Caffiaux, docteur ès lettres, archiviste de Valenciennes, sur *Le beffroi et la cloche des ouvriers en 1358*, mémoire de vingt-six pages, qui appartient plus à l'archéologie qu'à l'histoire, ce troisième volume est occupé tout entier par

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. I, p. 568 et suiv.

Digitized by Google

un travail très-étendu et très-intéressant de M. L. Cellier, intitulé : *Une commune flamande. — Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes.*

Les premiers chapitres de ce travail sont consacrés à l'examen de quatre anciennes chartes qui ont leur importance pour l'histoire de la cité valenciennoise. La première, appelée charte de *la draperie* ou de *la halle basse*, fut octroyée, en 1067, par le comte Bauduin Ier et sa femme Richilde, avec le concours d'Anselme de Bouchain, seigneur de Ribemont, châtelain de Valenciennes. Le texte latin original n'est pas parvenu jusqu'à nous; on en connaît seulement la traduction en langue romane, rédigée dans le siècle suivant. Arthur Dinaux la croyait même perdue; mais il en existe une copie dans un des manuscrits de la bibliothèque de la ville, et on en a retrouvé depuis peu de temps une seconde copie aux archives de Mons, dans un manuscrit de Jehan Coquiau. Cette charte n'est pas une loi communale, mais le code d'une corporation de marchands réunis pour défendre leurs intérêts communs. Au milieu de la confusion qui règne dans les différents articles de ce document, M. Cellier, en les étudiant de près et en rapprochant ceux qui ont entre eux le plus de rapport, a su démêler le caractère de cette association, dans l'organisation de laquelle on retrouve quelques-uns des principes constitutifs de la commune de Valenciennes.

La seconde charte, dite *Paix de Valenciennes*, fut octroyée, en 1114, par le comte Baudouin III aux habitants de cette ville, pour reconnaître le service qu'ils lui avaient rendu en rachetant pour lui les revenus qu'il avait été obligé d'engager par suite de la détresse à laquelle l'avaient réduit ses entreprises ruineuses. M. Cellier pense que cet acte n'apporta que peu de modifications au système administratif antérieur, et ne fit que convertir en loi écrite un ensemble de coutumes en vigueur de temps immémorial. Entre autres preuves qu'il donne de cette opinion, c'est que la plupart des franchises et priviléges y sont mentionnés comme des droits acquis et reconnus, dont la réglementation n'est pas même jugée nécessaire. Il est, d'ailleurs, peu de lois communales dont les dispositions soient aussi démocratiques.

La troisième pièce est la charte de *la Trêve*, datée de 1275. Cette ordonnance, de la comtesse Marguerite de Constantinople, n'avait point de rapport avec la *Trêve de Dieu*, instituée par l'Église au XIe siècle. C'était simplement une sûreté donnée en justice. « Quand,

Digitized by Google

à la suite d'une querelle ou pour toute autre cause, dit M. Cellier, un bourgeois croyait avoir à redouter une attaque à main armée, il allait se mettre sous la sauvegarde du prévôt, qui assignait l'adversaire ou ses proches et leur faisait jurer la trêve. Dès lors, la personne du plaignant était sacrée, et, si l'ennemi manquait à ses engagements, il s'attaquait à la communauté tout entière, qui prenait fait et cause contre lui. »

La quatrième charte, octroyée par Jean d'Avesnes, en 1302, indique le mode de répartition et de perception des deniers de la ville, de l'imposition des tailles, etc. Quelques paragraphes sont relatifs à la draperie, à la garde du scel échevinal, à l'interdiction pour les officiers du comte de remplir aucune fonction échevinale; mais le point capital, c'est la prescription du renouvellement annuel du magistrat, qui jusque-là n'avait pas lieu à des époques fixes et était resté livré à l'arbitraire.

Dans les chapitres suivants, M. Cellier examine quels étaient la position et les droits de la bourgeoisie, de laquelle émanaient presque tous les pouvoirs. Il indique et précise la nature des fonctions des différents membres de l'administration, ce qu'était le magistrat, dénomination collective sous laquelle on désignait l'ensemble des membres de l'administration communale, c'est-à-dire le prévôt et les douze jurés ou échevins; quelles étaient les attributions du conseil particulier et du grand conseil, celles des jurés de cattel, des massarts, des paiseurs, du bureau héréditaire, des maîtres de la cour de Saint-Denis, du héraut d'armes, des sergents et de la tasnerie du Petit-Bourg, juridiction particulière limitée à un certain quartier de la ville, qui joignait à l'exercice de fonctions judiciaires la charge de distribuer les deniers provenant de diverses fondations pieuses en faveur de pauvres veuves.

Après s'être occupé des mandataires directs de la commune, M. Cellier nous fait connaître le rôle que remplissait une autre catégorie de fonctionnaires ayant des rapports assidus avec le corps échevinal comme officiers de justice et surtout comme représentants de l'autorité souveraine, tels que le prévôt-le-comte et le mayeur. Viennent ensuite des renseignements sur l'organisation de la force armée, sur les serments, les compagnies bourgeoises, les prisons, les peines et les supplices.

En traçant cette esquisse des diverses institutions de Valenciennes, M. Cellier est entré dans quelques développements sur ce qui con-

Digitized by Google

cernait les usages du moyen âge. Il a fait ressortir les modifications successives qui s'opérèrent dans les libertés de Valenciennes, qui, sous la première dynastie de nos rois, étaient presque complètes; comment elles s'affaiblirent et se perdirent peu à peu par suite de l'accroissement de la puissance des princes, puis sous la domination espagnole, principalement sous Philippe II, et enfin après la conquête française. Bien que les habitants, aux termes de la capitulation de 1677, eussent obtenu de Louis XIV le maintien de plusieurs de ces libertés, les officiers royaux placés à la tête de l'administration s'accoutumèrent à en tenir fort peu compte. D'un autre côté, la ruine de l'industrie et la désertion d'une grande partie de la population furent les conséquences immédiates de la conquête. Valenciennes, qui avait compté autrefois jusqu'à 30,000 habitants, n'en avait plus, en 1699, que 17 à 18,000. Cette époque paraît avoir été désastreuse pour la ville. La désorganisation de son administration avait jeté parmi les bourgeois le découragement, et l'affaissement des esprits était à son comble. Ce qui n'empêcha pas que, cent ans après, les autorités municipales adressaient aux habitants des billets d'invitation ainsi conçus :

« Messieurs et Mesdames, vous êtes priés d'assister à la messe solennelle que la ville de Valenciennes fera célébrer lundi prochain, 17 mars 1777, à dix heures précises du matin, dans la chapelle de Saint-Pierre, à cause de l'année centenaire de son heureuse soumission à la France, en attendant le *Te Deum* qu'elle doit faire chanter avec toute la pompe qui accompagne les réjouissances publiques. »

Le travail de M. Cellier s'arrête à 1789. Les quatre derniers chapitres renferment des détails curieux sur certaines particularités relatives à la ville de Valenciennes, qui n'ont pu trouver place dans les chapitres précédents, notamment sur le droit d'asile, sur l'adjour ou abatis de maisons, sur les duels judiciaires, sur la chapelle Saint-Pierre, qui était l'oratoire particulier de l'administration municipale, sur les armoiries et les sceaux de la ville et sur les jetons du magistrat. Chacun de ces chapitres mériterait une analyse spéciale; mais les limites de nos comptes rendus ne nous permettent que d'en mentionner l'objet.

Le volume se termine par un certain nombre de pièces justificatives, dont il est regrettable que M. Cellier n'ait pas indiqué suffisamment la provenance, mais qui, souvent intéressantes par

Digitized by Google

elles-mêmes, viennent utilement à l'appui des faits qu'il a exposés et aux considérations auxquelles il s'est livré dans sa longue et consciencieuse étude.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura.
(Section de l'association philotechnique.)
Année 1866, 1867, in-8°.

Sur les quatre mémoires contenus dans ce volume, trois sont du ressort de notre Comité. Le premier, qui a pour auteur M. Jules Finot, est intitulé : *Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des salines de Lons-le-Saunier et de Salins, jusqu'au XIVe siècle.*

L'auteur y traite d'abord rapidement l'histoire des usages, du commerce et de la fabrication du sel et des impôts auxquels il a été soumis en Orient et en Occident, dans l'antiquité et au moyen âge, jusqu'à l'époque où, en France, la gabelle fut définitivement établie par Charles V (1377). Puis il passe à l'histoire des salines de la Franche-Comté, qui étaient peut-être connues des Romains, mais qui ne paraissent avoir pris un grand développement qu'à partir du VIe siècle, lorsque l'abbaye d'Agaune (Saint-Maurice-en-Valais) eut reçu en don Salins de la générosité du roi de Bourgogne, Sigismond. Elle la posséda jusqu'en l'année 943, où la ville passa à Aubry, comte de Mâcon, qui devait l'hommage à l'abbaye pour le domaine de Salins, et à l'empereur d'Allemagne pour les salines. La maison d'Aubry se divisa en deux branches : la branche aînée, celle des comtes de Salins, eut en partage la petite Saline; la branche cadette, celle des sires de Salins, posséda le puits d'Amont. Quant aux salines de Lons-le-Saunier, mentionnées pour la première fois, en 855, dans un diplôme de l'empereur Lothaire, elles cessèrent d'exister au XIVe siècle.

Le travail très-intéressant de M. Finot renferme des détails curieux relatifs à la condition des ouvriers des salines, au personnel de l'administration, dont le chef portait le titre de *Pardessus* (*Per de super*), et aux donations faites sur les salines au profit de diverses abbayes. Il est en outre accompagné de bonnes pièces justificatives.

Digitized by Google

Signalons seulement deux erreurs de plume qui ont classé comme un auteur du XIVe siècle Philippe le Breton, l'historien et le chantre de Philippe-Auguste, et comme des écrivains du XVIIIe siècle Du Tillet, mort en 1570, et Étienne Pasquier, mort en 1615.

Après l'histoire des salines, on trouve dans le volume un *Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de N. D. de Vaux-sur-Poligny... de l'ordre et étroite observance de Cluny*, écrit en 1708, par le R. P. dom Chassignet, bénédictin de Saint-Vanne. Ce document est publié par le Dr A. Chéreau et annoté par M. Thiboudet. L'histoire de ce prieuré, dont M. Chassignet attribue la fondation à Otte-Guillaume, qui devint, vers 995, comte de Bourgogne, pourra être lue avec profit. Elle est accompagnée d'un cartulaire du prieuré, dont les éditeurs ont retranché les pièces déjà données par Chevalier dans son *Histoire de Poligny*, et qui contient vingt et une chartes, de 1029 à 1326.

Je signalerai un *lapsus calami* qui, à la page 170, note 1, donne le titre d'*Histoire littéraire de la France* à la *Bibliothèque historique* du P. Lelong.

Le dernier mémoire, qui a pour auteur M. Perraud, est d'un très-vif intérêt. C'est la biographie, rédigée d'après de nouveaux documents, d'un intrépide champion de l'indépendance de la Franche-Comté, *Claude Prost*, dit *le capitaine Lacuzon*, dont le nom, très-populaire dans son pays est, je crois, omis dans tous les dictionnaires biographiques. Il naquit à Longchaumois (Jura), le 17 juin 1607, et alla mourir en exil à Milan, en 1681. La vie aventureuse de ce vaillant chef de partisans, qui lutta avec une rare énergie contre Richelieu et Louis XIV, a été retracée d'une manière fort attachante par M. Perraud, qui a appuyé son récit d'un très-grand nombre de pièces justificatives.

LUD. LALANNE,

Membre du Comité.

ANNALES DU COMITÉ FLAMAND DE FRANCE.

Tome XI, 1870-1871.

J'aurais bonne envie d'appeler l'attention de la section d'histoire sur le catalogue des inscriptions funéraires de l'église Saint-Vaast de Bailleul, avant 1790, publiées par M. Ign. de Coussemaker : cette

Digitized by Google

série de documents touche à l'histoire par une foule de points. Mais je n'ose empiéter sur les attributions de nos collègues les archéologues. Parmi eux il en est un qui vient de commencer, sous les auspices du Ministère, un gigantesque recueil du même genre; ce livre ne laisse pas la liberté de venir parler d'inscriptions funéraires, lorsqu'on ne fait pas partie de la section d'archéologie. Qu'il me soit permis seulement d'émettre un vœu : c'est que l'on publie le plus possible de ces textes, soit d'après les originaux, lorsqu'ils existent encore, soit d'après les épitaphiers, à cause des dates et des indications aussi sûres que précieuses qu'ils fournissent.

M. E. de Coussemaker, continuant les recherches entreprises par lui depuis plusieurs années sur les sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime, publie dans ce volume, en les commentant, des documents inédits sur les *Enquêtes de Cassel* et le *Hoop d'Hazebrouck*. Ces deux institutions, fondées sur les libertés publiques et les franchises municipales si importantes en Flandre et particulièrement dans la Flandre maritime, sont peu connues. L'assemblée des enquêtes se composait des feudataires des châtellenies de Cassel et de Bailleul, réunis pour statuer sur tout ce qui touchait au droit féodal; elle tenait des Grands-Jours qui portaient le nom de *Franches vérités*. Le Hoop, nommé aussi quelquefois *le Mont*, était l'assemblée des échevins et des hommes de fief de certaines communes désignées de ces châtellenies. On s'y occupait de la justice civile, des crimes et des délits, de police et d'administration. Ces deux institutions paraissent avoir été supprimées dans le premier tiers du XIVe siècle, peut-être par Philippe le Bon.

Signalons une étude sérieuse au point de vue critique et bibliographique, faite par M. J.-J. Carlier sur les œuvres de Michel de Swaen; c'était un poëte flamand, de mérite, qui traduisit avec talent, dans sa langue nationale, un certain nombre de chefs-d'œuvre français; il ne se contenta pas de traduire, il composa aussi de nombreux ouvrages originaux. Le Comité flamand n'a pas abandonné le projet de donner une édition complète des œuvres de Swaen, en y comprenant les nombreux morceaux inédits que l'on a pu réunir.

Le tome XI est terminé par le commencement d'une publication importante entreprise par M. l'abbé Dehaisne : c'est l'état général des registres de la Chambre des comptes de Lille en ce qui concerne la Flandre. Le nom même de l'auteur est une garantie du soin qui

Digitized by Google

sera apporté à la rédaction de cet inventaire destiné à être une mine inépuisable pour les savants flamands.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION.

1872-1873, in-8° de 113 pages.

Ce fascicule comprend les premiers travaux d'une Société savante qui s'est formée en 1872 ; son but est de rechercher et de conserver tout ce qui, au double point de vue littéraire et scientifique, se rattache à l'histoire de Belfort et de l'Alsace. Dès son origine, alors que la ville où elle a été fondée était encore occupée par les troupes allemandes, la Société comptait de nombreux adhérents, et, au moyen d'une très-faible cotisation, elle a pu commencer ses publications et la formation d'un musée. Nous savons qu'elle a déjà des matériaux pour continuer son œuvre et lui donner de l'extension.

Parmi les notices contenues dans ce premier cahier, je signale une *Étude sur le champ de bataille de César et d'Arioviste*, dans laquelle M. A. Cestre abuse un peu des noms des lieux-dits et des étymologies hasardées. Son argumentation topographique pour arriver à placer ce combat près de Lure, à l'entrée des vallées de Ronchamp et de Bussang, est rédigée avec soin. Mais on sait combien la recherche précise des champs de bataille de l'antiquité est une arène où les savants peuvent s'escrimer la plume à la main. M. Cestre s'appuie surtout sur un fait qu'il a essayé d'établir dans un travail plus ancien, à savoir que le Rhin, au temps où Arioviste essayait d'établir ses Suèves en Séquanie, était plus rapproché des Vosges de 12 milles qu'aujourd'hui.

M. Diétrich a consacré quelques pages aux *Classes latines à Belfort au XVIIIe siècle;* on y constate le zèle et la persévérance avec laquelle le Magistrat de cette ville tenta d'obtenir un collége.

Quelques documents curieux sont publiés ici pour la première fois : une lettre du maréchal de Bassompierre, alors détenu à la Bastille, pour obtenir la liberté du marquis, son fils, fait prisonnier entre Thann et Cernay par les troupes impériales, le 3 mars 1634 ; un inventaire du matériel de guerre assez modeste qui était en

Digitized by Google

1585 au château de Belfort; quelques lignes empruntées à un inventaire fait en 1764, établissant que Voltaire, revenant d'Allemagne et ne pouvant aller à Paris, séjourna en Alsace, où il faisait fructifier les économies réalisées par lui grâce aux libéralités du roi de Prusse. Il était alors question de lui emprunter une bonne somme pour la reconstruction de l'église de Belfort.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.

Années 1870 et 1871, in-8°.

Ce volume témoigne du zèle des membres de la Société, qui ont eu le courage de s'occuper de travaux d'érudition dans un moment où les événements politiques apportaient généralement de lugubres distractions et une sorte d'engourdissement intellectuel.

La mémoire de notre grand fabuliste est en grand honneur à Château-Thierry, son pays natal : c'est dans la maison qui lui appartient que la Société historique et archéologique tient ses séances; elle y avait réuni quelques objets curieux. L'invasion allemande ne respecta ni le souvenir de La Fontaine, ni le musée de la Société archéologique.

Parmi les travaux des membres de la Société publiés dans le volume que j'ai été chargé d'examiner, j'ai remarqué une notice historique sur la maison natale de Jean de La Fontaine, travail complet et sobrement conçu; un catalogue de documents originaux déposés aux Archives nationales, relatifs à l'histoire de la ville; une étude sur la police de Château-Thierry au commencement du XVIIe siècle. Ces trois mémoires, dus aux recherches de M. Barbey, font souhaiter que la Société continue à marcher dans la voie qu'elle s'est tracée. Ses travaux sont du reste dirigés par un président, M. Hachette, qui sait, comme archéologue, donner l'exemple à ses confrères.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique de Compiègne.

Tome I, 2e fascicule. Compiègne, 1873, in-8°.

La Société historique de Compiègne, dont nous avions l'honneur de signaler au Comité, il y a un an à peine, la fondation récente et l'activité utile aux études historiques, vient de publier, depuis quelques mois, un nouveau fascicule complétant le premier volume de son *Bulletin*. Ce fascicule comprend un grand nombre de communications qui touchent aux sujets les plus variés, et dont nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici la liste. Outre le compte rendu des travaux de la Société, rédigé par M. de Marsy, et les extraits des procès-verbaux de ses séances de 1870 à 1872, ce sont les notices et mémoires que voici :

L'obituaire des Célestins de Saint-Pierre en Chastres, par M. A. de Roucy.

Notes sur l'état militaire et les gouverneurs de Compiègne depuis la fin du XVIIe siècle, par M. de Bricourt.

Les vitraux byzantins de la cathédrale de Noyon, par M. L. Rendu.

Bellenglise, par M. l'abbé Gordière.

Sur une trouvaille de monnaies et de bijoux du XVIe siècle à Vieux-Moulin, par M. Du Lac.

L'église de Ribécourt, par M. L. Rendu.

Notice sur les fouilles exécutées à Gury en 1869, par M. A. de Roucy.

Notice sur le changement de nom de la ville de Compiègne, de ses rues et des localités vosines pendant la période révolutionnaire, par M. A. Sorel.

Notice sur M. Woillez, ancien président de la Société, par M. de Marsy.

Rues, hôtels et quartiers anciens de Compiègne, par M. Aubrelicque.

La fête de l'être suprême à Compiègne, en 1794, par M. A. Sorel.

Sur un tableau du musée Vivenel, par M. de Marsy.

Notice sur deux cachets d'oculistes trouvés dans les environs de Compiègne, par M. A. de Roucy.

Le titre de chacune de ces communications en indique assez l'objet, sans qu'il soit nécessaire de les analyser : il suffit de les avoir signalées à l'attention des érudits qui auraient à y recourir.

Digitized by Google

Nous serions d'ailleurs d'autant moins fondés à insister que la plupart des travaux dont il s'agit concernent des vitraux, des monnaies, des médailles, et divers objets trouvés dans des fouilles ; ils ne rentrent donc pas dans notre compétence, et sont plutôt du domaine de la section d'archéologie. Nous nous arrêterions volontiers aux intéressantes *notes* de M. de Brécourt; mais comment les analyser? Il faut s'y reporter pour y trouver ce qui en fait le principal intérêt, la liste des gouverneurs, des commandants militaires du palais, des lieutenants du roi et des majors, qui ont exercé des fonctions à Compiègne depuis 1712. M. de Brécourt remonte même pour les majors jusqu'à l'année 1638, où cette charge était occupée par Antoine de Seroux.

Nous nous étendrons un peu plus sur la communication de M. Sorel et sur le travail plus considérable de M. Aubrelicque, relatif aux rues de Compiègne : ce sont là deux notices qui se complètent l'une l'autre, et qui sont destinées à rendre de véritables services. L'ancienne topographie des villes actuelles est une des parties les plus intéressantes de leur histoire. Sous l'administration de M. Haussmann, on a entrepris de la dresser, sur la plus grande échelle, pour la ville de Paris, suivant un projet dont l'initiative appartient à l'ancien Comité des travaux historiques. Un de nos correspondants les plus zélés, M. Octave Teissier, publiait lui-même, il y a quelques années, un savant ouvrage intitulé *Topographie de Toulon*. Sans avoir à s'inspirer de ces exemples, M. Aubrelicque s'est livré à un travail analogue, en compulsant d'anciens plans de Compiègne, en y retrouvant les rues actuelles avec les noms qu'elles ont successivement portés, les vieilles rues aujourd'hui supprimées ou remplacées par des rues nouvelles, enfin les maisons remarquables, les hôtels, les tours, les portes, les fortifications dont il n'existe plus aujourd'hui que les débris. De son côté, M. A. Sorel a retracé avec soin, d'après les documents contemporains, les changements de nom que la démagogie imposa en 1793 aux rues de Compiègne, et même aux localités voisines, «comme s'il suffisait d'un trait de plume ou d'un coup de marteau, dit avec raison M. Sorel, pour effacer ce que le temps a buriné sur la pierre, et pour bannir de la mémoire des hommes les souvenirs qui appartiennent désormais à l'histoire.» En réunissant le travail de M. Sorel à celui de M. Aubrelicque, on a sur la topographie de Compiègne tous les renseignements qu'on peut désirer; aussi nous serions-nous reproché de laisser passer

Digitized by Google

cette double et intéressante communication sans en signaler l'utilité par une mention spéciale.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

2e série, t. XIII (XXIe de la collect.). Nancy, 1871.

Dans une curieuse notice sur *Les statuettes dites de terre de Lorraine*, M. Morey nous donne l'exposé de la vie et des œuvres de leurs principaux auteurs sur la fin du XVIIIe siècle. C'est d'abord Cyfflé, qui, bien que né à Bruges, en 1724, peut être revendiqué par la Lorraine en raison du long séjour qu'il fit dans cette province et des nombreux ouvrages qu'il y a produits, soit seul, soit associé à Guibal, avec qui il exécuta la statue de Louis XV et les bas-reliefs qui ornaient le piédestal. Nommé sculpteur du roi de Pologne en 1757, Cyfflé fut chargé de travaux importants à Nancy, notamment de la décoration de la place d'Alliance, et il a laissé nombre de grandes statues que l'on considère comme des chefs-d'œuvre; mais c'est particulièrement dans les scènes en terre cuite qu'il s'est montré sans rival par la richesse de l'invention, le naturel de l'expression, la pureté de la forme, et surtout par une délicatesse de touche qui donne un prix infini à tout ce qu'il nous a laissé dans ce genre. Cependant la fortune, qui lui avait souri pendant tout le règne de Stanislas, l'abandonna à la mort de ce prince; le manque de travaux, la concurrence que firent à sa fabrique de Lunéville d'autres établissements rivaux, le forcèrent à retourner dans sa ville natale; la révolution française acheva de le ruiner, et il mourut, en 1806, à Ixelles, dans un état voisin de l'indigence. Au nom de Cyfflé vient se joindre celui de Sauvage, dit *Lemire*, natif de Lunéville, qui, après avoir débuté à la manufacture de cette ville, travailla beaucoup dans celle de Niderwiller, où il fonda même une école de dessin et de moulage pour les ouvriers. Fixé plus tard à Paris, il y produisit à toutes les expositions des œuvres remarquables, et il mourut à la manufacture de Sèvres, où il était employé comme premier modeleur. Guibal, qui, avant d'être l'associé de Cyfflé, avait été son maître, décéda à Lunéville, en 1759, après avoir été sculpteur des trois derniers ducs. Outre diverses statues en métal et en pierre, qui

Digitized by Google

établissent d'une manière incontestable son talent, il a laissé plusieurs statuettes en biscuit de porcelaine. Cette série d'artistes se termine enfin par Claude Michel, ordinairement désigné sous le nom de Clodion et digne d'être placé au premier rang. Connu par des bas-reliefs, des statuettes et des groupes du plus rare mérite, Clodion a été surnommé *le Boucher de la sculpture;* aussi tout ce qui est sorti de ses mains se paye au poids de l'or, et les cabinets les plus élégants, dit la *Biographie universelle* de Didot, se font honneur d'une terre cuite de Clodion. M. Morey termine son travail par des renseignements curieux sur les manufactures de Lorraine, et, pour le compléter, il y a joint la liste des groupes de figures qu'elles ont produits avec l'indication de leur prix et de leurs dimensions.

L'abbaye et chapitre de Poussay ont été l'objet d'une étude consciencieuse de M. Émile Gaspard, malgré la rareté des documents qui concernent ce monastère. Si l'on ignore la date exacte de sa fondation, il n'est pas plus facile d'établir avec précision l'époque où les religieuses, soumises dans l'origine à la règle de saint Benoît, l'abandonnèrent pour suivre une voie plus mondaine, tout en paraissant rester dans le giron de l'Église. Il est à remarquer seulement que le même fait s'est reproduit dans deux autres abbayes plus importantes et plus célèbres, Remiremont et Bouxières; il faut donc supposer que des causes analogues, c'est-à-dire des guerres et des luttes continuelles, engagèrent les ducs de Lorraine, protecteurs de ces établissements, à les transformer en chapitres, afin d'offrir un asile aux jeunes filles nobles, privées de famille et manquant des ressources nécessaires pour mener une existence en harmonie avec leur haute naissance. Les détails que nous donne M. Gaspard sur les conditions d'admission ou de transmission des prébendes, sur les droits et priviléges qui en découlent, sur les revenus de l'abbaye et le genre de vie des dames chanoinesses, tout semble confirmer cette hypothèse. Cette dérogation à la loi primitive ne s'opéra pas sans luttes; plusieurs abbesses voulurent, mais en vain, ramener sous le joug de la règle les brebis indociles; l'esprit d'indépendance prévalut, et les distinctions dont jouirent les dames chanoinesses de Poussay sous les derniers ducs de Lorraine jusque sous Stanislas, qui leur accorda des insignes et une décoration spéciale, nous prouvent que les souverains étaient plus enclins à favoriser le cha-

Digitized by Google

pitre noble qu'à relever l'ancienne abbaye de religieuses bénédictines. M. Gaspard a clos son travail par diverses pièces justificatives; on y rencontre notamment une description du trésor de l'abbaye où nous relevons un détail dont nous croyons devoir signaler l'inexactitude. Il s'agit d'un évangéliaire précieux ayant servi à saint Léon, qui, acheté au prix de 3,000 francs par l'État, n'aurait été à peu près payé qu'à moitié par l'envoi de livres provenant des dépôts du ministère. La vérité est que, indépendamment des livres du dépôt dont nous ignorons la valeur, la Bibliothèque nationale a payé au libraire Duprat, pour achat de livres désignés par l'administration municipale, une somme de 3,000 fr. 50 cent., qu'il n'a tenu qu'à cette dernière de recevoir de tout autre manière. Le fait est constaté par des pièces de comptabilité irrécusables, et nous sommes heureux que M. Gaspard nous ait fourni l'occasion de réfuter une erreur qui, sans doute, a cours encore aujourd'hui dans le pays.

Dans ses *Nouvelles recherches historiques sur Phalsbourg et ses environs*, M. Arthur Benoît a tâché de recueillir tous les documents qui peuvent toucher à l'histoire de cette héroïque cité dont une partie n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de cendres. Dans ce pèlerinage archéologique, comme il l'appelle lui-même, il était difficile de suivre un ordre méthodique; il ne faut donc pas s'étonner du manque de liaison que l'on pourrait signaler dans cette réunion de documents qu'il fallait avant tout recueillir et grouper. M. Arthur Benoît nous décrit tour à tour l'église aujourd'hui en ruines, le cimetière et ses monuments, les fortifications, les bâtiments militaires, etc., puis il trace la topographie du pays. De la garnison, il passe sans transition aux capucins et aux dissensions religieuses qui agitèrent la contrée. L'iconographie, la typographie et la numismatique paraissent à leur tour dans cette revue. La science héraldique y occupe également sa place, et elle nous donne occasion de rectifier une erreur que l'on pourrait imputer à un de nos confrères. Le bel ouvrage de M. de Barthélemy, intitulé *Armorial de la généralité d'Alsace*, attribue à Philisbourg et à ses habitants des armoiries qui appartiennent incontestablement à Phalsbourg. M. Benoît voit dans cette fausse attribution une faute de copiste, ce qui ne paraît pas douteux. Ce qu'il ignore, c'est que l'éditeur l'avait également reconnue; mais, dans sa scrupuleuse fidélité, il a cru devoir la reproduire, en réservant pour les notes, qui n'ont pas encore paru,

Digitized by Google

les éclaircissements qui doivent établir la véritable attribution des armoiries en question. Deux lithographies complètent le travail de M. Benoît; elles nous donnent une vue de la place d'armes avec la statue du maréchal Lobau et la porte de France à Phalsbourg.

Le XIe volume des Mémoires de la Société renfermait un travail étendu de M. H. Lepage sur les *Offices des duchés de Lorraine et de Bar;* mais, malgré tous les soins qu'y avait apportés le savant archiviste, on remarquait de nombreuses lacunes dans la liste des personnages revêtus de ces emplois. M. du Hautoy est venu les combler en partie par ses *notes additionnelles*, qui se rattachent à 29 chapitres. Ces additions, à la vérité, ne fournissent quelquefois qu'un ou deux noms; mais souvent aussi elles présentent des séries considérables de fonctionnaires restés inconnus. Aujourd'hui que l'exemple a été donné avec succès, il faut espérer que de nouvelles recherches dans les archives publiques ou privées produiront d'aussi heureux résultats, et, jointes aux premières, elles compléteront la nomenclature des principaux magistrats des deux duchés.

Lutzelbourg, le château et le village ont fourni à M. D. Fischer le sujet d'une double monographie. Le château, dont les ruines s'élèvent à pic au-dessus du tunnel qui franchit la vallée de la Zorn avant d'arriver à Strasbourg, semble remonter à une haute antiquité. Construit, à ce qu'on croit, sur l'emplacement d'un poste romain pour servir de défense à l'abbaye de Marmoutier d'Alsace, il lui fut enlevé de vive force par Frédéric, fils de Pierre, comte de Moncion, et d'Agnès de Savoie, qui, plus tard, en prit le nom. Passé ensuite dans le domaine des évêques de Metz, il dut participer aux luttes fréquentes entamées par ces puissants et belliqueux prélats avec leurs voisins. Engagé, racheté, assiégé, pris et repris, après de nombreuses vicissitudes, sans cesser d'appartenir pour une partie au temporel de l'évêché, il devint, dans les dernières années du XIVe siècle, un ganerbiat, c'est-à-dire une de ces forteresses possédées et occupées en commun par des nobles copropriétaires à divers titres. C'est en cette qualité que Franz de Sickingen y était venu chercher un refuge avec ses amis, à la suite de ses courses aventureuses; aussi, après la prise de Landstuhl, où il trouva la mort, le landgrave de Hesse, l'électeur palatin, Louis le Pacifique et leurs confédérés, ayant livré aux flammes les châteaux de Braun-

Digitized by Google

stein, Drachenfels et Hohenbourg, ils assaillirent à l'improviste Lutzelbourg, dont la garnison n'opposa pas la moindre résistance, et le détruisirent, après l'avoir incendié, à l'exception de deux tours qui attestent encore la solidité de leur construction. L'électeur palatin, qui le convoitait depuis longtemps, l'incorpora à son comté de la Petite-Pierre; néanmoins, les évêques de Metz ne renoncèrent pas à leurs droits sur le château et ses dépendances, bien que l'électeur en donnât seul l'investiture. A sa mort, ce fief passa dans la maison de Deux-Ponts et échut en partage à la branche de Veldenz, dans la personne du comte Georges Jean. Celui-ci réunit à la ville de Phalsbourg, qu'il venait de faire construire, le château et le village de Lutzelbourg, et les céda plus tard, moyennant une somme de 400,000 florins, au duc de Lorraine, Charles III dit *le Grand*; son successeur érigea Phalsbourg en principauté en faveur de Louis de Guise, création éphémère qui, à la mort de sa veuve, la princesse Henriette, échut par héritage au fameux Charles IV, frère de cette dernière. Charles IV, pour obtenir la paix de Louis XIV, fut obligé d'en faire cession à la France, et la chambre de réunion, établie à Metz par un arrêt du 29 juin 1680, déclara Lutzelbourg arrière-fief de France. Le traité de Ryswick le rendit à la Lorraine, qui, moyennant une compensation, l'abandonna définitivement à la France. Dans le cours de son récit, M. Fischer a tracé également l'histoire du village construit au pied du château, et il relève les points les plus importants de la législation qui en régissait les habitants.

Le monastère de Notre-Dame de Bethléem (religieuses dominicaines) de Vic n'a sans doute été décrit par M. l'abbé Pierson que pour compléter une statistique des édifices religieux de cette ville, tant il offre peu d'intérêt, au point de vue de l'histoire ou de l'archéologie, en raison de sa date récente. Il ne remonte, en effet, qu'au commencement du XVIIe siècle, où quelques jeunes filles, qui, faute de dot, n'avaient pu entrer dans d'autres établissements pour se consacrer à la vie cénobitique, résolurent de fonder une communauté dans une petite chapelle appartenant à l'abbaye de Salival, qui en avait accordé la jouissance à un bourgeois pieux, nommé Nicolas Georges. Dans l'origine, elles voulaient adopter la règle de saint François pour se trouver sous la direction immédiate des cordeliers ou des capucins, qui possédaient un couvent à Vic. Mais le suffra-

Digitized by Google

gant de Metz, Mgr Coëffeteau, qu'elles durent consulter, les engagea à entrer dans l'ordre des dominicains auquel il appartenait. Grâce à sa protection et aux ressources qu'elles trouvèrent successivement chez des personnes pieuses, l'établissement, dont les débuts avaient été bien humbles, finit par prospérer. L'invasion suédoise, si fatale à toutes les communautés religieuses en Lorraine, épargna les dominicaines, trop pauvres pour exciter la cupidité de la soldatesque; et, en 1715, elles avaient amassé des ressources suffisantes pour fonder un édifice considérable. Dépossédées par la Révolution, elles vinrent au nombre de trois se réfugier dans une petite maison attenante à l'ancien monastère; ce dernier, restauré à grands frais en 1827, vit s'installer dans ses murs un collége qui, depuis, a été transformé en école supérieure réunie à l'école communale. M. l'abbé Pierson a complété sa notice par la liste des prieures de 1625 à 1781; il y a joint un plan et deux vues du monastère, qui offre l'aspect simple et un peu monotone des constructions religieuses du XVIIIe siècle.

Le morceau le plus important et le plus intéressant du volume est l'article que M. Meaume a consacré à Claude Gellée dit *le Lorrain*. On a beaucoup écrit, beaucoup discuté et parfois même disputé sur Claude Gellée, et les biographes ne sont pas d'accord sur divers épisodes de sa vie. Par ses nouvelles recherches, M. Meaume a éclairci bien des points, dissipé des erreurs, et il n'est pas loin d'avoir amené sur le terrain de la conciliation les opinions contradictoires. La principale cause des divergences qui se sont produites provient de ce que la plupart des auteurs ont pris pour source unique de leur biographie la version de Baldinucci. Cet écrivain, qui a tiré ses renseignements des deux petits-neveux du grand peintre, l'abbé Joseph et Jean Gellée, a paru offrir le témoignage le plus sûr et le plus authentique. Il existe pourtant une autre source plus ancienne et non moins digne de foi : c'est le récit de Sandrart, le contemporain, le confident de Gellée, le compagnon de ses travaux, qui n'avait pas le même intérêt que les héritiers de celui-ci à dissimuler l'origine trop humble de la famille et la bassesse des fonctions que leur oncle avait remplies dans sa jeunesse; détails qu'ils pouvaient d'ailleurs ignorer eux-mêmes en raison de l'ancienneté des faits qu'ils n'avaient aucun intérêt à approfondir.

Gellée est né, en 1600, à Chamagne, village sur la Moselle, près

Digitized by Google

de Charmes et de Mirecourt, de parents dont on ignore la profession. Si quelques biographes le font originaire du château de Chamagne, c'est qu'ils se sont trompés en traduisant par château le mot *Castello*, qui signifie village ou bourg environné de murs. Envoyé à l'école où il n'apprenait rien ou fort peu de chose, Claude fut ensuite mis en apprentissage chez un pâtissier; quelques-uns disent un peintre, parce que le texte de Sandrart porte *pictori* au lieu de *pistori;* mais l'adjonction du mot *artocreatum* vient dissiper l'erreur, rectifiée également par la version allemande; car, si la profession de boulanger-pâtissier s'explique parfaitement, il n'en serait pas de même de la qualification de peintre-pâtissier. Comment nous retrouvons ensuite Claude à Rome, c'est là le point sur lequel sont en désaccord les deux historiens. Sandrart l'y fait venir avec des compatriotes, sans expliquer quelles circonstances l'y amenèrent; ce qu'il établit seulement d'une manière irréfutable, c'est que, en 1621 ou 1623, il s'y trouvait au service d'un peintre, nommé Tassi. La version de Baldinucci, plus détaillée, nous apprend que Claude, ayant perdu son père à l'âge de douze ans, fut recueilli par un de ses oncles, graveur sur bois à Fribourg en Brisgau; ce dernier cultiva les dispositions de son neveu pour le dessin, et il profita du voyage d'un de leurs parents pour l'envoyer à Rome, où il trouverait un milieu plus favorable à son talent. Arrivé dans cette ville vers 1613 ou 1614, Claude Gellée, au bout de quelque temps, fut obligé, pour vivre, de se placer chez un peintre de paysage nommé Wals, qui l'emmena à Naples, où il travailla deux ans. De là, il retourna à Rome, et, à l'époque du conclave de 1621, il était au service de Tassi, chez qui, de son propre aveu, il exerçait les fonctions de valet de chambre et de garçon d'écurie, tout en continuant ses études de peinture, sous la direction de son maître sans doute. A force de travail et d'observation, il finit par acquérir un talent de premier ordre; mais ce n'est guère que vers 1630 qu'il commença à se faire connaître. M. Meaume donne de précieux renseignements sur le mode d'études et les travaux de Glaude Gellée, sur son retour passager en Lorraine, où il fut employé à des travaux décoratifs par le peintre Deruet, que les biographes n'ont pas reconnu sous le nom de Deruent donné par Baldinucci. A la suite d'un accident qui frappa un de ses compagnons, dégoûté de ce labeur ingrat, il sentit le besoin de retourner à Rome, dont l'aspect et le climat répondaient si parfaitement à son tempérament. Abordant

Digitized by Google

la question si controversée du *Liber veritatis*, M. Meaume réfute la version ou plutôt la légende de Baldinucci, qui voulait y voir un catalogue exact et authentique des ouvrages du maître, et, tout en adoptant les conclusions de M. de Laborde, il émet la conjecture assez vraisemblable que les dessins ont dû précéder les tableaux, et qu'ils servaient à fixer ainsi la pensée du peintre avant l'exécution définitive. Nous ne poursuivrons pas plus loin l'analyse de ce travail curieux et remarquable; nous préférons y renvoyer le lecteur que ces faits intéressent; il apprendra à apprécier plus exactement le talent d'un homme éminent sur le compte de qui circulent encore des récits erronnés que nous sommes heureux de voir dissipés dans l'intérêt de la vérité historique et de la réputation du grand peintre dont s'enorgueillissent à juste titre sa patrie et la province qui l'a vu naître.

MICHELANT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Annales du Comité flamand de France.

Tome XI, 1870-1872.

Le Comité flamand a exprimé plusieurs fois le désir de posséder le relevé des diverses inscriptions funéraires qui ont existé ou qui existent encore dans les églises du pays. Ce vœu s'accorde trop bien avec les idées du Comité des travaux historiques pour que nous mettions la moindre hésitation à lui donner notre plus complète approbation. Dans le volume qui nous a été renvoyé, M. Ignace de Coussemaker publie cent quatorze inscriptions qui se lisaient autrefois dans l'église de Bailleul et dont le texte se trouve conservé dans un recueil manuscrit. Elles sont, pour la plupart, rédigées en langue flamande. La matière était malheureusement ingrate. L'église de Bailleul fut reconstruite, après un incendie, vers la fin du XVIIe siècle. Aucune des inscriptions publiées ne date de plus loin que l'année 1683. Il faut cependant persister; on rencontrera, une autre fois, des monuments plus anciens et plus dignes d'attention. L'épitaphier de Bailleul n'offre qu'un intérêt purement local; on y trouve les noms de familles distinguées, de magistrats, de fonctionnaires de divers ordres, mais rien qui puisse être particulièrement signalé à la section d'archéologie.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans.

Tome XIV (les 4 premières livraisons), 1872.

Les deux mémoires qui traitent des origines de l'Académie d'Orléans et de celles de la bibliothèque municipale sont du ressort de la section d'histoire. La quatrième livraison seule contient une étude

Digitized by Google

qui touche à l'archéologie nationale, et encore se trouve-t-elle classée sous la rubrique de la médecine : c'est *un coup d'œil* sur le sol de l'ancien Orléans par le docteur Charpignon. Prenant pour point de départ la découverte, dans la cave de sa propre maison, de deux sépultures qui lui paraissent gauloises, l'auteur évalue l'élévation du niveau du sol, depuis deux mille ans, à 3 mètres environ. Les deux fosses, grossièrement maçonnées, ne renfermaient plus que des ossements bouleversés d'hommes et d'animaux. M. Charpignon suppose qu'elles auront été violées à l'époque romaine. Nous lui laissons la responsabilité de son hypothèse. En pareille matière, on ne peut guère croire sans avoir vu.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Bulletin, t. II.

Le Bulletin de la Commission départementale de la Seine-Inférieure contient une foule de renseignements pleins d'intérêt sur les antiquités de ce pays qui en est si riche et sur les mesures que l'autorité administrative ne cesse de prescrire pour en assurer la conservation. Il ne serait pas possible de porter tous ces détails à la connaissance du Comité des travaux historiques. Quelquefois un mémoire spécial trouve sa place dans le Bulletin. Mais ces travaux vous sont déjà connus, comme la description de la mosaïque de Lillebonne ou le procès-verbal savamment dressé par l'abbé Cochet des fouilles exécutées dans l'ancien cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. Qu'on nous permette une critique. Nous venons de signaler la vigilance de l'autorité supérieure à l'égard des monuments. Rien de plus louable, en effet; mais cette autorité elle-même ne donne pas toujours le bon exemple. Nous regrettons que, pour agrandir les bureaux de la préfecture, on ait consommé la ruine de l'église et du cloître des dominicains de Rouen, qui dataient en partie du temps de saint Louis.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Travaux de l'Académie nationale de Reims.

Tomes XLVII et XLVIII, 1867-1868, in-8°.

L'Académie de Reims est singulièrement en retard dans la publication de ses mémoires. Mais elle a une excuse trop valable malheureusement; la ville n'a pas impunément été, pendant plusieurs mois, le centre d'un gouvernement général allemand. L'important est que ses volumes renferment de bons travaux.

M. l'abbé Marcq y a inséré une histoire de quatre communes du département des Ardennes qui est compris, comme on le sait, dans l'archidiocèse de Reims : la Neuville en Tourne-à-Fuy, Germigny-Pend-la-Pie, Merlan-et-Aussonce. Il décrit naturellement les églises de ces villages, dont deux sont de remarquables monuments : l'église d'Aussonce est bâtie sur une butte : abside carrée, flanquée à chaque angle par deux contre-forts; tour carrée, massive, sans clocher. La porte de la façade sud est récente; celle du côté de l'occident, plus grande, est romane, et provient de l'église primitive évidemment, de celle où saint Sindulphe prêcha et fut inhumé; l'auteur la fait, par conséquent, remonter au xe siècle. A l'intérieur on retrouve des traces des xiiie, xive, xve et xvie siècles; d'importants remaniements eurent lieu en 1664; les fenêtres de l'abside sont inégales de hauteur et romanes. A la Neuville, l'église appartient au style flamboyant des xve et xvie siècles, avec bel abside pentagonal, soutenu par de puissants contre-forts; les fenêtres sont d'une brillante exécution, et à l'intérieur le chœur est bien soigné, tandis que la nef a l'apparence d'une grange.

M. l'abbé Cerf, un des plus laborieux membre de l'Académie, a consacré une bonne étude à l'évangéliaire slave, dit texte du Sacre, qui est conservé à la bibliothèque de Reims. Ce manuscrit, dont la réputation est européenne, et qui a été reproduit en *fac-simile* depuis le commencement de notre siècle, a appartenu jusqu'à la Révolution au chapitre de la cathédrale. C'est un in-4° en parchemin, de 47 feuillets écrits des deux côtés; il est relié en tablettes de bois de chêne recouvertes de maroquin rose foncé. L'inventaire du trésor de la cathédrale, dressé en 1665, nous apprend que ce manuscrit fut donné par le cardinal de Lorraine, la veille de Pâques 1574; couvert d'argent doré avec des pierreries, des reliques, et

Digitized by Google

aux coins les figures d'argent émaillées de l'aigle, de l'homme, du bœuf et du lion. «Ledit livre provient du trésor de Constantinople, et on le tient venir de saint Hiérôme et pèse 6 marcs, 6 onces.» Les riches ornements disparurent en 1793. Les seize premiers feuillets de cet évangéliaire sont réglés avec une pointe sèche, écrits d'une écriture étrangère, sur deux colonnes distancées l'une de l'autre. Les têtes de majuscules et de chapitres sont soignées, mais sans élégance, présentant les caractères de l'art byzantin. Les capitales sont épaisses et assez grossièrement tracées à l'encre rouge; tout le reste de l'ouvrage est à l'encre noire. Les autres feuillets, à deux colonnes aussi, ne sont pas réglés; le parchemin en est plus beau; les lettres sont deux fois plus grandes et absolument différentes; les initiales sont ornées de fleurons, feuillages, de figures humaines quelquefois rehaussées d'or, mais encore sans élégance.

M. l'abbé Cerf se pose quatre questions que nous allons indiquer avec leurs solutions.

A quelle nation appartiennent les deux écritures de l'évangéliaire? M. l'abbé Cerf constate que l'origine slave est devenue inattaquable, et l'une des premières preuves qu'on en eut fut que le czar Pierre le Grand, lors de sa visite à Rome, se fit présenter le manuscrit et le put lire couramment.

Quel est l'idiome epmloyé dans ce livre, et en quels caractères est-il écrit? La première partie, écrite en caractères dits *kyrilica*, du nom de saint Cyrille, inventeur de l'alphabet slavon dans le dialecte de l'église slavonne, date du XIe siècle; la seconde est écrite en caractères *bowkwica*, c'est-à-dire avec les caractères glagolitiques de la Bohême; elle date de la fin du XIVe siècle.

Origine de l'évangéliaire? Nous ne rappellerons pas tout ce qui a été imaginé à ce sujet. Nous savons que ce manuscrit appartenait, en 1395, à l'abbaye de Prague, en Bohême, dont un moine, comme il a pris soin de le dire lui-même, a écrit la seconde partie. La première est tracée, paraît-il au moins très-vraisemblablement, de la main de saint Procope. Le manuscrit, après les vicissitudes éprouvées par l'abbaye de cet éminent personnage, entra dans la bibliothèque du roi de Bohême; Charles VI probablement l'offrit aux moines qu'il établit sur l'emplacement même où avait existé le monastère de Saint-Procope, en 1347. Il est probable ensuite que Ferdinand Ier, roi des Romains, offrit ce précieux manuscrit en

Digitized by Google

don au cardinal de Lorraine, quand celui-ci vint à Inspruck, en 1569, pour conférer, dit l'historien rémois Cocquault, « des controverses de mariage. »

Quant à l'usage de cet évangéliaire, M. l'abbé Cerf n'admet pas, en dépit de la tradition, qu'il ait servi au serment de nos rois lors de leur sacre. Le savant rémois Pluche dit nettement que de son temps on se servait du livre d'évangiles en caractères d'usage. M. Cerf conclut que, si cela avait lieu au XVIIIe siècle, quand Pluche écrivait, ni Louis XV ni Louis XVI ne durent se servir de ce manuscrit; mais il explique la tradition par ce fait très-naturel, que, Henri III ayant été sacré à Reims en arrivant de Pologne, il est très-vraisemblable qu'on ait cru devoir lui faire prêter son serment sur cet évangile, écrit dans la langue des peuples qui venaient eux-mêmes de l'élire roi; le livre devait être doublement agréable au jeune prince, à cause du souvenir et à cause du cardinal de Lorraine, si dévoué au nouveau souverain qui épousait précisément une princesse lorraine au lendemain de son couronnement.

Telle est l'explication proposée par M. l'abbé Cerf, qui ne se dissimule pas qu'elle ne peut être présentée que comme une simple conjecture. Nous croyons, en effet, que rien ne l'appuie très-sérieusement, et, même au cas où Henri III aurait prêté son serment royal sur ce texte, il est peut-être plus vraisemblable de présumer que cet évangéliaire aurait été tout simplement choisi comme plus particulièrement mystérieux.

Un des mémoires présentés au concours de l'Académie de Reims avait pour sujet l'histoire du duché de Louvois. On y trouve une description détaillée très-curieuse de ce splendide château, dont une partie, habilement restaurée d'ailleurs, reste seule debout. On arrivait au château par deux grandes avenues de tilleuls qui menaient à l'avant-cour fermée par des fossés et une magnifique grille encore existante; de grands bâtiments de 156 pieds de long s'élevaient sur chaque côté perpendiculairement aux fossés; une seconde enceinte de fossés revêtus de pierres fermait la cour d'honneur. Le château se composait d'un corps central de 180 pieds de long sur 32 de largeur et 45 de hauteur, avec deux ailes en retour d'équerre formant pavillon, chacune de 134 pieds de long sur même largeur et hauteur. Derrière s'étendait un parterre de deux arpents, terminé par une terrasse de 25 pieds de haut. De nombreux communs, vergers, basse-cour remplissaient cette vaste ins-

Digitized by Google

tallation seigneuriale : au delà un parc de 68 arpents; partout se trouvaient de belles pièces d'eau avec jets d'eau.

Michel Le Tellier acheta ce domaine en 1662; le château était en ruine; c'est son fils, le célèbre ministre qui devait illustrer le nom de Louvois, qui le reconstruisit en s'inspirant du plan de Versailles pour les bâtiments et des conseils de Le Nôtre pour les jardins. Un régiment de 1,400 hommes fut employé aux travaux auxquels Louvois se livrait avec une véritable passion.

On en trouve de nombreuses preuves dans sa correspondance conservée aux archives du dépôt de la guerre; souvent il s'interrompt au milieu de questions militaires et politiques pour parler des sculptures à faire, des plombs à ouvrager, des décorations à ordonner; c'était pour lui un délassement et un intérêt auquel il se laissait aller avec un plaisir évident. On assure que le ministre obtint de Louis XIV quelques pièces de canon pour donner au château une apparence d'armement. Nous avons retrouvé au dépôt de la guerre un grand nombre de minutes autographes de M. de Louvois relatives aux travaux du château; nous en citerons quelques-unes.

Dès les premiers temps, Louvois prit un grand intérêt à sa terre. Le 31 juillet 1663, il écrit à M. Martinet, colonel du régiment du Roi, pour l'engager à prescrire à ses officiers, qui partaient pour Châlons, de ne pas chasser sur le domaine de Louvois. Le 25 septembre 1664, au contraire, il donnait à M. de Fourilles, maréchal de camp, la permission de chasser dans la forêt. En 1679, les lettres relatives à la construction du château sont nombreuses. Le 28 mai 1680, il approuve les dessins proposés par Goujon, son intendant, pour les vitres du château; il y expédie encore des chiens, des gelinottes, des poules faisandes. Le 16 juin, il exprime sa satisfaction sur l'avancement des travaux. Enfin, le 14 octobre, nous trouvons une longue lettre de lui à Dangecourt, alors son intendant; il ordonne qu'on attende le printemps pour poser les parquets, recommande de clore les fenêtres pendant la mauvaise saison, de se défaire des bourriques et des chevaux boiteux amenés de Châlons; décide que les basses-cours seront couvertes en ardoises, mais qu'on n'y travaillera qu'en 1681. «Me faut encore 200 toises de pierre pour parachever les ouvrages que je veux faire l'année qui vient, qui sont : les fossés, l'aisle de main gauche et les deux pavillons qui terminent l'aisle de droite et l'aisle de

Digitized by Google

gauche; le mur d'appui qui doit fermer la cour du côté de l'entrée, et ceux qui doivent soutenir les terrasses qui doivent fermer le parterre. Il me semble qu'il seroit bon de faire tirer à peu près cette quantité de terre pendant l'hiver, parce que l'on l'aura et on la fera voiturer à meilleur marché que une fois en été. Mandez moi aussi si on travaille au grand escalier. » La pensée des travaux suivait partout Louvois, et bon nombre de ses billets sont écrits sous la tente et mêlés aux dépêches les plus importantes.

Deux des lettres ont un intérêt plus piquant.

Le 1er février 1677, il mande à Darbon :

« J'ay appris par M. de Saint-Noblet que l'on dit qu'il revient des esprits dans mon château de Louvois; il faut faire recommander au sieur Torné de bien prendre ses précautions, cela estant ordinairement le présage d'un vol fort prochain. »

Le 11 mai 1678, il écrit au même :

« Je vous renvoie la lettre de Postel, par laquelle vous verrez que les commis des aydes qui sont à Épernay ont eu l'insolence d'aller dans mon château de Louvois pour y marquer du vin qui estoit dans les caves. Je vous prie de faire faire les procédures nécessaires contre eux, puis les envoyer prendre à Épernay, les mener en prison à Louvois, en les faisant un peu étriller en chemin pour avoir forcé la porte de mon château. »

Louvois vint au château au mois de février 1678; il y revint au mois d'octobre et y fit des dépenses considérables en équipages de chasse, meutes, plantations d'été et achats d'orangers pour les serres. Il y parut encore au mois de septembre 1680, et à ce propos il prévenait, de Stenay, M. Dangecourt, le 23 août : « Votre lettre du 2 m'a esté rendue avec le plan qui étoit joint. Ne vous inquiétez pas de ce qu'il faudra pour manger, quand je serai à Louvois, parce que M. de Rheims y sera et amènera des officiers. »

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur la publication de la Correspondance de Chapelain, proposée par M. Tamizey de Larroque.

Par une lettre du 25 juin 1873, M. Tamizey de Larroque a proposé au Comité (section d'histoire et de philologie) de publier dans la *Collection des documents inédits* la Correspondance de Chapelain déposée, conformément aux intentions de M. Sainte-Beuve, à la Bibliothèque nationale, où elle occupe 5 volumes in-4°, catalogués au fonds français (Nouvelles acquisitions) sous les nos 1885-1889. Cette proposition a été renvoyée à une commission composée de MM. Jourdain, Marty-Laveaux et Rathery.

Les lettres de Chapelain, recopiées par lui-même et reliées après sa mort en 6 volumes in-4°, que l'abbé Goujet avait vus, étaient conservées dans un séminaire de Paris, d'où elles ont passé dans les mains de M. Sainte-Beuve. Mais il faut remarquer que ce précieux recueil, s'étendant du 18 septembre 1632 au 22 octobre 1673 (trois mois avant la mort de l'auteur), présente une lacune des plus regrettables, celle du volume correspondant aux années 1641 à 1658, c'est-à-dire à la Fronde, ainsi qu'au mouvement littéraire et social qui l'a précédée et suivie [1].

Nous allons chercher à caractériser l'intérêt que présentera la publication proposée, à dire ce qu'on y trouvera et aussi ce qu'il ne faut pas y chercher.

[1] Remarquons aussi qu'une des pièces manuscrites annexées au testament de Chapelain mentionne parmi ses écrits en prose : « Un paquet de plusieurs brouillons de lettres écrites par lui avant le 18 septembre 1632, » lequel paraît également perdu.

Digitized by Google

Bien que le 1er et le 5e volume renferment un assez grand nombre de détails sur les campagnes de 1636 et de 1667, bien que les lettres adressées à des personnages importants, tels que le duc et la duchesse de Longueville, M. et Mme de Montausier, Colbert et autres revêtus de fonctions officielles ou diplomatiques, reproduisent parfois un écho des événements militaires ou politiques, il faut dire que l'intérêt dont nous parlons portera principalement sur l'histoire littéraire, et encore il ne faut pas entendre ce mot dans un sens trop restreint.

Sans doute la curiosité sera piquée tout d'abord en voyant apparaître de loin à loin, parmi les noms des correspondants, ceux de Corneille, de La Fontaine, de Mmes de Sévigné et de Grignan, de Mairet, de Maynard, de Racan, plus souvent ceux de Balzac, de Conrart, de Godeau, de Huet. On glanera précieusement çà et là des souvenirs personnels de l'auteur sur Malherbe, sur François de Sales; des mentions trop fugitives sur Molière, Pascal; on lira avec intérêt les nombreux détails que fournit Chapelain sur l'hôtel de Rambouillet, sur l'Académie française et parfois sur certaines académies de province; l'historien des beaux-arts ne parcourra pas sans profit quelques pages où l'auteur répond à Colbert qui l'avait consulté sur l'emploi de l'allégorie dans les tableaux et dans les tapisseries commandés par le roi; on remarquera des critiques savantes, ingénieuses, relatives à l'antiquité classique, aux littératures étrangères, surtout en ce qui touche l'Italie et l'Espagne, à la condition de ne pas remonter trop haut. Pour l'Allemagne, la Hollande et les pays du Nord, la correspondance de Chapelain, très-active et très-étendue, ne porte guère que sur des travaux d'érudition écrits en latin.

Mais, c'est ici le lieu de le dire, en insistant sur notre observation, il s'agit moins souvent, dans cette correspondance, de littérature proprement dite, que d'érudition, de philosophie, dans le sens étendu qu'on attachait alors à ce mot, de science enfin, telle que mathématiques, physique, numismatique, médecine, etc. Et, afin de donner une idée de la proportion pour laquelle les lettres pures entrent dans le tout, nous dirons que, sur une ou deux lettres à Corneille et à La Fontaine, trois ou quatre à Mme de Sévigné, etc., il y en a des centaines adressées, soit à des rimeurs de sonnets, à des professeurs d'éloquence italiens, soit à des savants en *us* de Hollande et d'Allemagne. Hâtons-nous d'ajouter que parmi ces

Digitized by Google

savants on rencontre des noms comme ceux des Grotius, Grævius [1], Gronovius, Gruterus, Huygens, Hevelius, auxquels sont adressées un grand nombre de lettres offrant un véritable intérêt scientifique, sans compter les épîtres ou du moins les passages, malheureusement plus rares, s'appliquant à ces princes de la science qui s'appellent Galilée, Pascal, Descartes, Gassendi. Toute cette partie de la correspondance a pour point de départ ou pour occasion la mission honorable dont Chapelain fut chargé par Louis XIV et par Colbert pour l'encouragement des savants et gens de lettres en France et à l'étranger.

On l'y voit déployer, avec le zèle le plus louable pour la science, une adresse véritablement diplomatique vis-à-vis de tous ces savants difficiles à manier, provoquant de leur part des témoignages de reconnaissance envers le roi et le ministre leurs bienfaiteurs, poussant même l'attention jusqu'à leur en dicter les formules, mais parfois aussi tempérant leurs excès de zèle, entremêlant les éloges aux conseils, et joignant au stimulant de la gloire littéraire celui des lettres de change, auquel, s'il faut le dire, les doctes correspondants de Chapelain ne paraissent guère moins sensibles.

Si du fond nous passons à la forme, nous n'étonnerons personne en disant qu'il ne faut demander au recueil dont il s'agit ni les grâces piquantes de Mme de Sévigné, ni cette légèreté de plume, cette variété inépuisable de sujets qui distinguent la correspondance de Voltaire. Mais on n'en est plus à ne voir dans Chapelain que l'auteur de *la Pucelle*, la victime de Boileau. On sait que, malgré les défauts de son style, il fut un critique judicieux et autorisé, l'intermédiaire des grâces entre le souverain et les lettrés de son temps; ce sont là des titres suffisants pour recommander sa correspondance, sinon aux amateurs de lectures faciles et légères, du moins à tous ceux qui veulent se faire une idée du mouvement général de la littérature et de la science pendant une partie considérable du XVIIe siècle.

L'intérêt de la publication ainsi reconnu et défini, il reste à parler

[1] C'est à propos de ce célèbre érudit que Chapelain s'exprime ainsi dans une lettre à Émeric Bigot : « A vous dire ma pensée en confidence, la sorte d'érudition dont M. Grævius se fait tant d'honneur n'est en honneur que parmi les doctes; quant à la cour, elle ne la goûte ni ne la traite comme elle mérite. Son estime va toute à l'histoire, à la poésie, à l'éloquence, aux choses enjouées, et, pour les graves même, à celles où l'esprit paraît sans se soucier beaucoup du jugement. »

Digitized by Google

des moyens d'exécution. Voici le programme présenté par M. Tamizey de Larroque : «Les cinq volumes manuscrits formeraient, dit-il, avec un avertissement qui en résumerait le contenu et avec un commentaire qui en éclaircirait les passages obscurs, 2 volumes de 900 à 1000 pages.»

Or, pour se renfermer dans ces limites, il faudrait, cela résulte des calculs auxquels nous nous sommes livrés, que l'éditeur réduisît *au moins de moitié* la matière du manuscrit. Remarquez que nous ne parlons que du texte. Resterait à trouver de la place pour l'avertissement et les notes qu'il promet, et pour les tables dont il ne dit rien, mais qui nous paraissent nécessaires. Nous proposons donc, pour ne pas le condamner à des retranchements regrettables, de lui accorder trois volumes, mais aux conditions suivantes :

1° Que chacun de ces volumes n'aura pas plus de 100 feuilles (800 pages);

2° Que son introduction sera courte, ainsi que les notes qui devront être nombreuses;

3° Que le dernier volume se terminera par deux tables : l'une, offrant la série chronologique, avec la date et le nom des destinataires des lettres publiées ou omises, en distinguant les premières des secondes au moyen de signes typographiques; l'autre table, que la multiplicité des points touchés dans chaque lettre nous paraît rendre indispensable, donnera, outre les noms de lieux et de personnes, l'indication des choses remarquables, soit par exemple : *Académie française.— Hôtel de Rambouillet.— Pucelle (Poëme de la), etc.*

L'éditeur aura à rechercher ce qui a déjà été publié de la correspondance de Chapelain. Camusat, dans ses *Mélanges de littérure*, dit s'être servi d'un manuscrit dont le signalement ne répond pas à celui du recueil de M. Sainte-Beuve. En effet, dans la compilation de Camusat, écourtée, confuse, incorrecte, nous avons trouvé des passages de lettres et des réponses qu'on chercherait inutilement dans celui-ci. L'abbé Goujet, au contraire, semble l'avoir bien connu, et, dans les renvois fréquents qu'il y fait[1], indique souvent des lettres se rapportant à la lacune que nous avons constatée pour les années 1641 à 1658. Cette particularité nous est

[1] *Bibliothèque française;* voir principalement les volumes XVI, XVII et XVIII, *passim.*

Digitized by Google

signalée par M. Marty-Laveaux, et ne devra pas être négligée par l'éditeur, comme un premier élément de reconstitution du volume perdu ou peut-être égaré.

De nos jours, plusieurs écrivains ont pu, grâce aux communications de M. Sainte-Beuve, enrichir les biographies ou les monographies qui faisaient l'objet de leurs études, de quelques lettres empruntées à notre manuscrit. Mais nous pensons qu'en replaçant à leur date et dans sa publication collective les lettres à Corneille, à Mme de Sévigné, au voyageur Bernier, les passages qui intéressent l'histoire de l'Académie française ou celle de Port-Royal, déjà imprimés d'une manière plus ou moins complète par MM. Taschereau, Ad. Regnier, de Lens [1], Livet et Sainte-Beuve lui-même, l'éditeur de Chapelain pourra dire qu'il reprend son bien où il le trouve.

La commission avait hésité d'abord sur la question de savoir s'il y avait lieu de reproduire également les quatre-vingt-dix lettres à Colbert, insérées par notre regrettable collègue, M. Clément, dans sa belle publication des *Papiers de Colbert*, t. V, p. 597 et suiv. Mais, sur l'avis de la section, qui a fait ressortir l'intérêt de ces lettres, leur connexité avec celles qui les précèdent ou qui les suivent, la difficulté de trouver complet le recueil de M. Clément, dont quelques parties, détruites en 1871, ont dû être réimprimées, la Commission, disons-nous, n'a pas cru, en définitive, que M. Tamizey de Larroque dût s'interdire la reproduction de cette série importante.

Les retranchements devront porter sur les redites si fréquentes dans tout recueil épistolaire, sur les lettres d'une importance secondaire, comme celles qui traitent des intérêts privés, des affaires de famille, ou même des infirmités de l'auteur, car le pauvre Chapelain, surtout vers la fin de sa vie et de sa correspondance, revient à satiété sur sa gravelle, sa bile, ses humeurs mordicantes, le tout dans un style qui rappelle moins un académicien que M. Argan du *Malade imaginaire*. Nous conseillerions aussi le sacrifice de celles qui, tout en roulant sur des matières moins étrangères à la littérature, ne sont guère que des consultations grammaticales, moins encore, des *corrigés*, d'autant plus dénués d'intérêt que, le plus souvent, il

[1] *Les correspondants de François Bernier.— Lettres inédites de Chapelain*, par L. de Lens, inspecteur d'académie honoraire, Angers, 1872, brochure in-8°.

Digitized by Google

serait impossible de retrouver les compositions et les textes auxquels ils s'appliquent.

Nous pourrions ajouter ici quelques conseils sur les soins à donner à la ponctuation, qui manque presque toujours dans le manuscrit, à l'orthographe, qui mérite une attention particulière quand il s'agit d'un critique et d'un grammairien. Mais nous craignons d'en avoir trop dit en présence d'un éditeur qui offre autant de garanties que M. Tamizey de Larroque. En effet, nous ne pouvons que reconnaître les titres et la compétence qu'il invoque comme ayant été chargé de donner ses soins à la publication des *Lettres de Balzac*, dans le premier volume de *Mélanges*[1]. M. T. de Larroque aurait pu rappeler également une foule de travaux et de notices, dont une distinguée récemment par l'Académie des inscriptions, travaux qui tous attestent un zèle consciencieux, une recherche intelligente et passionnée des détails de l'histoire proprement dite et de l'histoire littéraire en particulier.

La commission se croit donc autorisée à conclure qu'il serait difficile de trouver un éditeur plus compétent et plus digne de l'approbation du Comité que M. Tamizey de Larroque, pour la publication dont elle vient de constater l'importance et dont elle propose de recommander l'adoption à M. le Ministre de l'instruction publique.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Rapport sur le projet de publication des Lettres de Catherine de Médicis.

Le 17 août 1842, il y a trente-deux ans, un écrivain, M. Philippe Busoni, fut chargé, par arrêté du Ministre de l'instruction publique, de réunir et de publier en quatre volumes, pour les *Documents inédits*, la correspondance de Catherine de Médicis. Après diverses péripéties dont vos procès-verbaux ont gardé la trace, on livra à l'impression le premier volume, qui fut terminé en 1855. Mais, à la suite d'observations présentées par le Comité, et que nous n'avons pas à rapporter ici, le volume fut mis au pilon.

Toutefois, l'idée ne fut point abandonnée. Le 22 février 1859,

[1] Ce volume a paru cette année.

Digitized by Google

un nouvel arrêté ministériel en confia la réalisation à M. le comte de La Ferrière qui, de 1862 à 1870, obtint plusieurs missions pour aller rechercher des matériaux en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Russie.

Aujourd'hui, dix-huit ans après la malencontreuse tentative de M. Busoni, M. de La Ferrière se croit en mesure de recommencer la publication, et il vous a adressé le manuscrit destiné à en former le premier volume. Vous avez bien voulu, nous désigner pour en prendre connaissance, et nous allons exposer en peu de mots le résultat de notre examen.

Il n'y a plus à discuter l'opportunité de cette publication, qui est de nature à jeter un jour très-vif sur une des époques les plus troublées de notre histoire. La question a été décidée en principe par l'arrêté de 1859 que nous venons de rappeler. Nous n'avons donc à vous entretenir que de la manière dont M. de La Ferrière a exécuté son travail.

Il a suivi le plan adopté pour les Correspondances de Henri IV et de Richelieu : les lettres seront rangées par ordre chronologique; celles dont l'impression n'aura point paru nécessaire seront énumérées avec une courte analyse à la fin de chaque volume, qui sera précédé d'une introduction et terminé par une table des lettres et une table des matières.

Le manuscrit qui vous a été envoyé se compose :

1° D'une introduction dont nous n'avons point à vous parler, car il a été convenu avec M. de La Ferrière que nous nous en occuperions seulement quand l'impression des pièces serait achevée;

2° Du texte ou de l'analyse de 794 lettres. La première est datée du 2 septembre 1533, le lendemain du jour où Catherine quitta la capitale de la Toscane pour aller trouver l'époux avec lequel elle devait plus tard monter sur le trône de France; la dernière est du mois de décembre 1562. Elles embrassent donc une période d'environ vingt-neuf ans.

Tel qu'il est, le manuscrit ne nous semble pas encore en état d'être mis sous presse. Nous avons à demander à l'éditeur d'augmenter le nombre des notes, de préciser davantage les indications bibliographiques, de rectifier la ponctuation qui, parfois, laisse à désirer. Nous croyons aussi qu'il serait bon, pour donner plus de clarté aux textes, d'employer l'accentuation moderne, qui serait surtout utile dans les lettres écrites par Catherine elle-même, dont

Digitized by Google

la mauvaise orthographe est plus italienne que française. Enfin, à beaucoup de lettres manque une indication importante. Il n'est point dit si ce sont des autographes, des originaux signés, des minutes ou des copies, et, par malheur, les pièces auxquelles cette mention fait défaut sont tirées des archives et des bibliothèques étrangères. Nous espérons que les notes de M. de La Ferrière lui permettront de combler cette regrettable lacune.

A ce propos nous devons faire une observation pour dégager complétement notre responsabilité. Si nous pouvons, à l'avance, répondre de l'exactitude du texte des lettres existant dans les dépôts publics de la France (car on sera toujours à même de collationner de nouveau la copie avec les originaux), nous n'en dirons pas autant lorsqu'il s'agira de pièces provenant soit de la bibliothèque incendiée du Louvre, soit de l'étranger. Sans doute, d'après les explications de M. de La Ferrière, nous avons tout lieu de croire que la transcription de ces pièces aura été exécutée avec le soin convenable; mais ici les moyens de vérification nous échappent, et nous n'aurons qu'à accepter les textes tels qu'ils nous seront donnés. C'est là une difficulté inévitable et qui a dû déjà se rencontrer pour quelques-unes des publications du Comité. Néanmoins, dans le cas présent, on pourrait y remédier en partie, si le Comité priait M. le Ministre de vouloir bien tenter de faire venir à Paris les deux ou trois volumes de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg qui contiennent de nombreuses lettres de Catherine copiées par M. de La Ferrière.

Quelle sera l'étendue de la publication? M. de La Ferrière pense qu'elle comprendra six volumes. C'est une évaluation que, faute de données suffisantes, il nous est impossible de contrôler. Il a rassemblé jusqu'ici environ 3,200 lettres (600 en France et 2,600 à l'étranger); mais nous ne connaissons que le manuscrit du premier volume, et tout dépend de la longueur et non pas du nombre des pièces. Puis, ce chiffre de 3,200 est peut-être loin de représenter la totalité des lettres que l'on pourra réunir. Nos archives municipales et certaines archives étrangères (celles de Stuttgard, par exemple, que nous a signalées M. de La Ferrière) n'ont point été consultées, et il est certain que l'apparition du premier volume amènera la communication de documents conservés soit dans des dépôts non explorés, soit dans les archives de famille et les collections particulières. Faisons cependant remarquer que le Comité

Digitized by Google

pourra toujours, à son gré, réduire la publication. Il lui suffira de recommander à l'éditeur de remplacer par des analyses le texte d'un plus ou moins grand nombre de pièces.

Pour conclure, nous avons l'honneur de proposer au Comité :

1° D'autoriser l'impression du premier volume des *Lettres de Catherine de Médicis*, dès que M. le comte de La Ferrière aura fait droit aux observations que nous avons consignées plus haut;

2° De remettre la fixation du nombre des volumes à l'époque où l'impression du premier sera terminée.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

SECOND RAPPORT SUR LE PROJET DE PUBLICATION DES RÔLES GASCONS.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Fr. Michel relative à la publication des Rôles gascons a, dans un précédent rapport[1], proposé au Comité d'adopter en principe cette publication. En même temps, elle a ajourné l'examen du plan à adopter jusqu'au moment où elle aurait à sa disposition la copie complète de la partie la plus ancienne, pouvant former un premier volume.

Depuis lors, M. Fr. Michel a fait parvenir à la commission :

1° Une note intitulée *Plan pour la publication des Rôles gascons*, qui contient le résumé de quelques idées qui lui ont été suggérées par la commission elle-même;

2° La copie préparée pour l'impression d'un certain nombre de rôles se rapportant à l'année 1242;

3° Deux feuilles imprimées in-folio et paginées 29 à 36, qui font partie d'une édition des Rôles gascons entreprise, il y a quarante ans environ, par le Gouvernement anglais, et qui n'a pas été achevée.

Les feuilles tirées ou en épreuves de cette édition laissée interrompue, et la copie qu'on avait préparée pour sa continuation, ont été remises par le *Maître des rôles* à M. Fr. Michel, et sont devenues la base de son travail.

La communication de M. Fr. Michel ne donne point une satisfaction complète aux vœux de la commission, qui eût désiré un travail plus étendu. Toutefois elle permet d'apprécier dans une cer-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, p. 448.

Digitized by Google

taine mesure de quelle manière M. Fr. Michel entend la publication projetée.

Il semblerait en résulter que M. Fr. Michel se propose d'exécuter la copie et l'analyse des Rôles gascons, non d'après les originaux déposés au *Record Office*, mais d'après les copies imprimées ou manuscrites faites par les employés de cet établissement. Ce procédé, dont les inconvénients sont évidents *a priori*, semble particulièrement dangereux dans le cas présent. Votre commission n'a aucunement le droit de juger une édition inachevée, non livrée à la publicité, et dont quelques pages n'ont pu lui être communiquées qu'à titre de renseignement et confidentiellement. Toutefois elle ne peut dissimuler que la copie faite au *Record Office*, malgré le soin avec lequel elle reproduit, en les imitant, les abréviations du texte original, est loin d'avoir la même valeur que ce texte, et que, notamment en ce qui concerne les noms propres français ou gascons, les erreurs y sont fréquentes. Le Comité comprendra que la commission n'insiste pas sur ce point : elle n'a pas à s'occuper des moyens par lesquels M. Fr. Michel exécutera son travail, mais elle doit supposer que ce travail sera fait de première main, d'après les originaux.

Le spécimen préparé pour l'impression que présente M. Fr. Michel est, comme il a été dit précédemment, beaucoup trop court pour autoriser une proposition définitive, mais il est assez long pour qu'on y trouve occasion de proposer quelques améliorations. Se conformant aux avis du Comité, M. Fr. Michel a remplacé par des analyses le texte de pièces médiocrement intéressantes pour notre histoire, mais il ne s'est presque jamais préoccupé de traduire les noms de lieux sous leur forme actuelle. Ce travail est indispensable, sauf, dans les cas douteux, à placer entre parenthèses la forme donnée par le texte. En outre, il n'y a, dans tout le travail remis à la commission, aucune note, et il semble qu'il en faudrait au moins quelques-unes, pour éclaircir certaines difficultés de chronologie ou de texte que ne peut manquer de soulever une publication de cette nature. Enfin le système de numérotage des pièces, qui consiste à recommencer à chaque rôle la série des chiffres, rendra les citations inutilement compliquées. Il semble qu'une seule série de chiffres pour les actes de chaque règne offrirait plus d'avantages.

Votre commission ne peut donc que s'en tenir aux conclusions de son premier rapport. La publication des Rôles gascons lui paraît

Digitized by Google

intéressante, et elle désire qu'elle se fasse, mais elle ne trouve pas, dans les récentes communications de M. Fr. Michel, les éléments d'une proposition définitive. Le Comité a eu plus d'une fois l'occasion de reconnaître les inconvénients qu'il y avait à ordonner la mise sous presse d'un travail insuffisamment préparé. En présence d'une publication qui doit occuper un nombre de volumes assez considérable, votre commission ne vous proposera la mise sous presse du premier volume des Rôles gascons que lorsqu'elle en aura la copie achevée et satisfaisante de tout point.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

UN CAS DE MALADIE VÉNÉRIENNE DANS LE MIDI DE LA FRANCE À LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

Document communiqué par M. Mireur, archiviste du département du Var, à Draguignan.

Envisagée à un autre point de vue que celui de l'histoire, la question hygiénique et médicale à laquelle touche le document dont il s'agit serait complétement étrangère à cette section du Comité des travaux historiques. Aussi peut-il n'en être fait ici mention que comme d'un élément de statistique susceptible d'éclairer l'histoire des mœurs et de la civilisation au moyen âge.

L'opinion la plus généralement répandue pendant longtemps sur l'origine des maladies vénériennes en Europe ne la fait pas remonter au delà de la fin du xve siècle (1495) et du dernier retour des vaisseaux de Christophe Colomb, après la découverte de l'Amérique. Mais il est bien reconnu aujourd'hui, d'après l'autorité des juges les plus compétents dans l'histoire des sciences médicales, et après de longues, très-vives et très-nombreuses discussions qui ne sont point encore entièrement éteintes, que ces maladies se manifestèrent plus anciennement sous différentes formes, et ont été décrites sous différents noms par des médecins antérieurs au xve siècle et par d'autres écrivains de l'antiquité et du moyen âge.

On ne doit pas oublier les mœurs dépravées de la société romaine, qui favorisèrent les développements de la *lues venerea* et de maladies analogues, dont les caractères offraient de grands rapports

Digitized by Google

avec les affections syphilitiques des temps modernes. On en trouve des mentions dans Celse, dans Galien, dans Aétius, et plus fréquemment encore, par les allusions les moins incertaines, dans les poëtes satyriques de la Rome impériale, Martial, Juvénal, Horace, etc.

Les indications de ces sortes de maladies dans des textes du moyen âge ne sont pas moins nombreuses; elles sont même plus claires et plus positives que dans l'antiquité. Sans parler des médecins arabes, on sait qu'au XIIIe siècle les chirurgiens Guillaume de Salicet, Lanfranc de Milan, Gérard du Berri, cité par Bernard de Gordon, professeur à Montpellier[1], en ont décrit les caractères, sans les confondre avec la lèpre et l'éléphantiasis qui durent souvent compliquer et aggraver l'autre maladie. Au XIVe siècle, on peut aussi invoquer le témoignage de Gui de Chauliac, dont les écrits chirurgicaux ont joui d'une si grande et si générale célébrité. Ce fut à Avignon qu'il composa, vers 1363, son grand traité de chirurgie, longtemps considéré comme le livre le plus classique; il y fut successivement médecin des papes Clément VI, Innocent VI et Urbain VI, et il fait mention de maladies vénériennes, sans leur donner ce nom, vers l'époque à laquelle se rapporte le document communiqué par M. Mireur (1372).

Une des principales causes de l'opinion si longtemps et si généralement répandue sur l'origine exclusivement américaine et sur la propagation subite et simultanée, vers la fin du XVe siècle (1495), de cette maladie, paraît provenir de la confusion qu'on en a faite, dès lors et depuis, avec une terrible épidémie qui se manifesta peu de temps après le retour des vaisseaux de Christophe Colomb, et qui se compliqua de caractères vénériens, en les aggravant. L'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne et d'autres contrées de l'Europe en furent infectées presque simultanément, comme cela avait déjà eu lieu pour l'horrible peste noire du XIVe siècle, qui dépeupla presque l'Europe du quart de ses habitants.

La propagation si générale de l'épidémie de la fin du XVe siècle fut singulièrement facilitée et compliquée par les contacts multipliés et désordonnés que les guerres et les dissensions politiques de cette

[1] M. Littré, *Gazette médicale*, 1846, note *sur la Syphilis au XIIIe siècle*, cite un texte qui paraît ne laisser aucun doute à cet égard. Feu M. Dareuberg, *Documents pour servir à l'histoire de la Syphilis au moyen âge* (*Union médicale*, 21 septembre 1868), fait mention d'un document encore plus ancien et dont le témoignage semble aussi positif.

Digitized by Google

époque entretenaient entre les populations de l'Europe. Aussi voit-on dès lors les différents peuples se rejeter réciproquement, par des rivalités et des haines nationales, la responsabilité de l'origine et des influences de la contagion vénérienne, en la qualifiant de *mal français*, *mal napolitain*, *mal espagnol*, *mal des Allemands*, *mal des Anglais*, *mal des Polonais*, *mal des Chrétiens*, *mal des Turcs;* comme on l'avait dénommée précédemment, en la confondant avec la lèpre et l'éléphantiasis d'origine asiatique, dont elle se rapprochait par tant de points de ressemblance, *mal des ardents*, *feu de saint Antoine*, *mal du saint homme Job*, *mal de saint Mein*, *mal de saint Mevins*, *mal de saint Serviens*, et, plus récemment, *mal de la Grand'Gorre*, *etc.*

L'explosion de la maladie épidémique, compliquée de symptômes vénériens, fut si rapide et si violente, qu'elle n'aurait pu se répandre aussi universellement, en si peu d'années, si des germes n'en avaient pas existé précédemment chez une partie de ces populations. C'est ce dont on voit, en effet, des indices incontestables, à des époques plus anciennes, dans les prescriptions sanitaires émanant de la police administrative, ou consignées dans les règlements de plusieurs hospices de France et d'Italie. On peut rappeler, entre beaucoup d'autres règlements sanitaires des XIVe et XVe siècles, les prescriptions ordonnées en 1342, au nom de Jeanne Ire, reine de Sicile et comtesse de Provence, pour la création à Avignon d'une maison de tolérance, dont la supérieure était chargée de maintenir la discipline et la salubrité par des visites hebdomadaires des pensionnaires de cette sorte de couvent, visites confiées à un barbier, en vue de préserver les jeunes gens du mal de paillardise [1].

L'application du terme de *syphilis*, devenu si généralement et presque exclusivement caractéristique de ces maladies, a une origine bien connue. On sait que ce nom est le titre donné par un célèbre médecin et littérateur italien de la première moitié du XVIe siècle, Jérôme Fracastor, à un poëme latin très-vanté et très-admiré dans l'histoire littéraire de l'Italie, et que l'auteur dédia, en 1532, à l'illustre cardinal Bembo. Mais ce que l'on paraît savoir moins généralement, c'est que Syphilis est le nom d'un berger jeune et beau,

[1] Ces règlements ont été publiés par Astruc, dans son grand traité de *Morbis venereis*, 2e édit. de 1740, t. I, p. 58. — On a élevé des doutes sur l'authenticité de ce document; mais, si la traduction qu'on en a donnée paraît, en effet, plus récente, la pièce en elle-même semble mériter toute confiance, d'autant mieux qu'elle concorde avec des documents analogues aussi anciens.

Digitized by Google

héros d'un des principaux épisodes du poëme (l. IV), qui, enorgueilli de la possession de ses immenses troupeaux, avait outragé Apollon. Ce dieu, pour se venger, accabla le jeune berger de la cruelle maladie qui reçut son nom, et à laquelle l'auteur n'attribue point une origine lointaine, ni même une origine vénérienne; mais qu'il considère comme une épidémie contagieuse ayant déjà existé en Europe, sous d'autres noms, due surtout à la corruption de l'atmosphère[1] et propagée par les armées françaises en Italie, dont il dépeint les malheurs avec une éloquence toute patriotique. Il célèbre ensuite les effets merveilleux, contre la maladie, de l'usage du gaïac, plante dont l'origine américaine n'entraîne pas, selon lui, une origine identique de la maladie. Ce poëme a eu beaucoup d'éditions et de traductions, dont deux en vers français, publiées, l'une en 1840, par Barthélemy; l'autre en 1847, par M. Yvaren.

Le document communiqué par M. Mireur, et qui m'a conduit aux recherches dont je viens d'exposer très-sommairement les principaux résultats, est tiré d'un registre sans titre ni pagination, formé de cahiers séparés et contenant un certain nombre d'enquêtes et d'actes de procédure faits par le juge de la cour seigneuriale de Flayole (viguerie de Draguignan) pendant une période de dix années (1367-1377). Quoique le cahier qui contient ce document ne porte aucune date, M. Mireur le classe, d'après différentes considérations, sous l'année 1372.

C'est l'exposé d'une double plainte portée contre un sieur Guillaume Leydet, traduit devant le juge sous la prévention de proxénetisme et de propos outrageants. N'ayant point réussi dans le honteux marché qu'il avait proposé à deux individus, il accuse la jeune fille qui en était l'objet de lui avoir donné le *mal* qu'il aurait communiqué à sa femme : « *O putan, ma molhes e yeu aven lo mal per tu que avens.* »

[1] De genere hoc est dira lues, quæ nuper in auras
Exiit, et tandem sese caligine ab atra
Exemit; durosque ortus et vincula rupit.
Quam tamen (æternum quoniam dilabitur ævum)
Non semel in terris visam, sed sæpe fuisse
Ducendum est, quamquam nobis nec nomine nota
Hactenus illa fuit : quoniam longæva vetustas
Cuncta situ involvens, et res, et nomina delet;
Nec monumenta patrum seri videre nepotes.

(Fracastor, *Syphilis*, lib. I, édit. de 1739, in-4°.)

Digitized by Google

Tel est le document dans lequel M. Mireur voit un témoignage de la maladie vénérienne avant l'époque à laquelle on en a rapporté généralement, et sans doute faussement, l'origine. Le seul mot *mal* lui paraît suffire pour en prouver l'existence plus d'un siècle auparavant; mais, comme je l'ai rappelé précédemment, il en existe de plus nombreux et de plus certains témoignages. Ce mot, usité encore aujourd'hui pour désigner, dans le midi de la France, les maladies vénériennes, était d'ailleurs usité plus anciennement dans le même sens et appliqué aussi, dans les provinces, à la contagion pouvant résulter du contact avec des lépreux. C'est ce qu'on voit, entre autres, dans une chanson en patois provençal, publiée par M. Damase Arbaud (*Chants populaires de la Provence*, Aix, 1862 et 1864, in-12, t. II, p. 90 (*La filho doou ladre*).

En résumé, il suffit de signaler le nouvel argument fourni par M. Mireur en faveur de l'opinion de la préexistence des maladies vénériennes en France avant la découverte de l'Amérique, opinion qui, je le répète, paraît être aujourd'hui celle de la plus grande partie des juges les plus compétents en médecine et en critique historique [1].

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

[1] Astruc, dans son grand et classique ouvrage de *Morbis venereis*, publié d'abord en 1736 (1 vol. in-4°), puis en 1740 (2 vol. in-4°), a rassemblé toutes les autorités historiques et bibliographiques, alors connues, concernant ces maladies; mais il se montre bien plus disposé à leur attribuer une origine américaine, malgré l'autorité de plusieurs des médecins antérieurs et ses contemporains. Dans l'ouvrage peu connu de C. G. Gruner (*Aphrodisiacus, sive de lue venerea*, Iena, 1789, in-f°), on trouve l'opinion contraire basée sur un grand nombre d'extraits d'anciens auteurs. M. le Dr Lancereaux, dans son *Traité historique et pratique de la Syphilis*, dont la deuxième édition a paru tout récemment (Paris, 1873, 1 vol. gr. in-8°), a interprété tout autrement plusieurs des textes rassemblés par Astruc, et il a ajouté d'autres autorités tendant toutes à combattre l'origine américaine et à démontrer l'existence beaucoup plus ancienne de la *lues venerea* en Europe. M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) a inséré, dans un ouvrage intitulé *Curiosités de l'histoire des croyances populaires au moyen âge* (Paris, 1859, 1 vol. in-12), une dissertation intéressante sur les *Origines du mal de Naples*, dissertation dans laquelle il démontre aussi, par de nombreux témoignages, l'origine ancienne et européenne de ces maladies.

Digitized by Google

Marché passé entre le prince de Condé Henry de Bourbon et le sieur Dubye, fournisseur de sa table (1583-1584).

Document communiqué par M. A. de Lamothe, correspondant du Comité à Nîmes.

Cet acte original, conservé dans les archives municipales de Nîmes (série D, ray. 3), et provenant sans doute des papiers de la *boutique* ou étude du notaire royal devant lequel il fut authentiquement rédigé, est intéressant à plusieurs titres.

D'abord, le prince de Condé dont il s'agit ici joua un assez grand rôle pendant les guerres de religion de la fin du XVIe siècle, dans le parti protestant dont il fut un des chefs, après la mort de son père, bien plus illustre encore. Il n'est pas moins connu par l'intimité de ses relations avec Henri IV et par le procès auquel donna lieu sa mort, en 1588, attribuée à un empoisonnement dont sa veuve, Charlotte de la Trémouille, fut accusée mais justifiée par arrêt du Parlement. Le document dont il s'agit montre, sous un certain point de vue, l'état de maison d'un grand seigneur vers la fin du XVIe siècle.

En second lieu, la forme authentique de ce contrat, les précautions prises pour la sûreté de son exécution et la garantie réciproque du payement par des hypothèques mutuellement données, puis la variété et les désignations précises des objets à fournir pour le service de la table du prince et de sa maison, et enfin l'évaluation fixée à chacun des articles, donnent à ce document un intérêt assez réel pour que l'impression me semble pouvoir en être faite dans la *Revue des Sociétés savantes.*

M. de Lamothe y a joint une courte introduction, dans laquelle il signale plusieurs des points de vue les plus remarquables du document; on peut aussi la publier, quoiqu'il eût été facile de l'augmenter et d'accompagner le document d'intéressants commentaires.

On voit que ce n'est pas seulement pendant le séjour du prince à Nîmes que les fournitures de vivres doivent être faites par les frères Dubye, marchands de Paris, mais dans tout autre lieu en France, en pays étranger, et même en temps de guerre, « partout là où il luy plaira d'aller, ou à la guerre, ou ailleurs, tant dedans que hors le royaulme. »

Les « mestres d'ostel » et les « contrerolleurs » de la maison du prince sont chargés des détails de l'exécution. Si les qualités des vivres ne

Digitized by Google

leur semblent pas convenables, ils se réservent le droit d'en faire acheter, même à la perte des fournisseurs. La dépense devait être réglée de trois en trois jours; si le payement ne pouvait en être fait que de mois en mois, ou de trois mois en trois mois, les fournisseurs recevaient une augmentation de 1,240 *escus* par chaque année.

Le total de la dépense annuelle est évalué approximativement à la somme de 15,000 livres, ou de 3,750 livres par quartier, pour quoi le prince donne assignation et assurance sur ses terres. Le surplus de la dépense, s'il y a lieu, devait être apprécié et payé immédiatement dans la maison du prince, où lesdits fournisseurs avaient le logement et la nourriture.

Les articles de vivres énumérés et appréciés dans ce marché sont au nombre de 166; mais ils ne désignent pas autant d'espèces différentes; plusieurs sortes de gibier étaient comprises sous le même article, et une désignation particulière était attribuée à une même espèce de poissons, par exemple, suivant les proportions. C'est ainsi qu'un brochet de deux pieds est estimé un écu; un brochet d'un pied et demi, trente sols; un brochet d'un pied et demi quatre doigts, quarante sols; un brochet d'un pied quatre doigts, dix sols; un brochet d'un pied deux doigts, six sols; un brochet d'un pied, cinq sols. Les anguilles de rôt sont estimées dix sols; les anguilles de pâté, cinq sols; les anguilles de potage, trois sols. Il en est de même pour plusieurs autres articles. On voit aussi varier les prix des gibiers et des poissons suivant les saisons. Toutefois il est fait mention de trente-trois espèces de gibier, de vingt-deux espèces de poissons d'eau douce, de trente-six variétés de poissons de mer, d'une dizaine de poissons salés, et de différentes espèces de mollusques (huîtres, moules, sèches, etc.), de crustacés (homards, crabes, écrevisses), de batraciens (grenouilles), et même de cétacés (baleines).

Le service de la table n'est cependant point encore complet dans ce traité: ni le grand gibier de chasse, cerfs, chevreuils, sangliers, etc., prohibé aux vilains et réservé aux plaisirs des nobles seigneurs, ni les épices ou desserts, ni les vins, ni la panneterie, n'y sont compris. On y voit seulement: 1° la viande de boucherie, bœufs, moutons, chevreaux, agneaux et veaux; 2° les issues ou déchets de ces mêmes viandes; 3° la charcuterie sous toutes les formes, sans omettre les boudins et saucisses, estimés à la mesure; 4° les oiseaux de basse-cour (oies, chapons, poules, coqs, pigeons, dindes, paons, faisans, etc.); 5° le gibier de poil (lièvres et la-

Digitized by Google

pins); 6° le gibier de plume, qui est des plus variés (perdrix, bécassines, ramiers, alouettes, hérons, cygnes, cigognes, aigrettes, butors, gélinottes, berges, courlis, chevaliers, etc.); 7° les poissons d'eau douce (brochets, carpes, barbeaux, truites, perches, brèmes, tanches, ombres, lamproyes, aloses, goujons, gardons, ables); 8° les poissons de mer (esturgeons, marsoins, tons, maigres, saumons, turbots, barbues, plies, carelets, rougets, dorades, morues, limandes, maquereaux, harengs, raies, solles, barts, lubines, anguilles de mer, merlans, anchois, saumons); 9° les poissons salés (saumons, merlans, harengs, alose, maquereaux, morues).

Au nombre des fournitures différant davantage des usages actuels, on voit figurer la livre de ballaine (baleine) salée, estimée cinq solz; les tortues (de terre ou d'eau douce), estimées dix solz, et le cent de grenouilles, évalué le même prix.

On trouve dans l'*Histoire de la vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy (édit. de Roquefort, 3 vol. in-8°, 1815), l'indication de ces trois derniers objets comme étant d'un usage fréquent, bien avant le XVIe siècle; on y trouve aussi de nombreuses mentions de la plupart des autres articles appréciés dans le marché contracté par le prince de Condé en 1583.

Il en est aussi fait mention dans plusieurs autres ouvrages et documents, et spécialement dans le *Ménagier de Paris*, traité de morale et de vie domestique, composé, vers 1393, par un Parisien, pour l'éducation de sa femme, et publié, en 1847, par M. le baron Pichon, pour la Société des bibliophiles. La baleine salée y est mentionnée sous le nom de *craspers*. On y voit aussi figurer des entremets de renouilles (grenouilles) et de limaçons.

Toutefois, ce document à date certaine, avec prix pour chaque article et avec des désignations aussi détaillées, me paraît pouvoir être utilement publié comme un nouvel élément de la statistique du moyen âge et de l'histoire de la vie privée; et M. de Lamothe mérite les remercîments du Comité pour la peine qu'il a prise d'en transmettre la copie.

J. Desnoyers.

Membre du Comité.

Marché passé entre le prince de Condé Henry de Bourbon et le sieur Dubye, fournisseur de sa table.

Le marché dont nous donnons ici la copie nous semble important

Digitized by Google

à plus d'un titre, soit par la forme même dans laquelle il est rédigé, soit par la variété des articles dont se compose le catalogue des fournitures qui y sont mentionnées, soit encore par la précision des prix arrêtés pour chaque article.

C'est un acte en forme passé à Nîmes par la main du notaire Ursy et signé des parties contractantes : Henri de Bourbon, prince de Condé; Dubye, merchant de Paris; les témoins et le notaire royal. De part et d'autre des cautions sont données et des hypothèques prises. Dubye doit fournir la table du prince, non pas seulement à Nîmes, mais partout en France, en pays étranger et même en temps de guerre. De son côté, le prince s'engage à héberger son fournisseur et sa suite, à leur donner le pain et le vin, et à les approvisionner de couvertures. Tout est prévu avec cette attention méticuleuse des tabellions du XVIe siècle.

Voilà pour la forme de l'acte.

Le fond est plus curieux encore.

Si certains mets ont plus que triplé de valeur depuis 1582, où le bœuf valait 16 deniers la livre, tandis qu'aujourd'hui il coûte plus d'un franc, d'autres ont diminué de prix; tel, par exemple, l'esturgeon, qui se payait 30 sous et ne vaut pas en la saison, à Nîmes, plus de 75 centimes à 1 franc. Certains autres articles ont disparu du catalogue des denrées modernes; on ne mange pas plus aujourd'hui de marsouin frais que de baleine salée. Du reste, leur prix, à cette époque, donne à penser que ces morceaux peu délicats, dont un naufragé mourant de faim s'accommoderait à peine, ne figuraient qu'à la table de l'office. En revanche, on ne trouverait plus de nos jours de perdrix à 6 sous, ni de sarcelles et de pluviers à 3 sous. Le héron, objet d'un fameux vœu en Angleterre, a cessé de paraître sur nos tables, d'où sont également bannis les butors et les cigognes. Certains mets vulgaires ont conservé toute leur popularité : le plat de tripes de bœuf continue à être cher au peuple, et le boudin, qui alors se vendait au pied à Nîmes, s'y vend pendant tout l'hiver au *pan*, qui est la mesure du pays. Le cygne et la gélinotte des bois se rencontrent rarement dans nos chasses, et il suffit de jeter un coup d'œil sur la nomenclature et le prix du gibier pour s'apercevoir combien il s'est fait rare depuis trois siècles. Une carpe de deux pieds serait aussi pour nous presque un phénomène, et nous ne pouvons plus que regretter le temps où un cent d'huîtres d'écaille se donnait pour 30 sous.

Digitized by Google

En somme, les fournisseurs du XVIe siècle n'étaient, à en juger par cette nomenclature, pas trop mal assortis : trente-trois espèces de gibier, vingt-deux espèces de poissons d'eau douce, trente-six variétés de poissons de mer, sans compter les poissons salés et les coquillages, suffiraient largement à approvisionner les cuisines les plus recherchées.

Estat du pris et marché des vivres que Gilles Dubye, merchant de la ville de Paris, tant en son nom que soy faisant fort de Claude Dubye son frère, a promis fournir pour l'ordinaire de Monseigneur le Prince de Condé, suyvant le pris que a esté faict et accordé entre mondit Seigneur et ledit Dubye pour deux ans, a commancer ledit fournissement le premier jour du présant mois de janvier et finissant le dernier jour de décembre huictante quatre, que seront les deux ans complets, en la forme et manière que s'ensuit, sçavoir est :

La livre de beuf, seze deniers.
Livre de mouton et veau, deux sols six deniers.
Chevreaus devant Pasques avecques leurs yssus, vingt sols.
——— depuis Pasques jusques à la Saint-Remy, quinze solz.
Oisons despuis la Toussantz jusques à Nouel, quinze solz.
Oyes grasses, douze solz.
Ralle, pièce, cinq solz.
Oyes et oysons en tout temps depuis la Nouel jusques à la Toussantz, huict solz.
Chappons gras, vingt solz.
Chappons et hulodeau, neuf solz.
Poulles, cinq solz.
Poullets et pigeons, trois solz.
Gellinettes et bizets [1], quatre solz.
Oyseau de rivière, quatre solz.
Coqs daindes, trante cinq solz.
Poulles dinde, vingt solz.
Poulletz dinde, dix solz.
Aigneau en tout temps, dix solz.
Livres [2] et levreaus, pièce, quinze solz.
Lapins et lapreaux, huict solz.
Perdris, perduyaux, bécassines, ramières et ramereaux, six solz.

[1] Pigeons sauvages.
[2] Lièvres.

Digitized by Google

Pluviers, cercelles[1], cailles et tourtres, trois solz.
Becassines, pièce, dix huict deniers.
Douzaine de merles et grives, huict solz.
Douzaine d'alouettes de terre et de mer, six solz.
Douzaine de petits oizeaux, deux solz six deniers.
Eyrons[2], esronneaux, vingt solz.
Signes[3] et leurs petits, trente solz.
Paons et paneaux, quarante solz.
Sigougnes[4] et leurs petits, trante solz.
Salles et aigrettes[5], dix solz.
Butords et buvreaux, sept solz six deniers.
Faizans et faizandeau, trante solz.
Canes pelieres et gelinotes des boys, dix solz.
Berges et courlis, sept solz six deniers.
Chevaliers et tirensons, deux solz six deniers.
Fresure de veau, cinq solz.
Ventre de veau, quatre solz.
Plat de tripe de beuf, vingt deniers.
Pied de beuf, douze deniers.
Palais de beuf, dix deniers.
Langues de beuf fresches, trois solz.
Langue de beuf sallée, cinq solz.
Teste de veau, trois solz.
Livre de mouëlle de beuf, six solz.
Livre de graisse de beuf, trois solz.
Livre de lard, beurre et chandelle, cinq solz.
Livre de sain doux, quatre solz.
Livre de porc frais, vingt deniers.
Livre d'eschine, coutelette de porc sallé, dix huict deniers.
Livre de majence[6] et de basque, cinq solz.
Douzaine de langues, pied et caillette de mouton, quatre solz.
Fagne et ris de veau, dix deniers.
Fresine de mouton, dix huict deniers.
Oreilles, groins[7] et pied de porc, la douzaine, dix huict solz.
Douzaine d'endouilles, six solz.
Douzaine de saucisses et boudins de pied de long, six solz.

[1] Sarcelles.
[2] Hérons
[3] Cygnes.
[4] Cigognes.
[5] Vanneaux.
[6] Jambons de Mayence et de Bayonne.
[7] Hures.

Digitized by Google

Arnois de mouton, la pance, la caillette et quatre pieds, deux solz six deniers.

Fresure de porc, cinq solz.

La livre de jambon de porc sallé, deux solz six deniers.

Le cent d'eufs, vingt solz.

Poisson d'eau doulce.

Brochet de deux pieds, ung escu.

Brochet de pied et demy, trante solz.

Brochet de pied et demy quatre doibz, quarante solz.

Brochet de pied quatre doibz, dix solz.

Brochet de pied deux doibz, six solz.

Brochet de pied, cinq solz.

Lauctrons, deux solz.

Carpes de deux pieds, cinquante solz.

Carpes de pied et demy et quatre doibz, quarante solz.

Carpes de pied et demy, vingt cinq solz.

Carpes de pied quatre doibz, douze solz.

Carpes de pied deux doibz, six solz.

Carpes de pied, cinq solz.

Pouguastre et garousseau, pièce, trois solz.

Barbeau de deux pieds et au dessus, trante solz.

Barbeau de pied et demy quatre doibz, vingt cinq solz.

Barbeau de pied et demy, vingt solz.

Barbeau de pied quatre doibz, quinze solz.

Barbeau de pied, cinq solz.

Truite de deux pieds, ung escu vingt solz.

Truite de pied et demy quatre doibz, ung escu.

Truite de pied et demy, trante solz.

Truite de pied deux doibz, quinze solz.

Truite de pied, dix solz.

Truictard [1], quatre solz.

Grand perche, dix solz.

Moyenne perche, six solz.

Petite perche, trois solz.

Bresme, huict solz.

Tenche, cinq solz.

Cent de dars et gardons, trante solz.

Cent d'ebles [2] et gougeons, huict solz.

Plat ou cent de loches, huict solz.

[1] Petite truite.

[2] Ables ou ablettes.

Digitized by Google

Cent d'escreviches, quinze solz.
Hombres[1] et anarets, cinq solz.
Anguilles de rost, dix solz.
Anguilles de pasté, cinq solz.
Anguilles de potage, trois solz.
Lamproyes depuis la Toussaintz jusques à Pasques, trante solz.
——— et autre temps, quinze solz.
Cent de lamprions, trante solz.
Cent de grenouilles, dix solz.
Tortues, dix solz.
Alouse[2] fresche, douze solz.

Poisson de mer.

Livre d'estourgeons, trante solz.
Livre de marsouin, quinze solz.
Livre de ton et tonyne, huict solz.
Livre de tence, cinq solz.
Livre de maigre, quatre solz.
Grand saumon frais, ung escu vingt solz.
Autre de pied et demy quatre doibz, quarante solz.
Autre de pied et demy, vingt cinq solz.
Grand tourbot, quarante solz.
Moien tourbot, trante solz.
Petit tourbot, six solz.
Barbue, douze solz.
Grand plie, huict solz.
Moyenne plie, quatre solz.
Careletz, vines, rougetz et mérans, deux solz.
Dorades et dorées, quinze solz.
Flais[3] et limendes, deux solz.
Gournos, huict solz.
Aigrefeuil, cinq solz.
Macquereau frais, quatre solz.
Cent d'aran[4] frais, cinquante solz.
Cent de cancres[5], vingt cinq solz.
Cent de moulles, six solz.
Cent d'éperlans, vingt solz.

[1] Ombres.
[2] Alose, poisson très-commun dans le Rhône.
[3] Flye.
[4] Harengs.
[5] Crabes.

Digitized by Google

Hommars et crapes, dix solz.
Maurue fresche, douze solz.
Cent d'huistre d'escaille, trante solz.
Cent d'huistres descaillées, six solz.
Grand raie, dix sols.
Moienne raie, six solz.
Petite raie, quatre solz.
Grand solle, douze solz.
Moiene solle, huict solz.
Grand bart, vingt solz.
Moienne bart, douze solz.
Petit bart, huict solz.
Grand lubyn[1], quinze solz.
Moienne lubine, huict solz.
Petite lubine, cinq solz.
Pucelles et couverteaux, quatre solz.
Anguille de mer, quatre solz.
Mulets de mer et deau douce, quatre solz.
Rougets et barbets, deux solz.
Cent de cogutz[2] et virellis, six solz.
Cent de asnons, quinze solz.
Cent de guacerons, douze solz.
Livre d'enchouetz, dix solz.
Cent de cellerins, vingt cinq solz.
Merlus frais, douze solz.
Darnes de saumon frais, dix solz.

Poisson sallé.

Livre de ballaine, cinq solz.
Livre de saumon sallé, deux solz six deniers.
Merlu sallé, six solz.
Cent de haran sallé, trente cinq solz.
Cent de haran sol[3], trente cinq solz.
Cent de trippe de moulue, trente cinq solz.
Seiche et ado, pièce, trois solz.
Alouze sallée, dix solz.
Macquereau sallé, deux solz six deniers.
Mourue sallée, dix solz.
Centz de sardines, vingt solz.

[1] Loup de mer.
[2] Byssus.
[3] Hareng saur.

Digitized by Google

Fust présent et en sa personne très hault et très puissant prince monseigneur Henry de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enguein, per de France, etc., d'une part, et Gilles Dubye, merchant de la ville de Paris, tant en son nom que soy faysant fort de Claude Dubye son frère, d'aultre part, estant de présent en ceste ville de Nymes, lequel Dubye audit nom a promis et promet à mondict seigneur le prince de fournir pour l'ordinaire de sa maison de toutes et chascune les expèces de vivres contenues en l'estat cy dessus et pour le temps promis et taxe y mentionnée, sellon que luy sera commandé et ordonné par les mestres d'ostel et conterrolleurs de la maison de mondict seigneur quy seront en charge. En advenant que ledict Dubye aud. nom falyt à fère les fournissemens des vivres, prouvisions raysonnables et convenables, sera loysible aud. mestre d'hostel ou conterrolleur d'an fere achepter mesme à la perte desd. Dubyes aud. nom, sy elle y eschet, à la charge que monseigneur payera et sattisfera led. Dubye aud. nom suyvant toutes les clausulles et conditions sy dessus mentionnées. Ou au deffaut de ce, mond. seignieur ne ses mestres d'hostel et conterolleurs ne pourront contraindre de fère servyr led. Dubye; dont et de tout sera [fait] estat par chacun jour, et icelluy veriffié et rapporté au bureau de la despance ordinaire de mondict seigneur, quy se tiendra de troys en troys jours au plus tard par sesd. mestre d'hostel et conterrolleur ou l'ung d'iceulx. Ou bien sy led. bureau ne se peut tenyr que de mois en mois, seront tenus lesd. mestre d'hostel et conterrolleur ou l'ung d'eulx tant seullement signer le papier journal dud. Dubye de ce qu'il aura fourny de vivres lad. journée, et continuer de journée en journée jusques à la fin du mois, qu'il leur sera deslivré un extret ample du bureau, signé dud. mestre d'hostel ou coulterolleur ou l'ung d'eulx tant seullement, de tout leur fournissement durant led. mois, ou au deffault de tenyr le bureau, le papier journal dud. Dubye, comme dict est, sera creu sans qu'il soit constrainct rapporter plus ample extret de ce qu'il auraict fourny, afin qu'il puisse, à la fin des trois mois, se fère payer par mond. seignieur suyvant le present contract; declarant touteffoys led. Dubye ne se prendre au susd. mestre d'hostel ou au conterrolleur pour les fère contraindre au payement desd. sommes que luy pourront estre dues ou à sond. frère, au nom duquel il contracte, suyvant leur fournissement, mays seulement pour avoir conte de ce qu'ils auront fourny pour en estre payés par mond. seignieur ou aultre ayant charge de ses finances suyvant le présent contract et obligation. Aussy est accordé que led. Dubye promet aud. nom à mond. seignieur avanser l'espasse de troys mois, et qu'il a faict commencer dès le premier jour du present mois de janvier, à la charge touteffois que mond. seigneur leur payera ce que leur peult estre deu des precedents marchés. Aussy a esté accordé que mond. seignieur baillera, pour l'aumentation desd. prix de vivres, la somme de *douze cent quarante escus* sol pour chescune année, continuée d'année en année, qu'il se contera de mois en mois, avec l'extret dud. marché, quy

Digitized by Google

est, par chacun mois, cent troys escus et ung tiers d'escu. Aussy est accordé que monseignieur baillera au susd. Dubye assignation et asseurance sur ses terres jusques à la somme de *quinze mil livres* par année, à continuer d'année en année tant que led. contract durera, ou toute telle autre assurance que led. Dubye se contentera, et se payera lad. somme de quinze mil livres de trois en trois mois, quy est, par chacun cartier, troys mil sept cent cinquante livres. Et advenant le cas que mondict seignieur prince fist plus grande despance que de troys mil sept cent cinquante livres par cartier, en ce cas mond. seignieur fera payer le surplus de ce que se montera lesd. troys mois près de sa personne, sans que lesd. Dubye soient tenus à chercher leurs deniers plus loin, sy bon ne leur semble. Et seront tenus lesd. Dubye servyr mond. seigneur partout là où il luy plaira d'aller, ou à la guerre ou aillieurs, tant dedans que hors le royaulme, et continuer de journée en journée jusques à la fin dud. mois, qu'il leur sera deslivré extraict comme dict est sy dessus. Et seront lesd. prouvoyeurs defrayés en la maison de mond. seignieur, en la table du conterrolleur, et auront pour leurs serviteurs par jour six pintes de vin, dix huict pains et quatre couvertures aux armes de mond. seignieur par chacune année, ou bien trante escus sol pour lesd. quatre couvertures, qu'il leur fera payer contant pour fère fère lesd. couvertures. Et seront logés par les forriers de mond. seignieur, tant pour eulx que pour tout leur train, comme bestail et aultre marchandise de leur estat pour le service de mondict seignieur.

Tout ce que dessus a esté estipullé et accepté par icelluy seignieur prince et Dubye, prouvoyeur susd., lesquels, pour l'entretennement et observation du contenu en ces presentes, ont obligé tous leurs biens presents et advenyr, et mesmes lesd. Dubye aud. nom sa personne à tenyr prison comme pour les deniers royaulx, à la rigueur de l'exécuteur; dont led. seignieur prince et Dubye en ont esté respectivement jugés et condamnés, de leur consantement et volonté, par le notaire royal en la ville et cité de Nymes, en la maison de mond. seignieur.

Helly de la Place, seigneur de Roussy, conseiller et chambellan de mond. seignieur; nobles hommes Thomas Duprat, conseiller et mestre d'hostel de mond. seignieur, et Michel Bouchart, conseiller et secrétaire de mondict seignieur.

HENRY DE BOURBON.

DAYRE, LAPLACE, Gilles DUBYE, BOUCHART. URSY, notaire.

(Archives municipales de Nîmes, série D, registre 3.)

Pour copie conforme :

A. DE LAMOTHE,

Correspondant du Ministère, à Nîmes.

Digitized by Google

Copie de deux documents mentionnant des jeux ou MORALITÉS, *représentés en Provence au XVe siècle.*

Document communiqué par M. Albanès, de Marseille.

On peut s'étonner que, dans les pays de Langue d'Oc, un érudit, M. Hubaud, n'ait trouvé la mention d'aucune *moralité* jouée sur un théâtre avant 1534, où fut représentée, à Auriol, *La Conversion de Madeleine*. Le rapport où il consigne ce fait est de 1846; le livre de M. Magnin était publié depuis huit ans, et, depuis lors, les recherches de l'érudition pour les contrées du midi ont, si mes souvenirs sont fidèles, reculé la date des premières œuvres scéniques, sans même parler des jeux de la Fête-Dieu, institués par le roi René, et des parades de la Tarasque.

Les deux documents latins transmis de Marseille par M. Albanès, docteur en théologie, et qui indiquent des sujets mis au théâtre, l'un en 1493, l'autre en 1462, s'ils n'ont plus la valeur d'une révélation, sont intéressants à d'autres titres. Les mentions d'ouvrages dans le genre de ceux dont il est ici question sont encore assez rares pour laisser du prix à ces deux extraits, et, bien que nous n'ayons pas l'espoir de posséder un texte de *Le Monde et l'Espérance*, de *La Terre et la Fortune*, de *L'Amour et la Fille* (inspiré peut-être du mythe de Psyché), il y a un certain intérêt à savoir que les émules méridionaux de Gringorre s'exerçaient sur ces données allégoriques.

La transcription de ces actes nous montre, et ceci est plus curieux, comment une troupe était composée au XVe siècle, et retrace les conventions qui intervenaient entre les acteurs. Pour la représentation de Draguignan, le personnel théâtral comprend : un barbier, un cordonnier, un apothicaire, un chapelain sous-diacre et un chapelain diacre. Pour l'autre représentation, qui eut lieu à Toulon, on fait également savoir à tous qu'un groupe de citoyens se sont engagés à jouer, *Deo duce*, dans la quinzaine de Pâques, *L'Amour et la Fille*. Les acteurs sont : un clerc bénéficier, un chapelain de Toulon, un religieux des Frères Prêcheurs, deux apothicaires, trois notaires, un tailleur, un orfévre, un savetier et un boulanger. Il n'est fait mention d'aucune actrice : le rôle de la *Fille* était probablement confié à l'acteur qui est désigné ainsi : « Johannes Marini, filius Petri, » quelque adolescent trop jeune pour avoir un état.

Dans l'un et l'autre pacte, ces gens s'engagent solidairement; ils

Digitized by Google

ne peuvent se dégager ni s'absenter des répétitions sans payer d'assez fortes amendes, et, dans le cas où l'un d'eux manquerait à la représentation, il en serait pour un écu d'or au profit de ses camarades.

Observons, en passant, qu'il n'est nullement question de la composition ni des auteurs de ces pièces, d'où l'on peut conclure qu'elles avaient une notoriété antérieure. Notons aussi que l'acte contient quelques mots italiens ou provençaux latinisés.

Ces deux transcriptions démontrent une fois de plus l'intérêt des anciennes minutes du tabellionage, l'utilité pour les recherches historiques de recueillir, de classer, d'inventorier des monuments qui apportent aux érudits les renseignements les plus divers et les moins prévus. Toute espèce d'accord, de convention, d'engagement, soit entre les particuliers, soit entre l'État ou les communes, avec des artistes, des architectes, des traficants ou des ouvriers, les commandes mêmes de toute nature, étaient stipulés par-devant notaire, et c'est ce qui est également arrivé pour ces représentations théâtrales du xve siècle dont nous venons de parler. Elles seraient restées inconnues si l'on n'avait pas fait déchiffrer et inventorier aux archives du Var les protocoles de l'ancien notariat.

L'un des actes a été passé par-devant maître Honorat Flamengui, qui a signé avec trois témoins, devant la boutique de draperie de maître Bertrand Hellant, située sur la place du Marché (*in platea fori*). L'autre acte, dressé par le même tabellion, Honorat Flamengui, *alias* Pavesii, avec le témoignage du vicaire et official de Toulon et d'un second notaire, a été passé au palais épiscopal.

Ces deux pièces, courtes et d'un évident intérêt, me paraissent de nature à figurer parmi les documents inédits de la *Revue*.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

Deux moralités représentées en Provence, au xve siècle, l'une à Draguignan, en 1462, l'autre à Toulon, en 1494.

En 1846, l'Académie de Marseille ayant demandé à l'un de ses membres un rapport sur une communication qu'elle avait reçue au sujet d'une moralité intitulée *La Conversion de Madeleine*, jouée à Auriol en 1534, M. Hubaud, qui en fut chargé, ne put pas indiquer, malgré ses connaissances spéciales, un seul exemple d'une re-

Digitized by Google

présentation de ce genre donnée en Provence avant l'époque ci-dessus indiquée. Il lui fallut, pour trouver des termes de comparaison, se rejeter sur les jeux de la Fête-Dieu d'Aix, institués par le roi René, et sur les farces de la Tarasque, célébrées à Tarascon. Il peut donc être intéressant de mettre au jour les pièces ci-jointes, qui nous font connaître le titre et quelques particularités de deux moralités représentées au xve siècle, dans deux des principales villes provençales. D'ailleurs, il nous semble que, même en dehors de la Provence, les documents concernant les Mystères et les Moralités du moyen âge ne sont point communs. A ce titre au moins, nous prions le Comité d'accueillir favorablement la communication des deux actes suivants.

I

Promissio de ludendo unum ludum seu moralitatem.

Anno incarnationis Domini millesimo iiij^c lxj[1] et die decima sexta mensis Marcij, notum sit, etc., quod magister Ludovicus Honoratj, barberius, Bertrandus Hellant, calssaterius ville Draguiniani[2], Jacobus Richerij, appothecarius ejusdem ville, necnon venerabiles viri domini Jacobus de Barbona, cappellanus secundarius, et Desiderius Quadrati, cappellanus dyaconus ecclesie dicte ville Draguiniani, et ego Honoratus Flamenqui, notarius subscriptus, bona fide, etc., omnes simul, unus alteri et e contra, promisimus, et quilibet promisit, se quemlibet nostrum ludere in quodam ludo, seu moralitate, noviter ludenda et levanda in dicta villa Draguiniani; que quidem moralitas appellatur *la Terra et Fortuna, et l'un e l'autre, lo Monde et Speranssa*[3]; videlicet quilibet ludat suum personagium sibi jam traditum, cum pactis sequentibus. Et primo, fuit de pacto inter nos dictos omnes quod quilibet nostrum teneatur et debeat venire, et ad hoc se non reddat difficilem, in die et loco eligendo per dictum dominum Jacobum de Barbona, super hoc electum, ad impetorandum[4] et recordandum ipsam moralitatem; et ille qui non erit in ipso recordio, in loco et termino supra assignandis, solvere debeat unum grossum, pro vice qualibet, aplicandum et exponendum in societate, nisi forcitan talis esset absens. Hoc adjecto, quod si quis nostrum esset recessurus necessario, quod per unam diem ante recordacionem fiendam, postquam fuerit sibi per predictum dominum Jacobum intimatum, habeat suum recessum dicto domino Jacobo, seu societati, manifestare. Item plus, fuit de pacto quod quilibet nostrum se

[1] L'an de l'incarnation 1461, par conséquent 1462.

[2] Draguignan, chef-lieu de préfecture du département du Var.

[3] La Terre et la Fortune, et l'un et l'autre, le Monde et l'Espérance. — Les mots *et l'un e l'autre* semblent devoir se traduire par *ou bien*, ou *autrement dit*.

[4] Sic; *pour apprendre, pour repasser*.

Digitized by Google

promptum reddat, et non difficilem, ad juvandum ad construendum caldaffalscos pro dicta moralitate ludenda, dum necesse fuerit, et requisitus erit per dictum dominum Jacobum; et ad illam ludendum, die propterea eligenda inter nos. Item plus, quod die qua moralitas ipsa ludi debebit, quilibet nostrum intersit, sine excusatione aliquali; nec se habeat absentari, postquam dies ipsa electa fuerit; et hoc sub pena unius scuti pro quolibet illa die deficienti, ut supra aplicandi et exponendi; nisi forcitan talis esset infirmus, vel aliam haberet justam et legitimam excusacionem. Et volunt, casu quo allegaretur per alterum nostrum aliqualis excusacio, quod cognicio illius remittatur totaliter dicto domino Jacobo de Barbona, ipseque habeat cognoscere super hoc, et quilibet stet dicto suo, et pro facto habeatur id quod per ipsum factum et ordinatum fuerit. Hanc autem promissionem cum pactis, etc. Renunciantes, etc. De quibus, etc. Actum Draguinianj, infra appothecam draperie magistri Bertrandi Hellant, que est in platea fori. T. Bressonus Gaudemaris, M. Anthonius Gaufridi, calsaterii de Forojulio. Et ego Flamenqui, etc.

(Arch. départ. du Var, E. 622, fol. lxxx. *Protoc. notarum Honorati Flamenqui, alias Pavesii, not. publ. Tholoni.*)

II

M° nij° lxxxxiij°[1] et die xxiij mensis Marcii, notum sit, etc., quod venerabiles et providi viri dominus Guillelmus Aycardi, clericus beneficiatus Tholoni[2], dominus Ant. Fornerii, cappellanus Tholoni, frater Blasius Dudoni, ordinis Predicatorum, dominus Johannes Marini, filius Petri, magister Ant. de Coreys, appotecarius, magister Gabriel Fornerii, alias Braveti, notarius, magister Dionisius Moteti, sartor, magister Nicholaus Chapucii, aurifaber Tholoni, magister Jac. Progenne, magister Marinus Andree, notarius, magister Symon Calhoni, appotecarius de Areis[3], magister Johannes Stephani, sabaterius de Oliolis[4], magister Honoratus Catellini, de Tholono, et magister Jac. Moteti, pistor Tholoni, volentes et intendentes, Deo duce, ludere in quindena Paschatis proxime venturi quamdam moralitatem nominatam *de l'Amoros et de la filha;* igitur, omnes simul, et quilibet ipsorum, promiserunt sibi interesse et se reperire in recordio, quotienscunque opus fuerit, et requirentur per dictum magister Ant. de Coreis et Gabriellem Braveti, seu alterum ipsorum; sub pena unius grossi pro quolibet, et vice qualibet qua defficient. Item, non defficient in die qua dictum ludum ludere debent, sub pena pro quolibet, et vice qualibet, unius aurj[5], applicandi aliis dicte societatis. Sub obligatione bonorum suorum,

[1] Selon toutes les probabilités, 1494.
[2] Toulon, chef-lieu d'arrondissement du département du Var.
[3] *De Areis*, Hyères, chef-lieu de canton du département du Var.
[4] Ollioules, chef-lieu de canton du département du Var.
[5] *Sic;* il faut lire *unius scuti auri.*

Digitized by Google

etc. Renunciantes, etc. De quibus, etc. Actum Tholoni, in curia episcopali. Testes dominus Guigo Matharoni, vicarius et officialis Tholoni, magister Raynaudus Rodelhati, notarius Tholoni. Et ego Honoratus Pavesii, notarius.

(Arch. départ. du Var, E. 645, f. 25. Protoc. d'Honoré Pavès.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

Copie de sept chartes concernant l'abbaye de Létanche.

Communication de M. Simonnet.

La première de ces pièces est le don de la chapelle de Ranzières à l'abbaye, par Pierre de Brixey, évêque de Toul, de 1165 à 1192.

La seconde, le don de l'alleu de Ranzières à la même abbaye, par Gautier dit Bouchate (sous le sceau de Simon, duc de Lorraine).

La troisième confirme, en 1183, le don de cet alleu et sanctionne une vente de terre et de prés à la maison de Létanche.

La quatrième est le consentement à la cession d'un autre alleu, par Conon de Lonchamps (1176 à 1192).

La cinquième est la donation d'un alleu, à Ranzières encore, par Hugues de Fronville. M. Simonnet établit, au moyen de l'acte suivant où cette donation est citée, que la pièce est de 1165 à 1192. Il est, en effet, scellé par Pierre de Brixey, évêque de Toul.

La septième est datée de 1221 : c'est la fondation par Étienne, avoué de Toul, d'un anniversaire à l'église de Létanche, moyennant deux pièces de terres.

Notre correspondant s'est assuré que ces documents sont inédits; mais il n'en indique pas la provenance et il n'en décrit pas la nature. J'ignore donc si ce sont des copies informes ou des originaux, et, dans le premier cas, à quelle époque remonteraient les transcriptions. Ces renseignements seraient utiles, surtout pour des instruments concernant une période où la diversité des formules et surtout des considérants rend moins aisée parfois la constatation de l'authenticité.

Dans un cartulaire de l'abbaye de Létanche, ces actes interviendraient avec avantage. Isolés comme ils sont, et portant sur des transactions particulières d'un intérêt bien limité, ils offrent cependant, dans les noms des témoins, les moyens de dater d'autres

Digitized by Google

titres du même pays, d'ajouter quelques indications aux origines de quelques familles, et de fixer mieux les temps de plusieurs dignitaires du chapitre de Toul. On retrouve dans dom Calmet quelques-uns d'entre eux. Je relève aussi dans la seconde charte, à la suite de Symon, duc et marquis de Lorraine, Hugo de Bafroimont (Beauffremont), Willelmus de la Ferté, Téod. de Sasurus (de Saussure), Jean d'Attigny, etc.

Les petites notes qui accompagnent chacune des pièces, dégagent brièvement ces indications chronologiques : elles ne pourraient être omises si l'on publiait ces pièces détachées relatives à l'abbaye de femmes qui fut fondée en 1148 à Étanches (*Stannum* ou *Stagnum*), dans les Vosges.

Mais ces documents présentent un intérêt trop limité et trop exclusivement local pour être édités dans la *Revue*.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

PROTESTATION DES HABITANTS DE MOUTIERS EN TARANTAISE ET APPEL AU PAPE CONTRE UNE SENTENCE DE LEUR ÉVÊQUE (1384).

Communication de M. de Saint-Genis, conservateur des hypothèques à Châtellerault.

Indiquons la nature du document avant d'examiner le commentaire qui l'accompagne.

Rodolphe de Chissé, archevêque de Tarantaise, ayant infligé aux syndics de la ville et à vingt-huit bourgeois, par l'entremise du lieutenant de son châtelain, une très-forte amende, pour des motifs qui ne sont pas énoncés, ceux-ci formulent, par-devant notaire, une protestation et interjettent appel devant le pape, la cour romaine et toute juridiction ecclésiastique ou séculière.

C'est un des fréquents épisodes des luttes communales contre l'oppression des seigneurs, plus vives, en général, quand le possesseur du fief est un prélat.

Dans les villes de la Savoie, où l'on comptait plusieurs seigneuries épiscopales, ces combats des communes pour s'affranchir ont été persévérants. Les bourgs étaient loin les uns des autres, les barons fort isolés, le recours au suzerain difficile, les contrées pauvres et le peuple industrieux; d'où il suit qu'avec une extrême ardeur les uns revendiquaient leurs immunités, les autres leurs redevances.

Digitized by Google

Les régions de la haute montagne, particulièrement au pied du Saint-Bernard où sont situées quelques localités qui seules ont conservé, intactes ou à peu près, leurs archives municipales, m'ont révélé sur ce point des faits curieux, tant sur ces sortes de débats que sur la constitution de ces anciennes communes, qui, investies de tous les pouvoirs, étaient de véritables seigneuries plébéiennes.

L'incident de l'archevêché de Tarantaise n'a peut-être, aux yeux de M. de Saint-Genis, qu'une importance relative; mais il a trouvé l'occasion de composer, en trois pages, une notice historique où son *Histoire de la Savoie* est citée quatre fois et qui, étant le but de la communication, ferait le fonds de la publication dont la charte de Moutiers serait le prétexte. On ne peut donc se dispenser d'y regarder.

M. de Saint-Genis commence par rappeler que, dans son *Histoire de la Savoie*, il a attiré toute l'attention des érudits sur les richesses historiques des archives de ce pays. Je suis obligé d'avouer qu'en aucune province elles ne sont aussi pauvres : Turin les a en partie confisquées; la fleur du surplus a été dérobée, et, bien que j'aie indiqué où elle est, avec certitude, on n'a jusqu'ici rien pu faire rentrer.

C'est, dit notre correspondant, une pièce *entre mille* qu'il signale et présente. Il l'a *découverte* en 1868, aux archives municipales, où elle figurait comme papier sans valeur. Cette découverte a dû être d'autant plus facile que, l'année précédente, j'avais exploré ces liasses, bâtonné la cote parasite de l'inventaire et des dossiers, et laissé des instructions pour un inventaire, encore attendu. Je crois devoir ces renseignements au Comité, afin de prouver que les archives de nos villes seraient difficilement, aujourd'hui, l'objet d'autant de trouvailles et de méritoires exhumations que voudraient le faire croire quelques fureteurs trop zélés.

Après l'analyse que j'ai donnée du petit parchemin transcrit par M. de Saint-Genis, et qui se réduit à une protestation contre une amende, on sera surpris de voir l'ensemble de ce travail annoncé sous ce titre pompeux : *Le Suffrage universel en Savoie au moyen âge*. En sous titre est énoncée la protestation des *citoyens*, *délibérée* sur la place publique, *par-devant notaire*, contre les actes *arbitraires* du seigneur archevêque, etc.

Pour justifier ce titre de citoyens, l'auteur expose dans une note que la qualification de *cives* ne se trouve à cette date que pour Aoste, Genève et Moutiers. C'est une erreur; on la rencontre dans plusieurs des vallons supérieurs des Alpes.

Digitized by Google

Résumant dans un exposé très-vif les luttes et ce qu'il appelle les progrès du *tiers état* dans les Alpes, désireux de faire comprendre *l'intensité* de la vie municipale au XIVe siècle, *l'héroïsme* des syndics élus, et de stigmatiser les actes *arbitraires* de l'archevêque, M. de Saint-Genis dresse, contre Rodolphe de Chissé, un réquisitoire aussi virulent que si les choses s'étaient passées hier et qu'il en eût personnellement pâti. Des inculpations fondées peut-être, et relatives à l'acte publié, n'y étant pas puisées, puisque rien ne l'indique, ne sont que des hypothèses.

La passion, fût-elle généreuse et fondée sur des principes respectables, risque de devenir injuste quand elle livre les anciens documents de l'histoire à l'exploitation des partis politiques actuels. M. de Saint-Genis, qui parle de droits légaux, de libertés des citoyens, de légitimes appels à la force, en 1384, et des communes s'administrant elles-mêmes au moyen des élus du peuple, M. de Saint-Genis n'abuse-t-il pas des mots lorsqu'il intitule, sous ce prétexte, son petit factum : *Le Suffrage universel au moyen âge?*

Il aurait dû, tout au moins, expliquer que, dans ces pays d'agriculteurs où chacun habitait sa maison, le droit de suffrage était réparti par feux, et que le chef de chaque famille était seul investi de la mission de concourir à l'élection des syndics [1].

J'ai l'honneur de proposer que l'envoi de M. de Saint-Genis soit classé dans les archives du Comité.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité

COMMUNICATIONS DIVERSES DE M. JOLY, DE M. L'ABBÉ LANDAU ET DE M. LE COMTE DE MELLET.

1° Lettre du 10 avril 1587 sur une assemblée tenue aux Augustins le 5 du même mois. — 2° Extraits du registre de baptême de Cellettes (Loir-et-Cher). — 3° Deux chansons populaires.

M. Joly, correspondant, à Caen, communique une lettre tirée des archives municipales, où un sieur Vandin, procureur-syndic de la ville de Caen à Paris, mande, à la date du 10 avril 1587, des détails sur une assemblée tenue aux Augustins le 5 avril précédent. Dans cette réunion essentiellement politique et populaire, on voit

[1] Voyez sur le suffrage universel au moyen âge, plus haut, p. 448 (Rapport de M. Boutaric).

Digitized by Google

le roi Henri III, prenant lui-même la parole et montant en chaire, — nous allions dire à la tribune, — poser résolument la question de dynastie et de succession à la couronne devant le peuple et ses représentants municipaux, qu'il adjure de soutenir ses droits, ainsi que ceux de la maison de Bourbon.

Ce passage, très-court d'ailleurs, qui complète d'une manière intéressante une mention trop succincte du *Journal de l'Estoile*, nous a paru mériter d'être reproduit dans la *Revue des Sociétés savantes*.

«Monseigneur de Joyeuze partit merquedy de ceste ville et arrive demain à Paris, et moy pars ledict jour à y aller pour y estre lundi. J'ay veu homme d'honneur qui m'a dict que le Roy feist faire dimanche dernier une procession ou estoient tous Messieurs les Princes du sang, court de Parlement, barons et chevalliers et seigneurs, prevost des marchands, gouverneur de ville et aultres; fut aulx Augustins, y estoient aussy les cappitaynes diseniers, centeniers et aultres de la ville de Parys. Où y estants sa Majesté monte en unne chayre, remonstre au peuple les troubles qui sont à present en son royaulme proceder à cauze que Dieu ne luy a permis avoyr lingnée, et que quelques ungs voulloient debattre sa couronne; mais qu'il estoyt encor assez jeune pour en avoir, invitant le peuple prier Dieu luy en voulloir donner; mays que si tant est qu'il n'en aist, qu'il desclaroyt que la maison de Bourbon estoyt la vraye et legitime heritière de la couronne de France, venue de la maison du roy St Loys, et que sy l'on voulloyt arguer le roy de Navarre et aultres de leur religion, qu'il y a Messeigneurs les cardinaulx de Bourbon et de Vendosme, prince de Conty et le conte de Soysons, qui tousjours ont vesqui catholliquement, priant tous ses subjetz les honorer et reverer comme vrays et legitimes heritiers de la Couronne; et sur ce dessent. Et en sa place monte ung maistre des requestes, qui remonstra l'excellence et grandeur de ceste dicte maison de Bourbon, où il fut bien un cart d'heure à ce dire; puis dessent. Et en son lieu monte le docteur qui faisoit le sermon le caresme dernier au Louvre, qui l'exstolla encore fort et feist le sermon. Lundj veit arriver Monseigneur le duc d'Espernon, accompaingnié de six cents chevaulx, et autour de lui estoient viron quatre vingtz gentilshommes et cappitaynes portans la barbe longue à l'exemple dudict Mgr d'Espernon; et y avoyt devant luy dixhuict mulletz de coffres qui deschargerent dans le louvre. Cest tout ce vous puys mander quant à présent, etc.

. . . . . .

et cependant je vous bayze les mains, et prie Dieu, Messieurs, vous donner bonne et heureuse vie. A Rouen, ce vendredy x^e^ apvril 1587.

Vostre tres humble serviteur,

JULIEN VAUDIN.

Digitized by Google

M. l'abbé Landau, aumônier de l'École normale de Blois, a tiré du registre des baptêmes de la paroisse de Cellettes (Loir-et-Cher), 1593-1628, plusieurs extraits dont quelques-uns ne sont pas sans intérêt.

Cette habitude qu'avaient autrefois les prêtres et curés de consigner sur leurs registres, pêle-mêle avec les actes de l'état civil, des événements publics et locaux, ou même des impressions toutes personnelles, a souvent été rappelée. L'éditeur des *Mémoires de Brienne* en a cité de curieux exemples empruntés au journal d'un prêtre de la paroisse Saint-Paul, à l'époque de la Fronde. On y voit figurer, à côté des nouvelles politiques et de ce que nous appellerions aujourd'hui des *faits Paris*, les cadeaux faits au chroniqueur par les dames du quartier, la naissance de deux petits chiens et autres particularités du même genre.

Le curé de Cellettes, Martin Besson, ne se fait pas davantage scrupule de mêler des faits étrangers à ses actes de baptême, mais du moins ses digressions ne sont pas aussi éloignées des choses de la religion. Son registre contient une hymne latine à la Vierge, un Noël, dit *Réveillon*, qui se trouve avec quelques variantes dans la plupart des recueils consacrés à ce genre de compositions, et un *Remède spirituel contre la peste*, à propos duquel l'auteur fournit quelques renseignements assez neufs sur l'invasion de ce fléau dans le Blésois en 1595, dont les historiens locaux, tels que Bodin, Bernier et autres, n'ont pas parlé.

On y voit, par exemple, constater dans de petites paroisses, Sambin, Chouzy-sous-Blois, 80 et jusqu'à 100 décès, et mentionner des mesures énergiques de police sanitaire, parmi lesquelles nous remarquons cette disposition, dont notre correspondant a probablement un peu rajeuni les termes. « Tous les propriétaires des maisons sans privés seront tenus d'en faire faire d'ici à quinze jours, sinon l'autorité saisira les loyers de ces maisons pour les employer à en établir au plus tost. »

Nous proposons de voter des remercîments à M. l'abbé Landau pour sa communication, ainsi que pour les notes intéressantes qu'il y a jointes, et de déposer le tout dans les archives du Comité.

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), rappelle, dans une lettre datée du 19 décembre 1872, qu'il avait envoyé autrefois à la section d'histoire et de philologie une espèce

Digitized by Google

de ballade religieuse chantée en patois périgourdin par un vieux mendiant du département de la Dordogne, « laquelle, dit-il, eut l'honneur de figurer en traduction dans les *Instructions* que M. Ampère publia *sur les chants populaires.* » Ce sont deux pièces du même genre et de même origine qu'il nous communique aujourd'hui. Il les a recueillies dans la Dordogne de la bouche d'une jeune aveugle, et il relève avec raison la piété profonde et naïve, la monotonie un peu triste, un certain décousu dans les idées, qui leur donnent un cachet essentiellement populaire. Il a joint au texte patois une traduction française. On peut regretter qu'il n'ait pas reproduit également la mélodie, qui est, dit-il, triste et monotone comme les paroles.

Il ne nous paraît pas sans intérêt de publier ces deux chansons. La première, l'*Ave Maria de Notre-Dame*, sans avoir rien de particulièrement remarquable, en dehors des caractères généraux que nous venons de signaler, est d'ailleurs fort courte et peut, sans inconvénient, être jointe à celle dont nous allons parler. Celle-ci, intitulée la *Complainte de la muette*, raconte en termes naïfs une de ces apparitions légendaires de la Vierge à une bergère, si fréquemment reproduites en divers lieux et en divers temps. Mais ici le récit se complique de plusieurs circonstances intéressantes, et à l'intérêt du fond se joint celui de la forme, qui est mi-partie de patois et de français. C'est un exemple des transformations successives que le temps apporte dans les chants populaires, alors que le dialecte primitif disparaît en partie devant les envahissements de la langue générale, et que les chanteurs remplacent de préférence les lacunes de la version traditionnelle par des mots de cette langue qui leur est devenue plus familière.

Nous proposons donc de remercier M. le comte de Mellet, qui a eu la main heureuse dans le choix de ses morceaux, et d'imprimer dans la *Revue des Sociétés savantes* les deux chansons par lui communiquées.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Chansons populaires communiquées par M. le comte de Mellet.

« Lorsque, il y a un certain nombre d'années, le Comité des travaux

Digitized by Google

historiques invita ses correspondants à concourir à la formation d'un recueil de chansons populaires, je fis passer à la section d'histoire et de philologie, avec d'autres pièces, une espèce de ballade religieuse chantée en patois périgourdin par un vieux mendiant du département de la Dordogne. Cette chanson eut l'honneur de figurer en traduction dans les instructions que M. Ampère publia sur les chants populaires. Aujourd'hui, j'arrive de la Dordogne, et je fais passer sous les yeux de la section d'histoire et de philologie deux chansons patoises chantées par une jeune aveugle de ce pays. Je les crois dignes ou à peu près de figurer à côté de celle du vieux mendiant. On remarquera que toutes deux sont empreintes d'un cachet de piété vive et naïve. Les idées ont bien une sorte de décousu, et la seconde pièce est un amalgame de phrases françaises ou patoises. Le chant de ces prières ou de ces pieux récits est, en général, doux et monotone, sans manquer d'un certain agrément. Je donne le texte original en patois d'abord, dans cette réminiscence de la langue romane du temps jadis, et je le fais suivre de la traduction française à peu près littérale.

PREMIÈRE CHANSON.

Ave Maria dé Notro Damo.
Prèné moun cor, sauva moun amo.
Quan ser vengué l'ouru de miunè,
Què notrè boun Diou naquè,
Troubarem la napo boutado
Per receibrè la sento hostio sacrado.
Bien fovem et bien disem,
Servirem notré boun Diou fidélomen.
N'ei pu tem d'en répenti,
Quon l'amo dou cor diou parti.
Quon l'amo dou cor partiro,
L'angè dou céo lo conduiro.

Ave Maria de Notre-Dame.
Prenez mon corps, sauvez mon âme.
Quand sera venue l'heure de minuit,
Où naquit notre bon Dieu,
Nous trouverons la nappe mise
Pour recevoir la sainte hostie sacrée,
En bien faisant et bien disant,

Digitized by Google

Nous servirons notre bon Dieu fidèlement.
Il n'est plus temps de s'en repentir,
Quand l'âme du corps doit partir.
Quand l'âme du corps partira,
L'ange du ciel la conduira.

DEUXIÈME CHANSON.

Complainte de la Muette.

Qui vo ovi musetto, pitis è grands,
D'uno fillo qu'eï mudo parmi les champs?
Soun però è so mero la renvoye aux champs
Garda sa barbinetto, ses agneaux blancs.
Vaï garda sas ouveïllas du loun d'un prat;
Y vaï uno zoino damo dir soun troupeau.
Se parut uno damo dir soun troupeau,
Què touzour li domando tom bel agneau.
Nenni, certa, madamo : soun pas à moi :
Fau zou dirè à moun pèro si zou voudro.
Allez-y donc, ma fille, belle Isabeau :
Parlez à votre père de ses agneaux.
Allez-y donc, ma fille, sans crainte du loup :
Je garderai la troupe aussi bien que vous.
Bonsoir, père et mère, vous soit donné :
S'est paru une dame dans mon troupeau
Qui touzour mè domando tam bel agneau.
Soun pèro è so mèro fort étonnés
So beï lour fillo mudo si bien parler.
Allez-y donc, ma fille, belle Isabeau :
Soun tou à soun serviço tout le troupeau.
Ello viro è torno dirè à son troupeau :
Trobo la zoïno damo din soun château.
Què vo di votro pèro de cet agneau?
Moun pèro vou fa dirè de cet agneau
Qu'i ou eï votrè serviço zusqu'au plus beau.
O! parez-moi, ma fillo, votre main;
J'écrirai uno lettro à votre souverain.
Nè yo ni clar ni pètre quà pénè aveï :
Non! ma toun rong d'evêque, toun souverain.
Mais la pauvre fille, elle s'en va.
Adieu. La Sento Vierzo l'o saluda.
N'y aï pio dir so mo dresso zoun mou d'eïcri.
S'en vaï rendrè visito à Jésus-Christ.

Digitized by Google

Qui veut entendre musette, petits et grands, d'une fille qui est muette parmi les champs?

Son père et sa mère la renvoient aux champs garder ses brebis et ses agneaux blancs.

Elle va garder ses brebis le long d'un pré : une jeune dame s'approche de son troupeau.

Dans son troupeau parut une dame, qui toujours lui demande un bel agneau.

Non, certes, madame, ils ne sont pas à moi : il faut demander à mon père s'il consent à vous le donner.

Allez-y donc, ma fille, belle Isabeau; parlez à votre père de ses agneaux.

Allez-y donc, ma fille, sans crainte du loup : je garderai le troupeau aussi bien que vous.

Bonsoir, père et mère, vous soit donné : il a paru dans mon troupeau une dame qui toujours me demande un bel agneau.

Le père et la mère sont fort étonnés de savoir que leur fille muette parle si bien.

Allez-y donc, ma fille, belle Isabeau : tout le troupeau est au service de cette dame.

Elle tourne et s'en va retrouver le troupeau : elle trouve la jeune dame dans son château.

Que vous a dit votre père de cet agneau? Mon père vous fait dire qu'il est à votre service, même le plus beau.

Oh! donnez-moi, ma fille, votre main; j'y écrirai une lettre à votre souverain.

Il n'y aura ni clerc ni prêtre qui la puisse lire; non! mais ton souverain, qui a rang d'évêque.

La pauvre fille s'en va. Adieu! La Sainte Vierge l'a saluée.

Elle regarde dans sa main droite ce mot qui y est écrit. Elle s'en va rendre visite à Jésus-Christ.

Pour copie conforme :

Comte de Mellet.

Rapport sur une lettre du pape Jean XXII à Philippe VI de Valois.

Communication de M. Charvet, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard).

M. Charvet, président de la Société scientifique et littéraire d'Alais, nous a communiqué un document qui offre le plus sérieux intérêt. C'est une lettre du pape Jean XXII, notifiant au roi de France, Philippe VI de Valois, le choix qu'il a fait de Guiraud de

Digitized by Google

Languissel, évêque d'Apt, pour occuper le siége de Nîmes, vacant par la mort de l'évêque Bernard IV. Cette lettre est datée du 4e jour des ides d'avril, de la quinzième année du pontificat de Jean XXII; ce qui répond au 10 avril 1331. Notre correspondant l'a retrouvée d'une manière tout à fait imprévue : elle formait la couverture d'un registre de censives féodales, qui fait aujourd'hui partie des archives de la commune de Remolins. Il est heureux que, après avoir reçu un tel emploi, elle ait été sauvée de la destruction; car elle jette quelque jour sur plusieurs faits qui sont mal connus ou même qui ne le sont pas.

D'abord, elle nous apprend ce que nous ignorions, que l'évêque Bernard IV était mort en Italie, *in Italiæ partibus diem clausit supremum*, comme le suppose Ménard, dans son *Histoire de Nîmes*, t. II, p. 39, sans en fournir la preuve. On savait seulement que Bernard IV, dès l'année qui suivit son avénement à l'épiscopat, avait accompagné en Lombardie le cardinal Bertrand, légat du Saint-Siége, et qu'il s'y était employé seulement à la réduction des rebelles.

En second lieu, il n'est pas sans intérêt de constater, comme on pouvait le faire d'ailleurs, dans d'autres actes de Jean XXII, combien ce vieux pape, vigilant malgré son grand âge, était jaloux de sa prérogative. Il fait connaître qu'il s'était réservé le choix du successeur de l'évêque Bernard : *provisionem ejusdem ecclesie ea vice dispositioni nostre duximus reservandam;* il casse en conséquence toute élection qui, en connaissance de cause ou par ignorance, aurait été faite contrairement à la volonté du Saint-Siége : *decernendo ex tunc invitum et inane, si secus super hoc per quoscunque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingeret attemptari.* Il annonce enfin le choix qu'il a fait en vertu de son autorité apostolique, après avis de son conseil.

En troisième lieu, le document que nous analysons fixe les doutes qui pouvaient subsister sur le nom de l'élu. Il se nommait, non pas Girard, comme écrivent les auteurs du *Gallia christiana*, tome VI, colonne 449, mais Guiraud, comme Ménard l'a soutenu en s'appuyant sur des documents irrécusables (*Hist. de Nîmes*, t. II, p. 61 et 62). Guiraud descendait de la famille des Languissel, à qui appartenait le fief de ce nom, à peu de distance de Nîmes. Un de ses oncles, Bertrand de Languissel, était mort évêque de cette ville après un épiscopat de quarante-quatre ans; deux autres avaient occupé les siéges d'Arles et d'Avignon.

Digitized by Google

Mais, au jour où il fut choisi par le pape pour gouverner à son tour l'église de Nîmes, quelle était la situation hiérarchique du nouvel évêque? Les auteurs du *Gallia christiana* se taisent; Ménard affirme qu'il était archidiacre de Corbières au diocèse de Narbonne. La bulle de Jean XXII rectifie cette assertion du savant historien en nous informant que Guiraud de Languissel était évêque d'Apt, *in eum tunc Aptensem episcopum convertimus aciem nostre mentis.*

Mais, si ce témoignage révèle un fait resté ignoré jusqu'ici, il ne laisse pas de causer un certain embarras, lorsqu'il s'agit de marquer la place de Guiraud de Languissel dans la série des évêques d'Apt. Les Bénédictins ont signalé la confusion que présente l'histoire de l'église d'Apt dans les deux années qui suivirent la mort de l'évêque Raymond, décédé, d'après un ancien nécrologe, à la fin du mois de janvier 1330. Durant cette période, on ne compte pas moins de quatre prélats qui sont cités comme ayant occupé le siége épiscopal. Guiraud figure dans le nombre, et c'est le 18 décembre 1330 qu'il aurait été élu par le chapitre; mais on ajoute qu'il fut transféré au siége de Périgueux (*Gallia christiana*, t. I, col. 362 et 363); ce qui est faux, comme on vient de le voir. Aussi, après l'avoir nommé à son rang supposé comme évêque de Périgueux (*Gallia christiana*, t. II, col. 1477), les Bénédictins avouent qu'ils ne savent rien de plus sur son compte : *De eo nihil amplius.* Cependant nous ne croyons pas que la confusion que nous venons de signaler, d'après une autorité assurément très-grave, soit inextricable. En acceptant comme exactes les dates fournies par les Bénédictins, on pourrait, il semble, tout concilier, en reconstituant, ainsi qu'il suit, la série des successeurs de l'évêque Raymond au siége d'Apt : Février 1330, Géraldus. — 18 décembre 1330, Guiraudus. — Juin 1331, Bertrandus. — Postérieurement au 7 août 1331 et avant le 7 août 1332, Guillelmus Asterius. — Ce sont, il est vrai, beaucoup de noms pour un seul diocèse dans un court espace de temps; mais, 1° ces noms, qui figurent dans des documents authentiques, ne sauraient être écartés pour le seul motif de leur multiplicité; 2° il est permis de supposer que certains choix ont été faits par le chapitre et d'autres par le pape; et la supposition que de pareils conflits se soient produits est confirmée par le soin même avec lequel Jean XXII, dans l'acte qui est sous nos yeux, défend la prérogative du Saint-Siége.

En terminant, Jean XXII arrive à ce qui fait l'objet même de

Digitized by Google

sa lettre à Philippe de Valois; il recommande le nouvel évêque de Nîmes à la bienveillance et à la protection du prince.

Tel est le document qui nous a été transmis par M. Charvet. Nous avons cru devoir l'analyser avec quelque détail, afin de mettre en relief les indications utiles pour l'histoire ecclésiastique qui peuvent y être puisées. Comme d'ailleurs il paraît être inédit, nous avons l'honneur de proposer qu'à raison de l'intérêt qu'il offre, bien plus encore qu'à cause de son peu d'étendue, il soit inséré textuellement dans la *Revue des Sociétés savantes*, et que des remercîments soient adressés à M. Charvet.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Lettres par lesquelles le pape Jean XXII recommande à Philippe de Valois Guiraud de Languissel, évêque d'Apt, appelé par le Saint-Siége à l'évêché de Nîmes.

IV des ides d'avril (10 avril) 1331.

Johannes, episcopus, servus servorum Dei. Carissimo in Christo filio Philippo, regi Francie illustri, salutem et apostolicam benedictionem.

Divinæ gratia majestatis acquiritur, si ministris ejus, et hiis precipue qui pontificali sunt prediti dignitate, pro ipsius reverentia condignus honor impenditur et favor necessarius exhibetur. Sane pridem ecclesia Nemausensis per obitum bone memorie Bernardi, episcopi Nemausensis, qui in Italie partibus diem clausit extremum, pastoris solacio destituta, nos hujus modi vacatione ipsius ecclesie fide dignis relatibus intellecta, cupientes eidem ecclesie, per apostolice sedis providentiam, ydoneam approbatamque presidere personam, provisionem ejusdem ecclesie ea vice dispositioni nostre duximus reservandam, decernendo ex tunc irritum et inane, si secus super hoc per quoscunque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingeret attemptari. Ac postmodum de ipsius ordinatione celeri, de qua nullus preter nos, post reservationem et decretum hujusmodi, se intromittere poterat, reservatione et decreto predictis obstantibus, ne ipsa ecclesia longe vacationis subjaceret incomodis, solicite cogitantes post deliberationem quam de preficiendo eidem ecclesie personam valentem ac etiam fructuosam, cujus industria prefata ecclesia in suis valeret conservari juribus ac etiam adaugeri, cum fratribus nostris habuimus diligentem, demum consideratis muneribus gratiarum quibus Dominus, largitor earum, personam venerabilis fratris nostri Guiraldi, episcopi Nemausensis, multipliciter illustravit; in eum, tunc Aptensem episcopum, convertimus aciem nostre mentis. Intendentes igitur tam gregi Dominico quam eidem Nemau-

Digitized by Google

sensi ecclesie salubriter providere, ac sperantes quod idem Guiraldus episcopus, qui Aptensi ecclesie laudabiliter prefuit, eandem Nemausensem ecclesiam, divina sibi propitiante clementia, salubriter et utiliter gubernabit, ipsum a vinculo quo idem Aptensi ecclesie cui tunc preerat tenebatur, de dictorum fratrum concilio et apostolice potestatis plenitudine absolventes, eundem ad predictam Nemausensem ecclesiam transtulimus, ipsumque illi prefecimus in episcopum et pastorem, curam et administrationem ejusdem Nemausensis ecclesie sibi plenarie committendo sibique liberam tribuendo licentiam ad eandem Nemausensem ecclesiam transeundi; firma spe fiduciaque conceptis quod prefata Nemausensis ecclesia, sibi celesti gratia suffragante, per sue provide circumspectionis industriam et providentiam circumspectam defendetur a noxiis et preservabitur etiam ab adversis, ac in spiritualibus et temporalibus, auctore Domino, gratis proficiet incrementis. Quocirca serenitatem regiam rogamus et hortamur attente quatinus eundem episcopum et ecclesiam sibi commissam, ob reverentiam apostolice sedis et nostram, habens propentius commendatos te sibi reddas in regio favore munificum et in cuntis (*sic*) opportunitatibus gratiosum. Ita quod idem episcopus, tue celsitudinis fultus auxilio, in commissa sibi cura pastoralis officii possit assidue, Deo propitio, prosperari, ac tibi exinde a Deo perennis (*sic*) in te premium rependatur, et a nobis condigna proveniat actio gratiarum. Datum Avinione, iiij idus Aprilis, pontificatus nostri anno quinto decimo.

Pour copie conforme :

CHARVET,

Président de la Société scientifique
et littéraire d'Alais.

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. DE SAINT-GENIS.

1° Manifeste du parti français en 1405, adressé par Christine de Pisan à Isabeau de Bavière.

Le texte est tiré d'un manuscrit appartenant à M. Arnaudeau, maire de Châtellerault (Vienne). Un autre texte, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, contient des variantes que M. de Saint-Genis a constatées d'une manière générale, sans toutefois en faire le relevé.

Ce document a pour objet de développer cette pensée par laquelle il se termine : «Dureté toujours a mené les grans à piteuse fortune, et oncques la honte fut pour les benins.»

Nous pensons que, malgré son incontestable valeur, il suffit pour

Digitized by Google

le moment de le signaler; une publication isolée lui ferait perdre de son intérêt, et sa véritable place est dans un choix des œuvres de Christine de Pisan, ou parmi les pièces justificatives d'un ouvrage historique.

2° Paraphrase satirique du *Pater*, écrite de 1450 à 1480 par un moine de l'abbaye de Sixt-en-Faucigny.

Cette pièce, qui porte ce titre expressif : *Sensuyt le Patenostre du commun peuple sellon le temps qui court*, est l'expression populaire de faits analogues à ceux qui ont motivé le manifeste de Christine de Pisan. C'est un spécimen utile à recueillir d'un genre de satire assez rare. Son peu d'étendue (102 vers) en rendrait la publication facile dans la *Revue*.

Il serait à propos de l'accompagner d'une notice de quelques lignes pour en faire connaître l'origine et apprécier la portée. On n'aurait qu'à choisir parmi les indications réunies par M. de Saint-Genis dans son excellent mémoire, que nous ne quitterons pas sans en transcrire un passage :

«Les chansons, complaintes et légendes, fort nombreuses dans les Alpes et surtout dans les vallées populeuses de l'Arc, de l'Isère et de l'Arve, n'ont jamais été recueillies. On y trouverait des trésors pour la peinture des mœurs, le tour d'esprit et les audaces de la satire populaire. Presque toutes se terminent par un proverbe, une raillerie ou une prière.»

Il nous a paru indispensable de signaler au plus tôt au Comité, et tout particulièrement à ceux de nos confrères qui s'occupent de chants populaires, cet important, mais trop sommaire témoignage.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoire sur une paraphrase satirique du *Pater* écrite de 1450 à 1480.

J'ai eu l'honneur d'adresser au Comité un manifeste du parti français en 1405, rédigé dans le dessein de réunir des adhérents et de donner une forme aux doléances des bourgeois et manants des provinces du centre et du nord, pillées par les bandes des princes ennemis. Mais ce manifeste, écrit par la plume adroite et discrète de Christine de Pisan, adressé à la reine Isabeau, qui n'aimait pas les conseils, présenté par le comte de Nevers, qui ne voulait pas

Digitized by Google

heurter trop rudement à l'huis, selon ses propres paroles, n'est que l'expression modérée de plaintes atténuées par l'esprit de cour. Nul doute qu'un moine, un paysan ou un bourgeois n'eût apprécié la situation avec des ménagements moins excessifs, et n'eût trouvé, pour juger la conduite de sa reine, les calculs des princes et les malheurs du pays, des accents plus émus, une éloquence plus vigoureuse. L'âpreté du langage sied bien à qui parle au nom du péril public.

C'est à titre de comparaison que je soumets aujourd'hui à la bienveillante attention du Comité un second manifeste, une autre doléance sur les misères du temps; mais ce cri de douleur n'est pas le chant cadencé d'un poëte de cour; ses traits sont vifs, son style rude comme sa pensée, et la rime n'y déguise point l'amertume.

Ce document, négligemment écrit sur le pli du parchemin qui recouvrait un psautier de l'abbaye de Sixt en Faucigny, n'est autre chose qu'une paraphrase satirique du *Pater*. Le caractère de l'écriture, le style, à défaut d'indices plus précis, lui assignent une date entre 1450 et 1480 tout au plus.

Le titre est expressif : *Sensuyt le Patenostre du commun peuple sellon le temps qui court.* Chaque strophe, de sept ou huit vers, à rimes fort inégales, commence et finit par un mot ou deux du *Pater;* quelques-unes sont aussi piquantes par l'idée que par l'expression.

Les chansons, complaintes et légendes, fort nombreuses dans les Alpes, et surtout dans les vallées populeuses de l'Arc, de l'Isère, de l'Arve, n'ont jamais été recueillies. On y trouverait des trésors pour la peinture des mœurs, le tour d'esprit et les audaces de la satire populaire. Presque toutes se terminent par un proverbe, une raillerie ou une prière. En collectionnant des matériaux pour mon *Histoire de Savoie*, de 1860 à 1870, j'ai rencontré une quantité de pièces éparses dont chacune exigerait une étude spéciale et approfondie au double point de vue de la linguistique et de l'histoire sociale[1]. Le parchemin que je signale à l'attention du Comité fait aujourd'hui partie de la collection des autographes savoyards de M. Faga, chez M. le marquis de Costa de Beauregard, à Chambéry.

L'abbaye de Sixt, couvent de religieux Augustins réguliers que réforma saint François de Sales, était située dans l'une des plus hautes et des plus profondes vallées des Alpes occidentales. Jus-

[1] *Histoire de Savoie*, t. II, p. 42, et t. III, p. 471.

Digitized by Google

qu'au XIIe siècle, ce *désert* (comme on appelle ces hautes vallées dans les cartulaires de Savoie) ne demeura hanté que par les bêtes fauves; le torrent du Giffre, l'un des plus bondissants et des plus bruyants du Faucigny, le traversait en le dévastant. Vers 1144, Ponce de Faucigny, chanoine de l'abbaye d'Abondance, et frère des seigneurs de ce pays, Ardutius et Aymon, obtint la concession du désert de Sixt (haies, clôtures d'arbres). Il y bâtit un couvent et y appela, pour la culture, des paysans du nord du lac Léman, qualifiés d'*Alamanni* dans les vieilles chartes, et qui fondèrent les trois villages actuels de la vallée. Le patois des montagnards de Sixt dénote une origine saxonne; les mots *chansons sizerettes* s'orthographient et se prononcent *thanphons hijerettes.* Les chansons populaires de Jean du Croz en sont un type très-curieux et très-fin.

Il ne reste du couvent que quelques débris et le sceau de Ponce, représentant une madone assise, couronnée, *filant avec un fuseau;* la légende porte : *Ecce ancilla domini de Siz.*

Tel est le paysage où fut écrit ce *Pater* satirique, par quelque moine du bas pays, qu'il vînt des bords du Rhône ou des plaines bourguignonnes, car le français correct des strophes ne permet pas de supposer qu'il fût né sur ce revers sauvage des Alpes, il aurait écrit en patois ou en latin.

Deux noms sont signés au bas du parchemin : d'abord *fratre Montferrato*, en gothique (le texte en cursive vulgaire), et plus bas *Péronne de Silignin* (*vel* Siligniac). Faut-il croire que cette œuvre originale fut composée en commun, et qu'elle naquit de la collaboration de deux moines lettrés et aigris? Ou bien la signature de Péronne de Silignin n'est-elle que la prise de possession du psautier par un nouveau propriétaire? Il est difficile de le prouver.

Voici le texte du document; j'en ai respecté scrupuleusement l'orthographe :

Sensuyt le Patenostre du commun peuple sellon le temps qui court.

Pater noster que ferons nous
Entre nous povre laboureux?
Nous portons tous dessus nous
Ces prestzes gentys jeunes et vieux;
Et puys après qui ont tot pryns
Nous sumes povre sufferteux
En ver toy *qui es in cœlis.*

Digitized by Google

Sanctificetur le villain;
Si grognie ilz sera batu,
Et si demande à nul le sien,
Par procex ilz sera vancu,
Et sy sera ansy coplus
Incontinan mys hors raysons
En meprisans *nomen tuum.*

Adveniat in adjutoire;
Ilz nous mettrons trestouz a fin.
Sans contredire ilz les fault croyre
Ou nous serons soyr et matin
Appelé faulx villan matins.
Si Dieu ny mest provision,
Ilz nous mettront trestouz dehors,
Trestouz hors de *regnum tuum.*

Fiat doncques nostre priere,
Quelle soy a Dieu agréable
En la forme et la maniere,
Quelle soy a tous agcebtable.
Cest une chose détestable
De voyr le monde ainsy quilz lest.
Ceuy quil dust estre raysonable
Sont contre *voluntas tua.*

Sicut nos povres creatures
En gardant les vaches et porceaux
En grande labeur et grand froydure
En ce monde sans nul conford;
Mays se dient ilz ce gentil corps
Quil arons de tous les bons loz,
Si dient ilz qui a leur povoyer
Iront de terra *in cœlo.*

Et in terra na prenant damour,
De leaulté ne de fiance,
Les maistres et les signiour
Rongent notre substance,
Encores eussons nous patience;
Mays ilz nous butent hors rayson
Et si non prenant de suffizance
De nous hoste *panem nostrum.*

Digitized by Google

Quotidianum a grand poëne
Porrons chascun jour avoyer
Sans grand labeur quotidienne
Chescun sen peu apercevoyer.
Cest grand pytié de nous voyer,
Nous ne manjons du pain bis.
Se cryent ilz a leur povoyer
Toujours aprez nous *da nobis.*

Hodie nos fol gentilatre
Sont tellement entrecuydez
Quol semble à le sesbattre
En ver ces povres laboureux.
Si Dieu nestoy si haulx lougé
Au Réaume de Paradis,
Ilz luy dirient sans plus tarder
Va hors *et dimitte nobis.*

Debita nostra sont si grands
Quil nya gabelle ne mise
Pour renoster petits et grands
Et sur toute chose acquise,
Et si ne sçavons por quel guise
Vivre dessus ne dessoubs,
Ce tout pour eux et pour leglise.
Nul ny peut riens *sicut et nos.*

Dimittimus dessus nous fere
Mettre grandes impositions,
Ou nous aurons toujours la guerre
Tout en brieve conclusion;
Si nous avons riens quil soit bon,
Tantost le conseil sera prys
Pour en fayre vendition
Per *debitoribus nostris.*

Et ne nos navons prenant de biens.
Si nous navons de quoy payer
Tout en brieve conclusion,
En nous fault excumuniez,
Ou nostre cas est publiez
Pour devant ces advocas;
Ce nous navons de quoy payer,
Cest tout, in prison *inducas.*

Digitized by Google

In tentationem nous fault
Nostre vie terminer
Sans rien pouvoyer ne hault ne bas
De nostre labeur labouré.
Nous somes nuy et jour mys hors
Pour tous estaz minus et gros,
Et nul per nous veult travalier,
Sed libera nos a malo.

Et portan, trez glorieux Père,
Humblement nous te supplions,
Pour la grande douleur amere
De ta benoyte passion,
Que tu aye compassion
De tous ces povres laboureux,
Quilz puissent avoyer mansion
Avecques toy la hault ex cielx.
Amen.

VICTOR DE SAINT-GENIS,

Conservateur des hypothèques à Châtellerault.

DOCUMENT RELATIF À PIERRE ET À THOMAS CORNEILLE.

Communication de M. Charles de Beaurepaire.

M. Charles de Baurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure et correspondant du ministère de l'Instruction publique, a pris, depuis longtemps, le soin de signaler à l'attention des nombreux admirateurs du grand Corneille les documents qui peuvent contribuer à faire connaître sa famille, sa situation pécuniaire, et à dissiper les obscurités que présentent encore certains points de sa biographie.

Lorsque nous avons publié les *œuvres* de ce poëte, nous avons beaucoup profité des recherches de notre savant confrère, qui nous a obligeamment signalé, entre autres pièces, un aveu, jusqu'alors inédit, des biens que Pierre Corneille tenait, tant en son nom qu'au nom de Thomas, son frère, alors mineur, de « MM. Abbé et Convent de l'abbaye et baronnie de Saint-Ouen. » Le document que M. de Beaurepaire vient de présenter au Comité est tout à fait du

Digitized by Google

même genre. C'est un « aveu des biens tenus du Roi, à cause de sa châtellenie et vicomté d'Andely, par Pierre et Thomas Corneille, pour servir à la confection du nouveau terrier du domaine du Roi, 13 décembre 1681. »

Cet acte et les notes très-courtes et très-précises qui l'accompagnent peuvent fournir un assez grand nombre de renseignements utiles. L'endroit habité par Corneille, dans les derniers temps de sa vie, s'y trouve fort exactement précisé. M. Taschereau avait constaté, à l'aide d'une procuration du mois d'août 1675, que, contrairement à l'opinion généralement reçue, Pierre Corneille était logé, à cette époque, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, et qu'il n'était pas encore venu s'établir rue d'Argenteuil; j'avais montré, à l'aide d'une *Liste de Messieurs de l'Académie françoise*, pour 1676, qu'il n'avait pas cessé, jusqu'au commencement de cette année, de demeurer au même endroit; mais l'acte que vient de nous communiquer M. de Beaurepaire prolonge singulièrement ce séjour de Pierre Corneille dans la rue de Cléry, et nous prouve qu'il l'habitait encore à la fin de 1681, c'est-à-dire moins de trois ans avant son décès. Il nous apprend en outre un fait beaucoup plus intéressant, c'est qu'à Paris, rue de Cléry, comme à Rouen, rue de la Pie, conformément à une douce et touchante habitude, les deux Corneille demeuraient ensemble.

Je conclus en proposant au Comité de remercier M. de Beaurepaire de son intéressante communication, et de la publier *in extenso* dans la *Revue*. Elle n'est pas fort longue, et il y a toujours intérêt à ne point tronquer les documents de ce genre.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Aveu des biens tenus du Roi, à cause de sa châtellenie et vicomté d'Andely, par Pierre et Thomas Corneille, pour servir à la confection du nouveau terrier du domaine du Roi. (13 décembre 1681.)

Je Denis Amette, marchand, demeurant au Grand Andely, tiens et advoue tenir du Roy nostre sire, à cause de sa chastelnye et vicomté d'Andely, pour et ou nom et comme porteur de procuration de Pierre et de Thomas Corneille, escuiers, demeurants à Paris, ayant espouzé damoiselles Marie et Marguerite de Lamperiere, filles et héritières de Mahieu de Lamperiere,

Digitized by Google

escuyer du Roy, lieutenant particulier au siége présidial d'Andely[1], passée devant Aumont et Tornion, notaires au Chastelet de Paris, le vingt-troisième jour de mars mil six cens soixante dix-neuf, les héritages qui ensuivent :

Premièrement, une maison de fond en comble, de pierre de taille et couverture d'ardoise, lieu, maison et esdiffice, cour, jardin et masure, assize au Grand Andely, bornée d'un costé maistre George Tierce, président en l'eslection, la veufve Thomas Baur et autres, d'autre costé Nicolas Chaunni[2] et autres, d'un bout les remparts de la ville et d'autre bout le marché, acquise par ledit sieur de Lamperiere de maistre Georges Tournebus, par contract passé au tabellionage d'Andely, le vingt-huitiesme jour de septembre mil six cens vingt-deux[3].

Item une maison et masure assize au hameau des Planches, paroisse de Notre-Dame d'Andely, bornée d'un costé la rivière de Gambon, d'autre costé le chemin de la ditte rivière, d'un bout Pierre Le Febure et d'autre bout Pierre Hamellin.

Item neuf acres et demye de terre labourable ou environ, scize au dit hameau des Planches, bornée d'un costé le chemin et ce douvere (?), d'un bout le chemin de Mantelle et d'autre bout les sieurs du chapitre d'Andely.

Item trois vergées de terre labourable ou environ, scizes au dit lieu des Planches au dessus de la dite maison, bornée d'un costé Charles Thiberge, d'autre costé les dits sieurs du chapistre, d'un bout le chemin et d'autre bout la sente qui mène à Bourgoult.

Item sept vergées de terre labourable, assizes au dit lieu, bornées d'un costé le dit Thiberge, d'autre costé les dits sieurs du chapistre, d'un bout le chemin de Bourgoult, d'autre bout les jardins des Planches.

Item une acre de terre labourable, assize au dit lieu, triége de la Gouiere, bornée d'un costé la rivière de Gambon, d'autre costé le chemin de Bourgoult, d'un bout les dits sieurs du chapistre, et d'autre bout les héritiers du sieur Le Pelletier, lieutenant.

Item demye acre de terre labourable ou environ, assize au dit lieu, triége des Carrières, bornée d'un costé les héritiers du sieur Le Pelletier, d'autre costé Robert Catherine, d'un bout le nommé Gasconnet, et d'autre bout le chemin d'Arquency.

[1] Nommé à cette charge par Henri de Savoie, duc de Genevois, comte de Genève et de Gisors, 10 mars 1613. Les lettres du Roi qui confirment cette nomination sont du 15 mars 1613. Mathieu de Lampérière remplaçait son beau-père Georges Tournebus.

[2] Ou Chauvin.

[3] Ce contrat est déposé aux archives de l'hôtel de ville des Andelys, série M. Tournebus, dans cet acte, prend le titre de noble homme, ci-devant lieutenant particulier au siége présidial d'Andely. (Renseignement fourni par M. Ch. Legay, vice-président du tribunal civil de Rouen.)

Digitized by Google

Item une vergée de terre labourable ou environ, assize au dit lieu des Planches, bornée d'un costé et d'un bout les héritiers de maistre Anthoine Dailly, conseiller, d'autre costé les représentans Noel Hammelin, et d'autre bout le chemin qui mène au mont de Feuquerolle.

Item demye acre de terre labourable, scize à la vallée de Mantelle, hameau de Nostre-Dame d'Andely, bornée d'un costé Martin Le Riche, d'autre costé et d'un bout Guilaume Hamelin, et d'autre bout (en blanc).

Item demye acre de terre labourable, assize à la ditte vallée, bornée d'un costé Martin Le Riche, d'autre costé le cours de la ravine, d'un bout le sieur du Saussay, conseiller, et d'autre bout Guillaume Hamelin.

Item six acres de terre labourable ou environ, assizes au dit lieu, triége de la Vignette, bornées d'un costé Charles Le Roux, seigneur de Villers, d'autre costé le sieur du Saussay, d'un bout le sieur de Grougny, et d'autre bout le chapelain de la chapelle de Notre-Dame d'Andely.

Item trois vergéez d'isle, assizes à Vezillon en l'isle du Trait, bornées d'un costé et d'un bout le sieur de Longuemare, d'autre costé et d'autre maistre Nicolas Ladvenant, procureur du Roy aux eaues et forests d'Andely et Vernon.

Les dites maisons et terre des Planches, avec la dite pièce d'isle, escheubes aux dits sieurs de Corneille, à cause des dittes dames leurs femmes, par le décès de maistre George Tournebus, conseiller du Roy, lieutenant particulier au siége présidial d'Andely, et de dame Marguerite Tisserent, ayeul et ayeulle des dittes dames de Lamperiere, suivant les partages faits avec Me Philippe Thoue, maistre Mahieu de Lamperiere et Robert Duval, le vingtieme octobre mil six cents vingt-quatre.

Item vingt-cinq acres de bois faisant partie du bois du Parc, bornées d'un costé le sieur du Parc, d'autre costé la coste du Parc, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Rolland Duval, sieur de Sainte Marc.

Item cinq acres et demye de terre labourable en six pieces, assizes au hameau de Paix, la première contenant deux acres ou environ, au triége du Vivier, bornée d'un costé Pierre Fouet, d'autre costé plusieurs, d'un bout les représentans de Nicolas de la Place, et d'autre bout le chemin; la seconde, contenant une vergée et demye, au triége de Cambabo, bornée d'un costé le chemin qui va à Frene, d'autre costé plusieurs, d'un bout le chemin et d'autre bout plusieurs; la troisiesme, contenant demy acre ou environ, au triége du Val-l'Évesque, bornée d'un costé et d'un bout Jean Le Mettais l'aisné, d'autre costé plusieurs, et d'autre bout (en blanc); la quatriesme, contenant une vergée au dit lieu, triége de (en blanc), bornée d'un costé la damoiselle Bigault, d'autre costé plusieurs, d'un bout les héritiers de Jean Trabouillet et d'autre bout les représentans Nicollas Le Mettais; la cinquiesme contenant une acre et demye ou environ, au triége de Rougemont, bornée d'un costé maistre Louis Desmoullins, advocat, d'autre costé Nicollas Fouet, d'un bout le sieur de Pienne et d'autre bout plusieurs; la

Digitized by Google

sixiesme, contenant trente perches ou environ, au triége des Valettes, bornée d'un costé maistre Anthoine Fouet, d'autre costé Jean Lesueur, d'un bout le chemin et d'autre bout Charles Lesueur.

Item une vergée et demye de terre, scize à Mantelle, hameau du Grand Andely, bornée d'un costé et d'un bout le sieur du Saussay, conseiller au parlement, d'autre costé le sieur Le Roux, seigneur de Villers, et d'autre bout le chemin.

Item une vergée et demye de terre labourable, assize au hameau d'Andely, triége du Bucayer, bornée d'un costé maistre François Queudray, prestre, d'autre costé le sieur Paulmier, d'un bout le sieur de Villers et d'autre bout les dames Ursulines d'Andely.

Item une autre piece de terre labourable, assize au mesme triége, contenant une vergée et demie, bornée d'un costé le sieur de Saussay, d'autre costé Anthoine Le Tellier, d'un bout la terre de la Prieure Saint Lazare et d'autre bout le chemin du Roy.

Item cinq vergéez ou environ de terre labourable, assize au dit lieu de Mantelle, au triége de (en blanc), bornées d'un costé la rue, d'autre costé les fieffes de Mantelle, d'un bout la dite rue et d'autre bout les héritages de Jacques Le Tellier.

Item une acre de terre labourable ou environ, au mesme triége, bornée d'un costé la piece cy-dessous, d'autre costé le chemin, d'un bout les héritiers de Jacques Le Tellier et d'autre bout les héritiers de Nicolas Viel.

Les dittes terres de Mantelle et Paix et Bois du Parc escheubs aux dits sieurs de Corneille, aux droits des dames leurs femmes, de Marguerite Tisserent, veufve du sieur Lebret, leur tante, suivant les partages reconneus en la vicomté d'Andely, le vingtiesme juillet 1647, et par autres du 13e janvier 1648[1].

Item une pièce de vigne assize au Grand Andely, en triége de Terrasauts, proche de la Croix de pierre, contenant trente perches, bornée d'un costé maistre Louis Desmoulins, advocat, et d'autre costé le chemin qui va au Bois du Parc, d'un bout la damoiselle Dailly et d'autre bout le fossé de la ville; de laquelle vigne lesdits sieurs de Corneille ont esté envoyez en possession par sentence rendue au bailliage d'Andely, le 19e jour de may 1680, tous les dits héritages francs de rente domanialle, sujets aux droits de reliefs, vente et treizièmes, le cas échéant, ce que je signé, en vertu de la dite procuration devant dabtée, qui sera incérée ensuite du présent, les 28e jour de mars 1679 et 10e mai 1680, sur le minut du présent adveu, et affirmé véritable, le dit jour et an, devant Messieurs les subdéléguéz pour le papier terrier.

Présenté et advoué par le dit Amette, vertu de la ditte procuration, devant

[1] Ces partages sont conservés aux archives de l'hôtel de ville des Andelys. (Renseignement fourni par M. Ch. Legay.)

Digitized by Google

nous Pierre De la Tour, escuyer, conseiller du Roy et lieutenant général antien du bailliage de Gisors, et Jacques Gallye, aussy escuyer, conseiller du Roy, viconte d'Andely, commissaires subdélégués de M. l'Intendant pour la confection du nouveau pappier terrier du domaine de la viconté d'Andely, lequel adveu a esté communiqué au procureur du Roy du domaine. Fait ce 13e jour de décembre 1681. La procuration devant dabte (*sic*) la tenneur ensuit :

Par devant les conseillers du Roy notre sire au Chastelet de Paris soubsignez furent présents Pierre et Thomas de Corneilles, escuyers, frères, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse de Saint Eustache, en leurs noms, à cause de dames Marie et Marguerite de Lamperiere, leurs espouzes, lesquels ont fait et constitué leur procureur général et spécial le sieur Denis Amette, demeurant en leur maison à Andely[1], auquel ils ont donné pouvoir et puissance de, pour eux, ès dits noms, par devant qui il appartiendra, et là passer telz actes que besoin sera pour iceux sieurs constituans, et affirmer pour eux, en leurs ames et consciences, que la déclaration qu'a donné le dit Thomas de Corneille, escuyer, tant pour luy que pour le dit sieur son frère, et qu'il a seul signé, pour la confection du papier terrier de Sa Majesté, des maisons, terres et héritages y contenus, relevant de sa majesté en son franc bourgage d'Andely, est véritable, bonne et valable, la réiterant d'abondant, en tant que besoin, requérir acte des dittes comparutions et affirmations, mesme retirer icelle declaration et pièces fournies en conséquence d'icelle, en donner les descharges necessaires, soit à monsieur Chisot ou autre qui s'en trouveront chargez, et générallement, à l'occasion de la ditte déclaration, faire tout ce qu'aux cas appartiendra, promettans les dits sieurs constituans avoir le tout pour agréable sur l'obligation de tous leurs biens. Fait et passé à Paris, ès estudes, ce 23e mars après midy 1679. La ditte procuration signée suivant l'ordonnance et attachée au minut du présent adveu.

Signé : Amette, De la Tour, Gallye, Le Mercier, Pajot.

(Archives de la Seine-Inférieure, C, 1609).

Pour copie conforme :

Charles de Beaurepaire,

Correspondant du Ministère, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

[1] Les deux frères Corneille s'étaient sans doute conservé la jouissance de cette maison. Aussi voyons-nous que ce fut là que moururent la veuve de Pierre Corneille et Thomas Corneille.

Digitized by Google

Documents relatifs à l'histoire de Belfort.

Communication de M. Lepage.

M. Lepage a adressé au Comité la copie de quatre documents relatifs à l'histoire du fief de Belfort; parmi eux trois sont inédits. Au sujet du premier acte qui a déjà été publié par D. Calmet d'abord, puis par Schœflin et par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de Belfort, il y a une rectification de date qui mérite d'être mentionnée. Il s'agit de l'hommage rendu par Thierry, comte de Montbéliard, au duc Mathieu de Lorraine pour son château de Belfort, non pas le mercredi après la Saint-Denis 1228, mais bien 1233. Cette rectification est proposée par M. Lepage d'après les cartulaires intitulés *Fiefs du bailliage de Nancy et Vosges*, deposés au Trésor des chartes de Lorraine.

Les autres chartes, dont nous devons la communication à M. Lepage, jettent un jour nouveau sur l'histoire du fief de Belfort. Par la première, datée du 7 mars 1322, Hugue de Bourgogne, curateur de Othenin, comte de Montbéliard, reconnaît que le château de *Biaulfort* relève du fief du duc de Lorraine. Ainsi, il reste établi que, quatre-vingt-neuf ans après l'acte d'hommage primitif, Belfort était un fief relevant de la Lorraine : ceci contredit l'opinion de Schœflin, qui supposait que la charte de 1233 n'avait pas eu d'effet.

Les deux autres chartes montrent Belfort aux mains des comtes de Thierstein, en 1373, et M. Lepage constate le fait sans pouvoir en donner une explication. Je vais essayer de combler cette lacune par mes propres recherches.

En 1347, après la mort de son troisième mari, Guillaume, comte de Katzenellenbogen, Jeanne de Montbéliard partagea ses domaines entre ses filles; l'une d'elles, Alix, qu'elle avait eue de Rodolphe dit Hesso, margrave de Bade, épousa son cousin Rodolphe dit Wecker, margrave de Bade, mort, dit-on, en 1361; elle eut une partie de la seigneurie de Belfort, et prenait, en 1362, la qualification de *marquise de Baden et dame de Belfort*. Alix se remaria à Waleran, comte de Thierstein, d'une famille suisse d'origine, qui, au xve siècle, posséda de nombreux fiefs en Alsace, et, entre autres, le château de Hohenkœnigsbourg, qui relevait aussi du duché de Lorraine. Alix était morte en 1373, époque à laquelle Waleran, comte de Thierstein

Digitized by Google

et *signour de Beilfort*, comme Mainbourg de son fils Bernard, faisait hommage de ce fief à Jean, duc de Lorraine. Waleran fut tué à la bataille de Sempach en 1386.

M. Lepage n'a pu retrouver à quelle époque les liens de vassalité qui réunissaient les seigneurs de Belfort aux ducs de Lorraine furent brisés. Je ne doute pas que ce fait ne puisse être éclairci par des travaux auxquels se livrent en ce moment plusieurs membres de la Société d'émulation belfortaine : dès à présent, je constate qu'à partir de 1369 Alix de Baden et Waleran de Thierstein eurent de graves contestations avec les archiducs d'Autriche Léopold et Albert au sujet de la succession de la seigneurie de Belfort; que ces contestations amenèrent même une prise d'armes, qui ne cessa qu'en 1375. Il y a lieu de croire que Bernard de Thierstein ne succéda pas aux biens de sa mère, qui passèrent vers ce temps aux archiducs d'Autriche, déjà possesseurs, avec la seigneurie de Ferrette, d'une partie de celle de Belfort.

Je propose au Comité le dépôt aux archives des documents communiqués par M. Lepage.

A. de Barthélemy,

Membre du Comité.

Découverte des restes du cardinal Sadolet à Carpentras.

Communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

Dans le courant de l'année 1869, M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, avait adressé au ministère, sous le titre de *Rectification d'une erreur historique*, une note ayant pour objet de constater que les restes du cardinal Sadolet, que l'on croyait jusqu'à présent avoir été laissés à Rome, se trouvent réellement à Carpentras. Tout en reconnaissant la validité des preuves apportées par M. l'abbé André à l'appui de cette rectification, j'avais manifesté quelque crainte sur la possibilité qu'on eût confondu, dans le manuscrit cité par lui, le cardinal Sadolet avec son frère Jules, mort à Carpentras, et, afin de provoquer sur ce point des recherches ultérieures, la section d'histoire avait décidé, sur mon rapport, l'insertion de la note de M. l'abbé André dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. l'abbé André nous envoie aujourd'hui de nouveaux renseignements qui confirment pleinement ses premières assertions. Ces ren-

Digitized by Google

seignements étant le complément de la communication antérieure de notre correspondant, j'ai l'honneur d'en proposer la publication dans la *Revue*.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Découverte des restes du cardinal Sadolet à Carpentras.

La *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. I, p. 81 et suiv., publia une note rédigée par moi fournissant les preuves que les restes du cardinal Sadolet se trouvaient dans son ancienne cathédrale de Carpentras, et non pas à Rome où il mourut en 1547. En approuvant ma note, le savant M. Bellaguet finissait son rapport par ces mots : « Elle pourra servir à appeler l'attention sur ce point et à provoquer de nouvelles recherches propres à contredire, s'il y a lieu, ou à confirmer l'assertion de M. l'abbé André. »

Ces recherches viennent d'avoir lieu, et la découverte des ossements du cardinal donnent raison à mon assertion. M. l'archiprêtre Terris, curé de l'ancienne cathédrale de Carpentras, bien connu pour son amour pour l'histoire et l'archéologie, a découvert, en septembre dernier, à l'endroit même signalé par ma note, les deux squelettes de l'oncle et du neveu, tous deux évêques de Carpentras. Il a préalablement écrit à Rome au supérieur du monastère de Saint-Pierre-aux-Liens, qui était le titre cardinalice de Sadolet, et où il fut réellement inhumé. Il lui fut répondu « qu'il ne restait plus trace de la sépulture de Sadolet dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens. Son épitaphe même reproduite par Duverdier n'existe plus. » « Ce n'est pas à Rome, me dit avec raison M. l'abbé Terris dans sa lettre, qu'on eût laissé disparaître sans motifs le souvenir du célèbre secrétaire de Léon X. » M. l'abbé Terris ajoute ensuite dans cette même lettre : « Les restes de Sadolet furent transportés cent ans après sa mort, sous l'épiscopat du cardinal Bichi, un de ses successeurs, dans un voyage que ce dernier fit à Rome en 1637. » Or ce fut en 1647, d'après le document authentique cité dans ma note, qu'on « osta la grande pierre de taille qui couvroit la sépulture de feu Monseigneur le cardinal Sadolet et de feu son nepveu, evesque. »

Après donc avoir acquis la certitude que les restes de Sadolet

Digitized by Google

étaient absents à Rome, M. l'archiprêtre Terris, assisté de beaucoup de personnes notables, procéda à la vérification de la tombe de Sadolet. Il constata d'abord que le sarcophage ne contenait rien, que la pierre n'en est pas même creuse. On a creusé ensuite sous terre. Ici je copie la lettre : « Au milieu du monument, en avant des marches, il a été découvert une fosse, mesurant 1m,60 de longueur, 45 centimètres de largeur, 1m,30 de profondeur, et recouverte par deux dalles au-dessous du carrelage. Au fond, parmi les débris d'un cercueil en bois [1], des ossements que MM. les docteurs Petit et Santon ont reconnu et attesté former les restes de deux squelettes d'hommes, bien distincts, transportés là, non pas aussitôt après leur mort, mais à l'état de squelettes, et de squelettes complétement disjoints. Lequel des deux squelettes est celui du cardinal? Aucune indication positive ne le désigne. Il est permis toutefois de supposer que c'est le squelette trouvé et remis à la place d'honneur, du côté de l'évangile. Voici, en outre, ce qui fixerait notre choix : la beauté comparée des deux squelettes, dont l'un indique un homme de taille et de proportions ordinaires, tandis que l'autre accuse une puissante organisation et rappelle, surtout par l'ampleur et l'admirable développement du crâne, le portrait que M. Audin, dans son *Histoire de Léon X*, chap. XIX, trace de celui qu'il nomme si bien l'un des rois de la pensée à cette époque [2]. Il est vrai que la fosse elle-même, de laquelle nous avons sorti une assez grande épaisseur de terre, ne contenait aucune inscription ni aucun signe. Le chapitre dut penser que l'inscription du cénotaphe était suffisante [3]. »

[1] Voici ce que dit le document cité dans ma note : « Plus j'ay payé de la quaisse de bois pour y mettre les susdits ossemans cinquante et quatre solz. »

[2] Voici comment Audin commence ce portrait : « Jacques Sadolet est une de ces organisations robustes, au front large, au teint coloré, aux muscles saillants, à la stature athlétique, telles que les pays de montagne en produisent ordinairement, et comme Jules Romain en a introduit dans la bataille de Constantin contre Maxence. »

[3] Voici cette épitaphe : « Jacobo Sadoleto episcopo Carpentoractis S. R. E. presbytero cardinali, viro morum gravitate, prudentia et vitæ integritate præstantissimo, doctrina et eloquentia, cum iis quos mirata est antiquitas, conferendo, Paulus Sadoletus episcopus Carpen. cum ne sepulchro quidem ab eo vellet esse sejunctus, cum quo ejusdem regendæ ecclesiæ officio, Deo auctore, conjunctus fuisset, patruo de se optime merito fecit et sibi. Anno ab ortu Salvatoris M. D. LVII. »

En 1517, Léon X nomma Sadolet à l'évêché de Carpentras, un des plus riches du Midi (en 1789, il valait 45,000 livres à son titulaire) avec la condition de ne point quitter la charge qui le fixait à la cour pontificale. Ce ne fut qu'après la mort

Digitized by Google

M. l'archiprêtre Terris, en présence du maire de Carpentras et des notables, a placé, le 5 septembre 1873, dans une caisse neuve en bois de chêne, divisée dans sa longueur par une cloison et recouverte à l'intérieur d'une forte lame de plomb, les deux squelettes, chacun dans un compartiment. Au-dessus de la caisse, replacée le même jour dans la fosse et appuyée sur deux supports de pierre, on a cloué une épitaphe en plomb avec cette inscription :

Ossa
Jac. Sadoleti Cardin.
et Pauli Sadoleti
Episc. Carp.

Abbé J.-F. André,

Correspondant à Vaucluse.

Rapport sur sept lettres d'Alexandre III.

Communication de M. F. Morand.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, la possession du chef de saint Jacques donna lieu à de vifs débats entre l'église d'Aire et l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Le souvenir nous en a été conservé par Guiman, moine de Saint-Vaast, au XIIe siècle, et par Guiard des Moulins, doyen de Saint-Pierre d'Aire, à la fin du XIIIe siècle. L'ouvrage de Guiard des Moulins a été retrouvé il y a quelques années par notre collègue M. François Morand et publié par lui dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, V, 501). La relation de Guiman fait partie d'un cartulaire composé par ce religieux, cartulaire dont le manuscrit original n'est plus connu, mais dont il y a une copie aux archives du Pas-de-Calais. M. Tailliar a donné, en 1859, d'après cette copie, un fragment de l'histoire du chef de saint Jacques, dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* (p. 303); mais il n'a point compris dans sa publication sept lettres du pape Alexandre III, que le moine Guiman avait

de Léon X, en décembre 1521, que Sadolet vint occuper son siége. En 1536, il fut nommé cardinal par Paul III. En 1543, il fut nommé légat auprès de François Ier pour tâcher d'amener la paix entre le roi de France et Charles-Quint. En 1539, il donna asile à Carpentras au cardinal Poole, chassé d'Angleterre par les événements politiques. (André.)

Digitized by Google

cru devoir joindre à son récit. M. François Morand a retrouvé une copie authentique de ces sept lettres, dont il nous a envoyé le texte, avec de courtes observations sur l'intérêt qu'elles présentent et sur les dates qu'il convient de leur assigner.

C'est le complément naturel de l'opuscule de Guiard des Moulins, qui fut inséré en 1861 dans la *Revue des Sociétés savantes*, à la demande de notre président M. Victor Le Clerc. J'ai donc l'honneur de proposer l'impression dans la *Revue* des lettres d'Alexandre III, communiquées par M. Morand.

L. Delisle,

Membre du Comité.

Lettres inédites du pape Alexandre III.

On connaît les démêlés qui éclatèrent, au XIIe siècle, entre l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras et Philippe d'Alsace, comte de Flandre, au sujet d'une relique de l'apôtre saint Jacques le Majeur que Philippe avait enlevée à cette abbaye et transportée dans l'église collégiale de Saint-Pierre, à Aire. La lutte de l'abbaye, pour la recouvrer, et du comte, pour la garder, dura six années, de 1166 à 1172. Elle a été racontée dans le cartulaire d'un moine de Saint-Vaast, Guiman, qui en avait été le témoin; et, un siècle plus tard, un doyen du chapitre d'Aire, Guiard des Moulins, appropria cette narration à un récit d'autres événements relatifs à la même relique, qui s'étaient aussi passés sous ses yeux.

J'ai publié dans la *Revue des Sociétés savantes* (2e série, t. V, p. 494 à 511) d'après une copie du XVIIe siècle, l'opuscule de Guiard des Moulins. On y voit que le pape Alexandre III était intervenu dans le débat en faveur de l'abbaye de Saint-Vaast. Il écrivit, en effet, pour obliger Philippe d'Alsace à restituer la relique, plusieurs lettres que Guiman joignit à sa narration. Ces lettres sont au nombre de sept. Guiard des Moulins ne les avait pas annexées à son récit; mais je les ai trouvées dans un procès-verbal authentique d'une transcription qui en fut faite le 14 juin 1506, pour le chapitre d'Aire, d'après le texte d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vaast, qui était incontestablement le cartulaire original de Guiman.

La première de ces lettres est adressée à Philippe comte de Flandre; la seconde au prévôt de l'église d'Aire; la troisième au même Phi-

Digitized by Google

lippe; la quatrième au même prévôt; toutes les quatre sans date et sans indication de lieu. La cinquième est écrite à Henri, archevêque de Reims, et datée du III des ides de juillet; la sixième au prévôt et aux chanoines d'Aire, et du II de ces ides; la septième et dernière au comte de Flandre, et de ces ides elles-mêmes. Dans la sixième et la septième le pape vise la cinquième qu'il a écrite à l'archevêque de Reims, Henri; et toutes les trois sont données à Bénévent.

Il y a eu, évidemment, deux phases dans cette correspondance. Les quatre premières lettres nous montrent une intervention gracieuse du Saint-Père, qui n'est pas encore complétement informé des actes de Philippe d'Alsace. Il est bien parvenu à ses oreilles que le comte a ravi à l'abbaye de Saint-Vaast une relique de saint Jacques; mais il ne sait pas encore ce que le ravisseur en a fait. En l'absence de toute indication qui nous en marque le temps, on n'a pas les moyens d'assigner d'époque précise à ces quatre lettres; on peut les placer, néanmoins, sans difficulté, dans l'année du trouble de l'abbaye, à compter du XIII des calendes de juin, en 1166, où le rapt eut lieu.

Le comte de Flandre ne se rendant pas aux conseils et aux exhortations du pape, le Souverain Pontife dut en venir aux injonctions et menacer de l'interdit. De là les trois dernières lettres datées de Bénévent, qui fut le séjour d'Alexandre III dans les années 1168 et 1169. Faut-il y joindre une autre lettre à l'archevêque de Reims, datée aussi de Bénévent et des ides de juillet, qu'on lit dans un recueil de Lettres d'Alexandre III publiées par Martène au tome II, pages 622 à 1011 de son *Amplissima collectio*, et, après lui, par D. Brial, dans les *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, t. XV, p. 861 et 864? Il serait assez surprenant qu'Alexandre eût écrit à l'archevêque Henri, pour lui donner les mêmes instructions, deux lettres à si courtes distances; et, d'un autre côté, on ne saurait douter que Guiman n'ait tenu à réunir, à l'appui de sa narration, tout ce que le Souverain Pontife avait écrit. Dès lors, comment la lettre publiée par Martène ne s'y trouve-t-elle pas? Je ne propose pas de la rejeter; mais je la crois suspecte.

Elle est la cent trente-deuxième des lettres d'Alexandre III dans l'édition trop peu critique de Martène, qui en contient quatre cent quatre-vingt-dix-sept de ce pape. Une seule des sept que nous a conservées Guiman en fait partie; elle y est la deux cent vingt-troisième. C'est celle adressée à l'archevêque de Reims, sous la date du III des

Digitized by Google

ides de juillet. Dans Martène elle est datée du VII des calendes de juin; ce qui doit être une erreur. D. Brial pourrait bien l'avoir sentie, en changeant l'ordre de classement adopté par son prédécesseur pour ces deux lettres; mais il me paraît ne pas l'avoir fait heureusement.

Le procès-verbal de 1506 nous révèle donc l'existence de six lettres du pape Alexandre III, qui étaient restées dans l'oubli. Il peut, en outre, nous mettre sur la trace du cartulaire original de Guiman, s'il n'est pas tout à fait perdu, par le signalement qu'il en donne. Le manuscrit d'où je l'ai transcrit est une simple feuille de parchemin écrite d'un seul côté dans la forme des chartes. J'ai reproduit les caractères, qui établissent son authenticité, par des *fac-simile* de la signature des notaires qui l'ont dressé. Ce sont des monuments de leur âge, bons à conserver.

François Morand,

Membre non résidant du Comité,
à Boulogne-sur-Mer.

In nomine Domini, Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat evidenter et sit notum quod, anno ejusdem Domini millesimo quingentesimo sexto, indictione nona, die vero decima quarta mensis junii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Julii, divina providentia pape secundi anno tercio, nos, notarii publici subsignati, in testium infrascriptorum ad hoc vocatorum presentia, in et a quodam libro veteri et aucten[ti]co, sano quidem et integro, non viciato nec in aliqua sui parte suspecto, sed omni prorsus vicio et suspectione carente, in pergamine descripto, coreo albo cum asseribus ligneis cooperto, privilegia, libertates, jura, redditus, proventus et emolumenta ecclesie, seu monasterii Sancti Vedasti Attrebatensis, ordine sancti Benedicti, Romane ecclesie immediate subjecti, continente, eodem monasterio pertinente et in eodem existente et reposito; ad instanciam venerabilis viri, magistri Johannis Cornaille, ecclesie collegiate Sancti Petri Ariensis, Morinensis diocesis, canonici, pro et nomine venerabilium et circumspectorum virorum, dominorum prepositi, decani et capituli ejusdem ecclesie Sancti Petri Ariensis; ex consensu, assensu, pariter et voluntate reverendi in Christo patris ejusdem monasterii Sancti-Vedasti Attrebatensis abbatis, ac tocius ejusdem loci conventus, quasdam clausulas, sive bulas apostolicas, per pie memorie Alexandrum, quondam Summum Pontificem, ad instanciam Martini, olim abbatis ejusdem monasterii, eidem monasterio concessas, inferius descriptas, sanc-

Digitized by Google

tuaria et reliquias, et potissime caput beati Jacobi majoris concernentes, circiter medium libri sitas ac vetustissimis litteris et caracteribus exaratas et descriptas, vidimus, leginus, extraximus et descripsimus de verbo ad verbum, collationem dicti libri debitam fecimus. Quarum tenor de verbo ad verbum sequitur, et est talis.

Et primo, in rubea littera, sic habetur :

Littere Alexandri pape ad Philippum, comitem Flandrie, pro capite beati Jacobi apostoli.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio, nobili viro, comiti Flandrie, Philippo, salutem et apostolicam benedictionem. Quanto majori potentia et nobilitate prefulges, tanto tibi debes attenciori studio ab omnibus precavere que famam tui nominis noscantur offendere, vel salutem tuam aliquatenus propedire. Pervenit autem ad audientiam nostram quod tu reliquias sancti Jacobi ab ecclesia Sancti Vedasti pro tua voluntate suscipere, et eas exinde non es veritus asportare. Ne igitur exinde alterius peccati maculam contrahas, aut in conspectu hominum valeas reprehensibilis apparere, magnitudinem tuam rogamus attentius et monemus quatinus prescriptas reliquias eidem monasterio, sine molestia et difficultate restituas; ita quod, apud Deum vel homines, nullius reprehensionis notam possis incurrere, aut alicujus peccati contagio maculari.

Insuper, in alia rubea littera, sic habetur :

Item, unde supra, ad Robertum, Ariensis ecclesie prepositum.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, Roberto, Ariensis ecclesie preposito, [salutem] et apostolicam benedictionem. Quoniam dilectum filium nostrum, nobilem virum, Flandrie comitem, tuis novimus monitis et exhortacionibus acquiescere; nec dubitamus te sibi velle consulere que ad suam temporalem vel eternam noscuntur pertinere salutem, confidenter tibi suggerimus que fame sui nominis expediunt et saluti. Rogamus, itaque, discretionem tuam, monemus atque mandamus quatinus apud eumdem comitem crebris monitis et exhortacionibus efficere valeas ut reliquias sancti Jacobi, quas monasterio Sancti Vedasti dicitur abstulisse, eidem monasterio restituat; ita quod integritas fame sue, propter hoc, nullatenus violetur, et studium et diligentia tua possit in hac parte merito commendari.

Deinde, in alia rubea littera, sic habetur :

Item, unde supra, ad eundem Philippum, Flandrie comitem.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, nobili viro Philippo, comiti Flandrie, salutem et apostolicam benedictionem. Quanto personam tuam artiori caritate diligimus, et honori tuo et exaltationi ferventius aspiramus, tanto ea que ad nos specialiter pertinent cariora tibi debent et magis accepta

Digitized by Google

existere, et ipsa te decet studiosius conservare. Quia igitur monasterium Sancti Vedasti, ac principaliter ad jurisdictionem beati Petri pertinet, ipsum et jura ejus manutenere debemus, et actente solicitudinis studio confovere; quapropter, nobilitatem tuam rogamus, et in remissionem tibi peccatorum injungimus, ut caput sancti Jacobi et alias reliquias quas eidem monasterio abstulisti, postposita mora et occasione, restituas, et ipsius monasterii jura manuteneas studiosius et conserves; ita quod a superno remuneratore premium indeficiens recipias, et nos ad honorem tuum et incrementum ferventius debeamus indici et amplius respirare.

Pretera, in alia rubea littera, sic habetur :

Item, unde supra, ad Ariensis ecclesie prepositum.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Rotberto, Ariensis ecclesie preposito, salutem et apostolicam benedictionem. Quanto tua devotio magis circa nos diligens comprobatur, tanto ea que ad honorem et augmentum ecclesie pertinent, promovere studiosius debes, et promptam his diligentiam et solicitudinem adhibere, ut gratiam beati Petri et nostram tibi valeas propter hoc plenius confovere. Quapropter, hortamur tuam prudentiam atque monemus quatinus dilectum filium nostrum, nobilem virum, Philippum, comitem Flandrie, cujus te gratiam et familiaritatem habere accepimus, diligenter moneas, horteris propensius et inducas quod ecclesie Sancti Vedasti reliquias, quas abstulit, sine mora restituat, et jura ipsius nulla ratione imminuat, sed potius protegat et conservet; ita quod ex hoc studium et diligentiam tuam possimus non immerito collaudare, et multiplices, super hoc, gratiarum actiones referre.

Ulterius, in alia littera rubea, sic habetur :

Item, unde supra, ad Henricum, Remensem archiepiscopum.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Henrico, Remensi archiepiscopo, salutem et apostolicam benedictionem. Perlatum est ad audientiam nostram quod nobilis vir, comes Flandrie, caput beati Jacobi ab ecclesia Sancti Vedasti per violentiam asportavit, et illud in Ariensi ecclesia dicitur posuisse. Unde, quoniam jamdictam ecclesiam Sancti Vedasti, que nullum episcopum preter Romanum pontificem habet, reliquiis vel aliis bonis suis nolumus sine rationabili causa privari, per apostolica scripta fraternitati tue mandamus quatinus prepositum et canonicos prefate Ariensis ecclesie instanter moneas et districte compellas ut prescriptum caput, cum aliis reliquiis, ecclesie Sancti Vedasti, omni occasione et appellatione cessante, restituant. Quod si, juxta commonitionem tuam, prefatum caput cum reliquiis reddere noluerint, prefatam Ariensem ecclesiam, dillatione et appellatione remota, subicias interdicto, et in alia ad quamcumque pretaxate reliquie delate fuerint, quamdiu presentes extiterint, divina prohibeas officia celebrari. Datum Beneventi, III idus julii.

Digitized by Google

Deinceps, in alia rubea littera, sic habetur :

Item, unde supra, ad prepositum Arie et canonicos.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilecto Rotberto, preposito, et canonicis Ariensis ecclesie, salutem et apostolicam benedictionem. Perlatum est ad audientiam [nostram] quod vir nobilis, Philippus, comes Flandrie, caput beati Jacobi ab ecclesia Sancti Vedasti violenter asportavit, et illud in ecclesia vestra dicitur posuisse. Unde, quoniam jamdictam ecclesiam Sancti Vedasti, que nullum episcopum preter Romanum pontificem habet, reliquiis vel aliis bonis suis nolumus sine rationabili causa privari, per apostolica scripta vobis precipiendo mandamus quatinus prescriptum caput, cum aliis reliquiis Sancti Vedasti, quas penes vos habetis, abbati et fratribus ejusdem loci, omni contradictione cessante, cum ab eis exinde fueritis requisiti, reddatis, nec eas presumatis ulterius detinere. Quod si facere temptaveritis, noveritis vos venerabili fratri nostro Henrico, Remensi archiespiscopo, in mandatis dedisse ut ecclesiam vestram, dillatione et appellatione remota, subiceat interdicto, et in alia ecclesia, ad quamcumque prefate reliquie delate fuerint, quamdiu presentes extiterint, divina prohibeat officia celebrari. Data Beneventi, iij idus julii.

Finaliter, in alia rubea littera, sic habetur :

Item, unde supra, ad Comitem Flandrie.

Et, in nigra, ut sequitur :

Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio, nobili viro, Philippo, comiti Flandrie, salutem et apostolicam benedictionem. Pervenit ad nos quod, cum dilectus filius noster Martinus, abbas Sancti Vedasti, reliquias beati Jacobi, que furtive de monasterio ejus surrepte fuerant, ad idem monasterium referret, tu ei prescriptas reliquias auferri fecisti, et in quandam villam tuam transferri. Unde, licet hoc ex devotione feceris, quia tamen prefatum monasterium, eisdem reliquiis quibus erat decoratum, non debuisti aliquatenus spoliare, magnificentiam tuam per apostolica scripta rogamus atque monemus quatinus prescripto monasterio, quod ad jus et proprietatem beati Petri principaliter pertinet, prelibatas reliquias sine mora et difficultate restituas, nec eas amplius detinere contendas; quoniam nullum Deo exibes officium, sed potius offendis, ubi jus alterius violenter auferre presumis. Quod nisi feceris, nos venerabili fratri nostro Henrico, Remensi archiepiscopo, dedimus in mandatis ut in ecclesia, in qua reliquie ille recondite sunt, usque ad dignam satisfactionem divina officia interdicat. Data Beneventi, idus julii.

De quibus premissis omnibus et singulis, prefatus magister Johannes Cornaille, nomine quo supra, petiit, per nos notarios predictos subsignatos, sibi fieri atque tradi publicum instrumentum, quod sibi annuimus; et hoc presens fecimus et sibi tradidimus. Acta fuerunt hec in prefato monasterio

Digitized by Google

Sancti Vedasti Attrebatensis, sub anno, indictione, die, mense et pontificatu prescriptis; presentibus ibidem venerabilibus et discretis viris, domino Johanne le Bailli, presbitero ejusdem ecclesie Sancti Vedasti, religiosio redditiario, ac Simone du Caudas, clerico, Attrebatensis diocesis, testibus ad premissa vocatis et rogatis.

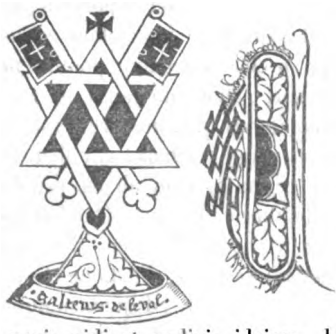

Ego, Galterus de le Val, clericus diocesis Atrebatensis publicus apostolica et imperiali auctoritatibus, nec non curie Atrebatensis notarius juratus, quia predictarum clausularum inspectioni, lectioni, extractioni, transcriptioni et collationi, ceterisque omnibus et singulis, dum et sic ut supra scribuntur, dicerentur, agerentur et fierent, una cum prenominatis testibus presens interfui, eaque sic fieri scivi, vidi et audivi; idcirco, huic presenti publico instrumento, manu aliena fideliter scripto, signum meum publicum, ut in talibus fieri assuetum, apposui, in fidem, robur et testimonium veritatis premissorum requisitus et rogatus.

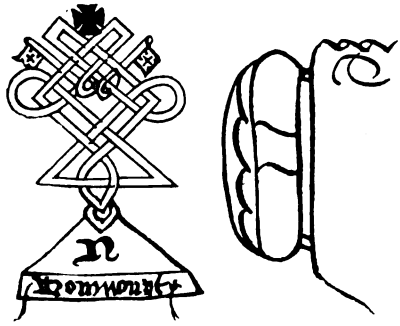

Ego, Nicolaus Domicourt, clericus Atrebatensis diocesis publicus auctoritate apostolica, venerabilisque curie spiritualis Atrebatensis notarius et audienciarius juratus, quia predictarum clausularum seu bullarum inspectioni, transcriptioni, extractioni et collationi, ceterisque omnibus et singulis, dum et ut sic suprascribuntur, dicerentur, agerentur et fierent, una cum prenominatis testibus ac notario prenominato presens fui, eaque sic fieri vidi, scivi et audivi; idcirco, hoc presens publicum instrumentum, manu alterius fideliter scriptum, una cum predicti notarii signo et subscriptione, signo meo, in talibus assueto, signavi, in premissorum testimonium requisitus et specialiter rogatus.

François Morand,

Membre non résidant du Comité, à Boulogne-sur-Mer.

Digitized by Google

Rapport sur le Catalogue des pièces de la bibliothèque de Fontainebleau, dressé par M. Lorédan Larchey.

La section a renvoyé à une commission composée de MM. Lalanne, Boutaric et Rathery l'examen de deux registres manuscrits qui renferment le catalogue, dressé par M. Lorédan Larchey, d'une *collection de pièces existant à la bibliothèque du château de Fontainebleau*, et proposé pour l'impression dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Ces pièces, ainsi qu'il résulte du rapport de M. Lorédan Larchey au Ministre de l'Instruction publique, en date du 24 août 1873, sont au nombre de 3,771 et renfermées dans 165 portefeuilles. Les premières datent du règne de Francois Ier; les dernières ne s'étendent guère au delà du siége de la Rochelle en 1628, sans parler de onze portefeuilles dont le contenu s'applique aux affaires des divers pays de l'Europe.

M. Lorédan Larchey a pris un à un chaque portefeuille, a numéroté les pièces qu'il contenait, en a rectifié le classement à l'occasion; puis il a transcrit le titre de chacune avec les mentions bibliographiques ordinaires, et en y joignant parfois quelques brèves indications historiques et littéraires.

Nous n'avons pas à suivre l'auteur du rapport dans les considérations auxquelles il se livre sur l'intérêt des recueils de pièces en général et sur celui du recueil particulier qui faisait l'objet de sa mission. Les pièces que renferme ce dernier sont-elles réellement aussi *rares* que le porte l'étiquette des cartons, et qu'on pouvait le supposer, au moins pour quelques-unes d'entre elles, quand on n'avait pas sous la main de suffisants moyens de contrôle ou objets de comparaison? Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il en est bien peu qui ne se retrouvent à la Bibliothèque nationale, soit dans les nombreuses subdivisions du *Catalogue de l'Histoire de France*, soit dans les autres divisions bibliographiques.

Nous pensons qu'il y aurait également lieu de rectifier ce que dit M. Lorédan Larchey sur l'origine probable du recueil. Si nous en croyons les souvenirs des anciens bibliothécaires du Louvre, dont ce recueil était bien connu, il avait été acquis d'un libraire par M. Barbier, alors bibliothécaire de l'Empereur et du Conseil d'État, peu de temps avant l'époque où ce dernier dépôt servit à former la bibliothèque de Fontainebleau. C'est alors, et en septembre 1807,

Digitized by Google

que la collection dont il s'agit y fut envoyée, sauf un petit nombre de cartons qui resta à la bibliothèque du Louvre, et dont le contenu, relié par les soins du bibliothécaire, s'y trouvait encore au moment du désastre qui a anéanti ce précieux dépôt.

Les observations qui précèdent n'ont pas pour but de contester l'utilité de l'opération faite, et bien faite, par M. Lorédan Larchey, en vertu de la mission à lui confiée par M. le Ministre de l'Instruction publique. Il a été bon d'inventorier, d'estampiller, de cataloguer ces pièces, ne fût-ce que pour empêcher qu'elles soient à l'avenir détournées ou dispersées. Nous ajoutons que ce catalogue, sans révéler, croyons-nous, beaucoup de pièces inconnues d'autre part, constate l'existence, dans un ancien château royal souvent visité, d'un fonds considérable et intéressant.

Mais le manuscrit de M. Lorédan Larchey, qui ne renferme pas moins de 634 pages, est-il de nature à être inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, dont il remplirait presque un volume?

La commission ne l'a pas pensé, ou du moins elle soumet à cet égard au Comité ses doutes, ainsi que la question de savoir si, au cas où l'impression serait votée, il ne vaudrait pas mieux lui donner place dans les *Archives des Missions scientifiques et littéraires*.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France.

Communication de M. Célestin Port, correspondant du Ministère, à Angers.

Nous n'avons point à nous occuper ici de Claude Gouffier, dont M. Benjamin Fillon a tracé la biographie dans son livre sur *L'Art de terre chez les Poitevins*. Compagnon d'enfance et compagnon d'armes de François Ier, et l'un de ses favoris, Claude Gouffier partagea avec ce prince le goût des belles choses, tant et si bien qu'il mourut, en 1570, criblé de dettes, et que ses biens furent vendus afin de payer ses créanciers.

Le procès-verbal de la vente, qui eut lieu à Paris à la fin de l'année 1572, pouvait avoir un intérêt plus grand encore que celui qui s'attache d'ordinaire aux inventaires du temps passé. Il pouvait résoudre un point encore controversé de l'histoire de la Céramique. Nous l'avons feuilleté plusieurs fois, espérant y trouver une mention de ces précieuses faïences qui, connues parmi les curieux sous le nom de « faïences de Henri II, » commencent à être appelées par quelques-uns « faïences d'Oiron, » d'après les recherches de M. Benjamin Fillon.

L'opinion que l'érudit poitevin a émise touchant l'origine de ces œuvres céramiques est excessivement probable, mais il manque encore une preuve directe qui autorise à la suivre sans conteste.

Cette preuve nous ne l'avons point rencontrée, et il n'y a pas de présomption que l'on puisse être plus heureux si l'on retrouve les deux inventaires dressés, l'un à Paris, l'autre à Amboise, après la mort de Claude Gouffier, car le procès-verbal de vente qui nous occupe vise ces deux inventaires, et nous devons penser que rien n'a été omis dans la vente elle-même de ce qui y était mentionné. Il y aurait cependant un certain intérêt à retrouver ces deux pièces, car nous voyons que le procès-verbal cite en bloc soixante-huit tableaux, qui étaient peut-être détaillés dans le 222e article de l'inventaire de Paris. Or, parmi ces tableaux, acquis, les soixante premiers, qui étaient des portraits contemporains, par M. d'Adjaceto, et les huit derniers, par le président d'Orsay, se trouvait peut-être

Digitized by Google

le *Saint Jean* de Raphaël du Musée du Louvre, qui a eu en ce siècle une si singulière histoire.

M. Célestin Port a fait ressortir l'intérêt qui s'attache au document qu'il adresse dans la lettre d'envoi qui l'accompagnait. Il s'est surtout occupé du personnel qui assistait à la vente et y enchérissait. La plus grande noblesse y coudoie les marchands, comme aujourd'hui dans les salles de l'hôtel Drouot. Mais, ce qu'on ne verrait pas aujourd'hui, ce sont un président et des conseillers acheter des hauts de chausses et même des chaussures d'occasion, ainsi que des harnais de mule. Ils laisseraient cela au fripier, aujourd'hui marchand de vieux habits, qui les coudoierait, il est vrai. Mais en ce temps là les habits étaient de plus longue durée et plus coûteux qu'aujourd'hui; c'étaient presque des œuvres d'art qu'on ne craignait pas de donner par testament à d'autres qu'à ses serviteurs, ainsi que nous en avons la preuve par le testament du sire de Charmoulue, naguère publié dans la *Revue des Sociétés savantes*[1]. Si on léguait des vêtements, c'est que le légataire devait tenir la chose comme agréable. Aussi donc pouvait-on les acheter.

Ne nous étonnons donc point si le duc d'Aumale se rend acquéreur, pour 700 livres tournois, du manteau de toile d'argent, orné de tous les attributs de l'ordre de Saint-Michel, que le sire de Roannès tenait précieusement renfermé dans sa caisse de sapin à deux serrures.

La vente du linge est surtout intéressante par le soin que met l'huissier-vendeur à ne le soumettre à l'enchère que pièce par pièce, preuve du nombre de ceux qui se le disputaient. C'est là, surtout, que l'on trouve des rapprochements de noms bien faits pour étonner. M. l'ambassadeur d'Écosse, la femme du rôtisseur Savard et la reine, mère du roi, se disputent les douzaines de serviettes avec M. de Villequier. Quant aux tabliers de toile de lin ouvrée, qui doivent commencer à être dès lors à la mode, quoique ce ne soit que sous Louis XIII qu'on les trouve bien franchement représentés dans les eaux fortes d'Abraham Bosse, c'est chose qui n'appartient qu'aux plus grands seigneurs ou aux plus grandes dames. La reine mère, le frère du roi et sa nourrice, et enfin le cardinal de Bourbon, les payent de 12 livres à 6 livres 10 sols[2].

[1] Voyez 5e série, t. III, p. 429.

[2] Dans l'*Inventaire des meubles de Catherine de Médicis*, récemment publié par M. E. Bonnaffé, nous retrouvons quelques-uns de ces tabliers.

Digitized by Google

Monsieur, frère du roi, qui fut Henri III, achète encore un dais de toile d'argent frisé d'or, imitant en cela les plus grands seigneurs qui se font adjuger les lits et leurs garnitures, ainsi que des « pesles » en assez grand nombre, la plupart aux armes du roi, qui étaient sans doute destinées à décorer le dossier des siéges d'apparat. Les étoffes, les habits et les lits, dont la composition est suffisamment détaillée, les harnais de mule ou de cheval, composent le principal de la vente. Les meubles s'y trouvent en petit nombre, ce nous semble. Plusieurs sont en marqueterie de bois des îles, et même d'ivoire formant de la « mauresque blanche ».

Il est parlé de « marqueterie à l'impériale ». Les couches paraissent être accompagnées de leur couchette, ainsi que nous l'avons plusieurs fois signalé dans de précédents inventaires du XVIe siècle.

Si les hardes et les meubles avaient été mis en vente dans l'hôtel de Claude Gouffier lui-même, sis rue Saint-Antoine, la vaisselle d'argent et les bijoux furent vendus « en l'hostel de Me Jehan Langlois, marchant joaillier, priseur et vendeur de biens, sis sur le pont au Change, lieu accoutumé pour vendre bagues et joyaulx. »

Parmi les coupes, dont une est à couvercle taillé à la moresque, les plats, les assiettes, les écuelles et les salières, nous remarquons une petite nef, un crachoir avec couvercle à treillis, deux égouttoirs et un poêlon à bouillie, presque le tout en argent au poinçon de Paris.

Parmi les joyaux, les boutons d'or émaillé ou garnis de pierres, tant pour la casaque que pour le bonnet, figurent en grand nombre, ainsi que les chaînes où pend l'ordre de Saint-Michel. On trouve aussi des bordures d'or dont l'emploi n'est point indiqué, qui sont les unes ciselées, sans chatons, et émaillées de plusieurs couleurs, les autres aux armes d'Amboise, et des plaques de rapport à jour au nombre de 21. Il y en a qui portent un chiffre double que le procès-verbal appelle un X, mais qui doit être le double D combiné avec l'H que Claude Gouffier, en bon courtisan, a placé sur son jeton en l'entourant de sa devise et en plaçant ses armes au revers; preuve, ce nous semble, qu'on ne doit attribuer ni à Henri II, ni à Diane de Poitiers, tout ce qui porte leur chiffre.

Enfin il y a des ceintures, des chaînes à mettre au col, des chaînes à cendrées, qui sont peut-être ces chaînes à maillons microscopiques qu'on croit avoir été fabriquées à Venise, et qui portent aujourd'hui le nom générique de « jaseron ».

Digitized by Google

Parmi ces joyaux nous trouvons «ung miroir d'or, le couvercle esmaillé de rouge clair, rehaussé du chiffre blanc à chacun des costés, ayant une *semper vive*,» prisé 90 livres et vendu 110.

Une plaque ovale donnée par Ch. Sauvageot au musée du Louvre, qui porte le n° 1114 dans le catalogue de sa collection par M. Sauzay, et le n° D. 190 dans notre catalogue des émaux, nous semble l'analogue des couvercles dont il est ici question. Ces sortes d'émaux, que le comte de La Borde a appelés des émaux en résille sur verre, rares aujourd'hui, ne se trouvent que dans les collections très-riches, comme celle de la famille de Rothschild, qui en avait prêté à l'exposition rétrospective de 1865.

«Une paire d'heures en parchemin escrites à la main et enluminées», qui faisait partie de cette vente spéciale, fut difficilement vendue. On fut contraint de la crier maintes fois. Peut-être était-ce celle dont une miniature représentant la moisson, et ayant fait partie d'un calendrier, fut exposée par M. Benjamin Fillon, en 1867, dans les galeries de l'Histoire du travail, et donnée par lui au musée de l'hôtel de Cluny.

Cette miniature aux armes des Gouffier était intéressante par ce détail qu'une gourde contenant la boisson du moisonneur, qui y était représentée, montrait la plus grande analogie avec les faïences d'Oiron : cette miniature a été gravée dans la *Gazette des beaux-arts*.

Les huissiers-priseurs du XVIe siècle étaient moins pressés que nos commissaires-priseurs d'aujourd'hui; et il ne faudrait guère plus de trois vacations pour adjuger ce que maître Claude Lamonyeulx, à l'hôtel Gouffier, et maître Jehan Langlois, sur le pont au Change, n'ont pu vendre l'un qu'en quatorze jours, l'autre en trois.

S'ils faisaient généralement de petits lots, nous voyons qu'ils en réunissaient parfois plusieurs pour en faire de gros. Ainsi fut-il fait pour le mobilier de la chambre de Claude Gouffier, qui fut adjugé pour 1,800 livres tournois à M. de Villeroy. Grâce à cette réunion et à la mention que les dix-huit articles qui la composent faisaient partie de la chambre du défunt, nous pouvons nous faire une idée de ce qu'était cette partie du mobilier de ce grand seigneur.

Le mobilier de cette chambre se composait d'une couche et d'une couchette, d'une table, de deux chaises dont une ployante à charnières, de six petites chaises, de deux escabeaux, d'un buffet, d'un cabinet à guichets, de quatre petits placets, le tout de bois de

Digitized by Google

noyer le plus souvent, orné de marqueterie, d'un esclin en bois de chêne, de deux chenets de fer couverts d'airain, et une cuvette d'airain.

« Huit pièces de tapisserie de Flandres à feuillage d'eau, au milieu desquelles y a des lions, liepvres et aultres bestes, avec colonnes et bordures, » devaient couvrir les murs, sauf sur la cheminée, dont le portrait de la reine garnissait sans doute le manteau. Sur deux tapis de drap vert, l'un recouvrait sans doute la table. Un dais à queue de damas rouge et noir protégeait probablement l'une des chaires, tandis que le lit en marqueterie avec un ciel à l'impériale de velours cramoisi, d'où pendaient un dossier semblable et trois rideaux et deux bonnes grâces de taffetas de même couleur, le tout frangé d'or et de soie, était dominé par cinq pommes de bois doré à panache.

Le noyer, on le sait, était le bois préféré pour la belle hucherie, et les plus beaux meubles du XVIe siècle qui nous soient restés sont de ce bois, aussi facile à travailler que capable de prendre les teintes les plus chaudes.

A tous égards, le document adressé par M. Célestin Port est digne d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, puisqu'il nous donne un chapitre des mœurs de la fin du XVIe siècle, en même temps que le détail de l'ameublement d'un homme qui a marqué dans l'art par la protection qu'il lui a donnée.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

PROCÈS-VERBAL DE LA VENTE DES MEUBLES DE CLAUDE GOUFFIER, DUC DE ROANNÈS.

Le *Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès*, est certainement un des plus curieux documents de ce genre que j'aie encore rencontrés. L'intérêt que la science attache à ces sortes d'inventaires se justifie suffisamment ici par l'abondance des renseignements qui s'y peuvent recueillir sur les mœurs intimes et la physionomie réelle de la société disparue. Celui-ci se recommanderait encore par le nom du personnage, type de richesse et d'opulence, qu'a consacré la légende populaire. Quoique cette vente

Digitized by Google

après décès ne fasse état que du mobilier de la maison de ville du puissant châtelain d'Oiron et se réfère même à des inventaires plus complets de Paris et d'Amboise [1], on y trouve à plaisir nombre de ces indications minutieuses qui détaillent les raffinements et les élégances de l'ameublement d'un grand seigneur du XVIe siècle. La vente se poursuit presque sans interruption à l'hôtel de Boisy, dans la rue Saint-Antoine, du 15 septembre au 4 octobre, pour la garde-robe et le mobilier; du 30 octobre au 6 novembre 1572, sur le pont au Change, pour les joyaux d'or et d'argent. N'y a-t-il pas dans cette date même un étonnement? C'est moins d'un mois après la *Saint-Barthélemy* qu'on voit, au premier rendez-vous surtout (car le second paraît être plus délaissé), magistrats, seigneurs, grandes dames — et des plus grandes, — se partager les dépouilles d'un des puissants courtisans du dernier règne. La reine mère et le cardinal de Bourbon y disputent leur douzaine de serviettes à l'ambassadeur d'Écosse et à la femme du rôtisseur Savard, de la rue aux Ours. Parmi les enchérisseurs, dont chacun obtient son lot, nous trouvons : la nourrice des enfants de France; Monsieur, frère du Roi; la duchesse de Lorraine, qui acquiert un parement pour l'autel de sa chapelle; Mme de Villeroy, à qui échoit l'ameublement complet de la chambre ducale; Mmes de Santerre, de Tournon, de Bourdeilles, de Lansac, de Crissé; le duc d'Aumale, les présidents de Marle, Berruyer, de Neuilly, Barjot, d'Orsay; les maîtres ou correcteurs des comptes de Hacqueville et Séguyer, l'argentier Roiffé, le tailleur du roi, nommé Jehan de France, et nombre de fripiers. Il y a des gens de robe et des gens de cour, jusqu'au chevalier du guet, qui trouve à s'équiper d'un harnachement de luxe. Les enchères sont vives, soutenues avec ardeur. Elles triplent quelquefois, doublent le plus souvent le prix d'estimation. Un seul objet à peu près reste dédaigné : le livre d'*Heures*, tout enrichi d'or, qui, exposé chaque jour de vente et maintes fois offert « et crié », s'en va livré au rabais, — pour le prix de l'or, — à un joaillier.

Ce document, dont la date accroît particulièrement l'intérêt, joint à la description des articles les prix d'estimation, les prix d'adjudication et les noms des acquéreurs. Ce sont là des données dont la réunion n'est pas commune, et qui m'ont paru le rendre

[1] J'ai supprimé dans chaque article cette référence, qui en double inutilement l'étendue, et aussi élagué nombre d'articles sans intérêt.

Digitized by Google

digne d'appeler par une valeur singulière l'attention des connaisseurs.

CÉLESTIN PORT,

Correspondant à Angers.

PROCÈS-VERBAL DE VENTE DES MEUBLES DE CLAUDE GOUFFIER, DUC DE ROANNÈS, GRAND ÉCUYER DE FRANCE.

L'an mil cinq cens soixante douze, le jeudy dixhuitiesme jour de septembre, à nous Claude Lamonyeulx, premier huissier du Roy nostre sire en la court de Parlement, de la partie de nobles hommes maistres René Bonnerier, advocat en ladicte court, et Charles Camus, roy d'armes des Françoys, ou nom et comme tuteur et curateur des enffans mineurs d'ans de hault et puissant seigneur messire Claude Gouffier, en son vivant duc de Rouannoys, grand escuyer de France, pour satisfaire au payement des debtes tant personnelles que hypothécaires d'icelluy, etc., auroit esté présenté certain arrest de lad. court, en datte du huictiesme jour d'aoust dernier, par vertu duquel nous auroient lesd. Bonnerrier et Camus èsd. noms requis de voulloir procéder à la vente d'aulcunz meubles demeurant après le décebz dud. sieur de Rouannoys, contenus en deux inventaires faicts après le décebz dud. deffunct tant à la ville d'Amboyse que en ceste ville de Paris... Pour ce faire nous serions cedict jour et aultres jours ensuyvans transportez en l'hostel de Boisy, sciz en ceste ville de Paris, rue Sainct-Anthoyne, où illec estant nous auroyent esté baillés et représentez les meubles ci-après déclarés pour estre par nous vendus... en la forme et manière quy ensuict :

Et premierement, du jeudy 15 septembre 1572.

Ung collet de maroquin blanc à manches, enrichy par dessus de petittes tresses d'argent, fouré par les paremens de gorges de regnard et le reste de pannes blanches, prisé 4 liv. t., délivré a Jehan Maugé, maistre fripier, pour la somme de 100 s., icy c s.

Item ung collet de vellours noir découppé à petittes taillades manchettes, doublé de taffetas, avec une paire de chausses, les bandes de sattin faictes de borderie à petittes truffes rondes attachées sur toille d'argent cendrée, doublées de toille blanche, garnyes de son bas..., prisez assavoir led. collet 110 s. t. et lesd. chausses 10 l. t., délivrez le tout à Paullus Hérouf pour la somme de 30 l. 10 s., pour ce icy 30 l. 10 s.

Item une paire de chausses à botter, bandés de six bandes de vellours, prisez 40 s. t., délivrez aud. Paullus Hérouf pour la somme de 55 s. t.

Item ung pourpoinct de satin blanc découppé, doublé de taffetas blanc

Digitized by Google

par dessoubz et par dessus doublé de boucassin blanc, prisez 70 s. t., délivré aud. Paullus Hérouf pour la somme de 75 s.

Item ung collet de satin noir à manches, enrichy par dessus de passement de soye velouté, doublé de serge, les parremens de taffetas noir, prisez 50 s. t., délivré à Jehan Maugé pour la somme de 4 l.

Item une cuvette d'arain, tenant quatre ceaulx ou environ, garnye de son pied de boys de noyer, prisez la somme de 10 l., délivré à Eustache Gojon pour la somme de 10 l. 10 s.

..... Item ung aultre pourpoinct de toille rayée d'or et de soye cramoisy rouge, doublé de bouccasin blanc, prisé 50 s. t., délivré à Pierre David pour 60 s. t.

Du vendredy 19 septembre 1572.

Item huict pièces de tapisserye de troys aulnes de hault ou environ, à grand feullage d'eaue, sur lesquelles sont rapportés des espées et ceintures, semés de fleurs de lis d'or, des armoyris et devises dudict sieur deffunct, contenant 69 aulnes et 1/2, demi 1/4, prisée l'aulne 40 s. t., délivré à M. Gilles à raison de 3 l. 9 s. t. l'aulne, valleur ensemble de 250 l. 10 s. 7 den.

Item dix pièces de tapisserie au milieu de chacunes desquelles pièces il y a une fontaine, prisée l'aulne 30 s. t., délivrée à Guillaume Régine à raison de 4 l. 1 s. l'aulne, faisant ensemble la somme de 280 l. 16 s. t.

Item une cappe de drap noir, bandé de deux bandes de vellours par dessus, découppé, enrichy de tresse de soye par dessus, doublé par dedans de deux bandes de satin noir, prisée 8 l. t., délivré aud. Lambert pour la somme de 12 l. t.

Item un robbon de drap de Darnetat, bandé de deux bandes de vellours noir à deux tresses d'argent par dessus, garny de unze bouttons de fil d'argent à longue queue et d'ung crochet et une porte d'argent, fourré de gorge de renards, prisé 45 l. t., délivré à M. de Lathanne à 45 l. 10 s. t.

Item ung harnoys de vellours noir à mullet garny de son morts, prisé 4 l., délivré à Mme de Santerre pour la somme de 4 l. 5 s.

Item une paire de chausses, le hault de pannes de soye noire enrichy d'ung passement d'argent, doublées de toille blanche avec son bas d'estamet, prisé 10 l., délivré à M. le président d'Orsay pour la somme de 11 l.

Item une aultre paire de chausses de satin noir, découppez par bandes à jour doublé de taffetas, bouffantes d'une toille blange, rayé d'or et de noir, garny de son bas, prisé 10 l., délivré aud. président d'Orsay pour la somme de 11 l.

Item ung manteau robbon de vellours noir à manches, bordé d'ung passement de soye serge, doublé par les paremens de taffetas noir, prisés 40 l.. délivré aud. président pour la somme de 41 l.

Digitized by Google

Item deux paires de pantouffles neufves, l'une de vellours cramoisy brun et l'autre de maroquin, et deux paires de bottines, l'une de vellours noir et l'autre de maroquin blanc, prisé ensemble 4 l. t., délivré aud. président pour la somme de 100 s. t.

Item une espée garnye de sa dague et pommeau de fer dorez, le foureau de vellours et un faulx foureau de drap bleu, prisé 50 s., délivré aud. président pour la somme de 60 s.

Du samedi 20 septembre 1572.

Item une faulses chausses de serge rouges, bandées d'une bande de vellours rouge, garnyes de son bas, servans à botter, prisé 40 l. 5 s., délivrez à M. Ranon, médecin, pour la somme de 4 l. 5 s.

Item une espées et dagues garnye de leurs gardes et pommeaux noir et foureaux de vellours; item une couverture de taffetas noir, picquée par le mellieu d'icelle, fourrée de pannes de martres, delivrées à madame de Villeroy pour la somme de 60 l. t.

Item ung boys de lict de camp, de noyer, carré, les paliers canellez dorez, garnye de ses crochetz de fert, deux mathellas de futaine blange, de bourre lanusse, une couette, ung traversin, une couverture aussy de futaine blanche, troys contepoinctes, l'une de taffetas gris picquée a lozenges, l'aultre de taffetas noir picquée, au mellieu de laquelle sont les armoiryes dudict sieur duc de Rouannoys et aux quatre coings les chiffres d'icelluy sieur, la troisiesme de toille de Hollende aussy picquée; deux couvertures de Castellongne rouges; ung ciel et ung dossier de vellours noir doublé de taffetas noir chamarré de passement d'or, garny de franges de soye noires, couvertes d'ung crespine d'or; troys rideaux de damars noir, chamarré de passement d'or; ung entour de lict d'escarllates rouges; ung tapy de Turquie, servant de parterre, garny de son fourreau de cuir noir, le tout ensemble délivré à madame Pinard, avec une cherre et ung carreau de vellours noir, pour la somme de 503 l. 15 s. t.

Item une chaire de boys de noyer, ployant à charnières à hault daussier enrichie de cloudz dorez, couverte par le siége et dossier de vellours noir, delivré à monsieur Gaudais, correcteur des comptes, pour la somme de 6 l. 15 s. t.

Item une vielle chaire de boys de noyer, couverte de vellours noir, délivré audict sieur Gaudais pour la somme de 6 l. 15 s. t.

Item deux bonnets de vellours noir doublé de taffetas, délivrez à Antoine Raquin à 65 s. t.

Item ung livre en parchemin escript à la main, couvert de cuyr rouge, qui est le *Livre des* (sic) *et ordonnances des* (sic) *l'ordre du Roy,* faisant partye de deux livres contenus au vingtiesme article de l'Inventaire de Paris, prisé ensemble 40 s. t., délivré à monsieur Lhuillier, maistre des comptes, pour le pris et somme de 40 s. t.

Digitized by Google

Item ung manteau de satin noir et collet et manches, bandé par dessus de quatre bandes de passement de soye plat, doublé par bandes de taffetas, les parement et collet de taffetas chenille à [.....?], délivré à Anthoine Duboys pour la somme de 18 l. 10 s.

Item ung coffre de bahu, de quatre piedz de long ou environ, à deux serrures, fermant à clef, délivré à monsieur Bonnerrier à 50 s.

Du lundi 22e septembre,

Item une housse de vellours noir bordé à l'entour de cordons d'or à broderye et frange d'or enrichy des chiffres dudict sieur deffunct, doublé de toille noire, à Jehan Mauge, maistre frippier à Paris, pour la somme de 30 l. t.

Item ung saye à manches faict de guipure d'or à jour et devises dudict sieur deffunct, doublé par dessoubz de tocque d'argent, prisé 50 l., délivré aud. Mauge à 70 l. t.

Item ung tissu de vellours noir délivré à M. de Vaupagnes pour la somme de 70 s. t.

Item unes chausses de satin noir garnye de leurs bas de cuir noir, délivré à Jehan de France, tailleur du Roy, pour la somme de 4 l. t.

Item ung manteau de chambre de damas rouge cramoisy, doublé de pannes de soyes, prisé 12 l., délivré à Barthellemy Louarde pour la somme de 26 l. t.

Item ung saye de drap noir et une cappe de mesme, délivrez à Jehan Laurens pour la somme de 15 l. 10 s.

Item troys paires de chausses de laine blanche estant en ung bacquet, délivrés à M. Vaupagnes à 32 s.

Item ung tappy velu d'une aulne et demye de longueur ou environ, prisé 40 s. t., délivré à Paullus Hérouf à 4 l.

Item ung aultre tappy vellu, contenant deux aulnes demy quart, servant à drap de pied, délivré aud. Paullus Hérouf pour la somme de 8 l.

Item un aultre tapy velu à couvrir beuffet, contenant une aulne deux tiers, prisé 70 s., délivré à Jehan de France, tailleur du Roy, pour la somme de 14 l. 5 s. t.

Item ung aultre tapy vellu, contenant quatre [aulnes] ung tiers de long, prisé 12 l., délivré audict de France pour la somme de 46 l. 10 s.

Item ung chappeau de taffetas chamarré de passement d'or, délivré à Mme de la Lumère pour la somme de 4 l. 7 s.

Item une table de boys de noyer, à marquetere, dessus d'ung passement de boys de Bresyt, assise sur ung tresteau à pilliers canellez à marquetère, prisée..... (*sic*). — Item ung tappis de drap vert de deux aulnes de long environ, les bordures jaulnes à neufz d'amours, prisé 100 s. t. — Item une chaire de boys de noyer à hault dossier à marqueterie couverte par le siége

Digitized by Google

et dossier de vellours rouge cramoisy figuré à fondz de satin à franges de soyes cramoisy et de fil d'or, prisé 30 l. — Item six aultres petites chaires de boys de noyer à bas dossier, ausy à marqueterie, couvertes par le siége et dossier de vellours rouge cramoisy figuré à fondz de satin frangé de soye cramoisy et d'une frange d'or, prisées ensemble 40 l. — Item quatre petitz placetz de boys de noyer à pilliers canelés ausy couvertz de vellours cramoisy, figuré à fond de satin frangé de petites franges d'or, prisé 8 l. t. — Item deux scabeaulx carrez de boys de noyer à marqueterie, le dessus de moresque à une auvalle à jour, prisée 10 l. t. — Item ung cabinet de boys de noyer à marqueterie, de six piedz de hault, à quatre guichetz fermans à clef, enrichy de moresque blache (*sic*), doublé par dedans par hault de vellours cramoisy brun et d'ung ruban de soye argenté, prisé 70 l. t. — Item ung buffect aussy de boys de noyer à marqueterie, à ung guichet fermant à clef, garnye d'une layette coullise, prisé 10 l. — Item ung tappis de drap vert d'une [aulne] et demy de long ou environ sur led. buffect, prisé 70 s. t. — Item une chaire de boys de noyer ployant à charnières, couverte par le siége et deux dossiers de vellours cramoisy rouge à cloudz dorrez avec ung orillir de vellours cramoisy rouge, prisez 16 l. — Item un esclain de boys de chesne, prisé 8 s. t. — Item deux chenetz de fer couvertz d'arain canelez, les piedz à griffe, le vase dessus taillé à moresque an troys ovalles emboutez, armoyez des armoyries dudict sieur deffunct, garnis de leur feu et deux chevrettes aussy de fer, prisez 35 l. — Item une cuvette d'arain tenant deux seaulx ou environ garny de son pied de boys de noyer, prisé 8 l. t. — Item une toille paincte en huille clouée sur ung chassis, auquel est figuré la Royne, mère du Roy, prisé 10 l. — Item ung dais à queue de damars rouge et noir garny de soye blange et rouge, couverte d'une crespine de soye noire et de deux cordons, prisé 40 l. — Item une couche de boys de noyer à marqueterie à l'Impérialle à hault dossier, les pilliers tornez à coulonnes, une paillasse, deux materas de futaine blanche, garnye de bourre lanisse, ung lict et traversin à coustil de Flandres garny de plumes, deux couvertures de Castelongne roug, une constepoincte de taffetas rouge picquée à losenges, bastons lassez et fleurs, doublé de serge rouge, troys orillietz de vellours cramoisy rouge figuré, dont deux à fondz de satin moresques et l'autres à petites fleurs, garnis chacun d'ung passement d'or et de houppes de soye rouge, ung ciel à l'impérialles aussi de vellours cramoisy, rouge à fondz de satin, doublé de taffetas rouge, le dossier aussy de vellours rouge figuré, garnye de franges de soye rouge et couverte d'une crespine d'or, troys rideaulx et deux bonnes graces de damars cramoisy rouge chamary de petites tresses d'or, chamaré de franges cramoisy et petites franges d'or, troys verges de fer, cing pommes de boys dorez garny de leurs pleumaches, ledict ciel couvert de chappe de serge rouge, prisé 330 l. — Item une chouchette de boys de noyer à marqueterie de pareille façon que la précédente, aussy à l'im-

Digitized by Google

périalle, ung matheras de futaine de bourre lanusse, ung lict et traversain et coustil et de braxelles, garny de plume, une couverture de Castelongne rouge, une contrepoincte de taffetas rouge picquée à losenges et bastons lassez, doublez de serge rouge; ung ciel à l'impérialle de vellours cramoisy rouge figuré à petites fleurs, doublé de camelot rouge d'Amyens, ledict ciel garny de franges de soye rouge, couvert d'une crespine d'or, troys rideaulx, une bonne grace de taffetas rouge cramoisy chamaré de petites tresses d'or, ledict ciel garny d'une petite chappe de serge rouge, troys verges de fer, garny de leur pommes de boys dorrez et plumaches, prisez eusemble 720 l. t. — Item huict pièces de tappisserie de Flandre neufves à feuillage d'eaue, au millieu desquelles y a des lions, liepvres et aultres bestes, les bordures et colonnes de troys aulnes demy quart de hault estoffez par derrière, contenant ensemble..... (*sic*) aulnes, prisé l'aulne 4 l. t. Tout le contenu au présent article faisant la garniture complecte de la chambre dudict deffunct sieur duc de Rouannoys, tout le contenu ès articles cy dessus délivré à M. de Villeroy pour la somme de 1,800 l. t.

Item ung grand lict et parement de quatre pantes de vellours cramoisy figuré de rozes, poil sur poil, frangé de petites franges d'or et de soye cramoisy houppée d'or et de soye de mesme coulleur crespines et chamarez; lesdictes pantes de passement d'or à jour enclos d'une petite frange d'argent, quatre rideaulx de damars cramoisy, grande figure, l'ung d'iceulx de sept lèzes par deux boutz de velours cramoisy figuré poil sur poil, frangé d'or et de soye cramoisye et chamaré sur les coustures de passement d'or à jour, enclos d'une bisette d'argent, l'une de mesme et semblable façon contenant unze lèzes dudict damars et deux dudict vellours, l'aultre et troisiesme de semblable façon de sept lèzes et deux demyes dudict damars et deux demyes lèzes dudict vellours et les quatre rideaulx de sept lèzes et deux demyes de damas et demyes lèzes de vellours cramoisye haulte coulleur avec ung pavillon de pareil damas, lesdicts rideaulx sans passement, le tout délivré à Jehan Mauge, maistre frippier, pour la somme de 600 l. t.

Item ung tapy velu de Turquie de cinq quartier de long, prisé 40 s., délivré à M. le général Camus pour la somme de 4 l. 5 s. t.

Item une paire de botine de maroquin blanc, délivré à Nic. Maubert à 6 s. t.

Item une paire de botte de vache neufve, délivré à Paullus Hérouf pour la somme de 40 s. t.

Item ung collet de maroquin blanc délivré à René de Vasles à 32 s. t.

Item ung garderobbe ferré, fermant à clef, doublé de drap vert, délivré à Jehan Dureau pour la somme de 110 s. t.

Item ung reistre noir chamaré par le collet de cordons de soye noire doublé de vellours noir par le collet et le reste de frise noire, délivré à M. de la Landouse pour la somme de 10 l. 5 s.

Digitized by Google

Item quatre pennaches de diverses couleurs, delivré à Jehan Tulleau, maistre frippier, pour la somme de 22 s. t.

Item quatre escarcelles, l'une de vellours blanc, l'aultre de vellours viollet, l'aultre de vellours noir et l'aultre de vellours rouge, délivrez à Pierre Folleville, maistre frippier, pour la somme de 6 l. t.

Item ung manteau d'escarlate rouge garny d'ung crochet et porte d'argent, délivré à Pierre Nourry, maistre frippier, à 100 s. t.

Item ung coffre de bahu de quatre piedz de long ou environ, couvert de cuir noir, une serrure fermant à clef, marqué à une F, délivré à M. de Vaupagnes pour la somme de 50 s. t.

Du mardi 24e septembre.

Item une mante de laine de Cathelongne, délivré à Mme de la Lumière pour la somme de 4 l.

Item ung aultre mante, délivrée à Paullus Hérouf pour la somme de 75 s. — Item deux aultres petites mantes barrées par les boutz de bleu, vert et jaulne, délivrée à Mme de Crissay pour la somme de 7 l. 13 s. t.

Item ung tour de lict d'escarlate contenant deux aulnes et demye, délivré à Jeh. Mauge, maistre frippier, pour la somme de 30 l. t.

Item ung aultre tour de lict de drap vert, délivré à Phillippe de Bourges pour la somme de 15 l.

Item ung petit tapy velu, servant à drap de pied, d'une aulne ung quart et demy, délivré à Mme de la Lumière pour la somme de 7 l. t.

Item ung aultre tapy velu, servant de draps de pied, contenant ung aulne deux tiers, délivré à Mme Brulart pour la somme de 8 l. t.

Item ung aultre tapy velu servant de drap de pied de lict de parement, contenant troys aulnes demy quart, délivré à lad. dame Brulart pour la somme de 11 l. t.

Item ung aultre tapy velu de Turquie de quatre aulne de longueur, une et demy de largeur, prisé 15 l., délivré à M. de Marle, conseiller, pour la somme de 47 l. 10 s. t.

Item ung aultre tapy de Turquie de trois aulnes et demy de long, prisé 50 s. t., délivré audict sieur de Marle pour la somme de 43 l.

Item ung aultre tapis velu de la Turquie de cinq aulnes de longueur et de deux aulnes de largeur, prisé 15 l., à Guill. Regnier pour la somme de 37 l. t.

Item ung aultre tapy de Turquie contenant troys aulnes de long, prisé 4 l., délivré à M. Amiot, conseiller du Roy, pour la somme de 46 l. 10 s. t.

Item plusieurs morceaulx de retaillons de toille d'or et d'argent de diverses couleurs sur aulnes (*sic*) desquelles y a placques d'argent, prisez ensemble 25 l. t., à Pierre Lambert, maistre frippier, pour la somme de 35 l. t.

Digitized by Google

Item ung pourpoinct de satin rayé d'or avec une petite tresse d'or à l'entour et les chausses de mesme, faictes à bourse, délivrés à M. Marle, conseiller, pour la somme de 26 l. t.

Item ung aultre pourpoint de satin noir rayé d'or et d'argent, découpé, doublé de taffetas blanc, avec les chausses de mesmes, délivrées à Estienne Lambert, maistre frippier, pour la somme de 17 l. t.

Item trente-six houpes de soye crespinez, les unes d'or et les aultres d'argent; item dix aultres grosses houpes de soye, les unes bleues et les aultres rouges crespinez d'or, garnyes de gros boutons d'or; item quatre escussons des armes de la ville d'Orléans et ung du Roy en broderye d'or et d'argent; item ung pacquet de demourant de franges de soye de diverses coulleurs, les unes crespinez d'or; item des roulleaux de passement d'argent bleu et incarnal. Tout le contenu au présent article à Paule de Beaumont pour la somme de 36 l. 3 s. t.

... Item une pièce de toille d'or sur soye incarnal, contenant troys lez chacun d'une aulne ou environ, délivré à Fumbrunt, apoticaire, pour la somme de 33 l. t.

Item soixante tableaux painctz en huille, faisant partie de soixante huict tableaux garnis de leurs moulures dorree, l'une ung cartel de la figure du feu sieur duc de Guise et les aultres sur boys, ausquelz sont despainct plusieurs anciens empereurs, roys de France et aultres seigneurs tant françoys que estrangers, prisé chacun tableau, l'ung portant l'autre, cent solz t., est ensemble trois cent quarente livres, délivré lesditz soixante tableaux au sieur d'Adjonto, pour la somme de 390 l. t.

Item une robbe à queue sans manches de damars noir à usage de femme, ayant ung bort de vellours parfillé d'or, délivré à Mlle de Sermaise pour 10 l.

Item ung morceau de satin bleu contenant troys quartiers, dont la moictié est sepmée de chiffres et d'estoille d'or et d'argent, délivré à Mlle de la Bournallière pour la somme de 4 l. t.

Item quatre morceaulx de taffetas vellouté à petites fleurs, délivré à Jehan Cochery, maistre frippier, pour la somme de 64 s. t.

Item une pièce de tapisserie faicte à personnages, appellée *la Tapisserie du bancquet*, armoyez des armoyris dudict deffunct sieur, de six aulnes de largeur et quatre de haulteur, prisé à raison de 60 s. t. l'aulne, 72 l., délivré à Guill. Régnier pour la somme de 100 l. t.

... Item ung petit corps de barogan violet rayé de soye jaulne, délivré à David Le Roy, pour la somme de 61 l. 1 s.

Item une cappe en serge de Florence, bandé d'une bande de vellours noir découppé, doublé par dedans de panne de soye noire, délivré à l'argentier Roiffé à 32 l. t.

Item ung tapy de drap vert contenant quatre aulne ou environ, délivré à M. le général Camus pour la somme de 6 l. t.

Digitized by Google

Du mercredy 24e septembre audict

Item ung dais, sans queue, de vellours noir, au fond duquel y a une espée de grand escuyer avec les chiffres dudict feu sieur, garny de ses pentes, qui sont de vellours noir d'un costé et de l'aultre vellours violet, aux armes et devises de feu roy Henry, le tout en broderye d'or et d'argent de masse et de bassin, délivré à Jeh. Mauge, maistre frippier, à Paris, pour la somme de 100 l. t.

Item ung tapy de drap vert, garny de dix huict crochetz de fer, délivré à Mme de Crissay pour la somme de 4 l. 6 s. t.

Item une mante de laine blanche, barrée de rouge, bleu et orrenge, prisé 50 s., délivré à Guill. Régnier pour la somme de 7 l. 10 s.

Item une aultre mante de mesme, prisé 50 s., délivré à M. Seiguyer, maistre des comptes, pour 7 l. t.

Item une aultre mante bordée aux boutz de bleu, vert et jaulne, prisé 50 s., délivré à Guill. Regnier pour 100 s. t.

Item ung tapy velu servant à couvrir buffect, contenant une aulne et demye, délivré à Paule de Beaumont à 110 s. t.

...Item ung pourpoinct de satin blanc, chamarré de passement d'or enfermé de cautille d'or, doublé de tocque, avec les causses de mesmes, délivré à Mme Brulart pour la somme de 20 l. t.

Item une paire de causses boullonnées de bandes de taffetas rouge, prisez 15 l., délivré à lad. dame Brulart pour la somme de 10 l. t.

Item ledict pourpoinct de taffetas blanc rayé d'or, passementé et boutonné d'or, délivré à Mr Florette Lejeune, conseiller, pour la somme de 11 l. t.

Item ung carreau de toille d'or frizée d'or et d'argent et fleuronné de rouge, prisé 6 l. t., délivré à Mme Brulart pour la somme de 14 l.

Item ung pourpoinct de toille rayée d'or, les chausses de mesmes, délivré à Paule de Beaumont pour la somme de 9 l. t.

Item ung pourpoinct de satin blanc avec les chausses de mesmes, délivré à Paulus Hérouf pour la somme de 7 l. 10 s. t.

Item ung pesle de satin incarnal, garny de quatre pantes faict à l'enticque de ses houpes, prisé avec le fons de mesme, le tout faict de broderye et a feillage, doublé de taffetas bleu, 40 l. t., délivré à Mme de Crissay pour la somme de 94 l. t.

Item le fondz dud. pesle, faisant le reste d'icelluy, délivré à lad. dame de Crissay pour la somme de 30 l. t.

Item deux couvertures de tebouretz faisant partie de six, les uns de vellours noir, violet et satin cramoisy, faictz en broderie, prisez les six ensemble 15 l. t., délivré à lad. dame de Crissay pour la somme de 11 l. t.

Item deux aultres tabouretz faisans [partie] des six, délivrez à lad. dame pour la somme de 7 l. 10 s.

Digitized by Google

Item deux morceaulx de toille d'or, frisée d'or et d'argent et floronnée de rouge avec ung bord de satin noir à l'entour faict de broderye, prisez 50 s. t., délivrez à Mme Brulard pour la somme de 7 l. t.

Item une housse de cheval de vellours noir passementé de quatre passemens d'argent sans frange, délivrez à Jeh. Cochery pour la somme de 40 l. t.

Item une aultre housse de cheval de vellours noir chamarré de passement d'argent, frangée de mesme, délivré à Jehan Cochery pour la somme de 40 l. t.

Item quatre pantes de toille d'or brochée sur soye rouges, chacunes pantes de demy lé, contenant les d. quatre pantes cinq aulnes troys quartz, délivrez à M. Bergeot, président du grand Conseil, pour la somme de 38 l. 5 s. t.

Item ung pesle de velloux bleu semé de fleurs de lis et des armoyries du Roy, frangé de soye blanc, rouge et bleu et crespinne d'or et doublé de taffetas bleu, le tout faict en broderye d'or et d'argent, délivré à Mme de Crissé à 57 l. t.

Item ung pesle de damars violet garny de franges de capiton de soye jaulne et violet, délivré à lad. dame pour la somme de 24 l. 5 s. t.

Item une housse de cheval de veloux noir passementé de deux passemens, d'or et frange de mesme, délivré à Guill. Régnier pour la somme de 57 l. t.

Item ung pesle de petit satin rouge doublé de taffetas rouge avec les pantes de satin cramoisy semé de fleurs de lis et des armes du Roy en broderye d'or de bussin, garny de franges de soie incarnal, blanc et bleu, délivré aud. Regnier pour la somme de 27 l. 10 s.

Item ung aultre pesle à fond de taffetas rouge petit drap, garny de ses pantes de veloux cramoisy rouge frangé de soye rouge, blanc et bleu, délivré à Paule de Beaumont pour la somme de 12 l. t.

Item ung aultre pesle dont les pantes sont de damars blanc, ledit pesle de taffetas blanc petit drap aux armoyries du Roy de broderye d'or de bussin, frangé de mesme, prisé 10 l., délivré à Mme Brulart à 20 l. 10 s. t.

Item ung drap de satin rouge, avec quatre pantes, doublé de mesme drap et figuré de jaulne à batons rompus, sur lequel sont painctes les armes du Roy, prisé 16 l., à M. le procureur général du Roy pour la somme de 35 l. 5 s. t.

Item ung aultre pesle à fond de satin de Burges blanc, sur lequel y a une entretaillure de satin rouge garny de pantes de veloux bleu aux armes et devises du Roy, faict en broderye d'or et d'argent, frangé de soye blanche, violet et rouge, prisé 15 l. t., délivré à Paule de Beaumont pour la somme de 23 l. t.

Item ung aultre pesle dont le fond de taffetas blanc doublé de bougrain blanc, garny de ses pantes de veloux blanc, figuré à fond de satin et

Digitized by Google

frangé de soye blanc, prisé 24 l., délivré à Guill. Régnier pour la somme de 40 l. t.

Item deux caparassons de cheval de satin blanc frangé de filoselle blanche et rouge, prisé 6 l. t., délivrés à Pierre Foleville pour la somme de 11 l. 13 s. t.

Du jeudi 25e septembre.

Item une casse de sapin de cinq piedz de long ou environ, à deux petites serrures fermant à clef; item ung manteau de toille d'argent, bandé à l'entour et enrichy de gros cordons et coquelles d'or de St-Michel, de croissans cassez gectans flambes de feu, doublé de satin blanc par dedans avec ung chapperon de veloux cramoisy à de mesmes cordons, cocquilles d'or, croissans d'argent, délivrez lesd. manteau et chapperon avec lad. caisse à monseigneur le duc d'Ommalle pour la somme de 700 l. t.

. . . Une contepoincte de taffetas rouge et jaulne, doublée de sergette de mesme coulleur, prisée 12 l., délivrée à Mme de Crissay pour la somme de 22 l. 1 s. t.

Item une aultre contepoincte de taffetas rouge aux armes et devises dudict sieur deffunct, délivrée à lad. dame pour la somme de 33 l. t.

Item ung pesle dont le fond est de taffetas bleu petit drap, semé de fleurs de lis d'or en broderye, garny de ses pantes de veloux bleu, délivré à lad. dame de Crissay pour la somme de 55 l. 5 s. t.

Item ung aultre pesle tout de satin violet petit drap, prisé 12 l., délivré à lad. dame pour la somme de 21 l. t.

Item une housse de cheval, de toille d'or damassée de vert, bordée de broderye de toille d'argent aux armes et devises du feu Roy Henri, prisé 40 l., délivré à Nic. Secq, maistre frippier, pour la somme de 70 l. t.

Item ung pesle dont le fond est my partye de taffetas rouge et blanc petit drap, garny de ses pantes de damas bleu, délivré à M. le président Beruier pour la somme de 27 l. t.

Item ung manteau robbon de veloux noir figuré à fond de satin doublé de martres, prisé six vingts livres, délivré au sr d'Adjaceto à 270 l. t.

Item une robbe de satin à collet carré renversé à deulx bandes de veloux découppé, fouré de martres, prisée 100 l., délivrée au sr d'Adjaceto pour la somme de 425 l. t.

Item ung pesle dont le fond est [de] satin bleu doublé de satin de Burges, semé de fleurs de lis d'or à broderye, garny de ses pantes de veloux rouge doublé de taffetas blanc, prisé 20 l., délivré à M. de Hacqueville, maistre des requestes, pour la somme de 81 l. t.

Item une robbe de satin noir à collet carré, fourée de loups serviers, prisez 60 l., délivré à Nic. Lesecq, maistre fripier, pour la somme de 80 l. t.

Item un fond de pesle à ung solleil d'or de bussin et quatre évangélistes

Digitized by Google

aux quatre coings, prisé 100 s. t., délivré à M. de Hacqueville, maistre des requestes, pour la somme de 14 l. t.

Item ung aultre pesle dont le fond de taffetas rouge petit drap, garny de ses pantes de satin cramoisy, délivré à Pierre Remillet, maistre fripier, pour la somme de 28 l. t.

Item huict pièces de tapisserye de cuyr doré faict à moresque; item sept aultres pieces de tapisserye de cuir dorré à moresque; item ung parement d'autel de cuyr doré de dix piedz de hault au melleu duquel est figuré ung *Crucifimant* de paincture aussy sur cuir doré; un parement de devant d'autel aussi de cuir doré, auquel sont figurés les ymage sainct Claude et sainct Anthoyne, le tout [délivré] à madame la duchesse de Lorraine pour la somme de 436 l. t.

Du vendredi 26e dudit moys de septembre.

Item quatre pantes d'un pesle de damas bleu aux armes et devises du Roy, houppé de soye rouge, crespiné d'argent à boultons argentés, délivré à Jehan Laurent pour la somme de 16 l. t.

...Item ung fond de ciel de satin de Beurges aux chiffres du feu Roy Henry, délivré à M. de l'Argillière à 27 s. t.

Item une toillelte de veloux noir doublé de treillis, délivré à Pierre Lambert, maistre fripier, pour la somme de 72 s. t.

Item ung fond de pesle de satin bleu dans lequel sont les devises du Roy, délivré à M. Largillière pour la somme de 8 l. t.

...Item une robbe de veloux noir à collet carré renversé, bandé pardessus d'ung passement de soye, le collet et paremens fouré de queue de martres délivré au sr d'Adjaceto pour la somme de 40 l. t.

...Item ung aultre pesle de damas caffart blanc, les pantes et le fond frangé de soye blange a deulx armoyries du Roy, délivré Madlle Millon pour la somme de 21 l. 10 s. t.

Item une aultre pesle dont le fondz est de satin de Burges jaulne et violet, aux armes et devises du feu roy Francoys dernier, faict à broderye d'or et d'argent de bussign, garny de toille d'or razé, aux armes de la ville d'Orléans, prisé 12 l. t., délivré à M. de Montron pour la somme de 30 l. t.

Item ung pesle dont le fond est de taffetas incarnal, doublé de bougrain rouge semé de fleurs de lis aux armoyries du Roy, garny de ses pantes, délivré à Paule de Beaumont pour la somme de 10 l. 15 s.

...Item ung aultre pesle dont le fond est de taffetas bleu et les pantes de damas bleu aux armes du Roy, délivré à Gaboury, tappicier, pour la somme de 26 l. 10 s. t.

Item quatre pantes de pesle my-party de satin rouge, bleu et blanc semé de fleurs de lis paincte d'or avec ung fond de satin de Beurges de

Digitized by Google

sainct pièces bleu, blanc et rouge, délivré à Sanson Noury, cuisinier, pour la somme de 12 l. t.

Item une grande contepoincte de taffetas cramoisy frangé d'or et de soye cramoisie, doublée de taffetas rouge, prisée 40 l. t., délivrée à M. de Marle, conseiller en la court, pour la somme de 112 l. t.

Item ung carreau de toille d'or figurée de veloux noir, passement d'argent, délivré à M. le président Barjot pour la somme de 20 l. t.

Item ung tappis à gros poinct contrefaict faiçon de Turquie, sur champ brun vert à plusieurs fleurs, plusieurs figures, prisé 40 l., délivré aud. sieur président Barjot pour la somme de 101 l. t.

Item ung carreau de toille d'argent figuré avec laps de soye grise et blange, délivré à Jehan Mauge pour la somme de 8 l. t.

Item ung aultre carreau de toille d'argent figuré de petites moresques grises, délivré à Estienne Lambert à 10 l. t.

Item un tapy de veloux vert brun à couvrir table, de trois lez, frangé de soye vert et doublé de taffetas, délivré à Pierre Dombronnet à 32 l. t.

Du samedi 27e jour de septembre.

Item six pièces de veloux noir de plusieurs grandeurs, chamarré de passement d'argent et soye noire, le tout propre pour servir à ung coche double, taillé le harnoys de veloux noir pour deux chevaulx, et deulx orilliers aussy de velloux noir, le tout prisé sept vingt livres t., délivré à Martin Levasseur pour la somme de 350 l. t.

Item une robbe et ung saye et ung chapperon, le tout de drap noir servant à porter deuil le lendemain sainct Michel, prisé 15 l., délivré à Bonaventure Coussin à 28 l. t.

Item une mandille de velloux gris doublé de beuffe, enrichie de boutons et passement d'argent, prisez 12 l., délivré à Jehan Nouery, maistre frippier, pour la somme de 35 l. t.

Item une courtepointe de taffetas bleu et blanc, prisé 12 l., délivré à Guill. Regnier pour la somme de 38 l. t.

Item une aultre contrepoincte de taffetas rouge doublé de toille de Lion, prisé 12 l., délivré à Bonaventure Coussin à 54 l. t.

Item une aultre courtepoincte de taffetas rouge, blanc et noir, doublé de sargette de mesme coulleur, délivré à Nic. Lesecq pour la somme de 18 l. t.

Item une casaque de toille d'argent, bandé d'ung petit passement d'or, enrichy de trente escuiellettes d'or esmaillez de rouge et blanc, délivré à Paule de Beaumont pour la somme de 32 l. t.

Item une paire de chausses à hault de satin et bandes enrichies de broderye d'or au devises dud. sieur avec ung pourpoinct de satin blanc, couverte de broderye d'or aux mesmes devises, délivré à Nic. Lesecq, maistre fripier, pour la somme de 40 l. t.

Digitized by Google

Item une saincture de beuffe à porter espée, prisée 30 s., délivrée à M. La Gillière à 31 s. t.

Item ung saye de toille d'or figuré enrichy de croix d'argent par dessus, délivré à Bonaventure Coussin à 19 l. t.

Item quatre pantes d'ung pesle de veloux bleu semé de fleurs de lis d'or aux armes et devises du Roy, le tout de broderies d'or et d'argent frangé de soye et crespiné d'argent avec ung fond de taffetas bleu, prisé 18 l., délivré à Mlle Duval pour la somme de 10 l. 5 s. t.

Item ung pesle dont le fond est de satin de Burges de violet, garny de ses pantes, doublé de veloux violet, prisé 20 l. t., délivré à M. Largillière pour la somme de 35 l. 10 s. t.

... Item ung lict de veloux noir à fond de satin floronné et cordonné de cordonnons d'or en broderye, garny de son fonds daulcier et sept pantes de mesmes, avec ung soubassement de mesme, acompagné de ses troys rideaux de damas, délivré à Nicolas Lesecq à 274 l. t.

Item ung tapy velu d'une aulne ung tiers de long, délivré à M. de Bonnerrier pour la somme de 60 s. t.

Item ung corps de cuirasse sans brassars, prisé 10 l. t., délivré à M. Raquin, maréchal des logis de la Royne mère, pour la somme de 17 l. t.

Du mardi 30e et dernier jour de septembre.

Item une courtepoincte my partie de taffetas rouge, blanc et noir, de quatre lez, aux armes dud. deffunct, prisé 12 l., délivré à Paulus Hiérouf pour la somme de 22 l. 15 s. t.

Item ung pesle de veloux cramoisy à haulte couleur, garny de quatre pantes, frangé de soye cramoisy et unne crespine d'or semé de fleurs de lis, garny de cinq escussons des armes du Roy, prisé 50 l., délivré à Estienne Lambert pour la somme de 92 l. t.

Item ung petit manteau de taffetas noir, bandé de deux petites bandes de taffetas, garny de quatre boutons et portières d'or sur le devant, six autres sur les manches, esmaillez de blanc, prisé 18 l. t. délivré à Michel Lesecq pour la somme de 37 l. t.

Item ung petit manteau de taffetas noir bandé de deux bandes de passement garny d'ung crochet et porte d'or, prisé 7 l. t., délivré aud. Michel Lesecq pour la somme de 20 l. t.

Item une couverture d'orriller de taffetas cramoisy faict à chiffres et ung compartement passementé d'or et quatre boutons d'or, prisé 60 s. t., délivré à M. de Marle, conseiller, pour la somme de 11 l. 5 s. t.

Item une housse de veloux noir bandée et enrichie à l'entour de broderye à guipine, façon d'Espaigne, doublée de tulle noire, prisé 50 l., délivré à M. Forget pour la somme de 82 l. t.

Item deux bassins rondz façon de Turquie à marqueterie de marques de perles, prisés 10 l., délivrés à M. de Perreuse pour la somme de 16 l. t.

Digitized by Google

Item ung harnois d'homme d'armes complect, gravé et dorré à moresque, ung passement de blanc garny de veloux cramoisy, prisé 60 l. t., délivré au s^r d'Adjaceto pour la somme de 100 l. t.

Item ung dais à queue faict par lez de demas rouge et noir, garny de soye rouge, blanc et noir, et deulx gris cordons, prisé 40 l., délivré à Jeh. Lesecq pour la somme de 50 l. t.

Item deulx flancars de bardes de cheval, ung devant, ung caparasson, le tout de toille d'or enrichy de croix de toille d'argent, une lestière, une paire d'estriers, une paire de rênes de buffle, le tout prisé 12 l. t., délivré au chevalier du guet pour la somme de 70 l. t.

Item une selle de veloux noir garny de son harnoys complect, délivré aud. s^r chevalier du guet pour la somme de 60 l. t.

Item ung dedans de toille d'argent frizé d'or et d'argent en cinq lez en toille d'argent grise, garny de pantes, prisé 100 l. t., délivré à Jeh. Mauge pour la somme de sept vingt l. t.

Item une courtepoincte de taffetas noir faict à florons, prisé 15 l., délivré à M. de Champron, conseiller, pour la somme de 44 l. t.

. . . Item ung tapy de toille de veloux bleu vidé à jour sur une toille d'argent et rouge de deulx aulnes de long, une aulne de large, prisé 20 l., délivré à Jeh. Lesecq à 60 l. t.

Item ung lict faict de plusieurs pièces, garny de troys pantes faictes à carreaulx my partyes de veloux blanc bordé et cordonné d'argent aux devises du feu roy Henry, de toille d'or noire, incarnal et damassée d'argent, aux armes dud. deffunt, deulx soubassement de mesme, le dossier my party de mesme toille d'or et argent où y a une pièce d'or faicte à sphires, troys rideaulx, prisé 300 l. t., délivré à Pierre Dambonet pour la somme de 340 l. t.

Du mercredi 1er octobre.

Item huict tableaulx restans de 68, contenu au 222e article dud. inventaire de Paris, mentionné en la vente du 24e jour de septembre, délivré lesd. 8 tableaulx à M^r le président d'Orsay pour la somme de 52 l. t.

Item une selle de veloux; délivré à Jeh. Lesecq, pour la somme de 60 l. t.

. . . Item ung autre tapy velu de Turquie d'ung aulne et demye de long et une aulne de large, prisé 40 s., délivré à M. Duboys, secrétaire du Roy, pour la somme de 7 l. 10 s. t.

. . . Item ung harnoys de mulle de veloux, prisé 10 l., délivré à M. le président Beruyer pour la somme de 15 l. 10 s.

Item une saye de veloux cramoisy à guipure d'argent à jour, doublé par dessoubz de tocque d'argent, avec ung gire de veloux cramoisy à guipure d'argent à jour, délivré lesd. saye et giret à Pierre Folleville, m^e fripier, pour la somme de 27 l. t.

Item une grande housse de veloux noir frangée de frange de fillozelle,

Digitized by Google

doublé de serge noire, prisée 20 l., délivré à Jeh. Lesecq, fripier, pour la somme de 40 l. 10 s. t.

Item treize houppes de soye cramoisye, prisé 100 l.; item troys morceaulx de toille d'argent, prisé 50 s. t.; item ung pacquet de houppes, prisé 8 l. t.; item plusieurs escussons fleurs de lis et boutons à queue prisé 10 l., délivré le tout à Michel Lesecq, m. fripier, pour la somme de 36 l.

. . . Item ung lict my party de pièces de satin cramoisy toille d'argent frizée d'or et d'argent sur fleurons sur satin broché d'argent et toille rayée d'or, aux armes dudict deffunct avec des chappeaulx de trionffes, garny de troys pantes et deulx soubassemens avec son fonds de mesme my party de troys pièces de satin cramoisy et une de satin noir rayé d'or, avec troys rideaulx de damas rouge, blanc et noir, prisé 80 l. t., délivré à Guill. Gaultier pour la somme de 220 l. t.

Item une saye de frise noire, doublé de renesche noire, prisé avec une cappe de mesme la somme de 8 l., délivré lad. saye à M. David, advocat, pour la somme de 65 s. t.

Item ung lict faict de toille d'argent, damassé de toille d'or aussy damassez, sur toille fond de noyr, my party aux armes du feu roy Henry, fourny de ses troys pantes et d'ung fondz my party de satin blanc et noir aux mesmes armes et devises dud. feu roy Henry, de deux soubassemens de son dossier et de troys rideaulx, prizé 50 l., délivré à Jehan Lesecq pour la somme de 122 l. t.

Item une toille painct à huille atachée sur ung chassis sans moullures, où est paincte *la Déesse des fleurs*, prisé 4 l. 10 s., délivré à M. le général Camus pour la somme de 100 s. t.

Item ung bec de focon à haulte taille empoinctée de diamant, prisé 50 s. t., délivré à Mr des Buars pour la somme de 70 s. t.

Du jeudi deuxiesme jour d'octobre.

Item ung pourpoinct et une paire de chausses de chamoys blanc enrichy d'une praticque de soye blange avec le bas d'estamet blanc et ung collet de beuffe à porter soubz les armes, prisé ensemble 35 l., délivré à Adrian Dauphin pour la somme de 36 l. t.

Item une selle de cheval couverte de veloux noir, garnye de ses estriers dorrez, délivré à Nicolas, sellié du Roy, pour la somme de 60 l. t.

Item une grande housse de veloux noir, bandée et enrichie à l'entour de broderye à guipure façon d'Espaigne, prisée 50 l., délivrée à M. le comte de Montalfier pour la somme de 100 l. t.

Item ung careau de veloux noir, faict à broderye et de cordonnons d'or et d'argent, une ovalle au mitan de mesme estoffe, prisé 7 l. 10 s., délivré à Jeh. Tuillan, maistre fripier, pour la somme de 15 l. t.

Digitized by Google

Item une toille paincte à huille, garnye d'ung cassis de boys à une figure du roy Henry, prisé 10 l., délivré au s^r d'Adjaceto pour la somme de 40 l. t.

Item ung harnoys de mulle de veloux noir, enrichy par dessus de broderye d'or, prisé 100 s. t. avec un aultre harnoys de veloux noir servant à hacquenée, garny de boucles dorées, prisé 100 s. t., délivrés les deulx ensemble aud. sieur comte de Montalfier pour la somme de 31 l. t.

Item une robbe de veloux noir à manches, enrichie et chamarée par dessus de quatre bandes de veloux noir figuré en plumes à pied de taffetas, prisée 40 l. t., délivrée à Mme de Chavigny, ne se trouvant aulcuns enchérisseurs, après avoir esté près d'une heure mise en vante, pour la somme de 31 l. t.

Item une tante de lict de veloux noir violet, semé de fleurs de lis aux armes et devises du feu roy Henry, garny de troys pantes, deulx soubassemens et d'un dossier avec le fond de damars violet, semé de fleurs de lis, accompagné de troys rideaulx de damas violet, prisé 100 l., délivré à Mme de Bertrand pour la somme de 142 l. 5 s. t.

Item ung lict dont le fond et dossier sont de damas rouge cramoisy à deulx grandes espées de grand escuyer, led. dossier bordé d'une bordure de jazeran d'argent, garny de troys pantes et deux soubassemens faict à carreaulx de veloux et satin cramoisy, prisé 45 l. t., délivré à Mme de Crissay pour la somme de 150 l. t.

Item deulx nappes de lin ouvrée, délivrée à Gilles Péan pour la somme de 106 l. t.

Item ung aultre nappe de lin ouvrée, délivrée à Favereau, apothicquaire, pour la somme de 41 s. t.

. . . Item une aultre nappe, délivrée à Mme de Lansac pour 4 l.

Item une aultre nappe, délivrée à Mlle de Montal pour 4 l. 5 s.

. . . Item ung tablier de lin ouvré, délivré à Scipion Macé pour la somme de 65 s. t.

. . . Item une aultre nappe, délivrée à M. le Président Berruiyer pour 72 s. t.

. . . Item une aultre nappe, délivrée à M. Millon pour la somme de 77 s.

Item une pièce de toille de cotton damassée à l'istoire de David, contenant 22 aulnes, prisé l'aulne 25 s. t., délivré à Nicolas Lesecq, à 30 s. l'aulne, pour 33 l. t.

Item un coffre de bahu de quatre pieds de long ou environ, couvert de cuir, prisé 40 s. t., délivré à M. Bonnerrier pour la somme de 50 s. t.

Du vendredi troisième jour d'octobre.

Item un tapy de deux aulnes et demye de long ou environ, prisé 100 s. t., délivré à Mme de Champront pour la somme de 26 l. t. 10 s. t.

Item un ciel de lin, ouvrée de soye noire à poinctz d'Italie, garny de quatre pantes imperfaictes et fond de mesme, prisé 6 l. avec dix pièces tant de pantes, rideaulx, dossier, que aultres pièces de toille de lin ouvragée de

Digitized by Google

soye noir, prisez 12 l., délivrez le tout ensemble à M. Miron, pour la somme de 58 l. t.

Item une nappe de toille de lin ouvrée, délivrée à Mlle Péan pour la somme de 42 l. t.

Item une pièce de cotton faicte à carreaulx, contenant 28 aulnes, prisé l'aulne 25 s. t., délivré à M. d'Ajaceto à 40 s. l'aulne, vallent 56 l. t.

Item une aultre pieces de vingt huict aulne de toille de cotton, ouvrage de Venise, prisé 15 l. t., délivré à Mlle de Bataillé à 14 s. l'aulne, vallant 19 l. 10 s.

Item deux draps de toille de lin sans cousture, prisé 13 l. t., délivré à Favereau, appoticaire, pour la somme de 20 l. t.

Item ung drap de toille de Hollande, délivré au s^r d'Adjaceto à 10 l. t.

Item ung aultre drap de toille de Hollande, délivré à Mme de Clermont pour la somme de 22 l. t.

Item deux aultres draps de toille de lin sans cousture, prisé 16 l., délivré à M. Foissy à 30 l. t.

. . . Item ung autre drap de toille de Hollande, délivré à Mme de Chavigny à 18 l. t.

. . . Item un aultre drap de toille de Hollande, délivré à Mlle de Montel à 21 l. t.

. . . Item ung aultre drap de toille de Hollande, délivré à Mlle de Charansonnais à 15 l. 4 s. t.

. . . Item ung aultre drap de toille de Hollande, délivré à M. de Bragelonne à 22 l. t.

. . . Item ung tablier de lin ouvré, délivré au sieur d'Adjaceto à 12 l. 10 s. t.

. . . Item troys placets de boys de noyer à pilliers tornez, couverts de cloux violet, prisé soixante sols, délivrez à M. de Montalfier à 4 l. 10 s.

. . . Item une chasuble de drap d'or frizé offroyé de veloux cramoisy brun à broderye de toille d'or et fleronnez et chiffrez, chargez et couvertz de perles, prisé 150 l., délivré à la dame de Crissay pour la somme de 200 l. t.

Item ung grand drap mortuaire de veloux noir croisé de satin blanc floronné à huict escussons, ung grand parement d'autel aussy de veloux noir croisé de mesme avec autre parement bas d'autel de semblable croix et armoyrie, avec une chasuble, deulx grans courtibaultz avec quatre petis et troys chappes, le tout de veloux noir offroyé de satin aux armoyries dudict sieur deffunct en broderye d'or de masse, garniz d'estoilles et [canons [1]], prisé le tout ensemble sept vingt l. t.; item une garderobbe prisé 60 s.; délivré le tout ensemble aux marguilliers de l'église St-Pol de ceste ville de Paris pour la somme de neuf vingt dix livres tournois, 190 l. t.

[1] Ce mot est surchargé.

Digitized by Google

Du samedy quatriesme octobre.

Item huict pièces de velours cramoisy violet, l'une servant de housse et les sept aultres pour l'equipage et parement d'ung cheval, semée toutes de fleurs de lis de fil d'or, prisez 60 l., délivrez à Nicolas Langelier à 102 l. t.

...Item deux aultres draps de toille de Hollande, délivré à Mlle de Boismillet à 20 l. t.

...Item ung aultre drap de toille de Hollande, délivré à Mlle Robineau à 20 l. t.

...Item deulx aultres draps de Hollande, délivré à Mlle Tournon à 20 l. t.

...Item deux aultres draps de toille de Hollande, délivré à M. le président de Nully à 20 l. t.

...Item ung autre drap de toille de Hollande, délivré à Mlle de Bourdeilles à 20 t.

...Item une douzaine de serviette, délivrez à la femme de Savart, rotisseur, demeurant rue aux Ours, à 113 s. t.

...Item troys aultres douzaines de serviettes, délivrée à M. l'ambassadeur d'Écosse à 16 l. 10 s. t.

...Item une aultre douzaine de serviettes, délivrée à la femme de Savard, rotisseur, à 4 l. 16 s.

Item une aultre douzaine de serviettes, delivrée à la Royne mère du Roy à 4 l. t.

...Item une aultre douzaine de serviettes, délivrée à M. de Velleguier à 7 l. 15 s. t.

...Item ung tablier de toille de lain ouvré, délivré à M. de Villeguier à 4 l. 10 s.

Item ung aultre tablier de toille de lin ouvrée, delivré à la Royne mère du Roy à 8 l. t.

Item ung aultre tablier de toille de lin ouvré, délivré à lad. dame Royne, mère du Roy, à 12 l. t.

Item ung aultre tablier de toille de lin ouvrée, délivré à Monseigneur frère du Roy à 12 l. t.

Item ung aultre tablier, à la nourrice de Monseigneur frère du Roy à 6 l. 10 s. t.

Item ung aultre tablier, délivré à monseigneur le cardinal de Bourbon à 10 l. t.

Item ung aultre tablier, délivré à Mlle de Cangé à 4 l. t. 14 s. t.

Item ung dais avec sa queue, garny de troys pantes, doublée de quatre lez, l'une de toille d'argent frizé d'or et d'argent, fleronné de cuir de veloux noir, de placques d'argent, de cantille et jazeran faict à ondes, l'aultre de toille d'or cramoisy frizé d'or, l'aultre de toille d'or frizé d'or et d'argent, prisé 600 l. t., délivré à Monsieur frère du Roy à 700 l. t.

Digitized by Google

...Item quatre douzaines de serviettes, délivrée à Mlle de la Chastaigneryе à 16 l. t.

...Item ung coffre de bahu couvert de cuir noir à une serrure neuve fermant à clef, de quatre pieds de long ou environ, délivré à Paule de Beaumont à 50 s. t.

Aultre ventes faicte d'aulcunes parties de la vaisselle d'argent et des bagues d'or et sans pierrerye, contenue en l'inventaire de Paris, en l'hostel de Jehan Langlois, marchant jouallier, priseur et vendeur de biens, seiz sur le pont aux Changes en ceste ville de Paris, lieu accoustumé pour vendre bagues et joyaulx, pour la somme de deniers et aulx personnes cy après dénommez et en la forme et manière qui ensuict.

Des jeudy 30e jour d'octobre, mercredy 5e et jeudy 6e jours de novembre audict an 1572.

Premièrement une couppe d'argent vermeilles dorrée, garnye de son couvercle, taillée à moresque, du poinsçon de Paris, sur laquelle y a ung petit Bachus, pesant lad. couppe troys marcs troys gros, prisé le marc 20 l. t., délivré à M. de Largillières à 22 l. t. le marc, vallant 67 l. 4 s. t.

Item deux aultres couppez d'argent vermeillées dorrée, sans couvercle, façon de nesle, poisans ensemble ung marc dix onces six gros, prisé le marc 17 l. t., délivrée à sçavoir, l'une qui poise 7 onces quatre gros, à M. de la Landouze à 20 [livres] 15 s. t. le marc, vallant 19 l. 8 s. et l'aultre, qui poise 7 onces deux gros, délivré à Ant. Audry aud. pris de 20 l. 15 s. t. le marc, qui vallent 18 l. 16 s., revenans ensemble à la somme de 38 l. 4 s. t.

Item une petite nef d'argent vermeillée dorrée, garnye de son couvercle, du poinçon de Paris, poisant 8 marcs 5 onces deulx gros, prisé le marc 18 l. t., délivrée à Jeh. Pajot, couvreur de maisons, à 22 l. 10 s. t. le marc, vallant aud. pris la somme de 194 l. 16 s. t.

Item ung biberon d'argent, du viel poinçon, poisant 1 marc 5 onces 6 gros, prisé le marc 15 l. t., délivré à M. de Landouze à 18 l. t., revenant à la somme de 31 l. 3 s. t.

Item un petit vase à deulx ances, poisant deux onces 6 gros, prisé le marc 17 l. t., délivré à Ant. Audix à 20 l. t. le marc, vallant la somme de 46 l. t. 16 s. 6 d.

Item une petite casselette d'argent neslé, poisans ung marc une once ung gros, prisé le marc 17 l. t., délivré à Claude Doublet à 33 l. t. le marc, vallant la somme de 37 l. 13 s. t.

Item une petite sallière garnye de son couvercle et de deulx cocquetiers, le tout d'argent vermeil dorré, poisant deulx marcs quatre gros, prisé le

Digitized by Google

marc 17 l. t., délivré à M. de la Gillières à 25 l. t. le marc, revenant à la somme de 51 l. 16 s. t.

Item une petite layette d'argent carrée, garnye de son couvercle dorré par la moullure, poisant deux marcs, prisé le marc 16 l. t., délivrée à Pasquier de la Noue à 17 l. 18 s. t. le marc, vallant 36 l. 16 s.

Item ung petit morion d'argent cizellé, sur lequel est figuré ung petit serpent, poisant ung marc cinq onces quatre gros et demy, prisé le marc dix sept livres, délivré à Claude Doublet à 32 l. t. le marc, vallant la somme de 54 l. t. 5 s.

Item deulx assiettes d'argent carrée vermeilles dorrée, poisans 5 marcs quatre onces ung gros, prisé le marc 18 l., délivré à Mme de Crissay à 20 l. le marc, vallant 110 l. 6 s. t.

Item une couppe d'argent vermeilles dorrée, de poinçon de Paris, le corps taillé à moresque et le pied plain sans couvercle, poisant deulx marcs une once ung gros, prisé le marc 18 l. t., délivrée à M. de la Landouse à pris de 20 l. t. le marc, vallant la somme de 42 l. 16 s. 3 d.

Item ung crachoir d'argent, garny de son couvercle à treillis, poisans troys marcs quatre onces deulx gros, prisé le marc 16 l., délivré à Claude de la Haye à 17 l. t. le marc, vallant 60 l. 7 d. t.

Item une esguère d'argent vermeilles dorrée, cizelée à fruictages, poisans huict marcs, prisé le marc 18 l. t., délivrée à M. de Gillierres à 22 l. 9 s. t. le marc, vallant la somme de 119 l. 12 s. t.

Item ung bassin d'argent vermeil dorré, cizelé à feuillages en ovalle; poisant six marcs quatre onces, prisé le marc 17 l. 10 s., délivré aud. sr de Largillière à 22 l. 9 s. le marc, vallant 145 l. 18 s. 6 d. t.

Item douze assiettes d'argent, poisant ensemble 14 marcs 5 onces 6 gros, prisé le marc 17 l. t., délivrés à M. De Prat à 18 l. t. le marc, revenant à 264 l. 18 s. 9 d.

Item six plats d'argent, poisans ensemble vingt marcs, quatre onces quatre gros, prisés 17 l. le marc, délivrés à la vefve Guill. Laurens, plombier, à 18 l. t. le marc, vallant 370 l. 2 s. 6 d. t.

Item neuf escueilles d'argent, poisant 22 marcs une once, prisé le marc 17 l., délivrés à la vefve G. Laurent à 18 l. t. le marc, vallant 398 l. 5 s. t.

Item douze assiettes d'argent vertes, du poinçon de Paris, poisant 14 marcs 7 onces, prisé le marc 17 l., délivré à Ant. Audry à 18 l. t. le marc, vallant la somme de 267 l. 15 s. t.

Item ung bassin rond d'argent vermeil dorré, du poinçon de Paris, poisant 7 marcs une once 6 gros, prisé le marc 17 l. 10 s., délivré à M. Roze, procureur au Châtellet, à 20 l. 10 s. le marc, vallant la somme de 148 l. t.

Item une assiette d'argent en ovalle, façon de Cadenat, poisant 1 marc 3 onces 3 gros, prisé le marc 17 l. 10 s., délivré à Pierre Hurye à 18 l. t. le marc, vallant 25 l. t. 11 s. 10 d. ob.

Digitized by Google

Item ung poillon à bouillye garny de son couvercle et une culler, le tout d'argent, poisant ensemble 5 marcs 4 onces, prisé le marc 15 l. t., délivré à M. de la Landouze à 16 l. 10 s. le marc, vallant la somme de 90 l. 15 s. t.

Item deux esgouttoirs d'argent, poisans ensemble 3 mars 6 onces, prisé le marc 16 l. t., délivré à la vefve G. Laurent, plombier, à 18 l. t. le marc, vallant 67 l. 11 s. t.

Item ung gobellet d'argent vermeil dorré garny de son couvercle gauderonné, poisant 1 marc 5 onces 1 gros et demy, prisé le marc 18 l., délivré à M. de la Landouze à 20 l. t. le marc, vallant 32 l. 19 s. 4 d. t.

Item une chesne d'or façon de Paris, au bout de laquelle pend une ordre Sainct Michel, poisans 5 onces 3 gros, prisé l'onces 21 l. t., délivré à Michel Autran, orfebvre, à 22 l. t. l'once, vallant 118 l. 5 s. t.

Item une ordre Sainct Michel prisé 7 l. 10 s., délivré à Pasquier de la Noue à 8 l. 5 s. t.

Item plusieurs bouttons d'or esmaillez, poisans 9 onces demy gros, prisé l'onces 20 l. t., délivrez à Ant. Audry à 21 l. t. l'onces, vallant la somme de 190 l. 6 s. 3 d. t.

Item plusieurs aultres bouttons d'or esmaillez, poisans quatre onces, délivrés à M. de Chavigny aud. pris de 21 l. t. l'onces, vallant 84 l. t.

Item plusieurs aultres boutons d'or de façon de filz esmaillez, poisans 4 onces 5 gros, prisé l'once 18 l. t., délivré à Pasquier de la Noue à 19 l. 5 s. t., qui vallent 89 l. t.

Item six aultres bouttons d'or, façon de noeudz, poisans une onces ung gros, prisez ensemble 22 l. t., délivrez à Ant. Audry à 22 l. 10 s. t.

Item six aultres bouttons à poinctes de grenatz, poisans 5 gros, prisez 10 l. t., délivrez à Claude Doublet à 11 l. t.

. . . Item une chesne d'or esmaillé de blanc et noir marquée de six noeudz à fuzée, au bout de laquelle pend ung ordre Sainct Michel, poisans 4 onces 4 estelins, prisé l'onces 20 l. t., délivré à Jehan de Rosnay à 22 l. 2 s. 6 d. t. l'onces, vallant 92 l. 18 s. 6 d. t.

Item une aultre chesne d'or à fernesse, au bout de laquelle pend une ordre Sainct Michel, poisans 6 onces 6 estelins, prisé l'onces 21 l. t., délivrez à sçavoir lad. chesne poisant 5 onces 9 estelins à Jeh. Pajot, couvreur de maisons, à 24 l. t. l'onces, qui vallent 142 l. 16 s. t., et ledict ordre poisant 7 estelins délivré à Pasquier de la Noue à 7 l. t., [ensemble] à 729 l. 16 l. t.

Item ung aultre chesne d'or carrée, au bout de laquelle pend une ordre Sainct Michel, poisans 4 onces 13 estelins, prisé 21 l. t., délivré à Michel Autran à 22 l. t. l'onces, vallant la somme de 102 l. 17 s. t.

Item une enseigne d'or ronde au meilleu de laquelle est un soleil d'or, poisant (*sic*) estelins maille, prisé 20 l. t., délivré à Pasquier de la Noue à 20 l. 10 s.

Digitized by Google

Item ung ordre Sainct Michel, délivré à M. de la Gillière à 8 l. 5 s.

Item cinq bouttons à pointe de grenatz, prisé 10 s., délivré à Claude Doublet à 110 s. t.

Item plusieurs bouttons d'or de casaque que à bonnet, poisant 2 onces 1 gros et demy, prisé l'once 20 l. t., délivré à Pierre le Maistre à 21 l. 15 s. t. l'onces, vallant 47 l. 12 s. 6 d. t.

Item plusieurs aultres petits bouttons d'or à mettre au bonnet, aulcunes à treffle, les aultres à triangles, poisant 15 estelins et prisé ensemble 15 l. t., [délivré] à Pasquier de la Noue à 15 l. 10 s. t.

Item plusieurs petits bouttons d'or à fleurs esmaillez de blanc et noir, y compris deulx fermetures de brasseletz, prisé ensemble 13 l. t., délivré à Ant. Audry à 13 l. 10 s. t.

Item seize bouttons d'or à coste esmaillez de blanc et de violet, poisant 16 estelins et maille, prisé 15 l., délivré à Michel Autran à 17 l. t.

Item une boitte d'or ronde, taillée d'un costé des armoiryes dud. sieur deffunct, autour de laquelle est escript : *Hic terminus heret,* prisé 25 l. t., délivré à Ant. Audry à 26 l. t.

Item une orloge ronde, façon d'Almagne, garnye de sa boîte de laton dorée, prisé 12 l. 10 s. t., délivré à M. Chabaudy à 20 l. 10 s. t.

Item plusieurs bouttons d'or esmaillez et autre frétin, poisant 4 marcs, prisé l'onces 17 l. t., délivré à René de Grammont à 18 l. t. l'onces, vallant 576 l. t.

Item six bordures d'or dont cinq cizelées sans chattons esmaillez de plusieurs couleurs, poisans 2 mars 6 onces 4 gros, prisé l'onces, eu esgard à quelque façon, 22 l. 10 s. t., [délivré à....] 506 l. 5 s. t.

Item cinq bourdeures d'or, quatre aux armes d'Amboise et aultre à cordelière, poisant 1 marc 2 onces, prisé l'once 20 l. t., délivrez à Ant. Audry à 20 l. 5 s. t.

Item vingt une pièce d'or, façon de placque de rapport à jour, poisans 6 onces 1 gros, prisé l'onces 2 l., délivrez à Jehan de Rosnay à 22 l. 10 s. t. l'once, vallant 137 l. 16 s. 3 d.

Item ung miroir d'or, le couvercle esmaillé de rouge clair, rehaussé de chiffre blanc à chacun des costez, ayant une *semper vive,* prisé 90 l., délivré à Pasquier de la Noue à 110 l. t.

Item dix huict pièces d'or à chiffre doubles [x], poisant 5 onces ung gros, prisé l'once 21 l., délivré à Ant. Audry à 21 l. 5 s. l'once, vallant 108 l. 18 s. 1 d. t.

Item une paire de brasseletz d'or à jour, poisant une once 6 gros, prisez 30 l., délivrez à Claude Lecourt à 34 l. 10 s. t.

Item une liasse de bouttons de robbe à goderons frisez et bruny, garniz de leurs chesnes torses, poisans ung marc 5 gros et demy, prisé l'once 21 l., délivrez à Michel Autran à 21 l. 5 s. t. l'once, vallants 184 l. 12 s. 6 d.

Digitized by Google

Item vingt sept pièces d'or à jour de moresque, delivrez à Guill. Mestayer à 23 l. 12 s. 6 d. t. l'once, vallant 106 l. 6 s. 3 d.

Item ung petit carquan d'or à marguerittes esmaillez de rouge, contetenant seize pièces, prisé 25 l. t., délivré à Mic. Autran à 26 l. t.

Item les *Psalmes de David* en papier, couvertes d'or, sans esmail, à deux petits fermoirs de double [M] pendans à une chesne, prisée 112 l., délivrée à Pasquier à 121 l. t.

Item une paire d'*Heures* en parchemin, escriptes à la main, enliminées, couvertes de veloux noir, enrichies par les coings et fermoirs de pièces d'or pendans à une chesne d'or, prisez 175 l. t., délivrée néantmoings, après avoir icelle exposée en vente par chacun jour de lad. vente et mainte fois criée, à Claude Doublet, marchand jouaillier, demeurant sur led. pont aux Changes, *à la Corne de cerf,* pour la somme de 155 l. t.

Item une bordure de tour eslevé et l'orrillette d'or à cordellières, les entre deulx à goderons, poisans 5 onces 6 gros, délivré à Ant. Audry à 20 l. 5 s. t. l'once, vallans 116 l. 8 s. 9 d. t.

Item une aultre paire de bordures d'or esmaillez de rouge et blanc des armes d'Amboise, poisans 3 onces 3 gros et demy, délivré aud. Ant. Audry à 20 l. 5 s. t. l'onces, qui vallent 69 l. 12 s. t.

Item une aultre paire de bordure d'or taillez de moresque, poisans 4 onces 3 gros, prisé l'once 22 l. t., délivré à René de Grammont à 22 l. 12 s. 6 d. l'once, vallans 98 l. 19 s. 8 d. t.

Item une aultre paire de bordures façon de fil, prisé l'once 19 l., délivrez à Claude Lecourt à 21 l. 18 s. t., vallans 97 l. 4 s. t.

Item une chesne à cendrée et une chesne à mectre au col, le tout d'or, poisant ung marc 4 gros, prisé l'once 21 l., délivré à Ant. Audry à 21 l. 5 s. t., vallant 184 l. 17 s. 6 d. t.

Item une sainture d'or, contenant vingt neuf pièces frappée à compartimens, poisans 4 onces, prisé l'once 22 l., délivré à Claude Doublet à 23 l. l'once, vallant 92 l. t.

Item ung corps de ceinture et une chesne à mectre au col, le tout d'or, garnye de leurs crochetz, poisans 11 onces 2 gros, prisé l'once 22 l., délivré à Ant. Aubry à 22 l. 5 s., vallant 250 l. 6 s. 3 d. t.

Item vingt quatre bouttons d'or enrichies de rozes vermeilles, poisans une once 5 gros et demy, prisée ensemble 30 l., délivré à Michel Autran à 31 l. t.

Item une chesne d'or à cendrée marquée de huict nœuds de rapport et petis boutons brung, au bout de laquelle pante une [unze] à gadlons, poisans 6 onces 4 gros, prisé l'once 21 l., délivré à Guill. de Cuize à 22 l. 12 s. 6 d. t. l'once, vallans 7 l. 1 s. 3 d. t.

Item une ceinture, une chesne et ung petit carquan de cristal et vermeilles, enrichis de feuillée d'or, prisé ensemble 35 l., délivré à Claude de Lahay à 36 l. t.

Digitized by Google

Item ung carquan d'or, sans esmail, à passement et rozettes enrichies de perles cornues, prizé 40 l. t., délivré à Pierre Lamaistre à 46 l. t.

Item vingt douzaines de bouttons de cristal, prisez 12 s. t. la douzaine, délivrez à Mme de Crissay à 20 s. t., vallans 20 l. t.

Item troys drageois vermeilz d'argent dorrez, façon de Flandres, poisant 14 marcs 6 onces 4 gros, prisez 17 l. t. le marc, délivrez à Georges Morin, recepveur général de Poictiers, à 18 l. 5 s. t. le marc, vallant 270 l. 7 s. 6 d. t.

Item une petite bague chef saint Jehan au bout de laquelle pend troys perles, prisé 60 s. t., délivré à Mr de la Landuze à 75 s. t.

Item une couppe d'argent vermeille dorré, façon de gobelet, délivré à Colas Godinière à 22 l. 12 s. 10 d. t.

Item ung miroir de cristal en ovalle d'or, pendant à ung petit bout de chesne d'or, prisé 196 l., à raison de 22 l. l'once l'or, duquel miroir le veloux osté, les pièces de cristal cassés, s'est trouvé poiser....., délivré à Ant. Audry à 128 l. 14 s.

Toutes lesquelles sommes[1] de deniers provenans de la vente desd. meubles auroyent estez baillez auzd. maistre René Bonnerrier et Charles Camus, tuteurs onairaires desd. mineurs, qui s'en serfoyent en ce faisant chargez.

Ce faict, Pierre Noury, René de Vafles et Jeh. Mulart nous auroyent requis leurs faire taxe de leurs peynes et vaccations d'avoir par eulx, pendant et durant lad. vente et par chacuns jours d'icelles, aporté les meubles des chambres haultes et aultre lieux où ils estoyent, les coffres de bahus plainct de leinges et aultres ardres en la court dud. hostel, etc..... auxquels nous avons taxé à chascun dix livres t. pour leur d. salaire et vaccations.

(Archives de Maine-et-Loire, E 2677.)

Pour copie conforme :

Célestin Port,

Correspondant à Angers.

Grotte de Buthiers (Seine-et-Marne) et Caverne de Saint-Léon (Dordogne).

Grotte de Buthiers (Seine-et-Marne).

M. A. Bréan, ingénieur des ponts et chaussés, vous envoie une note, avec dessins à l'appui, concernant la découverte de silex

[1] Cette dernière vente seulement des objets d'orfévrerie a produit 7,893 l. 11 s. 3 d. ob. Le montant des premières ventes n'est pas indiqué.

Digitized by Google

taillés recueillis par M. Courdon, vétérinaire à Malesherbes, et par M. Bréan lui-même, dans une grotte naturelle de la commune de Buthiers (Seine-et-Marne). M. Bréan a fait dessiner soixante et un de ces silex, parmi lesquels figurent des lames dites *couteaux*, quelques *pointes* de *lances* et de *flèches* et des *grattoirs*. M. Bréan a constaté, de plus, dans la caverne, la présence de plusieurs foyers à proximité desquels se trouvaient des ossements d'animaux non encore déterminés. Il n'y a donc pas de doute que la grotte de Buthiers a été occupée par l'homme à une époque reculée. Mais M. Bréan va trop loin en affirmant que la grotte *a dû servir d'habitation à une ou plusieurs familles à l'époque quaternaire* (diluvium), *à laquelle*, ajoute-t-il, *appartiennent les silex taillés*. C'est là une erreur contre laquelle il faut prémunir nos correspondants. Tous les silex taillés n'appartiennent point à l'époque quaternaire. Ceux dont M. Bréan nous communique les dessins semblent bien plutôt rentrer dans la série très-nombreuse des silex de l'âge de la pierre polie; au moins faudrait-il, avant d'avancer le contraire, attendre que la détermination des ossements d'animaux trouvés dans la caverne avec les silex ait démontré que l'habitation remontait à l'âge du renne ou à l'âge du mammouth, ce qui même ne nous transporterait pas nécessairement à l'époque dite *diluvienne*. Je ne vois jusqu'ici, dans la découverte de Buthiers, qu'un nom de plus à ajouter à la liste des nombreuses localités où ont été constatés des grottes avec amas de silex et ossements d'animaux, sans que rien indique que cette grotte ait été habitée avant l'époque de la pierre polie. Je conclus donc au dépôt de la note dans nos archives, avec mention du fait dans la *Revue* et prière à M. Bréan de communiquer au Comité, dès qu'il le connaîtra, le résultat de l'examen des ossements recueillis par lui avec les silex. Je ne doute pas que cet examen ne prouve que l'habitation de la grotte est plus récente qu'il ne le croit. J'insiste sur ce point, parce que cette tendance à reculer le plus loin possible dans le passé l'âge où les cavernes et grottes ont servi de refuge est aujourd'hui très-commune et ne me paraît pas sans inconvénient. Les silex de l'époque du *diluvium* sont beaucoup plus rares qu'on ne le pense généralement; et il ne faut prêter ce caractère à des silex que quand le fait est bien et scientifiquement prouvé. Je ne crois pas non plus qu'il faille admettre que le silex n° 17, signalé par M. Bréan d'une façon spéciale à notre attention, *ait été percé intentionnellement d'un trou destiné à affermir le*

Digitized by Google

silex dans son manche de bois. Cette singularité constitue une telle exception aux modes d'attaches connus des silex, qu'il faudrait, pour l'accepter, qu'elle se reproduisît plusieurs fois et ne fût pas à l'état d'observation tout à fait isolée. Ce trou ne me paraît qu'un simple *lusus naturæ.*

Caverne de Saint-Léon (Dordogne).

Je ferai à peu près les mêmes réflexions à propos de la caverne de Saint-Léon (Dordogne), explorée en partie par M. le comte de Mellet. Cette caverne peut, sans doute, avoir été habitée à une époque très-ancienne, mais la fouille de M. le comte de Mellet, qui n'a pas dépassé, il est vrai, les couches supérieures, n'a certainement atteint jusqu'ici que des objets de l'âge de *la pierre polie*, comme le prouvent la *hache en diorite* et le *disque en pierre*, fort intéressants, d'ailleurs, dont il vous envoie le dessin. Cependant M. le comte de Mellet parle, dans sa note, de l'*âge du renne*, à propos d'une lame de silex qui s'est rencontrée dans les fouilles, comme s'il ignorait que de nombreux couteaux et pointes de flèches en silex se sont rencontrés sous les dolmens, monuments bien éloignés de l'âge du renne et encore usités à la fin de l'âge du bronze. Peut-être, comme M. l'abbé Lambert l'a fait remarquer à M. le comte de Mellet, parviendra-t-on, en poursuivant les fouilles, à atteindre des couches de l'âge du renne, cela n'a rien d'invraisemblable; mais, pour en parler, il faut attendre que ces couches aient été explorées; cela est d'autant plus nécessaire que M. le comte de Mellet déclare avoir déjà rencontré dans la caverne de nombreux ossements humains et, particulièrement, des fragments de crânes. Il serait malheureux que l'on fût entraîné, par une fausse détermination du caractère de la grotte, à donner à ces ossements une ancienneté qu'ils n'ont pas. Je conclus, comme pour la grotte de Buthiers, à l'insertion au procès-verbal du fait de la découverte, avec dépôt de la note aux archives. J'espère que M. le comte de Mellet fera continuer les fouilles, en ayant soin de constater, s'il y a lieu, l'existence de couches successives et distinctes d'âge différent, constatation toujours délicate et à laquelle on ne saurait apporter trop d'attention.

Alexandre Bertrand,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Nouveaux documents relatifs à la commune et à l'atelier monétaire de Medicinum *ou Mézin.*

Communications de M. l'abbé Barrère et de M. Samazeuilh.

Les membres de la section n'ont peut-être pas oublié que l'année dernière, à l'occasion de la communication, par M. Marchegay, de documents relatifs à l'atelier monétaire de *Medicinum*, il y eut une certaine hésitation au sujet de l'identification de cette localité. M. Marchegay avait d'abord proposé d'y reconnaître Médis, et non Mézin; avant toutes recherches, *a priori*, cette dernière localité parut à plusieurs membres, et notamment à MM. Quicherat et de Montaiglon, mieux répondre à Medicinum que Médis; mais, la communication étant surtout du ressort de la numismatique, on me fit l'honneur de m'en confier l'examen. Dans le rapport que je lus à la section sur cette communication, je me prononçai en faveur de Mézin, comme au premier abord nos deux collègues; M. Marchegay lui-même partagea cette manière de voir; toutefois, par prudence, comme je n'avais pas obtenu une complète certitude, j'avais cru devoir provoquer de nouvelles recherches sur ce sujet. Cet appel fut entendu; peu de temps après la publication du rapport[1], M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, correspondant du ministère, adressa au Comité un document qui tranchait toute difficulté, et ce document a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*[2]; mais, avant cette publication, M. l'abbé Barrère adressait, de son côté, non pas une simple note, mais un mémoire sur l'atelier monétaire de Mézin. On me renvoya encore cette communication[3]. Il semblera peut-être que, la question principale étant vidée, il ne resterait plus qu'à adresser des remercîments à M. l'abbé Barrère et à lui renvoyer son travail; il n'en doit pas être ainsi, selon le rapporteur. Le mémoire de M. l'abbé Barrère est intéressant, et contient notamment des faits nouveaux, tant sur l'atelier monétaire de Mézin que sur d'autres du voisinage, et j'y ai appris aussi que, si l'on avait consulté l'*Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, dont il est l'auteur, on se serait épargné bien des tâtonnements, et l'on n'aurait pas douté un instant de l'identification de Medicinum avec Mézin. Malheureu-

[1] Ce rapport a été publié par la *Revue des Soc. sav.* en 1872, 5e série, t. IV, p. 159.
[2] 5e série, t. V, p. 120.
[3] *Revue des Soc. sav.* 5e série, t. V, p. 374.

Digitized by Google

sement, on ne peut tout connaître et tout lire, et le rapporteur connaissait pas ce savant ouvrage de M. l'abbé Barrère. Il ne regrette pas cependant d'avoir traité cette question sans l'aide de l'histoire du diocèse d'Agen et même d'autres ouvrages où elle était résolue d'avance; en effet, les recherches auxquelles il s'est livré à cette occasion, tout en le conduisant à la véritable identification de Medicinum, n'ont peut-être pas été tout à fait inutiles à d'autres points de vue, ne serait-ce qu'en l'amenant à rencontrer une autre identification, celle de *Guessin*, localité que Poey d'Avant [1] croyait ne plus exister et qui n'est autre que Guiche.

Je dois ajouter qu'à la séance du 10 novembre 1873 M. de La Villegille, secrétaire du Comité, a donné connaissance à la Société d'une lettre de M. Samazeuilh sur le même sujet. Le vénérable correspondant, qui, comme on sait, habite Nérac, et est particulièrement versé dans l'histoire et la géographie du midi de la France, a fait savoir qu'au sujet de Medicinum il a énoncé, il y a déjà plusieurs années, l'opinion que ce nom désigne Mézin. Je donne volontiers acte à M. Samazeuilh de sa réclamation, mais en déclarant que cette question me parait épuisée et qu'il n'y a plus à y revenir.

Je propose l'impression du travail de M. l'abbé Barrère dans la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Membre du Comité.

NOUVEAUX DOCUMENTS RELATIFS À LA COMMUNE ET À L'ATELIER MONÉTAIRE DE *MEDICINUM* OU MÉZIN.

J'ai examiné avec une attention toute particulière l'intéressant rapport de M. Chabouillet sur la communication de M. Marchegay relative à un atelier monétaire d'une localité autrefois nommée *Medicinum*, et en langue vulgaire *Mésin*, *Mezen*, *Mésyn*, *Meysin*, aujourd'hui *Mézin*.

Trompé par certaines apparences, M. Marchegay avait d'abord supposé que *Medicinum* devait être *Médis*, dans la Charente-Inférieure; mais il finit par adopter le sentiment de ses savants collègues, qui s'étaient prononcés pour Mézin, chel-lieu de canton de l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne).

[1] Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 84. Sur Guiche ou Guessin, voyez le rapport déjà cité de M. Chabouillet, 5e série, t. IV, p. 161 et 162.

Digitized by Google

Toutefois cette opinion laissa quelques *desiderata* dans l'esprit du rapporteur. Le général Ainslie, dans l'énumération des ateliers monétaires des provinces anglo-françaises, n'a pas indiqué les documents qui lui faisaient identifier *Medicinum* avec *Mézin* du Lot-et-Garonne. C'est ce qui empêcha l'auteur du rapport de se prononcer d'une manière définitive. Il espéra cependant qu'une certitude absolue se ferait sur ce point, à l'aide des renseignements qui pourraient venir d'ici sur cette localité. Je m'empresse de répondre à ce désir du rapporteur.

Et d'abord, qu'il me soit permis de rappeler au Comité qu'il doit avoir dans sa bibliothèque l'*Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, que je publiai, il y a bientôt vingt ans, et dont j'eus l'honneur de lui faire hommage. Dans ce travail (tome Ier, pages 61 et suivantes), je donne une assez large part à la ville de Mézin, en raison de son importance dès l'occupation romaine. C'est à Mézin que les Bollandistes placent le théâtre du martyre de saint Vincent. La ville portait alors le nom de *Nemetum* ou *Menetum*, et les peuples de cette région prenaient le nom de *Metenses*, d'après la liturgie westphalienne, rapportée par ces hagiographes : *In Aginnensis quondam urbis territorio, regione Metensium, quæ una est de nobilioribus civitatibus Galliæ, sacrilega paganorum turba solito more convenerat, etc.* (9 junii.)

Voici maintenant la note dont les Bollandistes accompagnent ce passage : *Hic quoque* Metenses *vere dictos aliquos, æque ac in Lotharingia eos qui et* Mediomatrices, *colligi datur ex oppido* Mézin, *Aginno septem leucis distante, ad occidentem, quod a* Metis *seu* Mediis *ita dictum videtur, sicut vulgo appellatur* le Messin, Mediomatricum *jam dictorum regio.*

Dans ma dissertation, j'ai complété l'opinion des Bollandistes, à l'aide d'autres localités mentionnées dans les légendes de l'ancienne liturgie agenaise, localités que j'ai retrouvées tout près de Mézin. Dom Chaudon, le dernier des bénédictins de cette ville, l'auteur du *Dictionnaire historique des grands hommes*, dans une notice manuscrite sur Mézin, cite une bulle de Grégoire VII dans laquelle cette même ville est appelée *Medisianum, sancti Johannis de Medisiano*, d'où l'on aurait fait *Medicinum*, et par contraction *Mézin*.

Quoi qu'il en soit, l'identité des noms de *Mézin* et de *Medicinum* est confirmée par un nombre considérable de titres. Je vais mentionner les principaux.

Digitized by Google

Dans le premier volume de mon travail (page 376), je parle d'une ligue des principales communes de l'Agenais, ligue dont M. Champollion-Figeac a publié le texte dans les *Documents inédits sur l'histoire de France.* La ville de Mézin y figure avec les villes d'Agen, de Condom, de Marmande, du Mas et de Port-Sainte-Marie (1224). Ces mêmes villes, qui s'étaient liguées en faveur du comte de Toulouse, prêtèrent serment de fidélité au roi saint Louis, selon le traité de Lorris. Le serment des habitants de Mézin est du 29 mars 1243; et, comme le titre est en latin, le *Mezen* de la charte en langue vulgaire y prend le nom de *Medicinum : Noverint universi quod nos, consules Medicini, videlicet Bernardus de Colomerio, Petrus Serra, Arnaldus de Monteacuto, Petrus Furted, et nos alii probi homines dicti burgi de Medicino, etc. Actum apud Medicinum, etc.*[1]

A cette charte est appendu le sceau de la ville, parfaitement conservé, et il fut reproduit avec les autres vers 1852. Il est donc inutile d'avoir recours à M. le duc de la Trémouille pour reconstituer le sceau de la commune de Mézin. Il doit faire partie de la collection des Archives nationales, où j'en pris moi-même une copie. Du reste, il est décrit dans les *Éléments de Paléographie* de M. Natalis de Wailly, tome II, page 206 : « Le revers du sceau de Mézin représente la tête de saint Jean-Baptiste et un bras armé d'une épée : † *S.(igillum) comunitatis Medicini.* — † *S. Sancti Johannis Baptiste.* » M. Natalis de Wailly, qui sans doute connaissait d'autres documents, n'a pas balancé pour identifier *Mézin* avec *Medicinum.*.

Comme dans plusieurs autres anciennes communes, le sceau de celle de Mézin représentait l'image du saint patron, qui est encore aujourd'hui saint Jean-Baptiste. De l'autre côté, c'était la croix de Toulouse, qui sans doute ne figure plus dans les titres du chartrier de Thouars.

Parmi les habitants qui prêtèrent le serment de fidélité au roi saint Louis, on trouve trois des familles consulaires représentées dans les titres communiqués par M. Marchegay : les Peyrelongue, car je ne doute nullement que le *Pelonga* de l'un de ces titres ne soit un abrégé de *Petralonga*, qui revient souvent dans les documents relatifs à Mézin, où l'on retrouve la même abréviation; les Podensan et les Barès, deux noms encore très-connus. La première de ces familles est représentée dans le titre du Trésor des

[1] *Trésor des chartes*, J. 305, n° 35.

Digitized by Google

chartes par cinq de ses membres : *Petrus*, *Guillelmus*, *Giraldus*, *Adam* et *Vitalis de Petralonga;* la seconde par un seul : *Donatus de Podensan;* la troisième par deux : *Bergoihn* et *Vitalis de Bares.* La terre de Barès figure dans le cadastre de cette ville : elle n'en était éloignée que d'un kilomètre.

C'est sans doute déjà plus qu'il n'en faut pour justifier pleinement l'identité de *Medicinum* avec le *Mézin* du Lot-et-Garonne. Toutefois, comme le Comité paraît attacher une certaine importance à l'existence communale de cette ville dans les temps reculés, je vais continuer cette étude, m'en tenant toujours aux titres les plus intéressants. Aussi bien nous arriverons à celui qui importe le plus au point de vue numismatique.

Ce n'est pas seulement à l'année 1347 qu'on trouve, dans les *Fœdera* de Rymer, le nom de Mézin parmi les autres villes de l'Agenais. M. Chabouillet a eu raison de supposer qu'on trouverait dans le même recueil d'autres mentions de cette commune. On la voit, en effet, dans une lettre d'Édouard Ier, du 29 juin 1294, avec l'orthographe anglaise *Meysin.* Le roi d'Angleterre écrivait à l'évêque d'Agen, à plusieurs communes et barons de l'Agenais, pour réclamer leur secours contre Philippe le Bel, qui s'était emparé de la Gascogne[1].

Le 17 juillet 1315, Édouard II écrivait, en faveur d'Amauri de Créon, d'Amanieu d'Albret, du chevalier de Benstède et de Thomas de Cambridge, une lettre de créance à un grand nombre de communes, de seigneurs, d'abbés et de prieurs de la Gascogne. Une circonstance qui ne manque pas d'intérêt pour la question qui nous occupe, c'est qu'on trouve, parmi les communes et les prieurs de l'Agenais, la commune et le prieur de Mézin : *consulibus et universitati Medicini, priori de Medicino;* et parmi les seigneurs du Bordelais, Arnaud-Bernard de Preyssac, dit le Soudan, seigneur de Didonne (*Domino* Arnaldo-Bernardi *de Prisaco*, *dicto Soldan*, *domino de Dydone*[2]), celui qui fut le père du défenseur de Mézin. Seulement, par une erreur comme on en trouve trop souvent dans Rymer, le savant anglais a fait ici deux personnages du soudan de Preyssac et du seigneur de Didonne; mais un peu plus loin, et dans une lettre du même prince, du 16 septembre 1316, adressée

[1] Rymer, 3e édition, la Haye, 1739, t. I, pars 3e, p. 134.
[2] Rymer, t. II, pars 1e, p. 84.

Digitized by Google

au même soudan, cette erreur est corrigée. Deux ans plus tard, le 28 avril 1318, en récompense des services rendus, Édouard annexait plusieurs villes de l'Agenais à la couronne d'Angleterre, et parmi ces villes ou communes on trouve encore les consuls et la commune de Mézin : *consules et universitas villæ de Medicino*[1].

Deux petites localités de l'Agenais, Saint-Sardos et Montpezat, qui en est tout proche, furent, en 1324, la cause d'une guerre sanglante entre la France et l'Angleterre. C'est un des points les plus intéressants de notre histoire locale, et l'on sait avec quelle charité le pape Jean XXII intervint, à la supplication d'Édouard. A cette occasion, et après une trêve qui devait durer jusqu'au 14 avril de l'année suivante, le roi d'Angleterre écrivit, le 30 septembre, aux grands seigneurs d'Aquitaine (*ad magnates Aquitaniæ*), et particulièrement aux grands seigneurs, aux communes, aux abbés et aux prieurs de l'Agenais qui lui restaient attachés, pour les exhorter à lui demeurer fidèles. Cette lettre est écrite avec le français d'alors, et la commune de Mézin, ainsi que le prieur, sont au nombre de ceux qui la reçurent : *As conseux et université de Medicine; au priour de Medicine*[2]. Comme le général Ainslie, on voit qu'en cette circonstance la chancellerie anglaise traduisit littéralement le mot *Medicinum*.

L'appel d'Édouard ne fut pas entendu par la ville de Mézin, qui ouvrit ses portes au comte de Valois. Pour récompenser les consuls et les habitants de cette ville, ce prince leur accorda divers priviléges, qui furent confirmés par le roi Charles le Bel, au mois de novembre 1327[3].

On sait qu'en 1340 Édouard III sentit renaître dans son cœur ses prétentions à la couronne de France, comme le plus proche héritier de Charles le Bel, par sa mère Isabelle, sœur du monarque français. Ces prétentions, il les fit connaître à la commune de Mézin (*universitati villæ de Maisino*), comme à plusieurs autres communes et seigneurs de Gascogne. Ces lettres sont datées du 21 juin de la même année[4].

Les prétentions du roi d'Angleterre étaient considérables, et les habitants de Mézin ne voulaient pas le suivre dans cette voie. Pour

[1] Rymer, t. II, pars 1ª, p. 150.
[2] *Ibid.* pars 2ª, p. 111.
[3] *Ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 499.
[4] Rymer, t. II, pars 4ª, p. 77.

Digitized by Google

les y contraindre, les lieutenants généraux anglais, Bernard d'Albret et Hugues de Genève, aidés du sénéchal Olivier d'Ingham, vinrent les assiéger. Une pièce importante nous apprend qu'à la date du 22 juillet les assiégeants faisaient des courses à une lieue de distance, et menaçaient les lieux fortifiés de Sos et de Flavacourt, où commandait Grimoard de Saint-Génès : *Cum Grimoardus de Sancto-Genesio, serviens armorum, domini nostri Francorum regis capitaneus locorum de Sossio et de Flavicuria, obsedio posito ante locum de Medicino per Anglicos et inimicos dicti nostri regis, distantem ab ipsis locis de Sossio et de Flavicuria dumtaxat per unam leucam, ipsis locis per dictos inimicos litteratorie diffidatis, etc.* [1]

Soit par l'impuissance de résister plus longtemps, soit peut-être un peu aussi par affection pour le sire d'Albret, l'idole de la contrée, les Mézinois capitulèrent le lendemain 23 juillet. La capitulation fut des plus honorables, et l'importance qu'y attachaient les généraux anglais est suffisamment comprise par l'importance même des nombreux priviléges qu'ils eurent à signer avant d'entrer dans la ville. Ces priviléges se déroulent dans les collections de Rymer et de Bréquigny [2]. Parmi ces priviléges, on distingue ce grand principe de liberté, que nul ne serait distrait de ses juges naturels (de Mézin) pour quelque crime que ce fût, sauf les cas exprimés dans les coutumes d'Agen et de Mézin [3]; une grande liberté pour le commerce du vin et des autres marchandises; amnistie complète aux habitants pour tous les crimes ou délits commis jusqu'alors, à l'exception toutefois des vols et des meurtres; établissement d'une garnison de trente hommes à cheval, pris parmi les habitants de la ville, et trois cents hommes de pied, etc. *Data et concessa fuerunt hæc ante villam de Medicino per nos locum tenentes et senescallum prædictos, 23 die julii, anno Domini 1340.*

Le plus pressant de ces articles était l'établissement de cette garnison, car, avant tout, il fallait pourvoir à la défense de la ville. Aussi, ce même jour, elle fut établie par le sénéchal Olivier d'Ingham, et parmi les Mézinois qui furent choisis on retrouve encore les noms déjà connus de Peyrelongue, de Barès et de Podensan :

[1] Bibl. nat. Tit. scellés, vol. 83, f° 6539.

[2] Rymer, t. II, pars 4ª, p. 125. — Bréquigny, *Col. gén.* 27, Guien. XVIII, p. 4 et suiv.

[3] Les coutumes de Mézin, fort anciennes, furent renouvelées en 1304 par les deux seigneurs paréagers, le roi d'Angleterre et le prieur.

Digitized by Google

Geraldum et Otonem de Petralonga, *Garciam Raymundi et Raymundum de Pelonga;* ceux-ci avec l'abréviation que l'on voit dans le titre du chartrier de Thouars; *Arnaldum de Baresio*, *Guillelmum de Varesio*[1]; *Arnaldum de Podensano.*

Trois autres noms de cette nouvelle garnison ne sont pas moins intéressants pour la ville de Mézin, et je n'ai pas manqué d'en faire l'observation dans mon ouvrage (tome II, page 106), à propos de cette même garnison. C'était la coutume, dans nos contrées, de désigner souvent le nom de certaines personnes par les noms des rues et des quartiers qu'elles habitaient. C'est ainsi que l'on trouve parmi les trente hommes d'armes mézinois : *Bertrandum de Colomerio*, *Adam* et *Bertrandum de Peyrone*, et *Arnaldum de Barbeno.* Or *le Colomé*, *le Peyron* et *le Barben* sont encore les trois principales rues, les trois principaux quartiers de la ville de Mézin.

Aussitôt la capitulation signée sous les murailles de la ville, les portes s'ouvrirent, et la garnison fut immédiatement établie. La date, au lieu de porter *ante villam*, comme la précédente, porte *in dicta villa Medicini*, *sub sigillo curiæ Vasconiæ*, *23 die julii*, *anno Domini 1340.*

Plus heureuse que Mézin, la ville de Condom fut secourue par Pierre de la Palu, seigneur de Varambon, gouverneur général pour le roi de France en Languedoc. Elle tint ferme et repoussa l'Anglais. Irrités de cet affront, et par lettres datées de Nérac le 3 novembre de la même année, le sire d'Albret et le sénéchal Olivier d'Ingham transportèrent à Mézin les assises qui jusqu'alors avaient été tenues à Condom. Dans cette importante charte, qui fut confirmée par le roi d'Angleterre, les Mézinois sont qualifiés *gentes villæ egregiæ Medicini.* Plus loin il est déclaré que cette concession est faite *ut ipsæ gentes et villa Medicini de ipsorum grata obedientia possint commodis præmuniri*, *et ipsa villa egregia perpetuo et merito valeat decorari.*

Cette expression répétée, *egregia villa*, avait frappé l'esprit de M. Léon Lacabane, et, dans un mémoire publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (3e série, t. II, p. 97), il en tirait cette conclusion, que « cette ville devait être en ce temps-là plus considérable que de nos jours. » Moi-même, dans mon ouvrage (t. II, p. 106),

[1] On sait que dans la Gascogne on employait indifféremment le B et le V. Nous en verrons plus loin un autre exemple frappant, à l'occasion du même Arnaud de Barès.

Digitized by Google

j'ai fait ressortir les expressions de cette charte, qui semblent justifier, au cœur du moyen age, ce que la liturgie westphalienne dit de cette même ville, aux premiers siècles du christianisme : *Quæ una est de nobilioribus civitatibus Galliæ.*

M. Léon Lacabane ne se trompait pas. Il est très-souvent question, dans les archives de Mézin, de ses vieux fossés et de ses vieux remparts, dont la notice, d'ailleurs très-faible, du bénédictin Chaudon, a fait connaître le périmètre[1]. Or nous allons voir la preuve que cette ville s'était considérablement agrandie en dehors de ses murs, et qu'il devenait très-difficile de la défendre. En effet, sur l'invitation des officiers du roi d'Angleterre, les Mézinois s'empressèrent de démolir six cents de leurs maisons, c'est plus qu'il n'en reste aujourd'hui, maisons bâties de pierres et de chaux (*de petra et calce constructas*). C'est avec ces matériaux que l'on construisit les nouvelles murailles; ce qui d'ailleurs avait été convenu, moyennant une indemnité pour ceux qui avaient souffert de ces démolitions.

Par lettres datées de Westminster, le 1er juin 1342, Édouard confirma tous les priviléges accordés par ses lieutenants aux Mézinois et en ajouta de nouveaux. On les trouve dans Rymer (*supra*), sous cette rubrique : *Pro hominibus villæ de Medicino, de ipsorum bono gestu.* Et d'abord, c'est un mandement à son sénéchal de Gascogne et à son trésorier de Bordeaux pour indemniser les habitants de Mézin de leurs maisons détruites. En second lieu, il leur accorde un privilége dont les rois se montraient si jaloux : la faculté de porter des armes dans tout son duché d'Aquitaine. Enfin il révoquait toutes les donations et aliénations faites par Philippe de Valois, au préjudice des habitants qui avaient suivi le parti de l'Anglais.

C'est maintenant dans la collection Bréquigny (*supra*) qu'il faut lire les autres priviléges *pro hominibus et communitate villæ de Medicino :*

C'est d'abord l'établissement d'un foire annuelle, qui ne doit pas durer moins de dix-sept jours, c'est-à-dire le jour de la sainte Catherine, huit jours avant, huit jours après. Le roi-duc veut même que les habitants aient pour dix ans tous les profits et émoluments qui en proviendront.

[1] Cette notice a été publiée dans le premier volume de la *Revue d'Aquitaine*, de Condom.

Digitized by Google

Secondement, les lieutenants d'Édouard ayant accordé aux habitants de Mézin, pour huit ans, et pour subvenir aux frais de la construction des murailles, le bailliage, le greffe et le souquet (imposition sur les vins), prolonge cette faveur pour dix ans.

En troisième lieu, les consuls et la commune (*probi homines et communitas villæ de Medicino*) ayant demandé au prince la connaissance des causes civiles et criminelles, Édouard leur rappelle que, le prieur étant seigneur paréager de Mézin, il ne peut leur accorder ce privilége qu'après ample information. Ce paréage est fort intéressant; il est de 1285, et fut confirmé en 1308. L'hérésie albigeoise, que nous avons vue régner à Mézin, y avait laissé de profondes racines, et le prieur et l'abbé de Cluny furent contraints d'appeler le roi d'Angleterre en paréage : *propter inobidientiam, potentiam et proterviam suorum subditorum dicti prioratus*[1].

Enfin, voici encore Arnaud de Barès, celui des consuls qui reçut du maître de la Monnaie de Mézin les 297 écus d'or pour payer les gages du soudan de Preyssac. Arnaud de Barès, qui figure au nombre des trente gens d'armes de la garnison établie pour la défense de la ville, reçut encore du roi d'Angleterre un brevet particulier de sergent d'armes. Cette pièce intéresse suffisamment la question qui nous occupe, pour que j'en donne le texte même, qui d'ailleurs est assez court :

« Rex omnibus ad quos, etc., salutem. Sciatis quod ad requisitionem dilectorum nobis proborum hominum et communitatis nostræ villæ de Medicino, in ducatu nostro Aquitaniæ, et bono servitio nobis per dilectum nobis Arnaldum de Bares futuris temporibus impendendo, concessimus eidem Arnaldo officium servientis ad arma in villa prædicta habendum et tenendum eidem Arnaldo, cum omnibus officium illud tangentibus, quamdiu bene et fideliter se gesserit in officio supradicto. In cujus, etc. Teste rege apud Westm., primo die junii (1342).

« Per petitionem de Consilio. »

J'arrive à la pièce la plus intéressante au point de vue numismatique : c'est la charte même d'établissement de l'atelier monétaire à Mézin, charte qui fut donnée par le roi d'Angleterre, six mois après la soumission de cette ville. Le général Ainslie devait la connaître, car elle est indiquée dans les *Rôles gascons* de Thomas Carte,

[1] Bréq. *Col. gén.* 17, Guien. VIII.

Digitized by Google

n° 35, memb. 4ª, et transcrite dans la collection Bréquigny. Il pouvait connaître aussi la charte relative à l'atelier monétaire de Bergerac, car on la trouve dans les *Fœdera* de Rymer. S'il ne mentionne pas ce dernier atelier, bien qu'il en décrive des pièces, tandis qu'il mentionne celui de Mézin, dont les types sont inconnus, c'est peut-être parce que Mézin possédait un atelier royal, tandis que celui de Bergerac n'était qu'un atelier privé : *Pro Henrico, comite Lancastriæ, carta donationis de Brageriaco et cussionis monetæ.* Cette donation est faite en raison des grands efforts que ce lieutenant (Derby) avait faits l'année précédente pour prendre cette ville d'assaut : *vi armorum et per insultum fortissimum.* Cette concession est tellement personnelle, que, si le comte vient à décéder sans enfants mâles et légitimes, le roi veut qu'elle fasse retour à la couronne.

D'un autre côté, cette charte fait allusion à l'atelier royal de Mézin, antérieur de six ans à celui de Bergerac, car celui-ci ne pourra battre monnaie qu'à cette condition : *ita tamen quod moneta illa, ibidem sic cudenda, sit ita fortis aut fortior moneta nostra partium prædictarum* (Calais, 1er juin 1347).

Voici maintenant la charte relative à l'atelier monétaire de Mézin, telle qu'on la trouve dans la collection Bréquigny, et que j'ai traduite dans mon ouvrage, tome II, page 107 :

« De constituendo monetarios in villa de Medicino.

« Rex eisdem (senescallo Vasconiæ et constabulario Burdegalensi) salutem. Expediens fore credimus et necesse quod, pro communi utilitate nostra et subditorum nostrorum in partibus ducatus prædicti, moneta in villa nostra de Medicino fiat et cudatur. Quapropter vobis injungimus et mandamus quatinus monetarios et alios artifices et ministros ad monetam hujusmodi cudendam et faciendam magis idoneos et sufficientes in villa prædicta constituatis et faciatis, prout pro nostro commodo et utilitate subditorum nostrorum partium illarum fore noveritis faciendum.

« Teste rege apud West. xx die januarii (1340, v. st.)

« Per ipsum Regem et Consilium. »

Comme je viens de le dire, la charte de Bergerac est datée de Calais, le premier juin 1347. Le lendemain, le roi d'Angleterre écrivit à quelques communes de la Gascogne, parmi lesquelles on trouve Agen, Mézin et Lavardac. Il y a ceci de particulier, qu'alors Mézin avait un maire, et que les villes qui avaient ce privilége étaient fort rares, au moins dans nos contrées. La lettre est adressée *majori*,

Digitized by Google

juratis et communitati de Mesyn[1]. Le comte Derby de Lancastre venait alors de triompher dans la glorieuse défense d'Aiguillon, d'arriver à Calais, et il avait fait le plus grand éloge de ces communes, qui l'avaient si puissamment aidé dans le succès de ses armes. C'est ce qui leur valut la lettre la plus flatteuse du monarque anglais.

Deux ans s'écoulent à peine, et nous voyons fonctionner l'atelier monétaire de Mézin, à partir du 28 juillet 1349, jusqu'au 15 mars de l'année suivante, et le soudan de Preyssac inscrit au nombre des capitaines défenseurs de cette ville.

Cependant, après la fatale journée de Crécy, on avait conclu une trêve qui fut plusieurs fois prorogée; mais on n'était pas encore arrivé au dernier terme, que déjà l'on courait aux armes de toutes parts. La guerre prit cette fois un caractère dévastateur qu'elle n'avait pas toujours. Des deux côtés on semblait rivaliser d'ardeur pour ravager les campagnes. Mézin fut alors assiégé par le comte d'Armagnac, qui ne put s'emparer de cette ville; mais ses troupes s'en vengèrent par le ravage complet de la juridiction. Les blés furent dévastés, les vignes arrachées, tous les moulins détruits. Les habitants portèrent encore leurs doléances jusqu'aux pieds du trône. Édouard écouta favorablement leurs plaintes, et par ses lettres datées de Westminster, le 12 octobre 1357, il leur donna une grande liberté pour le commerce. Il voulut que leurs vins et autres marchandises fussent libres de toutes impositions, coutumes ou péages, non-seulement à Bordeaux, mais dans tout le duché d'Aquitaine[2].

Par d'autres lettres du même jour, le prince veut pourvoir à la situation malheureuse, à l'état déplorable où la ville est tombée par suite des guerres présentes et passées : *Occasione guerrarum in ducatu prædicto, a jam diu exortarum, non sine laboribus et expensis sumptuosis sustinuistis et in dies sustinetis; ac proinde volentes commode et utilitati vestræ, in status vestri relevationem, qui multum, ut accepimus, deprimitur his diebus, etc.*

Ces deux lettres sont sous la rubrique : *Pro juratis et probis hominibus villæ de Medicino*[3]. Sous la rubrique plus générale *Pro hominibus villæ de Medicino*, on voit, un peu plus loin, une lettre adressée aux maire, jurats et commune de Bayonne. C'est dans

[1] Rymer, 3e édition, t. III, 1re partie, p. 12.
[2] Bréquigny, *Col. gén.* 29, Guien. XX.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

celle-ci qu'on trouve les détails des dernières souffrances des Mézinois : *Ex parte dilectorum et fidelium nostrorum proborum hominum villæ nostræ de Medicino nobis est ostensum quod, cum dampna et deperdita quæ ipsi per destructionem et consumptionem bladorum, vinearum, molendinorum et aliorum bonorum suorum extra dictam villam, tempore quo villa illa per comitem de Armynak et alios inimicos nostros obsessa extitit, sustinuerunt, ad viginti et duo millia florenorum auri, vocatorum leopardi, ... se extendissent, etc.* [1]

Cette lettre est fort longue, et, malgré l'intérêt qu'elle présente, je dois me borner à une simple analyse. La commune de Bayonne était redevable de 800 florins léopards envers le prince de Galles, surnommé le prince noir. Celui-ci avait déjà donné aux Mézinois un à-compte de 2,000 florins, pour les indemniser de leurs désastres, et leur avait assigné sur la ville de Bayonne les 800 florins qui lui étaient dus.

Malgré plusieurs instances, la ville de Bayonne s'était toujours refusée à payer les 800 florins d'or, et c'est pourquoi le roi d'Angleterre lui écrivit une lettre pressante, avec menace de l'y contraindre par la force. Trois jours après, ce prince écrivait pour le même sujet à son sénéchal de Gascogne.

M. Marchegay nous a fait connaître trois titres non moins importants pour l'histoire de Mézin qu'au point de vue numismatique. Dans les pièces justificatives de son travail, déjà cité, M. Léon Lacabane nous fournit d'autres documents intéressants. Son mémoire était destiné à venger Mézin des accusations plus intéressées qu'intelligentes que le lauréat du concours de Condom avait portées contre la première de ces deux villes rivales.

En 1369, lors de la rupture du traité de Brétigny, M. Lacabane, pièces en main, prouve que, loin d'avoir ouvert ses portes à l'Anglais, Mézin précéda la ville de Condom dans le mouvement patriotique qui abandonna le parti de l'Angleterre pour rentrer sous la domination du roi de France. Touché de ce retour, Charles V, par lettres datées de Vincennes, le 11 juin 1370, étendit à toute la France les priviléges commerciaux que les habitants de Mézin avaient seulement obtenus pour la Guyenne : *Ut ipsi burgenses et habitatores per totum regnum nostrum conversari et mercari valeant, vendendo et emendo, absque eo quod pro mercimoniis et rebus emptis seu*

[1] Bréquigny, 20 janvier 1357, v. st.

Digitized by Google

venditis per eosdem, impositionem, focagium, subventionem, gabellam, indictionem, pedagium seu subsidium quodcumque, quacumque occasione vel causa, ab antiquo seu de novo impositum, solvere nullo unquam tempore teneantur [1].

Mézin avait suivi le mouvement insurrectionnel avant le 12 avril 1369, car, à cette date, Giraut de Jaulin en avait été nommé capitaine, à la tête de vingt hommes d'armes, par le duc d'Anjou, frère du roi et son lieutenant en Languedoc. Les gages pour un mois devaient être de 15 francs d'or pour chaque homme d'armes[2].

Cependant la guerre continuait, et il fallait songer à d'autres moyens de défense. Par une lettre datée de Toulouse, le 18 novembre 1370, le duc d'Anjou envoyait au trésorier des guerres un mandement pour remettre à Arnaud de Varieys, conseiller (consul) de la ville de Mézin, délégué par les autres consuls, la somme de 70 francs d'or, afin de payer l'artillerie qu'il devait prendre à Toulouse, « pour la garde, tuition et deffense de la dicte ville de Mézin [3]. »

C'est toujours ce même Arnaud de Barès, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. L'orthographe des noms variait selon la prononciation de chacun, et c'est là source de beaucoup d'erreurs. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le V et le B étaient pris indifféremment par les Gascons, et, si l'on pouvait douter de l'identité des noms de *Varieys* et de *Barès*, on n'aurait qu'à voir le travail de M. Lacabane et le Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale. On y trouverait que l'artillerie fut délivrée à Toulouse le 22 novembre, et que ce personnage prend dans la cédule le nom de Varieys, tandis que le sceau qui l'accompagne, avec *trois fasces*, sans timbre ni supports, a pour légende : S. ARNAVT DE BARES.

L'abbé Barrère, à Agen.

[1] Arch. nat. Trésor des chartes, J. reg. 100, n° 744.
[2] Bibl. nat. Cabinet des titres; original en parchemin.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VIIe VOLUME DE LA 5e SÉRIE.

A.

Abbaye de Clairmarais (Histoire de), par M. de Laplane, p. 148.
Abbaye de l'Étanche (Chartes relatives à l'), p. 403, 410.
Abbaye de Longpont (Monographie de l'), par M. l'abbé Poquet, p. 20.
Abbaye de Fontaines-les-Blanches (Cartulaire de l'), p. 9.
Abbaye d'Ourscamp (Cartulaire de l'), par M. Pierre Delacour, p. 291.
Abbaye du Plessis-Grimoult (Légende relative à la fondation de l'), p. 135.
Abbaye de Saint-Ouen (Fouilles dans l'ancien cimetière de l'), p. 139.
Abbaye de Saint-Saens (Fouilles exécutées à l'), p. 30.
Abbaye de Saint-Sixt-en-Faucigny (Paraphrase du Pater par un moine de l'), p. 412.
Abbaye de Saint-Vaast d'Arras. — Contestation sur la possession du chef de saint Jacques, p. 412.
Abbaye de Saulve-Majeur, diocèse de Bordeaux (Charte de Richard Cœur-de-Lion en faveur de l'), p. 14.
Abbaye et chapitre de Poussay (Étude sur l'), par M. Gaspard, p. 466.
Abbayes de Saint-Josse-au-Bois ou Dommartin et de Saint-André-au-Bois, p. 483.
Abbesses de Fontevrault de la maison de Bourbon (Histoire des), p. 404, 411.
Abbeville (Examen de la flèche de l'église Notre-Dame d'), p. 29.
Académie française de Berlin (Lettre relative à l'), p. 411.
Académie de Reims (Prix proposés par l'), p. 84.
Achard. — Dictionnaire des hommes illustres de Provence, cité, p. 61.
Acide azotique (Action de l') sur la houille, p. 334.
Acoustique (Observation sur certains points de l'), p. 335.
Æneas. — Extraits du Traité de la défense des places, ouvrage cité, p. 35.
Age de la pierre dans les Alpes-Maritimes, par M. E. Rivière, p. 315.
Ages préhistoriques (Armes et ustensiles des), p. 323.
Agenais (Recherches historiques sur l'), par M. Ducourneau, p. 329.
Agglomérations urbaines et émigration rurale en Europe et en France, p. 71.
Agriculture (Les sciences appliquées à l'), par M. Goussard, p. 350.
Aguesseau, intendant de Languedoc (Étude sur Henri d'), p. 464.
Aïnzada, environs de Sétif (Inscriptions copiées à), p. 20.
Airaines et ses monuments, par M. P. Pouy, d'Amiens, p. 21.
Airaines (Vase à eau bénite de l'église Notre-Dame d'), p. 21.
Aix-d'Angillon (Statistique monumentale du canton d'), p. 319.

Digitized by Google

Alarcon (Notice sur le poëte), par M. V. Molinier, p. 445.
Albanès. — Texte rectifié de l'inscription de l'église Sainte-Casarie, p. 21.
Albanès. — Copies d'actes mentionnant des moralités représentées en Provence, p. 10, 506.
Albanès. — Copie du catalogue de la bibliothèque des derniers comtes de Provence, p. 403.
Albanès. — Copies de six bulles inédites du pape Innocent III, p. 408.
Albert et Isabelle de Flandres (Entrée à Lille d'), p. 122.
Alexandre III (Lettre du pape), communiquées par M. Morand, p. 402, 412, 539.
Alexandrie (Inscription provenant du camp de César, près d'), p. 419.
Alfric (Feuillet d'un chapitre de la grammaire saxonne d'), p. 11.
Alger (Influence du climat d') sur la morve et le farcin, p. 352.
Alger (Les édifices religieux de l'ancien), p. 18.
Alger (Vestiges antiques constatés lors de l'établissement du boulevard militaire du Nord à), p. 26.
Aliénés (Organisation du service des) dans les asiles, p. 356.
Allégret. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 260.
Solution du problème des trois corps, p. 333.
Représentation des fonctions elliptiques par des arcs de courbe, p. 282.
Allmer. — Envoi de copies annotées de quatre-vingts inscriptions romaines du midi de la France, p. 22.
Alluard. — Description de l'observatoire météorologique élevé au Puy-de-Dôme, p. 358.
Ambleteuse (Projet d'établissement d'un port à), par le conventionnel Joseph Lebon, p. 412.
Amé. — Notice sur l'inventaire inédit du mobilier de l'Hôtel-Dieu de Salers (Cantal), p. 26.
Amélioration de la condition physique et morale de la population par M. Bonnier, p. 441.
Amiens. — Prix de 1,000 francs accordé à la Société des antiquaires de Picardie, p. 261.
Amiens (Découverte d'un cercueil de plomb à), p. 418.
Amiens (État général des biens et revenus de l'église et du diocèse d'), p. 260.
Amiens (Monnaies d'un évêque des Innocents de la paroisse de Saint-Leu d'), p. 25.
Amiens (Les pestes et les contagions à), par M. A. Dubois, p. 430.
Amiens (Histoire des ateliers monétaires de la ville d'), p. 426.
Amirauté (Organisation de l'). — Communication de M. Sourdeval, p. 176.
Amont, siége de Vesoul (Pièces de sorcellerie jugées au bailliage d'), p. 403.
Analyse infinitésimale des courbes planes, par M. l'abbé Aoust, p. 282.
Anchin (Polyptyque de l'abbaye d'), p. 119.
Ancien Poitou et sa capitale par Dufour, ouvrage cité, p. 265.
André (Abbé). — Note sur les restes du cardinal Sadolet, p. 9, 537.
Communication au sujet des monnaies de Provence, p. 23, 205.
Note sur deux dolmens découverts à Manerbes (Vaucluse), p. 416.
Anémométrographe électrique par le docteur Fines, p. 280.
Anjou, Aunis, Saintonge, Bretagne et Poitou par M. Marchegay, p. 87.
Anonyme de Bysance (Extraits des Stratégiques de l'), p. 35.
Antibes (Documents tirés des archives d'), p. 403.

Digitized by Google

Antiphonaire ou Vespéral du diocèse de Besançon (Note sur une feuille de l'), p. 20.
Antiphonaire de Mont-Renaud, par M. l'abbé Eugène Muller, p. 312.
Antiquités diverses découvertes à Ervillers, p. 108.
Aoust (Abbé). — Analyse infinitésimale des courbes planes, p. 282.
Médaille d'or décernée par la section des sciences, p. 260.
Aquæ sextiæ, station gallo-romaine à Saint-Galmier ou à Moind-sur-Loire, p. 313.
Arbaumont (D'), nommé officier de l'instruction publique, p. 261.
Arbellot (Abbé). — Note sur la situation de Carentenago en Limousin, p. 15.
Observations sur le sarcophage de l'église de Saint-Loup (Lot-et-Garonne), p. 17.
Archevêques d'Aix et d'Arles (Pouvoirs temporels des), p. 58.
Architectes et ouvriers de bâtiments du ive au xixe siècle, par M. P. Levenq, p. 63.
Architecture romane du midi de la France par M. H. Revoil, p. 415.
Archives d'Antibes (Documents tirés des), p. 403.
Archives de Béziers (Documents tirés des), p. 403.
Archives de la paroisse de Dambelin (Doubs), p. 20.
Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Chartes du royaume d'Arles existant aux), p. 55.
Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Documents tirés des), p. 403.
Archives de la Haute-Marne (Notes sur des sceaux des), p. 417.
Arles (Chartes impériales du royaume d'), p. 55.
Armes et ustensiles de guerre des âges préhistoriques, p. 323.
Armes du royaume de Navarre, par M. Bascle de Lagrèze, p. 328.
Armoiries de la ville de Bailleul, par M. Coussemaker, p. 122.
Armorial de la Lorraine, par M. Lapain, p. 420.
Arras (Notice sur les tableaux des églises d'), p. 107.
Arras (Notice sur la Sainte Chandelle d'), p. 108.
Arrêté du ministre portant règlement pour la nomination des membres des sections d'histoire et d'archéologie du Comité, p. 1.
Arrêtés relatifs à la réunion des Sociétés savantes, p. 250.
Arsenal (Sépultures mérovingiennes dans les terrains de la fonderie de l'), p. 323.
Art gaulois, par M. Hucher (Envoi de feuilles de l'), p. 17, 25, 418.
Arts décoratifs (Rôle de l'archéologie et de l'esthétique dans l'étude des), p. 315.
Arts et métiers (Étude sur les corporations des), p. 439.
Ascia (Représentation de l') sur un fragment de terre cuite, p. 321.
Assa fœtida (Produits de la distillation sèche de l'), par M. Guitteau, p. 336.
Assemblée tenue aux Augustins de Caen en 1587, p. 513.
Assolant. — Analyse d'un ouvrage de M. Mannequin, p. 424.
Opinion sur une étude de M. Baudrimont relative à la réforme de l'enseignement, p. 425.
Astre (Florentin). — Étude sur Henri d'Aguesseau, intendant du Languedoc, p. 444.
Introduction à l'histoire du parlement de Toulouse, p. 449.
Atelier monétaire de Medicinum ou Mezin, p. 28, 582.
Atelier de silex taillés sur le sommet du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais), p. 26.
Attraction astronomique (Loi de l'), par M. E. Vicaire, p. 330.

Digitized by Google

Auber (Abbé). — Proposition relative à une table générale des publications des Sociétés savantes des départements, p. 5.
Étude sur l'église de Chatillon-sur-Indre, p. 418.
Aubertin (Ch.). — Mémoire de Joseph Lebon sur l'établissement d'un port à Ambleteuse, p. 412.
Histoire du collége de Beaune, p. 5, 146.
Note sur la chapelle des chevaliers de Malte à Beaune, p. 407.
Aubrelicque. — Recherches sur les rues de Compiègne, p. 464.
Audiat (Louis). — Une fondation d'hôpital, p. 374.
Augustins de Caen (Assemblée des) le 10 avril 1587, p. 513.
Aumale (Algérie) (Estampage d'une inscription romaine à), p. 27.
Aurès. — Communication relative à l'expression de la contenance d'une *œnochoë*, p. 178.
Aussonce (Notice sur la commune d'), par M. l'abbé Marcq, p. 85.
Auxerre. — Prix de 1,000 francs accordé à la Société des sciences physiques, p. 261.
Avenel. — Table des lettres du cardinal de Richelieu, p. 406.
Aveskes (Cimetière gallo-romain aux environs d'), p. 120.
Axe de la terre (Changements de l'), par M. Bourlot, p. 347.
Aymard. — Délimitation du territoire de la colonie romaine du Puy, p. 314.
Azaïs (Abbé). — Éloge du P. Lacordaire, p. 38.
Retraite de saint Augustin à Cassiacum, p. 39.

B

Badeau. — Essai de décentralisation au siècle dernier, p. 40.
Backer (Louis de). — Copie d'une lettre du cardinal Dubois, p. 5.
Bailleul (Inscriptions de l'église de), par M. Ignace de Coussemaker, p. 122, 473.
Balan près Sedan, commune du département des Ardennes (Notes sur), p. 415.
Ballereau. — Le portail de l'église Saint-Nicolas de Brem, p. 319.
Balnéaire existant à Poitiers, p. 25, 422.
Barbey. — Recherches relatives à Château-Thierry, p. 462.
Barbier de Montault (Abbé). — Communication sur le gaufrier de l'église Saint-Paul de Narbonne, p. 202.
Hommage d'une notice sur la commune de Montamisier, p. 407.
Note sur une inscription trouvée au *Sacro Speco* de Subiaco, p. 419.
Baromètre (Nouveau) à maxima et à minima et à triple indicateur, p. 337.
Barrère (Abbé). — Documents sur l'atelier monétaire de Medicinum, p. 582, 583, 595.
Barry. — Notes sur les Volkes, p. 445.
Origines de la ville de Nîmes, p. 449.
Barthélemy (A. de). — Communication relative à une statuette trouvée à Troussepoil, p. 17.
Essai sur l'origine des armoiries féodales, ouvrage cité, p. 265.
Chargé de l'examen de documents, p. 10.
Adjoint à M. Chéruel comme commissaire pour la publication des lettres de Richelieu, p. 406.
Rapport sur une communication de M. H. Lepage, p. 412.

Digitized by Google

Rapport sur les Annales du Comité flamand de France, p. 459.
Rapport sur le Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, p. 461.
Rapport sur les annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 462.
Rapport sur des documents relatifs à l'histoire de Belfort, p. 535.
Barthélemy (Éd. de). — Envoi d'une lettre de Linguet, p. 4.
Chargé de l'examen de documents, p. 28.
Rapport sur les travaux de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin, p. 110.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 112.
Rapport sur le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, p. 117.
Rapport sur les travaux de l'Académie nationale de Reims, p. 475.
Rapport sur une communication de M. de Baye, p. 422.
Correspondance inédite de Turenne avec Le Tellier et Louvois, p. 428.
Relation de la mort de Colbert adressée au président de Bernières, p. 411.
Communication d'une lettre de l'avocat Linguet, p. 411.
Bartolomeo (Fra), auteur de la Vierge des Carondelet, à Besançon, p. 305.
Bascle de la Grèze. — Dissertation sur les armes du royaume de Navarre, p. 328.
Bassompierre (Lettre de) pour obtenir la liberté de son fils, p. 461.
Bataille de Saint-Quentin (Récit de la), traduit par M. Bimbenet, p. 101.
Batault (Henri). — Mémoire sur la corporation des avocats du bailliage de Châlon-sur-Saône, p. 93.
Notice sur un sceau de plomb de Henri de Flandre, p. 123.
Essai sur les écoles de Châlon-sur-Saône du xve à la fin du xviiie siècle, p. 95.
Batbie, ministre de l'instruction publique, présent à une séance du Comité, p. 8.
Bauchant (Jacques), bibliophile du xive siècle, p. 111.
Baudouin. — Tutelle des communes au xive siècle, p. 444.
Explication du mot Mont-Joie-Saint-Denis, p. 450.
Baudrimont. — Étude sur la réforme possible de l'enseignement, p. 425.
Baudry (Abbé). — Découverte au vingtième puits funéraire de Troussepoil, p. 17.
Baye (Joseph de). — Rapport sur les grottes préhistoriques de la Marne, p. 28, 422.
Stations de l'époque de la pierre polie dans la vallée du Petit-Morin, p. 318.
Bayeux (Salle capitulaire et cloche de la cathédrale de), p. 329.
Bazot. — Historique des ateliers monétaires de la ville d'Amiens, p. 426.
Beauchet-Filleau. — Document du xvie siècle relatif à la vente des biens ecclésiastiques par les protestants, p. 407.
Hommage du Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres, p. 407.
Beaujard. — Découverte à Alligny sur laquelle est gravé un personnage, p. 419.
Beaumont-sur-Oise (Recherches historiques et critiques sur les comtes de), p. 290.
Beaune (Essai historique sur le collége de), p. 5, 13, 146.
Beaune (Note sur la chapelle des chevaliers de Malte à), p. 407.
Beaune (Henri). — Communication de six lettres de Voltaire, p. 14, 151.
Copie d'un mandement de Marguerite, comtesse de Bourgogne, p. 407.

Digitized by Google

Beaurepaire (Charles de). — Envoi d'un document relatif aux frères Corneille, p. 9, 412, 529-534.
Note relative à Jean Leroy, un des auteurs de la Satire Menippée, p. 14.
Documents sur le chroniqueur Jean Lefebvre de Saint-Rémy, p. 15.
Beaurepaire (Eugène de). — Le Puy des Palinods à Dieppe, p. 359.
Beauvais (Eugène). — Une pénalité des lois Gombette, p. 99.
Beauvais, arrondissement de Cambrai (Notice sur), par M. C. Douchez, p. 442.
Beauvillé (De). — Histoire de Montdidier, p. 433.
Beffroi et cloche des ouvriers à Valenciennes en 1358, p. 434.
Belfort (Classes latines à) au XVIIIe siècle, p. 463.
Belfort (Inventaire de guerre au château de), p. 462.
Belfort (Documents relatifs à l'histoire de), p. 535.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 9.
Rapport sur une proposition relative à l'achèvement de la publication des Papiers d'État du cardinal de Granvelle, p. 12, 142.
Rapport sur une nouvelle communication de l'abbé André relative au cardinal Sadolet, p. 412, 536.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, p. 438.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 442.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, p. 452.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, p. 454.
Bellée. — Charte réglant le douaire de Marguerite de Bourgogne, p. 451.
Recherches historiques sur le Maine, p. 451.
Benoît (Arthur). — Recherches historiques sur Phalsbourg, p. 82, 457.
Berlemont (Ernest). — Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin, p. 110.
Berlin (Lettre de Linguet demandant à être admis à l'Académie de), p. 411.
Bernard de Béarn, bâtard de Comminge (Inventaire des livres et meubles), p. 446.
Bertrand (Alexandre). — Chargé de l'examen de documents, p. 26.
Rapport sur des communications manuscrites, p. 28.
Rapport sur les fouilles du mont Beuvray, p. 416.
Rapport sur une note de M. Deschamps de Pas, p. 416.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Magloire Giraud, p. 416.
Rapport sur la découverte d'une station préhistorique à Cumières, p. 421.
Rapport sur une note de M. Bréan, p. 579.
Bertrand (Gustave). — Chargé de l'examen de documents, p. 20.
Envoi de copies de documents recueillis à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 401.
Berre (Condition des terres et des personnes du territoire et de l'étang de), p. 46.
Besançon (Sceaux de la commune, hôtel de ville et palais de justice de), p. 35.
Besançon (La Vierge des Carondelet, par Fra Bartolomeo, dans la cathédrale de), p. 305.
Besançon, place forte, par M. A. Delacroix, p. 32.
Beyens (Baron de). — Communication au sujet de la publication des Papiers d'État du cardinal de Granvelle, p. 3.
Béziers (Documents tirés des archives de), par M. Soucaille, p. 403.

Digitized by Google

Béziers (Carte géologique de l'arrondissement de), p. 351.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 212, 239, 388.
Bibliothèque historique de l'Yonne, publiée par la Société des sciences historiques et naturelles, p. 296.
Bibliothèque de Strasbourg (Étude sur l'incendie de la), par M. Tuety, p. 32.
Bibliothèque de l'Arsenal. Papiers concernant le maréchal Dubourg, p. 409.
Bibliothèque du château de Fontainebleau (Collection de documents historiques de la), p. 414.
Bibliothèque de Prégent de Coëtivy au xve siècle, p. 88.
Bibliothèque de Reims (Étude sur un évangéliaire de la), p. 475.
Bibliothèque des derniers comtes de Provence (Catalogue de la), p. 403.
Bibliothèques marseillaises (Quelques mots sur les), p. 60.
Biens ecclésiastiques vendus par les protestants (Documents relatifs à des), p. 407.
Bimbenet. — Traduction d'un récit de la bataille de Saint-Quentin, écrit en latin, p. 101.
Biographes :
Aguesseau (Henri d'), intendant de Languedoc, p. 464.
Alarcon, par M. V. Molinier, p. 465.
Boichot Guillaume, peintre et sculpteur, par M. Guillemin, p. 93.
Charles le Téméraire, par M. Brun-Lavainne, p. 439.
Delaunay, astronome, ancien directeur de l'Observatoire, p. 425.
Gellée (Claude), dit le Lorrain, par M. Meaume, p. 476.
Jeanne de Rays, dite la Sage, par M. de la Nicollière, p. 90.
Le P. Lacordaire, par M. Foisset, p. 38.
Prost (Claude), dit le capitaine Lacuzon, par M. Perraud, p. 459.
Georges de Roux, négociant et armateur marseillais, p. 75.
Vandeuvre (Baron Pavée de), par M. Boutiot, p. 41.
Pierre de Saint-Yves, peintre champenois, par M. Lebrun-Dalbane, p. 114.
Blanc (Auguste). — Aperçu historique sur l'origine du notariat, p. 62.
Blanc (Félix). — Condition des terres et des personnes dans les domaines du territoire de l'étang de Berre, p. 46.
Blancard (Émile). — Rapport sur les récompenses décernées aux savants, p. 279.
Blanchard (Désir exprimé au sujet de la publication du Polyptycum copié par M.), p. 75.
Blanchard (Émile). — Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section des sciences, p. 279.
Blosseville (De). — Envoi du Dictionnaire topographique de l'Eure, p. 11.
Boichot (Guillaume), peintre et sculpteur. Notice par M. Guillemin, p. 93.
Boissonnet. — Excursion à Lambèse, p. 443.
Bonnardot. — Copie des chartes françaises de Metz, p. 404, 406.
Bonnier. — Amélioration de la condition morale et physique de la population. Mémoire sur la législation et l'industrie, p. 441.
Borchira (Inscription copiée à), p. 20.
Borelly. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 260.
Découverte d'une comète et de nouvelles planètes, p. 282.
Borney. — Médaille décernée par la section des sciences, p. 260.
Borney. — Étude sur les lichens, p. 286.
Boucher de Molandon. — Coulmiers. Étude de géographie gallo-franque, p. 317.

Digitized by Google

Boulogne-sur-Mer (Origines de la pêche à), par M. E. de Seille, p. 383.
Bourdellès. — Pendule à oscillations ralenties, p. 334.
Bourges (Sépultures mérovingiennes dans les terrains de la fonderie de l'arsenal de), p. 323.
Bourgouin. — Notice sur le prieuré de Quinquenavant, p. 90.
Bourgouin (Charles). — Descente des Anglais en Bretagne et siége de Lorient en 1746, p. 91.
Bourjot. — Observations au sujet du delta du Var, p. 344.
Bourlot. — Observation sur les changements d'axe de la terre, p. 347.
Bousies, près de Landrecies (Fouilles dans la commune de), p. 387.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 11, 403.
Proposition relative aux documents de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 13.
Proposition relative à des pièces relatives aux dépenses faites par le seigneur de Taillebourg, p. 14.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, p. 32.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 444.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, p. 451.
Bouteiller (De). — Siége de Metz en 1324, par Jean de Bohême, p. 387.
Bouthiers (Note sur la grotte de), par M. A. Bréan, p. 579.
Bouthors (A.). — Coutumes locales du bailliage d'Amiens, p. 290.
Boutiot. — Recherches sur la juridiction du roi et celle de l'évêque dans le bailliage de Troyes, p. 423.
Notice sur le baron Pavée de Vandeuvre, p. 41.
Bouvines (Fouilles exécutées à), p. 121.
Bovignier. — Opinion sur le delta du Var, p. 342.
Bréan (A.). — Note sur la grotte de Buthiers et la caverne de Saint-Léon, p. 579.
Brée (Edme Villequin), acteur de la troupe de Molière (Note sur), p. 14.
Brem (Portail de l'église Saint-Nicolas de), p. 319.
Briançon (Tracé géographique de la partie des Alpes comprise dans la feuille de), p. 352.
Broce (Lettre relative aux tombeaux de l'église de), p. 104.
Brossart. — Hommage d'un mémoire sur la collégiale de Saint-Amé, à Douai, p. 420.
Brosses (Lettre du président de) relative à l'administration du pays de Gex, p. 160.
Brouchaud. — Offre de la publication du cartulaire de Cluny, p. 12.
Brouck (Chevalier du). — Lettres hebdomadaires à Chamillard, p. 402.
Brun. — Sépultures de l'époque de la domination romaine dans les Alpes-Maritimes, p. 320.
Brun-Durand. — Copie d'un pouillé du diocèse de Dié, p. 10.
Communication relative à un emprunt de 300 florins d'or par Louis II, comte de Diois et de Valentinois, p. 177.
Convention entre Louis II de Poitiers et la ville de Crest, p. 177.
Brun-Lavainne. — Charles de Bourgogne dit le Téméraire, p. 439.
Büchner. — Hendrick Conscience et le mouvement flamand en Belgique, p. 387.

Digitized by Google

Bugniat (Abbé). — Étude sur la Maison-Dieu et le chapitre de Marloux, p. 99.
Buhot de Kersers. — Statistique monumentale des Aix-d'Angillon (Cher), p. 319.
Bulliot. — Compte rendu des fouilles exécutées sur le mont Beuvray, p. 318, 416.
Bisoni (Ph.), mentionné à propos de la Correspondance de Catherine de Médicis, p. 485.
Buyer (Barthélemy), marchand libraire et stationnaire à Toulouse, p. 450.
Buzonnière (De). — Étude sur le poëme de Jeanne d'Arc, par Robert Southey, p. 101.

C

Caen (Essais historiques sur la ville de), par l'abbé de La Rue (ouvrage cité), p. 138.
Caen (Assemblée des Augustins de la ville de), p. 513.
Caffiaux (H.). — Beffroi et cloche des ouvriers à Valenciennes, p. 454.
Caillemer. — Traduction de la compilation anonyme sur la défense des places fortes, p. 35.
Caix de Saint-Aymour (Vicomte de). — Note sur la découverte d'un temple antique dans la forêt d'Halatte, p. 316.
Calmet (Tombeau de), à Sénones, p. 420.
Calonne (Baron Albéric de). — Répartition entre les gentilshommes de Ponthieu, etc., p. 427.
Cambrai (Influence du christianisme dans l'histoire de), p. 443.
Cambray [Jean-Jacques] (Tombeau de) dans l'église de Soulangy, p. 320.
Cambrésis (Troubles religieux du). Manuscrit de MM. Le Geay et Desplangues, p. 14.
Camp de César à l'est d'Alexandrie (Inscriptions provenant du), p. 419.
Camp de Chassey, par M. Flouest, p. 126, 269.
Camp retranché à Néris, p. 271.
Canat (Marcel). — Notes historiques relatives aux évêques de Châlon-sur-Saône, p. 99.
Peintures murales de Saint-Désert, p. 268.
Cap Blanc-Nez [Pas-de-Calais] (Atelier de silex reconnu sur le sommet du), p. 26.
Carentenago en Limousin (Note sur la situation de), p. 15.
Carlier (J.-J.). — Étude sur le poëte flamand Michel de Swen, p. 460.
Caron (Dr). — Hygiène de la première enfance, p. 340.
Carondelet (La Vierge des), à Besançon, par M. E. Castan, p. 305.
Carondelet (Jean et Ferry), mentionnés à propos de la Vierge de Fra Bartolomeo, p. 308.
Carpentras (Restes du cardinal Sadolet dans l'église de), p. 9, 412, 536.
Carte géologique du département de Tarn-et-Garonne (Discussion au sujet de la), p. 344, 346.
Carte linguistique de la France (Élaboration d'une), p. 409.
Cartes géographiques (Coloration des), p. 351.
Cartulaire de Cluny (Offre de la publication du), p. 12.
Cartulaire de l'église Saint-Jean de Baillou (Vendômois), p. 27.
Cartulaire de Fontaines-les-Blanches (Découverte d'un feuillet du), p. 413.
Cartulaire général de l'Yonne, par M. Quantin, p. 296.

Digitized by Google

Castagnet (Marie de), abbesse de Saint-Saëns, p. 30.
Castan (E.). — Étude sur les sceaux de la commune de Besançon, p. 35.
La Vierge des Carondelet, p. 305.
Castelnau d'Essenault. — Communication relative aux monuments de Figeac, p. 29.
Catalogue de la bibliothèque des derniers ducs de Provence, p. 403.
Catalogue des pièces relatives à l'histoire de France dans la bibliothèque du château de Fontainebleau, p. 404.
Cathédrale de Troyes (Mausolées de Charles et Roger de Choiseul dans la), p. 113.
Cathédrale de Bayeux (Salle et cloche capitulaire de la), p. 329.
Catherine de Médicis (Lettres de), communiquées par M. Gomart, p. 6.
Catherine de Médicis (Copies de lettres de), p. 8.
Catherine de Médicis (Manuscrit du 1er volume des lettres de), remis par M. de La Ferrière, p. 409, 485.
Catillon, commune de Lillebonne (Découvertes faites au cimetière du), p. 313.
Cavalier de la Salle. — Voyages et découvertes en Amérique, p. 387.
Caverne de Saint-Léon (Note sur la), par M. A. Bréan, p. 579.
Caylus (Une page des Souvenirs de madame de), par M. Delavigne, p. 449.
Cellettes [Loir-et-Cher] (Extraits des registres de baptêmes de la paroisse de), p. 105.
Cellier (L.). — Une commune flamande. — Institutions de Valenciennes, p. 455.
Celtes (Développement de la civilisation chez les), par M. Éd. Flouest, p. 130.
Cenac-Moncaut. — Charte de la communauté des Flèches, p. 444.
Cercueil en plomb avec plusieurs croix en forme d'X découvert à Amiens, p. 418.
Cerf (Abbé). — Citadelle et capitole de Reims, p. 86.
Étude sur l'Évangéliaire slave dit texte du sacre, p. 475.
César et Arioviste (Notes sur le champ de bataille de), p. 461.
Cestre (A.). — Notice sur le champ de bataille de César et d'Arioviste, p. 461.
Chabas. — Études égyptiennes, p. 269.
Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie. — Chargé de l'examen de documents, p. 20, 26.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 17, 21, 414, 417.
Rapport sur des communications de M. Roger (de Philippeville) et de M. l'abbé André, p. 23, 203, 422.
Observations sur l'emploi du mot *avers* dans le sens de *droit* ou de *face* d'une médaille, p. 24.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Barrière, p. 28.
Discours prononcé à la réunion des Sociétés savantes, p. 263.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section d'archéologie, p. 304.
Observations à propos des sépultures de l'époque de la domination romaine, p. 321.
Challe (A.). — Histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans les contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne, p. 296.
Étude sur deux cantons de l'ancien Nivernais et de l'ancien Gâtinais, p. 297.
Châlon-sur-Saône (Vitraux de l'hôpital de), par M. l'abbé Dorey, p. 268.
Châlon-sur-Saône (Écoles de), du xve à la fin du xviiie siècle, p. 93.
Châlon-sur-Saône (Corporation des avocats de l'ancien bailliage de), p. 93.

Digitized by Google

Châlon-sur-Saône (Monnaies du médailler de), p. 126.
Châlon-sur-Saône (Prix de 1,000 francs décerné à la Société d'histoire et d'archéologie de), p. 260.
Châlon-sur-Saône (Notices sur les évêques de), par M. Canet, p. 99.
Châlons (Étude sur l'Académie de) au XVIIIe siècle, p. 41.
Chambre des comptes de Lille (État général des registres de la), p. 460.
Chambrun de Rosemond. — Le delta du Var à diverses époques géologiques, p. 340.
Découvertes dans les environs de Nice, p. 322.
Chamillard (Lettres du chevalier du Brouck à), p. 402.
Champ de bataille de César et d'Arioviste (Notice sur le), par M. A. Cestre, p. 461.
Chansons en patois périgourdin, recueillies par M. le comte de Mellet, p. 516.
Chantre. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 260.
Chapelain (Publication de la Correspondance de), par M. Tamizey de Larroque, p. 475.
Chapelle de Notre-Dame à Compiègne (Fondation de la), p. 27.
Chapelle des Chevaliers de Malte à Beaune (Note sur la), par M. Ch. Aubertin, p. 407.
Chardon. — Étude sur les patois du Maine, p. 451.
Charles d'Anjou, frère de saint Louis (Règlement du douaire de Marguerite de Bourgogne, femme de), p. 451.
Charles de Bourgogne, dit le Téméraire, par M. Brun-Lavainne, p. 439.
Charles VII (Histoire des Écorcheurs sous), p. 301.
Charles (L.) — Envoi d'une notice sur les Courtois, p. 419.
Charmes-sur-Moselle (Notice sur la maison seigneuriale de), p. 77.
Charpignon (D^r). — Coup d'œil sur le sol de l'ancien Orléans, p. 474.
Charte de Richard Cœur-de-Lion en faveur de l'abbaye de Saulve-Majeur, p. 14.
Chartes concernant l'abbaye de l'Étanche, p. 403, 410.
Chartes françaises de Metz, copiées par M. Bonnardot, p. 404, 406.
Chartes du royaume d'Arles, existant aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, p. 55.
Charvet. — Compte des recettes et dépenses d'un viguier de Remoulins, p. 6, 13, 145.
Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques, p. 326.
Envoi d'une copie de lettres de Jean XXII, p. 403, 411, 509.
Chassaing (Augustin), nommé officier d'académie, p. 262.
Prix fait entre plusieurs seigneurs, en 1468, p. 18.
Chassey (Mémoire sur le camp de), par M. Éd. Flouest, p. 93, 126.
Chassignet (Dom). — Histoire du prieuré de Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny, p. 459.
Château-Thierry (Maison de La Fontaine à), p. 462.
Château-Thierry (Étude sur la police de) au commencement du XVIIe siècle, p. 462.
Chatel. — Mosaïque découverte à Lillebonne en 1873, p. 135.
Châtelliers de Frémur (Fouilles exécutées aux), p. 312.
Châtillon-sur-Indre (Étude sur l'église de), par M. l'abbé Auber, p. 418.
Chaumont [Haute-Marne] (Inscriptions recueillies à), p. 17.
Chaumont [Haute-Marne] (Sceaux des archives de), p. 417.
Chazaud, nommé officier d'académie, p. 262.

Digitized by Google

Cherbonneau. — Envoi de dessins d'une statue de marbre blanc représentant une dame romaine, p. 25.
Envoi de deux ouvrages relatifs à l'Algérie, p. 416.
Commentaire sur une inscription trouvée à Lambèse, p. 421.
Cherest. — Étude sur Vézelay, p. 300.
Cherest et Quantin, éditeurs des lettres de l'abbé Lebœuf, p. 298.
Chétardie (Joachim de la), successeur de Ronsard au prieuré de Saint-Cosme, p. 103.
Chevalier (Abbé). — Compte rendu des fouilles de l'ancien prieuré de Saint-Cosme, p. 103.
Chevaliers de Malte (La chapelle des) à Beaune, p. 407.
Chevrier (Jules), nommé officier d'académie, p. 262.
Notice sur une dague et quelques poignards du XIIIe siècle, p. 123.
Mémoire sur un groupe de pierre à Châlon, p. 269.
Fouilles à la Grange-Frangy, p. 269.
Fouilles aux cimetières de Saint-Jean-des-Vignes et de Mellecey, p. 124.
Choiseul (Charles et Roger de). — Mausolées en leur honneur à Troyes, p. 113.
Choléra (Mémoire sur le), par M. le Dr Évrard, p. 353.
Christine de Pisan (Manifeste redigé par), p. 412, 523.
Chronique des Sociétés savantes, p. 240-247, 399.
Cibiel-Vaisse. — Fondation de l'hôpital de Négrepelisse, p. 450.
Cimetière antique découvert à Crouy-sur-Ourcq, p. 329.
Cimetière gallo-romain découvert près d'Arches, p. 120.
Cimetière gallo-romain du Catillon (Découvertes faites au), p. 313.
Clairmarais (Histoire de l'abbaye de), par M. de Laplane, p. 148.
Classes latines à Belfort au XVIIIe siècle, par M. Diétrich, p. 461.
Classifications des genres littéraires (Étude sur les), par M. Quesnot-Desrivières, p. 37.
Clément VIII. — Sentence d'absolution de Henri IV, p. 369.
Clément de Ris (Comte). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 103.
Remarque sur l'église de Brou, dédiée, non à Notre-Dame, mais à Saint-Nicolas de Tolentino, p. 106.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 131.
Cloches (Nouveau système de suspension des), par M. l'abbé Éguillon, 333.
Clos (Léon). — Modes d'élection dans les communes du midi de la France, p. 448.
Étude sur la municipalité de Toulouse, p. 450.
Discussion sur l'emplacement de trois villes qui portèrent le nom de Pylos, p. 450.
Clotilde de Surville (Dissertation de M. Charles des Guerrois sur), p. 425.
Club des Jacobins en province, par M. Constant, p. 366.
Cochet (Abbé). — Hommage du tome II du Bulletin des antiquités de la Seine-Inférieure, p. 17.
Rapport verbal sur la découverte d'une villa romaine à Saint-Martin d'Omonville, p. 30.
Compte rendu d'une fouille dans le jardin de l'Hôtel de ville de Rouen, p. 139.

Digitized by Google

Coet (E.). — Histoire manuscrite de la ville de Roye, p. 432.
Coëtivy (Ouvrages de la bibliothèque de Prégent de), p. 88.
Coffinel (Abbé). — Mausolées érigés dans la cathédrale de Troyes en 1626, p. 113.
Colbert (Relation de la mort de), adressée au président de Bernières, p. 4, 411.
Coligny (Lettres de l'amiral de) concernant Théodore de Bèze, p. 408.
Collection épigraphique de Narbonne, p. 273.
Collége de Beaune (Histoire du), p. 5, 13, 166.
Collégiale de Saint-Amé, à Douai (Mémoire sur la), p. 420.
Collenot de Semur. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 260.
Colombey [Meurthe-et-Moselle] (Station dans la forêt d'Allain, canton de), p. 329.
Columb (Michel), auteur des patrons des tombeaux de l'église de Brou, p. 104.
Columna, Aurelianensis urbis vicus, localité mentionnée par Grégoire de Tours, aujourd'hui Coulmiers, selon M. Boucher de Molandon, p. 317.
Combes. — Envoi des lettres du chevalier du Brouck à Chamillard, p. 402.
Copies de lettres de Coligny concernant Théodore de Bèze, p. 408.
Une brochure de Frédéric II, roi de Prusse, p. 267.
Combet. — Recherches sur la topographie du canton d'Uzerche, p. 9.
Note relative au Dictionnaire topographique de la Dordogne, p. 410.
Envoi d'empreintes de monnaies d'argent, p. 26.
Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. — Question relative à son recrutement, p. 12, 25.
Comité diocésain de Bourges. — Hommage du répertoire archéologique et historique du diocèse, p. 21.
Commission archéologique de Narbonne (1,000 francs accordés à la), p. 260.
Demande de l'intervention du ministre au sujet de l'église de Lamourguier, p. 28.
Commission archéologique de Narbonne (Travaux divers de la), p. 273.
Commission chargée d'examiner le projet de publication des Papiers d'État du cardinal de Granvelle, p. 3.
Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés en vue du concours de 1874, p. 404.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Subvention accordée à la), p. 17.
Commission des Mélanges. — Copie du manuscrit de Guillaume Lemaire, p. 10.
Renvoi des lettres du chevalier du Brouck à Chamillard, p. 402.
Commission des monuments historiques. — Renvoi d'une demande relative à l'église de Châtillon-sur-Indre, p. 419.
Commission pour la désignation des Sociétés auxquelles des médailles seront décernées par la section d'archéologie, p. 415.
Commission pour l'examen du mode de recrutement du Comité, p. 12; 24.
Communes au xive siècle (Tutelle des), par M. Baudouin, p. 444.
Compiègne (Fondation d'une chapelle Notre-Dame à), p. 27.
Compiègne (Recherches sur les rues de), par M. Aubrelicque, p. 464.
Procès-verbaux de deux séances de la Société historique, p. 408.
Compte rendu des lectures faites à la Sorbonne dans la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 304.
Dans la section des sciences, par M. Blanchard, p. 330.
Dans la section d'histoire, par M. Hippeau, p. 359.

Digitized by Google

Compte rendu des recettes et dépenses de Jean Bussière, viguier de Remoulins, p. 145.
Comptoirs français établis sur la côte orientale de l'Algérie, p. 9.
Condé (Marché passé entre le sieur Dubye et le prince de), p. 6, 410, 495.
Condé (Armand de Bourbon, prince de). — Lettres à Jean Ier d'Auger du Lys, p. 13.
Congrégation générale des cardinaux du 2 août 1595, par M. A. Desjardins, p. 368.
Congrès archéologique de Vendôme. — Hommage de M. A. de Rochambeau, p. 21.
Constant. — Un club de Jacobins en province, p. 366.
Constantine (Lampe trouvée dans les déblais du Koudiat-Aty devant), p. 419.
Corblet [Abbé] (Jules). — Hommage du Manuel d'archéologie nationale, p. 18.
Cordeliers de Toulouse (Peste dans la communauté des), p. 449.
Cordier (Léon), évêque des Innocents de la paroisse de Saint-Leu d'Amiens (Monnaies de), p. 25.
Corneille [Pierre et Thomas] (Aveu de biens tenus du roi par), p. 9, 412, 530.
Cornilleau (E.). — Étude sur le canton de Longué et sur le bassin du Lathan, p. 452.
Corporation des avocats de l'ancien bailliage de Châlon-sur-Saône, p. 93.
Correspondance de Chapelain (Rapport sur la publication de la), p. 405, 475.
Corse (Documents relatifs à l'île de), p. 161.
Cossard (Pierre). — École de dessin à Troyes au XVIIIe siècle, p. 112.
Côté droit et côté gauche d'une église (Ce qu'il faut entendre par), p. 323.
Couaraze de Laà. — Diverses communications, p. 13.
Coulmiers près Orléans. — Étude de géographie gallo-franque, par M. Boucher de Molandon, p. 317.
Courbes et surfaces du second ordre (Mode de génération des), p. 333.
Courdaveaux. — Eschyle, Xénophon et Virgile, étude philosophique et littéraire, p. 424.
Cournault (Charles). — Communications relatives à des monuments des époques gauloise et romaine, p. 23.
Envoi d'une liste d'empereurs et d'impératrices dont il a trouvé les monnaies à Deneuvre, p. 414.
Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 262.
Rapports sur des tournées archéologiques, p. 26.
Courtois (Notice sur les), envoyée par M. L. Charles, p. 419.
Coussemaker (E. de). — Documents inédits sur les Enquêtes de Cassel et le Hoop d'Hazebrouck, p. 460.
Coussemaker (Ignace de). — Inscriptions de l'église de Bailleul, p. 459, 473.
Notice sur un manuscrit du couvent de Sainte-Catherine de Sienne, p. 418.
Les armoiries de la ville de Bailleul, p. 122.
Coutumes accordées à la ville de Jougne, ancienne station romaine, p. 33.
Coutumes locales du bailliage d'Amiens, par M. A. Bouthors, p. 290.
Coutumes de Saint-Gilles. — Hommage de M. A. de Lamothe, p. 6.
Crânes exhumés par M. F. Liénard (Observations sur les), par M. Hamy, p. 358.
Crest (La tour de) en Dauphiné, par M. V. de Saint-Genis, p. 376.
Crest (Convention entre des habitants de) et Louis XI de Poitiers, p. 177.
Crest (Notice sur la tour de), par M. l'abbé Perrosier, p. 131.
Croix de pierre découverte au village de Mer (Somme), p. 17.

Digitized by Google

Croullebois. — Méthode pour la détermination de la vapeur de l'hydrogène phosphoré liquide, p. 337.
Crozet (Laurent de). — Quelques mots sur les bibliothèques marseillaises, p. 60.
Cumières [Meuse] (Station de), p. 329.
Cumières (Découverte d'une habitation préhistorique à), p. 354.
Curienne (Emplacement d'un *oppidum* sur les plateaux de la montagne de), p. 418.
Cyperus de France (Étude anatomique des), par M. Duval Jouve, p. 357.

D

Dalayrac (Notice sur le compositeur), par M. Pujol, p. 451.
Dambelin [Doubs] (Feuille d'antiphonaire trouvée dans les archives de la paroisse de), p. 20.
Dammarie-les-Lys, près de Melun (Tombeau gallo-romain découvert à), p. 19.
Darcel (Alfred). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 25, 26, 27.
Hommage d'un travail intitulé : Exposition rétrospective de Tours, p. 21.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Arras, p. 107.
Rapport sur le gaufrier de l'église Saint-Paul de Narbonne, p. 23, 202.
Étude sur l'architecture romane dans le midi de la France, par M. Révoil, p. 30, 415.
Rapport sur des mémoires ou quittances d'amendes envoyés par M. Marchegay, p. 416.
Rapport sur une communication de M. Célestin Port, 549.
Rapport sur un envoi de M. Godard Faultrier relatif à Louis Ier de Naples, p. 30.
Rapport sur le testament de la veuve d'un viguier de Draguignan, p. 22.
Observation sur le mot *avers*, dans le sens de droit ou de face d'une médaille, p. 24.
Darsy. — Bénéfices de l'église d'Amiens, p. 292.
David (Jules). — Extrait d'une analyse des Mollakats, p. 362.
Dax (Bas-relief placé à l'extérieur de l'église de Saint-Paul-lez-), p. 29.
Décentralisation au siècle dernier (Essai de), par M. Babeau, p. 40.
Découvertes :
Cercueil de plomb à plusieurs croix en X à Amiens, p. 418.
Cimetière gallo-romain près d'Avesnes, p. 120.
Cimetière antique à Crouy-sur-Ourcq, p. 329.
Habitation de l'homme préhistorique à Cumières, p. 354.
Lampe trouvée dans les déblais du Koudiat-Aty, près de Constantine, p. 419.
Mosaïque de l'époque romaine à Narbonne, sur la place Cassaignol, p. 16.
Restes d'un balnéaire à Poitiers, p. 422.
Statue de la déesse *Salus* ou *Hygie* dans le cimetière de Catillon, p. 314.
Statuette gauloise à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe), p. 325.
Temple antique dans la forêt d'Halatte, 316.
Tombeau gallo-romain ancien à Dammarie-les-Lys, 19.
Villa romaine à Saint-Martin-d'Omonville, p. 30.
Decroix. — Influence du climat d'Alger sur la morve et le farcin, p. 352.
Défense des places d'Énéas (Extraits du Traité de la), p. 35.
Dehaisne (Abbé). — Les registres de la Chambre des comptes de Lille, p. 460.

Digitized by Google

Delage. — Étude sur la géologie de la Bretagne, p. 350.
Delaunay, astronome, directeur de l'Observatoire (Notice sur), p. 425.
Delavigne. — Une page des souvenirs de Mme la comtesse de Caylus, p. 449.
Delègue. — La géométrie non Euclidienne, p. 332.
Delfortrie (de Bordeaux). — Médaille d'argent décernée par la section de sciences, p. 260.
Type de makis à l'état fossile dans le département du Lot, p. 285.
Delgove (Abbé). — Histoire de la ville de Doullens, p. 292.
Delisle (L.), chargé de l'examen de documents, p. 4, 9, 402, 408.
Hommage d'un Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, p. 409.
Proposition relative à une charte de Richard Cœur-de-Lion, indiquée par M. Marchegay, p. 14.
Proposition relative au feuillet d'un manuscrit ancien contenant un chapitre de la grammaire saxonne d'Alfric, p. 11.
Rapport sur sept lettres du pape Alexandre III, communiquées par M. J. Morand, 412, 539.
Delta du Var à diverses époques géologiques, par M. Chambrun de Rosemond, p. 340.
Deneuvre (Découvertes faites à), p. 414.
Denis (Abbé). — Cimetière antique découvert à Crouy-sur-Ourcq, p. 329.
Mémoire historique sur le domaine appelé Mancinniacus, p. 375.
Denis. — Traces du *locatif* dans la syntaxe latine, p. 366.
Depautaine (Dr). — Notice sur Gondrecourt-le-Château, complétée par M. Lepage, p. 80.
Dépôts aux archives du Comité :
Chartes relatives à l'abbaye de l'Étanche, p. 410.
Château de Belfort, fief lorrain, par M. Lepage, p. 412.
Communication de M. Mireur sur un cas de maladie vénérienne au xive siècle, p. 410.
Communication relative à l'inscription commémorative de la reconstruction du clocher de Notre-Dame de Doullens, p. 29.
Croquis d'un bas-relief placé à l'extérieur de l'église de Saint-Paul-lès-Dax (Landes), p. 29.
Dessin d'un tombeau de l'église Saint-Ginès à Thiers (Puy-de-Dôme), p. 29.
Dessins d'une statue représentant une dame romaine, exécutés par M. Balard, p. 25.
Documents relatifs aux États du Languedoc, p. 10.
Extrait des chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, p. 28.
Lettre d'Armand de Bourbon-Condé à Jean Ier d'Auger du Lys, p. 13.
Lettre de l'avocat Linguet demandant à être admis à l'Académie française de Berlin, p. 411.
Lettres du baron de Sainte-Colome au justicier d'Aragon et à Don Juan d'Autriche, p. 14.
Lettres de Louis XIV et d'Anne d'Autriche relatives à la mort de Louis XIII, p. 402.
Manifeste du parti français rédigé par Christine de Pisan et adressé à la reine Isabeau, p. 412.

Digitized by Google

Manuscrit des troubles religieux du Cambrésis, de MM. Le Geay et Des Planques, p. 14.
Mémoire de Joseph Lebon sur l'établissement d'un port à Ambleteuse, p. 412.
Mission donnée au viguier de Remoulins pour faire annuler une contribution imposée à ce bourg, p. 18.
Note sur la flèche de l'église Notre-Dame-de-la-Chapelle à Abbeville, p. 29.
Note sur un vase à eau bénite dans l'église Notre-Dame d'Airaines, p. 21.
Photographie d'une pierre existant au village de Mer (Somme), p. 17.
Plan de l'église de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), p. 29.
Protestation des habitants de Moutiers-en-Tarantaise contre leur évêque, p. 410.
La vie de la glorieuse vierge, martire et ange de Dieu, madame sainte Marguerite, en vers français, p. 411.
Dépôts à la bibliothèque du Comité :
Airaines et ses monuments, par M. P. Pouy, p. 21.
Armorial des villes de la Lorraine, du Barrois et des Trois Évêchés, p. 420.
Art gaulois (L'), par M. Hucher, p. 17, 18.
Chansons de P. de Ronsard et de Desportes, mises en musique par Nicolas de Grolle, p. 6.
Cités gallo-romaines de la Bretagne, par M. A. Longnon, p. 415.
Communications de M. Roger (de Philippeville), p. 422.
Congrès archéologique de 1872, tenu à Vendôme, p. 21.
Cours abrégé de littérature, par M. Théry, p. 7.
Cours historique de la langue française, par M. Marty-Laveaux, p. 401.
Coutumes de Saint-Gilles, par M. A. de Lamothe, p. 6.
Édifices religieux de l'ancien Alger (Les), par M. A. Devoulx, p. 18.
Emblèmes attribués à des objets gallo-romains, par M. Grasset, p. 21.
Excursions archéologiques dans le Vendômois, par M. A. de Rochambeau, p. 21.
Exposition rétrospective de Tours, par M. Darcel, p. 21.
Fondation d'une chapelle de Notre-Dame à Compiègne par Louis XI, p. 27.
Géographie, histoire et statistique de l'arrondissement de Montélimart, p. 6.
Histoire des divers agrandissements et des fortifications de la ville de Toulon, p. 407.
Inauguration du monument historique érigé au square du Mont-Cassel, p. 27.
Législation et système de l'univers, p. 7.
Lettres de Jérôme Groslot fils à Jacques Lectius, par M. Dupré, p. 9.
Manuel d'archéologie nationale, par M. l'abbé J. Corblet, p. 18.
Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, par M. L. Delisle, p. 409.
Mémoire sur les causes de la rareté des livres, p. 445.
Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine, par M. Magen, p. 21.
Prétentions de la Prusse (Les). — Réunion à la France de la Lorraine allemande, p. 10.
Rapport sur le tombeau de dom Calmet à Senones (Côte-d'Or), p. 420.
Recherches sur la topographie du canton d'Uzerche, p. 9.
Desbarreaux-Bernard. — Registre des prises maritimes des corsaires algériens, p. 402.
Barthélemy Buyer, libraire de Toulouse, 450.
Descente des Anglais en Bretagne, par M. Ch. Bourgouin, p. 91.

Digitized by Google

Deschamps de Pas, nommé officier de l'instruction publique, p. 261.
Note sur un atelier de silex taillés, p. 26.
Desilve (Abbé). — Découverte d'une pierre tumulaire à Wallers, p. 122.
Desjardins (Abel). La congrégation générale des cardinaux du 2 août 1595, p. 368.
Des Marets (Étude sur le poëme de Clovis de), p. 451.
Desmazes. — Notice sur Jacques Bauchant, p. 111.
Desnoyers (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 8, 10, 403.
Rapport sur le Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, p. 8, 41.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 426.
Rapport sur une communication de M. Mireur, p. 410.
Rapport sur un marché passé entre Henri de Bourbon et le sieur Dubye, p. 495.
Des Planques et Le Geal. — Les troubles religieux du Cambrésis, p. 14.
Desportes (Chansons de), mises en musique par Nicolas de la Grolle, p. 6.
Deux-Sèvres (Dictionnaire géographique des), par M. Beauchet-Filleau, p. 407.
Devoir de la littérature et des arts dans les temps présents, par M. Scrépel-Chrestien, p. 441.
Devoir social, par M. Scrépel-Chrestien, p. 441.
Devoulx (Abbé), nommé officier d'académie, p. 262.
Notes sur des vestiges antiques à Alger, p. 26.
Texte turc d'un traité conclu le 1er janvier 1694, p. 9.
Hommages des registres des prises maritimes, p. 402.
Édifices religieux de l'ancien Alger, p. 18.
Dictionnaire géographique du département des Deux-Sèvres, par M. Beauchet-Filleau, p. 407.
Dictionnaire topographique de la Dordogne, par M. de Gourgues, p. 9, 410.
Dictionnaire topographique de l'Eure, p. 11.
Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille, par M. Montreuil, p. 74.
Dictionnaire topographique de la Haute-Vienne, préparé par M. Grignard, p. 6.
Diderot. — Lettre inédite à Marmontel, 86.
Didot [Firmin] (Observations sur l'orthographe française d'après M.), p. 441.
Diétrich. — Classes latines à Belfort au XVIIIe siècle, p. 461.
Dieu. — Opuscule sur le frottement, p. 344.
Dieulafait. — Opinion sur le delta du Var, p. 342.
Discours de M. de Fourtou, ministre de l'Instruction publique, à la réunion des Sociétés savantes, p. 254.
Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 253.
Documents imprimés dans la *Revue :*
Aveu des biens tenus du roi par Pierre et Thomas Corneille, p. 530.
Deux chansons en patois périgourdin, 517-519.
Documents tirés des archives de la Corse, par M. Duhamel, 167-174.
Lettre inédite du pape Jean XXII à Philippe de Valois, p. 522-523.
Lettres inédites du pape Alexandre III, p. 540-546.
Marché passé entre le prince de Condé et le sieur Dubye, p. 497, 504.
Deux moralités représentées en Provence, p. 507-510.
Note sur la contenance d'une œnochoé du musée de Nîmes, p. 181, 182-202.
Noms, valeur et diminutions des monnaies de Provence, p. 206-211.

Digitized by Google

l'araphrase satirique du *Pater*, 526-529.
Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Goufflier, duc de Roannès, p. 555-579.
Traité entre le sénat de Gênes et une colonie d'émigrants, p. 5.
Voltaire et l'administration du pays de Gex, 152-161.
Documents sur la Charente-Inférieure, l'Aunis et la Saintonge, p. 408.
Dolmens découverts à Menerbes (Vaucluse), p. 416.
Donjon de Pons (Origine des souterrains du), p. 27.
Dorey (Abbé). — Vitraux de l'hôpital de Châlon, p. 268.
Douai (Manuscrit du couvent de Sainte-Catherine-de-Sienne à), p. 118.
Douai (Mémoire sur la collégiale de Saint-Amé à), p. 420.
Douai (Décoration de l'église des Frères Prêcheurs à), p. 119.
Douchez. — Notice historique sur Beauvois (arrondissement de Cambrai), p. 442.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de documents, p. 26.
Recherches historiques et critiques sur les comtes de Beaumont-sur-Oise, p. 290.
Rapport sur une communication de M. P. de Fleury, p. 417.
Doullens (Histoire de la ville de), par M. l'abbé Delgove, p. 292.
Doullens (Inscription commémorative de la reconstruction du clocher de l'église Notre-Dame de), p. 29.
Draguignan (Testament de la veuve d'un viguier de), p. 23.
Drapeyron (Ludovic). — Épiscopat germain substitué à un épiscopat romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens, p. 363.
Droit musulman. — Du statut personnel et des successions, par M. Sauteyra et Cherbonneau, p. 406.
Droit musulman. — La Kabylie et les coutumes kabyles, p. 407.
Dubois (Cardinal). — Négociations engagées au sujet du duché de Milan, p. 5.
Dubois (A.). — Pestes et contagions à Amiens, p. 430.
Dubourg (Papiers du maréchal), conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, p. 408.
Ducourneau. — Recherches historiques sur l'Agénois, époque gauloise, p. 329.
Dufour. — L'ancien Poitou et la capitale, p. 265.
Duhamel. — Copie d'un traité entre le sénat de Gênes et une colonie d'émigrants, p. 5.
Documents relatifs à l'île de Corse, p. 5, 14, 161.
Dumont (Albert). — Rapport sur une communication de M. Aurès, p. 178.
Dumortier, nommé officier d'académie, 262.
Dumoutet. — Sépultures mérovingiennes dans les terrains de la fonderie de Bourges, p. 323.
Voies antiques chez les Bituriges sous la domination romaine, p. 319.
Dupont (Mlle). — Notice sur le chroniqueur Jean Lefebvre de Saint-René (citée), p. 15.
Communication de diverses notes historiques, p. 405.
Dupré. — Hommage des lettres de Groslot fils à Jacques Lectius, p. 9.
Note sur un feuillet du cartulaire de l'abbaye de Fontaines-les-Blanches, p. 9, 413.
Durand (Hippolyte), nommé officier de l'instruction publique, p. 262.
Diverses communications manuscrites, 28.
Plans et dessins de l'église de Sarrancolin, p. 18, 402.

Digitized by Google

Durand (Vincent). — Note sur Moind-sur-Loire, p. 323.
Durétal [Côtes-du-Nord] (Fouilles exécutées à), 324.
Durieux (A.). — L'Escaut et ses moulins, p. 443.
Durtal [Maine-et-Loire] (Inscriptions relevées à), 420.
Dusevel. — Envoi de la photographie d'une pierre existant au village de Mer (Somme), p. 17.
Annonce d'une découverte à Amiens d'un cercueil en plomb, p. 418.
Envoi d'un dessin de moule à couler des monnaies, p. 25.
Duval. — Instruction primaire dans la Creuse avant 1789.
Duval-Jouve. — Étude anatomique des Cyperus de rance.
Opinion sur le delta du Var, p. 342.

E

Eaux minérales d'Auvergne (Présence de la lithine dans les), p. 334.
Eaux minérales des Pyrénées (Considérations sur les), par M. Garrigou, p. 349.
Écoles de Châlon-sur-Saône, du xve à la fin du xviie siècle, par M. Batault, p. 95.
Écorcheurs sous Charles VII (Histoire des), par M. Tuetey; p. 301.
Effeuillement du mûrier (Effets physiologiques de l'), p. 348.
Église d'Acre (Contestation de l') sur la possession du chef de saint Jacques, p. 412.
Église de Bailleul (Inscriptions de l'), p. 473.
Église de Brou (Lettre relative aux tombeaux de l'), p. 104.
Église de Carpentras (Dépôt des restes du cardinal Sadolet dans l'), p. 412.
Église de Châtillon-sur-Indre, par M. l'abbé Auber, p. 418.
Église des Frères Prêcheurs de Douai (Décoration des lambris de l'), p. 119.
Église de Lamourguier (l'Amour-Dieu) à Narbonne (Demande au sujet de l'), p. 28.
Église de Lamourguier. — Réclamation de la Commission historique de Narbonne, p. 414.
Église de Saint-Paul-lez-Dax (Bas-relief en marbre blanc à l'extérieur de l'), p. 29.
Église de Saint-Ginès [Puy-de-Dôme] (Tombeau placé sous le porche de l'), p. 29.
Église de Saint-Loup [Lot-et-Garonne] (Sarcophage antique de l'), p. 17.
Église de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées), p. 29, 402.
Église de Soulangy (Épitaphes de la vicomtesse de Soulangy et de Jean-Jacques de Cambray dans l'), p. 320.
Église Notre-Dame d'Airaines (Vase à eau bénite dans l') p. 21.
Église Notre-Dame-de-la-Chapelle à Abbeville (Examen des flèches de l'), p. 29.
Église Saint-Jean de Baillou [Vendômois] (Extraits du cartulaire de l'), p. 27.
Église Saint-Jean-Baptiste dans la ville des Riceys, p. 116.
Église Saint-Nicolas de Bem (Portail de l'), p. 319.
Église Saint-Paul de Narbonne (Notice sur un gaufrier de l'), p. 23, 202.
Église Saint-Pierre-le-Bas dans la ville des Riceys, p. 116.
Église Saint-Vaast de Bailleul (Inscriptions funéraires de l'), p. 459.
Église Saint-Vincent dans la ville des Riceys, p. 116.

Digitized by Google

Église paroissiale de Saint-Jean [à Chaumont] (Travaux de réparation dans l'), p. 17.
Églises d'Arras (Notices sur les tableaux des), p. 107.
Éguillon (Abbé). — Nouveau système de suspension des cloches, p. 333.
Élections (Mode des) dans le midi de la France, p. 448.
Emblèmes attribués à des objets gallo-romains (Travail sur des), p. 21.
Émigration des Bretons en Amérique (Causes de l'), p. 387.
Empereurs et Impératrices dont les monnaies ont été découvertes à Deneuvre, p. 414.
Enquêtes de Cassel (Documents inédits sur les), par M. E. de Coussemaker, p. 460.
Eperlecques, ses seigneurs, son ancien château, son église, sa vieille tour, par M. H. de Laplane, p. 148.
Épigraphe de l'*Esprit des lois* expliquée, p. 361.
Épiscopat romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens, p. 362.
Épitaphes de la vicomtesse de Soulangy, née Rochechouart, et de J.-J. de Cambray, p. 320.
Ervillers (Antiquités diverses découvertes à), p. 108.
Escaut (L') et ses moulins, par M. E. Durieux, p. 413.
Eschyle, Xénophon et Virgile, par M. Courdaveaux, p. 424.
Étanche (Chartes relatives à l'abbaye de l'), p. 403, 410.
États du Languedoc (Documents relatifs aux), p. 10.
Études égyptiennes, par M. Chabas, p. 269.
Évangéliaire du Sacre conservé à la bibliothèque de Reims, p. 475.
Évêques de Châlon-sur-Saône (Notices historiques sur les), p. 99.
Évrard (Dr). — Mémoire sur le choléra, 353.
Excursions archéologiques dans le Vendômois, par M. A. de Rochambeau, p. 21.

F

Fables de La Fontaine (Morale dans les), p. 387.
Fabre. — J.-J. Rousseau considéré comme moraliste, p. 387.
Fabre (Auguste). — Histoire des hôpitaux de Marseille, ouvrage cité, p. 52.
Faidherbe (Alexandre). — Mémoire sur l'organisation du travail d'après M. Le Play, p. 44.
Observations sur l'orthographe française d'après M. Firmin-Didot, p. 44.
Faine. — Effets physiologiques de l'effeuillement du mûrier, p. 348.
Falsan, nommé officier d'académie, p. 262.
Falsan et Chantre. — Études sur le terrain glaciaire de la vallée du Rhône, p. 284.
Fancin (Influence du climat d'Alger sur le), p. 352.
Feillet. — La misère sous la Fronde, ouvrage cité, p. 85.
Féraud. — Mémoire sur Sétif, Bordj-bou-Areridj, Mesila et Bousaada, p. 436.
Ferrette (Histoire des comtes de), par M. Quiquerez, p. 301.
Fialon. — Lettre inédite de Diderot à Marmontel, p. 86.
Figeac (Communication relative aux monuments de), p. 29.
Fines (Dr). — Médaille d'or décernée par la section des sciences, p. 260.
Organisation des services de météorologie sur le territoire des Pyrénées-Orientales, p. 279.
Direction et force du vent observées à Perpignan, p. 280.

Digitized by Google

Finot (Jules). — Diplômes fixant les limites du comté de Bourgogne au xᵉ siècle, p. 273.
Notice sur des pièces de sorcellerie, p. 403.
La gabelle et l'exploitation des salines de Lons-le-Saunier, p. 458.
Fischer (Dʳ). — Lutzelbourg, le château et le village, p. 468.
Flandre Wallonne (Essai sur l'histoire religieuse de la), par M. Leuridan, p. 439.
Flèches à trranchant transversal (Observations de M. L. Leguay sur des), p. 318.
Flèches (Charte de la communauté des), p. 444.
Fleury (De). — Actes du xviiiᵉ siècle relatifs à d'anciennes formes d'investitures, p. 5.
Fleury (P. de). — Documents relatifs à l'histoire des voies de communication dans le Blésois, p. 18.
Communication relative à l'acquisition des maisons et des terres dans le Vendômois, p. 174.
Communication sur des sceaux des archives de Chaumont, p. 26, 417.
Flouest. — Notes sur des marques de jaugeage de l'époque romaine, p. 18.
Notice sur des marques de fabrique de verriers, p. 421.
Mémoire sur le camp de Chassey, p. 93, 126, 269.
Foisset. — Vie du P. Lacordaire. Examen de cet ouvrage, p. 38.
Foix (Notice historique du comté de), p. 445.
Fons (Victor). — Origine de la ville de Pamiers, p. 446.
Notice historique sur le comté de Foix, p. 445.
Liste des évêques de Pamiers, p. 450.
Fontaine de Resbecq. — Histoire de l'institution de la sainte et noble famille de Lille, p. 118.
Fontainebleau (Catalogue des pièces de la bibliothèque de), p. 404, 457.
Fontaines-les-Blanches (Cartulaire de l'abbaye de), p. 9.
Fontaines-les-Blanches (Histoire des abbesses de), p. 410.
Fontevrault (Histoire des abbesses de), p. 404, 411.
Forêt d'Allain (Station antique dans la), p. 329.
Forêt d'Halatte (Découverte d'un temple antique dans la), p. 316.
Forts vitrifiés de la Creuse (Note sur les), par M. Thuot, p. 29.
Fouilles au cimetière de Vienne (Isère), p. 16.
Fouilles au sommet du Puy-de-Dôme. Subvention demandée, demande de subvention, p. 16, 414.
Fouilles à un balnéaire placé en face des substructions de l'enceinte de Poitiers, p. 25, 422.
Fouilles à l'abbaye de Saint-Saens, p. 30.
Fouilles dans l'ancienne chapelle du prieuré de Saint-Cosme, près Tours, p. 103.
Fouilles à Bouvines, par M. Rigaux, p. 121.
Fouilles aux cimetières de Saint-Jean-des-Vignes et de Mellenq, p. 124.
Fouilles à l'hôtel de ville de Rouen, p. 139.
Fouilles à la Grange-Frangy, dans la banlieue de Châlon-sur-Saône, p. 125.
Fouilles dans la commune de Bousies (Nord), p. 112.
Fouilles à Cumières (Meuse), par M. Liénard, p. 414.
Fouilles à Saint-Cloud. Demande de subvention, p. 415, 417.
Fouilles aux environs de Saint-Nazaire. Demande de subvention, p. 418.
Fouilles aux Châtelliers de Frémur, p. 312.

Digitized by Google

Fouilles à Durétal (Côtes-du Nord), p. 324.
Fouilles au Havre. Découvertes paléontologiques, 357.
Fours de poterie de l'époque gallo-romaine, p. 21.
Fourtou (De), ministre de l'instruction publique, aux séances des sections d'histoire et de philologie, p. 315, 372.
Discours à la séance publique du congrès des Sociétés savantes, p. 254.
Franc-alleu en Languedoc (Étude sur le), p. 39.
France (La) sous Henri III, par M. Théron de Montaugé, p. 451.
Francisque Michel. — Projet de publication des Rôles gascons, p. 488.
Frédéric II, roi de Prusse (Une brochure de), p. 367.
Frégose (Lettres inédites de Janus), p. 434.
Fromentel. — Étude sur les microzoaires, p. 357.
Fronde (Misère sous la), par M. Feillet, p. 85.
Frottement (Opuscule sur le), par M. Dieu, p. 334.

G

Gaidan (Jean), poëte français (Notice sur), p. 38.
Gainet (Abbé). — Comment on écrivait l'histoire dans la haute antiquité, p. 86.
Galles (René). — Demande d'une subvention pour continuer les fouilles commencées par la Société archéologique de Nantes, p. 418.
Garrigou. — Opinion sur le delta du Var, p. 343.
Considérations sur les eaux minérales des Pyrénées, p. 349.
Gaspard (Émile). — Étude sur l'abbaye et chapelle de Poussay, p. 466.
Gaufrier de l'église Saint-Paul de Narbonne, p. 23, 202.
Gaurichon. — Mémoires sur le vol des hyménoptères, p. 353.
Gauthier. — Chartes de Gy et d'Oiseley. Coutumes accordées à la ville de Jougne, p. 33.
Gazan (Colonel). — Hommage d'une brochure relative à la pierre de Soliès-le-Pont, p. 22.
Observations sur une brochure de M. D. Rossi (du Var), p. 24.
Gellée (Claude), dit *le Lorrain*. — Notice par M. Meaume, p. 470.
Générateurs à vapeur, par M. Ortolan, p. 339.
Gênes (Traité passé avec le sénat de), p. 5.
Genet (Abbé). — Histoire de Trigny, p. 84.
Gentilshommes tenant fiefs nobles en Ponthieu (Les), p. 427.
Géographie gallo-franque (Étude de), par M. Boucher de Molandon, p. 317.
Géographie. — Histoire et statistique de l'arrondissement de Montélimar, p. 6.
Géologie de la Bretagne (Études sur la), par M. Delègue, p. 350.
Géométrie non Euclidienne, par M. Delègue, p. 332.
Germigny (Notice sur la commune de), par M. l'abbé Marcq, p. 85.
Germigny-Pend-la-Pie (Histoire de la commune de), p. 475.
Geslin de Bourgogne, nommé officier de l'instruction publique, p. 261.
Fouilles exécutées à Durétal (Côtes-du-Nord), p. 324.
Gex (Voltaire et l'administration du pays de), p. 151.
Giraud (Chanoine Magloire). — Demande au sujet de la publication d'anciens proverbes, p. 5.
Fac-simile d'une inscription trouvée sous les ruines de Tauroentum, p. 26.

Digitized by Google

Giraud, directeur de l'école normale d'Avignon. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 260.
Godard-Faultrier. — Nouvelles fouilles aux Châtelliers de Frémur, p. 312.
Note sur un fragment de tapis ayant servi à la sépulture de Louis Ier, roi de Sicile, p. 18.
Godefroy. — Action de l'acide azotique sur la houille, p. 334.
Gomart. — Envoi de deux lettres de Catherine de Médicis, p. 6.
Gondrecourt (Notice sur le château de), par M. le docteur Depautaine, p. 80.
Gosselet. — Étude sur le terrain houiller du nord de la France, p. 354.
Gouffier (Vente des meubles de Claude), duc de Roannès, p. 23.
Gourdon (Publication du trésor de), p. 268.
Gourgues. — Note sur le Dictionnaire topographique de la Dordogne p. 9, 410.
Goussard. — Découvertes de la science dans ses applications à l'agriculture, p. 350.
Grammaire saxonne d'Alfric (Fragment de la) conservé dans le feuillet d'un ancien manuscrit, p. 11.
Grange-Frangy, banlieue de Châlons-sur-Saône (Fouilles exécutées à la), p. 126.
Granvelle (Proposition relative à la publication des Papiers d'État du cardinal de), p. 3, 12, 242.
Grasset (Emmanuel-Ferdinand, comte de). — Notice sur les chartes du royaume d'Arles, p. 55.
Grasset. — Mémoire sur un cadran solaire du musée de Varzy (Nièvre), p. 420.
Hommage d'un ouvrage intitulé : *Des emblèmes attribués à des objets gallo-romains*, p. 21.
Graziller (Abbé), nommé officier d'académie, p. 262.
Gréau (Jules). — Notice sur l'école de dessin instituée à Troyes au XVIIIe siècle, p. 112.
Greban (Arnoul et Simon de), auteurs des *Mystères des Apôtres*, p. 364.
Grenade-Delaporte, à Aumale (Algérie). — Envoi de l'estampage d'une inscription romaine, p. 27.
Grenier (Dom). — Publication de l'Introduction à l'histoire générale de la Picardie, p. 290.
Grignard (Albert). — Projet de publication du Répertoire archéologique de la Haute-Vienne, p. 6, 415.
Gripon. — Observations sur certains points d'acoustique, p. 335.
Grosbois (Document conservé à la bibliothèque du château de), p. 408.
Grolle (Chansons de Ronsard et de Desportes mises en musique par Nicolas de), p. 6.
Grotte de Buthiers (Note sur la), par M. Bréan, p. 579.
Grottes préhistoriques de la Marne (Rapport sur les), p. 28.
Guadet. — Envoie d'un travail intitulé : Henri IV étudié dans sa correspondance, p. 406.
Guerres du Calvinisme et de la Ligue dans les centres formant aujourd'hui le département de l'Yonne, par M. A. Challe, p. 296.
Guerrois (Charles des). — Dissertation sur Clotilde de Surville, p. 425.
Guigue, nommé officier d'académie, p. 262.
Guillaume de Nangis (Mémoire sur les ouvrages de), par M. L. Delisle, p. 409.
Guillaume Tell (Étude sur la légende de), p. 39.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 19, 20, 21, 415, 420.

Digitized by Google

Guillemin (Jules). — Notice sur le peintre et sculpteur Guillaume Boichot, p. 93.
Guillotin de Corson (Abbé). — Étude sur les seigneurs et la châtellenie de Sion, p. 90.
Guiraud (Dr). — Notice sur l'ancien Hôtel-Dieu de Tours, p. 107.
Observations au sujet de l'ancienne église de Lamourguier, p. 414.
Rapport sur les fouilles exécutées à Saint-Cloud, p. 417.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, p. 473.
Rapport sur les Annales du Comité flamand de France, p. 473.
Rapport sur la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, p. 474.
Guiraud de Languissel présenté comme évêque de Nîmes, p. 408.
Guitteau. — Produits de la distillation sèche de l'assa fœtida, p. 336.
Guizot. — Opinion sur l'épigraphe de l'*Esprit des lois* de Montesquieu, p. 361.

H

Halatte (Découverte d'un temple antique dans la forêt d'), p. 316.
Hamy. — Observations sur les crânes exhumés, par M. F. Liénard, p. 358.
Hanoteau et Letourneur. — La Kabylie et les coutumes kabyles, p. 407.
Haraucourt (Ardennes) (Notes sur), p. 415.
Havaï ou Sandwich (Histoire des îles), p. 356.
Hazebrouck (Documents inédits sur le Hoop d'), p. 460.
Heckel. — Organes de la reproduction des plantes, p. 353.
Henri de Flandre (Notice sur un sceau en plomb de), p. 123.
Henri IV (Sentence d'absolution de) par le pape Clément VIII, p. 368.
Henri IV étudié dans sa correspondance, par M. Guadet, p. 406.
Hérard. — Envoi de calques d'inscriptions relevées à Durtal, p. 420.
Héron de Constantinople (Extraits des Poliorcétiques de), p. 35.
Herzog. — Histoire de la Narbonnaise, ouvrage cité, p. 274.
Heudrick Conscience et le mouvement flamand en Belgique depuis 1830, p. 387.
Hippeau. — Chargé de l'examen de documents, p. 7.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire, p. 3, 8, 411, 406.
Rapport sur les récompenses accordées aux Sociétés savantes par la section d'histoire et de philologie, p. 289.
Compte rendu des séances des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 359.
Histoire maritime du xvie siècle (Documents relatifs à l'), p. 9.
Homme préhistorique (Découverte d'une cave ou habitation de l') à Cumières (Meuse), p. 354.
Hoop d'Hazebrouck (Document sur le), par M. de Coussemaker, p. 460.
Hôpital (Fondation d'un) par un philanthrope anonyme, p. 374.
Hôpital du Saint-Esprit de Marseille, par M. Mortreuil, p. 52.
Hôtel-Dieu de Tours (Notice sur l'ancien), par M. Guiraudet, p. 107.
Houdoy. — Entrée d'Albert et d'Isabelle de France à Lille en 1600, p. 122.
Hubert. — Envoi de lettres de Louis XIV et de la reine Anne, p. 402.
Hucher. — Envoi de feuilles de l'Art gaulois, p 17, 25, 418.
Statuette gauloise découverte à Roullé, p. 325.

Digitized by Google

Huguet. — Recherches sur les causes qui ont amené l'émigration des Bretons en Armorique, p. 307.
Hydrogène phosphoré liquide (Détermination de la densité de vapeur de l'), p. 337.
Hygiène de la première enfance, par le docteur Caron, p. 340.
Hyménoptères (Causes du bruit que font en volant les insectes), p. 353.

I

Imposteurs du XIIe au XIVe siècle se faisant passer pour de grands personnages, par M. Tailliar, p. 385.
Innocent III. — *Vidimus* d'une charte de Richard Cœur-de-Lion.
Bulles inédites envoyées par M. Albanès, p. 408.
Inscription gravée dans l'église de la commune de Veules, arrondissement d'Yvetot, p. 19.
Inscription rectifiée de sainte Casarie, p. 21.
Inscription trouvée dans l'hôtel des Ambassadeurs, à Lyon, p. 26.
Inscription romaine inédite trouvée à Aumale (Algérie), p. 27.
Inscription commémorative de la reconstruction du clocher de l'église Notre-Dame de Doullens, p. 29.
Inscription murale en pâli de la pagode d'Odeypore, p. 305.
Inscription latine découverte à Mdaourouch, en Algérie, p. 326.
Inscription signalée au *Sacro Speco* de Subiaco, 419.
Inscription trouvée à Lambèse et commentaire de ce monument, par M. Cherbonneau, p. 421.
Inscriptions recueillies à Chaumont (Haute-Marne), par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 17.
Inscriptions copiées à Aïnzada et à Borchira, aux environs de Sétif, p. 20.
Inscriptions romaines du midi de la France (Copies d'), p. 22.
Inscriptions antiques du département du Calvados, p. 136.
Inscriptions provenant du camp de César, à l'est d'Alexandrie (Égypte), p. 419.
Inscriptions relevées à Durtal (Maine-et-Loire), par M. Hérard, p. 420.
Inscriptions funéraires de l'église Saint-Vaast de Bailleul, p. 459.
Inscriptions de l'église de Bailleul, par M. de Coussemaker, p. 473.
Instruction primaire en Savoie, par M. Alexis de Jussieu, p. 369.
Instruction primaire dans Eure-et-Loire, par M. L. Merlet, p. 382.
Instruction primaire dans la Creuse avant 1789, p. 387.
Instruction publique en Lorraine de 1789 à 1802, par M. Maggiolo, p. 367.
Instruments de musique en pierre, par M. T. de Ravisy, p. 329.
Inventaire du mobilier de l'Hôtel-Dieu de Salers (Cantal), p. 26.
Inventaire de 1697, communiqué par M. le comte de Mellet, p. 27.
Inventaire des livres et des meubles de Bernard de Béarn, bâtard de Comminge, p. 446.
Isabeau de Bavière (Manifeste du parti français adressé à), p. 533.
Isabelle de Flandres (Entrée à Lille d'), p. 122.

J

Jean de Bohême, siége de Metz en 1324, p. 287.

Digitized by Google

Jean XXII (Copie d'une lettre du pape) communiquée par M. Charvet, p. 403.
Jean XXII (Lettre de) à Philippe de Valois, p. 519.
Jeanne d'Arc (Étude sur le poëme de), par Robert Southey, p. 101.
Jeanne de Rays, dite *la sage*. Notice par M. de la Nicollière, p. 90.
Jeanne, reine de Castille (Testament en vieux picard de), p. 11.
Jetons du musée de Philippeville (Communications relatives à deux), p. 203.
Jeux ou moralités représentés en Provence au xve siècle, p. 506.
Jocquet (Jacques). — Auteur de pièces de théâtre au xviie siècle, p. 118.
Joly (A.). — Communication d'une lettre du sieur Vaudin, procureur-syndic de la ville de Caen, p. 513.
Communication d'un document complétant le journal de L'Estoile, p. 410.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 5, 402, 403.
Hommage à la mémoire de M. de Laplane, correspondant du Comité, p. 13.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, p. 92.
Rapport sur l'histoire du collége de Beaune, par M. Charles Aubertin, p. 13, 146.
Rapport sur divers ouvrages de M. de Laplane, p. 148.
Jouan, capitaine de vaisseau. — Histoire naturelle des îles de Hawaï, p. 356.
Rapport sur une communication de M. Charvet relative à l'évêque Guiraud de Languissel, p. 411.
Rapport sur le Bulletin de la Société historique de Compiègne, p. 463.
Rapport sur une lettre du pape Jean XXII à Philippe de Valois, p. 519.
Junia, aujourd'hui Jougne, ancienne station romaine, p. 33.
Jussieu (Alexis de). — Recherches sur l'instruction primaire en Savoie, p. 369.

K

Kabylie et coutumes kabyles, par MM. Hanoteau et Letourneur, p. 407.
Kœchly et Rustow. — Édition critique des *Mathematici* grecs, ouvrage cité, p. 34.
Koudiat-Aty devant Constantine (Estampage d'une lampe trouvée dans les déblais du), p. 419.

L

Labaume, président de l'académie du Gard. — Discours d'ouverture, p. 37.
Labitte. — Organisation du service des aliénés dans les asiles, p. 356.
La Chapelle (De). — La morale dans les fables de La Fontaine, p. 387.
Lacordaire (Vie du P.), par M. Foisset, p. 38.
Lacroix (A.). — Hommage d'une géographie, histoire et statistique de l'arrondissement de Montélimar, p. 6.
La Ferrière (Comte de). — Correspondance de Catherine de Médicis, p. 6, 8, 409, 485.
Communication de documents historiques appartenant à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 13.
Laferrière (Abbé Julien L.). — Mémoire sur l'origine des souterrains du donjon de Pons, p. 27.

Digitized by Google

La Fontaine (La maison natale de), p. 462.
La Fontaine (La morale dans les fables de), p. 387.
La Force (Mission du viguier de Remoulins auprès du maréchal de), p. 145.
Lagrave, chromo-lithographe. — Coloration des cartes géographiques, p. 351.
Lalanne (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 408, 410.
Rapport sur le manuscrit du 1er volume des lettres de Catherine de Médicis, p. 409, 485.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, p. 458.
Lalore (Abbé). — Étude historique sur la ville des Riceys, p. 116.
Lambert. — Copies des inscriptions antiques trouvées dans le département du Calvados, p. 136.
Lambèse (Inscription déposée dans l'enceinte du *Prætorium* de), p. 25.
Lambèse (Excursion à), par M. Boissonnet, p. 443.
La Menardière (De). — Envoi du compte rendu d'une séance de la Commission des antiquaires de Normandie, p. 415.
Lamoignon (Lettre du président) sur la régale, p. 11.
Lamothe (A. De). — Hommage des coutumes de Saint-Gilles, p. 6.
Marché passé entre le prince de Condé et le sieur Gilles Dubye, p. 6.
Ordonnance du seigneur de Thoré, Guillaume de Montmorency, p. 175, 410, 495.
Lamourguier (Demande relative à l'ancienne église de), p. 28, p. 414.
Lampe trouvée dans les déblais du Koudiat-Aty devant Constantine, p. 419.
Lance. — Chargé de l'examen de documents, p. 16, 18, 27.
Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 29.
Observation à propos de l'ancienne église de Lamourguier, p. 414.
Landau (Abbé). — Copie d'une vie de sainte Marguerite, p. 10.
Communication du feuillet d'un ancien manuscrit, p. 11.
Extrait du cartulaire de l'église Saint-Jean de Baillou (Vendômois), p. 27.
Extrait des registres de baptêmes de la paroisse de Cellettes, p. 515.
Langue espagnole (Étude philologique sur la), par M. Verdier, p. 38.
Lapaix. — Hommage de l'armorial de Lorraine, p. 420.
Laplane (Henri de). — Hommage de plusieurs ouvrages. Annonce de sa mort. Tribut d'éloges à sa mémoire, par M. Jourdain, p. 13, 148.
Histoire de l'abbaye du Clairmarais, p. 148.
Messieurs de Valbelle, évêques de Saint-Omer, p. 149.
Éperlecques, son ancien château, etc., p. 150.
La Rochelle (Notices historiques sur les Sociétés savantes de), p. 7.
La Rue (Abbé de). — Essais historiques sur la ville de Caen, ouvrage cité, p. 138.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 5, 6, 9.
Rapports sur des communications de MM. de Fleury, de Lamothe, de Sourdeval et Brun-Durand, p. 14, 174.
Proposition relative à une note sur le dictionnaire topographique de la Dordogne, p. 410.
Rapport sur le Bulletin des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts, p. 433.
La Saussaye (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 18.
Lathan (Étude sur le bassin du), par M. E. Cornilleau, p. 452.

Digitized by Google

Latil. — Importance des pouvoirs temporels des archevêques d'Aix et d'Arles, p. 58.
Laurent (Abbé). — Rapport sur les pierres druidiques de la Plumaudière, canton d'Aunay, 134.
Lebeau. — Notice sur un cimetière gallo-romain découvert près d'Avesnes, p. 120.
Leboeuf (Lettres de l'abbé), éditées par MM. Chérest et Quantin, p. 298.
Le Brethon, nommé officier d'académie, p. 262.
Le Brun-Dalbane. — Étude sur les savants de l'académie de Châlons au xviiie siècle, p. 41.
Nouvelles études sur les tableaux du musée de Troyes, p. 425.
Détails sur Pierre de Saint-Yves, peintre champenois, p. 114.
Lecadre (Dr). — Découvertes faites au cimetière gallo-romain du Catillon, p. 313.
Opinion sur le delta du Var, p. 341.
Lectures faites à la Sorbonne dans la section d'archéologie, p. 304, 329.
Lectures faites à la Sorbonne dans la section d'histoire, p. 359.
Lectures faites à la Sorbonne dans la section des sciences, p. 330, 358.
Ledain. — Mémoire sur la détermination de l'enceinte de Poitiers, p. 365.
Lefèvre de Saint-Rémy (Documents sur le chroniqueur), p. 15, 405.
Le Geal et Des Planques. — Les troubles religieux du Cambrésis, p. 14.
Le Gentil. — Notice sur les tableaux des églises d'Arras, p. 107.
Législation et système de l'univers, par M. Auguste Perreciot, p. 7.
Législation et industrie, par M. Bonnier, p. 441.
Legoyt. — Agglomérations urbaines et émigration rurale en Europe et en France, p. 70, 71.
Legrand. — Mémoire sur la statistique botanique, p. 350.
Étude historique sur les corporations d'arts et métiers, p. 439.
Leguay. — Observations sur des flèches à tranchant transversal, p. 318.
Lemaire (Copie du manuscrit de Guillaume), p. 10.
Lemaire. — Fouilles dans la commune de Bousies, près de Landrecies (Nord), p. 112.
Lennier. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 261.
Découvertes paléontologiques au Havre, p. 357.
Léouzon-Leduc. — Copies de documents tirés de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg, p. 402.
Lepage (Henri). — Remarques au sujet d'un document sur la noblesse et le nombre des membres du tribunal des échevins de Nancy, p. 79.
Hommage au Comité. — La Lorraine allemande; sa réunion à la France, p. 10.
Communication relative à la ville de Belfort, p. 412, 535.
Offices des duchés de Lorraine et de Bar, p. 468.
Lépinois, correspondant; annonce de sa mort, par M. L. Delisle, p. 12.
Le Play (Mémoire sur l'organisation du travail de M.), p. 441.
Le Roux (Fernand). — Fondation d'une chapelle de Notre-Dame à Compiègne en 1468, p. 27.
Le Roy [Jean] (Note relative à) l'un des auteurs de la satyre Menippée, p. 14.
Le Roy (G.). — Note sur un tombeau gallo-romain découvert à Dammarie-les-Lys, près de Melun, 18.
Le Tourneur et Hanoteau. — La Kabylie et les coutumes kabyles, p. 407.

Digitized by Google

Lettre d'un nabab indien (*Fac-simile* d'une), p. 11.
Lettre d'Armand, prince de Condé, à Jean Ier d'Auger du Lys, p. 13.
Lettre de l'avocat Linguet, communiquée par M. Éd. de Barthélemy, p. 411.
Lettre du cardinal de Richelieu au marquis de Brézé, p. 453.
Lettre du maréchal de Bassompierre pour obtenir la liberté de son fils, p. 461.
Lettre du pape Jean XXII à Philippe de Valois, p. 519.
Lettre du président Lamoignon relative à la question de la régale, p. 11.
Lettre inédite de Diderot à Marmontel, p. 86.
Lettres de l'abbé Lebœuf, éditées par MM. Cherest et Quantin, p. 298.
Lettres de l'amiral de Coligny concernant Théodore de Bèze, p. 408.
Lettres de Catherine de Médicis (Dépôt du 1er volume des), p. 469, 485.
Lettres de Janus Frégose, publiées par M. Tamizey de Larroque, p. 434.
Lettres de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, communiquées par M. Hubert, p. 402.
Lettres de Voltaire relatives à l'administration du pays de Gex, p. 14, 151.
Lettres du baron de Sainte-Colome au justicier d'Aragon et à Don Juan d'Autriche, p. 14.
Lettres du chevalier du Brouck relatives à la succession d'Espagne, p. 402.
Lettres inédites du pape Alexandre III, communiquées par M. Morand, p. 402, 539.
Lettres missives originales tirées du chartrier de Thouars, p. 7.
Leuridan. — Essai sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne, p. 439.
Levenq (P.). — L'architecte et l'ouvrier en bâtiments en France, p. 63.
Lhotellerie (De). — Envoi d'estampages d'inscriptions, p. 419.
Lhuillier. — Note sur le lieu et la date de naissance d'Edme Villequin, p. 14.
Copies de deux documents relatifs à Henri IV et à la bataille de Rocroy, p. 402.
Liblin (J.). — Annonce de la reprise de la *Revue d'Alsace*, p. 6.
Lichens (Études sur les), par M. Bornet, p. 286.
Liébich. — Plan pour l'élaboration d'une carte linguistique de la France, p. 409.
Liénard (F.). — Station de Cumières (Meuse). Époque préhistorique, p. 329, 414.
Découverte d'une caverne ou habitation de l'homme préhistorique, p. 354.
Lille (Entrée d'Albert et d'Isabelle de Flandre à), p. 122.
Lille (Institution de la sainte et noble famille à), p. 118.
Lille (Prix proposés par la Société de l'agriculture et des arts de), p. 241.
Lille (État général des registres de la chambre des comptes de), p. 460.
Lille. — Commission historique du département du Nord, p. 421.
Lillebonne (Description de la mosaïque de), p. 135, 474.
Limites du comté de Bourgogne au xe siècle, p. 373.
Linas (Charles de). — Note sur le tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne de Durazzo, p. 108.
Linguet. — Demande d'admission à l'Académie française de Berlin, p. 4, 411.
Lithine (Présence de la) dans le sol de la Limagne et dans les eaux minérales d'Auvergne, p. 334.
Livres (Mémoire sur les causes de la rareté des), par M. Desbarreaux-Bernard, p. 445.
Locatif dans la syntaxe latine, par M. Denis, p. 366.
Lois Gombette (Une pénalité des), par M. E. Beauvais, p. 99.

Digitized by Google

Loiseau. — Progrès de la grammaire en France, p. 453.
Loiseleur. — Histoire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 100.
Longnon (Auguste). — Hommage d'une brochure : Les cités gallo-romaines de la Bretagne, p. 415.
Longpérier (De). — Opinion sur la statue découverte au cimetière du Catillon, p. 314.
Longué (Étude sur le canton de), par M. E. Cornilleau, p. 452.
Lons-le-Saunier et Salins (Exploitation des salines de), p. 458.
Lorédan Larchey. — Proposition relative à un catalogue de la bibliothèque du château de Fontainebleau, p. 404, 547.
Lorient (Siége de) en 1746, par M. Ch. Bourgouin fils, p. 91.
Loriquet (Charles). — Un gouverneur de Provence au xviie siècle, p. 404.
Lorraine (Armorial de la), du Barrois et des Trois Évêchés, p. 420.
Lorraine (Offices des duchés de), par M. H. Lepage, p. 468.
Lorraine avant la guerre de 1631, par M. Smith, p. 78.
Lory. — Opinion sur le delta du Var, p. 342.
Tracé géologique de la partie des Alpes comprise dans la feuille de Briançon (carte de l'état-major), p. 352.
Lottin de Laval. — Proposition relative au projet de fondation d'un musée épigraphique, p. 19.
Louis Ier, roi de Naples (Note sur un fragment de tapis ayant servi à la tombe du fils de), p. 18, 30.
Louis II de Poitiers, comte de Dunois et de Valentinois. — Emprunt de trois cents florins d'or, p. 177.
Louis IV d'Outre-mer (Diplôme de) fixant les limites du comté de Bourgogne au xe siècle, p. 373.
Louis XI. — Fondation d'une chapelle de Notre-Dame à Compiègne (1468), p. 27.
Louis XIII (Lettres de Louis XIV et d'Anne d'Autriche notifiant la mort de), p. 402.
Louis XIV (Administration de), d'après les lettres de Mme de Sévigné, p. 378.
Loupot (Abbé). — Observations sur l'ouvrage de M. Olleris sur Gerbert, p. 86.
Lourdel. — Cavalier de la Salle, Voyages et découvertes en Amérique, p. 387.
Louvois (Histoire du duché de), p. 477.
Loyseau-Grandmaison, nommé officier de l'instruction publique, p. 261.
Luçay (Vicomte de). — Demande d'une nomination de membre résidant du Comité, p. 3.
Lutzelbourg (Le château et le village de), par M. D. Fischer, p. 468.
Lyon (Plan sténographique de la ville de) au xvie siècle, p. 19.
Lyon (Inscription trouvée à l'hôtel des Ambassadeurs, quai de Bondy, à), p. 27.

M

Macé. — Opinion sur Clotilde de Surville, p. 425.
Magen. — Notice sur deux fours à poterie de l'époque gallo-romaine, p. 21.
Une course au Quercy, p. 434.
Documents sur J.-C. Scaliger et sa famille, p. 6, 434.

Digitized by Google

Maggiolo. — Pièces pour servir à l'instruction publique en Lorraine, p. 367.
Magloire Giraud (Abbé). — Fragment de marbre trouvé dans les ruines de Tauroentum, p. 416.
Maison-Dieu et chapelle de Marloux. — Étude par M. l'abbé Bagniat, p. 99.
Maladie vénérienne (Cas de) au xive siècle, p. 10, 410, 490.
Mangon de la Lande. — Mémoire sur les monuments provenant de la première enceinte de Poitiers, p. 265.
Mannequin. — Problème démocratique ou politique du sens commun, p. 424.
Mansigny, commune de Chambry (Mémoire sur le domaine de), p. 375.
Manuel d'archéologie nationale, par M. l'abbé J. Corblet, p. 18.
Marca (Étude sur Pierre de), par M. de Roschach, p. 448.
Marchegay. — Quitance relative à la première foire de Taillebourg, p. 4.
Communication d'une charte de Richard Cœur-de-Lion, p. 4.
Lettres missives originales tirées du charnier de Thouars, p. 7, 14, 88.
Documents relatifs à l'histoire maritime du xvie siècle, p. 9.
Mémoires d'armuriers doreurs en cuivre, etc., des xve et xvie siècles, p. 25.
Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou, p. 87.
Envoi de mémoires ou quittances d'amendes, p. 415.
Marcq (Abbé). — Histoire de quatre communes de l'archidiocèse de Reims, p. 4, 475.
Marguerite de Bourgogne, veuve de Charles Ier d'Anjou, frère de Saint-Louis (Règlement du douaire de), p. 417, 45:.
Marion (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 20, 25.
Rapport sur un travail de M. Mignard : Principaux sanctuaires de l'ancienne province de Bourgogne, p. 29.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de Châlon-sur-Saône, p. 123.
Rapport sur une demande de subvention de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 422.
Marloux (Étude sur la Maison-Dieu et le chapitre de), p. 99.
Marques de jaugeage et de verriers de l'époque romaine, communiquées par M. Flouest, p. 18, 421.
Marseille (Hôpital du Saint-Esprit de), par M. Mortreuil, p. 52.
Marseille (Ancienne topographie de), par M. A. Verdillon, p. 49.
Marson (Sépultures gauloises de), par M. Morel, p. 310.
Marsy (A. de). — Envoi de procès-verbaux de deux séances de la Société historique de Compiègne, p. 408.
Martin, nommé officier de l'instruction publique, 262.
Martin Daussigny. — Traces de la voie antique de Lyon à Vienne, p. 19, 26.
Martin Marville. — Palais du fisc des rois Mérovingiens et Carlovingiens, p. 432.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 9, 404.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, p. 87.
Rapport sur un manifeste de Christine de Pisan, p. 412.
Rapport sur le manuscrit de l'Histoire des abbesses de Fontevrault, p. 411.
Hommage du Cours historique de la langue française, p. 401.
Rapport sur une communication de M. Ch. de Beaurepaire, p. 529.
Mas-Latrie (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 5, 9.

Digitized by Google

Proposition relative à des documents concernant la Corse, communiqués par M. Duhamel, p. 14, 161.
Masseret (Recherches relatives à la commune de), p. 9.
Massieu. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 261.
Théorie des fonctions caractéristiques des fluides et des vapeurs, p. 282.
Mathon. — Empreinte d'une inscription de l'église de la commune de Veules, p. 19.
Mdaourouch [Algérie] (Découverte d'une inscription latine inédite à), p. 326.
Meaume. — Notice sur Claude Gellée, dit *le Lorrain*, p. 470.
Médailles d'or et d'argent décernées par la section des sciences, p. 260.
Medicinum ou Mézin (Atelier monétaire à), p. 20, 28.
Mélanges (Commission des). — Renvoi du manuscrit de Guillaume Lemaire, p. 10.
Mellecey (Fouilles au cimetière de), p. 124.
Mellet (Comte de), nommé officier de l'instruction publique, p. 262.
Copie d'un inventaire de 1697, p. 27.
Communication de poésies populaires, p. 411, 517.
Mémoires ou quittances d'amendes provenant des archives du duc de la Trémouille, p. 25, 415.
Ménardière (De la). — Demande de subvention pour les fouilles d'un balnéaire, p. 25.
Menerbes [Vaucluse] (Dolmens découverts à), p. 416.
Mer [Somme] (Croix de pierre existant dans le village de), p. 17.
Mercier. — Document constatant un cas de maladie vénérienne à la fin du xive siècle p. 10.
Merget. — Faits de thermo-diffusion gazeuse, p. 338.
Mérimée. — Notes d'un voyage en Corse, ouvrage cité, p. 321.
Merlan-et-Aussonce (Histoire de la commune de), p. 475.
Merlet (Lucien). — État de l'instruction primaire dans l'Eure-et-Loir, p. 382.
Métamorphoses des Lépidoptères, par M. Millière, p. 285.
Metz (Chartes françaises de), p. 404, 406.
Meyer (P.). — Chargé de l'examen de documents, p. 10, 403.
Observations et rapports sur la publication des Rôles gascons, p. 13, 409, 488.
Rapport sur une traduction en vers français du texte latin de la vie de sainte Marguerite, p. 411.
Vérification d'un feuillet de manuscrit contenant un chapitre de la grammaire saxonne d'Alfric, p. 11.
Meyt, tailleur d'images, auteur des figures de mausolées dans l'église de Brou, p. 107.
Mézin (Note sur l'identification de) avec Medicinum, p. 20.
Michel Le Tellier et Louvois (Correspondance de Turenne avec), p. 428.
Michel (Francisque). — Publication des Rôles gascons, p. 13, 488.
Michelant. — Rapport sur les Mémoires de la Société d'archéologie de Lorraine, p. 76.
Michelle. — Nouveau baromètre à maxima et à minima et à triple indication, p. 337.
Microzoaires (Étude sur les), par M. le docteur Fromentel, p. 357.

Digitized by Google

Mignard. — Principaux sanctuaires de l'ancienne province de Bourgogne, p. 20, 29.
Millière. — Métamorphoses des Lépidoptères, p. 285.
Médaille d'or décernée par la section des sciences, p. 260.
Mireur. — Communication du testament de la veuve d'un viguier de Draguignan, p. 22.
Cas de maladie vénérienne à la fin du xive siècle, p. 10.
Moind-sur-Loire (Note sur), par M. Vincent Durand, p. 313.
Molard. — Pièces concernant le midi de la France, p. 403.
Molinier. — Notice sur le poëte Alarcon, p. 445.
Étude sur Tirso de Molino, p. 450.
Mollakats (Extrait de l'analyse des), par M. J. David, p. 362.
Monin. — Publication des Papiers d'État du cardinal de Granvelle, p. 143.
Monnaies de plomb de Louis Cordier, p. 25.
Monnaies d'argent (Empreintes de) envoyées par M. Combet, p. 26.
Monnaies mérovingiennes du médailler de la Société de Châlon-sur-Saône, p. 126.
Monnaies en Provence (Noms, valeur et diminutions des), p. 205.
Monnaies d'empereurs et impératrices découvertes à Deneuvre, p. 414.
Monoyer. — Ophthalmoscope à trois observateurs, p. 354.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 19, 418.
Rapport sur des communications de MM. G. Leroy et abbé Arbellot, p. 30.
Montamisier (Notice sur la commune de), par M. Barbier de Montault, p. 407.
Montaugé (Théron de). — La France sous Henri III, p. 451.
Montault. Voy. Barbier.
Montbéliard. — Prix de 1,000 francs accordé à la Société d'émulation par la section d'histoire, p. 261.
Montbéliard (Essai sur l'administration gouvernementale du comté de), p. 301.
Mont Beuvray (Rapport sur le compte rendu des fouilles exécutées au), p. 416.
Mont-Cassel (Monument historique érigé au square de), p. 27.
Montdidier (Histoire de) par M. de Beauvillé, p. 433.
Montélimar (Géographie, histoire et statistique de l'arrondissement de), p. 6.
Montesquieu. — Épigraphe de l'*Esprit des lois*, p. 361.
Mont-Joie-Saint-Denis. — Explication de ce mot par M. Baudouin, p. 450.
Montmorency (Document relatif à Guillaume de), p. 6.
Mont-Renaud (Antiphonaire de), par M. l'abbé Muller, p. 312.
Monuments aux environs de Nice attribués aux Phéniciens ou aux Grecs, par M. Chambrun de Rosemond, p. 322.
Morand. — Communication de lettres inédites du pape Alexandre III, p. 412, 539.
Renvoi de diverses pièces relatives à Jean Lefebvre de Saint-Rémy, p. 405.
Moralités représentées en Provence au xve siècle, p. 10.
Morcellement de la propriété en France et dans les principaux États de l'Europe, p. 70.
Morel. — Sépultures gauloises de Marson, p. 310.
Morey. — Notice sur les statuettes dites *de terre de Lorraine*, p. 465.
Morière. — Formation du lias dans les départements de l'Orne et de la Mayenne, p. 346.
Mortreuil. — L'hôpital du Saint-Esprit de Marseille, p. 52.
Morve (Influence du climat d'Alger sur la), p. 352.

Digitized by Google

Mosaïque de l'époque romaine trouvée à Narbonne, p. 16.
Mosaïque trouvée à Lillebonne (Notice sur la), p. 135.
Moule à couler les monnaies de plomb d'un évêque des Innocents de la paroisse de Saint-Leu d'Amiens, p. 25.
Moule commune (Organe respiratoire de la), par M. Sabatier, p. 346.
Mousses et champignons (Études sur les), par M. Quelet, p. 286.
Moutiers-en-Tarantaise (Protestation et appel des habitants de), p. 410, 511.
Muller (Abbé E.). — L'antiphonaire de Mont-Renaud, p. 312.
Municipalité et consulat de Toulouse, par M. L. Clos, p. 450.
Musée d'Amiens formé par la Société des antiquaires de Picardie, p. 295.
Musée de Châlon-sur-Saône (Monnaies du médailler du), p. 126.
Musée de Nîmes (Note à propos d'une œnochoé au), p. 178.
Musée de Philippeville (Communication relative à deux jetons du), p. 203.
Musée de Poitiers (Objets précieux réunis par la Société des antiquaires de l'Ouest au), p. 267.
Musée de Troyes (Études sur les tableaux du), p. 425.
Musée de Varzy [Nièvre] (Cadran solaire en plomb du), p. 420.
Musée épigraphique (Projet de fondation d'un), p. 19.

N

Nancy (Noblesse et membres du tribunal des échevins de), p. 79.
Nancy (Transport de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg à), p. 353.
Nantes. — La robe rouge des maires du XVIIe siècle, par M. L. Petit, p. 90.
Nantes. — Liste des citoyens ayant contribué au bien général par le sacrifice de leurs boucles d'argent, p. 91.
Narbonne (Collection épigraphique de), p. 273.
Narbonne (Démolition des remparts de), p. 275.
Narbonne (Mosaïque de l'époque romaine découverte à), p. 16.
Narbonne (Notice sur un gaufrier de l'église Saint-Paul de), p. 23, 202.
Narbonne (Prix de 1,000 francs décerné à la Commission archéologique de) par la section d'archéologie, p. 260.
Narbonne (Réclamation de la Commission historique au sujet de l'ancienne église de Lamourguier de), p. 414.
Narbonne (Travaux divers de la commission archéologique de), p. 273.
Naurouse (Explication de la légende des pierres de), p. 448.
Nautæ de la Saône (Nom d'un curateur et patron des), p. 27.
Négrepelisse (Fondation de la petite ville de) par Turenne, p. 450.
Néris (Ruine d'un camp retranché à), p. 271.
Neuville en Tourne-à-Fuy (Notice sur la commune de la), p. 84, 475.
Nice (Découvertes faites par M. Chambrun de Rosemont dans les environs de) p. 322.
Nicollière-Teijeiro (De la). — Biographie de Jeanne de Rays, p. 89.
Promenade à travers les registres de l'état civil, 89.
Nîmes (Œnochoé du musée de), p. 178.
Nîmes (Ordonnance de Guillaume de Montmorency relative aux catholiques de), p. 175.
Nîmes (Origines de la ville de), par M. Barry, p. 449.

Digitized by Google

Nîmes (Présentation de Guiraud de Languissel à l'épiscopat de), p. 403.
Nivernais (Études sur deux cantons de l'ancien) et de l'ancien Gâtinais, par M. A. Chelle, p. 297.
Noms de lieux du Maine (Étude sur les anciens), p. 452.
Normand (Clovis). — Planches pour l'histoire des abbayes de Saint-Josse et de Saint-André-au-Bois, p. 433.
Notariat (Aperçu historique sur l'origine du), p. 62.
Notices historiques. Voy. Biographie.
Notre-Dame d'Airaines (Vase à eau bénite dans l'église), p. 21.
Notre-Dame-de-Bethléem de Vic (Le monastère de), par M. l'abbé Pierson, p. 469.
Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny (Prieuré conventuel de), p. 459.
Noulet (Dr). — Explication de la légende des pierres de Naurouse, p. 448.
Novellius Januarius, nom d'un curateur et patron des *Nautæ* de la Saône, p. 27.
Nozot. — Documents relatifs aux princes de Sedan, p. 402.
Notes sur Balan et Haraucourt, communes des Ardennes, p. 415.

O

Observatoire météorologique permanent au sommet du Pic du Midi, p. 338, 358.
Odeypore [Hindoustan] (Inscription murale en pâli d'), p. 305.
Offices des duchés de Lorraine et de Bar, par M. H. Lepage, p. 468.
Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie nommés à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, p. 261, 262.
Œnochoé (Note sur la contenance d'une), p. 178, 205.
Olry (E.), nommé officier d'académie, p. 262.
Olry. — Note sur le comté de Vaudemont et Vézelise, sa capitale, p. 82.
Station antique découverte dans la forêt d'Allain, canton de Colombey, p. 329.
Ophthalmoscope à trois observateurs, présenté par M. Monoyer, p. 354.
Oppidum (Emplacement d'un) sur les plateaux de la montagne de Curienne près Chambéry, p. 418.
Organes de la reproduction des plantes, par M. Heckel, p. 353.
Organisation du travail d'après M. Le Play (Mémoire sur l'), p. 441.
Origine de la pêche à Boulogne-sur-Mer, par M. E. de Seille, p. 383.
Orléans (Histoire de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'), par M. Loiseleur, p. 100.
Orléans (Coup d'œil sur le sol de l'ancien), par le Dr Charpignon, 474.
Orthographe française d'après M. Firmin Didot (Observations sur l'), p. 441.
Orthographe uniforme sur les cartes et sur les traités de géographie, p. 372.
Ortolan. — Les générateurs à vapeur, p. 339.
Otton Ier, empereur d'Allemagne (Diplôme de), fixant les limites du comté de Bourgogne au xe siècle, p. 372.
Ourscamp (Cartulaire de l'abbaye d'), par M. Peigné-Delacourt, p. 291.
Ozanam. — Demande d'une subvention pour des fouilles à exécuter dans l'ancienne église collégiale de Saint-Cloud, p. 415, 417.

Digitized by Google

P

Pamiers (Liste des évêques de), par M. Fons, p. 450.
Pamiers (Origine de la ville de), p. 446.
Papier, nommé officier d'académie, p. 262.
Papiers d'État du cardinal de Granvelle (Rapport sur les), p. 142.
Paraiges messins (Les), par M. Prost, p. 380.
Paraphrase du *Pater*, écrite par un moine de l'abbaye de Saint-Sixt-en-Faucigny, p. 412.
Parlement de Toulouse (Introduction à l'histoire du), p. 449.
Parrot (A.). — Histoire des abbesses de Fontevrault de la maison de Bourbon, p. 404.
Parures des tombes des rois et reines de Naples dans la cathédrale d'Angers, par M. Godard-Faultrier, p. 18.
Patois du Maine (Étude sur les), par M. Chardon, p. 451.
Pauliacus (Emplacement géographique de), p. 117.
Pavée de Vendeuvre, ancien pair de France. — Notice, p. 41.
Péan. — Lettre adressée à Marguerite, veuve de Philibert le Beau, p. 104.
Peigné-Delacourt. — Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp, p. 291.
Pendule à oscillations ralenties, par M. l'abbé Bourdellès, p. 334.
Périer, nommé officier d'académie, p. 262.
Péron. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 261.
Observation sur le terrain jurassique aux confins des provinces d'Alger, p. 283.
Perraud. — Biographie de Claude Prost, p. 459.
Perreciot (Auguste). — La législation et le système de l'univers, p. 7.
Perrossier (Abbé). — Notice sur la tour de Crest, p. 131.
Pesier (Edmond). — Fabrication du sucre, p. 337.
Pestes et contagions d'Amiens aux xve, xvie et xviie siècles, p. 430.
Petit. — Étude sur le poëme de Clovis, p. 451.
Petit (Louis). — La robe rouge portée par les maires de Nantes au xviie siècle, p. 90.
Liste des bienfaiteurs de la ville de Nantes, p. 91.
Petit-Morin en Champagne (Stations antiques dans la vallée du), p. 308.
Phalsbourg et ses environs. — Études historiques par M. Arthur Benoît, p. 82, 467.
Philibert le Beau, duc de Savoie (Tombeau de), dans l'église de Brou, p. 104.
Philippe le Bel (Sceau attribué à), par M. P. de Fleury, p. 417.
Philippe VI de Valois (Documents relatifs à). — Présentation d'un évêque de Nîmes, p. 403.
Philippe VI (Lettre du pape Jean XXII à), p. 519.
Philippeville (Estampages d'un marbre découvert à), p. 20.
Philippeville (Deux jetons du musée de), p. 203.
Philon de Byzance (Traduction de la Poliorcétique de), p. 33.
Pierre (Isidore). — Recherches sur les alcools et les divers acides, p. 283.
Pierre polie (Station de l'époque de la), p. 318.
Pierre tumulaire numidique à Philippeville, p. 20.
Pierre tumulaire trouvée à Wallers, près de Trelon, p. 122.

Digitized by Google

Pierres druidiques de la Plumaudière, canton d'Aunay, p. 134.
Pierres de Naurouse (Explication de la légende des), par le Dr Noulet, p. 448.
Pierson (Abbé). — Le monastère de Notre-Dame-de-Bethléem de Vic, p. 469.
Le prieuré de Salonne en Lorraine, p. 80.
Pinchinat. — Étude sur la loi du progrès, p. 39.
Plan scénographique de la ville de Lyon au xvie siècle, p. 19.
Plessis-Grimoult (Légende relative à la fondation de l'abbaye du), p. 135.
Plumaudière (Pierres druidiques de la), p. 134.
Poissons fossiles des gisements du Bugey, p. 285.
Poitiers (Détermination de l'enceinte fortifiée de), p. 265.
Poitiers (Prix de 1,000 francs accordé à la Société des antiquaires de), p. 260.
Polioorcétique de Philon de Bysance, traduite par M. Alb. de Rochas d'Aiglun, p. 33.
Polioorcétiques de Héron de Constantinople (Extraits des), p. 35.
Polyptycum Caroli, copié par M. Blanchard, p. 75.
Polyptyque de l'abbaye d'Anchin, p. 119.
Pons (Origine des souterrains du donjon de), p. 27.
Poquet (Abbé), nommé officier d'académie, p. 262.
Monographie de l'abbaye de Longpont, travail supplémentaire, p. 20.
Port (Célestin). — Copie du manuscrit de Guillaume Lemaire, p. 10.
Communication du procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, p. 23, 549.
Pouillé du diocèse de Die (Copie du), p. 10.
Poulle (A.). — Note sur des inscriptions copiées à Aïnzada et à Borchira, p. 20.
Poussay (Étude sur l'abbaye et le chapitre de), par M. E. Gaspard, p. 466.
Pouy (Ferdinand). — Copie d'une lettre du président Lamoignon, p. 11.
Mention d'un testament de Jeanne, reine de Castille, p. 11.
Envoi d'un *fac-simile* d'une lettre d'un nabab indien, p. 11.
Pouy (P.). — Indications sur un vase à eau bénite de l'église Notre-Dame d'Airaines, p. 21.
Prieuré de Quinquenavant (Notice sur le), par M. Bourgoin, p. 90.
Prieuré conventuel de Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny (Histoire du), p. 459.
Prieuré de Saint-Cosme, près Tours (Fouilles pratiquées au), p. 103.
Prieuré de Salonne (Notice sur le), par M. l'abbé Pierson, p. 80.
Prix décernés par l'Académie de Reims, p. 83.
Prix décernés par la Société archéologique de l'Orléanais, p. 240.
Prix proposés par la Société florimontane d'Annecy, p. 399.
Prix proposés par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 245.
Prix proposés par la Société des antiquaires de Picardie, p. 400.
Prix proposés par la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 240.
Prix Wicar à décerner par la Société des sciences et arts de Lille, p. 241.
Prix fait en langue vulgaire passé entre plusieurs seigneurs, en 1468, p. 18.
Problème démocratique ou politique du sens commun, par M. Mannequin, p. 424.
Problème des trois corps (Solution du), par M. Allegret, p. 333.
Procès-verbal de la vente des meubles du duc de Roannès, p. 23.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 16, 21, 414, 417.

Digitized by Google

Procès-verbaux des séances de la section d'histoire, par M. Hippeau, p. 3, 8, 401, 406.
Programme du concours institué par la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 240.
Programme du concours institué par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, p. 241.
Programme du concours institué par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 245.
Prost. — Les Paraiges messins, p. 380.
Prost [Claude] (Biographie de), par M. Perraud, p. 459.
Protestants (Vente de biens ecclésiastiques par les), p. 407.
Provence. — Monnaies aux xvie, xviie et xviiie siècle, p. 206.
Provence (Un gouverneur au xviie siècle en), p. 404.
Proverbes rimés et dictons en langue provençale, recueillis par M. Magloire Giraud, p. 5.
Proyant. — Rapport sur diverses antiquités découvertes à Ervillers, p. 108.
Puchot. — Médaille d'argent décernée par la section des sciences, p. 261.
Pujet [Pierre] (Photographie et dessin de), p. 407.
Pujol. — Notice sur le compositeur Dalayrac, p. 451.
Puy des Palenods à Dieppe, par M. E. de Beaurepaire, p. 359.
Puy-en-Velay (Détermination de la colonie romaine de), p. 314.
Pylos (Emplacement de trois villes portant le nom de), p. 450.
Pyrénées Orientales (Service de météorologie sur le territoire des), p. 279.

Q

Quantin. — Cartulaire général de l'Yonne, p. 296.
Quelet (Dr), nommé officier d'académie, p. 262.
Études sur les mousses et les champignons, p. 286.
Quercy (Une course au), par M. Magen, p. 434.
Quesnault-Desrivières. — Analyse de la Vie du P. Lacordaire, par M. Foisset, p. 38.
Critique des classifications des genres littéraires, p. 37.
Quicherat. — Chargé de l'examen de documents, p. 25, 26, 27, 414.
Proposition relative à des communications de M. Cournault, p. 23.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 134.
Quinquenavant (Notice sur le prieuré de), par M. Bourgoin, p. 90.
Quiquerez. — Histoire des comtes de Ferrette, p. 301.

R

Rapport sur les récompenses décernées aux savants dans la section des sciences, par M. Émile Blanchard, p. 279.
Rapport sur les récompenses décernées aux Sociétés savantes dans la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 263.
Rapport sur les récompenses décernées aux Sociétés savantes dans la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 289.

Digitized by Google

Rapports sur des communications manuscrites, par Messieurs :
Barthélemy (A. de), p. 412, 535.
Barthélemy (Éd. de), p. 422.
Bellaguet, p. 142, 412, 536, 579.
Bertrand (A.), p. 416, 421.
Chabouillet, p. 205, 422, 582.
Darcel, p. 202, 549.
Delisle, p. 412, 539.
Desnoyers, p. 410, 490, 495.
Douët d'Arcq, p. 417.
Dumont (Albert), p. 178.
Guilhermy (De), p. 417.
Hippeau, p. 412.
Jourdain, p. 146, 148, 410, 419.
Lalanne (L.), p. 485.
Lascoux, p. 174, 410.
Marion, p. 422.
Marty-Laveaux, p. 411, 412, 523, 529.
Mas-Latrie (De), p. 161.
Meyer (P.), p. 409, 411, 488.
Quicherat (J.), p. 134.
Rathery, p. 151, 405, 410, 480, 513, 547.
Wey, p. 13, 145, 410, 507, 511.
Rapports sur les Mémoires des Sociétés savantes, par Messieurs :
Barthélemy (A. de), p. 100, 459, 461, 462.
Barthélemy (Éd. de), p. 110, 112, 117, 420, 475.
Bellaguet, p. 438, 442, 452, 454.
Boutaric, p. 32, 414.
Clément de Ris (Cte), p. 103, 131, 420.
Darcel, p. 107.
Desnoyers, p. 41, 426.
Guilhermy (De), p. 473, 474.
Hippeau, p. 405.
Jourdain, p. 92, 405, 463.
Lalanne, p. 458.
Lascoux, p. 433.
Marion, p. 123, 420.
Marty-Laveaux, p. 87, 405.
Michelant, p. 76, 465.
Quicherat, p. 420.
Rathery, p. 83, 435, 436.
Théry, p. 36, 40, 423.
Rathery. — Chargé de l'examen de documents, p. 5, 11, 402, 406, 407.
Proposition relative à l'impression dans la Revue de lettres de Voltaire, p. 14, 151.
Proposition sur une communication de M. Ch. de Beaurepaire relative à Jean Le Roy, p. 14.
Rapport sur des communications de M. Couaraze de Laà, p. 13.

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de l'Académie de Reims, p. 83.
Rapport sur des communications de MM. Joly, abbé Lavedan, et comte de Mellet, p. 410.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, p. 436.
Rapport sur la publication de la Correspondance de Chapelain, p. 480.
Rapport sur diverses communications, p. 513.
Rapport sur le catalogue des pièces de la bibliothèque de Fontainebleau, p. 547.
Raulin. — Régime pluvial du bassin oriental de la Méditerranée, p. 339.
Ravisy (Baron Textor de). — Mémoire sur l'inscription de la pagode d'Odeypore, p. 305.
Les instruments de musique en pierre, p. 329.
Reboux. — Conférence sur les armes et ustensiles des âges préhistoriques, p. 323.
Recherches sur les alcools et les divers acides, par M. Isidore Pierre, p. 283.
Récompenses accordées aux Sociétés savantes dans les trois sections, p. 260-261.
Régime pluvial du bassin oriental de la Méditerranée, p. 339.
Registre des prises maritimes, communiqué par M. A. Devoulx, p. 402.
Registres de l'état civil (Promenades à travers les), par M. de la Nicollière, p. 89.
Registres de la paroisse de Cellettes (Loir-et-Cher) [Extraits des], p. 515.
Reims (Citadelle et capitole de la ville de), par M. l'abbé Cerf, p. 86.
Reims (Étude sur l'évangéliaire du sacre conservé à la bibliothèque de), p. 475.
Remoulins (Note relative au viguier de), p. 6, 13, 145.
Renault. — Notice sur le château, l'église et la maison seigneuriale de Charmes-sur-Moselle, p. 76.
Renier (Léon). — Chargé de l'examen de documents, p. 16, 18, 19, 20, 26, 27, 414, 417, 419.
Observations sur le nom de Vibia Tyché, désignant une dame romaine, p. 25.
Propositions d'impressions dans la Revue, p. 421.
Recueil des inscriptions de la Gaule, p. 277.
Communication au sujet de l'ancienne église de Lamourguier, p. 414.
Rapport sur la demande d'une subvention pour les fouilles du Puy-de-Dôme, p. 421.
Communication d'une inscription latine découverte à Mdaourouch (Algérie), p. 326.
Répertoire archéologique et historique du diocèse de Bourges, offert par le Comité diocésain, p. 21.
Répertoire archéologique de la Haute-Vienne, par M. A. Grignard, p. 415.
Représentation des fonctions elliptiques des arcs de courbe, par M. Allegret, p. 282.
Réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 249.
Revoil (H.). — Origine carlovingienne d'un certain nombre de monuments du midi de la France, p. 30, 415.
Rey-Lescure. — Carte agro-géologique du département de Tarn-et-Garonne, p. 344.
Reynald. — Madame de Sévigné et l'administration de Louis XIV, p. 378.
Riceys (Étude historique sur la ville des), p. 116.
Richard (Abbé). — Note sur une feuille d'antiphonaire du diocèse de Besançon, p. 20.

Digitized by Google

Richard Cœur-de-Lion (Charte de) indiquée par M. Marchegay, p. 4, 14.
Richelieu (Table de la Correspondance du cardinal de), p. 405.
Richelieu (Lettre du cardinal de) au marquis de Brézé, p. 453.
Rigaux. — Fouilles exécutées à Bouvines, p. 121.
Ris (Cte Clément de). — Opinion sur le tableau de la Vierge des Carondelet, p. 309.
Rivière (Commandant). — Copie d'une inscription latine à Mdaourouch (Algérie), p. 326.
Rivière (Émile). — Note sur l'âge de la pierre dans les Alpes-Maritimes, p. 315.
Roannès (Claude-Gouffier, duc de) [Vente des meubles de], p. 23, 549.
Robe. — Étude sur la grammaire espagnole, p. 38.
Robert d'Artois et Jeanne de Durazzo (Tombeau de), p. 108.
Rochambeau (A. de). — Excursions archéologiques dans le Vendômois, p. 21.
Hommage de chansons de P. Ronsard, Desportes et autres, mises en musique, p. 6.
Hommage d'une étude sur un pèlerinage à la Sainte-Larme de Vendôme, p. 420.
Rochas d'Aiglun (Albert de). — Traduction de la Poliorcétique de Philon de Bysance, p. 33.
Roger (J.) — Extraits relatifs à l'archéologie publiés dans le Journal *le Zeramma*, p. 20.
Estampes d'une lampe antique trouvée dans les déblais du Koudiat-Aty, p. 409.
Communications diverses, p. 203, 422.
Rôles gascons (Projet de publication des), p. 13, 488.
Romieux (Étude sur le poëte Louis), par M. E. Roussel, p. 37.
Ronsard (P. de). — Chansons mises en musique par Nicolas de la Grolle, p. 6.
Ronsard (P. de) [Recherches des restes de] dans la chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Cosme, près de Tours, p. 103.
Roschach. — Étude sur Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, p. 448.
Rossi (D.). — Opinion sur la pierre de Soliès-Pont, p. 22.
Rossi (D.) [Observations de M. le colonel Gazan sur une brochure de M.], p. 24.
Rossignol. — Publication du Trésor de Gourdon, p. 268.
Rouen. — Fouilles exécutées dans le jardin de l'hôtel de ville de Rouen, p. 139.
Rouffy. — Demande d'une subvention pour les fouilles du Puy-de-Dôme, p. 414.
Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe) [Statuette découverte à], p. 325.
Rousseau (Jean-Jacques) considéré comme moraliste, par M. Fabre, p. 387.
Roussel (Ernest). — Étude sur le poëte provençal Louis Romieux, p. 37.
Roussière (Jean), viguier de Remoulins (Comptes rendus des recettes et dépenses de), p. 445.
Rouville (De). — Cartes géologiques des arrondissements de Saint-Pont et de Béziers, p. 351.
Roye (Histoire manuscrite de la ville de), par M. E. Coët, p. 432.

S

Sabatier. — Organes respiratoires de la moule commune, p. 346.
Sadolet (Restes du cardinal) à Carpentras, p. 9, 412, 536.

Digitized by Google

Saint-Cloud, près Paris (Fouilles à exécuter à), p. 415, 417.
Saint-Cosme (Fouilles pratiquées au prieuré de), p. 103.
Saint-Désert (Peintures murales de), par M. Marcel Canat, p. 268.
Saint-Galmier, localité supposée être l'ancienne station gallo-romaine d'Aquæ Segetæ, p. 313.
Saint-Genis (Victor de). — La tour de Crest en Dauphiné, p. 376.
Document sur le suffrage universel en Savoie au moyen âge, p. 404.
Documents relatifs aux habitants de Moutiers-en-Tarantaise, p. 410, 511.
Manifeste français de Christine de Pisan, p. 523.
Mémoire sur une paraphrase satirique du *Pater*, p. 524.
Saint-Gilles (Coutumes de), par M. A. de Lamothe, p. 6.
Saint-Ginès (Tombeau placé sous le porche de l'église de), p. 29.
Saint-Jean de Baillou (Vendômois) [Cartulaire de l'église de], p. 27.
Saint-Jean-des-Vignes (Fouilles au cimetière de), p. 124.
Saint-Léon (Note sur la caverne de), par M. Bréan, p. 579.
Saint-Leu d'Amiens (Monnaies d'un évêque des Innocents de la paroisse de), p. 25.
Saint-Loup (Haute-Garonne) [Sarcophage de l'église de], p. 17.
Saint-Martin-d'Omonville (Villa romaine découverte à), p. 30.
Saint Nicolas de Tolentino, patron de l'église de Brou, p. 105.
Saint-Paul-lez-Dax (Bas-relief à l'extérieur de l'église de), p. 29.
Saint-Paul de Narbonne (Gaufrier de l'église), p. 23, 202.
Saint-Omer (MM. de Valbelle, évêques de), p. 149.
Saint-Pétersbourg (Documents recueillis à la bibliothèque de), p. 13, 401, 402.
Saint-Pons (Carte géologique de l'arrondissement de), p. 351.
Saint-Quentin (Émancipation communale à), p. 110.
Saint-Quentin (Récit de la bataille de), traduit du latin par M. Bimbenet, p. 101.
Saint-Saëns (Fouilles exécutées à l'abbaye de), p. 30.
Saint-Vaast de Bailleul (Inscriptions funéraires de l'église), p. 459.
Saint-Yves (Pierre de), peintre champenois (Détails sur), p. 114.
Sainte Casarie (Inscription ou épitaphe de), p. 21.
Sainte-Catherine-de-Sienne à Douai (Manuscrit du couvent de), p. 118.
Sainte-Colome (Lettres du baron de) au justicier d'Aragon et à Don Juan d'Autriche, p. 14.
Sainte-Larme de Vendôme (Pèlerinage à la), p. 420.
Sainte Marguerite (Traduction en vers français d'une Vie de), p. 10, 411.
Salers [Cantal] (Inventaire du mobilier de l'Hôtel-Dieu de), p. 26.
Salines de Lons-le-Saunier et de Salins (Exploitation des), p. 458.
Salle capitulaire et cloche de la cathédrale de Bayeux, p. 329.
Salonne (Notice sur le prieuré de), p. 80.
Salus ou *Hygie* (Statue de la déesse) découverte au Catillon, p. 314.
Samazeuilh. — Réclamation au sujet de l'identification de *Medicinum* avec Mézin, p. 20.
Documents sur l'atelier monétaire de Mézin, p. 582.
Sarrancolin [Hautes-Pyrénées] (Plans de l'église de), p. 29, 402.
Satire Ménippée (Note relative à Jean Le Roy, un des auteurs de la), p. 14.
Saulve-Majeur (Charte en faveur de l'abbaye de), p. 4, 14.
Saurel (A.). — Notice historique sur Georges de Roux, marquis de Brue, p. 75.
Sauteyra et Cherbonneau. — Le Droit musulman, p. 406.

Digitized by Google

Savoie (Suffrage universel en), p. 404.
Scaliger et sa famille, par M. Magen, p. 6, 434.
Sceau en plomb de Henri de Flandre (Notice sur un), p. 123.
Sceau équestre attribué à Philippe le Bel, par M. P. de Fleury, p. 417.
Sceaux de la commune de l'hôtel de ville et palais de justice de Besançon, p. 55.
Sceaux inédits des IXe et XIIIe siècles (Empreintes de), envoyées par M. de Fleury, p. 26.
Schmit. — État de la Lorraine avant 1631, p. 78.
Scrépel-Chrestien. — Étude sur le devoir social, sur le devoir de la littérature et des arts dans les temps présents, p. 441.
Sedan (Documents relatifs aux princes de), communiqués par M. Nozot, p. 402.
Segond-Cresp. — Notice sur une thèse dédiée à l'ordre des avocats de Marseille, p. 64.
Le temple de la vénérable loge écossaise en France à l'Orient de Marseille, p. 67.
Sépulture de l'époque de la domination romaine dans les Alpes-Maritimes, p. 320.
Sépultures gauloises de Marson, p. 310.
Servaux. — Communication au sujet de l'église de Lamourguier, p. 414.
Observation relative aux demandes de subventions, p. 421.
Sétif (Inscriptions recueillies à Aïnzada et Borchira, aux environs de), p. 20.
Sétif, Bordj-bou-Areredj, Mesala et Bousaada, p. 436.
Sévigné (Mme de) et l'administration de Louis XIV, p. 378.
Seydous. — Fouilles dans un tumulus de la commune de Bousies, p. 112.
Sichel. — Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains, p. 138.
Silex taillés (Atelier de) sur le sommet du cap Blanc-Nez (Pas-de-Calais), p. 26.
Simonnet. — Communication de sept lettres concernant l'abbaye de l'Étanche (Vosges), p. 403.
Sion (Seigneurs de). — Étude par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 90.
Sire, nommé officier d'académie, p. 262.
Smyttère (De). — Inauguration d'un monument historique au square du Mont-Cassel, p. 27.
Socard. — Notice sur l'astronome Delaunay, directeur de l'Observatoire, p. 425.
Société d'émulation du Doubs. — Prix de 1,000 francs accordé par la section d'histoire, p. 261.
Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. — Prix de 1,000 francs accordé par la section d'archéologie.
Société des antiquaires de l'Ouest. — Prix de 1,000 francs accordé par la section d'archéologie, p. 260.
Société des antiquaires de Picardie. — Prix de 1,000 francs accordé par la section d'histoire, p. 261.
Société des sciences naturelles de Strasbourg transférée à Nancy, p. 353.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Prix de 1,000 francs accordé par la section d'histoire, p. 261.
Sociétés humaines et sociétés privées, par M. E. Worms, p. 365.
Sociétés savantes d'Angers (Vœux pour la fusion des), p. 454.
Sociétés savantes des départements (Proposition relative à la publication des travaux des), p. 5.
Sociétés savantes des départements. — Réunion à la Sorbonne, p. 249.
Distribution des récompenses, p. 253.

Digitized by Google

Sociétés savantes mentionnées dans la Revue :
Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 433.
Aix, Académie de l'agriculture, des arts et belles-lettres, p. 215.
Amiens (Société des antiquaires de Picardie), p. 261, 400, 426.
Angers (Société académique de Maine-et-Loire), p. 452.
Angoulême (Société archéologique et historique de la Charente), p. 216.
Annecy (Société florimontane), p. 399.
Arras (Académie des sciences, lettres et arts), p. 107.
Auxerre (Société historique et naturelle de l'Yonne), p. 239.
Bar-le-Duc (Société des lettres, sciences et arts), p. 230.
Beaune (Société d'histoire, d'archéologie et de littérature), p. 399.
Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), p. 395.
Belfort (Société d'émulation), p. 461.
Besançon (Société d'émulation du Doubs), p. 32, 216, 218.
Béziers (Société archéologique, scientifique et littéraire), p. 224, 391.
Boulogne-sur-Mer (Société académique), p. 397.
Brest (Société académique), p. 390.
Caen (Société des antiquaires de Normandie), p. 134, 161, 421.
Cambrai (Société d'émulation), p. 442.
Châlon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie), p. 92, 123, 405, 420.
Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), p. 227.
Chambéry (Société savoisienne d'histoire et d'archéologie), p. 397.
Château-Thierry (Société historique et archéologique), p. 212, 462.
Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 232.
Compiègne (Société historique), p. 408, 463.
Constantine (Société historique algérienne), p. 388.
Constantine (Société archéologique de la province de Constantine), p. 436.
Douai (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 232.
Dijon (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), p. 216.
Draguignan (Société académique du Var), p. 287.
Draguignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), p. 398.
Épinal (Société d'émulation des Vosges), p. 398.
Guéret (Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse), p. 390.
Lille (Comité flamand de France), p. 467, 459.
Lille (Commission historique du département du Nord), p. 117.
Lons-le-Saunier (Société d'émulation du Jura), p. 224, 458.
Lyon (Société littéraire, historique et archéologique), p. 233.
Mâcon (Société des arts, sciences et belles-lettres), p. 234.
Mans (Le) (Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe), p. 451.
Marseille (Académie des sciences, belles-lettres et arts), p. 215.
Marseille (Société de statistique), p. 41.
Montpellier (Société pour l'étude des langues romanes), p. 218, 220, 222.
Nancy (Société d'archéologie lorraine), p. 76, 228, 465.
Nantes (Société archéologique de la Loire-Inférieure), p. 87, 405.
Nantes (Société académique), p. 394.
Nice (Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes), p. 389.
Nîmes (Académie du Gard), p. 36.

Digitized by Google

Orléans (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 100, 395, 473.
Poitiers (Société des archives historiques du Poitou), p. 238.
Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), p. 492.
Privas (Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche), p. 213.
Reims (Académie nationale), p. 83, 405, 475.
Réunion [Île de la] (Société des sciences, lettres et arts), p. 405.
Riom (Société du musée), p. 233.
Roche-sur-Yon (Société d'émulation de la Vendée), p. 237.
Rochelle [La] (Académie des belles-lettres, sciences et arts), p. 309.
Rodez (Académie des sciences et arts de l'Aveyron), p. 213.
Roubaix (Société d'émulation), p. 438.
Rouen (Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure), p. 474.
Saint-Étienne (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la Loire), p. 394.
Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts et belles-lettres), p. 110.
Saintes (Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis), p. 240.
Semur (Société des sciences historiques et naturelles), p. 283.
Senlis (Comité archéologique), p. 396.
Toulouse (Académie des jeux floraux), p. 217.
Toulouse (Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres), p. 444.
Tours (Société archéologique de Touraine), p. 103.
Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), p. 392, 393.
Troyes (Société académique d'agriculture, sciences et arts de l'Aube), p. 40, 112, 392, 421, 423.
Valence (Société d'archéologie et de statistique de la Drôme), p. 131, 420.
Valenciennes (Société d'agriculture, sciences et arts), p. 454.
Vendôme (Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 224, 225, 226.
Versailles (Société d'archéologie, sciences et arts), p. 235.
Soliès-Pont (Var) [Note relative à la pierre de], par M. le colonel Gazan, p. 22.
Solution des imaginaires, par M. Tremeaux, p. 332.
Sorcellerie (Procès de) jugés au bailliage d'Amont, siége de Vesoul, p. 403.
Sorel (A.). — Arnoul et Simon Greban, auteurs des Mystères des Apôtres, p. 364.
Changements des noms des rues de Compiègne en 1793, p. 464.
Soucaille. — Documents relatifs aux États de Languedoc, p. 10.
Documents relatifs à Philippe VI de Valois et à Jean, comte de Poitiers, p. 403.
Soulangy (Épitaphes de la vicomtesse de Soulangy et de J.-J. de Cambray dans l'église de), p. 320.
Sourdeval. — Notice sur l'amirauté patrimoniale, p. 176.
Souterrains du donjon de Pons (Origine des), p. 27.
Southey (Robert), auteur du poëme de Jeanne d'Arc, p. 101.
Station de Cumières (Meuse). — Époque préhistorique, par M. F. Liénard, p. 329.
Statistique botanique (Mémoire sur la), par M. Legrand, p. 350.
Statistique monumentale du canton des Aix-d'Angillon, par M. Buhot de Kersers, p. 319.
Statue représentant une dame romaine (Dessins d'une), p. 25.

Digitized by Google

Statue de la déesse *Salus* ou Hygie dans le cimetière du Catillon, p. 314.
Statuette découverte dans le vingtième puits funéraire de Troussepoil, p. 17.
Statuette gauloise découverte à Roulle (Sarthe), p. 325.
Statuettes dites de terre de Lorraine, par M. Morey, p. 465.
Strasbourg. — Société d'histoire naturelle transportée à Nancy, p. 353.
Strasbourg. — Étude sur l'incendie de la bibliothèque, p. 32.
Stratégiques de l'anonyme de Bysance (Extrait des), p. 35.
Suard. — Explication de l'épigraphe de l'*Esprit des lois*, p. 361.
Sucre (Fabrication du), par M. Edmond Pesier, p. 337.
Subvention demandée pour des fouilles au sommet du Puy-de-Dôme, p. 16.
Subvention accordée à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, p. 17.
Succession d'Espagne (Lettres écrites par le chevalier du Brouck relatives à la) p. 402.
Suffrage universel en Savoie au moyen âge, p. 404.
Swaen (Étude sur les œuvres du poète Michel de), par M. Cartier, p. 460.

T

Table générale des articles contenus dans les Bulletins et Mémoires du Comité, p. 303.
Tableaux des églises d'Arras (Notice sur les), p. 107.
Tableaux des peintres inconnus au musée de Troyes, par M. Brun-Dalbane, p. 115.
Taillebourg (Saintonge). — Comptes, quittances relatifs à la première foire de Guibray, p. 4.
Tailliar. — Notice sur trois imposteurs du xiie et du xiiie siècle, p. 385.
Tamizey de Larroque. — Publication de la Correspondance de Chapelain, p. 405, 481.
Lettres de Janus Frégose, p. 434.
Tauroentum (Inscription sur un fragment de marbre trouvé sous les ruines de), p. 26.
Teissier (Octave), nommé chevalier de la légion d'honneur, p. 262.
Table générale des Bulletins et Mémoires du Comité des Sociétés savantes, p. 303.
Histoire de Toulon au moyen âge; — Inventaire des archives communales, — Agrandissements et fortifications de la ville de Toulon, p. 303, 407.
Temple du mont Beuvray, par M. Bulliot, p. 328.
Temple de la vénérable mère loge écossaise en France à l'Orient de Marseille, par M. Segond-Cresp, p. 67.
Terrain glaciaire de la vallée du Rhône (Études sur le), par MM. Falsan et Chantre, p. 284.
Terrain houiller de la basse Normandie, par M. Vieillard, p. 387.
Terrain houiller du nord de la France, par M. Gosselet, p. 354.
Théodore de Bèze (Lettres de Coligny concernant), p. 408.
Théorie des fonctio s caractéristiques des fluides et des vapeurs, par M. Mathieu, p. 282.
Thermo-diffusion gazeuze produite au moyen de corps poreux humides, p. 338
Théry. — Cours abrégé de littérature, p. 7.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube, p. 40, 423.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 36.

Digitized by Google

Thèse dédiée en 1769 à l'ordre des avocats de Marseille, p. 64.
Thierry (Augustin). — Lettres sur l'histoire de France, citées, p. 300.
Thiollière (V.). — Poissons fossiles des gisements du Bugey, p. 285.
Tholin (Observations relatives à un travail de M.), p. 17.
Thoné, seigneur de Montmorency.— Ordonnance relative aux catholiques de Nîmes, p. 6, 175.
Thouars (Lettres missives du chartrier de), p. 7.
Tirso de Molino (Notice sur *il Burlador de Sevilla* de), par M. Molinier, p. 450.
Thuot. — Note sur les forts vitrifiés de la Creuse, p. 29.
Tisserand (Abbé). — Extraits des archives d'Antibes, p. 403.
Tombeau de Jacques de Cambray dans l'église de Soulangy, p. 320.
Tombeau de Robert d'Artois et de Jeanne Durazzo, par M. de Linas, p. 108.
Tombeaux de l'église de Brou (Lettre relative aux), p. 104.
Topographie du canton d'Uzerche, p. 9.
Topographie ancienne de Marseille, par M. Alfred Verdillon, p. 49.
Topographie des communes d'Aussone, la Neuville, Germigny, etc., par M. l'abbé Marcq, p. 85.
Toulon (Agrandissements et fortifications de), p. 407.
Toulon (Histoire de), p. 303.
Toulon (Inventaire des archives communales de), p. 303.
Toulouse (Introduction à l'histoire du parlement de), p. 449.
Toulouse (Étude sur la municipalité et le consulat de), p. 450.
Tour de Crest, prison d'État en Dauphiné, p. 376.
Tournal, l'un des fondateurs du musée de Narbonne, ses travaux, sa mort, p. 275.
Tours (Exposition rétrospective de), par M. Darcel, p. 21.
Tours (Notice sur l'Hôtel-Dieu de), par M. le Dr Guiraudet, p. 107.
Tracé géologique d'une partie des Alpes, p. 352.
Traités sur la guerre (Indications de plusieurs, p. 34).
Travers. — Que faut-il entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église, p. 323.
La vérité sur l'épigraphe de l'*Esprit des lois : Prolem sine matre creatam*, p. 361.
Trégny (Histoire de), par l'abbé Genet, p. 84.
Tremeau. — Solution des imaginaires, p. 332.
Trémouille (Documents provenant des archives du duc de), p. 416.
Troubles religieux du Cambrésis, manuscrit de MM. Le Geay et Des Planques, p. 14.
Troussepoil (Découvertes dans un des puits funéraires de), p. 17.
Troyes (École de dessin instituée au xviiie siècle à), p. 112.
Troyes (Mausolées de Charles et Roger de Choiseul à), p. 113.
Troyes (Étude sur les savants de) au xviiie siècle, par M. Lebrun-Dalbane, p. 41.
Troyes (Juridiction du roi et de l'évêque dans le bailliage de), p. 423.
Troyes (Étude sur les tableaux du musée de), p. 425.
Truchet. — Faits relatifs à la présence de la lithine dans le sol de la Limagne et dans les eaux minérales d'Auvergne, p. 334.
Tueffard (Le pasteur). — Essai sur l'administration gouvernementale du comté de Montbéliard, p. 301.

Digitized by Google

Tuetey. — Histoire des écorcheurs sous Charles VII, p. 301.
Étude sur le droit municipal au XIIIe et au XIVe siècle en Franche-Comté, p. 301.
Rapport sur l'incendie par les bombes prussiennes de la bibliothèque de Strasbourg, p. 32.
Turenne (Vicomte de), fondateur de la ville de Négrepelisse, p. 450.
Turenne (Correspondance de) avec Le Tellier et Louvois, p. 428.
Turgot. — Lettre relative à l'administration du pays de Gex, p. 156.

U

Uzerche (Recherches sur la topographie du canton d'), par M. Combet, p. 9.

V

Vaast Bellegambe, peintre douaisien, auteur du polyptyque de l'abbaye d'Anchin, p. 119.
Vaille. — Mode de génération des courbes et des surfaces du second ordre, p. 333.
Valbelle (Messieurs de), évêques de Saint-Omer, p. 149.
Valenciennes (Recherches sur les institutions politiques de), p. 455.
Varzy [Nièvre] (Cadre solaire en plomb du musée de), p. 420.
Vase à eau bénite de Notre-Dame d'Airaines, p. 21.
Vaudemont (Comté de) et Vézelise, sa capitale, par M. Olry, p. 82.
Vaudin [Julien] (Lettres de), procureur-syndic de la ville de Caen, p. 514.
Vaussenat. — Projet d'un observatoire météorologique au sommet du pic du Midi, p. 338.
Vaux-sur-Poligny (Prieuré de), p. 459.
Vendôme (Congrès archéologique de), p. 21.
Vendôme (Pèlerinage à la Sainte-Larme de), p. 420.
Vendômois (Acquisitions de meubles et de terres dans le), p. 175.
Vent, sa direction, sa force, observés à Perpignan, par M. le Dr Fines, p. 280.
Verdier. — Étude philologique sur la langue espagnole, p. 38.
Étude sur le franc-alleu en Languedoc, p. 39.
Verdillon (Alfred). — Ancienne topographie de Marseille, p. 49.
Vermandois (Émancipation communale dans le), p. 110.
Vesly. — Du rôle de l'archéologie et de l'esthétique dans l'étude des arts décoratifs, p. 315.
Veules [Commune de] (Inscription dans l'église de), p. 19.
Vézelise, capitale du comté de Vaudemont. Note de M. Olry, p. 82.
Vibia Tyché, nom d'une dame romaine mentionné dans une inscription du *prætorium* de Lambèse, p. 25.
Vic (Monastère de Notre-Dame-de-Bethléem de), par M. l'abbé Pierson, p. 469.
Vicaire (E.). — La loi de l'attraction astronomique et des masses des différents corps du système solaire, p. 330.
Vieillard. — Le terrain houiller en basse Normandie, p. 347.
Vienne [Isère] (Fouilles pratiquées au cimetière de), p. 16.
Viguié. — Notice sur le poëte Jean Gaidan, p. 38.
Discussion sur la légende de Guillaume Tell, p. 39.

Digitized by Google

Viguier de Remoulins (Compte des recettes et dépenses de), p. 145.
Villa romaine découverte à Saint-Martin-d'Omonville, p. 30.
Villegille (De la). — Communication relative à la table des lettres du cardinal de Richelieu, p. 406.
Villequin (Étienne), peintre du roi, frère d'Edme Villequin, acteur de la troupe de Molière, p. 14.
Villequin (Edme), acteur de la troupe de Molière, sous le nom de Brée, p. 14.
Villers (G.). — Notice sur la salle capitulaire et la cloche de la cathédrale de Bayeux, p. 329.
Vion. — Nécessité d'adopter une orthographe uniforme pour les noms propres, p. 372.
Vitraux de l'hôpital de Châlon-sur-Saône, par M. l'abbé Dorey, p. 268.
Voie antique de Lyon à Vienne (Traces d'une), p. 19.
Voies antiques, aqueducs et stations des Bituriges sous la domination romaine, par M. Dumoutet, p. 319.
Voies romaines chez les Volkes arécomiques, par M. Charvet, p. 326.
Voisin (Abbé). — Étude sur les anciens noms de lieux du Maine, p. 452.
Volkes (Notes sur les), par M. Barry, p. 445.
Volkes arécomiques (Les voies romaines chez les), p. 326.
Voltaire (Lettres de), communiquées par M. H. Beaune, p. 14.
Voltaire et l'administration du pays de Gex, p. 151.

W

Wallers, près Tréton (Découverte d'une pierre tumulaire à), p. 122.
Wattelet (Le). — Notice sur la Sainte-Chandelle d'Arras, p. 108.
Watteville (Baron de). — Proposition relative au catalogue de la bibliothèque du château de Fontainebleau, p. 404.
Wey (Francis). — Chargé de l'examen de documents, p. 6, 10, 404.
Rapport sur une communication relative au château de Remoulins, p. 13, 145.
Rapport sur diverses pièces communiquées par M. Albanès, p. 410.
Rapport sur des documents relatifs à des jeux ou moralités, p. 506.
Rapport sur un appel au pape des habitants de Moutiers en Tarantaise, p. 511.
Wibert (A.). — Influence du christianisme dans l'histoire de Cambrai, p. 443.
Witry-lez-Reims (Histoire de), p. 84.
Worms (Émile). — Étude sur les sociétés humaines et les sociétés privées, p. 365.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC2
.R4
5.sér.
t.7
1874

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PENN STATE UNIVERSITY LIBRARIES
Digitized by Google
A000053101068